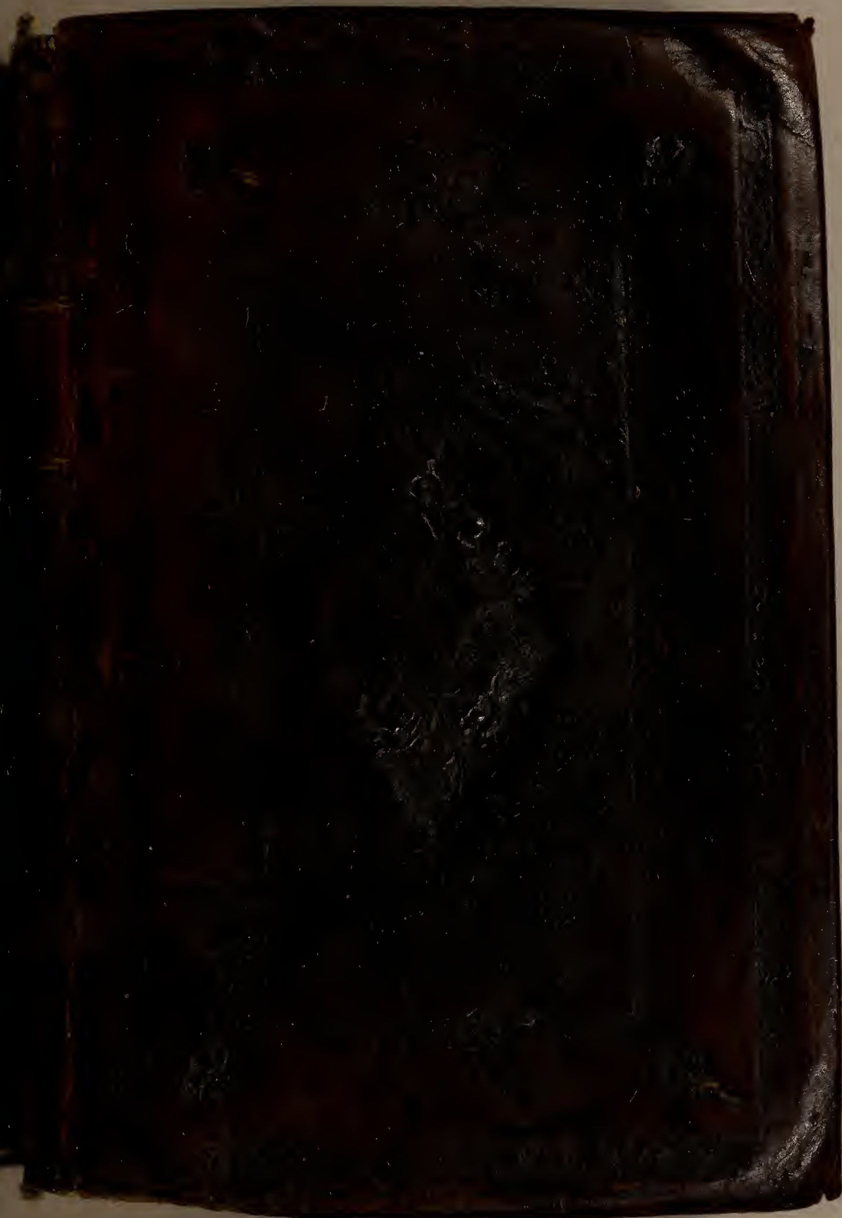


with the Journal



Wagner No. 7cc

HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, SITVE' AVX Indes orientales, diuisée en deux parties.

Contenant en la Premiere, la situation, antiquité, fertilité, religion, ceremonies, sacrifices, rois, magistrats, mœurs, vs, loix, & autres choses memorables dudit royaume.

Et en la Seconde, trois voyages faits vers iceluy en l'an 1577. 1579 & 1581. auec les singularitez plus remarquables y veües & entenduës: ensemble vn Itineraire du nouueau monde, & le descouurement du nouueau Mexique en l'an 1583.

Faite en espagnol par R. P. IVAN GONÇALE'S DE MENDOCE, *de l'ordre de S. Augustin: & mise en François auec des additions en marge, & deux Indices.*

Par LVC DE LA PORTE, Parisien, docteur és Droits.

A

MONSEIGNEVR LE CHANCELIER.



A PARIS,
Chez IEREMIE PERIER, ruë S. Iean de Beauuais, au franc Meurier.
1589.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Sum D. ... Paris 1591.

Extraict du Priuilege.

PAR grace & priuilege du Roy eſt permis à Luc de la Porte, Pariſien, Docteur és Droits, de faire imprimer par qui bon luy ſemblera le preſent liure, intitulé *Hiſtoire du grand Royaume de la Chine, miſe par luy en François de l'Eſpagnol de R. P. Iuan Gonçalés de Mendoce:* & ſont faites defences à toutes perſonnes de quelque eſtat ou qualité qu'elles ſoyent d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou diſtribuer laditte hiſtoire ſans le conſentement dudict de la Porte, ſur peine d'amende arbitraire, confiſcation des liures, de tous deſpens dommages & intereſts enuers iceluy, comme plus à plein eſt declaré és lettres patentes à luy octroyees à Paris le 23. jour de Nouẽbre, 1587. & ſcellee du grand ſeau de cire jaune à ſimple queuë.

Par le Roy en ſon Conſeil.

HABERT.

Ledit de la Porte conſent que Ieremie Perier marchand libraire à Paris face imprimer & mette en vente ladite hiſtoire de la Chine.



A MONSEIGNEVR,

MONSEIGNEVR MESSIRE PHILIPPE HVRAVLT, COMTE DE CHEVERNY, CHANCELIER DE France & des deux Ordres du Roy, Gouuerneur & Lieutenant general pour sa majesté és prouinces d'Orleans, païs Chartrain, Bloisois, Dunois, Amboise, & Lodunois.

MONSEIGNEVR, je pren la hardiesse de vous presenter ce liure, lequel est petit de volume, & toutefois grand en nouueauté. C'est l'histoire du fameux Royaume de la Chine, situé aux Indes orientales, & descouuert nouuellement : laquelle m'ayant esté presentee en Espagnol pour la mettre en nostre langue, comme chose belle & nouuelle, & m'en estant acquité selon la portee de ma plume, i'ay estimé que le present vous en estoit iustement deu. Car estant traitees en iceluy les choses plus rares & notables d'vne nation reputee sage & prudente au fait d'estat, il ne peut mieux s'addresser à autre qu'à vous qui estes Chef de la Iustice & des affaires de France, & à l'adueu & authorité duquel les choses y historiees

pourront en leur nouueauté obtenir lettres de creance à l'endroit de ceux qui les liront. Permettez donc, Monseigneur, que cette histoire nouuelle voye le iour sous la clairté des quatre Soleils qui reluisent en vos nobles armes, à ce qu'estant illustrée de la splendeur de leur rayons elle communique sa lumiere à d'autres ouurages que l'Interprete fera voir: pour arres desquels & du treshumble seruice qu'il vous a voué toute sa vie, il vous consacre ces primices en toute humilité & reuerence, & prie Dieu vous maintenir.

MONSEIGNEVR, *en ce haut grade où vous estes en toute prosperité & santé: que vous desire à Paris à ce premier iour de l'an.* 1588.

Vostre treshumble & tres-obeissant seruiteur,

LVC DE LA PORTE.



L'INTERPRETE AV LECTEVR.



Estant la presente histoire de la Chine si peregrine & nouuelle, qu'à peine le nom en est il cogneu: ce ne sera chose impertinente de proposer icy au lecteur ce qui luy sera entree à la lecture d'icelle, touchant la situation de la Chine & l'origine de son nõ selon les anciens & modernes: puis en forme d'Apologie valider & verifier les choses y contenues qui pourroient sembler incredibles, & en fin parler de sa traduction, & subsequemment de quelques choses qui en dependent. *Sujet de la presente preface.* Quant au premier point, je trouue que Ptolemee fait mẽtiõ de la Chine en sa Geographie, où il la descrit en ces termes: *Liur. 7. chap. 3.* Οἱ Σῖναι περιορίζονται ἀπὸ μὲν ἄρκτων τῷ ἐκτεθειμένῳ μέρει τῆς Σηρικῆς, ἀπὸ δὲ ἀνατολῶν καὶ μεσημβρίας ἀγνώστῳ γῇ, ἀπὸ δὲ δύσεως τῇ ἐκτὸς Γάγγου Ἰνδικῇ κατὰ τὴν διωρισμένην μέχρι τοῦ μεγάλου κόλπου γραμμήν, καὶ αὐτῷ τῷ μεγάλῳ κόλπῳ, καὶ τοῖς ἐφεξῆς αὐτῷ κειμένοις, τῷ τε καλουμένῳ Θηριώδει καὶ τῷ τῶν Σινῶν, ὃν περιοικοῦσιν ἰχθυοφάγοι Αἰθίοπες, κατὰ περιγραφὴν τοιαύτην, ὅ: *Les Sinois sont diuisez du costé du nort par vne partie du pays des Seres, du coste d'oriẽt & de midy par vne terre incogneüe, & du costé d'occidẽt par l'Inde qui est hors le Gange selon la ligne descrite iusques au grãd sein, lequel les borne pareillement auec les autres contrees adjacentes où habitent les Æthiopiens Ichthyophages, suyuant la presente description.* Puis vers la fin venant à parler de la ville capitale de ces Chinois, dit ainsi: Καὶ ἡ μητρόπολις, Θεῖναι ὅ: *Et la ville metropolitaine du pays se nomme Thinæ.* De cette ville cy, *Thinæ*, Stephane en fait aussi mention en son Onomastique des villes, mais il l'appelle, *Sinæ*, non pas *Thinæ*, en ces termes: *En la lettre alphabetique. S.* Σῖναι, μητρόπολις τῶν Σινῶν, περὶ ὧν φησὶ Μαρκιανὸς ἐν περίπλοις; ὅ: *Sinæ, est la ville metropolitaine des Sinois, desquels fait mention Marcian en ses nauigations.* D'où ie presume que ce mot, *Thinæ*, est corrompu dedans Ptolemee, & pa-

Liure. I. reillement dedans Strabon, où se lit aussi le mesme nom, & que pour, Θεῖναι il y faut lire, Σῖναι, comme l'appelle ledit Stephane lieu preallegué, & auecque luy le P. Xauier, jesuite, en vne Epistre Indienne de l'an 1552. où il mãde au P. General Loyole que trois siẽs cõfreres se sont acheminez deuers la ville Royale de la Chine, appellee Sinar ou Sina. Apres Ptolemee & Stephane, on lit aussi quelque mẽtion de la Chine dans les medecins Perses & Arabes, lesquels parlãt des drogues & aromes qui viẽnent des Indes orientales vsent de ces noms, *Seni*, & *Sini*, comme il

Liure. 2. chap. 124. appert dans Auicene, quãd il parle de la Canelle qu'il appelle en son langage, *Darseni* & *Darsini*, c'est, *bois Chinois*, & conformément auec luy Serapio, Rhasis en son Cõtinent Mesué en la confession Alkermés, & Auerroés en sõ Colliget. Le mesme Auicene au mesme liure parlãt du Rheubarbe, l'appelle en sa langue, *Rauédseni*, &, *Rauedsini*, & pa-

Chap. 578. reillemẽt auec luy les autres Arabes, & nommemẽt Mesué en ses Simples, où entre autres especes de Rheubarbe qu'il

Chap. 5. recense il en met vne qu'il appelle, *Rauedseni*, c'est, *racine Chinoise*, appellant ainsi la Rheubarbe par excellẽce pour ce qu'elle vient de la Chine. Sur lesquels passages d'Auicene Gerard Cremonense interpretant le mot, *Seni*, ou *Sini*, dit que c'est vn non de lieu: & Bellunense interpretãt le mot

Chap. 172. *Sinir*, dit qu'il signifie toute chose venãt du pays Sini Aussi Serapio en ses simples, où il parle du Zerumbet, dit par l'autorité d'Isaac qu'il vient du pays nommé Sini, qui n'est autre que la Chine. Par ces tesmoignages il appert que le pays de la Chine est situé en orient, & nommé du nom *Sina*, & *Sini*, cõme il est encores à presẽt par toutes les Indes, selon que tesmoignẽt les modernes, & entre autres le

Chap. 1. P. de la Croix en son voyage Portugais, & Bernardin Esca-

Chap. 6. lante en sa nauigation. De là est venu que les Portugais & Espagnols hantant en ce pays là, & l'oyãt appeller *Sini* ou *Sina*, ont retenu le mesme nom, & l'ont appellé, *China*, en changeant la letrre (*s*) en (*ch*) selon qu'il se fait souuent en leur langue, & aussi és autres cõme en l'Hebraique, où la diction, *Sibolet*, est chãgee en *Schibolet*, dedãs le liure des

Chap. 12. Iuges: en l'Alemande & Flamande au mot, *fisch*, & *visch*, deriué du latin. *piscis*: & pareillement en la nostre au vocable, *Chifre*, tiré du Syriaque ספרא *Siphra*: ce qui aduiẽt de l'affinité du son qui est entre ces deux lettres tant en

l'Hebraique & Arabique,où y a deux,ſſ,l'vne nõmee(ש)
Sin,& l'autre(ש) *Schin*,comme en Alemãde & Angloiſe,
eſquelles(*ſt*)&(*sh*)ſe prononcent comme(*ſch*) ou le(*ch*)de
noſtre lãgue en ces vocables,*faſten*,& *shall*, & autres ſem-
blables & finalement en l'Eſpagnole,laquelle pronõce le
(*ch*)ſur vn ſon tirant à celuy de la lettre(*s*): d'où eſt venu
qu'ils ont tourné le nom anciẽ,*Sina*,en leur moderne,*Chi
na*,cõme dit eſt. Voila ce qui ſe peut dire de la ſituation de *Du ſubiet de*
la Chine,&de l'etymologie de ſon nom.Quãt au ſujet de *ceſte hiſtoire.*
ceſte hiſtoire il ſe faut perſuader qu'il eſt vrayemẽt hiſto-
rique,c̃,fidelle & veritable,eſtant eſcrit par vn auteur le-
quel eſt teſmoin oculaire de pluſieurs choſes y contenuës
& auriculaire des autres,pour les auoir en partie ſceües&
entẽduës de gẽs notables qui ont eſté en la Chine,en par
tie fait tirer & extraire tant de liures& hiſtoires du pays
que de pluſieurs memoires & manuſcrits dignes de foy,
qui luy ont eſté preſentez au Mexique & aux Philippines,
& traduits au meſme lieux par des interpretes naturels.
Que ſi quelques vnes ſemblent vn peu extraordinaires &
cõme incredibles,auſſi faut il eſtimer qu'elles ne ſeroient
autrement nouuelles : bien que nonobſtãt leur nouueau-
té elles ſoyent telles, que qui les voudra pẽſer exactemẽt
il les trouuera toutes credibles&veritables,& ſi j'oſe dire *fueil.* 13.
meſme peu nouuelles.Car quand on lira cy dedãs*que la
ville de Quinſay eſt ſi grande, que pour aller de porte à
autre ſans y comprẽdre les faubourgs il y faut vn jour en-
tier en temps d'eſté,& aller ſur vn cheual de bon pas:cela
eſt peu à comparaiſon de ce qui eſt dit en la meſme hiſtoi
re*de la ville de Lãquin ſituee en ladicte Chine laquelle eſt *fueil.* 167.
de telle eſtenduë,que pour la paſſer de porte à autre il faut
cheminer trois jours durãs:& toutefois l'vne&l'autre ſera
credible en les cõferãs auec la ville de Niniue,laquelle au
teſmoignage du prophete Ionas*eſtoit de trois journees *Ion.* 3.
de chemin.Pareillement quãd on lira en la meſme hiſtoi-
re*qu'il y a vne muraille en la Chine ayãt cinq cẽs lieües
de long, il faudra conſiderer que des cinq cens lieuës les *fueil.* 14. &
quatre cens ſont toutes montagnes , leſquels contenant 287.
encore cens lieües en eſpaces & ouuertures des vnes aux
autres,qui ont eſté cloſes& fermees de main d'hõme par
vn des Roys du royaume de Tzintzõ, font celle muraille
de cinq cẽs lieuës dõt eſt parlé cy dedãs.Or que ce ne ſoit

chose credible que ces montaignes contiennent quatre & cinq cens lieuës, cela se peut veoir & cognoistre par la cõference de quelques vnes & entre autres du mont Taureau, lequel au rapport de Pline cõtinuë depuis la mer Indique jusque à l'occident, & est vray semblable que ladite muraille de la Chine de cinq cens lieües soit vne partie de ce mont. Aussi lisant en ladite hist. fueil. 46. cõme le palais royal de la Chine est magnifique, & orné de sales d'or & d'argẽt: cela ne sera trouué incredible à l'endroit de ceux qui auront leu dans ledit Pline que le palais d'Esubopes roy de Colchis auoit les colonnes & poutres d'argent, & les voutes d'or : & dedans le mesme Pline, & pareillemẽt en Suetone, que la maison de Neron estoit doree, & de tel circuit & estẽdüe, qu'il y auoit au dedãs des galeries à trois rangees de mille pas de longueur, auec vn estang si grãd & large que tout l'ẽclos de ceste maison sẽbloit estre vne grand'ville. Ie ne parleray point icy du thresor royal de la Chine, ny du reuenu de son Roy: d'autant que bien qu'il soit tresgrand il ne doit estre comparé à celuy du roy Dauid, lequel cõme il est escrit au 1. Paralipõ, laissa six vingt millions en son espargne: & moins à celuy du roy Cyrus, lequel au rapport du susdit Pline cõtenoit trois cens milliõs. Ie passe aussi sous silẽce les particularitez de quelques pays qui sont racontees en ceste histoire, cõme des mariages de Tartarie au fueil. 36. lesquels se font en certain tẽps par gens deputez, à quoy est cõforme ce qui est escrit par Strabon: ny pareillemẽt des femmes des isles des Larrõs au feuil. 268 qui sont communes aux ieunes hommes, cõme l'estoyent aussi à leurs parens les femmes de l'Arabie heureuse au recit du mesme Strabo: attendant qu'ẽ la seconde edition le tout soit cotté en marge, & les vsances de la Chine conferees aux autres nations. Reste maintenant à parler de la traduction de ceste histoire, laquelle est pure & simple sans addition ne diminution, fors en quelques lieux où il en a esté de besoin: en quoy toutefois ie me suis porté si fidellement, que pour ne sembler corriger les œuures d'autruy i'ay laissé passer trois passages, lesquels à mon iugemẽt meritẽt d'estre reformez. Le premier est au fu. 16. où l'auteur descrit la façõ des sayes Chinois, & vse d'vne maniere de parler ambigüe, suyuãt laquelle le passage se peut entẽdre de certains sayes ayãs

Liur. 5. chap. 27.

Liur. 33. chap. 3.

Liur. 36. chap. 15.

Chap. 22.

Liur. 33. chap. 3.

Liur. 16.

Au mesme liure.

De la traduction de cette histoire.

pag. 4

ou quelques taillades & decoupeures, ou bičvne fente& ouuerture, qui ferme sur le costé gauche, comme i'ay traduit. L'autre au fueil. 47. où il est dit *qu'il n'y a aucuns biens propres en la Chine, soit en patrimoine ou en meubles.* Car s'il est ainsi que porte le texte Espagnol, il faudra entẽdre ce passage des magistrats & officiers tant seulement, à l'instar de ceux de Turquie, lesquels ne possedent rien de propre. Autrement si ce lieu s'entẽd generalemẽt de tous les Chinois, il faut necessairement l'emender, & pour ces mots là, *soit en patrimoine ou en biens meubles,* lire, *fors le patrimoine & les meubles,* à fin que cedit passage ne repugne point à vn autre qui est au fueil. 5. où il est dit que *les Chinois jouissẽt librement de leurs biens.* Le troisiesme est au fueil. 57. où il est dit *qu'en la coste de Coromandel du coste de la mer de Bengale, il y a vn lieu nõm le bourg des Chinois, pour auoir esté par eux basty.* Car pour ces mots, *le bourg des Chinois,* j'estime qu'il y faut lire, *le pagode des Chinois,* & que pour reformer le texte Espagnol il faut substituer, *pueblo,* à la diction, *templo,* & joindre ensemble ces deux mots, *pago, de,* en vne diction, *pagode,* qui signifie tẽple en langue Indienne, d'où est prouenuë la corruption dudit passage, comme je cõjecture lors que je l'interpretay, & depuis ay veu ma conjecture conforme à l'opinion du P. de la Croix en son voyage Portugais, où parlant du mesme pagode il dit que les naturels l'appellent à present *pagode dos Chinas, que quer dezir templo dos Chinas,* c̃, *le pagode ou temple des Chinois* comme aussi l'escrit apres luy Escalante en sa nauigation, biẽ qu'il y aye pareille faute audit mot, *pagode,* qui est diuisé en deux. Le discret lecteur y asseera son jugement, comme il fera aussi sur l'ortographe qui est different en quelques mots de celuy qui est vsité, comme pour exemple en ceux cy, *ils allairent, vous irais,* & autres semblables, lesquels j'escry par vn (a) & nõn par vn (e) selon la commune vsance: ce que je fay pour cause de la lettre cerateristique qui est (a) laquelle se doit retenir en nostre langue le plus religieusement qu'il est possible, à l'instar des autres qui en vsent ainsi. Et toutefois pour addoucir le son de cet (a) lequel est aspre, i'y ay adjousté vn (i) en attendant que l'vsage, qui est l'arbitre des langues selon Horace, reforme le commun abus. I'ay escrit le pronom, *cet,* & *cette,* par vn (t) & non par vn (*ſ*) selon l'ordinaire, pour le distin-

pag. b. lig. 29.

pag. b. lig. 27.

Chap. 2.

Chap. 10.

De l'orthographe de ceste hystoire.

En l'Art poëtique.

guer du verbe, *c'eſt*: & ay vſé auſſi d'vn i long en cette façon (j) és endroits où il eſt conſone, à l'imitation des Eſpagnols & Portugais, & meilleurs ortographiſtes Alemãs: & euſt eſté biẽ cõuenable de faire le meſme en la lettre (v) qui eſt par fois voyelle & par fois cõſone, n'euſt eſté crainte de noueauté. I'ay auſſi vſé par fois d'vn c dierefe en ceſte façon (ë) pour ſignifier, *c'eſt à dire*: & aſſez ſouuent de la particule (*ſi*) au commencement des periodes pour la liaiſon d'icelles, à l'imitatiõ de nos vieux Frãçois qui en ont vſé en cas ſemblable, & auecques eux les Flamans, Anglois, & Alemans, leſquels en pareille ſignification vſent de ces particules, *Soo*, &, *So*. Quant aux additions qui ſont en marge, elles ont eſté appoſees pour plus claire intelligence de l'hiſtoire, & les deux Indices pour le ſoulagement du lecteur, en faueur auſſi duquel a eſté faite la traduction, le priant d'y auoir eſgard, & vouloir excuſer benignement les fautes & inaduertences qui peuuent eſtre en l'impreſsiõ: cõſiderãt qu'en choſes nouuelles il eſt difficile & cõme impoſſible de rendre vne premiere edition parfaite & correcte entierement.

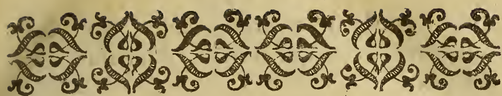
Des additions & Indices.

SVR LA REDVCTION DE LA CHINE, A L'EGLISE CATHOLIQVE,

SONNET.

Pris de l'Eſpagnol.

Carthage veit jadis ſa ſourcilleuſe creſte
Incliner ſous le faix de l'empire Romain:
Numance reſiſta en vain à l'Africain,
Car elle fut en fin l'honneur de ſa conqueſte.
Marcel auparauant, martiale tempeſte,
Oſta la liberté au mur Syracuſain:
Ceſar entra en France, & d'vne forte main
Captiua ſous le joug ſon indontee teſte.
Ainſi a triomphé Romme de toutes pars,
Et bien que de depuis pour auoir laiſſé Mars
Elle ſemble decheüe en ſa grandeur ſupreme;
Si a elle à preſent vn CHRIST *victorieux,*
Dont le ſaint eſtendart s'eſtendant en tous lieux
Penetre dans la Chine, & la range au bapteſme.



INDICE DES LIVRES ET CHAPITRES CONTENVS EN LA presente histoire de la Chine.

PREMIERE PARTIE,

LIVRE PREMIER,

Chapitre 1.

LIVRE SECOND.

Chapitre 1.

LIVRE TROISIESME,

Chapitre. 1.

SECONDE PARTIE,

LIVRE PREMIER,

Chap. 1.

Chincheo

LIVRE SECOND,

Chapitre 1.



LIVRE TROISIESME, DIT ITINERAIRE DU nouueau monde,

Chapitre 1.

Faute à corriger, & delaiſſee en l'errata.

Fueil.16.pag.a lig 3.pour, pochette. *liſez*, fente & ouuerture.

FIN.



PREMIERE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, contenant les choſes notables de ce Royaume, touchant le naturel du pays, & des habitans.

LIVRE PREMIER.

De la deſcription du Royaume, & de ſes confins, CHAPITRE PREMIER.

CE grand Royaume de la Chine duquel nous deuons traiter en ceſte Hiſtoire a eſté deſcouuert de claire & vraye cognoiſſance depuis dix ans en ça par les Eſpaignols habitans aux iſles Philippines, leſquelles ſont diſtãtes dudit Royaumes de trois cẽs lieuës nonobſtant que long temps deuant il aye eſté cogneu par la route de l'Inde de Portugal, & par le rapport des Portugais qui demeuroyẽt à Macao, & trafiquoyent à Canton, ville du meſme royaume de la Chine. Mais c'eſtoit par rapport ſeulement, & par ainſi cela ne pouuoit pas ſatisfaire à cauſe de la varieté qui ſe trouuoit en ce qui eſtoit de verité. Tant qu'en l'an, 1577, le pere

La Chine quãd deſcouuerte.

Isles Philippines.

An 1577.

La Chine par qui descouuerte. Martin de Herrade, Prouincial des Augustins, lesquels ont esté les premiers qui ont descouuert lesdites isles Philippines, & donné cõmencement au sainct baptesme en icelles, auec son compaignon Frere Hieronyme Marin, & Pedre Sarmient, Grand Alguazil de la ville de Manille aux mesmes isles, & Michel de Loarche par l'ordonnance & commandement de Guy de Labassare, Gouuerneur d'icelles, entrairẽt audit Royaume estant menez & cõduits par vn Capitaine du Roy, de là, nommé Omoncon. *Omoncon.* Comme cet Omoncon vint ausdites Isles, & s'aduentura de mener les susdits en la terre ferme, cõbien qu'il fust deffendu sur peine de la mort, ensẽble le bõ recueil & traitemẽt qu'ils luy firẽt, & autres choses particulieres à ce propos: tout cela se trouuera en la seconde partie de ceste Histoire, où nous mettrons en substance toutes les relations qui ont esté faites au Roy d'Espaigne.

Situation de la Chine. Supposé ainsi ce que dessus, ce grãd Royaume de la Chine, est la terre la plus Oriẽtale de toute l'Asie, ayant pour voisin du costé d'Occident le royaume de Cochinchine, lequel garde & obserue entieremẽt les vs & coustumes de la Chine. La grand'mer Oceane d'Oriẽt laue la plus grãde partie du Royaume, commenceant depuis l'isle d'Aynan, qui est proche de Cochinchine & à dixneuf degrez du costé du Nort, & l'enuironnant de la part de Midy tout le long de Nortest. Plus haut que Cochinchine vers la route du Nort il confine auec le Brachmanes, qui est vne *Brachmanes.* nation bien peuplée, & tres-riche en or & ar-

gent & en pierreries, & specialement en Rubis, qui y sont en nombre infiny. Ces Brachmanes sont superbes, courageux, noiraux, & biẽ dispos de leur personne, lesquels n'ont pas eu beaucoup de guerres auec les Chinois, à cause qu'entre les deux Royaumes il y a de grãdes serres & montaignes, qui empeschẽt les vns & les autres de s'assaillir. Ioignant eux sont les Patanes ou Mogores, qui est vn Royaume fort grãd & belliqueux, dont la ville capitalle est Samarcan. Ces peuples là sont les vrays Scythes ou Massagets, renommez par les histoires anciennes, desquels l'on asseure qu'ils n'ont esté iamais seigneuriez d'aucune nation du monde. Ce sont gens bien dispos, proportionnez, & blancs, à cause qu'ils demeurent en vn pays froid. Entre l'Occident & le Midy est la Taprobane, ou comme on l'appelle aujourd'huy Samatre, qui est vn Royaume tres-riche en or, en pierres, & en perles. Et plus auant au Midy sont les deux Iaues, grãde & petite, ensẽble le Royaume qu'on appelle des Lechiens, & en egale distance le Iappon. Mais les plus prochains voisins & immediats à ce royaume ce sont les Tartares, lesquels sont aussi en la terre ferme, & separez seulement d'vne muraille, comme nous dirons au 9. chapitre de ce liure. Ces Tartares ont fait plusieurs fois la guerre aux Chinois, & ont possedé leur Royaume par l'espace de quatre vingts & douze ans, iusques à ce que lesdits Chinois se rebellairãt contre-eux & les chasserent vaillamment hors du Royaume. Mais pour le iourd'huy l'on dit qu'ils sont

Description des Brachmanes.

Scythes & Massagets.

Taprobane.

Tartares.

Voyez de cecy le 3. liu. de la 1. part. chap. 1.

bons amys les vns aux autres, & y sert de beaucoup pour cet effet de ce qu'ils sont tous Payés, & qu'ils tiennent entre eux de mesmes vs & ceremonies. Toutesfois ils sont differens en loix & police, en quoy les surpassent de beaucoup les Chinois, & si ne sont pas de mesme couleur de visages, estant les Tartares vn peu plus rouges & plus noirs, allant tous nuds la plus part depuis la ceinture tout iusques en haut, & mangeant de la chair cruë, & se frotant du sang d'icelle, pour se rendre plus forts & robustes. Au moyen dequoy ils puent si fort, que quand l'air vient de leur costé on les sent de biẽ loing pour leur puanteur. Ils croyent l'immortalité de l'ame, toutesfois auec erreur, à cause qu'ils disent que les ames entrent en d'autres corps, & que celle qui a bien vescu au parauant deuient riche de pauure qu'elle a esté, ou qu'elle reuiẽt ieune de vieille qu'elle estoit, & que si elle a mal vescu elle va en pis au contraire. Les enfans des Tartares obseruent fort le commãdement d'obeyssance qu'on doit aux Peres, & leur obeyssent en tout sans contreuenir d'vn seul poinct à leur volonté, sur peine d'en estre incontinent chastiez en public & auec grãde seuerité. Ils croyẽt qu'il y a vn Dieu, lequel ils adorent, & le tiennent graué en image ou en peinture chasqu'vn chez eux, luy offrant tous les iours de l'encens ou autre parfum. Ils l'appellent le Dieu haut, & le prient qu'il leur doint bon entendement & santé de corps. Ils en ont vn autre qu'ils disent estre fils du susdit, & l'appellent en leur langue

Description des Tartares.

Les Tartares croyent vn Dieu.

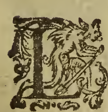
Natigay, & eſt le Dieu des biens de la terre, & le tiennent auſſi chaſcun d'eux en leurs maiſons, & à chaſque fois qu'ils prennent leur repas ils luy oindent la face de la plus graſſe viande qu'il y ait, puis ſe mettent à manger entre eux, apres auoir donné la portion à leur Dieu, de la maniere que dit eſt. Ce sõt hõme qui mentẽt peu ſouuẽt, encore qu'il y aille de la vie, & sõt touſiours tres-obeyſſãs à leur Roy, & principalement en guerre, où chacun fait ce qui eſt de ſa charge, eſtant guidé par le ſignal du tabourin ou de la trõpette: au moyẽ dequoy leurs Capitaines les gouuernẽt à baguette & fort ayſemẽt, pour le lõg vſage & la bõne diſcipline qu'ils apprennẽt dés leur jeuneſſe. Ils ont encore tout plein d'autres choſes, eſquelles ils ſimboliſent fort auec les Chinois. Que ſi ces Chinois receuoient la foy de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, il eſt credible qu'ils exciteroyent auſſi leſdicts Tartares à faire le ſemblable, cõme eſtans hõmes bien dociles, & grans imitateurs d'iceux.

Natigay, Dieu des Tartares.

Tartares ſimboliſent auec les Chinois.

Du temperament du Royaume de la Chine.

CHAP. II.



LE tẽperament de ce grãd Royaume eſt fort diuers, à cauſe qu'il eſt tout presque ſitué du Midy au Septẽtrion en vne ſi grãde eſtẽduë de pays, que combiẽ que l'iſle d'Aynan, qui eſt proche dudit Royaume, ſoit à dixneuf degrez de hauteur, l'on

Iſle d'Aynã.

a toutesfois cognoiſſãce de quelques Prouinces qui en ſont à plus de cinquãte: & ſi dit-on qu'il y en a encores d'autres plus haut vers les cõfins des Tartares: ce qui ſe peut veoir facilement en la grande difference des couleurs qu'il y a entre les habitans de ce Royaume. A Canton qui eſt vne ville fort grande dudit Royaume, en laquelle les Portugais ont trafiqué ordinairemẽt auec les Chinois, pour eſtre ſituee aupres de Macao, où long temps y a que ce ſont peuplez leſdicts Portugais, & d'où ils apportent les marchandiſes qui viennent en Europe, l'on veoit des couleurs fort differẽtes au viſage de ceux qui y viẽnent trafiquer, comme les Portugais meſme le teſtifient. Ceux qui viennent à naiſtre en la ville de Canton, & en toute cette coſte ſont noiraux, comme ceux de Fés ou de Barbarie, pource que ce pays eſt en meſme pararelle que ladicte Barbarie. Mais ceux des autres Prouinces en dedãs ſont blancs la pluſpart, les vns toutesfois plus que les autres, ſelon qu'ils entrent plus au pays froid: parce qu'il y en a d'aucuns qui retirẽt aux Eſpagnols, & d'autres qui ſont plus blonds, reſſẽblant à peu prés à des Alemãds blõds & rouges Bref en tout ce grand Royaume pour en parler en general, il n'eſt pas poſſible d'acertener qu'il ſoit chaud ou froid, d'autant qu'il eſt enclos dãs la region que les Geographes appellent Tẽperee, & auſſi parce qu'il s'eſtend vers vn meſme climat que l'Italie: d'où ſe peut entendre la fertilité d'iceluy, laquelle eſt ſãs doute la plus grãde qui ſoit au monde, encore que nous mettiõs

Macao.

Couleur de viſage des Chinois.

Climat de la Chine.

en cõparaiſon & le Peru & la neuue Eſpagne, qui ſont deux Royaumes renõmez pour leur fertilité. Et cecy ſe pourra veoir au chapitre ſuyuãt, ou nous traitterons en bref des choſes qui s'y produiſẽt & de l'abondãce d'icelles. Et ſur tout ſelon que m'a dit le pere Herade Prouincial, & sõ cõpaignon, le rapport deſquels ie ſuiuray en la plus part de ceſte Hiſtoire, comme eſt teſmoins oculaires & dignes de foy, & qui plus eſt majeurs de toute exceptiõ, le pays y eſt ſi plein & fourmillãt de petits enfans, qu'il ſẽble que les fẽmes portẽt & accouchẽt chaſque moys, eſtãs ces enfans, quãd ils ſont petits beaux à merueilles. Au ſurplus la terre y eſt ſi fertile, qu'elle porte trois & quatre fois l'ã, dõt les choſes y sõt à ſi bõ marché, qu'il ſẽble qu'õ les dõne toutes pour neãt. *Peru & nouuelle Eſpagne.* *La Chine porte trois & quatre fois l'an.*

De la fertilité dudit Royaume, & des choſes qui s'y produiſent.

CHAP. III.



C'Eſt vne choſe tenuë pour certaine entre les habitãs dudit Royaume que les premiers qui l'ont habité & fondé c'ont eſté les neueux de Noé, eſquels apres auoir voyagé depuis le pays d'Armenie, auquel lieu apres le deluge vniuerſel vint s'arreſter l'Arche, dans laquelle Dieu ſauua leur ayeul Noé des ondes du ciel, & ayãt cerché terre qui leur peuſt plaire, ils n'ẽ trouuerent aucune, ou il y euſt telle fertilité *Les premier fondateurs & habitãs de la Chine.*

ny si bon air qu'en cedit Royaume, tant pour ses qualitez abondantes, pour le tẽperament salubre, & autres choses necessaires à la vie de l'hõme, lesquelles se trouuent en iceluy. Toutes lesquelles causes les inuitairent à le peupler, estãs bien certains que quãd ils fussent allez par tout le mõde ils n'eussent pas trouué son semblable. Et tien, quãt à moy, qu'ils ne se trompairent aucunement à ce que nous voyons auiourd'huy en iceluy, & selon ce qui se peut colliger de ce chapitre touchant les choses qui s'y produisent, lesquelles sont en si grande foison & abondance, que combien que nous en voulions mettre icy tant qu'il doiue suffire pour cet effect, si en l'airons nous beaucoup d'autres touchant les proprietez d'infinies herbes particulieres, & d'animaux, qui suffiroient pour en faire vn grand volume, comme ie croy qu'il se fera quelque iour.

Labeur & industrie des Chinois.

La fertilité de la terre est aydee en sa bonté par le trauail & industrie assiduë des naturels, laquelle est si grãde, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallées, bords, & riuages quelconques, où ils ne plantent & ne sement tout ce qu'ils sçauent que le terroir puisse porter & produire selon la bõté d'iceluy, comme arbres à fruits, & grandes semailles de froument, orge, riz, lin, chanure & autres choses. Ce trauail leur est aisé & facile, en se proposant deuant les yeux la liberté qu'a chascun d'eux de ioüyr paisiblement de son bien, & la grande infinité de mõde qu'ils sont, tant en estats & offices, qu'au labourage de la terre: ioint aussi qu'ils ne souffrent point en

tout le Royaume aucuns faineans ny vagabons, ains sont telles personnes tenues & reputées pour infames, auecce qu'elles sont punies rigoureusement. Telle police est facilitée d'auantage par vne autre chose, qui y ayde beaucoup, en ce qu'il n'est pas permis aux naturels de sortir hors du Royaume, & d'aller veoir les estrangers, ny d'auoir guerre auec eux, qui est vn moyẽ qui a de coustume de despeupler les nations, & de subuertir l'Estat: y ayant vn Roy qui est cõtent de son Royaume, comme l'vn des meilleurs qui soyent au mõde. Outre ce, comme ils sont naturellement enclins à faire bonne chere & se resiouyr, & à estre tousiours bien habillez, & leurs maisons bien accommodées & garnies de toutes choses necessaires, cela les incite aussi à bien mesnager & trauailler: qui est cause, ensemble la fertilité de la terre susdite, qu'on peut sans mentir nommer ce Royaume le plus fertile de tout le monde. Il produit de toutes sortes de verdure comme l'Espaigne, & encore plus, & autãt de fruits, auec beaucoup d'autres qu'õ ne cognoist point, pource qu'ils sont differens de ceux que nous auons par deça: au reste les vns & les autres bons par excellence à ce qu'on dit. Il y a trois sortes d'Oranges, les vnes si douces qu'elles surpassent le succre en douceur, les autres vn peu moins, & les autres ayant vne petite pointe d'aigreur, qui est fort plaisante au goust. Il y a aussi vne sorte de Prunes qu'ils appellent Lechias, lesquelles auec ce qu'elles sont tressauoureuses, ont encore ceste proprieté, qu'elles

Nuls faineãs ne vagabons en la Chine.

Oranges.

Prunes nommees Lechias.

ne saoulent iamais & ne font point de mal à l'estomac, combien qu'on en mange beaucoup. Il produit des Melons en abondãce, qui sont fort gros & excellemment sauoureux: & vne sorte de Pommes de couleur brune, lesquelles sont grosses, & de tresbõ goust. Ie ne parle point des autres fruicts qu'il y a, ny des nõs d'iceux, de peur d'ennuyer le lecteur, & y consumer le temps, qui nous est requis & necessaire pour traiter de choses plus importãtes. Il y a tres-grande foison de Succre par tout ce Royaume, qui est cause qu'il est à si bon marché, qu'vn quintal du plus fin & du plus blanc, & au temps qu'il est le plus cher, ne vaut pas d'auãtage de six reales. Il y a du miel en grande abondance parce qu'ils sont fort amateurs de ruches, d'ou vient que le miel & la cire y sont à bon prix, & s'y trouuent en si grande quantité, qu'on en peut charger des nauires & des flotes mesmes. Ils ont beaucoup de soye & de parfaitement bonne, à laquelle ils sçauent donner de si viues couleurs, qu'elles excedẽt de beaucoup les teintures de Grenade, & est le plus grand trafic qui se face point par tout le Royaume. Le veloux, le damas, le satin, & le tafetas, & autres toiles qui se font là, valent si peu, que le dire feroit bien estonner ceux qui sçauẽt ce que cela vaut en Espaigne, & en Italie: & ne les mesurent point à l'aune, ny les autres toiles non plus, ny generalement tout ce qui se vend audit Royaume, encore que ce soit du linge, mais ils pesent tout, en quoy il n'y peut pas auoir tãt de tromperie. Il y vient beaucoup de lin, dont se

Melons. *Pommes.* *Succre.* *Miel.* *Cire.* *Soye.* *Toiles.* *Chinois vsẽt du poids en toutes choses.*

uest ordinairement le commun peuple, & du chanure aussi, duquel ils se seruent à calfeutrer les nauires, & à faire des cordes & des chables. Aux terres dures & seiches encore qu'elles soiēt pierreuses ils y recueillent beaucoup de cotton & y semēt du bled, de l'orge, du segle, de l'auoine, & plusieurs autres sortes de grains, lesquels rapportent tous beaucoup, & autāt les vns que les autres. Aux terroirs humides & aquatiques qui y sont en grand nombre, à cause de l'abondance des belles & grandes riuieres que possede ce grand Royaume, ilz y sement du riz, qui est la commune viande de ceste nation, & aussi de tous leurs voisins, & en recueillent en telle quantité, qu'au temps qu'il est le plus cher vne hanegue ne vient à valoir qu'vne reale. Dequoy & pareillement de tous les autres grains la terre a coustume de porter 3. & 4. fois l'ānee cōme dit est à la fin du chap. precedēt. Aux hauts pays qui ne sōt pas propres pour semer, ils yont de belles rangees de Pins qui portēt de gros pignōs fort sauoureux, & des Chastaigners aussi, qui produisent de belles grosses chastaignes, lesquelles sont de meilleur goust que celles d'Espaigne: & outre entre ces arbres ils y semēt du maïz, qui est le manger & pain ordinaire des Indiens de Maxique & du Peru, auec beaucoup de paniz, pour ne point perdre vn espan de terre, comme aussi devray ne s'étrouuera-il point par tout le Royaume, qui soit sterile & en friche sans faire profit: ce qui aduiēt tāt de la proprieté naturelle de ladicte terre, que de l'ayde qu'on y fait.

Lin & chanure.

Cotton.

Bled & autres grains.

Riz.

Pignons.

Chastaignes.

Mayz.

Paiz.

Suitte de la fertilité dudict Royaume, & des choses qui s'y produisent.

CHAP. IIII.

Campagnes de la Chine.



Oute la plaine campaigne outre la fertilité susdite est tres-belle & plaisante à veoir, & souëfue à flairer, à cause de beaucoup de belles & diuerses fleurs odoreuses qu'elle produit de toutes les sortes, estãt embellie d'auantage par de belles rangees d'arbres qui bordent communement le long des riuieres & des ruisseaux, où il y a plusieurs iardins & belles maisons de plaisance, dont ils vsent fort pour leur recreations & passetemps. Les Loytias ou Cheualiers ont coustume de planter des grãdes forests & montaignes touffues & espesses, où ils nourrissent force Sãgliers, Daims, Cõnils, Lieures, & autres bestes diuerses, des peaux desquelles ils fõt de tres-bonnes fourrures, & specialemẽt de Martes Zebelines, qui y sont en grãd nõbre. Il y a du musc en grande abondance, qui viẽt d'vne espece de petites bestes, lesquelles ne mangẽt autre chose que d'vne racine fort odoriferante, nommee *Camarus*, qui est de la grosseur d'vn doigt, & se fait ce musc en cette façon. Ils battent & meurdrissent ces petites bestes à force de coups tant qu'il les tuent, puis les mettent en vn lieu, où elles se corrompent plus facilement, leur liant premierement bien fort

Fourrures de Martes.
Musc.

Camarus.

Maniere de faire le Musc.

les parties par ou peut ſortir le ſang, & laiſſant tremper en iceluy tous les os qui ſont caſſez biẽ menu: & apres que tout leur ſemble eſtre aſſez pourry, ils les coupẽt par pieces auec leur peau, & en font de petits ſachets, que les Portugayes qui les achetent appellent *Papos*: & eſt-ce muſc le meilleur & le plus fin de tout tant qu'õ en apporte des Indes, mais ſujet à tromperie, à cauſe qu'ils ont accouſtumé d'y mettre & cacher dedans des petits morceaux de plomb & autres choſes: pour les faire peſer d'auantage. Outre cela il y a grande quantité de bœufs & de vaches, leſquelles valẽt ſi peu, qu'õ en a vne biẽ bõne pour huit reales: & auſſi des Bufles qui valent la moitié moins, & des pieces de venaiſon, que l'õ trouue toutes entieres pour deux reales & beaucoup de pourceaux qui ont la chair auſſi bonne & auſſi ſaine que le mouton en Eſpaigne. Il y a grande abondance de cheures & autres beſtes à manger, qui eſt cauſe qu'elles valẽt fort peu. Quand aux oiſeaux qui ſe nourriſſent aux lacs & riuieres il y en a tant & en ſi grand nombre qu'il ſ'en conſume chaſque jour aux moyẽnes villes du Royaume beaucoup de milliers, cõbien que ce ſoyent Canarts pour la plus part. La maniere comme ils ſe nourriſſent ſe dira en vn chapitre particulier, à fin que ce que nous auons deſia dit ne ſemble point incroyable. Tout cela ſe vẽd au poids, comme auſſi les poulles & chappons, & à ſi petit prix, que deux liures de cette chair ſans plume & toute habillee ne vaut ordinairement que deux Foïz, qui eſt

Papos. *Vaches.* *Venaiſon.* *Cheures.* *Canarts.*

Au 3. liu. de la partie chap. 22.

Foï espece de monnoye. vne eſpece de monnoye valant quatre marauedis d'Eſpagne, & deux liures de porc ſalé vn Foï & demy qui ſont ſix marauedis: & ainſi conſequemment des autres viandes, comme il eſt à plein verifié par la relation des Religieux ſuſmentionnez. *Rheubarbe.* Il y a auſſi beaucoup d'herbes de medecine, & du Rheubarbe tres-fin, & en tres-grande quantité, *Racine de la Chine ditte autrement Esquine.* & de la racine nommée Chine du nom du Royaume, & des muſcades en telle abondance qu'on en peut charger de grandes flotes, & toutes à ſi bon marché que quatre cẽt ne valent qu'vne reale, & ſix liures de girofles vne demie reale. Autant en eſt du poyure & de la cãnelle, & en a l'õ vingt cinq liures pour quatre reales, & pour moins encore. Ie paſſe ſoubs ſilence tãt d'autres herbes medicinales & vtiles à la vie humaine, pource qu'il en faudroit faire expreſſement vn liure particulier touchant les vertus & facultez de toutes icelles. *Poiſſon & maree.* Le Poiſſon & la maree qui y eſt de toutes ſortes eſt vne choſe admirable non ſeulement és coſtes de la mer, mais auſſi aux dernieres prouinces de ce Royaume & plus eſloigneés d'iceluy, à cauſe des belles & grandes riuieres ſur leſquelles on nauige par tous les endroits de ce Royaume. *Mines & metaux.* Outre cela il eſt fort riche en mines d'or & d'argent & autres metaux, leſquels excepté ledit or & argent ſe vendent à ſi bon marché, qu'vn quintal de cuyure, de fer, ou d'acier ne vaut communemẽt que huit reales. *Perles.* Il ſe trouue auſſi vne infinité de perles par tout ce Royaume, toutesfois elles ne ſont guere rondes pour la pluſpart. Doncque de

tout ce que dessus se peut euidemment colliger la bonté & fertilité du pays, & par consequent inferer que ne se trompairent pas les premiers qui le peuplairent, estát ainsi plus que suffisamment abondant en toutes choses necessaire à la vie de l'homme. Au moyẽ dequoy les habitans d'iceluy se glorifiẽt à bon droit de tenir & posseder le meilleur Royaume de la terre.

La Chine est le meilleur Royaume de la terre.

De l'antiquité dudit Royaume.

CHAP. V.



E Royaume est si antique, comme nous auõs desia touché, cy dessus chap. 3. qu'on estime que les premiers qui le peuplairẽt ce furent les neueux & petits fils de Noé. Mais la plus claire certitude qui se trouue de ce cy dans les liures des mesmes Chinois est que depuis Vitey qui a esté le premier Roy, l'estat du pays fut reduit & erigé en tiltre de Royaume, lequel a duré iusques à celuy qui est à present regnant, comme il se verra plus à plein par cy apres, quand nous viẽdrons à parler des Rois qui ont regné audit Royaume, lesquels selon la vraye & certaine supputation ont esté tant legitimes que tyrans, deux cens quarante trois iusques à present. On succedé au Royaume de pere en fils, & à faute d'hoir & fils masle la couronne vient au parent plus proche & habile à succeder. Toutesfois pource qu'ils tiennent autant de femmes qu'ils en veulent, à la mode des

La Chine quãd erigee en Royaume.

Comme l'on succede en la Chine.

Pluralité de femmes en la Chine. Empereurs Turcs, à ceste occasion ils ont peu souuét faute d'heritier & successeur. Le premier qui viét à n'aistre de quelqu'vne de ces femmes est necessairement heritier du Royaume, & aux *Puisnez du sang Royal.* autres fils le Roy leur pere leur assigne des villes en appanage pour y viure priuément, auquel lieu il leur prouuoit de toutes choses necessaires pour l'entretien de leur estat & maison, auec cômandemét exprés de n'en point sortir sur peine de la vie, ny de retourner iamais en Cour s'ils ne *Princes du sang.* sont mandez par le Roy Ceste vie priuée & recluse est aussi imposee à ceux qui sont parés du Roy, lesquels pour la plus part font leur residéce en vne belle grande ville fort peuplée, nom- *Cansay, ville.* mée Cansay, en laquelle on enjoint à ceux que le Roy & son Conseil pensent estre gens de factiõ de ne bouger jamais de leurs maisons, pour *Hostels des Princes du sang.* obuier à toutes occasions & suspiciós de rebellion & trahison contre le Roy. Les hostels de ces Princes sont fort grans & spacieux, pour tenir au dedans d'iceux, comme ils y tiennent, toutes sortes de recreations & de delices, comme jardins, parterres, vergers à fruits, & estangs peuplez d'vne infinité de poissons de plusieurs sortes, auecques des bois & beaux taillis, où ils tiénent de tout genre de chasse & de gibier, le tout enuironné de murailles, selon qu'il se peut faire aux montaignes & aux riuages: de maniere que chascune de ces maisons est côme vne moyen- *Princes de la Chine aymét la Musique.* ne ville. Ils s'adonnét fort à la musique, auec laqu'elle ils passent le temps, & comme ils ne s'estudient à autre chose qu'à faire bonne chere,

aussi

aussi sont-ils communément gros & gras & en bon point, gracieux & francs aux estrangers. Quant à ces Princes, quelque part qu'ils soyent les Gouuerneurs du pays sont tenus & obligez de les aller veoir & visiter aux iours de feste, & s'ils passent à cheual deuant leur porte de mettre pied à terre, & s'ils vont dans vne chaire de descendre à bas & passer tout coy sans pompe ny parade accoustumée: & afin qu'ils n'en pretendent cause d'ignorance, toutes les portes des maisõs de tels Princes sont peintes de leurs couleurs & liurées. Par le moyen de ces delices, & de l'accoustumãce qu'ils prennẽt dés leurs ieune aage à mener telle vie recluse, ils passent le temps ioyeusement, sans qu'il leur ennuye.

Deuoir des Gouuerneurs enuers les Princes.

De l'estendue du Royaume de la Chine, & des Mesures itineraires dont on vse en iceluy.

CHAP. VI.

CE grãd Royaume que nous appellons ordinairement La Chine, sans sçauoir la cause ny le fondement pourquoy il est ainsi appellé, les circonuoysins l'appellent Sangley, & en la langue du pays se nomme Taybinco, qui ne signifie autre chose que Royaume. Il est le plus grand & le plus peuplé de tous tant qu'il y en ait au monde, au moins que nous sçachions, & cõme il se pourra veoir clairemẽt & à

L'autheur dit qu'on ne sçait pourquoy ce Royaume s'appelle la Chine: toutesfois i'estime que son origine vient de ce mot, Sinæ, qui est le nom anciẽ du pays & des

habitans: cõme il appert dãs Ptolomée liure 7. de la Geogr. ch. 3. & dedãs Stephanus, liure des Villes.

Liure imprimé en la Chine.

plein au discours de ceste Histoire, & par les choses admirables que nous traiterõs en icelles, & particulierement au chapitre qui s'ensuit, lequel est tout presque tiré du propre liure que les Chinois ont deuers eux, où ils mettent la grandeur & estẽduë du Royaume, & des quinze Prouinces y contenuës. Ce liure a esté imprimé en la mesme Chine, & apporté à la ville de Manille aux Isles Philippines, & depuis traduit en Espagnol par des Chinois, lesquels pource qu'ils s'estoyẽt faits Chrestiẽs se sont arrestez & domiciliez ausdites Isles, afin de mieux garder & obseruer ce qu'ils ont promis au sainct Baptesme, & euiter la punition qu'on leur imposeroit en ladite Chine, si l'õ sçauoit que sans la permissiõ du Roy & de son Conseil ils eussent receu foy ou loy contre l'ordonnance qui le prohibe sur peine de la vie, laquelle s'execute inuiolablemẽt & sans aucune remission.

Circuit & estẽdue de la Chine.

Ce Royaume contient en circuit soixante neuf mille cinq cens seize Diés, qui est vne mesure dont ils vsent, lesquelles estãt reduites à la supputation d'Espaigne font presque trois mille lieuës de tour, & mille huit cẽs lieuës de lõg. Cela s'entend en toutes les quinze Prouinces dudit Royaume, chascune desquelles contient beaucoup de citez & villes murées sans vn nõbre infiny de villages, comme il se verra plus à plein au chapitre qui s'ensuit.

Mesures itineraires.

Dedans le liure susdit il se trouue que les Chinois ont seulement trois Mesures itineraires pour arpenter, lesquelles ils appellent en leur

langue *Lij*, *Pu*, *Icham*, qui eſt autant que ſi nous diſions, *Stade*, Lieuë, Iournee. La meſure appellee *Lij* cõprend autant d'eſpace qu'en vne plaine & en vn temps coy & ſerein ſe peut ouyr la voix d'vn homme pouſſée de toute ſa force: Dix de ces Lijs font vn Pu, qui eſt vne grande lieuë Eſpaignole: Et dix Pus font vne iournee d'vn iour entier par eux appellé *Icham*, leſquels reuiennent à douze grandes lieuës. Selon ce cõpte l'õ trouue que ledit Royaume cõtient les lieuës ſuſmentiõnées. Il eſt vray que par le calcul d'autres liures l'õ a trouué d'auãtage de lieuës: mais le P. Martin de Herrade ſuſdit, Prouincial des Auguſtins eſdites iſles Philippines, & treſ excellẽt Géometre & Coſmographe a veu & cogneu que la ſupputation faite fort exactemẽt & auec grand ſoin & aduertence par la deſcriptiõ des meſmes Chinois venoit à faire le nõbre ſuſdict de mille huit cẽs lieuës de long, & de trois mille de circuit: en commenceant à la prouince d'Olã, laquelle tire plus vers le Midy & eſt plus proche de Malaca, & courant la route de Noreſt plus de ſix cens lieües de chemin.

Lij. *Pu.* *Icham.* *P. Martin de Herrade, Religieux.*

Des Prouinces que contient le grand Royaume de la Chine.

CHAP. VII.

CE grand Royaume de la Chine eſt diuiſé en quinze Prouinces, chaſcune deſquelles eſt plus grande que le plus grand Royaume

Quinze prouinces en la Chine.

dont nous ayōs cognoiſſance en Europe. Quelques vnes de ces Prouinces portent le nom de la ville Metropolitaine, où reſident les Gouuerneurs, Preſidens & Vicerois, leſquels en la langue du pays ſ'appellēt, Cochin. De ces quinze Prouinces il y en a deux, c'eſt à ſçauoir Paguia & Tolanchia, leſquelles ſont gouuernees par le Roy en perſonne & par ſon Conſeil, à cauſe que ſa Majeſté reſide touſiours en l'vne de ces deux Prouinces, qui ſont les plus grandes de toutes les autres, & les plus peuplees. Toutesfois ce n'eſt pas pour cela qu'il y fait ainſi ſa reſidence, ny pour eſtre plus delicieuſes que les autres, mais c'eſt pour autant qu'elles ſont les plus proches des Tartares, auec leſquels les Chinois ont eu jadis guerre cōtinuelle. Et afin que ledit Roy peuſt plus ayſément remedier aux troubles & inconueniens qui luy pourroyent ſuruenir de celle part, & par meſme moyen offenſer ſon ennemy auec plus de commodité, il a aſſis ſa Court Eſtat & maiſon eſdites Prouinces, & comme il y a touſiours eſté par tant d'annees & y a perpetuellement demeuré, auſſi croy-je à mon aduis que ſ'y fera la continuelle demeure de tous les Rois dudit Royaume: ce que meritent bien les meſmes Prouinces à cauſe de la bōté du ciel, & de l'abondāce des viures qui y sōt, & de tresbōs.

Prouinces où reſide le Roy de la Chine.

Les quinze Prouinces s'appellent Paguia, Canton, Foquiem, Olam, Cinſay, Suſuam, Tolanchia, Canſay, Oquiam, Aucheo, Honam, Xantō, Quincheu, Chequeā, & Saxij ou Sancij. Ces quinze Prouinces, & principalemēt les dix

Noms des 15. Prouinces de la Chine.

qui ſont maritimes,& aſſiſes és coſtes de la mer ſōt toutes preſque ſeparees par de belles riuieres profōdes &nauigables,pleines d'eau douce, & bordées de part & d'autre de grās riuages, & au long d'iceux de beaucoup de bōnes villes & citez,leſquelles ſe peuuēt mettre non ſeulemēt par nombre, mais auſſi par nō, à cauſe que leſdicts Chinois ſont gens ſi curieux,qu'ils mettēt en leur liures juſques aux noms des maiſons & lieux de plaiſir, que tiennent les Seigneurs & Loytias pour leur recreation. Mais par ce que je dilateroy par trop cette Hiſtoire, outre que ce ſeroit vn labeur inutille& sās profit,je feray ſeulemēt le premier point, & mettray au chapitre qui ſuit le nombre des villes & citez que contient chacune des quinze prouinces, laiſſant le ſecōd touchāt les villages & lieux de plaiſir, comme moins requis & neceſſaire à noſtre intention, qui eſt de monſtrer la grande eſtendue dudict Royaume.

Curioſité des Chinois.

Des Citez & Villes, que contient chaſque Prouince du Royaume de la Chine.

CHAP. VIII.

CEs quinze Prouinces, leſquelles plus veritablement ſe peuuent appeller Royaumes, à cauſe de leur grandeur & eſtendue, comme il ſe peut veoir par le nombre des Citez & Villes, que contient chacunes d'icelles, ſans mettre en ligne de compte les Villages qu'il y a en nō-

Prouince de la Chine en grande eſtendue.

bre infiny, ſont telles que s'enſuit.

Prouince où reſide le Roy de la Chine.

La premiere eſt la prouince de Pagua où ordinairement reſide le Roy auec ſon Conſeil, & contient quarante ſept Citez, & cent cinquante Villes, la prouince de Canton contient trente ſix Citez, & cent quatre vingt dix villes. Celles de Foquiem trente trois Citez, & cent quatre vingt dix Villes. Celle d'Olam quatre vingt dix Citez, & cẽt trente Villes. Celle de Cinſay trẽte huict Citez, & cent vingt quatre Villes. Suſuan quarante quatre Citez, & cẽt cinquante Villes. Tolanchia cinquante & vne Citez, & ſix vingt trois Villes. Canſay vingt quatre Citez, & cent douze Villes. Oquiam dixneuf Citez, & ſoixante & quatorze Villes. Aucheo vingt cinq Citez, & vingt neuf Villes. Honan vingt Citez, & cent deux villes. Xantõ trente ſept Citez, & ſoixante & dixhuit Villes. Quincheu quarãte cinq Citez, & cẽt treize Villes. Chequeam trente neuf Citez, & quatre vingt quinze Villes. Saxij ou Sancij quarante deux Citez, & cent cinq Villes. Par cette ſupputatiõ il y a cinq cẽt quatrevingt & onze Citez, & quinze cent quatre vingt & treize Villes. Duquel nõbre enſẽble la quantité des Villages & lieux de plaiſir qui y ſont en infinité l'on peut biẽ colliger que cedit Royaume de la Chine merite à bon droit d'eſtre nommé grand, & meſmes en le cõparant auec les plus grans & les plus puiſſans qui ſoyent au monde, l'on pourroit biẽ dire aſſeurement qu'il eſt l'vn des premiers & principaux.

Nombre des Citez & villes de la Chine.

Les Chinois ont couſtume en leur pronon-

ciation de terminer le nom des Citez auec ceste syllabe(*Fu*) qui vaut autant à dire queCité,com- Fu.
me Taybinsu, Cantonfu, & le nom des Villes auec ceste sillabe(*Cheu*). Il y a d'aucuns villages Cheu.
si grans,qu'il ne leur faut seulement que le nom pour estre Villes. Toutes les Citez pour la plus *Situation des*
part sõt situées au bord des riuieres nauigables *Villes.*
& entourés de larges fossez qui les font tres-fortes. Outre que tant icelles comme les Villes sont toutes emmantelees de grandes murailles *Murailles.*
qui sont ordinairement iusques à vn estage en haut de pierre de taille & de là en amõt de carreau blanc qui est si fort, qu'on ne le sçauroit rompre qu'à grande peine auec des marteaux pointus. En quelques Villes les murailles y sont si larges, qu'il y peut aller quatre & six hommes de front. Elles sont ornées d'vne longue rangée de bouleuers, & d'espace à autre decorées de hautes tours, couuertes de beaux chapiteaux *Bouleuers.*
magnifiques, lesquels sont enuironnez tout autour de galleries & de perrons, où souuẽtesfois ont coustume de s'aller recreer les Viceroys & Gouuerneurs, pour iouyr de la veüe des champs & du bord des eaux. De la muraille iusques au fossé il y a vne terrasse, par ou peuuent aller *Terraces.*
six hommes de front à cheual, & autant dedans la ville iusques aux maisons, à fin de les pouuoir circuir & y faire la ronde sans aucun empeschemẽt. Les murailles sont aussi belles & entieres par le soing ordinaire que l'õ y met, comme s'elles venoiẽt d'acheuer d'estre faites, combien qu'il y aye quelques villes, desquels il y a

plus de deux mil ans de bonne memoire qu'elles sont basties. La cause de cela est, qu'en chascune ville le Roy tient vn Iuge à grãs gages, lequel a la charge de visiter les murailles, & de les faire renouueller des deniers, que le Thresorier de son domaine estably en icelle ville luy baille & deliure pour cet effect.

Iugevoyer.

Chemins.

Les chemins dudit Royaume sont tous plats & vnis fort soigneusement, & les entrées des villes ont vne grãde apparance de majesté, auec trois ou quatre portes tresfortes, bãdées & barrées de lames de fer. Les ruës sont fort bien pauées & ouuertes de telle largeur, qu'il y peut aller quinze hommes de cheual ensemble, & toutes si droites auec leur longueur, que l'on voit d'vn bout à l'autre de la ruë. Aux deux costez de chascune de ces ruës, il y a des supportaux & saillies, où sont les boutiques des marchans pleines de choses fort singulieres, ensemble de toutes sortes de mestiers & estats qui se peuuẽt desirer. Aux grandes rues, il y a d'espace à autre vne belle suyte d'Arcs triomphaux, qui les embellissent & decorent extremement, lesquels sont de pierre de taille, azurez de belles grandes peintures faites à l'ãtique Romaine, auec de beaux bordages & compartimens. Toutes les maisons ont ordinairement trois portes, celle du milieu grande & celles des deux costez plus petites & faites à proportion selon leur mode de bastir.

Rues.

Arcs triomphaux.

Suntien.

Leur Roy tient sa Court en la ville de Suntiẽ, qui est à dire en leur langue, Ville du ciel, de la

grandeur & estēduë de laquelle les Chinois racontent de grandes choses, lesquelles doiuent estre veritables, à cause que tous ceux qui en ont escrit qui sont en grand nombre, combiē qu'ils en ayent parlé en diuers temps & lieu, n'ōt esté iamais trouuez en varieté ny repugnāce. Au moyen dequoy elle semble estre la plus grande & spacieuse qui soit auiourd'huy au mōde, attēdu que ceux qui la font, moindre & parlēt sobrement de son estenduë, afferment que pour aller d'vne porte à l'autre sans passer les faux bourgs, il faut vn iour tout entier en tēps d'esté, & cheminer tout à cheual de bon pas. Ceste ville s'appelle aussi *Quinsay*, cōme l'a appellé Marc Paul, Venitiens, liure 2. chap. 63. & 64.

Grādeur de la ville de Sūtien.

Quinsay.

Des edifices admirables qui sont au Royaume de la Chine, & d'vne tres grande muraille ou enceinte contenuë en iceluy, qui à cinq cens lieues de long.

CHAP. IX.

IL y a en ce Royaume de la Chine des grans maistres en l'Architecture, & les materiaux pour bastir y sont les meilleurs du monde, parce que comme il a esté dit au chapitre precedent, il y a vne terre blāche dont on fait des carreaux, lesquels sont si bōs & forts, qu'il faut auoir des pioches & marteaux, & vne tresgrāde force pour les rōpre. Et la cause de cela est, pource qu'il y a generale-

Chinois grā Architectes.

ment par tout le Royaume de tresgrãs & beaux edifices, laissant à part le Palais, où le Roy tient sa Court en la ville de Taybim, d'autãt que nous en ferons cy apres vn chapitre particulier.

Hostels des Viceroys & Gouuerneurs.

En toutes les citez qui sont les capitales des Prouinces, reside vn Viceroy ou Gouuerneur, & demeure en l'hostel que le Roy a en chasque ville d'icelles fait à ses propres cousts & despés, lesquels hostels sont tous superbes & admirables, elabourez d'vn grand artifice, & tous aussi grans qu'vne grande ville, pour cause qu'il y a dedans de grans jardins & estangs, & des bois enclos de murailles, esquels comme il a esté remarqué au quatriesme chapitre, il y a beaucoup de chasse & de gibbier. Les maisous communes sont fort bonnes & bien basties à la Romaine, & ont toutes des arbres plantez au deuant des portes, afin de faire ombrage & embellir le long des rues. Toutes ces maisons sont par dedans blanches comme lait, de sorte que la surface d'icelles reluit comme de beau papier bruny, & sont pauées de pierres larges, bien lassées, & quarrées. Le toict est d'vn bois tres-excellent, bien elabouré, & peint d'vne eau damassée de couleur d'or, qui est fort plaisante & agreable à la veüe. Elles ont toutes court & jardin auec beaucoup de fleurs & verdure pour leur recreation, & n'y en a pas vne qui n'ayt vn estang auec du poisson, si petit qu'il puisse estre. Vn costé de la court est occupé d'vne paire d'armaires faites à guise d'vn cabinet, sur lesquelles ils tiennent grand nõbre d'Idoles taillez en bosse

Maisons cõmunes.

Cours & Iardins.

& elabourez de diuers matereaux. Au trois autres angles ils ont plusieurs peintures & autres curiositez, & sur tout se tiennent bien nettemẽt non seulemẽt en la maison, mais aussi aux ruës, où il y a communement trois ou quatre priuez & lieux cõmuns posez fort soigneusement, afin que le monde estant pressé de la necessité naturelle & ayãt ou aller ne gaste ny n'ordisse point les rües: ce qui est mesmes obserué par tous les chemins du Royaume. Il y a d'aucunes villes où l'on va par eau parmy les rües, comme l'on fait à Bruxelles en Flandres, & à Mechique aux Indes, & à Venise en Italie, qui est cause qu'elles sont tresbien fournies, pource que les bateaux, y entrent tous chargez de viures jusques au deuant des maisons.

Aisãces aux ruës.

Villes basties sur l'eau.

Les Chemins dudit Royaume sont les meilleurs & les mieux pauez de toutes les terres descouuertes, & par tout si plats & vniz, que jusques aux montaignes il y a de grans chemins taillez à coups de marteau, & fort bien reparez & pauez de pierre & de carreau: de sorte que par le dire de ceux qui l'ont veu c'est vne des plus insignes structures & des plus communes & frequentes qu'il y aye en tout le Royaume. Il y a beaucoup de ponts tres-grans & de facture admirable, & les aucuns d'eux posez dessus des bateaux, comme est celuy de s'euille, principalement aux riuieres larges & profondes. En la ville de Fucheo est vne tour deuant le logis du Thresorier general du Roy, laquelle comme afferment ceux qui l'ont veuë surpasse tous les

Chemins.

Ponts.

Tour admirable.

edifices Romains que l'on ſçache, eſtãt fondee deſſus quarante colonnes, chacune deſquelles eſt baſtie d'vne ſeule pierre, laquelle eſt ſi grãde & groſſe, qu'elle eſtõne ceux qui en parlent, & fait douter ceux qui l'entendent. Partant il me ſemble qu'il vaut mieux me deporter d'en parler, ſans en particulariſer d'auantage, ainſi que je fay en toutes les choſes que je trouue vn peu difficiles à croire, principalement quand je n'ay point d'original n'y autheur certain pour alleguer, ou donner pour caution.

Muraille de la Chine admirables.

Se trouue en ce Royaume vne muraille ou enceinte qui a cinq cent lieües de long, & commẽce depuis la ville d'Ochyoï, qui eſt entre deux montaignes fort hautes, & s'eſtend de l'Occident à l'Orient. Elle fut faite par vn Roy nõmé Tzintzon, pour ſe defẽdre des Tartares. Toutefois il faut entẽdre q̃ de ces cinq cẽs lieuës que contiẽt ladite muraille, il y en a quatre, qui ſont faites naturellement, d'autant que ce ſont ſerres & montaignes de fort grande hauteur & bien fermees. Les cent autres qui eſtoyẽt pour clorre la diſtance qu'il y auoit entre leſdites montaignes, le ſudit Roy les fit faire artificiellemẽt de pierre de taille tresforte, qui a ſept braſſes de large par bas, & autant par haut. Elle commence du coſté de la mer en la prouince de Cãton, & va par celle de Paguia & de Canſay, & fine à celle de Suſuan. Pour faire cet œuure admirable ledit Roy prit la troiſieſme partie des habitans de ſon Royaume, à ſçauoir de trois hõmes vn, & de cinq deux, leſquels par le long

Situation de ladite muraille.

chemin & le changement d'air qu'ils firent,cõ-
bien que chaſque Prouince aboutiſt à la partie
la plus voiſine,moururent preſque tous en cet-
te beſoigne. Auſſi cet ouuarge ſi ſuperbe fut cau
ſe,cõme il ſe dira par cy apres, que tout le Roy- *Mort du Roy & de ſon fils.*
aume ſ'eſleua & tua le Roy, apres auoir regné
quarante ans,& autãt que luy vn ſien fils nom-
mé Agutzy.L'on tient pour vray que cette mu-
raille eſt audit Royaume,& ainſi l'aſſeurẽt tous
les Chinois qui trafiquent aux Iſles Philippines,
& à Canton, & à Macao, ſ'accordant tous en la
longueur & eſtenduë d'icelle, comme teſmoins
oculaires. Les Eſpagnols ne l'ont pas veüe,à cau-
ſe qu'elle eſt aux derniers confins du Royaume,
où aucun d'eux n'eſt encore allé iuſques à preſẽt.

De la diſpoſition naturelle, traits de viſage, façons d'habits,& autres exercices des gens du Royaume de la Chine.

CHAP. X.


Es hommes & femmes du Royaume *Diſſolution naturelle des Chinois.*
de la Chine ſont de fort bõne diſpo-
ſition de corps,bien faits,& gaillars
de leur perſonne,toutesfois ils ſont
vn peu plus grans que petits. Ils ont tous com-
munement vn viſage large, de petits yeux,& le
nez plat & camuz,n'ayant point de barbe, mais
vn peu de poil ſeulement aux deux coſtez du
manton. Vray eſt qu'il y en a quelques vns, qui

Visage de beau trait. ont de grand yeux,&la barbe bien faite, & des visages de beau trait &bien proportiõnez:mais ceux là sont bien peu au regard des autres, & si croit-on qu'ils viennent d'vne nation estrangere,laquelle s'est peu mesler anciennement auec eux, alors qu'il estoit permis de sortir hors du Royaume. *Teint des Chinois.* Ceux de la Prouince de Canton,qui est en vn païs chaud,sont noirs de couleur,mais ceux du pays en dedans sont du teint des Alemans, Italiens,&Espagnols,c'est à sçauoir blãcs & blonds, ou vn peu verdbruns & basanez. *Grãs ongles.* Ils laissent tousvenir leurs ongles fort grands en la main gauche, & portent cours ceux de la droite. *Cheueux longs.* Ils ant ouffi les cheueux lõgs,& en sont tous fort curieux.Et cette mode de porter de longs cheueux &de grans ongles n'est point sans grãde superstitiõ pource qu'ils disent qu'ils seront enleuez au ciel par ces lõgs cheueux & ces grãs ongles. *Cheueux tortillez.* Ils les entortillent sur le coupet de la teste auec vn roseau d'or bien mignonnement accommodé,ou biẽ auec des espingles qui sont d'or aussi.

Habits des Nobles. Les habits dont vsent les Nobles & principaux sont de soye de diuerses couleurs,lesquelles sõt tres-belles en ce païs là,&de haut lustre. *Habits du commun.* Le commun peuple &les pauures gens se vestẽt d'autre soye qui est moindre, ou bien de lin, ou de sarge,ou de cotton,&y a de tout tres-grande abondance.Et comme le pays est temperé pour la plus grande part,aussi cet habit dont ils vsent leur est-il moins pesant à porter: *Nul drap en la Chine.* car de drap il n'y en a & ne s'é fait point en tout le Royaume.

Ils vſent de ſayes faits à noſtre mode du temps paſſé, leſquels ſont à grans quartiers pliſſez bië menu, où il y a vne pochette qui ferme ſur le coſté gauche, & ont les manches grandes & groſſes. Deſſus ces ſayes ils portent des marlotes ou grandes robbes ſelon la puiſſance de chaſcun, leſquelles ſôt faites à noſtre mode, hormis qu'elles ont les manches plus larges & amples. *Sayes.* *Marlotes.*

Les Princes du ſang royal, ou ceux qui ſont conſtituez en dignité ſont differens des Cheualiers ordinaires en ce que leſdits Princes portent le ſaye recamé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, & les autres garnys ſeulement par les bords. Ils vſẽt de chauſſes fort biẽ faites qui ſont arrierepointées auec des botines & des ſouliers de veloux fort mignards. Ils portent durãt l'hyuer, combien qu'il n'y face pas grand froid, leurs ſayes & leurs robbes fourrées de peaux de beſtes & principalemeut de Martes Zibelines dont, y a abondance comme dit eſt, & les portẽt touſiours à l'entour du col. *Chauſſes, Botines & Souliers.*

Ceux auſſi qui ne ſont pas mariez ſont differens de ceux qui le ſont en ce qu'ils portent & les cheueux deſſus le front, & vſent de plus hauts bonnets. Les femmes ſe parent fort curieuſement & s'habillent à vne mode qui retire fort à l'Eſpaignole. Elles portent beaucoup de bagues & de ioyaux d'or & de pierreries, & vſent de demy ſayons à manches larges, qui ne leur viennent que iuſques au deſſous des mammelles. L'eſtoffe dont elles ſe veſtent ce ſont brocats, ou toiles ſimples, ou ſoyes, leſquelles *Cheueux creſtez & hauſſez.* *Veſtemẽs des femmes.*

comme dit eſt y ſont tresbelles & à fort bõ prix & les plus pauures portent du veloux ras ou de la ſarge. Elles ont de tresbeaux cheueux, & en ſont auſſi curieuſes que les Dames de Gennes en Italie, & les portent cordonnez & entortillez à l'entour du chef auec vne ceinte de ſoye large, garnie de perles & de pierreries, à tout quoy l'õ dit qu'il les fait fort bõ veoir. Elles vſent de fard & d'affiquets, & en quelques lieux meſme auec ſuperfluité. Elles tiennent pour grande damerie & mignardiſe d'auoir de petits pieds, & pour cette cauſe dés qu'elles ſont petites elles ſe les lient auec des bandelettes fort ſerré, & l'endurent patiẽment, pource que celle qui a les pieds plus petits eſt tenue pour la pl' leſte & dameret-te. Et ne s'abuſe point celuy lequel dit qu'auec ces appas & amorces de mignardiſe d'eſtre eſtimées les plus poupines les hommes ont introduit cette couſtume de leur faire ainſi ſerrer les pieds ſi curieuſement & ſi fort qu'elles en perdent quaſi la forme, & en demurẽt debiles & à demy impotentes. Car s'habituãt à aller mal, peſamment & de mauuaiſe grace, pour cette cauſe elles ne ſortent guere de la maiſon, ſe leuent peu ſouuent de leur beſoigne: qui eſt la principale intentiõ & le motif qu'ont eu ceux qui ont commencé les premiers telle couſtume, laquelle a duré grand nombre d'années, & durera encore plus, attendu qu'elle eſt deſia auec force de loy introduite & vſitee ſi auant que la femme qui viendroit à l'enfraindre en quelque ſorte auec ſes filles encourroit note d'infamie, & outre

Beaux cheueux.

Fard.

Les Dames de la Chine ont de petits piez.

Couſtume des petits piedz pourquoy introduite.

en feroit punie. Au furplus elles font fort honneftes & reclufes, de forte qu'on n'ẽ voit iamais pas vne à la feneftre ny à la porte : & fi le mary inuite quelqu'vn à difner elle ne fe monftre point, & ne fe fied iamais à table, fi celuy qui eft inuité n'eft parent ou grand amy. Quand elles võt veoir leur pere ou leur mere ou leur parente, elles vont toufiours dedans vne chaire à bras portée par quatre hommes, laquelle de part & d'autre eft toute entourée de cages & de jaloufies de fil d'or & d'argent, ou bien de foye fort prés à prés de peur d'eftre veües, non-obftant qu'elles voyent ceux qui font à la rue, eftãt outre cela accompaignées d'vne grande fuite de feruiteurs. Par ainfi fe trouue peu fouuent aux rues vne femme de marque, & femble qu'il n'y en a pas vne en la ville pour la grande folitude qui eft en elles: à quoy ne fert pas de peu la pefanteur & debilité de leur pieds fufmentionnée.

Femmes de la Chine sont fort recluses.

Chaires à bras.

Ils font fort ingenieux eux & elles, & vfent de fculpture & de maffonnerie, & font grans peintres de fueillages, d'oifeaux, & de chaffe, cõme on le peut veoir par les lits & tables qui s'apportent de leur pays. I'en ay veu vne que fit porter à la ville de Lisbonne en l'annee, 1582. le Capitaine Riuera, grand Alguazil de Manille, de laquelle table afin de monftrer fon prix & valeur, ie me contẽteray de dire qu'elle mit en admiratiõ le Roy d'Efpagne, lequel toutefois n'a pas de couftume d'admirer beaucoup de chofes: & nõ feulemẽt luy l'admira il, mais auffi to⁹ ceux

Chinois sont ingenieux.

Excellente table de la Chine.

qui la virẽt iuſques aux plus excellẽs brodeurs, encore que ce ne ſoit pas ſi grãde choſe. Ils ſont grans inuenteurs, & de telle ſorte, que combien qu'il y aye au Royaume beaucoup de coches & de caroſſes: ils vſẽt toutesfois au plat pays d'vne certaine eſpece de chariots à vent & à voile, leſquels ſont faits de telle induſtrie, qu'ils les gouuernent facilemẽt. Cela eſt tenu pour tout certain par beaucoup de gens qu'i l'ont veu, & ayde bien à le croire, de ce que l'on en a veu pluſieurs tant aux Indes qu'ẽ Portugal en des draps & des toiles, qui ont eſté peintes en la meſme Chine, & auſſi en des Pourcelaines qu'on apporte de là pour vendre, qui eſt vn ſigne euidẽt que la peinture y eſt en vſage. Ils ſont fins & bien entendus à vẽdre & à acheter, de ſorte qu'en faict de trafic ils partiroyent vn petit cheueu.

Chariots à vent & à voile.

Les marchans de boutique, qui ſont en grand nombre en chaſque ville, eſtallent à leur huys vne table, où ſont eſcrites toutes les marchandiſes qu'il y a leans à vendre: & ce qu'ils vendẽt communément ce ſont brocatels, & toiles d'or, & diuerſes pieces de ſoye de tres-belle couleur, cõme dit eſt. Les autres qui ne ſont pas ſi riches vendent des ſarges, des pieces de cottõ, des pieces de toile & de fuſtaine de toutes couleurs, & tant l'vn comme l'autre eſt à bon matché, pour la grande abondance qu'il y a de telle marchandiſes, & le bon nombre d'artiſans qui les font. Ceux qui tiennent des drogues ſimples font pareillement monſtre de tout tant qu'ils en ont. Il y a d'autres boutiques de Pourcelaines de di-

Marchãdiſes de boutique.

Drogues ſimples.

Pourcelaines.

tierſes ſortes, ſçauoir eſt de rouges, de verdes, de dorees & de paſles, leſquelles ſont à ſi bon marché, qu'on en a cinquante pieces pour quatre reales. Elles ſe font d'vne terre forte qu'ils deffont & deſtrampent, & verſent dãs des eſtangs qu'ils ont en ce pays là fort bien faits de pierre de taille. Et apres l'auoir biẽ maniee en l'eau, du plus gras qui nage par deſſus ils en font les plus fines, & le reſte plus il va en fond, plus eſt-il groſſier & eſpés. Ils leur donnẽt la meſme forme qu'on fait par deça, puis les dorent & leur poſent la couleur qu'ils leur veulent dõner, laquelle ne ſe perd jamais, & en apres les cuiſent dedans vn four. Voila ce qui ſ'eſt veu & pratiqué touchant ces Pourcelaines, qui eſt plus vrayſẽblable que ce qu'eſcrit vn certain Edouard Barboſe en ſon hiſtoire en Italien, quãd il dit qu'elles ſe font d'Eſcargots de mer, qu'ils deſtrampent & mettent ſoubs terre pour ſ'affiner cent ans durant, & telles autres choſes à ce propos, leſquelles eſtãt vrayes il n'y auroit pas ſi grande quantité deſdites Pourcelaines, comme il y en a audit Royaume, & comme il ſ'en porte en Portugal, & au Peru, & à la nouuelle Eſpaigne, & à d'autres parties du monde: qui eſt vne preuue ſuffisãte pour verifier ce que je dy, outre ce qu'ẽ teſmoignent les Chinois conformement à cette verité. La plus fine ſe fait en la prouince de Saxij, & ne ſort iamais du Royaume, à cauſe qu'elle eſt toute employee au ſeruice du Roy & des Gouuerneurs, & eſt ſi belle qu'il ſemble à voir du tresfin cryſtal.

Maniere de faire les Pourcelaines.

Opinion de Barboſe touchãt les Pourcelaines.

Artisans & meccaniques. Les Artisans & mecaniques demeurent tous en certaines rües, où ne s'entremet aucun qui ne soit de leur estat ou mestier : de sotte que voyant le premier de la ruë de quel estat il se mesle, l'on peut bien entendre par consequent que toute la rüe est pleine de gens de ce mesme estat.

Enfans de la Chine succedent à l'estat de leur pere. Il est commandé & enjoint par loy que les enfans ayent à succeder à l'estat ou office du pere, & ne se peuuent mesler d'vn autre sans congé de iustice. Toutesfois quãd il y en a vn qui est riche, on le dispẽce biẽ de trauailler de ses mains mais à la charge de tenir tousiours en sa boutique des gens de l'estat. Pour cette cause comme ils sont ainsi nez & nourris chascun en leurdict estat, aussi sont-ils tous excellens & fort curieux en ce qui est de leur profession, cõme il se peut veoir euidemment és choses qui se portent de cedit Royaume à la ville de Manille, & aux Indes, & en Portugal.

Monnoye. La monnoye qui court par le Royaume est d'or ou d'argent sans marque ny coing, & consiste seulement en poids, & à cette occasion eux

Poids & pesons. tous portẽt des pesons & des poids marquez, & se rend à chasqu'vn ce qui luy appartient, pour ce qu'ils ont la iustice & l'equité en grãde recõmendation. Au gouuernement de Chincheo il y a de la monnoye de cuyure frappee en coing, mais elle n'a point de cours hors de celle Prouince.



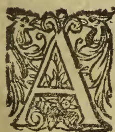
PREMIERE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE OV IL

est traité de la Religion que tiennent les habitans d'iceluy, & des idoles qu'ils adorent, & des autres choses touchant ce qu'ils ont de surnaturel.

LIVRE SECOND.

Du grand nombre de Dieux qu'ils adorent, & de quelques signes & peintures qui se trouuent entre-eux, lesquels symbolisent en quelque sorte auec les choses de nostre Religion Chrestienne.

CHAP. I.



AVx deux Prouinces de Paguia & de Tolanchia, où nous auōs dit que residēt ordinairement les Rois de ce grādRoyaume de la Chine, pour ce qu'elles sont les plus proches de la Tartarie, auec les Rois de laquelle ils ont eu guerre cōtinuelle, & par consequēt aussi les plus

principaux & politiques d'iceluy y font coustumierement leur residence: entre les figures des Idoles qu'ils ont,les Chinois disent qu'il y en a vne de merueilleuse &estrãge facture qu'ils tiẽnent en tres-grãde reuerẽce. Ils la depeindent auec vn corps,des espaules duquel sortẽt trois testes se regardãt l'vne l'autre,qui signifie,ce disent-ils, que toutes les trois n'õt qu'vn mesme vouloir,&que ce qui plait àl'vne plait à l'autre, & au cõtraire ce qui deplait à l'vne desplait aussi aux deux autres. Cecy estãt interpreté Chrestiẽnemẽt se peut entẽdre du mystere de la tres-sainteTrinité,que nous autres Chrestiẽs adorõs &cõfessons par foy:de laquelle chose&de quelques autres qui sẽblent correspõdre à quelques vnes de nostre religiõ Chrestiẽne,l'õ peut vray sẽblablement presumer, qu'ẽ cedit Royaume a presché jadis le glorieux Apostre S.Thomas,lequel cõme il se dit aux leçons de sa Feste, apres auoir receu le S.Esprit,&presché le S.Euangile auxParthes,Medes, Perses, Brachmanes, & autres nations,passa aux Indes, où il fut martirisé en la ville de Calamine, pour la foy & l'Euangile qu'il annonçoit.

Corps à trois testes, Idole.

Mystere de la Trinité.

S.Thomas Apostre où Martirisé.

Il est aussi vraysemblable que quand ledict saint passa auxIndes il fit sõ voyage par ce Royaume de la Chine, où il a peu prescher l'Euangile,&le mystere susdit de la tres-sainteTrinité la peinture de laquelle,qui est de la maniere susdite,y dure encore pour le jourd'huy.Toutesfois cette nation si fort aueuglee en ses erreurs & Idolatrie ne sçait pas au vray que peut signi-

fier telle figure auec trois testes.

Et sert de beaucoup pour croire ce que dessus, ou à tout le moins pour entendre qu'il a peu estre ainsi, en ce que l'on à trouué aux escritures des Armeniens, qui sont tenuës entre eux pour authentiques, que ledit Apostre passa par ce royaume de la Chine quand il s'en alla aux Indes, où il fut martyrisé, & qu'il y prescha aussi l'Euãgile. Toutesfois il y fit peu de fruict, à cause que les gens dudit pays estoyent fort distraits & occupez en guerres, au moyen dequoy ledit Apostre passa aux Indes, laissant en ladite Chine quelque peu de naturels baptisez & instruits en la foy, afin que moyennant la grace de Dieu ils plantassent les choses qu'il leur laisoit, quand ils en verroient l'occasion.

S. Thomas a esté en la Chine.

Il y a aussi, à ce qu'ils disent, quelques peintures à la faço & auec les marques de douze Apostres, ce qui sert pareillemẽt pource que dessus. Toutefois quand on demande aux naturels du pays quels hommes ce sont que ces douze Apostres, ils respondent que ç'ont esté de grans Philosophes, qui ont vescu vertueusement, à raison dequoy ils ont esté faits Anges au ciel.

Representation des douze Apostres

Ils vsent semblablement d'vne peinture d'vne femme belle à merueille, tenant vn petit enfant entre ses bras, qu'ils disent qu'elle enfanta demeurant Vierge, & qu'elle estoit fille d'vn grand Roy. Ils la reuerent moult fort, & font oraison deuant elle: mais ils ne sçauroyent dire d'auantage touchant ce mystere, sinon ce qui a esté dit cy dessus, & qu'elle a vescu sainctement,

& ſans macule de peché.

Le P. Gaſpard de la Croix, Portugais, & de l'ordre de S. Dominique, lequel a eſté en la ville de Canton, eſcriuant maintes choſes de cedit Royaume fort biẽ & exactement, qui eſt cauſe que ie l'éſuy en quelques points de ceſte Hiſtoire, dit qu'eſtant allé à vne petite Iſle, qui eſtoit au milieu d'vne fort grande riuiere, où il y auoit vne maiſon faite à guiſe d'vn Monaſtere de Religieux du pays, & que ſe pourmenant par dedãs, en ſ'amuſant à regarder quelques choſes curieuſes & antiques qu'il y auoit, il vit entre autres vne Chappelle faite comme vn Oratoire & paree fort curieuſement, à laquelle on montoit par certains degrez, & eſtoit cloſe, & enuironnée de treillis dorez: & que regardãt l'autel qui eſtoit orné d'vn beau parement fort riche, il vit au milieu d'iceluy vn viſage de femme parfaictemẽt bien fait, auec vn petit enfant qui l'acolloit de ſes petits bras, y ayant deuant elle vne lampe ardante. Eſtant eſtonné de ce qu'il voyoit, il demanda que ſignifioit cela, mais aucun de ceux qui eſtoyent preſens ne luy ſçeut donner plus claire reſponce que celle qui a eſté dite cy deſſus.

Peinture d'vne femme ayãt vn petit enfant entre ſes bras.

De toutes ces choſes il me ſemble qu'il ſera plus aiſé & facile à croire ce qui s'eſt dit de l'entree & predication du benoiſt Apoſtre S. Thomas en cedit Royaume, puis qu'il appert que les habitans d'iceluy ont gardé & gardent encore en traditiue par tant d'années ces marques & enſeignes ſuſdites, leſquelles mõſtrẽt qu'ils ont

eu quelque cognoissance du vrayDieu, la figure duquel elles representent.

Suyte de la Religion que tiennent les Chinois, & des Idoles qu'ils adorent.

CHAP. II.


Vtre ce qui a esté dit cy dessus touchãt lesIdoles que ce peuple aueugle & idolatre va adorant,nonobstant que ce soient gens si prudens au gouuernemẽt de leur Republique,& d'vn esprit si subtil en tous les Arts: ils ont encores plusieurs autres choses, qui sont si aueugles & impertinentes, qu'elles estonnent ceux qui se mettẽt à les cõsiderer attentiuemẽt. Toutesfois si l'on y aduise de pres, il n'y a pas dequoy s'esmerueiller, attẽdu qu'ils viuẽt sans la claire lumiere de la religiõ Chrestienne, sans laquelle les entendemẽs plus subtils & delicats se perdent & precipitent entierement. *Chinois sont grands politiques.*

Ils croyent generallement entre eux que le Ciel est createur de toutes choses visibles & inuisibles, & ainsi le denotent-ils par le premier caractere de leur Alphabet, & que ce Ciel à vn Gouuerneur pour les choses de la haut, lequel s'appelle *Laocon Tzautey*, c'est à dire en leur langue, *Gouuerneur du grand Dieu*, & ce Dieu la ils l'adorent comme le plus grand apres le Soleil. Ils disent que ce Gouuerneur n'a point esté creé *Ce qu'ils croient du Ciel.* *Laocon Tzautey.*

mais qu'il eſt de tout temps & eternité, & qu'il n'a point de corps, mais qu'il eſt eſprit. Pareillemét qu'auec ceſtuycy il y en a vn autre de meſme nature, qui ſ'appelle *Canſay*, lequel eſt auſſi eſprit & qu'à ce ſecõd il luy a baillé la charge des choſes celeſtes de ça-bas, & que la mort & la vie des hommes eſt en ſa main. Ce Canſay a trois ſujets deſſoubs luy à qui il commande, leſquels ils diſent eſtre auſſi eſprits, & luy ayder au faict du gouuernement. Leurs noms ſont *Tanquam*, *Teiquam*, *Tzuiquam*, ayant chaſcun d'eux vn pouuoir diſtinct & ſeparé l'vn de l'autre. Tanquam, ce diſent-ils, à la charge des pluyes, & de prouuoir d'eau à la terre. Le Teiquam eſt celuy d'où naiſſent les hommes, & à le fait des guerres, des ſemailles, & des fruits. Et le Tuiquam à le gouuernement de la mer, & de ceux qui nauigent. Ils leur font des ſacrifices & leur demandent les choſes que chaſcũ d'eux a en ſa charge, leur offrant à cet effect beaucoup de parfums, & de viandes, de beaux paremens, & ſoyes pour leurs autels. Ils leur font auſſi pluſieurs vœux & leur promettent des jeux & farſes, qu'ils repreſentẽt nayuement bien & au vif deuant les meſmes Idoles.

Canſay.

Tanquam, Teiquam, Tzuiquam.

Vœux & farſes.

Outre ceux-là, ils tiennent & reputent pour Saints vn grãd nombre d'hommes, qui ont ſurpaſſé les autres en valeur, où en ſçauoir, ou en induſtrie, ou à mener vne vie recluſe & auſtere, & pareillemẽt ceux qui ont veſcu ſans faire tort à perſonne, leſquels ils appellent en leur lãgue, *Pauſaos*, qui eſt autant à dire que *Bienheureux*.

Pauſaos.

Ils ſacrifient auſſi au Demon, non pas qu'ils ne ſçachent bien qu'il eſt meſchant & reprouué, mais c'eſt afin qu'il ne leur face aucun mal en leurs perſonnes, ou en leurs biens. *Sacrifices au demon.*

Ils ont ſemblablement pluſieurs Idoles eſtrãgers, & en ſi grand nombre, que le ſeul denombrement d'iceux ſeroit ſuffiſant pour encompiler vne longue Hiſtoire, & nous empeſcheroit de ſuyure la brieueté que nous procurons tenir en cette-cy. Au moyen dequoy je feray ſeulement mention des trois les plus principaux, qu'ils ont en grande reuerence apres les ſuſdits. *Idoles principaux.*

Le premier d'iceux, ils diſent qu'il ſ'appelloit Sichia, lequel vint du Royaume de Trantheyco qui eſt deuers l'Occidẽt. Cettuicy fut l'inuẽteur de la forme de viure des Religieux & Religieuſes qu'il y a audit Royaume, leſquels demeurent en Communauté ſans ſe marier, & ſont perpetuellement reclus. Et pource que ce Sichia ne portoit point de cheueux, à ſon imitation auſſi vont ſans cheueux tous ceux qui l'enſuyuẽt, leſquels ſont en grand nombre, comme il ſe dira cy apres, & gardent l'ordre qu'il leur a laiſſé. *Sichia.*

Apres cettuy-là eſt vne nommée Quanina, qui fut fille au Roy Tzonton, lequel eut trois filles, dont il en maria deux, & voulãt auſſi marier Quanina, icelle ne le voulut iamais, luy diſant qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure touſiours en chaſteté. Le pere en fut indigné, & la mit en vn lieu en façon de Monaſtere, & luy faiſoit porter de l'eau, & du bois, & nettoyer vn *Quanina.*

Contes ridicules de Quanina.

grād iardin qu'il y auoit. Si racōtent les Chinois maintes choses de risee d'icelle, sçauoir est que les Singes venoient a elle & luy aydoyēt, & que les Saincts du Ciel luy tiroyēt de l'eau, & que les oyseaux luy balayoyent le jardin auec leur bec, & que de grandes bestes descendoiēt de la montaigne pour luy porter du bois: & que le Roy son pere ayant veu cela & s'imaginant qu'elle le faisoit par enchantement, ou par art du biable, cōme en verité il se pouuoit faire, si cela s'est ainsi passé comme ils l'asseurent, il fit mettre le feu la ou elle estoit. Elle voyant qu'on brusloit ce lieu à son occasion, se voulut mettre dans la gorge vne grāde espingle d'argent qu'elle portoit pour faire tenir ses cheueux: mais a l'instant suruint vne grāde rauine d'eau qui esteignit tout le feu. Alors elle s'enfuit, & s'alla cacher en vne montagne, où elle fit grande penitence, & vescut fort sainctement, & le pere pour le peché par luy cōmis fut mangé de lepre & de vers, sans que jamais les medecins luy peussent donner aucun remede. Au moyen dequoy sa fille ayant sçeu la maladie par esprit de diuination s'en vint vers luy pour le guarir, & soudain que son pere la recogneut il luy demanda pardon auec grās signes de repentance de ce qu'il luy auoit fait, & puis l'adora. Au mesme instant voyant qu'il vouloit encore l'adorer, elle luy voulut resister & comme il ne fut pas en sa puissance, vn Sainct se mit au deuant, pour donner à entendre que l'adoration se faisoit au Saint, & non pas à elle : & aussi tost sans arrester d'auantage, elle s'en retourna à

Adoration.

ſa ſolitude, où elle mourut religieuſement. Ils la tiennent pour vne grande Saincte, & la prient d'obtenir pardon du Ciel, où ils croyent qu'elle eſt. *Mort de Quanina.*

Apres cette là ils tiennent encore pour Sainte vne appellee Neoma, qui eſtoit née & natiue de Cuchi, en la prouince d'Oquiam. Ils diſent qu'elle eſtoit fille d'vn des principaux du païs & que ne voulãt point eſtre mariee elle s'enfuyt à vne petite Iſle, qui eſt vis à vis d'Ingoa, où elle mourut menant vne vie fort auſtere, & faiſant beaucoup de faux miracles. La cauſe pourquoy ils diſent qu'ils la tiennent ſainte c'eſt, qu'allant vn Capitaine du Roy de la Chiue, qui ſe nommoit Compo, faire guerre à vn Royaume circõuoiſin, il vint ſurgir auec ſa flotte à Buym: & voulant leuer les ancres pour partir, ils ne les peurent hauſſer, & tous eſtonnez veirent aſſiſe ſur iceux ladite Neoma. Le Capitaine s'en va à elle, & luy dit en toute humilité qu'il alloit à la guerre par le commandement du Roy, & que ſi c'eſtoit choſe ſaincte, il luy pleuſt de luy conſeiller ce qu'il auoit à faire. Elle luy reſpondit que ſ'il auoit enuie de vaincre ceux qu'il alloit pour cõqueſter, il l'emmenaſt quand & luy: ce qu'il fit, & l'emmena au Royaume où il alloit, dont les habitans eſtoyent grans Magiciens, leſquels jettant de l'huyle dãs la mer faiſoiẽt en ſorte qu'il ſembloit à veoir que les nauires bruſlaſſent. D'autre part Neoma faiſoit tãt par ſon art Magique qu'elle desfaiſoit tout ce qu'ils machinoyent, & les engardoit de faire aucun dommage *Neoma.* *Pourquoy Neoma eſt tenuë pour Sainte.* *Magiciens.*

ge aux Chinois: ce que veu & cõsideré par ceux de ce Royaume-là, ils se rendirent tous sujets & vassaux du Roy de la Chine. Le Capitaine croyãt que ce fust miracle, & conjecturant cõme homme sage que ce pouuoit estre autre chose, pour s'en asseurer d'auantage, il luy dit qu'à celle fin qu'il portast au Roy quelques marques de sa sainteté, il luy pleust de faire deuenir verd vn baston sec qu'il tenoit dedans la main, & qu'il l'adoreroit comme Saincte. Elle à l'instant ne le fit pas seulement deuenir verd, mais le rendit d'auantage fort odoriferãt, & en telle façõ le porta ce Capitaine en la pouppe de sa nauire, & outre ce, comme il aduint de fortune qu'il eut bon voyage, il attribua le tout à ladite Neoma. Et par ainsi tout depuis ce tẽps là jusques aujourd'huy, ceux qui vont nauiger ont coustume de la porter en la pouppe de leurs nauires, comme Sainte qu'ils disent qu'elle a esté, en l'inuoquant ordinairement & luy offrant des sacrifices.

Faux miracles de Neoma.

Neoma est portee en la pouppe des nauires.

Ces Saincts, dont nous venõs de parler, sont les plus principaux qu'ils tiennẽt, & parmy eux ont beaucoup d'Idoles, qu'il posent sur les autels de leurs temples taillees en bosse & dorees, & sont en si grãd nombre, que i'ay ouy affermer au P. frere Hieronisme Marin, qui est entré en la Chine, & par la bouche duquel j'ay esté certifié de beaucoup de choses que je dis icy, comme d'vn homme digne de foy, qu'en vn seul temple de la ville d'Vcheo, il y auoit conté cent douze Idoles: & que sans celles-là ils en ont beaucoup d'autres aux chemins, & aux ruës, & aux princi-

Grand nõbre d'Idoles.

pales portes, qu'ils tiennent en peu d'eſtime & de reuerence, comme il ſe verra au chapitre ſuiuant. Dont l'on voit à plein, combiẽ ſont ſuiets aux erreurs & à l'Idolatrie ceux, qui ſont priuez de la verité de noſtre ſaincte Foy Catholique Chreſtienne, que tient & enſeigne la ſainte & vniuerſelle Egliſe Romaine.

Quels ſont ſuiets à l'Idolatrie.

Du peu de conte que les Chinois font de leurs Idoles.

CHAPITRE III.

CEs pauures miſerables Idolatres tiennent ſi peu de conte de leurs Dieux, qu'il y a grande confiance que ſi vne fois la loy Euangelique venoit à auoir entrée audit Royaume, il les quitteroyent incontinent, & leurs ſuperſtitions auſſi, & ſpecialement leurs enchãtemens & ſorcelleries, qui eſt vne choſe fort vſitée par tout le Royaume. A quoy ayderoit de beaucoup le naturel des hommes du pays, leſquels ſont tous dociles, & gens de bon eſprit, qui ſe ſoumettent à la raiſon. De façon que raconte le Religieux Iacobin, qui a eſté nommé cy deſſus, que luy eſtãt en la ville de Canton, en vn temps ou ſe faiſoit ſacrifice aux Idoles, meu du zele de l'honneur de Dieu, il s'aduentura d'ẽ ietter quelques vnes d'icelles par terre. Cõme les Idolatres, qui eſtoient preſent pour leur faire ſacrifice, euſſent veu vne ſi grãde hardieſ-

Chinois ſont docile.

Hardieſſe Chreſtienne.

ſe &vn cas ſi exorbitant a leur aduis, eux tous pouſſez de furie infernale mirent les mains ſur luy, auec reſolutiõ de le mettre en pieces. Lors il les requit doucemẽt, que deuant que de luy riẽ faire en ſa perſonne, il leur pleuſt entendre ce qu'il leur vouloit dire. Ceſte demande fuſt trouuée iuſte & raiſonnable par les Principaux qui eſtoient preſens, & cõmandant à la Cõmune de s'arreſter, l'eſcoutairent tous en grãde ſilence. Si commencea à leur dire auec l'eſprit qu'il pleut à noſtre Seigneur de luy communiquer: Que puiſque le grãd Dieu createur du ciel & de la terre leur auoit donné de ſi bon entendemens, qu'ils egalloient en iceux les plus politiques nations du monde, ils aduiſaſſent à ne les point mal employer, & ne les point aſſujettir à adorer des pierres & des troncs de bois, qui n'auoyent diſcours, ny raiſon, n'y auſſi l'eſtre de celuy qui leur auoit donné l'eſtre à eux, ny l'eſſéce de l'Imager, qui leur auoit fait ces Idoles: & qu'auec plus grande raiſon les Idoles deuoiẽt adorer & reuerer les hommes, deſquels ils eſtoyent la manufacture. Par le moyen de ces choſes & autres dites à ce propos, ils s'accoiſairent tous, & non ſeulement approuuairent ce qu'il diſoit, mais outre le remerciairẽt biẽ fort, s'excuſant enuers luy, & luy diſant que perſonne ne leur auoit dit iuſques alors, ny dõné à entẽdre qu'ils faiſoient mal de faire ces ſacrifices: & en ſigne d'action de graces, laiſſant là leurs Idoles iettees par terre, & les aucunes d'icelles miſes par pieces, luy firent compagnie iuſques

Sainte remõſtrance.

Humanité des Chinois.

à sa maison. On peut colliger d'icy, cõbien il seroit facile moyennant la grace de Dieu, de reduire ce grãd Royaume à nostre saincte foy Catholique, si par la lumiere de l'Euangile la porte luy estoit ouuerte, que le Demon tient fermée soubs la clef de ses fausses illusiõs, par lesquelles il fait que le Roy, & tous ses Ministres & Gouuerneurs sont si soigneux & vigilãs de ne point laisser introduire aucune nouueauté dãs le Royaume, ny d'admettre aucuns estrangers, ou nouuelle doctrine en iceluy sans le cõgé de sa Majesté, & de son Conseil, sur peine de la vie, ce qui s'execute en toute rigueur. Ioint que ce sont gẽs dociles & bien disposez pour estre enseignez en la Foy, & faciles à se retirer de leurs superstitiõs, & de l'Idolatrie de leurs faux Dieux, desquels ils tiennẽt fort peu de compte, ainsi que dit est: prenant en fort bonne part quand on les corrige de leurs fautes, & recognoissant le grand auantage, que la loy Euangelique a par dessus leurs ceremonies & vanitez, & pour ceste cause la reçoiuent de bon cœur, comme il s'est veu & se veoit à l'ẽdroit de plusieurs Chinois, lesquels se sont faits baptiser à Manille, qui est vne des isles Philippines: auquel lieu ils se sont domiciliez, & desnaturisez de leur pays, pour ioüyr de ce qu'ils sçauent & entendẽt leur deuoir seruir pour le salut de leurs ames: viuant pour cet effect comme bons Chrestiens tous ceux qui ont receu entre eux le sainct Baptesme.

Les Chinois sont faciles à estre cõuertis.

Chinois baptisez à Manille.

Des manieres de Sort dont ils vsent, quand ils veulent faire quelque chose d'importance, & comme ils inuoquent le Demon.

CHAP. IIII.

Les Chinois sont grãs Deuins & Sorciers.



Es hommes de ce Royaume ne sont pas seulemẽt addõnez à plusieurs superstitiõs, mais ils sont encore outre cela grans deuins, & croyent en augures comme en chose certaine & infaillible: specialement en vne espece de sort, duquel ils vsent toutes les fois qu'ils veulent commencer vn voyage, ou quelque affaire d'importance, comme de marier fils ou fille, de prester, d'acheter, de trafiquer en marchãdise, ou de faire quelque autre chose, qui soit douteuse & incertaine en l'issuë qu'ils desirent.

1. Espece de Sort.

En toutes ces choses ils vsent d'vn certain sort auec deux petits morceaux de bois, qui sont faits comme deux moittiez de noix, ronds d'vne part, & plats de l'autre, & sont liez ensemble auec vn fil. Ils les iettent deuant leurs Idoles, & deuant que les jetter parlent à eux auec grãdes ceremonies, & paroles fort amoureuses, les priãt de leur vouloir donner le bon sort, car par iceluy ils entendent le bõ ou le mauuais succez de l'affaire ou de la iournee qu'ils veulẽt commencer: & leur promettant que si le bõ sort leur viẽt, ils leur offrirõt ou de la viãde, ou vn beau parement, ou quelque autre chose de valeur. Cela estãt fait ils iettent les deux morceaux de bois,

&si par cas fortuit ils tombent tous deux le plat dessus, ou l'vn de plat, & l'autre de rõd, ils tiẽnent cela pour vn mauuais signe, & s'ẽ prẽnent aux Idoles, & leur disẽt force paroles iniurieuses, en les appellãt Chiens, Infames, Vilains, & autres choses semblables. Apres leur auoir dict toutes les injures qu'ils ont voulu, ils retournẽt de rechef à les caresser de parolles douces & amoureuses, & leur demandẽt pardon du passé, en leur promettant plus de dons & de presens que l'autre fois, si le sort leur succede bien. Auec cela ils recommẽcent à jetter en procedant de la mesme sorte qu'au parauant, c'est à sçauoir auec vituperes si le sort tombe mal, & s'il vient bien auec loüãges & promesses. Quand ce qu'ils demandent est chose d'importance, & que le sort tarde trop à biẽ tõber, ils võt à leurs Idoles, & les jettant emmy la terre, les foulẽt aux pieds ou les plongent dans la mer, ou les approchent au feu les laissant vn peu brusler, & vne autre fois les battent & flagellent, iusques à tant que les deux morceaux de bois viennent à tomber comme ils desirent, c'est à sçauoir le rõd dessus, qui est signe de bon succez à aduenir en la chose, pour laquelle ils font le sort. Ce sort venant ainsi à leur gré, ils font grande feste à leurs Idoles auec belle Musique & Chansons, en les exaltant de loüanges, & leur offrant vne teste de pourceau cuite, & enfueillée de rameaux, qui est vne viande qu'ils estiment la plus exquise de toutes, auec vn grand pot de vin. De toutes les choses qu'ils leur offrent ils ostent tousiours la

Les Chinois iniurient & outragent leurs Idoles.

Presens des Chinois à leurs Idoles.

pointe du bec, & les ongles des oyſeaux, & le groin du pourceau, & quelques grains de riz, & en l'arroſant de quelques gouttes de vin, le poſent dans vn plat deſſus l'Autel & eux mãgent le demeurant en grande ioye au meſme lieu, en preſence de leurs Idoles.

2. eſpece de ſort.

Ils vſent auſſi d'vne autre maniere de ſort, en jettant pluſieurs petites buchettes dãs vn vaſe, en chacune deſquelles y a vne lettre eſcrite, & apres auoir bien remué leſdites buchettes, vn enfant met la main dans le vaſe, & en tire vne, & voyant quelle lettre il y a, puis ils cerchẽt en vn liure le fueillet qui commẽce par cette meſme lettre, & ce qu'ils trouuẽt eſcrit audit fueillet ils l'interprettent à la choſe qu'ils pretendẽt & pour laquelle ils ſe ſont mis à faire le ſort.

Les Chinois inuoquent & parlent au Demon.

Pareillement ils ont tous entre-eux cette couſtume, quãd ils ſe voyẽt en quelque tribulation de recourir au Demon, comme nous ſoulons nous autres, ou pour le moins le deuõs, recourir à Dieu: & parlent audit Demon d'ordinaire en le reclamant à leur ayde, & luy demandant quel ordre ils tiendront pour ſortir de la tribulatiõ, ou ils ſont: comme ils firent deuant P. Pedre de Alfaro, Gardien de l'ordre S. François, lors qu'il reuenoit de la Chine en l'année 1580. comme il ſe verra cy apres en ſa relatiõ. L'ordre qu'ils tiẽnent à inuoquer le Demon eſt, qu'vn homme s'eſtend tout de ſon long la bouche cõtre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, & vne partie des aſſiſtans à reſpondre, & le demeurãt fait du bruit, auec des petites clochet-

Maniere d'inuoquer le Demon.

tes & des tabourins,&vn peu apres cet homme qui est estendu contre terre commence à faire de grandes grimaces & des gestes horribles, qui est vn signe certain que le Demon est desia entré dans son corps. Alors ils luy demãdent ce qu'ils veulent sçauoir, & le Demoniaque respond, & le plus souuent est toute menterie ce qu'il dit, encore qu'il la pallie le mieux qu'il peut, respondant ambiguement & en diuers sens: car quant au Demon, il leur dõne tousiours responce, laquelle faut peu souuẽt, ou de parole, ou par lettres, qui est le remede qu'ils ont, quand le Demon ne veut point respondre de paroles.

Maniere de faire respondre le Demon par lettres.

Pour le faire respõdre par lettres ils fõt en cette maniere, c'est qu'ils estẽdent vne mãte rouge par terre, & mette dessus certaine quãtité de riz espars egalemẽt par la mãte: puis tout à l'heure y posent vn hõme qui ne sçait pas escrire auec vn baston en main, & les assistans commencent à chanter & à sonner comme en la premiere inuocation. Vn peu apres le Demon entre dans le corps de celuy qui tient le baston, & commence le Demoniaque à escrire auec iceluy dessus le riz, & les assistãs copient les lettres qu'il forme auec le baston, & puis en les assemblant toutes trouuent la responce de ce qu'ils demandent. Toutesfois, comme j'ay desia dit, telles respõses sont le plus souuent fausses & mensongeres, cõme ayant à faire ces pauures gens Idolatres auec le Pere de mẽsonge, lequel s'il dit quelquesfois verité, ce n'est pas qu'il ait volõté de la dire, mais c'est pour les induire souz vne verité à perseue-

Les responses du Demon sõt mensongeres.

rer en leurs erreurs, & à luy adjouster foy à vn milion de mensonges. Ces manieres de sort & inuocations du Demon sont si ordinaires entre-eux, & chose si commune en tout le Royaume, qu'il n'y en a pas vne autre mieux sceuë ny plus pratiquée.

De ce qu'ils disent du commencement du Monde, & de la creation des hommes.

CHAP. V.



Ombien que les Chinois soyent hommes de si clair esprit, & de si bon entendement, qu'au regard d'eux, ce disent-ils, les autres natiõs du mõde sont aueugles, horsmis les Espaignols, qu'ils ont cogneuz depuis peu en ça: & combien qu'ils ayent entre-eux la Philosophie morale, & naturelle qui se lit publiquement, & l'Astrologie aussi: si est-ce qu'en ce qu'ils traitteut de l'origine commencement du monde, & de la creatiõ des Hõmes, ils tiẽnent beaucoup d'erreurs, quelques vnes desquelles se mettront en ce chapitre, lesquelles sont tirées de leurs mesmes liures, & entre-autres d'vn qui est intitulé, *Du commencement du Monde.*

La Philosophie, & l'Astrologie se lit en la Chine

Premierement ils disent que le Ciel, la Terre, & l'Eau, estoyent conjoints ensemble de tout tẽps, & qu'vn certain qui est au Ciel par eux appellé Tayn, auec le grand sçauoir qu'il eust sepa-

Tayn.

ra la Terre d'auec le Ciel, demourãt le Ciel là en partie ſuperieure, & la Terre deualant en bas ſuyuant ſon inclination naturelle, comme peſante & graue, au lieu ou elle eſt pour le preſẽt. Ce Tayn, ce diſent-ils, crea de rien vn homme qu'ils nomment Panſon, & vne femme qui s'appelloit Panſona. Ce Panſon par le pouuoir que luy donna le Tayn, crea auſſi de rien vn autre homme qui fut nommé Tanhom auec treize autres tous freres. Le Tanhom fut homme de grand ſçauoir, tellemẽt qu'il poſa le nom à toutes les choſes creées, & cogneu par la doctrine du Tayn la vertu de toutes icelles, & la maniere de les appliquer aux infirmitez du corps, pour guarir toutes ſortes de maladies. Ce Tanhom cy & ſes freres eurent beaucoup d'enfans, & principalement le plus grand appellé Teyencom en eut douze: & l'aiſné de tous nommé Tuhucom en eut neuf: & les autres auſſi en eurent grand nombre. Ils croyent que les lignées d'iceux ont duré plus de nonante mil ans, & qu'au bout de ces années finairent tous les hommes, pource qu'ainſi le voulut Tayn qui auoit crée le premier homme & la premiere femme de rien, pour ſe venger de quelque iniure qu'ils luy firẽt, & auſſi d'enuie qu'il eut dequoy outre ce qu'il leur auoit enſeigné ils ſçauoient deſia preſque autant que luy, & ne le recognoiſſoyent point pour ſuperieur, cõme ils luy auoyẽt promis alors qu'il leur infuſa ſa ſcience. Apres cela il aduint que le Ciel tomba, & incontinent Tayn vint à le releuer, & crea vn autre homme ſur terre nommé

Panſon & Panſona.

Tanhom.

Teyencom.

Tuhucom.

Cheute du Ciel.

Lotzitzam. Lotzitzam auec deux cornes, desquelles sortoit vne odeur soüefue, & de ceste odeur se produisoyent hommes &femmes.En fin ce Lotzitzam disparut, laissant desia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'ou sont procedez tous ceux qu'il ya pour le iourd'huy. Le premier qui nasquit duditLotzitzam,ils disent qu'il se nommoit Azalan,& qu'il vescut 900. ans. Incontinẽt apres sa mort leCiel crea vn hõme,qui s'appelloit Atzion,faisant engrossir sa mere nõmée Lutin,à veoir seulement vne teste de Lyon,qui estoit au Ciel.Il nasquit en la ville de Truchin, en la prouince deCanton,& vescut 300.ansDepuis vint à naistre Vsao, & ja y auoit deslors beaucoup de gens au monde, lesquels ne mangeoyent que des choses crües & sauueges. Cet Vsao leur donna l'industrie de faire de petites cahuettes auec des arbres,pour se garder & defendre des bestes farouches, qui leur faisoient beaucoup de dommage,& desquelles ils tuoiẽt grand nombre:&aussi il leur monstra la maniere de faire des habillemens.

Azalan.

Atzion.

Vsao inuenteur des maisons, & des habits.

Apres vint vn nommé Huntzuy, qui fut l'inuẽteur du Feu,& qui enseigna comme il en falloit faire,& comme il falloit rostir & cuire les viandes, & la maniere de troquer & de vendre vne chose pour l'autre. Quand ils vouloiẽt cõtracter ils s'entendoyẽt l'vn l'autre par de petits nœuds qu'ils s'entredonnoyent en des cordelettes,à cause qu'ils n'auoyent pas encore les Lettres,ny la cognoissance d'icelles. Apres cettuylà,ils disent qu'vne certaine femme nommée

Huntzuy inuenteur du feu, & des commerces.

Hautzibõ eut vn enfant qui fut appellé Ocheu-tey, lequel inuenta maintes choſes, & ordõna les mariages, & la maniere de ioüer de beaucoup de ſortes d'inſtrumens. Ils afferment qu'il eſt venu miraculeuſment du ciel pour le bien & repos de la terre, d'autant que ſa mere allant par vn chemin rencontra vne trace d'hõme, & poſant ſon pied deſſus fut enuironnée d'vn eſclair qui vint du ciel, & tout ſur le chãp demeura groſſe de luy. Cet Ocheutey eut vn fils appellé Ezonlõ, qui fut inuenteur de la Medecine, de l'Aſtrologie, & de la Iudiciaire, & monſtra à labourer la terre, & inuenta la charrüe, & le hoyau. De cettuy-cy ils en racontent de grandes merueilles, & entre autres qu'il mãgeoit de ſept ſortes d'her ber venimeuſes & mortelles, ſans qu'elles luy fiſſent aucũ mal, & veſcut 400. ans. Il eut vn fils appellé Vitey, depuis lequel les Rois commençairent à venir, reduiſant l'eſtat en Royaume, auquel ils ont ſuccedé de pere en fils, cõme il ſe verra par cy apres au chapitre, ou nous traiterõs du Roy de ce grand Royaume qui eſt à preſent regnant. Telles & pluſieurs autres folies ſe racõtent par eux touchant le commencemẽt du Mõde, d'où l'on peut colliger le peu de choſe que peuuent les hommes ſans la grace de Dieu, & la lumiere de la ſaincte Foy Catholique, encore qu'ils ſoyent du meilleur eſprit qu'il ſe puiſſe penſer.

Hautzibon.

Ocheutey, inuenteur des mariages & des inſtrumens.

Ezonlom, & de quelles choſes inuenteurs.

Vitey, premier Roy de la Chine.

Comme ils croyent que l'ame est immortelle, & qu'ils y a vne autre vie, en laquelle elle sera punie ou remunerée selon les œuures qu'elle aura faites en ce monde, & comme ils prient pour leur Trespassez.

CHAP. VI.



E ce qui a esté dit cy dessus il appert bien estre vray semblable que l'Apostre sainct Thomas à presché en la Chine, d'où l'on peut aussi presumer que dedans leurs cœurs est demeuré imprimé tout ce que nous auons veu, & verrõs auoir apparẽce de verité, & cõformité auec les choses de nostre sainte Foy Catholique: telle qu'est ceste-cy, dont nous traiterons en ce chapitre touchãt l'immortalité de l'ame, laquelle ils croient tous, ensemble la remuneration ou punition qu'elle doit auoir en l'autre vie selõ les œuures, qu'elle aura faites en la cõpagnie du corps: qui doit estre cause en leur endroit dequoy ils ne viuent point si mal qu'ils feroient, s'ils estoyent sans la cognoissance de cette verité. Au moyen dequoy, ie m'asseure que la diuine Majesté les ameinera quelque iour à la cognoissance de son sainct nom. Ils tiennẽt pour certain entre eux que l'ame a eu son commencement du ciel, & qu'elle n'aura point de fin, à cause que le ciel luy a donné vn estre Eternel: & que celle-là qui tout le temps qu'elle aura esté dãs le corps, où Dieu l'a infuse, aura vescu selon

Immortalité de l'ame.

Ce que les Chinois croyent de l'ame.

es loix du pays, & n'aura point fait de mal ny ort à persóne, sera enleuée au ciel, où elle viura ternellement en grande joye deuenant Ange: & par consequent aussi que celle qui viura mal ra en la compagnie des Demons, dedans des hartres & prisons obscures, où l'on souffrira les tourmens qui ne finiront jamais.

Ils cófessent qu'il y a vn lieu, où les ames qui loiuent deuenir Anges se purgét de tout ce qui es a entachées de mal, durant qu'elles estoient lans le corps, & qu'à celle fin que cela se face plustost, y sert de beaucoup le bien que font les parens & amys.

Les Chinois croyent vn Purgatoire.

C'est aussi vne chose fort vsitée en tout le Royaume de faire des obseques & des oraisons unebres pour les defunts, pour lequel acte ils ont vn jour destiné au mois d'Aoust. Les offrandes ils ne les fõt point aux tẽples, ains aux maisons mesmes, ce qui se fait en cette maniere. Au jour destiné & autres d'apres ensuyuãs, jusques à ce que soient acheuez les sacrifices & ceremonies pour les Trespassez, on voit aller par les ruës ceux qui sont entr-eux cõme les Religieux par deça, chascũ d'eux accõpaigné de deux nouices, ausquels ils departissẽt les iours & maisons où ils doiuẽt aller. Arriuez qu'ils sont à la maisõ ils entrent dedans, & incitent tous ceux qui y sont de faire priere & sacrifice à leur mode pour tous les defunts de celle maison : leur remonstrant que c'est l'intẽtion des Trespassez d'estre aydez par eux, a se purger des macules qui les empeschent de deuenir Anges, & de joüyr du

Obseques & Oraisons funebres.

Offrandes.

Instrumens des ceremonies. bien qu'il y a pour eux au ciel. L'vn d'eux, qui est comme le Prestre & Sacrificateur, porte vn petit tabourin, & l'vn des nouices a vne espece de cliquettes, & l'autre vne petite clochette, & font vn Autel où ils posent ceux qu'ils tiénent pour Saincts & Aduocats des defunts, & à l'instãt les parfument d'encens, de storac, & d'autres bonnes odeurs. *Tables couuertes de viandes.* Apres cela ils dressent cinq ou six tables couuertes de beaucoup de viandes pour les Morts & pour les Saints, & incontinent au son du tabourin, & des cliquettes & clochette susdite, (qui est vne chose fort propre pour dãser, à ce que disent les Espagnols qui l'ont ouy) *Cantiques.* ils commencent à chanter certains cantiques faits pour cela, les disant à tour de chœur: & de temps à autre les petits nouices vont à l'Autel *Oraisons en papier.* offrir certaines oraisons escrites en papier, qui sont les mesmes que l'on a chantees au son des instrumẽs mentionnez: puis cela fait ils retournent s'asseoir, & commencent derechef à chanter comme deuant. En fin au bout de leurs prieres & cantiques, celuy qui fait l'office dit vne oraisõ à haute voix, & à la fin d'icelle donne d'vne petite tablette qu'il tient à la main pour cet effect, vn coup sur la table, à quoy respondent incontinent les petits nouices en mesme ton *Papiers peinturez.* baissant la teste, & apres prennẽt de certains papiers tous peinturez & dorez, & les bruslẽt deuãt l'Autel. Ils passẽt en cette sorte tout la nuict *Chinois font leurs sacrifices la nuict.* qui est le temps ou ils font ordinairement tel office & ceremonies, lequel estant acheué ils commencent alors & eux & tous ceux de la

naiſon à manger les viãdes qui eſtoyent ſur les
ables que nous auons dites, à quoy ils acheuent
out le reſte de la nuict jusques à ce qu'il ſoit
our. Voylà les ſolennitez & ceremonies, par le
noyen deſquelles ils diſent que les ames ſont
purifiees, à fin qu'elle puiſſent deuenir Anges.
Quant au menu peuple, il croit que les ames
qui viuent mal, deuant qu'elles aillent en Enfer
(qui eſt vn lieu qu'ils penſent erronément ne
deuoir point eſtre eſtably, que tant que le mõ-
de ait pris fin) le Ciel en punition de leur vie
mauuaiſe les met dans des corps de bufles & au-
tres beſtes: & celles qui viuent bien, il les infuſe
dans des corps de Rois & Seigneurs, où elles
ſont bien ſeruies, & en grande joye: auec mille
autres reſueries & menſonges ſemblables, par
leſquelles ils donnẽt vne metempſycoſe & trãſ-
migration aux ames de corps en autre, comme
leur ont donnée quelques anciens Philoſophes
autant aueuglez & eſloignez de la verité que
ces Payens.

Chinois croiẽt vn Enfer, & comment.

Metẽpſycoſe.

Des Temples qu'ils ont, & des ſortes de Religieux & Religieuſes qu'il y a, enſemble de leurs Superieurs & intendans.

CHAP. VII.

IL ſe trouue tãt de choſes morales en ce Royaume de la Chine, leſquelles ſont ſymbolisãtes auec celles de noſtre Religion Chreſtiẽne, qu'il eſt aiſé à penſer que la nation eſt de bon eſprit pour le

naturel,& qu'il eſt vray-ſemblable que le S. Apoſtre,duquel nous auōs parlé cy deuant, leur a laiſſé par ſa predication vne Saincte occaſion d'entreprẽdre beaucoup de choſes qui ont quelque marque & apparẽce de vertu. L'vne d'icelles eſt, qu'il ſe trouue entre-eux beaucoup de

Monaſteres.

lieux faits cōme Monaſteres par toutes les villes &bourgades, & meſme parmy les champs, où il y a grand nombre d'hommes & femmes qui viuent en cōmunauté,& en cloiſtre & obedience: à la mode de nos Religieux. Les ſortes

Quatre Religions en la Chine.

General.

de Religions, ſelon ce qu'on en a entendu, ſont ſeulemẽt quatre,chaſcune deſquelles a ſon General,qui demeure ordinairement en la ville de Suntien, dite autrement Taybin, où eſt le Roy & ſon Conſeil. Ce General ſ'appelle Tricon en leur langue, & pouruoit en chaſque Prouince

Prouincial.

d'vn Prouincial,qui aſſiſte&viſite tous les Conuents, corrigeant les fautes qu'il y trouue ſelon leur regle & maniere de viure. Ce Prouincial auſſi pouruoit d'vn homme en chaſque Conuẽt

Prieur ou Gardien.

qui eſt cōme Prieur ou Gardien, auquel ils ſont tous tenus d'obeyr. Ce General eſt perpetuel tãt qu'il vit,ſi ce n'eſt que l'ō trouue quelques fautes ſur luy, pour leſquelles il merite d'eſtre priué: & ne l'eſliſent point les Prouinciaux, comme nous auons de couſtume nous autres, mais le Roy ou ſon Conſeil: eſliſant touſiours celuy qu'ils ſçauent eſtre de meilleure vie & renom-

Couleur des quatre Religions.

mée,ſans auoir eſgard en ce cas ny à faueur,ny à brigue. Ce General va veſtu de ſoye de la couleur de ſa Religiō,à ſçauoir de noir ou de palle,

ou de blanc,ou de brũ, qui ſont les quatre cou-
eurs des Religions ſuſdite: & ne ſort iamais de
a maiſon que dedans vne chaire de marbre ou
l'or,qui eſt portee par quatre ou ſix hommes,
qui ſont veſtus de meſme habits.Tous ſes Reli-
gieux parlent à luy à genoux,&a vn ſeel par de-
uers luy, pour ſeeller & deſpeſcher les affaires
le la Religion.Ces Generaux là tiennẽt vn fort
grand reuenu,qui leur eſt dõné par le Roy pour *Reuenu des*
eur perſonne & leur train,&les Conuents auſſi *Religions.*
ont fort bien rentez en commun , partie de
lons qu'ils ont eu du meſme Roy,partie de plu-
ieurs & bonnes aumoſnes qu'on leur fait aux *Queſte des*
villes & lieux ou ſont tels Conuents. Ils font la *Religieux.*
queſte parmy les ruës, chantãt & tintant de pe-
tites cliquettes, & autres certains inſtrumens.
En faiſant la queſte ils portent tous de grans eſ-
uentaux,auec certaines oraiſons eſcrites deſſus,
eſquelles ils prononcent,ce diſent-ils, pour les
offences & pechez du peuple: & toutes les au-
moſnes qu'on leur donne, il les mettent ſur les
meſmes eſuentaux, & par ce moyen l'eſprit de
ceux qui leur donnent demeure abſout de tous
pechez,ſelon leur fauſſe opinion. Ils ont gene-
ralement tous la barbe & la teſte raſe,& portẽt *Eſtat & ha-*
vn meſme habit tant qu'ils ſont,ſans aucune di- *bit des Reli-*
ſtinction ny difference,ſelon la couleur de leur *gieux.*
Religion.Ils mangent en cõmun, & ont de pe-
tites chambrettes & cellules, à la mode de nos *Chãbrettes,*
Religieux,&leur habit ordinaire eſt de ſarge de *& celules.*
l'vne des quatre couleurs ſuſdites.Ils portẽt des *Chapelets &*
chapelets &patenoſtres pour dire leurs prieres, *Patenoſtres.*

comme nous nous en seruons nous autres, mais ils sont faits d'vne autre sorte: & assistent à tous les mortuaires, parce qu'on leur fait beaucoup d'aumosnes. Ils se leuent toutes les nuicts deux heures deuât le iour, pour faire des prieres correspondâtes à nos Matines, & sont à les dire tout depuis qu'ils commençent iusques à l'aube du iour. Ils les chantent à haute voix, & en bon accord & attention, & tant qu'elles durêt ils sonnent leurs cloches qu'ils ont en ce Royaume là les meilleures & mieux sonnantes du monde, à cause qu'elles sont presques toutes d'acier. Ils parlent au Ciel qu'ils tiennent & reputêt Dieu, & à vn *Sinquian*, qu'ils disent auoir esté celuy qui a inuenté cette maniere de viure, & estre Sainct. Ils peuuêt sortir de l'Ordre quâd ils veulent, en le faisant preallablement à sçauoir au General. Tât qu'ils sont de l'Ordre ils ne se peuuêt marier, & n'est pas permis aux hômes de hâter auec aucune femme, ny aux fêmes auec aucû hôme, sur peine d'en estre punis rigoureusemêt.

Prieres de nuit. *Cloches de la Chine.* *Sinquian.* *Religieux de la Chine ne sont mariez.*

Quand quelcun se met en ceste maniere de Religion, le pere, ou plus proche parent de celuy qui prent l'habit semond tous ceux du Conuent, & leur fait vn banquet fort solennel. Par la loy & ordonnance du Royaume le fils aisné d'vne maison ne se peut mettre en ceste regle, & la cause de cela est, que tout fils aisné est obligé de nourrir & sustanter ses pere & mere en leur vieil aage. Quand quelcun de ces Religieux vient à mourir, ils le lauent par tout le corps, & luy rasent le poil pour l'enterrer, & se

Banquet solennel. *Fils aisnez.* *Mort des Religieux.*

mettent

mettent tous en dueil pour luy. Le Religieux ou la Religieuse, qui ont esté punis & disciplinez pour quelque delit, ne peuuent iamais plus porter l'habit, mais de là en auaut demeurent en la Religiō, auec certaine marque, laquelle denote leur faute & peché, qui est vn grand ais qu'ils portent pendu & attaché à leur col à la veuë de tous. Ils offrent au matin & au soir à leurs Idoles de l'encés, du benjuin, du bois d'aloés, & du cayolac, qui est fort odoriferant, & autres sortes de pastes diuerses, & toutes de tresbō odeur. Quād ils mettent des nauires sur l'eau qui viennent d'estre faites & acheuées, ces Religieux s'en vōt vestus de grandes robbes de soye riches & magnifiques, pour faire leurs sacrifices en la pouppe d'icelles, où ils ont leurs Oratoires, & illec presentent du papier peinturé de plusieurs figures, lequel ils coupent & mettent en morceaux deuant leurs Idoles, auec certaines ceremonies & cantiques bien entonnez, en sonnant de petites clochettes, & font la reuerence au Demon, & le tiennent peinturé en la prouë, à fin qu'il ne face point de mal aux nauires. Cela faict ils mā-gēt & boiuēt au mesme lieu tout leur saoul tāt qu'ils n'en peuuent plus : & par ce moyen leur est aduis que la nauire en demeure bien sanctifiee, & que toutes les nauigations qu'ils entreprendront en icelle doiuent succeder à bien: ce qu'ils tiennent pour chose trescertaine, croyant que s'ils ne faisoient ainsi, & ne les benissoyent à leur mode, il leur succederoit au contraire.

Religieux delinquans.

Offrandes.

Nauires comme sont sanctifiees.

Le Demon est depaint en la proue des Nauires.

De l'ordre qu'ils tiennent à enterrer leurs Morts, & du dueil qu'ils ont accoustumé de porter pour eux.

CHAP. VIII.



L me semble qu'il ne sera point hors de propos d'amener en ce lieu la mode qu'ils ont audit Roy aume d'enterrer les mort, à cause que c'est vne chose bien notable, & dont la maniere est telle. Quād quelcū meurt & à l'instāt qu'il acheue de rēdre l'esprit, ils luy lauēt tout le corps, & incōtinēt le vestent des meilleures robbes & habits qu'auoit le defūt, tous parfumez & sentās bon: & l'ayant vestu, l'asseënt sur la plus belle chaire qu'ils ont, où viennent les enfans & la femme, ou le pere & la mere & les freres, & apres s'estre mis à genoux deuant luy, se retirent chascun à part tous pleurans & se desolans. Par apres viēnent selon leur ordre tous les parens & amys, & finalement les seruiteurs, si le defunt en auoit. Ceste ceremonie estant faite, ils le mettent dedās vn cercueil fait de quelque bois odoriferāt & aromatique (car il y en a beaucoup par tout le Royaume) lequel est bien clos & fermé de peur de mauuaise odeur: & incontinent le posent sur deux bancs, ou sur vne table dedans vne chambre ornée des plus beaux draps & tapits qu'ils peuuent auoir, puis le couurēt d'vn linceul bien

Lauement des morts.

Ceremonies domestiques.

Csrcueil.

blãc qui va trainãt jusques à terre, sur lequel est depeinte l'effigie du mort, tirée au plus pres du naturel qu'il a esté possible. En la chambre de deuant celle où est ledit mort, ou biẽ à l'entree de la porte ils dressẽt vne table auec des cierges & chandelles ardẽtes, laquelle est toute couuerte de pain & de beaucoup de sortes de fruits: & en cette sorte le tiennent par l'espace de quinze iours, durant lesquels viennent chasque nuict leurs Prestres ou Religieux chãter des oraisons, & offrir des sacrifices, & faire d'autres ceremonies ethniques & payennes. Car ils portẽt beaucoup de papiers peinturez, & les bruslent en la presence du mort auec mille superstitions & magies, & luy en mettent deuant luy beaucoup d'autres pẽdues à de petites cordes, qui sõt mises là pour cet effet, & demeinẽt lesdits papiers beaucoup de fois, & font de grans cris à haute voix, par lesquels ils disent qu'ils enuoyent au ciel l'ame du defunt.

Effigie du mort.

Cierges & chandelles.

Prestres & Religieux & les ceremonies d'iceux.

Ame du mort commẽt enuoyee au ciel.

Les quinze iours estant acheuez, pendans lesquels sõt tousiours les tables dressées auec beaucoup de viandes pour faire boire & mãger leurs Prestres & les parens & amys qui viennent visiter le mort, & les ceremonies estant desia faites ils prennent le cercueil où est le corps, & le portent aux champs, & vont à son conuoy tous les parens & amys, & vn grand nombre de leurs Prestres auec des chandelles ardentes: auquel lieu ils l'enterrent ordinairement sur vn petit tertre, & dedãs des sepultures qui leur sont propres & affectées, toutes faites de pierre de taille,

Sepultures.

& ſur le champ dreſſent aupres de la ſepulture vn arbre de Pin, deſquels ſont pleins tous les lieux dediez à telles ſepultures, & iamais ne les coupent ſ'ils ne tombent eux meſmes auec le temps, & ſi depuis qu'ils ſont tombez ils les laiſſent là iuſqu'à ce qu'ils definent & ſe conſument par long traict de temps, les tenant pour choſe ſacrée.

Arbres de Pin.

Les gens qui le conuoyent vont en ordre & en forme de proceſſion, menant quant & eux des muſiciens & meneſtriers qui ioüent de diuers inſtrumens tout le lõg du chemin, iuſques à ce qu'ils ayent laiſſé le corps en la ſepulture: & eſt cet enterrement tenu pour le plus ſomptueux & honnorable, auquel il y a plus de Preſtres & de meneſtriers: en quoy ils ont de couſtume de conſumer beaucoup de bien. Ils chantẽt au ſon de ces inſtrumẽs beaucoup d'oraiſons à leur Idoles, & pour le dernier bruſlent ſur la ſepulture pluſieurs papiers, où il y a en peinture des eſclaues, des cheuaux, de l'or, de l'argẽt, des ſoyes, & beaucoup d'autres choſes, toutes leſquelles ils diſent que poſſedera le mort en l'autre vie, où il va. Ils demenent grande joye, & font des banquets en le mettãt au ſepulchre, tenant pour certain que la joye qu'ils font en ce lieu, la meſme font les Anges & les Saints qui ſont au ciel à l'endroit de l'ame du defunt qu'ils mettent lors en ſepulture.

Conuoy.

Muſiciẽs & Meneſtriers

Enterremens ſomptueux.

Papiers peinturez.

Feſtes & bãquets.

Les parẽs ſont tous en dueil en ce temps, & le dueil duquel ils vſent eſt fort rigoureux, par ce qu'ils portẽt des ſayes de groſſe laine, leſquels

Dueil des parens.

ſont poiſſez contre la chair, & cenglez de cordes, & en la teſte ont de grãs bõnets de meſme laine, faisàgrãs bords cõme vn chapeau, leſquels leur viẽnent juſques ſur les yeux. Ils portent ce dueil pour pere ou mere vn an ou deux ans durãs, & ſi le fils eſt gouuerneur il ſe retire le plus ſouuẽt auec le cõgé du Roy, laiſſant l'office qu'il a: en quoy ils tiennẽt vn haut poinct d'hõneur, & de grãd cõpte. Ceux qui ne sõt pas ſi proches parẽs, ſe veſtent par l'eſpace de quelques mois de linge cru paſſé en teinture, enſemble les autres parens, & amis, mais c'eſt ſeulement juſques à ce que le defunt ſoit enterré.

Terme du dueil.

De la mode qu'ils ont à celebrer leur Mariages, & des ceremonies deſquelles ils vſent en iceux.

CHAP. IX.

Ceux de cedit Royaume sõt fort ſoigneux ſur toute choſe de dõner de bõne heure vn eſtat à leur enfãt, deuãt qu'ils ſe desbauchẽt & ſe puiſsẽt corrõpre aux vices: lequel ſoing eſt cauſe que cõbien que le Royaume ſoit grãd, ſi y a-il toutesfois moins devices que nõ pas en d'autres qui sõt de plus grãde eſtẽduë. Et vſent en ce fait d'vne ſi grãde & deſmeſuree diligẽce, qu'il aduiẽt ſouuẽtesfois que les enfãs eſtãs encore tous petits, & meſmes deuant qu'ils ſoyent nez, les peres ſe ſont deſia accordez de les ma-

Chinois donnent de bonne heure vn eſtat à leurs enfans.

Accords de mariage.

rier & ſe donnant des arres, & des eſcritures publiques, mettant par eſcrit leurs accords & contrats de mariage.

Chinois doüent leurs femmes.

Pat tout le Royaume, & autres lieux circonuoiſins iuſques aux Iſles Philippines, c'eſt la couſtume que le mary douë la féme qu'il veut prédre en mariage. Quand le temps eſt venu, auquel ils doiuent eſtre ioints matrimonialement enſemble, le pere d'elle fait vn grand feſtin en ſa maiſon, ſemonnāt les peres, parens, & amis du gendre: & le iour enſuyant le pere de luy ou le plus proche parent en fait autant. Le feſtin eſtāt acheué, le mary donne le doüaire à ſa femme en preſence de tous, & elle le donne à ſon pere ou à ſa mere, s'ils ſont viuans, pour la peine qu'ils ont euë à la nourrir. D'ou s'enſuit qu'é cedit Royaume, & és autres qui le cōfinent, celuy la eſt tenu pour le plus riche lequel a le plus de filles. Ce que les filles donnent de leur doüaire, les peres d'elles s'en peuuēt ſeruir, & le deſpédre s'ils ont neceſſité, & quand ils meurét, ledit doüaire demeure à la fille, à laquelle il a eſté dōné, afin de le laiſſer à ſes enfans, ou pour l'employer à ſa volonté. Les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, mais que ce ne ſoit point auec vne ſœur, ou vne couſine germaine: & ſi quelcun ſe marie en ces deux degrez de parēté, il en eſt puny rigoureuſemét. De toutes ces femmes ils tiennent la premiere pour legitime & eſpouſe, & les autres pour leurs amies. Ils viuent & demeurent auec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en di-

Douaire.

Pluralité de femmes permiſe.

uers logis, ou bien ils les departent ça & là, si ce sont marchans & gens de trafic, par les lieux & endroits, ou ils font leurs commerces: & sont telles femmes comme seruantes au regard de la premiere. Le pere venant à mourir, le fils aisné herite de la plus grande part du bien de la premiere femme: & les autres freres d'apres succedent entre eux par egales portions, ores qu'ils soyent fils de la premiere femme, ou des autres. Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naistre de quelcune des autres emporte la plus grande part de la succession, & par ce moyen ils meurent peu souuent ou point du tout, sãs laisser des successeurs de la legitime espouse, ou des autres femmes. Si d'auẽture quelcune de cesdites femmes commet adultere (ce qui aduient rarement, tant pour ce qu'elle sont fort recluses & honnestes, que pource que l'on tient l'homme pour infame, lequel intente telle chose) il est licite au mary en les trouuant sur le faict de les tuer, & pour ce si apres ceste premiere colere passée il se plaint de ses adulteres, encore qu'il prouue & verifie le faict, si est-ce que la Iustice ne les condamne point à plus grande punition, qu'à auoir le foüet sur les cuisses, selon la coustume du Royaume, comme il se dira en son lieu. Apres cela le mary peut vendre ladite femme comme si elle estoit esclaue, & ce pour le doüaire qu'il luy a baillé. Mais nonobstãt ces punitions, il ne laisse pas d'y en auoir entre eux quelques vns, lesquels dissimulent le fait pour leur profit particulier, & en cherchent mesme

Mode de succeder.

Peine des adulteres.

Au 3. liu. de la 1 par. cha. 12.

les occasiõs:toutefois si cela est sceu, ils en sont chastiez à toute rigueur. On dit qu'aux Prouinces tirant vers la Tartarie, & en la Tartarie mesme, il y a vne certaine coustume de se marier fort estrange, qui est que les Viceroys ou les Gouuerneurs limitent aux hommes & aux femmes vn certain temps, dans lequel ils sont tenu & obligez de se mettre en religion, ou bien de se marier. Ce temps estant venu, tous ceux qui se veulent marier viennent en vne certaine ville destinée pour cet effet en chasque Prouince, dedãs certains iours lesquels sont entre-eux determinez. Estant arriuez en ladite ville ils se vont presenter deuant douze hommes des plus principaux & ancien,, que le Roy a nommez pour ce faict, lesquels prennent par memoire le nom d'eux & d'elles, & leurs qualitez: ensemble s'informent du bien qu'ont les hommes pour doüer les femmes qu'ils veulent prẽdre en mariage. En apres ils font vne liste des hommes & des femmes qu'il y a, & s'ils trouuent plus d'hõmes que de femmes, ou au contraire plus de femmes que d'hommes, ils iettẽt au sort, & laissent le nombre qui reste, pour estre mariez les premiers ou les premieres l'annee ensuyuant. Les six de ces douze Anciens susmentiõnez font trois bandes des hõmes: en la premiere ils mettent les riches, sans auoir esgard à gentillesse ny à beauté: & en la seconde ceux qui sont moyennement riches, & en la derniere les pauures. Cependãt que ces six deputez font le departemẽt des hommes, les autres six font celuy des fem-

Forme estrãge de mariage.

Douze Anciẽs deputez.

Bãdes d'hõmes.

mes en trois autres bandes à la maniere susdite: *Bandes de femmes.*
& en l'vne mettẽt les plus belles, en l'autre celles qui ne sont pas si belles ,& en la troisiesme les laides. Le departement estant ainsi fait ils les marient en ceste maniere : aux hommes riches *Mariages.*
ils donnent les belles, & ces riches-là baillent vne certaine somme, à laquelle ils sõt taxez par les Iuges: puis à ceux qui ne sont pas si riches ils leur dõnent celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles : & aux pauures ils donnent les laides, auec tout ce qu'ont donné les riches pour les belles, qui est departy entre eux par egales portions. Cela fait (qui est vne chose notable si elle est vraye) ils se voyent tous mariez & prouueus en vn mesme iour, mais non pas peut estre tous contens. Les *Festes.*
mariages estant acheuez, on fait de grandes festes aux maisons que le Roy tient en chascune ville, où il y a pour cet effect grand nombre de licts, & buffets, & autres vtensiles necessaires *Vtensiles de mesnage.*
en mesnage: afin que les nouueaux mariez cependant que dure la feste prennent tout ce qui leur est de besoin. La solennité estãt acheuée & le temps passé, qui dure ce dit on par l'espace de cinquante iours, les nouueaux mariez s'en retournent chascun d'eux à leurs maisons. Or ce que dessus se doit entendre du menu peuple & des plebeins, & non pas des Seigneurs & Cheualiers: car quant à eux ils ne sont tenus ny obligez d'obeyr au commandement susdit, & ne se marient qu'à leur bon plaisir, cherchãt chascun sa pareille, ou gardant l'ordre & comman-

dement que le Roy a donné aux Viceroys & Gouuerneurs selon la forme qui s'y doit tenir.

Cõcubines du Roy de la Chine. Quant au Roy de la Cine, depuis qu'il est marié il choisit trente concubines, les premieres de tout le Royaume, lesquelles demeurent dans son Palais tout le temps qu'il vit : & apres qu'il est mort, & que l'on a fait ses obseques en tel cas accoustumées, l'heritier & successeur du Royaume vest icelles trente femmes somptueusemẽt toutes parées de beaux attours & joyaux, puis apres les fait mettre sur vn siege biẽ accoustré, qui est dressé en l'vne des trois sales magnifiques, lesquelles se verront au second chapitre du troisiesme liure, ayãt toutes le visage couuert de sorte qu'elles ne sçauroyent estre cogneuës. *Concubines commẽt prouueues apres que le Roy est mort.* Et comme elles sont ainsi passées, voicy venir dans la salle ou elles sont trente Cheualiers des principaux du Royaume, que le feu Roy a nommez en son testament, lesquels vont selon leur ordre d'ancienneté, ou conformément à la nomination que le Roy a faite d'iceux, & lors chascũn d'eux prend l'vne d'icelles par la main, & l'emmene couuerte de la sorte qu'il l'a trouuée, iusques à ce qu'il soit en sa maison, auquel lieu il la tient pour femme, & la cherit & ayme fort tant qu'elle vit: au moyen dequoy on luy fait de grans dons tous les ans pour ayder à sa despẽse, & ce suyuant le testament du defunt Roy, que le successeur son fils accomplit fort soigneusement. *Cheualiers.* *Dons de pension.*

Anciẽne coustume des Rois Anciennement quand les Rois de la Chine marioyent leurs enfans ou leurs parens, ils fai-

soyent vn feſtin ſolennel en leur Palais, auquel ils conuioyent tous les Cheualiers & plus grans Seigneurs de la Court: leur mandant qu'ils euſſent à amener quant & eux tous leurs fils & filles: ce qu'ils faiſoyent volontiers, procurāt chaſcun d'eux en ſon endroit que leurs enfans euſſent l'auantage par-deſſus les autres, & fuſſent les plus braues & plus richement veſtus. Le feſtin eſtant acheué, chaſcun des Princes ſ'en venoit où eſtoyent les Dames aſſiſes de rang ſelon leur âge, & là choiſiſſoit pour femme celle qui luy venoit mieux à gré: & le meſme faiſoiēt les Infantes à l'endroit des Barons & Cheualiers du Royaume. Mais pour le preſent telle couſtume n'a plus de lieu, pource que tant les Princes que les Cheualiers ſe marient tous à leurs parētes, horſmis au premier ou ſecond degré: combié que quelquesfois le ſecōd ny ſoit pas gardé.

de la Chine à faire mariages.

Princes & Cheualiers de de la Chine à qui ſe marient.

Comme par tout cedit Royaume les pauures ne vont point par les rues, ny par les Temples: & de l'ordre que tient le Roy pour ſubſtanter & nourrir ceux qui ne peuuent trauailler.

CHAP. X.

BEAVCOVP de choſes ont eſté dites par cy deuant leſquelles denotent vne bonne police audit Royaume, & ſ'en diront encore d'autres en ceſte Hiſtoire, leſquelles ſont dignes d'eſtre remarquées: & à mon

aduis n'eſt pas la moindre celle qui eſt contenue en ce chapitre, qui eſt du bon ordre que tient le Roy & ſon Conſeil, à ce que les pauures n'aillent point demandant par les ruës ny par les téples, où ils font priere à leurs Idoles. A cette fin eſt ordonné & commandé par le Roy ſur grandes peines aux meſmes pauures, qu'ils n'aillent point publiquement demandant l'aumoſne: & auſſi enjoint ſur plus grandes peines à ceux des villes & autres lieux, de ne rien donner auſdits pauures, leſquels leur demanderont l'aumoſne, mais de le denõcer incontinét à Iuſtice: qui eſt vn certain hõme qu'ils appellét le Iuge des pauures, afin que l'infracteur de la loy ſoit incontinent puny. Ce Iuge eſt touſiours l'vn des principaux de la ville, ou du lieu où il demeure, & n'a point autre ſoing que cettuy-là nõobſtát lequel il n'eſt pas ſouuent de repos: à cauſe que comme les villes ſont ſi grandes & ſi pleines de gens, & les villages en nombre infiny, auſquels il ne ſe peut faire que ne viennent à naiſtre de petits enfans hoiez: auſſi y a-il bien à quoy entẽdre, & à prouuoir aux neceſſitez deſdits pauures, ſans contreuenir à la loy.

Ordonnance touchant les pauures.

Iuge des pauures.

Cry public.

Ce Iuge, le premier iour qu'il commence à exercer ſon office, fait faire vn cry, que tout hõme ou femme à qui viendra à naiſtre vn fils ou fille hoiée & impotente en quelque partie de ſon corps, ou qui deuiendra à l'eſtre par maladie ou accident: ayent à le luy venir declarer, afin qu'il prouuoye à ce qui ſera neceſſaire, conformement au vouloir & à l'ordonnance du Roy

c de ſon Conſeil. Et cette ordonnãce eſt, qu'e- ant apporté le petit enfant ou la petite fille,& eu le defaut qu'il y a, ſ'il eſt de telle ſorte, que onobſtant iceluy l'enfant puiſſe exercer quel- ue art&office,terme eſt prefix &donné au pe- e,dãs lequel il eſt tenu de le mettre en meſtier, c luy faire apprẽdre l'eſtat que le Iuge aura ad- iſé pouuoir eſtre exercépar luy auec sõ ohië,ce u'ils executẽt ſans faute. Si d'auenture cet en- ant eſt ſi fort ohié,qu'il luy eſt impoſſible d'ap- rendre ou d'exercer aucun eſtat:ledit Iuge des auures mande au pere d'iceluy qu'il ayt à le ourrir en ſa maisõ toute ſa vie,ſ'il a dequoy: & 'il n'a pas le moyen, ou ſ'il n'a point de pere, il 'addreſſe au plus proche parẽt & le plus riche: c à faute de ce, enjoint à tous les parents de ontribuer chaſcun leur part, & de la bailler à eluy qui tient ledit enfant en ſa maiſon.

Enfans hoiez & impotens, & ordonnãce touchant iceux.

Que ſ'il n'a point de parẽs, ou ſ'il ſont ſi pau- ıres,qu'ils ne puiſſent pas ſubuenir à la neceſſi- é dudit enfant:le Roy les nourrit,& ſuſtẽte en- ierement à ſes deſpens,&les tient en ſes hoſpi- aux Royaux,qui ſont en chaſcune ville de ſon Royaume baſtis fort sõptueuſemẽt pour cet ef ect:auquel lieu sõt pareillemẽt tous les hõmes vieux&neceſſiteux, qui ont vſé leur jeuneſſe en guerre, au ſeruice du Roy & du pays. Et autant ıux vns cõme aux autres ſont adminiſtrez leurs viures& neceſſitez auec grand ſoing& diligen- ce:en quoy le meſme Iuge tient vne bonne po- ice, & deſſous luy vn Maiſtre adminiſtrateur, qui eſt vn des plus hommes de bien du lieu, ſans

Hoſpitaux Royaux.

Vieux ſol- dats.

Admini- ſtrateur.

le congé duquel aucun des pauures ne peut sortir hors de l'enclos de l'hospital: & ce congé ne leur est jamais ottroyé pour quelque chemin ou voyage qu'ils veulẽt faire, & pas vn d'eux aussi n'a occasion de le demãder, d'autant qu'ils sont bien fournis en ce lieu de tout ce qu'ils ont à faire pour passer leur vie, tant au viure qu'aux vestemens. Ioint que les mesmes pauures & hõmes vieux nourrissent là dedans des poulles, & des cochons, & plusieurs autres choses, dont ils se peuuent seruir tant pour leur recreation, que pour leur profit & contentement. Cet Administrateur est visité fort souuent par le Iuge susdit, & ce mesme Iuge est aussi visité par vn autre qui part de la Court, & Conseil du Roy expressément pour cest affaire, & pour visiter les principaux Hospitaux de la Prouince: & s'il trouue qu'il a failly en sa charge, il l'en demet, & le punit à toute rigueur. Au moyen dequoy chascun regarde à bien viure & à charier droit, sçachant bien le compte exact qu'il en doit rendre, & en quelle monnoye il doit estre payé.

Visiteur de Court.

Les aueugles dudit Royaume ne sont point tenus pour inualides, ny pour gens que soyent contraints de nourrir ou les parens ou le Roy, pource qu'il les font trauailler, ou à moudre aux moulins de froument & de riz, ou à souffler des soufflets de mareschal, ou à faire telles autres choses, esquelles la veüe n'est point requise. Et si c'est vne fille aueugle, quand elle est deuenuë grande, elle fait le mestier des filles de ioye, dõt y a grand nombre aux lieux publics, comme il se

Aueugles de la Chine.

Filles aueugles.

lira au chapitre qui en traitra particulieremēt.
Ces filles ont vne mere entre elles qui les farde Mere des filles de ioye.
&attife,& est du nombre de celles qui ont quit-
é le mestier,pour estre vieilles&inutiles desor-
nais. Par le moyen de ce bon ordre qui est gar-
le par tout le Royaume,nonobstant qu'il soit si
grand &si plein de peuple:il n'y a aucun pauure
qui soit en necessité,ny pas vn qui demāde l'au-
mosne publiquement:comme l'ont veu par ex-
perience les Religieux Augustins, & les Peres
de l'Obseruance,ensemble tousceux qui estoiēt
en leur compagnie, quand ils entrairent audit
Royaume.

FIN DV SECOND LIVRE.



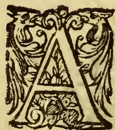


PREMIERE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, contenāt choſes fort curieuſes, & dignes de conſideration, touchant les mœurs & la police d'iceluy.

LIVRE TROISIESME.

Des Rois qui ont regné en ce grand Royaume, & des noms d'iceux.

CHAP. I.



AV quatrieſme chapitre du premier Liure, i'ay promis de dire de ſuite les Roys qui ont regné en ce grand Royaume, enſemble de mettre particulierement les noms d'iceux. Et partāt pour accomplir ma promeſſe ie mettray icy la ſucceſſion d'iceux, depuis Vitey, lequel à eſté le premier qui a reduit le pays en Royaume, iuſques au Roy qui eſt à preſent regnant en iceluy: remettant ce qui defaudra en ce lieu au chapitre ſuſmentionné, ou ſe trouuera le nombre des Rois, & des années qu'il y a

qu

que ledit Royaume a commencé, ensemble la maniere de succeder à iceluy.

Ce Vitey à esté le premier Roy de la Chine, comme il appert par leurs Histoires, qui font mention de luy particulierement, & entre autres choses qu'elles racontent de sa personne, elles disent qu'il estoit aussi haut que sept mesures de la Chine, chascune desquelles fait autant que deux tiers d'Espaigne : de sorte qu'à bon compte il auoit quatre aulnes & deux tiers de haut: & disent en outre qu'entre deux espaules, il auoit six espās de l'arge, & qu'il fut aussi preux en hauts faits, comme il estoit grand de corps. Il eut vn Capitaine appellé Lincheon, lequel auec ce qu'il estoit fort vaillant, estoit encore homme tresfin & de grande prudence: de sorte qu'estant si grand personnage, il eut la force & la valeur d'assujettir audit Roy Vitey tout le pays qui est en ce grād Royaume, & en outre le faire redouter de tous.

Vitey premier Roy de la Chine.

Corsage d'iceluy.

Lincheon, capitaine.

Ils attribuent à ce Vitey l'inuention des robbes à vestir, & des teinture pour les teindre, des nauires pour nauiger, & de la scie pour scier le bois: & sur tout disent qu'il estoit grand Architecte & inuenteur d'edifices, & qu'il en fit grand nombre, & de fort somptueux & magnifiques, lesquels ont perpetué iusques à luy la memoire & souuenance de son nom. Il inuenta aussi le touret de soye dont ils vsent encore à present audit Royaume, & fut le premier qui amena l'vsage de porter de l'or, des perles, & des pierreries en ioyaux, & des habits de toile d'or, d'ar-

Inuentions du Roy Vitey.

Loix & ordonnances du mesme Vitey.

gent,& de soye. Il departit tous les gens de son Royaume en citez, villes, & villages: & ordōna tous les mestiers & offices, commandant qu'aucun n'eust à se mesler d'autre estat que de celuy dōt son pere s'estoit meslé, sans congé & permission speciale de sa Majesté, ou des Gouuerneurs de son Royaume, & que ladite permissiō ne s'ottroyast sans grande cause. Tous ceux qui estoyēt d'vn mesme estat, il les mit ensemble en des ruës particulieres : laquelle police est si bien gardée pour le iourd'huy audit Royaume, que pour sçauoir de quel estat sont ceux qui demeurent en vne ruë, il suffit de veoir le premier qui s'y tiēt; pource que c'est chose certaine que les autres sont du mesme estat que le premier, ne se meslāt aucun autre parmy eux qui soit d'autre estat que le leur.

Nulle femme oysiue en la Chine.

Il fit entre autres choses vne ordōnance qui est de grande consideration, c'est à sçauoir que pas vne féme ne fust point sās trauailler ou à l'estat de son mary, ou à tout le moins à filer, où à ouurer de l'esguille: & fut ceste loy si generale qu'il voulut qu'elle fust gardée par sa femme mesme.

Herbe admirable du Roy Vitey.

Si racontent de luy qu'il fut fort sage & grād cler en l'Astrologie, & qu'il auoit en la court de sō Palais vne certaine herbe, laquelle faisoit vne maniere de demonstratiō quād il passoit aupres d'elle, au moyē dequoy elle declaroit si aucun auoit quelque mauuaise intentiō cōtre le Roy. Ils disēt encore plusieurs autres choses de luy, le recit desquelles me feroit estre par trop prolixe: qui sera cause q̄ ie passeray seulemēt par dessus,

e peur d'ennuyer le Lecteur, en relatant tous
es songes & resueries de ces Idolatres: joint que
pour le regard des curieux, il suffit de toucher
vn peu de chasque chose, laissant le surplus à
eur discretion. Ce Roy eut quatre femmes, &
vingt cinq enfans d'elles, & regna cent ans: & y
eut depuis luy iusques à celuy qui fit la muraille,
de laquelle nous auons parlé au neufiesme cha-
pitre du premier liure, cent seize Rois, tous de
a lignee de ce Vitey, lesquels regnairent, selon
qu'il appert par leurs Histoires, deux mille deux
cens cinquante sept ans. Ie ne conteray point icy
leurs noms, de peur d'estre prolixe, combien
qu'ils ayét esté tous tirez de leurs Histoires: mais
je me contenteray seulemét de mettre ceux les-
quels me semblent estre necessaires pour decla-
rer la succession de la Couronne, depuis les cent
seize Rois susdits, jusques à celuy qui est à pre-
sent regnant.

Le dernier Roy de la lignee de Vitey le preux s'appelloit Tzintzom, & ce fut luy qui fit la muraille susmentionnee, se voyant assailly du Roy Tartare, lequel luy faisoit guerre par beaucoup d'endroits. Pour faire ladite muraille il prit la troisiesme partie des gens du Royaume, & par ce qu'en l'edifiant il mourut grand nombre d'iceux, à cause qu'ils estoyent loing de leurs maisons, & en vn air & climat tout autre que celuy où ils auoyent esté nez & nourris, il vint à estre mal voulu & haï generalement de tous: d'où s'ensuyuit vne sedition de ses vassaux cōtre luy, lesquels conspirerent de le tuer, comme de fait

Tzintzom Roy & la muraille par luy faicte.

Mort de Tzintzon & de son fils.

ils le tuairent, apres auoir regné quarante ans,& vn ſien fils auec luy, qui eſtoit heritier du Royaume, nommé Agutzi. Ce Tzintzon eſtãt mort & ſon fils auſſi,ils inſtallairent pour leurRoy vn qui s'appelloit Anchoſau , homme de grand eſprit & valeur, & regna douze ans . Au Royaume ſucceda vn ſien fils appellé Futey, qui regna ſept ans, & mourut jeune.Par le treſpas d'iceluy ſa femme qui eſtoit du ſang, vint à regner, & gouuerna le Royaume en grande admiration de tous par l'eſpace de dixhuict ans: & comme elle ne laiſſa aucuns hoirs maſles, vn fils de ſon mary Anchoſau, qu'il auoit eu d'vne autre femme,luy ſucceda.

Anchoſau. *Futey.* *Regne de femme.*

Ceſtuy-cy regna vingt & trois ans,& luy ſucceda vn ſien fils nommé Cuntey,qui regna ſeize ans, huict mois. Vn fils de luy, appellé Huntey, regna cinquante quatre ans : & luy ſucceda vn ſien fils nommé Chantey,& regna treize ans. A ceſtuy-là ſucceda ſon fils Ochantey, qui regna vingt cinq ans, trois moys . A luy auſſi ſucceda ſon filsCoantey,qui regna ſeize ans deux moys, A Coantey ſucceda ſon fils Tzentzey,qui regna vingtſix ans,&quatre moys. A ceſtuy-là ſucceda vn ſien fils appellé Authey,qui regna ſeulement ſix ans. Aiceluy ſucceda ſon filsPintatey, qui regna cinq ans. A Pintatey ſucceda vn ſien frere, pource qu'il n'eſtoit pas encore marié quand il mourut: & ce frere ſ'appelloit Tzintzumy, qui regna ſeulement trois ans, ſept mois. A ce frere ſucceda ſon autre frere puiſné,nomméHuyhannon,qui ne regna que ſix ans. A ceſtuy-là ſucce-

Cuntey. *Huntey.* *Chantey.* *Ochantey.* *Coantey.* *Tzentzey.* *Authey.* *Pintatey.* *Tzintzumy.* *Huyhannon.*

a vn sien fils appellé Cubum, qui regna trente *Cubum.*
eux ans. A iceluy succeda son fils Bentey, qui
egna dixhuict ans. A Benthey succeda son fils *Benthey.*
nthev, qui regna treize ans: auquel succeda O- *Vnthey.*
ney, & regna dixsept ans cinq mois. Sõ fils ap- *Othey.*
ellé Yanthey, regna seulement huit mois. Il *Yantey.*
issa vn fils nommé Antey, qui regna dixneuf *Antey.*
ns. Le fils aisné de cettuy-cy, nommé Tantey, *Tantey.*
la incontinent de vie à trespas apres son pere,
ayant regné que trois mois: & son frere Chitey *Chitey.*
gna vn an seulement. A eux succeda vn autre
ere leur puisné, appellé Quantey, lequel vescut *Quantey.*
regna vingt & vn an. Sõ fils nommé Linthey *Linthey.*
gna vingt & deux ans. A iceluy succeda vn fils
ppellé Yanthey, qui regna trente & vn an. Cet *Yanthey.*
anthey, à ce que dit son histoire, estoit de peu
sagesse & d'entendement, au moyen dequoy
ux du Royaume l'auoyent en haine.

Si se rebella contre luy vn siẽ nepueu, appel- *Laupy.*
Laupy, & se joignirẽt auec luy pour luy ayder
fauoriser deux Cheualiers freres, qu'il y auoit
our lors à la Court, bien vaillans hommes, l'vn
ommé Quathey, & l'autre Trunthey, lesquels *Quathey & Trunthey.*
ocurerent de faire Roy ledit Laupy. L'oncle
sçeut, & fut si pusillanime, qu'il n'eut pas la
ardiesse d'y remedier, & ne sçeut aussi: qui fut
ause que s'esleuerent des ligues par le Royau-
e, & specialement quatre Tyrans qui se firent
nsẽble & en mesme temps: dont les nõs estoyẽt
incoan, Sosoc, Guansian & Guanser. Cõtre eux *Cincoam, Sosoc, Guãsian Guanser, tyrans.*
t guerre le Laupy sous couleur de fauoriser à
n Oncle, & apres l'auoir fait durer quelque

temps fit paix auec Cincoan, & prit vne sienne fille en mariage, dressant incontinent guerre aux trois autres Tyrans auec la faueur de son beaupere.

Chine en diuision. Alors fut diuisé ce grand Royaume en trois parts, & commença la tyrannie que nous dirõs. L'vne & la principalle suyuoit Laupy par la mort de l'Oncle: & l'autre Sosoc, & l'autre Cincoan, beaupere dudit Laupy. Le Royaume demeura *Guythey.* ainsi diuisé par quelque temps, jusques à ce que *Chimbutey.* Guythey, fils de Laupy, vint à regner apres son pere. Cõtre luy s'esleua vn tyran nommé Chimbutey, lequel il tua; & fut en outre si vaillãt, qu'il reünit tout le Royaume, lequel auoit esté diuisé par l'espace de quarante & vn an, regnant du depuis luy seul vingt cinq ans. A iceluy succeda sõ *Fontey.* fils appellé Fontey, lequel regna dixsept ans. Pour abbreger, il y eut de cette lignee quinze *Quiontey.* Rois, qui raignerent cent soixante & seize ans. *Tzobu, tyrã.* Contre le dernier qui fut Quiontey, s'esleua le tyran Tzobu. Si y eut du sang d'iceluy huit Rois, qui regnairent soixante & deux ans. Contre le *Sutey.* dernier appellé Sutey s'esleua vn nommé Cotey, *Cotey.* de la lignee duquel y eut cinq Rois, & regnairent *Otey.* vingt quatre ans. Le dernier d'iceux nommé O- *Dian.* tey, fut tué par vn appellé Dian, & y eut de sa lignee quatre Rois, qui regnairent 56. ans. Contre *Tym.* le dernier s'esleua vn appellé Tym, & y eut de sa lignee cinq Rois, & regnairent trente & vn an. Contre le dernier de cette maison s'esleua vn *Tzuy.* certain Tzuy, & y eut de sa lignee trois Rois, qui regnairent trente sept ans. Contre le dernier

s'elleua Tonco, lequel ensemble ceux de sa lignee gouuernairét fort bien le Royaume,& durairent aussi plus longuement que les autres, pource qu'ils furent vingt & vn Rois, lesquels regnairent deux cens nonante quatre ans. *Tonco.*

Le dernier d'iceux appellé Troncō se maria à vne qui auoit esté femme de son pere, & s'appelloit Bausa, belle à merueilles: il la tira d'vn Monastere,où elle s'estoit mise Religieuse, & se maria auec elle. Icelle se comporta tellement à l'endroit de luy,qu'elle le fit tuer,& gouuerna le Royaume toute seule par l'espace de quarante ans. Si dit l'Histoire qu'elle fut deshōneste tout à bout,& qu'elle s'abandonna aux plus grans Seigneurs du Royaume,& que non contante de cela elle se maria à vn homme de basse estoffe, afin d'auoir meilleur moyen de suyure ses appetits desordōnez. On dit quelle tua deuāt que se marier les enfans masles qu'elle peut auoir du premier mary,ayāt desir qu'vn sien nepueu luy succedast à la couronne. *Troncon.* *Bausa nonnain reniée.* *Bausa regne seule.* *Vie deshonneste d'icelle.*

Ceux du Royaume n'étendant son intention, & indignez de son mauuais train, enuoyairent chercher vn fils de son mary, nonobstant qu'il fust bastard,lequel estoit fugitif: & d'vn cōmun consentement l'esleurent pour Roy, & s'appelloit Tautzon. Iceluy fit faire rigoureuse iustice de la Marastre,comme c'estoit bien raison, afin qu'elle fust punie de toutes ses meschancetez,& seruist d'exemple à tout le Royaume. Il y eut de sa lignée sept Rois, lesquels regnairent six vingt ans. Contre le dernier nommé Coucham, *Tautzon.* *Bausa executee par iustice.* *Coucham.*

Dien Tyran. s'eſleua vn nommé Dian, & y eut ſeulemẽt deux Rois de ſa lignee,& regnairẽt dixhuict ans.Cõtre le ſecond & le dernier s'eſleua Outõ,& y eut *Outon.* de ſa lignee trois Rois,&ne regnairẽt que quinze ans. Contre le dernier s'eſleua Outzim, & y *Outzim.* eut de luy deux Rois, qui regnairent ſeulement neuf ans, trois mois. Contre le dernier s'eſleua *Tozo.* Tozo,&luy & vn ſien fils regnairent ſeulement quatre ans.Contre le fils d'iceluy eut guerre vn appellé Anchiu,lequel le tua, & luy ſucceda au *Anchiu.* Royaume.Luy& deux autres de ſa lignée regnairent ſeulement dix ans.Cõtre le dernier s'eſleua vn de la lignée de Vitey, premier Roy,& le tua; *Zaitzon.* il ſe nommoit Zaytzon,& furent de la lignée d'iceluy dixſept Rois, leſquels regnairent tous en paix l'eſpace de trois cens vingt ans.

Tepim. Le dernier de ceſte lignée s'appelloit Tepim, contre lequel eut guerre le grand Tartare,nommé Vzou,lequel entra en la Chine à grande armée,& gaigna tout le Royaume, & le poſſedairent neuf Rois Tartares, leſquels regnairent quatre vingt treize ans,traitant les naturels du pays en grande tyrannie & ſeruitude. Le dernier d'iceux s'appella Tzintzoum, & fut plus cruel que nul autre de ſes predeceſſeurs& deuãciers: ce qui fut cauſe que le Royaume ſe reünit, & qu'ils eſleurent ſecrettement pour leur Roy vn nommé Hombu homme de treſ-grãde valeur,& de la lignée des anciẽs Rois: lequel aſſemblãt beaucoup de gẽs fit tãt par ſa prouëſſe, qu'il chaſſa les Tartares hors de tout le Royaume auec grand carnage & occiſion de ces

Vzou, Roy Tartare. *Chine enuahie par les Tartares.* *Tzintzoum.* *Hombu.*

iuftes & tyranniques vfurpateurs.

Tartares sõt chassez & occis.

Il y a eu de la lignée d'iceluy douze Rois, en cõptant celuy qui eft à prefent regnant: les onze recedés ont regné deux cés ans durãs: & celuy ui regne à prefent eft le 12e. & s'appelle *Bonog.* a fuccedé au Royaume par la mort de sõ frere ifné, qui mourut d'vne cheute de cheual. C'eft n jeune Prince de vingt & trois ans, felon que ifent les Chinois, & a encore fa mere: duquel ne 'eftant encore rien mis par hiftoire, nous ne çaurions dire autre chofe finõ que c'eft vn tref- entil perfonnage à leur dire, & bien voulu de es fujets, & homme de fort bon entendement, grand zelateur de iuftice. Il eft marié à vne ienne coufine, & en a vn fils.

Bonog Roy de la Chine à present regnant.

Bonog Roy à qui marié.

Ceux de cefte lignée ont gaigné deffus les Tar- ares beaucoup de terres, depuis qu'ils les ont haffez de la Chine, lefquelles font fituées de autre cofté de la muraille. Dieu par fa miferi- orde les vueille amener à la cognoiffance de fa ainéte Loy, & accomplir vn Prognoftique qu'ils nt entre eux, par lequel ils s'attendent deuoir ftre feigneuriez & rendus fuiets de certains hõ- nes qui ont de grans yeux, & de lõgues barbes, efquels viendront de Royaumes fort lointains eur commander: ce qui femble denoter & figni- er les Chreftiens.

Terres gaignees sur les Tartares.

Prognostique des Chinois.

Le Roy de cedit Royaume eft tãt refpeété de es fuiets, que par toutes les Prouinces où il ne ait pas fa refidẽce, ils ont en la ville capitale en aquelle le Viceroy ou le Gouuerneur refide, vne able d'or, fur laquelle eft tiré au vif le pourtrait

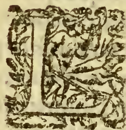
Pourtrait du Roy de la Chine.

duRoy qui regne, couuerte d'vne belle courtine brochée d'or fort richement, auquel lieu vont tous les iours les Loytias, qui sont les Cheualiers hommes de Lettres, & gens de Iustice, & sont obligez de luy aller faire la reuerence, comme si c'estoit le Roy mesme. Ils tiennent ceste table descouuerte aux iours de toutes les festes qu'ils celebrent, qui sont les nouuelles Lunes de chascun mois: auquel jour arriue tout le peuple faire la reuerence à ladite figure, auec autant de respect qu'ils feroient au Roy, s'il y estoit en personne. Ledit Roy en ses tiltres & qualitez s'intitule, *Seigneur du Monde, & Enfant du Ciel.*

Tiltres & qualitez du Roy de la Chine.

Du palais & Court du Roy, & de la ville où il demeure: & comme en tout son Royaume, ny a aucun Seigneur de vassaux en proprieté.

CHAP. II.



LE sejour du susdit Roy, & presque de tous ses predecesseurs à esté & est ordinairement en la prouince de Paguia, en la ville de Taybin dite autrement Suntien, à cause, ce disent-ils, qu'elle est plus voisine des Tartares, auec lesquels ils ont eu guerre continuellement, ainsi que dit est: afin que resident en ce lieu ils eussent meilleur moyen de suruenir aux hasars & inconueniens qui se pourroyent presẽter: ou parauẽture à cause de l'air & climat

Paguia, prouince.

Suntien, ville royale.

ludit pays, qui eſt plus ſalubre en cette Prouince que nõ pas aux autres, & le ſejour plus plaisãt & delectable de beaucoup: cõme le dõne bié à entẽdre la ſignification de ce mot icy, *Suntien*, qui vaut autãt à dire en leur langue que *Ville celeſte*.

Cette dite ville eſt ſi grande & ſpacieuſe, que pour la trauerſer de porte en porte, il faut qu'vn hõme chemine toute vne iournee ſur vn bõ cheual, & en diligẽce: & ce ſans y cõprendre les faux-bourgs, leſquels ont encore autant de lieu & de circuit. Et cõbien que ce que je dy icy ſoit admirable, ſi eſt-ce que c'eſt peu au regard de ce qu'é diſent les meſmes Chinois, leſquels en parlant d'icelle ville, & de ſa grande richeſſe ne ſe contredisent en rien, qui eſt vn grand ſigne & indice de verité, attendu que s'il eſtoit autrement, il ne ſe pourroit faire qu'il n'y euſt quelque diſcordance entre eux. Il y a ſi grand peuple dedãs tãt Bourgeois que Courtisãs, que leſdits Chinois affermẽt, que s'il eſtoit de beſoin de faire leuee de gens pour quelque vrgẽte occaſion, ils ſe pourroyent aſſembler en armes deux cens mille hõmes, & les cent mille d'iceux tous de cheual.

Suntien combien grande & ſpacieuſe.

Suntien cõbien peuplee.

A l'entree de ladite ville vers le coſté d'Oriẽt eſt le grand & ſomptueux Palais du Roy, où il demeure d'ordinaire: cõbien qu'il y en aye deux autres, l'vn au milieu de la ville, & l'autre au bout d'icelle deuers l'Occident. Ce premier Palais eſt ſi grand, & y a tant de ſingularitez en iceluy qu'il faut quatre jours entiers pour le bien veoir à loiſir, à ce qu'ils diſent. Premierement il eſt entouré de ſept murailles ſi grandes & ſpacieuſes,

Palais du Roy.

que dedãs le large qu'il y a d'vne muraille à l'autre se tiẽnent aisemẽt dix mille soldats, lesquels sõt garde ordinaire à l'hostel du Roy. Au dedans y a soixante & dixneuf sales, toutes richement construites & d'vn artifice admirable, où est vn grand nombre de femmes, seruant le Roy en lieu de pages & de Gentils-hommes. Et le plus beau qui soit à veoir en ce Palais, ce sont, à ce qu'ils disent, quatre sales tres riches & magnifiques, dedans lesquelles le Roy donne audience aux Ambassadeurs venans des autres Royaumes & Prouinces, ensemble aux Seigneurs & Principaux de son pays lors qu'il tient sa Court, ce qui n'aduient guere souuent, d'autant qu'il ne se laisse point veoir au peuple hors de son hostel que bien rarement, & encore le plus souuent & presque à toutes les fois ce n'est qu'au trauers d'vne verriere.

Sales du Palais.

Roy de la Chine comment se monstre en public

La premiere de cesdites Sales est faite de fonte, elabouree fort curieusement auec beaucoup de figures. La seconde a le planché & l'aire faits de massonnerie d'argent de grande valeur. La troisiesme est de fin or excellemment bien esmaillé. La quatriesme est de si grand prix & richesses, qu'elle surpasse de beaucoup les trois autres, d'autãt qu'en icelle se represente le pouuoir & la cheuance de ce grand Roy, & pource l'appellent-ils en leur langue, *La sale du thresor du Roy*, asseurant qu'elle merite bien d'auoir vn tel nom, attendu qu'il y a en icelle le plus grand thresor, que puisse auoir Roy au monde. Et si outre ledit thresor il y a encore grande quantité de joyaux

e prix & valeur ineſtimable, & vne chaire où il *Chaire roy-*
s'aſſiet en majeſté faite de marbre, dans lequel *ale.*
ont enchaſſees des pierres precieuſes & des Eſ-
arboucles ſi riches, qu'en la plus grande obſcu-
té de la nuict elles rendent la ſale auſſi claire &
imineuſe, que s'il y auoit dedans beaucoup de
hādelles allumées. Les parois de ceſte ſale ſont
outes de pierres diuerſes de grande vertu & va-
eur, elabourées auec grand eſprit & induſtrie: &
our comprendre en vn mot tout ce qui ſe dict
e cette ſale ſi riche, il ſuffit de ſçauoir que c'eſt
plus belle piece qui ſe puiſſe veoir en tout le *Sales d'Am-*
oyaume, & où eſt contenu tout le meilleur & *baſſades.*
plus riche d'iceluy. En ces quatre ſales ſuſmē-
ōnees, le Roy cōme nous auons dit, eſcoute les
mbaſſades qu'on luy enuoye: & ſelō la qualité
u Roy ou de la Prouince de la part deſquels ils
iēnent, leur donne audiēce en la premiere ſale,
u en la ſecōde, ou aux deux autres plus riches:
e maniere que ſi l'Ambaſſade vient de la part
'vn Roy, lequel n'eſt pas des plus puiſſans, on
y donne audience en la premiere, & s'il eſt de
oyē pouuoir en la ſecōde: & ainſi conſequem-
ent aux autres d'apres.
Au dedās de ce palais le Roy a tous les plaiſirs
paſſetēps que l'entēdement humain peut ſou-
aitter, & ce pour la recreatiō de ſa perſōne, &
celles des Roynes, à cauſe qu'il ne ſort iamais, *Le Roy de la*
u biē peu ſouuēt de sō hoſtel: qui eſt vne cou- *Chine ne ſort*
ume fort anciēne & vſitee entre les Roys dudit *gueres en pu-*
oyaume, & preſque autāt hereditaire cōme la *blic & pour-*
ucceſſion d'iceluy. Et la cauſe pourquoy ils ne *quoy.*

ſortent gueres, & sōt ainſi reclus en leur Palais, c'eſt àce qu'ils disēt tāt pour cōſeruer la grādeur & authorité de leur eſtat, que de peur qu'ils ont de mourir par trahiſon, comme il eſt ſouuent aduenu. Au moyen dequoy il y a eu tel Roy, & pluſieurs Rois meſme audit Royaume, leſquels tout le long de leur Regne ne ſont point ſortis en public, ſinon le jour qu'ils ont preſté le ſerment & receu la couronne de Roy : & ſi outre qu'ils ſe choyent & reſſerrent ſi ſoygneuſemēt, ils ont encore les dix mil hommes de garde, deſquels nous auōs parlé cy deſſus, pour garder le Palais du coſté de dehors jour & nuict, ſans beaucoup d'autres qu'il ya aux courts, aux montees, aux ſales, & autres endroits du logis. Depuis les portes dudit Palais en allant en dedans, il y a beaucoup de iardins, vergers, parterres, & bois, où y a toute ſorte de chaſſe & de venaiſon, & de grans eſtangs pleins de poiſſon. En ſomme il y a tout ce qui ſe pourroit auoir aux champs, en pluſieurs maiſons de plaiſir.

Garde du Roy.

Il n'y a point en tout le Royaume aucun Seigneur de vaſſaux, non plus qu'en Turquie, & n'ont entre eux rien de propre, ſoit en patrimoine, ou en biēs meubles: & ce que le Roy donne de grace ſoit en faict de gouuernement, ou à raiſon de ſeruices, ou pour autre reſpect particulier tout cela ſe pert auec la perſonne à laquelle aura eſté fait le don, & retourne au Roy comme deuant. Que s'il luy plait de continuer au fils les biens ou l'eſtat que tenoit le pere, il le faict plus de grace que d'obligation ou de deuoir: dōnant

Nuls Seigneurs de vaſſaux ny aucuns biens propres en la Chine.

entendre que de ce qu'il en fait, ce n'eſt point
our auarice ou autre profit particulier: mais
ue c'eſt ſeulement pour obuier aux inconue-
iens & occaſions de trahiſon qui pourroyent
enir, s'il y auoit de grans & riches Seigneurs en
n Royaume. Ceux qu'il met aux Gouuerne-
ens, ores que ce ſoyent Viceroys, ou Gouuer-
eurs, ou Capitaines generaux, ou autres perſõ-
es de quelque ſorte & qualité qu'elles ſoyent,
leur donne à tous de fort grans gages & ſuffi- *Gages.*
s pour faire leur charge, & pour eux entretenir
maniere qu'il leur en reſte plus qu'il ne leur
faut: ne voulant pas que la neceſſité les con-
aigne de prendre des preſens, ou de ſe laiſſer
rrompre par argẽt, ou autre voye, qui les em-
eſche de faire droict & iuſtice. Car s'il eſt ſçeu *Preſens de-*
aueré que quelcun en ait receu, & encore que *fendus.*
ſoit choſe de peu de prix, ſi en eſt-il puny &
aſtié exemplairement à toute rigueur.

Du nombre des gens & vaſſaux, qui ſont taillables & tributaires du Roy de la Chine, par toutes les quinze Prouinces du Royaume.

CHAP. III.

AYANT entendu par cy deuant la grande eſtenduë dudit Royaume, & le monde infiny qui y eſt, il ſera plus aiſé à croire le nombre des tributaires qu'il y a en chaſque ouince, lequel nombre eſt tiré du Regiſtre

qui tiennent les officiers du Roy par deuers eu afin de leuer le tribut. Si disent & affermẽt qu'il

Exempts de tribut.

y a autant de gens qui ne payent rien, comme i y en a qui payẽt, d'autant que pas vn des Loytia & des ministres de Iustice n'y est taxé, ny la Gen darmerie non plus, tant celle de mer que de ter re, estant tous exempts.

Paguia.

La prouince de Paguia tient en tributaire deux miliõs sept cẽs quatre mil hõmes, lesquel payẽt tous tribut au Roy.

Canton.

La prouince de Can ton, trois millions six cens mille tributaires

Foquien.

Celle de Foquien, deux millions quatre cen sept mille.

Olam.

La prouince d'Olam, deux million deux cens quarante mille.

Cinsay.

Celle de Cinsay, troi millions treize cens quatre vingt mille. La pro

Susuan.

uince de Susuam, deux millions cinquante mil

Tolanchia.

le. Celle de Tolanchia, qui est la prouince où de meure le Roy, & est la plus grande du Royaume elle en à six millions nonante mille. La prouin

Cansay.

ce de Cansay, deux millions treize cens cinc

Oquiam.

mille. Celle d'Oquiam, trois millions & huict

Aucheo.

cens mille. La prouince d'Aucheo, deux milliõ

Houan.

huict cẽs quatre mille. Celle de Honan, vn mil lion & deux cẽs mille.

Xanton.

Celle de Xanton, vn mil lion neuf cens quarãte quatre mille. La prouin

Quicheu.

ce de Quicheu, deux millions trẽte quatre mil le.

Chequeam.

La prouince de Chequeam, deux million deux cens quarante quatre mille. Et celle de San

Sancii.

cii, qui est la plus petite des quinze Prouinces vn million six cens 60. douze mille & cinq cẽ tributaires. De ce compte cy l'on voit cõme le tributaires des quinze Prouinces susdites son

n tresgrand nõbre infiny, & appert aussi cõme,
peut estre veritable ce q̃ nous auons traitté en
plusieurs endroits de ceste Histoire, touchãt l'e-
tẽduë de cedit Royaume, laquelle certainemẽt
est la plus grande qui se lise point de pas vn au-
tre qui soit au monde. Dieu par sa misericorde
les vueille amener à la cognoissance de son S.
Nom, & les retirer de la tyrannie du Demon,
soubs lequel ils sont pour le present.

Le tribut que leue le Roy de la Chine par toutes ses quinze Prouinces, selon la plus certaine relation.

CHAP. IIII.

COmbiẽ que ce Royaume de la Chine soit si grand & riche, comme il appert: si est-ce que les habitans d'iceluy payent le moins de tribut & imposition ordinaire à leur Roy de tous ceux que nous cognoissons estre soubs puissance & seigneurie, tant entre nous autres Chrestiens, que parmy les Mores & Gentils. Et neãtmoins l'extraordinaire & le seruice personnel qu'ils doiuent est si grand, qu'ils se pourroient mieux appeller esclaues que libres: attendu qu'ils ne possedent pas vn espan de terre, pour lequel ils ne payent tribut. Qui seroit vne bonne occasion, auec le mauuais traitemẽt que leur font ceux qui les gouuernent, pour les

Tribut extraordinaire.

inuiter & ſemondre à la reception de l'Euangi-le,à fin de iouyr de la liberté d'iceluy.

Maſes, monnoye de tribut.

Le tribut ordinaire que paye chaſcun d'eux qui tient feu & lieu,ce ſont deux maſes l'an, qui eſt vne eſpece de monnoye valant autant que deux reales d'Eſpaigne. Eſtant ce tribut là ſi peu de choſe,& duquel ne payẽt rien ny les Loytias, qui eſt vne bonne partie du Royaume, ny les Gouuerneurs,& Officiers,enſemble les Capitaines & ſoldats: toutefois la multitude du peuple y eſt ſi grande, & le Royaume ſi ſpacieux, que ſeulement ce qu'ils donnent pour la deſpẽſe de la perſonne du Roy,& de ſõ Palais, auec ce que valent les droits de Doüanes, ports, & autres rentes en ne comptãt point ce qui ſe baille aux morte-payes,gens de garniſon,& autres ſoldats du Royaume, ny auſſi ce qui s'employe à la reparation des murailles & des villes: enſemble les frais de toutes les armees de mer & de terre, auec les gages des Gouuerneurs,& Officiers de iuſtice,leſquels n'entrent point en ce compte: il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que ie mettray en ce lieu, le tout extraict fidelement du liure & regiſtre de ſes Comptes. Et encore diſent les Chinois que c'eſt beaucoup moins de ce qu'on luy paye auiourd'huy, & que ledit compte eſt du plus vieux temps, lors que le tribut eſtoit bien plus petit qu'il n'eſt pas pour le preſent. Donc ce qui s'enſuit eſt extrait du liure de ſa maiſon,& de ſes comptes.

Droits de Doüane.

Regiſtre de Comptes.

Or.

En fin or de dixſept à vingt deux carats on luy donne quatre millions, deux cens cinquante ſix

illle neuf cens Taës, qui est vne espece de mõ- *Taës mõnoye.*
oye valant chacune dix reales, & vingt quatre
narauedis de Castille. En argent fin, trois mil- *Argent.*
ons cent cinquante trois mille deux cens dix-
euf Taës. Les mines de perles, qui sont engrã- *Perles.*
e abondance par tout le Royaume, combien
u'elles ne soyent guere rondes, luy valẽt ordi- *Pierreries.*
airement deux millions six cens trente mille *Musc & ambre.*
'aës. En pierreries de toutes sortes, & tirees des
nines, vn milion quatre cens soixante & dix
nille Taës. En musc, & ambre, vn million & *Pourcelaine*
ente cinq mille Taës. Et en Pourcelaines, qua-
re vings dix mille Taës.

Outre ce le Roy a par tout le Royaume beau-
oup de terres lesquelles il a dõnees à ses sujets
la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils
recueillẽt, ou de ce qui y croist: & pource luy *Riz.*
ayẽt ce qui ensuit. En riz bel & blanc (qui est la
iãde & nourriture ordinaire dudict Royaume,
des circonuoisins d'iceluy) soixãte milliõs, cẽt
oixante & onze mille, & huit cens trente deux
nesures. En orge, vingt neuf milliõs, trois cens *Orge.*
onante & vn mil, & neuf cẽs quatre vingts &
eux mesures. En bled pareil à celuy d'Espaigne *Bled.*
ente trois millions, six vingt mille deux cens
nesures. En sel, vingt cinq millions, trois cens *Sel.*
uarãte mille quatre cẽs mesures, lesquelles il re
ueille en ses salines, & dõt il reçoit vn tresgrãd
euenu tous les ans. En bled appellé Maïz, vingt *Maiz.*
nillions deux cens cinquante mille mesures. En *Millet.*
Millet, vingt quatre millions de mesures. En pa- *Paniz.*
iz quatorze millions & deux cens mille mesu-

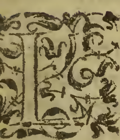
Legumes. res, Puis en autres grains & diuers legumes, quarante millions, & deux cens mille mesures.

Pieces de soye. En pieces de soye de quatorze aulnes de lõg, deux cens cinq mille, cinq cens quatre vingts & dix pieces. *Soye en masse.* En soye en masse, cinq cens quarãte mille liures. *Cotton en capiton.* En cotton en capiton, trois cẽs mille liures. En couuertures faittes & ouurées de *Couuertures.* couleurs, huit cens mille qnatre cens. En chimã- *Chimantes de soye.* tes de soye cruë du poix de douze liures & demie, trois cens mille six cens & quatre vingts. *Couuertures de cotton.* En Couuertures de cotton de quatorze aulnes chacune, six cens soixãte dixhuict mille & huict *Chimantes de cotton.* cens soixante & dix. En chimantes de cotton, trois cens quatre mille six cens quarãte & huit.

Toutes ces choses susmentionees se leuent comme dit est par ledit Roy de la Chine, partie desquelles luy sert pour fournir & ayder à la despense de son Palais, qui est tres-grande (& de laquelle les Chinois qui vont aux Isles Philippiens en parlent de telle sorte qu'ils n'en trouue iamais la fin, & s'accordent tous en leur dire, qui est vn signe de verité) partie pour garder & reseruer au Thresor de son espargne, dans lequel on asseure y auoir beaucoup de millions: *Thresor de l'espargne.* ce qui ne se peut faire autrement, eu esgard à vn si grand reuenu.

De la gendarmerie du Royaume de la Chine, ensemble du grand soin & vigilance, dont ils vsent à garder ledit Royaume.

CHAP. V.



E soing & la diligence dont vse le Roy de la Chine à faire administrer la justice en son Royaume selon droict & equité, le mesme soing & diligence & encore beaucoup plus grande a-il coustume de mettre au faict de l'art militaire, & à preuenir les guerres qu'il peut auoir contre les Princes ses voisins, ou autres, & principalement contre les Tartares, auec lesquels il a eu guerre continuelle par beaucoup d'annees: combien que pour le jourd'huy le Tartare le redoute tant, à ce qu'ils dient, qu'il se tient bienheureux d'estre son amy, & le recognoist mesme en vne maniere devasselage. Et combien que pour le present & depuis quelque temps en ça ledit Roy de la Chine se voye en paix & sans guerre, au moins qui soit d'importance: si est-il tousiours aussi soigneux à preuenir tous dangers & inconueniens, que s'il auoit plusieurs batailles sur les bras, & de grans ennemis en teste, desquels il se deust garder, ou eust enuie d'assaillir & offenser, comme l'on peut veoir en ce qui s'ensuit. *Le Tartare vassal du Roy de la Chine.*

Car outrece qu'il a en chaque Prouince vn Presidēt & Cōseil de guerre, ensēble vn Capitaine

autres gens ordinaires de garnison, pour leuer incontinent des armeés par mer & par terre selon les occasions qui se peuuēt presenter: il tiēt encore d'abondāt en chasque ville des Capitaines & soldats de garde, pour la defense particuliere d'icelles, lesquels font le guet & la ronde, & posent sentinelle iour & nuict, cōme s'ils auoyēt les ennemys à leur porte: le tout auec vn grand soing & vn bel ordre militaire, au fait duquel ils ne cedent aucunemēt aux autres natiōs cōbien qu'en courage & en vaillantise generalemēt parlant, il y en aye quelques vnes qui les surpassent, au dire des soldats & Capitaines Espaignols qui ont esté en la mesme Chine, & en ont veu l'experience plusieurs fois.

Soldats de garde.

Ils tiennent aux portes des villes leurs compaignies de gens de guerre, lesquels ne laissent entrer ny sortir personne sans le congé & passeport du Iuge de la ville, lequel passeport doit estre escrit en vn bulletin: & se fermēt & ouurēt lesdites portes de l'ordōnance & permission des Capitaines, lesquels l'enuoyēt tous les iours mise par escrit dessus vn ais blanchy de plastre, & parafée de leur main. En ces portes ils tiennēt toute la force & defense des villes, & y posent l'Artillerie, & joygnāt icelles est ordinairemēt la maison & Arcenal, où elle se fait.

Portes des villes.

Artillerie. Arcenal.

Quand ils ferment au soir lesdictes portes, ils mettent vn papier collé dessus les jointures d'icelles, puis seellent & cachetent ledit papier auec le cachet, que le Gouuerneur ou le Iuge de la ville porte en son doigt, & à cest effect y va en

Portes des villes comme se ferment & ouurent.

erſóne,ou autre pour luy,duquel il ſe fie beau-
oup: & ne les peuuent ouurir du matin tant
u'ils ayent recogneu le meſme cachet,& qu'ils
oient bien aſſeurez qu'il eſt tel & en meſme
ſtat qu'ils l'ont laiſſé le ſoir.Par ainſi ſi quelcun
eut aller hors la ville,ou faire quelque voya-
e en diligence,il ſort dés le ſoir deuant qu'on
erme les portes,&va loger aux fauxbourgs,afin
e pouuoir partir du matin: car de ſortir alors
e la ville il eſt impoſſible, à cauſe que leſdites
ortes s'ouurent tard,&ordinairemẽt apres So-
eil leué.

Ils n'vſent point de baſtillons ny de forteref- *Nuls baſtillons ny forteresses en la Chine.*
es, mais de grans bouleuers & murailles gar-
ies de creneaux & garites,où ils poſẽt de nuict
es ſentinelles,leſquelles ils changent & remuẽt
leurs heures, allans touſiours les Officiers à
eur rang & ordre auec grãd nombre de ſoldats
aire la ronde & contreronde par toute la ville, *Ronde & Cõtreronde.*
& les bouleuers.Et ſont ordinairement les Ca-
pitaines nez & natifs des Prouinces qu'on leur
baille en garde,en cõſideration que l'amour de
eur propre patrie les obligera d'auãtage de ba-
ailler pour icelle,& y expoſer leur vie.

Et afin de tenir les villes en plus grãd repos
& tranquillité,il n'eſt permis à aucun de porter *Armes à quĩ permiſes.*
armes offenſiues ny deffenſiues fors & excepté
aux gens de guerre qui ſont ſoudoyez du Roy,&
ne leur eſt pas permis d'en auoir en leurs mai-
ſons,ny d'en porter ſur les champs par mer ou
par terre.Outre tout cela le Roy tient en la ville
de Taybin,dite autrement Suntien, qui eſt le

lieu de ſa reſidence, enſemble aux autres villes circonuoiſines, vn grand oſt de gens de pied & de cheual, duquel il ſe ſert tant pour ſubuenir aux neceſſitez, qui peuuent en tels lieux s'offrir, que pour la garde, ſeureté, & majeſté de ſa perſonne.

Oſt de gens de pied & de cheual.

Soldats naturels.

Les ſoldats de cedit Royaume ſont de deux ſortes & manieres: les vns ſont nez & natifs des villes, à la garde deſquelles ils ſont eſtablis: & ceux là en leur langue ſ'appellent *Cum*. Ils ſuccedent à ceſte place de ſoldats de pere en fils, & s'ils viennent à mourir ſans heritier, le Roy y prouuoit en leur lieu. Chaſcun d'eux à ſon nom eſcrit en vn creneau des murailles, auquel lieu il eſt obligé d'aller, ſ'il viẽt des ennemis à la ville. Les autres ſoldats ſont eſtrangers, & ſont ordõnez par mois ou années, & ce ſont eux qui font ordinairement les ſentinelles, & les monſtres, & qui reçoiuent & accõpaignent les Capitaines, & en outre ſont ſujets d'aller aux expeditions ça & là, & par tout où on leur commande: & s'appellent, *Fon*, en leur langue.

Soldats hereditaires.

Soldats eſtrãgers.

Sentinelles & monſtres.

Capitaines de mille hõmes.

Chaſque compagnie de mille hommes a vn Capitaine & vn Portenſeigne, & chaſque centaine auſſi vn autre Capitaine & Portenſeigne, leſquels dependent des autres: & partant pour ſçauoir le nõbre de gẽs qu'il y a en vne treſgrãde & groſſe armée, on le peut veoir facilement par les enſeignes des mille, leſquelles ſont fort cogneuës. Chaſque Capitaine tant des cens que des mille à vne maiſon baſtie ſur la muraille, auec ſon nom y eſcrit, auquel lieu il eſt ſuiet de

Capitaines de cent hommes.

emeurer tant qu'il y a guerre. Les Capitaines *Exercices des gẽs de guerre.*
ont exercer tous ces soldats chasque mois, voi-
e mesme en tẽps de paix, & les accoustumẽt à
çauoir bien marcher en ordonnance, vne fois
iste, vne autre fois le petit pas, tãtost à marcher
à assaillir, tantost à desmarcher & se retirer,
uyuãt le signal du tabourin, ensemble à sçauoir *Armes des Chinois.*
ien tirer des armes dont ils vsent, qui sont or-
inairement arquebuses, piques fortes, rondel-
es, malcus, baguettes ferrées, & d'autres faites
õme vne demie lune, haches d'armes, dagues,
cuirasses.

Les gens de cheual allant combattre vsent de *Gens de cheual, & comme ils vont en bataille.*
uatre espées pẽdues aux arçons, & combattẽt
e deux ensemble auec grande dexterité & gail-
rdise. Ils ont de coustume d'entrer en bataille
stant enuironnez d'vne grande suite de serui-
eurs & domestiques à pied biẽ armez, & equip-
ez le plus brauement qu'il leur est possible. Ces
ens de cheual sont rusez & expers au fait de la
uerre aussi bien que les hommes de pied, & a-
ec ce qu'ils ont de la valeur pour assaillir & at-
endre leur ennemy, ils sçauent vser d'abondãt
e maints stratagemes, & se seruent de grandes
achines & engins à feu, tant en guerre nauale, *Stratagemes & engins à feu.*
ue sur terre, & principalement de certaines
oëttes de feu pleines d'aiguilles de fer, & de
ongues flesches faites de poudre à canon: auec
uoy ils font vn tresgrand eschec & dommage à
ennemy.

Les gens de cheual combattent auec des arcs *Armes des gẽs de cheual.*
des flesches, & auec des lances, & les deux es-

pées comme dit eſt, & aucuns d'entre eux ont des arquebuſes. Ils ne manient pas bien les cheuaux, à cauſe qu'ils ne leur mettent qu'vn fer au trauers de la bouche, qui leur ſert de frein: & pour les faire arreſter ils les tirent auec vne reſne, en vſant de cris & de fouëts qu'ils portent, à quoy ils ont biẽ de la peine. Leurs ſelles ne ſont pas bien faites, & quant à eux tous ce ſont gens armez à la legere, & hommes qui ſe tiennent mal à cheual.

Gens de cheual cõme manient leurs cheuaux.

Chinois ſe tiẽnent mal à cheual.

Touchant les affaires de mer, le Roy y vſe de meſme ſoing & prouuoyance qu'il fait ſur terre, & y a ordinairement grand nombre de flottes de nauires, leſquelles auec leur Generaux & Capitaines gardent fort ſoigneuſement les coſtes de tout le Royaume. Ils payent leur gendarmerie tant de mer que de terre auec grande liberalité, & les ſoldats qui ſe monſtrent vaillans en faits d'armes ſont bien eſtimez entre eux, & remunerez à leur tour de belles & grãdes recompenſes!

Armées de mer.

Soude de la Gẽdarmerie.

Quand ces Chinois prennent quelque priſonnier en guerre, ils n'ont pas couſtume de le tuer, & n'vſent point de plus grande captiuité en ſon endroit, ſinõ qu'ils le font ſeruir de morte paye aux frõtieres qui ſont loing de ſon pais, auquel lieu il eſt ſoudoyé du Roy cõme les autres. Ces ſoldats là portent tous des bõnets rouges, pour eſtre diſtinguez & remarquez, dautant qu'au reſte de l'habillemẽt ils ne ſont point differens des Chinois. Les meſmes bonnets portẽt ceux qui ſont condamnez pour quelques delits

Priſonniers de guerre.

Mortepayes de frontieres.

Bonets rouges.

ſeruir en quelque frontiere, ce qui ſe pratique
ort: & pour cette cauſe eſt porté par leurs ſen- *Condamnez à bonnets rouges.*
ences, qu'ils ſont condamnez à porter des bon-
ıets rouges.

Suitte & continuation plus particulieres des Gens de guerre, qu'il y a en toutes les quinze Prouinces dudit Royaume, & en chacunes d'icelles, tant à pied comme à cheual.

CHAP. VI.

NOVS venons de dire au chapitre precedant le grand ſoing & ſolicitude qu'ont les Chinois à garder leurs villes, ſoit en temps de paix, ou en guerre, enſemble les reuentions dont ils vſent pour cet effet en parınt de tout le Royaume en general. Il reſte ıaintenãt de traitter en particulier de gens de uerre qu'ẽtretiẽt ordinairemẽt tout ledit Roy-ıme & chaſque Prouince endroit ſoy: d'où ſ'ẽ-ndra facilement la grande eſtendüe d'iceluy.

Il y a en chaſque Prouince & en la ville capi-ıle d'icelle vn Conſeil de guerre de quatre Cõ- *Conſeil de guerre.*
ıillers & d'vn Preſident: & ſont tous natifs du
ays, & bien experimentez aux armes ceux à qui
ouche le ſoing & defenſe de telle Prouince.
Ceux-la ſont appellez entre eux Capitaines, & *Capitaines.*
rouuoyent de tous Officiers, & munitions de
uerre neceſſaires, leſquelles ils enuoyent aux

villes&autres lieux,où ils ſçauẽt qu'il en eſt beſoin. Et à fin que rien ne defaille en ce fait,ceux du Conſeil des finances ont charge & mandement de leur bailler tout ce qu'ils demanderont,incontinent & ſans delay. Le nombre des ſoldats &gẽs de guerre qu'il y auoit en chaſque Prouince, en l'an 1577. quand le P. Martin de Herrade & ſes compaignons entrerent en la Chine,ainſi que dit eſt, qui fut en vn temps de paix, & auquel ils n'auoyent guerre contre perſonne, eſt tel que s'enſuyt.

Nombre de la Gendarmerie des quinze prouinces de la Chine.

Paguia. La Prouince de Paguia, où le Roy eſt d'ordinaire, a deux millions cent cinquante mille hõmes de pied, & quatre cens mille hommes de cheual. *Canton.* La prouince de Canton a ſix vingt mille ſoldats de pied, & quarante mille de cheual. *Foquin.* La prouince de Foquien, cinquante huit mille & neuf cens ſoldats de pied, & vingt & deux mille quatre cens de cheual. *Olam.* La prouince d'Olã, ſoixante & ſeize mille de pied, & vingt cinq mille cinq cẽs de cheual. *Cinſay.* La prouince de Cinſay, quatre vingts mille & trois cens hommes de pied, & bien peu ou pas vn de cheual, à cauſe qu'elle eſt toute pleine de montaignes. *Oquiam.* La prouince d'Oquiam,a ſixvingts mille ſix cens hommes de pied, & pas vn de cheual non plus que l'autre, pour la meſme raiſon. *Suſuan.* La prouince de Suſuã, quatre vingts ſix mille hommes de pied, & trente quatre mille cinq cens de cheual.

Tolanchia. La prouince de Tolanchia, qui eſt celle qui confine auec les Tartares,contre leſquels ont eu guerre de tout temps les Rois de la Chine,ainſi

ue dit eſt,a deux millions huit cẽt mille hom-
ıes de pied,&deux cens nonante mille de che-
al qui ſont les meilleurs de tout le Royaume,
: les plus renommez d'iceluy, d'autant qu'ils
ont nez & nourriz en l'exercice des armes, &
u'ils les ont maniees maintefois au paſſé, lors
ı'ils auoyent guerre ordinaire contre les Tar-
res,qui ſont leurs voiſins. La prouince de Can-
y a cinquante mille hommes de pied,& vingt
ille deux cens cinquãte de cheual. La prouin-
: d'Aucheo, où ont eſté les Religieux ſuſmen-
onnez, a quatre vingts ſix mille hommes de
ed, & quarante huit mille de cheual. La pro-
nce de Honan,quarãte quatre mille hommes
: pied,& dixhuict mille neuf cẽs de cheual. La
ouince de Quicheu,quarante huict mille ſept
ns hommes de pied,&quinze mille trois cens
: cheual. La prouince de Chequeam, trente
ıatre mille hommes de pied, & treize mille
: cheual. La Prouince de Sancij, qui eſt la
oindre de toutes les autres, quarãte mille hõ-
es de pied, & ſix mille de cheual ſeulement.
Tous ces gens ſuſdits ſont tenuz & obligez
r accord ſur ce fait & paſſé en Cours de ſe te-
r en chaſque prouince:ce qui ſe fait facilemẽt
t à cauſe que le Roy les paye ſi biẽ & à poinct
ımmé comme dit eſt, que pource que chaſcun
eux reſide ordinairement en ſon pays & mai-
n, joüiſſant de ſon patrimoine& autres biens,
n de ſucceder de pere en fils à cette place de
ldats: ſinon qu'en temps de guerre ils ſont ſu-
ts d'aller où il en eſt plus de neceſſité. Suyuãt

Gẽs de guerres où plus excellens.

Canſay.

Aucheo.

Honam.

l'Autheur a omis la prouince de Xanton, laquelle deuoit eſtre miſe en ce lieu, cõme la douzieſme en nombre ſelon qu'elle a eſté miſe cy deſſus au 3. chap. du preſent liure, & auſſi au 7. & 8. chap. du premier.

Places de ſoldats.

ce compte, il appert que les quinze Prouinces susdites, lesquelles meriteroyent mieux le nom de Royaumes, eu esgard à leur estéduë, cõtiennent cinq millions huit cens quarante six mille & cinq cens hommes de pied: & neuf cens quarante huit milles & trois cens cinquãte de cheual: lequel nombre d'hommes, s'ils estoyent egaux en proüesse aux nations de l'Europe, seroyent assez suffisans pour conquester tout le monde. Mais combien qu'ils les surpassent en nombre, & les egalent en esprit: si est-ce qu'en courage & en vaillãtises ils leur sont inferieurs. Leurs cheuaux sõt propres à faire beaucoup de chemin, & sont tous petits pour la plus part: toutesfois on dit qu'au dedans du Royaume il y en a de grans, & de bien bons.

Supputation totale de la gendarmerie de la Chine.

Cheuaux de la Chine.

Ie ne touche point icy cõme, moyennãt l'ayde de Dieu, & quelque trauail & industrie des Chrestiens, on pourroit vaincre cette grande puissance: car ce n'é est pas icy le lieu, auec ce que i'en ay desia dõné aduis à celuy à qui je suis obligé: joint qu'il est mieux seant & conuenable à cette mienne profession d'exhorter à la paix, que de prouoquer à la guerre: si ce n'estoit à cette guerre que je voudroy veoir volontiers, sçauoir est auec la parole de Dieu, qui est le vray glaiue trenchant, lequel perce & penettre les cœurs d'outre en outre. Mais j'ay bonne confiance en la diuine Majesté de voir ce que je desire, durãt le tresheureux regne du Roy Philippe d'Espaigne, lequel a desia intẽté cette entreprise auec grande ferueur de zele, & la poursuy-

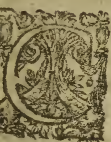
Aduis politique.

Voyez l'Epist. aux Hebr. chap. 4. & le 1. chap. de l'Apocalip.

ira tousiours de bien en mieux, tant qu'il vienne au bout de ses desseins dignes de sa valeur Catholique.

De la loy que les Chinois ont entre eux, par laquelle il ne leur est pas permis de faire guerre hors du Royaume, & de sortir d'iceluy, ny de laisser entrer aucun estranger sans le congé & permission du Roy.

CHAP. VII.



Ombiẽ que beaucoup de choses, qui se sont veuës audit Royaume, mõstrent & declarẽt assez la subtilité des habitãs d'iceluy, ensemble la grãde prudẽce & sagesse de quelle ils se gouuernẽt : si est-ce que celle qui demõstre plus clairemẽt, c'est à mõ aduis cet-cy qui se dira en ce chapitre, laquelle surpassans doute ceste prudence politique, qu'eu-t iadis les Grecs, Carthaginois, & Romains, t nous font tãt de mẽtion les histoires anciẽs & modernes, lesquels pour conquester des res estrãges se sõt tãt esloignez de leurs pays, 'ils sont venus à les perdre. *Prudence politique des Chinois.*

Ceux donc de cedit Royaume estant deuenus ges par le mal d'autruy, & voyant par expence que la sortie de leur Royaume pour aller ouuelles conquestes, leur consumoit beaup de gens & de biẽ, outre la peine & le soing *Guerres en pays estrange combien preiudiciables à vn Estat.*

ordinaire de nourrir du beſtial, qu'ils auoiét en apres grãd' peur de perdre: & que pendãt qu'ils alloient à ſes cõqueſtes, leurs ennemis les Tartares & autres Rois circonuoiſins les trauailloyent fort, & leur faiſoyent grãd dommage, & conſiderant d'abondant qu'ils auoyent vn des meilleurs & plus grans Royaumes du monde tant en richeſſe qu'en fertilité, & que pour ce qu'il eſtoit ſi grand & fertile en tant de choſes plusieurs nations faiſoient leur profit auec eux & eux n'auoient affaire de perſonne, d'autant qu'ils auoyent chez eux plus qu'en ſuffiſance tout ce qui eſt neceſſaire à la vie humaine, ſans auoir faute de rien: ils firent vne aſſemblee generale, où ſe trouuairent les Viceroys & Gouuerneurs desquinze Prouinces contenues audit Royaume, enſemble les autres Chefs & Principaux d'icelles, & là parlementairent entre eux de remedier à ce dõmage par la meilleure voye qui ſeroit poſſible, & au meſme lieu apres auoir penſé à cet affaire auec grande & meure deliberation, & ſur ce pris les voix & aduis de tous en general & de chaſcun d'eux en particulier, eux tous de commun conſentement, ſçachant bien que pour leur aiſe & repos il eſtoit beſoing de quitter tout ce qu'ils auoient conquis hors du Royaume, & principalement ce qui eſtoit loing d'iceluy, & de là en auant ne faire guerre en aucune part, attendu le dommage euident qui s'é eſtoit enſuiuy auec vn profit incertain: ſe conformairét enſemblemét, net d'vn meſme accord ſuppliairent le Roy regnant pour lors, de mãder

Aſſemblee generale.

Conſeil & aduis de l'aſſemblee.

&

ẽ cōmmāder à tous ceux de ſon Royaume eſtās
ux autres lieux & pays circonuoiſins, leſquels
uoient eſté mis deſſous ſon obeyſſance, qu'ils
uſſent à vuider & ſe retirer incontinēt: luy dō-
ant à entendre que par ce moyen il en deuien-
roit plus grand ſeigneur & plus opulēt & qu'il
e verroit en plus grand repos & ſeureté de ſa
erſonne qu'il n'eſtoit pas.

Ledit Roy voyant la petition & requeſte des ujets de ſon Royaume, & eſtant bien aſſeuré ue c'eſtoit ſon bien de ſuyure le conſeil qu'ils iy donnoient, le mit incontinent à effet, man-ant ſur grandes peines à tous ſes ſujets & vaſ-ux eſtans en pays eſtrāges, qu'ils euſſent à vui-er dans vn certain temps, & reuenir chaſcun 'eux à leurs maiſōs, enſemble aux Gouuerneurs eſtablis & ordonnez à delaiſſer & abandōner n ſon nom la poſſeſſion & ioüyſſance deſdits ays & contrées, fors & excepté aux lieux, où les abitans les voulurēt recognoiſtre de leur plein ré, & luy donner quelque tribut en ſigne de aſſelage, ou alliāce, comme font pour le iour-huy les Lechiens, & quelques autres. Si eſta-it incontinent ceſte loy & ordonnance, qui eſt ardée inuiolablemēt pour le iourd'huy, par la-uelle il ſtatua & ordonna.

Aduis mis à execution.

Lechiens tributaires.

Loy & ordōnance de la Chine.

Premierement qu'aucun ſur peine de la vie ne fiſt ny mmenceaſt guerre en aucun lieu, ſans le congé exprés luy ou de ſon Conſeil: & ſur meſme peine qu'aucun n ſuiet ne nauigeaſt hors du Royaume ſans ledit con- : & que pour aller trafiquer en marchandiſe, on bail-ſt caution de reuenir au terme qui ſeroit prefix ſur pei-

Guerres.

Nauigation.

Trafic.

Entree de la Chine.

ne d'estre banny & desnaturalisé dudit Royaume. Pareillement qu'aucun estranger n'entrast par mer, ny par terre en iceluy, sans expresse permission du Roy, ou des Gouuerneurs des ports & autres lieux, où il arriueroit: & que ceste permission ne fust de par eux donnee qu'auec grande consideration & en l'aduertissant premierement. Laquelle loy ayant esté gardée si inuiolablement des vns & des autres, a esté cause que ledit Royaume, nonobstant la grandeur & estẽdue d'iceluy, n'a esté cogneu de claire euidence, que depuis peu de temps en ça.

Routes des Chinois.

Cõquestes des Chinois.

Marques & souuenances des Chinois.

Bourg des Chinois.

Tout ce que dessus appert estre vray & veritable, d'autant qu'il se trouue ainsi tant en leurs Histoires, que par les routes qu'ils tiennent de tout temps entre-eux pour nauiger, par lesquelles on voit clairement que les Chinois sont paruenus auec leurs nauires iusques aux Indes, ayãt conquesté toute ceste estendue de pays, qu'il y a depuis la Chine iusques au fin bout d'icelle: dõt ils demeurairent paisibles possesseurs, iusques à ce que suyuant l'ordonnance susdite s'en fit le delaissement volõtaire. Aussi y a-il encore pour le iourd'huy vne grande souuenance d'iceux & aux isles Philippines, & en la coste de Coromãdel, qui est en la cõtrecoste du Royaume de Narsingue, du costé de la mer de Cengala, où il y a vn lieu nommé à present *Le bourg des Chinois*, pour auoir esté de par eux basty.

Il y a pareille souuenance d'eux au Royaume de Calicut, auquel lieu se voit grande quantité d'arbres & de fruits, lesquels à ce que disent les naturels, y ont esté portez par les Chinois, lors

qu'ils furét ſeigneurs de celle terre. On dit auſ- *Pays poſſe-*
i qu'ils poſſederent en ce meſme temps les *dez par les*
Royaumes de Malaca, Syan, & Chapaa, & autres *Chinois.*
circonuoiſins: & meſmes on croit qu'ils ont poſ-
ſedé les Iſles du Iapon: ce qui ſe collige tant par
pluſieurs marques de la Chine, qu'on voit en
celles pour le iourd'huy, que par les habitãs &
originaires du lieu, leſquels ſont fort Chinoiſez *Iapponnois*
& conformes aux façons de faire deſdits Chi- *Chinoiſez.*
nois: auec ce qu'ils ont entre-eux beaucoup de
choſes particulieres, qui le donnent bien à en-
tendre, & meſme quelques loix & couſtumes,
ſemblables à celles qu'on garde audit Royaume
de la Chine.

Pour le jourd'huy les Gouuerneurs des ports
de mer diſpenſent quelquefois de ſortir, non- *Sortie des Chinois com-*
obſtãt ladite loy, & ce par le moyẽ de quelques *ment permiſe.*
preſens que leur font les Marchans, auſquels ils
donnent congé ſecrettement d'aller trafiquer
aux Royaumes & Iſles circonuoiſines, comme
aux Philippines, & ailleurs, où arriuent tous les
ans pluſieurs nauires chargees de marchandiſes
de grand prix, leſquelles ils tranſportẽt deſia à
grãd' quãtité en Eſpagne & à autres parts & en-
droits, où ils ſçauẽt qu'il y a à gagner. Tellemẽt *Trafic des*
que l'auarice, & le lucre les a deſia portez juſ- *Chinois.*
ques à Mexique, auquel lieu arriuairent en l'an-
nee, 1585. trois marchans Chinois auec des cho-
ſes fort curieuſes, leſquelles sãs y arreſter aucu-
nement paſſairent juſques en Eſpaigne, & allai-
ẽt encore plus outre à d'autres Royaumes plus
lointains. Toutefois ils n'ont iamais ledit cógé

Terme de trafic.

ſans auoir prealablement baillé caution de retourner au pays dedans vn an.

Entree des Estrangers comment permiſe.

Ce congé eſt auſſi donné par les ſuſdits Iuges & Gouuerneurs à quelques forains & eſtrãgers, moyennant les meſmes preſens qu'on leur faict pour entrer aux ports, & y vendre & acheter quelques marchandiſes: les examinant & interrogeant premierement auec grãd ſoing & aduis que c'eſt ſeulement pour ce fait qu'ils requierẽt l'entree, & en outre leur ottroyãt ledit congé à condition, qu'ils n'iront point par les villes, & ne ſeiourneront en icelles, pour voir leurs choſes ſecrettes. Et eſt ce congé baillé par eſcrit ſur vn ais plaſtré, lequel ils portent & erigent en la proüe de leurs vaiſſeaux, quand ils võt ſurgir à quelque port: afin que les gardes du lieu ne leur facent point de tort, mais les laiſsẽt entrer, & leurs permettẽt d'y vẽdre & acheter en payant les droits ordinaires à leur Roy.

Congé en quelle façon ottroyé.

Greffier des ports.

En chaſque port y a vn Greffier commis de la part des Gouuerneurs, lequel met par memoire l'heure & le iour que chaſque nauire eſt entree: auec ordonnãce & reglemẽt à chaſcune d'icelles, ſoit naturelle ou eſtrangere, comme elles doiuent charger ſelon leur rum & entrée au port: ce qui ſe garde inuiolablemẽt. Qui eſt cauſe, que combien qu'il arriue ſouuent de voir en vn port deux mille vaiſſeaux tant grans que petits, toutesfois ils ſe chargent & ſe depeſchent ſi legeremẽt & auec auſſi peu de bruit, que ſ'il n'y en auoit qu'vn ſeul. Par le moyẽ de telle permiſſion qu'on obtient ainſi par preſens & argent,

Reglement des nauires.

Portugais comment ont tra-

es Portugais des Indes ont trafiqué à Canton qui est vne prouince dudit Royaume, & à d'autres endroits d'iceluy, comme il c'est sçeu tant d'eux mesmes, que des Chinois. *fiqué en la Chine.*

Du Conseil royal, & de l'ordre que tient le Roy, pour sçauoir chasque mois ce qui se passe en son Royaume.

CHAP. VIII.

CE Roy a en la ville de Taybin, où il reside, vn Conseil Royal de douze Auditeurs & d'vn President, hommes triez & choisis par tout le Royaume, & experimentez à gouuerner par long trait de téps. D'estre receu à ce Cóseil c'est la plus grãde dignité où peut paruenir vn hõme: d'autãt que cõme nous auõs dit, il n'y a en tout le Royaume aucun Prince, Duc, Marquis, Comte, ny Seigneur que le Roy seul, & le Prince son fils: sinon que les Auditeurs de ce Conseil, & les Gouuerneurs des Prouinces, lesquels sont prouueus par iceluy, sõt suppcsez au lieu & place de tels personnages, estãt respectez & hõnorez tout le téps de leur charge à la mesme façon & maniere qu'ont coustume de l'estre les Princes & Seigneurs aux lieux & endroits, où on vse de tels tiltres. *President & Auditeurs.* *cy dessus au chap. 2.* *Iuges & Gouuerneurs en la Chine comme respectez.*

Pour estre de ce Conseil, outre ce qu'ils doiuent estre tresdoctes en la Philosophie morale & naturelle, & bié versez aux loix du Royaume, & graduez en icelles, il est requis d'auantage qu'ils soyent grans Astrologues & Iudiciaires, *Qualitez requises aux Auditeurs du Conseil Royal.* *Alguazil.*

pource qu'ils disent que quiconque doit estre de ce Cõseil souuerain, par lequel se regissẽt toutes les quinze Prouinces du Royaume, il faut qu'il sçache tout ce que dessus, & s'entẽde à prognostiquer les temps & les choses futures, à fin qu'il puisse biẽ prouuoir aux necessitez à venir.

Conseil Royal où est tenu. Ces douze Auditeurs tiẽnent le Cõseil d'ordinaire au Palais du Roy, pour lequel il y a vne sale fort richemẽt accoustree, & en icelle treize sieges, six d'or & six d'argẽt: les vns & les autres de tres-grãd prix, & curieusemẽt elabourez: toutesfois celuy qui fait le treiziesme est beaucoup plus riche que les autres, à cause de plusieurs pierres precieuses de grãd valeur, lesquelles sõt enchassées dans ledit siege, qui est tout d'or.

Seiges du Conseil.

Ce siege est au milieu des douze, soubs vn ders de toile d'or, auquel sont brodées les Armoiries du Roy, qui sont des Serpẽs tissus auec vn fil d'or. Là se sied le Presidẽt, si d'auenture le Roy ne se trouue pas au Cõseil, & s'il s'y trouue, ce qui aduient bien peu souuent, & est comme vn grand miracle, il s'assied au premier siege de la main droite, où sont les six sieges d'or, & apres luy tãt aux autres d'or qu'en ceux d'argẽt, ils s'asseent entre-eux, chascun à son rang d'ancienneté, suyuãt lequel ils succedent audits sieges les vns aux autres. De maniere que si le President vient à mourir, c'est au plus ancien Auditeur apres luy à presider, & à sa place monte celuy du cinquiesme, siege d'or, & celuy du quatriesme mõte au cinquiesme, & ainsi consequemment les autres: passant le plus ancien du costé

Armoires du Roy de la Chine.

Rang des Auditeurs du Conseil.

;auche,où ſont les ſieges d'argēt,au dernier ſie-
;e de ceux d'or,lequel il laiſſe par apres,ſuyuāt
e rang que nous auons dit.

A ce rang de promotion chaſcū d'iceux peut
nonter,quand vient à mourir l'Auditeur, qui
ſtoit immediatement deuant,ſans qu'il ſoit de
eſoing pource de demāder de nouueau le con-
entement du Roy, ny du Preſident. Mais quād *Election des Auditeurs.*
n ſiege viēt à vaquer,leſdits Auditeurs & Pre-
ident y vont par election,& celuy qui a le plus
e voix,(ce qui ſe fait par grande equité& droi-
ure,& ſe dōne touſiours pour les merite &ſuf-
iſance) s'il eſt abſent & gouuernant quelque
rouince,ils l'enuoyent querir:&s'il eſt preſent
ur le lieu,ils le menent deuāt le Roy,auquel ils *Preſentation au Roy.*
endent compte de l'election par eux faite,
ſtant par apres en ſon vouloir de cōfirmer tel
eſigné,ou bien de le reprouuer,ce qui n'aduiēt
oint.

Lors le meſme Roy luy fait faire entre ſes
nains vn ſerment treſ-ſolennel à leur mode,cō- *Serment.*
ne dit eſt,c'eſt à ſçauoir, *Qu'il fera droit & bonne
ſtice à chaſcun ſelon les loix du Royaume: & que tant
n ce fait,comme en la nomination des Gouuerneurs, ou
icerois, ou autres Iuges, il ne ſe lairra point conduire
ar paßion affectiō,ou & qu'il ne receura aucuns pre-
ēs,ny par luy,ny par tierce perſōne,& pluſieurs autres
hoſes ſemblables:& ſur tout qu'il ne ſera point conſen-
ant ny participant de trahiſon qui ſe pourroit faire cō-
re le Roy en quelque temps que ce ſoit:mais au contrai-
e, que s'il en ſçait ou entend quelque choſe directement
u indirectement,il aduertira incontinent le Roy & ſon*

Conseil de ce qu'il aura sceu ou entẽdu: s'efforçant tousiours de tout son pouuoir à entretenir la paix du Royaume, & la bonne santé & prosperité du Roy.

Installation.

Ce serment & hommage ainsi par luy fait, ils le menẽt au siege vaquant de la main gauche, & le mettent en possession auec grande solennité: apres laquelle se suyuẽt de grandes festes & resioüissances emmy la ville, par l'espace de quelques iours, tant par ceux du Conseil, comme par les bourgeois & Courtisans, laissant les marchãs leur trafic, & les artisans leurs mestiers pendant ce temps. Il n'y a que le President de ce Conseil qui parle au Roy, quand il en est besoing, ou s'il vient a estre malade, c'est le plus anciẽ Auditeur des sieges d'or: & parlent à luy le plus souuent à genoux, & sans leuer les yeux de terre, encore que le pourparler dure deux heures. Autant en fait-on à l'endroit dudit President ou Auditeur, d'autant que les Viceroys, & Gouuerneurs du Royaume, ensemble tous les autres Iusticiers, & Capitaines parlent à luy de la mesme sorte tous à genoux, & tenant la veuë en bas.

Quels Iuges parlẽt au Roy & comment.

Conseil royal sçait toutes choses par chascũ mois, & comment.

En cedit Cõseil royal se sçauẽt chasque moys toutes les choses, lesquelles arriuent au Royaume, dignes d'estre sceües, & ne se fait faute en cela: d'autant que les Gouuerneurs des Prouinces ont commandement exprés de mander par escrit tout ce qui suruient en chasque Prouince, soit affaire de guerre, ou d'estat, ou de finãce, ou autre chose quelconque: ce qu'ils effectuent si soigneusement, que combien qu'vne Prouince soit distante de cinq cẽs lieües de la Court, tou-

fois le Courrier ne faut pas au iour deputé,
our ce que ceux qui arriuent les premiers attē-
ēt les derniers,iuſques audit iour aſſigné pour
ōner les Aduertiſſemēs:& ceux qui ſont loing,
our arriuer auſſi à point que ceux qui ſōt prés
nuoyent leurs courriers ſi dru, qu'il ſe rēcon-
ent les vns les autres.

Aduertiſſemens.

Ils courent la poſte comme l'on fait en Italie
en Eſpagne,auec vn cor,& ont couſtume d'a-
oir vn poictral de ſonnettes,à fin qu'on les oye
ieux venir,& que les Poſtillons qui tien-
ent les cheuaux de poſte,en oyāt le cor ou leſ-
tes ſonnettes,leur mettēt la bride incontinēt,
afin que les paſſeur,s'il faut paſſer l'eau,com-
e il arriue ſouuent,tiennent les bateaux tous
eſts. Veus les aduertiſſemēs ſuſdits par le Cō-
il,& pris par le Preſidēt rapport de tout ſom-
airement,il en rend compte par apres au Roy
rt exactement en la maniere ja dicte: & ſur ce
y & ledit Conſeil, s'il y a quelque choſe à la-
ıelle il faut remedier,prouuoyent incontinēt
ce qui eſt neceſſaire: & ſi quelque Iuge doit al-
r en commiſſion pour ce faict,il y eſt enuoyé ſi
crettement & en telle diligēce, qu'il eſt deſia
r les lieux à faire l'enqueſte dōt eſt queſtiō,ſās
ıe perſonne ſçache aucune choſe de l'affaire,
de la ville ou elle ſe fait.

Poſte de la Chine.

Poſtille.

Rapport des Aduertiſſemens.

Iuges commiſſaires.

Et pource que cela ſe traitera plus au lōg aux
apitres par cy apres,je feray fin en cet endroit
aduertiſſant premierement que le Roy ſuſdit
eut eſtre tellement Seigneur de ſon Royaume
de ſes ſuiets, que nonobſtant qu'il ſoit de ſi

Comme les Iuges de la Chine peuuẽt dõner sentence de mort.

grande estendue, & peuplé de tant de Prouinces & de villes: il n'y a toutefois aucun Viceroy, Gouuerneur, ou Iuge, qui aye le pouuoir de faire mourir quelcũ par iustice, si la sẽtẽce n'est preallablemẽt cõfirmée du Roy, & de sõ Cõseil royal: fors & excepté quãd il y a guerre actuellement, auquel tẽps pour le dãger qui pourroit estre en la demeure, il est permis au Capitaine general, ou à son Lieutenant de faire pendre ou decoller le soldat qui aura fait quelque excés, sans en cõsulter le Roy ny le Cõseil: en prenant seulemẽt l'aduis du Thresorier de sa Majesté, & du Maistre de Camp qui sont deux personnes de tresgrande autorité, lesquels doiuent estre conformes tous deux en opinion: autrement & à faute de ce ne se peut faire iucune iustice.

Thresorier. Maistre de Camp.

Des Officiers & Presidens, que le Roy de la Chine tient par les Prouinces, ensemble de l'ordre que tiennent lesdits Officiers au fait du gouuernement.

Chap. IX.

Au 1. liure chap. 7. & au 2. liure chap. 1.



L a esté desia dit par cy deuant comme les deux Prouinces de Paguia & Toláchia sõt gouuernées par le grãd Conseil du Roy, moyẽnant les Officiers qu'õ y enuoye: & les treize autres prouinces du Royaume ont chascune à parsoy & pour leur gouuernemẽt vn Viceroy, ou Gouuerneur, qu'ils

pellent *Insuanto*, lequel fait tousiours sa resi- *Insuanto.*
nce en la ville Metropolitaine, de laquelle or-
naire ment la Prouince porte le nom. Et com-
en que les Officiers du Roy, & gens de Iusti-
dudit Royaume, de quelque sorte & qualité
'ils puissent estre, s'appellent tous generale- *Loytias.*
ent en leur langue de ce nom icy *Loytias*, si est-
que chascun d'eux a vn nom particulier se-
n l'office qu'il exerce, dont ie parleray en ce
apitre, en les mettât tous par leurs nôs: pour
qu'il me semble que ce ne sera point chose
al à propos.

Le Viceroy, qui est le souuerain magistrat en
asque Prouince, & qui represéte la personne
Roy, s'appelle en leur langue *Comon*. Le se- *Comon.*
nd en dignité est le Gouuerneur de toute la
ouince, & s'appelle *Insuanto*, comme dit est, & *Insuanto.*
nt vn peu moins de majesté que le Viceroy.
Correcteur qui reside en chasque ville, ou il
a ny Viceroy ny Gouuerneur, s'appelle *Tu-* *Tutan.*
: & ce Correcteur va auec les choses d'impor-
ıce de chasque ville vers l'Insuanto, & cettuy
deuers le Comon ou Viceroy, lequel a la char-
d'enuoyer au Roy & à son Conseil royal le
urier, duquel nous auons parlé au chapitre
ecedant. Le troisiesme s'appelle *Ponchasi*; & est *Ponchasi.*
mme le President du Conseil des finances,
ant des Auditeurs & vn Conseil complet &
mé, & beaucoup d'Officiers soubs luy, côme
guazils, qui seruent à leuer le reuenu du Roy
chasque Prouince, lequel reuenu est porté
r ledit Ponchasi au Tutan, apres auoir payé les

gages,& frais ordinaires, & extraordinaires d
tous les Officiers Royaux qu'il y a en sa Prouin
ce. Le quatriesme est le *Totoc*, qui est le Capitain
general de toute la Gendarmerie qu'il y a e
chasque Prouince, tant à pied comme à che
ual.

Totoc.

Le cinquiesme est *l'Anchasi*, qui est le Presi
dẽt de la Iustice ciuile & criminelle, lequel aue
ses Auditeurs voit & decide tous procés & diffe
rẽs, qui viennẽt à luy par appel des autres Iuge
de la Prouince. Le sixiesme est *l'Aytao*, qui est l
Prouuoyeur general, & le Presidẽt du Cõseil d
guerre, lequel a la charge de leuer des gẽs, quã
il en est de besoin, & d'apprester des nauires, &
munitions pour les armees de mer, & exercite
de terre, ensemble pour les garnisons ordinai-
res des villes & frontieres. A luy est enjoint &
recommandé d'examiner les estrangers qui ar-
riuent à sa Prouince, & sçauoir d'eux d'où il
sont, & pourquoy ils viennent, & autres chose
en tel cas requises, pour dõner aduis de tout au
Viceroy. Ces six charges sont de tresgrande au-
torité, & ceux qui les exercent tenus en grand
honneur & reputation : & a chascun d'eux en
son Conseil dix Auditeurs, tous gens d'eslite, &
choisis auec grand soin & prudence, lesquel
luy assistent & aydent en l'expedition des affai-
res.

Anchasi.

Aytao.

Examinatiõ des estrãgers.

Conseil d'auditeurs.

Quand ils sont en la sale, où ils tiennent le
Conseil, ce qui se fait en l'hostel du Viceroy, dás
lequel il y a aussi pour chasque conseil vne sale
particuliere, cinq d'iceux s'asseent au costé droit

Seance du Conseil.

ı president, les cinq autres au costé gauche. ꞉ux du costé droit sont plus anciens, & de plus ande preeminence que ceux de l'autre, & en ıtre sont differens d'auec eux, en ce qu'ils por-nt de riches Cintures garnies d'or, & des Cha-:aux de couleur pasle, & les autres portent des intures d'argent, & des Chapeaux bleus, & tāt ne & l'autre sorte de cintures, que l'vne & l'au e faço de Chapeaux est vne chose qui est seule-ét permise aux Auditeurs, & priuatiuement à us autres: lesquels Auditeurs, ensēble les Presi :ns portent en la poictrine & aux espaules sur urs robbes les armoiries du Roy brodées d'or, ns lesquelles ils ne peuuent sortir en lieu, où ; soyent veus, ny faire aucun acte public en ıelque sorte que ce soit: & s'ils le vouloyēt at-nter, outre qu'ils ne feroient pas obeys, ils se-yent encore punys rigoureusement au temps : la Visite generale. Si vn President vient à ourir en l'vn des Cōseils susdits, le plus ancien uditeur succede en son lieu & place: gardant ı cela & en autres choses le rang & ordre que ıy dit au chapitre precedant, ou il est parlé du onseil Royal.

Marques, & ornemens des Auditeurs.

President & Auditeurs cōme sortent en public.

Ces Iuges susdits & mentionnez ont tous ıtre-eux vne grande & loüable vertu morale, ꞉st à sçauoir qu'ils sont fort patiens à oüyr & couter, encore qu'on leur die quelque chose ır colere, ou auec grand bruit, & confusion de ɔix: & est telle vertu de patience la premiere ıose qu'ō leur apprēd & enseigne ordinairemēt

Vertus & qualitez particulieres des Iuges de la Chine.

aux Estudes. Outre ce ils sont merueilleusemé
bien apris, & gracieux en leur parler, mesme
à l'endroit de ceux qu'ils condamnēt en iustice

Commißion. S'il faut d'auenture aller visiter quelque endroi
de la Prouince, ou faire quelque enqueste & in
formation d'importance, c'est tousiours vn de
Auditeurs qui y va en commission de l'autorit
de tout le Conseil.

Iuges inferieurs & subalternes. Outre ces six Iuges susnommez, il y en a d'au
tres inferieurs & subalternes, lesquels outre c
qu'ils sont fort respectez, cōme le sont par tou
le Royaume les Officiers de justice, se font en
core adorer par maniere de dire de leurs infe
rieurs & sujets, en les traittant tyranniquemēt
nonobstant leur bonne nature, & patience sus
mentionnée: qui est la plainte & clameur ordi
naire de tout le commun. Ces Iuges inferieur
sont le *Cautoc*, qui est le grand Gonfalonnier, &

Cautoc. Pochin. Pochinsi. Autzatzi. Portenseigne: le *Pochin*, qui est le secōd Threso
rier: le *Pochinsi*, qui tiēt le seël du Roy: *l'Autzatzi*
qui est le grand Alcade, & comme le Maire ou
le Preuost de la ville. Il y en a aussi trois, qui sōt
comme les Alcades de court en Espaigne, nom-

Huytay. Tzia & Tontay. mez en leur langue *Huytay*, *Tzia* & *Tontay*: les
quels vne fois la semaine donnent audience en
leurs maisons, & quand il est temps d'ouurir les
portes, ils font lascher quatre petites pieces de
canon, pour faire à sçauoir à tous qu'ils se vont
mettre en leurs sieges, ou ils escoutēt tous ceux
qui leur vont demander justice. Et s'ils en trou-

Alguazil. uent quelcun de delinquant, ils l'enuoient auec
vn Alguazil, car chasque Alcade en a dix ou

ouze par deuers les Alcaldes ordinaires de la *Alcaldes.*
ille,(lesquels s'appellent *Zompau*,& sont depar- *Zompau.*
s & ordonnez par chasque quartier) auec vn
arrel escrit,où est notée la punition qu'on doit
ire du delinquant.

Chascun de ces Alcaldes ordinaire a mille *Deuoir & charge des Alcaldes.*
oisins soubs sa charge, & ne s'estend leur iu-
sdiction hors de leur quartier,& ne peut aucũ
tre Alcalde du quartier où est assise sa maison.
hascun d'eux va de nuit faire le tour par son
artier,&met ordre que chascun se tienne coy
a sa maison,& qu'on esteinde les lumieres de
onne heure,pour euiter le danger du feu,qui y *Maisõs de la Chine sujettes au feu.*
t aduenu tres-grand &fort souuẽt,à cause des
aisons qui sont serrees fort prés à pres &cõme
llées les vnes auec les autres, ayant toutes le
ut fait de bois,à la mode de celles de Biscaye.
eluy qu'ils trouuent auec de la lumiere à heu- *Voyes d'appel*
induë,est puny rigoureusement. Il y a appel
eux aux Alcaldes de Court, mais non pas des
tres,& va cet appel iusques au Visiteur gene- *Visiteur general.*
,qui vient ordinairement,comme il se dira cy
res,lequel, repare les torts & griefs qui ont
é commis par eux tous: & pour ceste occasiõ
'appelle en leur langue *Hondim*,qui est autant *Hondim.*
ire comme le reparateur du mal: & est ce Iu-
là respecté par dessus tous.

Outre les susdits, il y a encore d'autres Offi-
rs particuliers,comme le *Tompo*,qui prouuoit *Tompo.*
x viures,&met le taux sur iceux. Le *Tibuc*, qui *Tibuc.*
prehende & punit les faineans & vagabons
Quinche,qui est comme le grand Alguazil: &

Chomcam. le *Chomcan*, qui eſt l'Alcayde de la priſon, officie dont ils font grand cas, à cauſe de la prerogati ue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'e ſtre agenoüillé deuant eux en entrant, car tou les autres parlent à eux à genoux.

Quand ces Gouuerneurs, ou Iuſticiers von nouuellement aux Prouinces & aux villes, au quelles ils ſont deleguez par le grand Cõſeil, il enuoyẽt deux ou trois iours deuant leur Lettre *Receptiõ des Magiſtrats.* de prouiſion, leſquelles eſtant veües par ceux d lieu, on y obeit incontinẽt, & pour ce faire tou te la Gendarmerie ſort dehors pour le receuo auec leurs bannieres & enſeignes, & vont auſ quãd & eux tous les autres Loytias & Officier *Ioye publique* menant grãd feſte & alegreſſe. A ces iours de re ception ils tapiſſent les rües de beaux daix d ſoye, & de toiles, auec des ionchées de rameau & de fleurs, & vont accõpaigner les Magiſtrat iuſques au logis ou ils doiuent loger, auec vn belle muſique de pluſieurs ſortes d'inſtrumen

Par deſſus toutes ces dignitez & offices il *Quinchay.* en a vn qui s'appelle *Quinchay*, c'eſt à dire en leu langue, Seel dor. Ceſtuy-là ne part iamais de l Court, que pour quelque grãd affaire d'impor tance, concernant la paix & tranquillité de tou le Royaume. La forme qu'ils tiennent à prou uoir ces Iuges ſuſdits, & telles autres choſes d'E ſtat & police, tout cela ſe declarera au chapitr qui s'enſuit.

Suite & continuation des Officiers du Roy de la Chine, ensemble de la forme & maniere qu'ils tiennent au fait de Iustice, & de la Police.

CHAP. X.



Es estats & officiers, desquels nous auons parlé au chapitre precedent sont tous prouueus de par le Roy, auec l'aduis de son Conseil: auquel lieu se traite plus particulieremēt es qualitez & parties de la personne qu'on eut prouuoir, ainsi que dit est. Toutefois la rincipale chose & à laquelle ils regardent le lus, c'est que le Viceroy, Gouuerneur, ou Audi- eur ne soit point natif du lieu où il va prouueu: in d'euiter les dangers & inconueniens lesuels pourroyent aduenir de l'amitié des pa- ens, ou malueillance des ennemis, & empes- neroyent par ce moyen la bonne exception de istice. *Quelle chose plus requise aux Magistrats.*

Ceux qui vont à l'exercice desdits estats, de- uis qu'ils sortent de la Court, où ils sont prou- eus, tout iusques à la Prouince ou à la ville à la- uelle ils vont estre Iuges, ne despensent rien ui soit du leur, pource que par tous les lieux le ov à des Officiers & des maisons affectee, ou s sont logez & seruis: & au mesme lieu leur t baillé tout ce qui leur est necessaire, iusques les fournir de mõtures pour eux & pour ceux e leur compaignie, ou bien de bateaux, si le *Hostels du Roy.*

Pension des Magiſtrats.

chemin ſe doit faire par eau, ſãs qu'ils en payē aucune choſe. Auſſi eſt prefix & ordonné le vi-ure qu'on leur doit bailler conformement à l qualité de leur perſonne, & à l'office qu'ils on alors qu'ils arriuent audits hoſtels.

Par tout ou ils paſſent, on leur demande s'il veulent auoir leurs droits en viures, ou en ar-gent: & s'ils ont d'auenture quelques parens o amis qui les conuient chez eux, ils ont leur droits en argent, & eſt tel argent pour eux. O de toutes ces choſes, comme auſſi des lits & ta-bles, enſemble des autres meubles & vtenſile neceſſaires pour la garniture deſdits logis, c'e

Intendent des hotels Royaux.

le Ponchaſi, qui eſt cõme nous auons dit, le Pre-ſident du Conſeil des finances, qui en à la char ge particuliere, de l'ordonnance du Roy & d ſon grand Conſeil.

Arriuée des Magiſtrats.

Quand ils arriuẽt à la ville à laquelle ils von eſtre Iuges ou Gouuerneurs, apres qu'on les receus auec la ioye & alegreſſe que nous auon dite au chapitre precedẽt, on les loge dans l'ho-ſtel du Roy, auquel lieu leur ſont baillez des ſer-uiteurs pour le ſeruice de leur perſonne, & v grand nombre d'officiers pour l'execution d iuſtice, leſquels demeurent tous au meſme ho-ſtel, comme ſont Alguazils, Greffiers, & pluſieur autres menus Officiers.

Gages & ſalaires.

Le Roy leur dõne à tous des gages & ſalaire ſuffiſans, par ce qu'il eſt defendu ſur treſgran-des peines à tous plaidans de ne donner aucun preſent, ou droits de Iuſtice: & encores plus e-ſtroitemẽt prohibé aux Iuges de ne rien prẽdr

Aussi pour obuier à tels inconueniens, l'vne des ordonnáces que leur fait le grand Conseil quād il les enuoye, est qu'ils ne permettrōt à aucun agent ou plaidant de les aller veoir en leur logis & qu'ils ne pourront prononcer aucun acte judiciaire qu'en pleine audience, & en public, & leur Officiers presēs, lequel acte se fera de telle sorte, que tous ceux qui sont en la salle le pourront ouyr: ce qui se fait en cette forme. *Reglemēt des magistrats.*

Le Iuge s'estant mis au siege, les huissiers s'en vont à l'entree de la sale, lesquels nomment à haute voix la personne qui vient pour auoir justice, & disent aussi ce qu'elle demande. Le suppliāt entrer, & incontinent se met à genoux vn peu loing du Iuge, puis au mesme lieu propose ce qu'il demande, & ce de bouche & à haute voix, comme les huissiers, ou bien par escrit. Si la demande est par escrit, vn des Greffiers la prend & la lit deuant le Iuge, lequel l'ayant entendu, ordonne sur le champ ce qui luy semble estre de justice, en marquant la demande de sa propre main auec de l'ancre rouge, & mandant par icelle ce qu'il veut & entend estre fait. *Forme iudiciaire de la Chine.* *Demāde par escrit.*

Les Iuges sont tenus & obligez par expres cōmandement du Roy d'aller tenir l'audience à jun, & sās boire goute de vin: & est vne coustume si inuiolable entre-eux, que celuy qui iroit à l'encōtre seroit puny rigoureusemēt. Et cōbien que par forme de medecine il leur soit permis de desieuner deuāt que d'aller tenir l'audiēce auec quelq̄ cōserue ou chose sēblable: il leur est toutefois defendu de boire du vin, si peu que ce soit, *Iuges de la Chine comme vont tenir audiense.* *L'vsage du vin defendu.*

& pour quelque indiſpoſition ou maladie tant griefue ſoit elle qui leur puiſſe venir: tenãt pour moindre faute de faillir à tenir l'audience, que de la tenir apres auoir beu ou mangé. Au moyẽ de cette forme de juſtice, qui ſe garde ainſi ſi rigidement en public, il eſt impoſſible à vn officier de ſe laiſſer corrompre, ſans que le ſçache quelcun de ſes compaignõs d'office, & comme on vſe de telle rigueur aux reſidences, cela eſt cauſe que chacun ſe garde de ſon Collegue, comme d'vn aduerſaire & ennemy capital en ce fait.

Officiers delinquans cõme punis.

Ils ſont fort exacts entre-eux tant les Greffiers & Alguazils, comme les autres Officiers à executer de poinct en poinct ce qu'on leur cõmande: & ſi quelcun faut en ce qui eſt de ſa charge, on luy met tout à l'heure vne petite bannerole en la main, & le fait-on mettre à genoux, demourant ainſi auec cette marque tant que l'audience ſe leue. Et lors le Iuge commande aux bourreaux qui ſont là preſens, de fuſtiger le delinquant, & luy fait donner autant de coups que ſemble meriter ſa faute: laquelle choſe n'eſt pas autrement tenuë ignominieuſe entre-eux, pource qu'elle eſt fort frequente & ordinaire.

Iuges de la Chine comme ſe vont pourmener.

Quand l'vn de ces Iuges ſe va pourmener par la ville (ce qu'ils ne font gueres ſouuent, afin de conſeruer leur authorité) il eſt accõpaigné des Officiers de Iuſtice en tel rãg & ordre, que les deux premiers vont auec des maſſes d'argent, faittes en guiſe de celles que portent à Rom-

me les bedeaux des Cardinaux , & ſont telles maſſes grandes & longues, pour donner à entendre qu'ils ſont Officiers du Roy. Les deux d'apres portent chaſcun en la main vn Roſeau, qui eſt haut & droit: pour monſtrer qu'ils doiuent faire droite juſtice, & que telle la fera le Iuge qui paſſe par là. Les deux autres qui les ſuyuent ont auſſi des Roſeaux comme eux, mais ils les trainent à terre auec des lõgues ceintures rouges, où il y a des houpes au bout, qui sõt les inſtrumens auec leſquels ils battent & fuſtigent les delinquans. Apres ceux-là ſuyuent encore deux autres, leſquels portent de petits tablons faits en maniere de rondelles blanches, où eſt inſcrit le nom du Iuge, enſemble l'office & la qualité d'iceluy: puis tous les autres, qui ſont en grand nombre luy font compagnie par honneur.

Roſeaux.

Inſtrumets à fuſtiger.

Tablons eſcrips.

Charge des ſergens à maſſe.

Les premiers, que nous auons dit qu'ils portent des maſſes, vont criant à haute voix, & aduertiſſant le peuple de ſe ranger & faire large emmy la ruë, a fin que le Iuge paſſe: à quoy on obeyt à l'inſtant & auec grand bruit & eſmotion, pource qu'on ſçait bien par experience que ſi quelcun y failloit, il en ſeroit puny ſur le champ, en la ruë meſme, & ſans aucune remiſſiõ. De maniere qu'on leur porte vn ſi grand reſpect, qu'il n'eſt loiſible à aucun de quelque qualité ou conditiõ qu'il ſoit, quand ils approchent pres de luy, de ſe bouger, ny trauerſer par la ruë (pourueu que ce ne ſoit point vn Iuge

uges comme respectez. superieur, car alors le Iuge subalterne & inferieur vse de mesme respect à son endroit) & si quelcun y contreuient, il en est incontinent puny au mesme lieu.

Stile forense de la Chine. En tous proces, tant en matiere ciuile que criminelle, les Iuges procedent tousiours par escrit, & font leurs Actes, & examinent les tesmoins publiquement en la presence des Officiers, de peur qu'ils n'vsent en leur endroit de quelque cautele ou fausseté, en les interrogeant sur ce qui n'est pas besoing de leur demander, ou en escriuant ce qu'ils ne deposent pas. Il examinent particulierement & à part chasque tesmoin, & s'ils se contredisent en leurs depositiõs, ils les recolent & confrontent tous, & les interrogeant les vns les autres, tant qu'ils viennent à alterquer ensemblement, afin que par les raisons qu'ils alleguent la verité en soit mieux cogneuë. Et quant ils ne la peuuent tirer clairement par ce moyen, ils leur baillent la gesne pour les faire confesser, fors & excepté aux personnes de qualité qu'ils tiennent pour gens veritables, ausquels ils adjoustent foy sans la gesne.

Examen de tesmoins.

Gesne.

Informatiõs. Aux affaires de grande importance, & qui touchent de grans personnages, les Iuges ne se fient pas aux Greffiers pour escrire les informations, mais eux-mesmes escriuent de leur propre main tous les actes, regardant vne & plusieurs fois ce que deposent les tesmoins: laquelle diligence est cause qu'il y en a bien peu sou-

ent qui ſe plaignent d'auoir receu aucun brief
e leurs Iuges:qui eſt vne grãde vertu,&laquel
e meriteroit bien d'eſtre imiteé de tous ceux
ui ſont en eſtat de Iudicature, pour obuier à
naints inconueniés qui arriuent, faute d'eſtre
uſſi ſoygneux que cesGentils: leſquels auec ce
u'ils font bonne & droite iuſtice à tous egale-
nent ſans acception de perſonnes, vſent enco-
es de quelques preuentions à cet effet, & de
luſieurs autres choſes qui ſont dignes d'eſtre
mitees.

Iuges de la Chine bons iuſticiers.

Premierement ces Iuges là par tous les en-
lroits de leur iuriſdiction comptent les mai-
ons qu'il y a en chaſque lieu, & les mettent
lix à dix en des tableaux, leſquels ſont pendus
chaſque maiſon qui fait la derniere de la di-
aine: & là ſont oppoſez les noms des dix ha-
itans & voiſins, auec vne ordonnance &
ommandement, par lequel il eſt enjoint à
ous en general, & à chaſcun d'eux en parti-
ulier, que ſi toſt qu'ils entendront que quel-
un des dix d'entre eux aura fait quelque cho-
e contre ſoymeſme, où contre vn autre,
qui ſoit au preiudice de la Republique où du
voyſinage, ils iront incontinent le denon-
cer à iuſtice, afin que le delit ſoit puny,
& que la punition ſerue d'amendement au
delinquant, & d'exemple aux autres, &
qu'a faute de ce quiconque n'ira point le de-
clarer, ſera contraint de ſubir la peine que
le delinquant deuoit endurer, comme s'il

Maiſons par diſaines.

Denonciatiõ à iuſtice.

auoit fait la faute luymesme. Cela est cause entre-eux, qu'vn voisin esclaire l'autre, & qu'il est soigneux de voir comme il vit: ce qui les fait tenir le plusdu tẽps sur leurs gardes, de peur qu'ils ne soyent accusez, ou que leurs ennemis ne se vẽgent d'eux, si d'auenture ils les ont accusez au parauant.

Voisins d'vne dizaine cõme peuuẽt changer de quartier.

Quand l'vn de ces dix voisins veut changer de ruë, ou aller demeurer à vne autre ville, ou faire quelque long voyage: il est tenu de sonner vne clochette, ou bien vn bassin de cuyure par toute la dizaine, & le quartier, dix iours deuant qu'il s'en voise, & aduertir tous les voisins comme il est prest de s'en aller, & en quel endroit il va, afin que s'il doit de l'argent, ou si on luy à presté quelque chose, on luy aille demander deuant son depart, & que par ce moyen personne n'y perde. Que si d'auenture vn tel s'en va sans auoir fait preallablement ceste diligence, les Iuges contraignent les autres voisins de la dizaine denommez audit tableau de payer pour luy ce qu'il doit, à faute d'auoir fait à sçauoir son deslogement, & auoir aduerty les creanciers, ou la Iustice.

Condamnez à debtes d'autruy.

Refusans de payer comme contraints.

Attermoyemens.

Ceux qui doiuent, & ne veulẽt point payer, la debte estant verifiee, on les execute en leurs biens, & s'ils n'en ont point, on les fait mettre en prison: leur donnant vn certain terme dans lequel ils doiuẽt payer, & si ledit terme escheu ils n'ont payé, ou autrement deuëment contenté le creancier, ils sont fustigez pour la premiere fois moderément, & leur est prefix vn se-

nd terme,lequel s'ils laiſſent paſſer ſans ſatiſ-
ire,ils ſont fuſtigez pour la ſeconde fois plus
prement que la premiere,& par meſme moyé
termoyez pour la troiſieſme fois à quoy s'ils
nt faute,on procede à l'encontre d'eux com-
e deuant, & ſont fuſtigez ſi cruellumét qu'on
eſternit de coups. Qui eſt cauſe que chaſcun
ux eſt ſoigneux de payer ce qu'il doit, ou qu'il
cherche ſes parens,pour luy ayder à s'aquiter,
bien qu'il ſe donne pour eſclaue au creãcier,
peur de ſouffrir le tourment de la priſon, ou
peine du fouët, qui eſt cruelle & inſuporta-
e.

Eſclaue pour debte.

Ces meſmes Iuges vſent de deux ſortes de
ſne pour ſçauoir la verité, quand ils ne la
uuent tirer autremét, ny d'amitié ny de ruſe:
qu'il taſchent toutefois premierement par
s moyens à eux poſſibles. L'vne de ces ſor-
de geſne ſe donne aux piez, & l'autre aux
ains: & ſont toutes deux ſi terribles, que c'eſt
and' merueille ſi aucun les peut endurer, ſans
nfeſſer ce que le Iuge pretend ſçauoir. Et ne
donne jamais ne l'vne ne l'autre ſans infor-
tion precedente, à tout le moins ſemipleine,
qu'il n'y aye tant d'indices & de coniectures
e cela ſerue de ſuffiſante information pour
ait.

Geſne de deux ſortes.

La geſne des mains ſe donne auec deux ba-
ns, gros comme deux doigts, & longs d'vn
an, & ſont tous deux rond & façonnez au
urnoir,ayant des trous de part & d'autre, ou

l'on passe deux cordes coulisses auec lesquell
sont serrez peu à peu , puis pressez tellemen
les doits des mains, qui sont mis entre l
bastons,qu'ils se viennent à rompre &desnoü
par les iointures, auec vne douleur incredib
des patiens,lesquels iettent de grans cris & g
missemens douloureux,qui esmouuent les as
stans à grande pitié & compassion. Que si d'
uenture ils ne confessent riẽ pour ceste gesne
cruelle, & appert toutefois aux Iuges par l
tesmoins ou indices,que le desniant est coulp
ble: ils luy font donner incontinẽt la gesne d
piedz,laquelle est biẽ plus cruelle que celle d
mains,& est de ceste maniere.

Cris & gemissement de la gesne.

On prend deux bastons quarrez, longs d
quatre espans , vn de large , lesquels se io
gnent ensemble auec vn crochet, & ont d
trous de part & d'autre, dans lesquels passa
vne corde coulisse, on met entre les basto
les cheuilles des pieds de celuy qu'on veut ge
ner, puis on frappe dessus auec vn martea
pour donner plus de force aux coups,au moye
dequoy on leur deffait tous les os, auec bie
plus grande douleur qu'en la gesne des mai
nonobstant qu'elle soit si grande que dit e
Pour donner ces deux sortes de gesne, les Iu
ges souuerains & superieurs s'y trouuent tou
iours en personne, & se donnent telles ge
nes bien peu souuent, d'autant que les Crim
nels confessent la verité deuant que de s'y vo
exposez, aimant mieux mourir d'vne autr

Iuges presens à la gesne.

ort moins violente, que souffrir ces cruautez
 torture.

Quant aux prisons dont ils vsent, elles sont
reillement cruelles & rigoureuses, comme
ous dirõs cy apres en leur chapitre particulier. *Au chap. 12.*

s Visiteurs que le Roy de la Chine enuoye tous les ans pour visiter les Iuges des Prouinces, & de la punition qu'ils font de ceux qu'ils trouuent en faute.

CHAP. XI.

LE soing & la vigilance de ce Prince Payen est si grãde, à ce que ses Iuges & Officiers, tant Viceroys & Gouuerneurs, que Presidents & autres personnes, se comportẽt bien en leur deuoir, que combien que chascun d'iceux ne *Magistrats de la Chine cõbien durẽt.*
t que trois ans en charge, au bout desquels
loit rendre compte estroittement de tout
temps de sa residence par les Iuges à ce
utez, lesquels s'appellent *Chaenes*: toute- *Chaenes.*
s le mesme Prince despesche secrettement
n en an à chasque Prouince des autres Iu- *Leuchis.*
s & Visiteurs, nommez *Leuchis*, qui sont
rsonnages de mise, & ausquels il se fie beau-

coup pour la grande experience qu'il a de le
seruices,ensemble de leur vie &mœurs,& bo
ne administration de justice.

Deuoir & charge des Visiteurs.

Ces Visiteurs vont s'enquestant de lieu
lieu, & de ville à autre,sans se donner à cogn
stre, & s'informant secrettement des torts
griefs que font les Iusticiers de la Prouince:o

Pouuoir & authorité des Visiteurs.

tenant du Roy pour cest effet tant de pouu
& d'autorité par les lettres de prouision & c
mission à eux addressantes, que sans recouri
luy, ils peuuent & leur loist, en trouuãt les I
ges en faute,les apprehender&punir, ou les s
spendre pour vn temps, ou bien les priuer e
tierement, & en somme faire tout ce que b
leur semblera,conformement à leur pouuoir
commission: pourueu qu'ils ne s'ingerent poi

Magistrats de la Chine comme peuuent iuger à mort.

de donner sentence de mort contre personn
d'autant que nul magistrat ne le peut faire, sa
en demander premierement l'aduis du Ro
comme dit est. Et afin que ces visites se face
auec plus grãde equité & vtilité du public, quã
on expedie telles prouisions,on fait faire le se

Sermens des Visiteurs.

ment de fidelité aux Iuges commis & delegue
ce qui se fait en leur donnant à boire par tro
fois d'vn certain breuuage dõt ils vsent, qui e
la confirmation de leur serment. Et afin que l
tout se face plus couuertement, ceux du Con
seil commandent aux Secretaires de tenir pre
stes lesdites Lettres, en laissant en blanc le non
de celuy qui doit aller en commission, & ce
luy de la Prouince où il va : mettant seule

ent le ſtile ordinaire, & en tel cas accou- *Clauſe des*
mé, qui eſt : *Qu'en quelque lieu qu'ira le Iu-* *lettres des*
ou le Loytia portant les preſentes lettres de proui- *Viſiteurs.*
n, à luy ſoit obey comme au Roy meſme.
Leſdites Lettres eſtant ſeellées, le Preſi-
nt du Conſeil Royal y appoſe le nom du *Partement*
ſiteur, & de la Prouince qu'il va viſiter, *du Viſiteur.*
iceluy Viſiteur les ayant receuës, part de
Court ſi ſecrettement & ſi incogneu, que
rſonne ne ſçait quel il eſt, ny où il va, ny
urquoy. Eſtant arriué aux villes & au- *Cheuauchee*
s lieux de la Prouince à laquelle il eſt en- *du Viſiteur.*
yé, il fait vne ſecrette information du gou-
rnement du Viceroy, ou du Gouuerneur,
ſ'enqueſte comme les Officiers font leur
ice, ſans qu'on apperçoyue quel il eſt, ny
qu'il pretend. Apres auoir fait ſes cheuau-
ees çà & là par la Prouince, & s'eſtre bien
igemment informé de tout, il ſ'en va à la
e Metropolitaine, où reſident les Iuges,
ntre leſquels il a fait ladite information, &
arde le jour auquel ils ſ'aſſemblent tous *Conſultation*
ec le Tutan ou le Viceroy, pour faire la *generale.*
nſultation generale, qui ſe fait au moins
e fois le mois. Comme leſdits Iuges ſont
Conſeil à faire ladite Conſultation, ſans
nſer parauenture à ce qui doit aduenir: voicy
Viſiteur à leur porte, qui commande d'aller
e à ceux du Conſeil qu'il y a là vn Iuge, le-
el veut entrer dedans, pour leur declarer vn
ndement de la part du Roy.

Le Viceroy qui entend bien par les par-
les que ce peut estre, fait ouurir les portes i
continent, puis luy & les autres Iuges desce
dent de leurs sieges, pour aller receuoir le Vi
teur, cōme leur Iuge superieur, lequel entre au
la Prouision patēte en ses mains, ce qui ne ca
se pas peu de crainte & apprehēsion à eux tou
& particulierement à ceux qui se sentent cou
pables en leur conscience.

Entree du Visiteur au Conseil.

A l'instant se lit la Prouision, & icelle leuë,
Viceroy se leue de son siege, & luy fait de gra
des reuerences & submissions, & apres luy to
les autres, comme le recognoissant pour sup
rieur, & luy rendant obeyssance.

Lecture des lettres du Visiteur, & reception d'iceluy.

Alors il se met au plus haut & eminent lie
de leurs sieges, & là leur fait la harangue accou
stumee en tel cas, par laquelle il leur parle de
venuë, & de la visite par luy faite, & comme
s'est informé au vray de leurs actions.

En apres auec des paroles de grand poids &
autorité, il prise & loüange ceux qui on
bien exercé leur charge, & en tesmoignag
de ce les gratifie à l'instant des plus haut
sieges, & leur promet faire bon recit & a
long au Roy, & à son Conseil, du bon ser
uice par eux fait, afin d'estre recompēsez com
me ils meritent : puis d'autre part il reprend ai
grement les autres qui ont failly en leur de
uoir.

Sentence contre les Magistrats qui ont malversé.

Cela faict, il leur lit là deuant tous l
sentence qu'il a fulminée contre-eux, en leu

ſant ſommairemét les choſes, où il les à trou-
ez coulpables, & pour leſquelles il leur donne
lle ſentence, laquelle tant rigoureuſe qu'elle
uiſſe eſtre, eſt executee ſur le chãp, ſans oppoſi-
on ou appellation quelconque: comme auſ-
i'y en a il aucunement de la ſentence de tels *Magiſtrats*
ſiteurs. A celuy qui merite d'eſtre puny ou *qui ont mal-*
pris, il luy fait oſter premierement les mar- *uerſé comment*
ues de Iuge (qui ſont, comme nous auons dit *punis.*
r cy deuant, la Ceinture, & le Chapeau à pe- *Au 9. chap.*
bord, auec leſquelles on ne leur oſeroit rien
ire, ny donner aucune punition, & ſi quel-
n l'attentoit de ſa puiſſance abſoluë, il ſe-
it priué de ſon office, & auroit meſme la teſte
enchee) puis fait executer incontinent la ſen-
nce qu'il a donnée contre iceluy. Et s'il y a
ſpenſion portee par icelle, il prouuoit auſſi *Suſpenſion.*
ſt d'autres Iuges au lieu & place de ceux qui
nt ſuſpendus, admoneſtãt les nouueaux pro-
eus par la peine exemplaire des autres de biẽ
rſer en l'Office, ou il les commet au nom du
oy.

Ces Viſiteurs ont pouuoir & puiſſance
cunefois de recompenſer ceux qu'il trou-
nt auoir bien & deüement exercé leur char-
voire iuſques à les pouuoir inſtaller aux pla-
s & charges plus honnorables. De manie-
qu'eſtant ainſi apparente & manifeſte la re-
mpenſe qu'il y a pour les bons, & la punition *Cauſe du bon*
goureuſe qui eſt aſſeurée pour les mauuais: *gouuernemẽt*
la eſt cauſe que ce Royaume de la Chine eſt *de la Chine.*
n des mieux gouuernez qui ſoyent au mon-

de:ce qui appert tant par la conference & com-
paraiſon des vns, que nous auons rapportée e
plusieurs endroits de ceste Histoire, comme pa
la bonne experience que nous auons des au-
tres.

Estudes de la Chine comme visitees par les Visiteurs.

Ces mesmes Visiteurs ont couſtume de visite
les Eſtudes, que le Roy tient à ſes deſpens e
chaſque Prouince: comme nous dirõs cy aprés
& d'examiner les Eſcoliers & Eſtudiãs d'icelle
encourageant de loüange ceux qui profitent &
trauaillent, & puniſſant du foüet & de la priſo
ceux qui feront au contraire, iuſques à les oſte
deſdites Eſtudes. Laquelle choſe, enſemble le
remunerations & Degrez qui ſe donnent à ceu
qu'on trouue ſuffiſans & capables, ſe dirõt am-
plemẽt & bien au long en vn chapitre, ou nou
en traiterons cy aprés.

Au 13. chap. du preſent liure.

Des priſons & chartres dont ils vſent, & de la manie
qu'ils tiennent à iuſticier les delinquans.

CHAPITRE XII.



Omme les Iuges & Officiers ſon
ſeueres & rigoureux à punir, auſſ
le ſont-ils à faire empriſonner dã
leurs priſons, qui ſont cruelles &
rigoureuſes, & par le moyen deſ
quelles ils conſeruẽt en paix & iuſtice vn ſi grã
Royaume: & comme il y a beaucoup de gens
auſſi y a il beaucoup de priſons & de treſgrãde

Il y a en chaſque ville principale des quinze ouinces treize priſons, toutes entourées de utes murailles, & de tel eſpace chaſcune, que ıs le logis, où demeure l'Alcayde & ſes Offi- rs, enſemble les ſoldats de garde qui ſont leās ırdinaire : il y a encore des viuiers & des iar- ıs, des places & de grãdes courts, où ſe pour- nent de iour les priſonniers qui y ſont pour tes legeres : & outre ce des tauernes & caba- s, où ſe vend & appreſte de la viãde, auec des ;es & boutiques parées de toutes les choſes e les priſonniers font de leurs mains, pour ſe urrir & entretenir. Car s'ils ne faiſoient ainſi, r biẽ n'y ſuffiroit pas, eſtãt detenus en priſon onguement cõme ils ſont, encore que ce ſoit ır peu de choſe : ce qui aduient tant pource e les villes ſõt grãdes, & empeſchees de beau- ıp d'affaires, que pource que les Iuges ſont t tardifs à prononcer les ſentences, & le ſont ore d'auantage à les mettre à executiõ. Pour te cauſe il aduiẽt ſouuẽtefois que ceux qu'õ ondamnez à mort ſont detenus ſi longuemẽt priſon, qu'ils viennent à y mourir de vieil- ſe, ou de maladie, ou bien de la rigueur d'icel- priſon, deuant que d'eſtre executez par iuſti- De ces treize priſons ſuſdites, il y en a preſ- e touſiours quatre qui ſont pleines de crimi- s condamnez à mort, & en chaſcune d'icelles ordinairemẽt vn Capitaine, auec cẽt ſoldats, quels ſont departis & ordõnez par entre eux, ur faire la garde iour & nuict.

Nombre & deſcriptiõ des priſons de la Chine.

Priſons pleines de criminels iugez à mort.

Chaſque criminel porte vn grand tablon

à ſon col de demie aulne de large, qui luy vien
pẽdre iuſques aux genoux,&eſt ledit tablon b
chy de ceruſe tout par deſſus, ſurquoy eſt e
crit & contenuë la cauſe pour laquelle il eſt cõ
dãné à mort,qui eſt extraite du liure du Iuge,&
dont en a autant par deuers luy l'Alcayde de
priſon,pour rendre compte de tous ceux qu'il
eus en charge,quand par les Iuges ou Viſiteu
requis en ſera. Et ont couſtume de tenir leu
Criminels auec les ceps aux pieds, & les meno
tes aux mains enferrez dedans des Chartres,le
quelles reſpondent ſur la court : auſquels lieu
les Officiers de la priſon les tiennent couche
la bouche contre terre, & tous eſtendus deſſu
des plãches faites expres pour cela,& leur met
tẽt par deſſus de groſſes cheſnes de fer,leſquel
les paſſent par des anneaux, qui ſont mis entr
chaſque priſonnier,auec quoy ils ſont ſi preſſe
qu'ils ne ſe peuuẽt tourner de coſté ne d'autre
puis ils mettent encores par deſſus eux d'autre
planches de bois, ſans laiſſer plus d'eſpace entr
eux que ce qu'il faut pour leurviſage:toutes leſ-
quelles choſes ſe doiuent entendre de ceux qui
ſont condamnez à mort.Telle priſon eſt ſi peni-
ble & faſcheuſe,que pluſieurs ſe deſeſperẽt& ſe
tuent euxmeſmes,pour ne point endurer la ri-
gueur d'icelle.De iour ils les tirẽt deſdites char-
tres, & leur oſtent les menotes,afin qu'ils puiſ-
ſent trauailler &gagner pour eux nourrir.Ceux
qui n'ont point moyẽ de viure,ny perſonne qui
leur en baille,leRoy leur dõne vne certaine por
tion de riz,de laquelle ils viuent, auec le labeur
qu'ils peuuent faire de leurs mains.

Criminels à mort comme tenus & reſſerrez.

Portion de ris.

Iamais ne s'executēt les sentēces de ceux qui
nt condānez à mort, sinō lors que viēnēt les
isiteurs ou Iuges de residence susdits, appellez
leur langue *Leuchis*, *&* *Chaenes*, lesquels font
ur visite secrettemēt, comme il s'est dit cy des-
s en leur chapitre particulier. Ces Iuges visi-
t toutes les prisōs, & demādent la liste des cō
mnez, & la cause de leur condānation: & cō-
en que les sentēces d'iceux soyent confirmées
par le Roy & son grād Conseil, si les renuoyēt
de rechef, admettāt à cet affaire pour leurs As-
seurs les Iuges, desquels sont amenees les sen-
ces, ou les Lieutenās d'iceux en leur absence,
ur estre par eux informez de bouche des cri-
es de chasque criminel en particulier, & voir
esdites sentences sont biē dōnees. Cette dili-
ce estāt faite, ils en choisissēt par toute la bā-
50. des plus coulpables: & commandent à
lcayde de preparer tout ce qu'il faut pour les
ner au supplice: ce qu'estāt fait, ils les exami-
t pour la 2. fois, & regardāt de rechef leurs cri
s, pourvoir s'il n'est point possible de les sau-
, & s'ils en trouuēt q̄lcun qui n'aye pas beau-
ip de charge, ils le separent d'auec les autres:
is fōt tirer 3. pieces de canon, q̄ est le signal le-
el se dōne, afin qu'ō mette dehors ceux q̄ doi
estre justiciez. Pēdant q̄ cela se fait, ils vōt cō
ter s'ils n'ē peuuēt point deliurer aucun, & s'il
se peut, ils fōt tirer derechef les pieces de ca-
, cōme deuāt: & deuāt q̄ sortir du Conseil, re-
yēt encore sommairemēt les charges de ceux
i sōt condānez à mort, pourvoir s'ils ne trou-

Premiere reueuë des Criminels.

Seconde reueue des Criminels.

Troisiesme reueue des Criminels.

ueront peint quelque remede, & s'il s'en presẽte quelcun, ou pour le moins quelque apparence, ils les fõt ramener à la prisõ, ou aucuns d'ẽtre-eux reuiennent à leur grand regret, pource qu'ils aimeroyent mieux mourir vne fois, que souffrir ainsi cõtinuellement la rigueur de telle prisõ. Durãt cet espace de tẽps qu'ils se mettẽt à reuoir lesdits proces criminels, jusques à leur finale resolutiõ, ils fõt asseoir sur des tas & mõceaux de cẽdre tous ceux qui sont condãnez, & là leur donnẽt à manger. Toutes ces diligences estant faites, s'ils ne trouuẽt point de remede pour en deliurer aucun, ils font lascher pour le dernier coup trois pieces de canõ, & incontinẽt se fait la justice de leurs Criminels, selon la sentence de chacun d'eux.

Criminels ramenez du supplice aux prisons.

Supplices de la Chine.

Les genres de mort dont ils vsent, c'est de pendre, d'empaler, & brusler: toutefois la peine du feu est seulement ordonnée à ceux qui ont esté traistres au Roy. Comme on acheue de lascher le dernier canon, on commence à sonner les cloches, au son desquelles s'excite vn grand bruit parmy la ville, à cause qu'il ne se fait guere souuent justice. Le jour qu'elle se fait, ils ferment tous leurs boutiques, & n'y a aucun qui trauaille jusques à ce que le Soleil soit couché, sçauoir est apres que ceux qu'on a executez ont esté enterrez auec grand conuoy & compagnie. Le lendemain de ceste justice, les mesmes Iuges font la secõde reueuë, & voyent la liste de ceux qui sont accusez de larcin, qui est vn cas & excés qu'ils hayẽt fort & s'ils les trouuẽt coulpables, ils les font fustiger & mener en grãd' hõte

Enterremẽt.

Reueuë des larrons.

ignominie par les ruës & places publiques,
iec vn tablon pendu au col, à la façon & ma-
ere que nous auons dite cy deuant, ſur lequel
bló sõt inſcrits leurs crimes: & en tel eſtat sõt
inez parmy les ruës trois ou 4. jours durans.
Quant à leur maniere de bailler le foüet, ils
t couſtume de fuſtiger les delinquans ſur les
iſſes, ayant le dos tourné, & les mains liées
rriere: & pour ce faire vſent de certaines can-
s de roſeau larges de quatre doigts, & groſſes
n doigt, leſquelles ils laiſſent tremper en de
au, afin qu'elles facent plus de mal. Auec ces
rtes de foüets deux bourreaux fuſtigẽt enſẽ-
e, l'vn en vne jambe, & l'autre en l'autre: & y
n t ſi bourrellement, que celuy à qui ils en dõ
nt ſix coups ne ſe ſçauroit tenir ſur ſes pieds,
celuy à qui ils en donnent cinquante, viẽt à
mourir le plus ſouuent. Auſſi les larrons du-
Royaume meurẽt tous la pluſpart du foüet,
ont couſtume d'emmener foüettant deux cẽs
ſemble: de ſorte que tant de ceux-là, comme
s autres qui ſont foüetez aux priſons, on tiẽt
ur certain qu'il en meurt tous les ans en chaſ
e ville capitale des Prouinces plus de ſix mil-
. A l'execution de ces juſtices les Iuges y aſſi-
nt touſiours en perſonne, & afin qu'ils ne
yent eſmeus à compaſſion, pendãt qu'elles ſe
nt, ils paſſẽt le temps à deuiſer, ou à faire col-
ion, ou à autres choſes ſemblables.

Peine du fouet.

Nombre des larrons qui meurent du fouet.

Iuges aßiſtans.

Les adultaires y ſont tous punis à mort: &
ux qui le ſouffrent & y conſentent (ce qui ne
trouue jamais que parmy des gẽs de baſſe cõ-

dition) ſont auſſi chaſtiez exéplairemét de pei-
nes rigoureuſes, inuentees pour cet effet.

Des Caracteres & Lettres, deſquelles vſent les Chinois, enſemble des Eſtudes & Eſcoles qu'il y a en leur Royaume, & d'autres choſes curieuſes à ce propos.

CHAP. XIII.



E ne ſera point choſe hors deppropos apres auoir traitté de la mode qu'ils tiennét en ce grãd Royaume au fait du gouuernemét & mõſtré cõme il y a de grãds Aſtrologues & Philoſophes naturels & moraux, & pluſieurs autres choſes ſingulieres & de grãd' police: de parler maintenãt de leurs Caracteres, maniere d'eſcrire, & de leur Eſtudes.

Venant dóc au 1. poinct, ie dy que cóbien que par tout ledit Royaume il y aye fort peu de gés qui ne ſçachent lire & eſcrire : ſi n'ont ils point entre-eux vn certain nóbre de Lettres, comme nous auõs nous autres, mais tout ce qu'ils eſcriuent c'eſt par figures & caracteres, & ne l'apprenent qu'à long traict de téps, & auec grand' peine & difficulté, d'autant que chaſque parole preſque a ſon caractere particulier. Ils marquét & denotent le Ciel, qu'ils appellent (*Guant*) en leur lãgue, par cette ſeule lettre q̃ voicy: : & le Roy qu'ils nõment (*Bontay*) par cette cy: : & conſequémẽt ainſi la terre, la mer & les autres Elemens, vſent de plus de ſix mille caracteres tous differẽs, leſquels ils marquét prõptemét & d'vne main biẽ legere: cõme il ſ'eſt veu maintefois aux Philippines à l'édroit

Figures & Caracteres.

Guant.

Bontay.

6000. caracteres.

plusieurs Chinois,tant de ceux qui y demeu-
nt,que des autres qui y arriuent chasque iour.
est vne langue qui s'entend mieux escrite que *Langue de la Chine.*
ononcee,tout ainsi que l'Hebraïque, à cause
s petits poincts qui y sont,par lesquels vn ca-
tere signifie la mesme chose que fait vn autre
actere differẽt,ce qui ne se peut pas si biẽ di-
nguer en parlant.

Leur escriture est au rebours de la nostre, *Maniere d'escrire des Chinois.*
urce qu'ils font les lignes de haut en bas fort
ales,& bien arrangées,cõmençant au cõtrai-
de nous autres,de la main droite à la gauche.
gardẽt ce mesme ordre en l'Imprimerie,ain-
qu'il se dira par cy apres, & comme il se peut
ir au iourd'huy à Rõme en la Bibliotheque du *Liures de la Chine où gardez.*
lais,& aussi en la librairie que le Roy d'Espa-
e a faite au monastere S. Laurent le-Real, &
eillement à d'autres parts & endroits, où il
de telles escritures & caracteres.Vne chose y
ui est admirable en ce faict, c'est que combiẽ
ils parlent en cedit Royaume de beaucoup
langues,& que les vnes soyent toutes diffe-
tes des autres:neãtmoins ils s'entẽdent tous
eralemẽt par escrit,encores qu'ils ne s'entẽ-
t pas en parlant:&la cause de cela est qu'vne
sme figure & caractere signifie vne mesme
ose enuers eux tous,nonobstãt que les vns &
autres les prononcent par diuers mots. De
le sorte est le caractere qui signifie (Cité)sça-
ir est cettuy-cy : 城 car tous entendent *Leombi.*
n qu'il veut di- re (cité)&toutefois *Fu.*
vns l'appellẽt(*Leõbi*) &les autres(*Fu*) &ainsi cõ

ſequẽment de tous les autres nõs & caracteres
Au moyen de ce les Iapponnois, Lechiens, Co-chinchinois, ceux de Samatre, & autres peuples circonuoiſins & adiacens communiquent tous par eſcrit auec les Chinois ſuſdits, & toutefois en parlant les vns aux autres, ils ne s'entendent non plus que font les Grecs & Allemans.

Eſtudes royales, & ce qui ſe lit en icelles.

Quand à leurs Eſcoles & Eſtudes, le Roy en tient par toutes les villes à ſes propres couſts & deſpens, tant pour y apprendre à lire, à eſcrire, & à cõpter, que pour enſeigner la Philoſophie morale & naturelle, l'Aſtrologie, les Loyx du Royaume, & pluſieurs autres choſes ſingulieres & curieuſes. En ces Eſcoles enſeignent & tiennent les Chaires les plus eminens hõmes qu'ils peuuent trouuer aux facultez & ſciences: de maniere qu'il n'y en a aucũ tãt pauure ſoit-il qui n'apprenne à lire & à eſcrire: car de ne le point ſçauoir, cela eſt tenu entre eux pour infamie. Aux grandes eſtudes arriue grand nombre d'Eſcoliers, leſquels s'efforcent de biẽ eſtudier & profiter, d'autant que c'eſt le moyen par lequel ils acquierent pluſtoſt le nom de Loytias, ou Cheualiers, & autres tiltres de dignité: comme il ſe dira plus clairement au chapitre qui s'enſuit, où il eſt parlé de la forme & maniere qu'ils tiẽnent à donner le degré de Loytias, pareil à celuy de Docteur, lequel ſe donne entre nous autres.

Chaires royales.

Eſcoliers.

Viſites des Eſtudes.

A ces Eſtudes petites & grandes, le Roy y enuoye tous les ans des Viſiteurs pour voir & entendre comme on y profite, & ſçauoir quels ſont les Maiſtres & ſuperieurs, & telles autres cho-

;,qui concernent le fait du gouuernemẽt ſco-
tique. Ces Viſiteurs en faiſant telles viſites
onnorent de paroles& loüanges ceux qui eſtu-
ent bien,en les exhortant &encourageant de
ntinuer:& au cõtraire font mettre en priſon
punir les autres, qu'ils voyent eſtre inhabiles
x Lettres,& n'y faire pas leur deuoir. Et quãt
ceux qui n'y ſont pas propres, ou bien qui ne
ulent pas eſtudier, ils les oſtent incontinent
sEſtudes,afin qu'ils facẽt place à d'autres,qui
ront mieux leur profit.

Offices des Viſiteurs.

Ils ont grand'abondance de papier, lequel ils
nt de toiles de canes & roſeaux fort ayſémẽt,
ı moyen dequoy il eſt à fort bon marché,&les
ıres imprimez auſſi: mais en la plus part d'i-
ux on ne peut eſcrire que d'vn coſté, à cauſe
ı'il eſt trop mince & delié. Ils n'eſcriuent pas
telles plumes que nous autres, mais ce ſont
umes de roſeau,le bout deſquelles eſt fait cõ-
e celuy d'vn pinceau de peintre, & nonobſtãt
ela il ne laiſſe pas d'y auoir entre eux de bra-
es & excellensEſcriuains leſquels paruiennent
ır la plume.

Papier.

Plumes.

Quand ils eſcriuent à gens de marque, ils
orent toute la marge du papier, & l'enlumi-
ent, & la lettre eſtant eſcrite, ils la mettent
ıns vne bourſe,qui eſt faite du meſme papier,
eſt bien dorée & peinturée, puis ils ferment
dite bourſe, & la cachettent en apres, pource
ıe la lettre eſt pliée tant ſeulement. Et vſent
nt entre eux de telles lettres,que combiẽ que
ıelcũ aille viſiter vn autre en perſonne,il por-

Lettres miſſiues.

te toutefois vne lettre qu'il luy presente mesme par laquelle il dit qu'il luy viẽt baiser les mains: de sorte qu'il aduient souuẽtefois qu'il n'y a pas plus de dix caracteres escris en toute la fueille. Ces lettres se vendent chez les libraires, & y en a de toutes sortes, pour grans personnages, pour gens mediocres, pour prier, pour reprendre, ou pour recommander, & finalement pour tout ce qu'on veut & est de besoing, encore que ce soit pour vn deffy: car celuy qui l'achette n'a autre chose à faire qu'à le signer & seeller, & puis l'enuoyer à qui s'adresse le cartel.

Missiue de combien de sortes.

Lettres de deffy.

Voila les curiositez dont ils vsent, sans plusieurs autres qui se verront, & se sont veuës au discours de ceste Histoire, ou à tout le moins touchées & enditées sommairement: car la breueté que ie procure tenir par tout ne me permet pas d'historier plus amplement beaucoup des choses, que i'auroy içy à dire.

De l'examen qu'ils font à ceux, ausquels ils veulent donner le degré de Loytias, *qui est cõme celuy de Docteur entre nous, & de la forme qu'ils tiennent à le donner: ensemble la longue pourmenade qu'ils leur font faire.*

CHAP. XIIII.



LEs Visiteurs, que nous auõs dit estre enuoyez de par le Roy & son Cõseil pour visiter les Prouinces, entre les choses qui leur sont les plus recõmãdées, c'est la visite des Estudes, que ledit Roy en-

etient par toutes lesvilles principales,comme t eſt:& ont iceux Viſiteurs pouuoir&puiſſan- : particuliere de graduer les Eſcoliers, qu'ils erront auoir faict leur cours, & eſtre capables : ce degré, qui eſt autant que de les faireChe- aliers,& les rendre habiles & idoines de pou- oir tenir eſtat de Iudicature,& Office de gou- ernement. Et pource que la mode & ceremo- e qu'on y fait eſt digne d'eſtre ſceuë & enten- ue,je la declareray en ce lieu,de la meſme ſorte maniere qu'elle m'a eſté declarée par le P. artin de Herrade, & ſes compagnõs, leſquels ıt veu donner ledit degré en la cité d'Aucheo, lle dudit Royaume de la Chine.

Pouuoir des viſiteurs des eſtudes.

Le Viſiteur donc acheuant la viſite de la Pro- ıce,& apres auoir puny les delinquans,& re- ıneré ceux qui le meritent(ce qui ſe fait touſ- ırs en la ville Metropolitaine & capitale d'i- le) fait faire incontinent vn cry public, par quel il ordonne & commande qu'ayent à ve- à la meſme ville capitale tous lesEſcoliers& udiãs qui veulẽt paſſer,& leſquels ſe trouuẽt fiſans & capables d'eſtre examinez pour re- ıoir le degré deLoytia,qui eſt autant comme uy de Docteur entre nous autres: cõbien que not de (*Loytia*) ſignifie en leur lãgue (*Vn Che- ier*).Tous les Eſcoliers eſtans aſſẽblez au jour igné,& ſe preſentant deuãt ledit Viſiteur, il t vne liſte & catalogue d'eux tous, & deter- ne à quel jour ſe doit faire leur examen. Ce ır determiné eſtant venu , le Viſiteur en onneur de cette feſte inuite tous les Loy- s de Lettres, qu'il y a en la ville, & apres

Degrez en la ville d'Aucheo.

Cry public du viſiteur.

Degré de Loytia.

Eſcoliers.

Liſte des Eſcoliers.

Feſtin du viſiteur.

Examen rigoureux, & en quoy conſiſte.

le feſtin luy & eux enſemblement font le ſuſdi examen à toute rigueur, les interrogeant ſu toutes choſes, & ſpecialement ſur les Loix & Ordonnances du Royaume, ſelon leſquelles il doiuent juger & gouuerner: eſtant plus con tens qu'ils ſoyent bien verſez & entendus e icelles, qu'és autres facultez requiſes: & aue cela qu'ils ſoyent gens d'honneur & de vertu

Iour du Degré.

Ceux qu'il trouue eſtre doüez de ces parties, i les met par liſte, & leur aſſigne le jour, auque il leur doit donner le degré, ce qui a couſtum de ce faire auec grandes ceremonies & applau diſſemens de perſonnes, en preſence deſquel les le Viſiteur leur confere au nom du Roy le marques & enſeignes dudit Degré, enſembl

Marques & enſeignes du Degré.

le nom & titre de *Loytias*, comme dit eſt: & ſon leſdites marques & enſeignes, vne Ceintur garnie d'or ou d'argent, & vn Chapeau ayan deux certains fanons pendans par derriere, d la ſorte & maniere que ce dira au chapitre qu enſuit: leſquels Chapeaux & Ceintures ſont le vrayes marques par leſquelles ils ſont differens du vulgaire, & ſans leſquelles aucun d'iceux ne peut ſortir en public.

Loytias de cõbien de ſortes

Et combien que les Loytias autant ceux qui le ſont par les Lettres, comme les autres qui le ſont par les Armes, ou de grace du Roy, ayent tous le meſme nom & tiltre de Loytias: ſi ne ſõt ils pas de pareille eſtime & autorité les vns &

Loytias d'examen.

les autres. Car ceux du Conſeil Royal, enſẽble les Gouuerneurs, Vicerois, & Viſiteurs ſont Loytias par examen, & les Capitaines generaux

lcades, Correcteurs, & Thresoriers le sont de race du Roy, en recompense de quelques services par eux faits. Ces derniers icy ne jouïssent pas de plus grand'franchise ou noblesse, & n'ont point plus d'honneur particulier que les autres Loytias: & d'iceux y a grand nombre en chasque ville.

Loytias de dō de Roy.

Il y en a encore d'autres de grande estime, qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui paruiennent à telle dignité par la discipline militaire, y estant esleus par les Generaux, lesquels en ont le pouuoir & autorité du Roy, apres qu'ils ont fait preuue de leur personne en faits d'armes auec tesmoins dignes de foy. A iceux, outre le tiltre qui leur est donné, sont encore offerts & ottroyez les moyens pour eux entretenir honorablement & auec profit: n'estant pas la coustume d'entre-eux de laisser passer aucun fait de vaillantise sans en faire beaucoup d'estime, & le guerdonner librement: ce qui est cause que les pluspetits soldats s'efforcent tous d'ensuyure & imiter à qui mieux les plus vaillans & principaux. Quant à leur maniere de pourmener le Gradué parmy la ville, d'autant qu'elle merite bien d'estre entenduë & que je veux aussi m'aquitter de ma promesse, je la diray le plus breuement qu'il sera possible.

Loytias d'armes.

Faits d'armes comme prisez & recompensez.

Au jour assigné pour donner le degré, tous les Loytias s'assemblent de rechef auec le Visiteur en la maison & sale Royale, où ils ont fait l'examen, tous bien en ordre & vestus de leurs plus beaux accoustremens: & comme ils sont

Loytias en corps.

Graduez designez. ainsi assemblez, voicy entre ceux qui doiuent receuoir le degré, estant en chausses & en pourpoint, & habillez brauement, & deuant chacun d'eux est vn Parrin auec les marques & enseignes qu'on doit donner au fillol, lesquelles marques chascun d'eux demande pour soy au visiteur en tresgrande humilité, & se mettant à genoux. Surquoy ledit Visiteur ayant oüy leur petition, leur fait faire le serment en la forme & maniere qui s'ésuit: *Qu'aux Estats & offices qui leur seront conferez ils y verseront soigneusement, en faisant justice egalement à toutes personnes: & qu'ils ne receueront aucun don ou present quel qu'il soit: & qu'ils seront fideles au Roy, sās estre jamais cōsentans en aucune sorte de trahison contre luy: & ainsi plusieurs autres choses où ils s'arrestent assez long temps.*

Parrins.

Petition des designez.

Serment des designez.

Designez cōme sont graduez. Le serment estant ainsi fait, le mesme Visiteur parlant à eux en la personne du Roy, leur met les marques & enseignes susdites, & leur donne quand & icelles les facultez y annexees, en les embrassant incontinent luy & les autres Loytias qui sont presens. Apres cela ils sortent de la sale en tout ordre, & alors on sōne les cloches de la ville, lesquelles sont fort bōnes, & en grand nombre par tout le Royaume, & au mesme instant se tirent beaucoup de pieces d'artillerie, & autāt l'vn cōme l'autre dure lōguemēt puis cela fait ils menent pourmener les noueaux Graduez par toute la ville auec bonne compagnie, & de la sorte que s'ensuit.

Sō de cloches.

Artillerie.

Pourmenade

Premierement vne quantité de soldats va deuant auec des tabourins, & des trompettes &

.utres ſortes d'inſtrumens de Muſique: apres
ux force maſſiers & bedeaux: puis les Loytias
ſtant à cheual,ou dedãs des chaires couuertes,
out en rang & ordre:en apres ſont les Parrins,
c derriere eux les Graduez eſtans en chauſſe
c en pourpoint,comme dit eſt, & montez deſ-
ıs de beaux cheuaux blancs tous bardez & ca-
araſſonnez de treſriches houſſes de toiles d'or:
ortant chacun d'eux vne liurée de tafetas par
eſſus l'eſpaule,& des Chapeaux ſur la teſte,ayãt
eux fanons pendans par derriere, comme ceux
ui ſont aux mitres des Eueſques:qui eſt la mar-
ue laquelle n'eſt concedée à aucun, qui ne ſoit
e l'vne des trois ſortes de Loytias ſuſmention-
ées. Sur ledit Chapeau y a deux bouquets,qui
nt d'or ou d'argẽt doré, faits en maniere d'vn
meau de palme. Deuant chacun d'eux vont
: enchaſſeures de bois, portée chacune par
iatre hommes, dedans leſquelles eſt tenduë
ıe piece de ſatin, où eſt eſcrit en lettres d'or
:xamen fait au Gradué,& en quelles facultez,
ıſemble le tiltre à luy donné pour ceſte cauſe,
les armoiries d'iceluy: auec pluſieurs autres
.oſes que i'omets,de peur d'eſtre auſſi lõg que
ır pourmenade,laquelle dure huit heures en-
eres.

Nouueaux graduez comme vont faire la pourmenade.

Chapeaux à fanons.

Bouquets.

Enchaſſeures de bois & le contenu en icelles.

Pourmenade de huit heures.

Ce iour là tous ceux de la ville gardẽt la feſte,
font force danſes, & principalement les
ıs grans & apparens, trois ou quatre iours de
ite, durans leſquels ils feſtoyent le nouueau
ɔytias, & luy vont faire la reuerence, & luy
ngratuler ſa dignité:ſ'efforceãt chaſcun d'eux

Feſtins & congratulations.

de tout leur pouuoir à gaigner sa faueur&bõn grace. Depuis ce iour là il deuiét capable&idoi ne à tenir tout office ou gouuernement qu qu'il soit,& pour cet effet s'en va en Court in continent pour y paruenir,portant quād & lu les marques & enseignes de son degré, qu'il posees & vestues pour estre cogneu : au moye desquelles on luy fait honneur par le chemin,& est receu & logé aux hostels du Roy,qu'il y a e chasque endroit pour ceux de sa qualité.

Nouueaux graduez quand vont en Court & pourquoy.

Estāt arriué à la Coutt il va rendre l'obeissan ce au President & Auditeurs du Conseil royal chacun desquels luy congratule la dignité pa luy receuë nouuellemét auec beaucoup de loüã ge & gratifications: luy promettant de le prou uoir quand l'occasion se presentera,&en lieu o ils sçauent qu'il pourra seruir & meriter selō s capacité & l'examen qu'il a suby: & que comm il se comportera droitement aux charges, aus quelles il sera admis, de mesme en sera il tous iours plus auancé & honnoré, apres ceste con gratulation il est couché le iour ensuiuāt sur l registre du Conseil,& de là en auāt se met à fai re la court,& gaigner la bonne grace des Audi teurs,iusque à ce qu'il soit de par eux prouueu à quelque charge& gouuernement:ce qui ne tar de guere à venir,à cause du Royaume qui est si grand,& peuplé de tant de Prouinces & de vil les, selon ce qui s'est peu entendre par le dis cours de ceste Histoire.

Arriuee.

Congratulations & promesses du Cōseil royal.

Nouueaux Loytias couchez au registre du Conseil.

Nouueaux Loytiasnetardent guere à estre prouueus.

Comm

Comme l'inuention de l'Artillerie à esté en vsage en ce Royaume de la Chine, biẽ long temps deuant qu'elle n'a esté en Europe.

Chap. XV.

DE toutes les choses qui sont contenues en ceste Histoire, ny de plusieurs autres que j'omets pour briefueté, il n'y en a aucune qui aye tant fait esmerueiller les Portu-is, quand ils commençairent à trafiquer à nton, qui est vne ville de ce Royaume de la nine, ny tant esbahir les Castillás, qui estoyẽt x isles Philippines, & lesquels bien longtẽps rés partirent d'icelles pour aller audit Roy-me: que lors qu'ils trouuairent de l'Artillerie iceluy, & entendirent par bõne supputation ée de leurs histoires & des nostres, que l'vsa- d'icelle y estoit bien plus ancien qu'il n'a pas é en l'Europe: auquel lieu elle commença en 1 [a] 1330. par l'industrie d'vn Allemand, qui st point [b] nommé en pas vne Histoire, lequel si ne merite pas le nom d'inuenteur, à ce que ẽt ces Chinois, & cõme il se peut voir à l'œil, is de descouureur seulement: attẽdu que les- s Chinois se vantent d'auoir esté les pre-ers qui l'ont inuentée, & l'vsage d'icelle oir esté de par eux communiqué aux autres ys & nations, où l'on s'en sert pour le iour-uy.

Quelle chose de la Chine plus admirable aux Portugais, & Espagnols.

[a] Munster dit en l'an 1354. & d'autres en l'an 1380. comme Cochlæus en sa Cosmogr. & Paul. Langius en sa Chronique.

[b] L'auteur dit que l'inuenteur de l'Artillerie n'est point nõmé en pas vne Histoire: toutefois Munster en sa Cosmographie liu. [...]it que ç'a esté vn nommé Berthold Schuuarts, moine Allemand.

Artillerie par qui inuẽtee en la Chine.

Si disent les mesmes Chinois,que l'inuenteu
d'icelle ça esté le premier Roy qu'il y a eu audi
Royaume,lequel s'appelloit Vitey,& que celu
qui luy en donna l'inuention, ce fut vn certai
Esprit qui sortit de dessous terre pour la luy m
strer & descouurir, afin que par ce moyen il s
peust deffendre des Tartares qui luy faisoyen
guerre: lequel esprit, selon les enseignes qu'il
en dõnent,& qu'ils le mettent par leurs Histo
res,& l'industrie qu'il inuenta,semble auoir est
quelque Esprit ennemy du genre humain, & n

Esprit ennemy du genre humain.

pour sa ruine & destruction, ainsi comme l'ex
perience nous le monstre pour le iourd'huy. E
ce que dessus monstre auoir quelque apparenc
de verité, en ce que ce Roy susdit fut vn gran

Au 1. chap du presẽt liu.

sorcier, comme il appert par ceste herbe qu'
auoit en la court de sõ Palais,dõt nous auõs fai
mẽtion au † chapitre, où il a esté parlé d'icelu

Et quand cela ne seroit credible, à cause d
long temps qu'il y a qu'estoit ce Roy, si est-c
chose trescertaine que quand ces Chinois furẽ
au Royaume de Pegu, & allairent conqueste

Ancienne artillerie des Chinois.

l'Inde Orientale (dequoy il y a plus de 1500.ans
ils menoyent de pareils engins à feu, dont ils s
seruirent en la conqueste, & apres icelle en lais
sairẽt les euidences en quelques pieces d'Artil
lerie,que les Portugais trouuairent depuis, aus
quelles estoyent engrauée les Armoyries de la
Chine, ensemble l'année qu'elles auoient esté
faites: toutes lesquelles choses se rapportoyent
entierement au temps qu'ils furent à ladite cõ
queste.

L'artillerie que vit le Pere Herrade & ses npaignons estoit fort antique & mal faite, à qu'ils disent, & n'estoyent la plusspart d'i-les que des petites pieces de canon, propres ıer des pierres: toutesfois disoyent auoir en-du qu'il y en auoit de bien faite & bien po-en d'autres Prouinces du Royaume. Ce de-t estre de cette-là que vit le Capitaine Ar-de, lequel en vne Lettre qu'il escriuit au Roy spaigne, luy donnãt aduis de ce qu'il auoit audit Royaume, dit entre autres choses ce s'ensuit.

Artillerie des Chinois veue par les Religieux Augustins.

Les Chinois ont l'vsage de tout autant d'armes nous autres, & l'Artillerie qu'ils ont est belle bõne, & mieux fondue & plus forte que la nostre, à ue i'en ay peu voir & iuger par quelques fusts. Ils en chasqu'vne ville vne maison particuliere, com-vn Arcenal, où elle se faict d'ordinaire, & ne nettent point dessus des tours ny forteresses (car ils vsent point par tout le Royaume) mais dessus portes des villes, lesquelles portes, ensemble leurs ses murailles & grans fossez qu'ils peuuent combler emplir de l'eau des riuieres d'alentour quand la ne-té le requiert, sont les meilleures forteresses qu'il y audit Royaume. A chasque porte de ville y a vn Ca-ine auec grand nombre de soldats, lesquels font gar-nuict & iour, & ne laissent entrer dedans aucun anger sans congé & licence particuliere du Gouuer-r de la ville.

Lettres du Capitaine Artiede au Roy d'Espagne.

Capitaine & soldats des portes.

Donque de ce que dessus appert estre ve-able ce que i'ay mis & proposé en ce chapi-touchant le tẽps & l'antiquité de l'artillerie

audit Royaume, & comme ils en sont les pr
miers autheurs & inuenteurs : d'où appert au
semblablement estre prouenuë l'inuention
l'Imprimerie, encore que ce soit vne chose
contraire à l'autre, & d'effets si differens, cõ
nous voyõs: de l'anciéneté de laquelle au me
me pays & Royaume je vay parler present
ment au chapitre qui s'ensuyt.

Comme l'art de l'Imprimerie est bien plus antique a
du Royaume, qu'il n'est pas en nostre Europe.

CHAP. XVI.

Inuention de l'Imprimerie combien subtile.



'Inuention admirable de l'Impr
merie a esté vne chose si subtil
& ingenieuse, qu'il est tout ce
tain que si elle venoit à faillir, o
verroit faillir quand & elle vn
grand' partie de la memoire & souuenance d
tant de grans personnages, qui ont flory aux sie
cles heureux du passé: & que plusieurs de ceu
qui sont florissans pour le jourd'huy ne pren
droyent point tant de peine, ny ne conceuroyét
en eux si grãd desir, d'acquerir quelque hõneu
aux Lettres & aux Armes, si leur memoire n
deuoit durer d'auantage que leur vie, ou vn pe
plus. Mais laissant ce discours à part, & taisant
les grands effets de cette subtille inuention, de
peur de me dilater par trop à les dire: je m'oc-
cuperay seulement à verifier le sujet de ce cha-
pitre par l'exemple de plusieurs Liures, qui s

Quelle chose incite le plus à la Vertu.

ouuent en leurs Hiſtoires & aux noſtres, leſ-
els ſeront ſuffiſans pour verifier mon dire.

Linuention donc de l'Imprimerie, comme
nt la commune opinion, à commẽcé en Eu-
oe en l'an de grace † 1458. & eſt attribué à vn
lemand appellé Iean Guttemberg, & tiẽt-on
ur tout certain, que le premier moule dõt on
prima, ſe fit en la ville de Mayence en Alle-
igne, duquel lieu vn autre Alemãt nõmé Cõ-
d en porta l'inuẽtion en Italie, & q̃ le premier
ure qui ſ'imprima ce fut † vn œuure de S. Au-
ſtin, lequel eſt intitulé *De la Cité de Dieu* & en ce
ont d'accord de grãs & graues Autheurs. Tou
fois ſuyuant ce que les Chinois aſſeurent, ſõ
emier commencement a eſté en leur Royau-
, & l'inuenteur d'icelle vn certain homme,
'ils reuerẽt pour Saint du Ciel: d'où lõg tẽps
es en ſeroit venu l'vſage en Allemagne par la
ſſie & la Moſcouie, par leſquels endroits on
nt pour certain qu'on y peut venir par terre:
que des marchans qui venoyent de la Chine
de l'Arabie heureuſe, traffiquer en ladite Al-
nagne par la mer rouge y apportairẽt des li-
es, ſur leſquels ledit Guttemberg (que les Hi-
ires font Autheur) prit motif & occaſion
n faire.

Autres diſent en l'an 1440. comme Fulgoſe, li. 8. chap 11. & Vvympfelingius en ſon Epitome d'Alemagne. Autres en l'an 1452. comme Platine: & autres enuirõ l'an 1453. cõme P. Appian en la 2. part. de ſa Coſmographie.

** Et auſſi les diuines inſtitutiõs de Lactance, cõme eſcrit Volaterran.*

Ce qu'eſtant ainſi, comme leſdits Chinois le
nnent bien vray & authẽtique, il eſt euident
e cette inuention eſt venue d'eux, & qu'elle a
é depuis communiquée à nous autres: & pour
croyre y ſert & ayde fort, de ce qu'il ſe trouue
tre-eux pour le jourd'huy beaucoup de liures

lesquels ont esté imprimez plus de cinq cen
ans deuant que jamais on a commencé l'inuen
tion en Allemagne, selon nostre compte: des
quels Liures j'en ay vn par deuers moy, & en a
veu d'autres, tant aux Indes, qu'en Espaigne, &
en Italie. Et de fait quand ledit P. Herrade &
ses Compaignons reuindrent de la Chine au
Philippines, ils en apportairent grand nombr
d'iceux traittās de toutes diuerses matieres, le
quels ils auoyent achetez en la ville d'Auchec
& estoyent imprimez en diuers endroits dudi
Royaume: combien que la pluspart l'eust est
en la Prouince d'Ochian, où est la meilleur
Imprimerie. Et en eussent apporté d'auantage
à ce qu'il dit, pource qu'il y auoit là de belle
grandes librairies, & à bon marché, si le Vice
roy ne l'en eust dissuadé & empesché: leque
craignant parauenture que par le moyen d'i
ceux ne se sçeussent les secrets du Royaume (qu
est vne chose laquelle ils s'efforcent de cacher
le plus qu'ils peuuent aux estrangers) leur en-
uoya dire qu'on l'auoit aduerty qu'ils alloyent
achetant des liures pour emporter à leur pays:
mais qu'il leur conseilloit de n'y plus employer
d'argent, pource qu'il leur en bailleroyēt pour
neant tant qu'ils en voudroyent: ce qu'il ne fit
pas toutesfois, ou pour la raison susdite, ou vo-
lontiers par oubliance.

Liures de la Chine deuers l'Autheur.

Imprimerie de la Chine où meilleure.

Secrets de la Chine sont cachez aux estrangers.

Ceux qu'il auoit desia achetez quand il re-
ceut ce mandement du Viceroy, duquel nous
venons de parler, estoyent en bon nombre, &
d'iceux a esté tiree sommairement la plusparṭ
des choses que nous auons mises en cette Hi-

La presente epistre d'où compilee.

oire,pour donner vne brieue cognoiſſance de
ſtat dudit Royaume , iuſques à ce qu'elles ſe
uiſſent mettre plus amplement & au lōg quād
les aura entenduës auec le tēps,& que le teſ-
oignage de pluſieurs les rendent credibles: ce
i ne ſe peut faire ayſémēt pour le iourd'huy,
cauſe de la nouueauté d'icelles, & du peu de
gnoiſſance qu'on en a. Qui eſt l'occaſion la-
elle m'a meu & meſme forcé de paſſer ſoubs
ence beaucoup de ſingularitez tenuës ſur le
u pour vrayes,& verifiees du depuis:dequoy
y eſté repris par des perſonnages, qui auoyēt
ne cognoiſſance d'icelles. Si me ſemble qu'il
ſera point hors de propos de mettre au cha-
tre qui enſuit les matieres dont traitoyent les
res ſuſmentionnez, afin de faire croire plus
ſémēt ce qui a eſté narré en pluſieurs endroits
ceſte Hiſtoire,& s'offrira à narrer par cy apres
uchant la curioſité & bonne police dudit
oyaume.

Pluſieurs choſes paſſees ſous ſilence en ceſte Hiſtoire & pour quoy.

s liures que le P. Herrade & ſes Compaignons apportairent du royaume de la Chine, & des matieres dont ils traitoient.

CHAPITRE XVII.

LEs liures que le P. Herrade & ſes Compagnōs apportairēt du royaume de la Chine eſtoyēt en grād nōbre, cōme dit eſt, & traitoyent pluſieurs matieres diuerſes, cōme il ſe verra en qui s'enſuit,& eſtoiēt ainſi intitulez.

I. De la deſcription de tout le royaume de Chine,& à qu'elles parts & cõfins eſt ſitue ch. cune des quinze Prouinces:auec la longueur largeur de chacune d'icelles, & les Royaum qui leur confinent.

II De tributs & reuenus du Roy de la Chine,er ſemble l'ordre de ſon Palais,& des gages ord naires qu'il baille à ſes Officiers: auec les nom de tous les offices de ſa maiſon, & du pouuo de chacun d'eux.

III. Des tributaires qu'il y a en chaſque Prouin ce, & le nombre de ceux qui ſont exempts d payer tribut:enſemble le tẽps & l'ordre qui e requis à le leuer.

IIII. La maniere de faire des nauires de pluſieur ſortes, &comme il faut nauiger:auec la hauteu des ports,& la qualité de chacun d'eux en par ticulier.

V. Du tẽps & ancienneté du Royaume de la Chi ne:enſemble du commencement du monde, & en quel temps, & par qui il commencea.

VI. Des Rois qu'il y a eu audit Royaume,& comme ils ont ſuccedé en iceluy, & de la forme que ils ont tenüe à gouuerner ; auec la vie & les mœurs de chacun d'iceux.

VII. Des ceremonies qu'il faut faire en ſacrifiant aux Idoles (leſquels ils tiennent pour Dieux) enſemble les noms de chaſcun d'iceux, & le commencement qu'ils ont eu,& le temps auquel res ſe doiuent faire les ſacrifices.

VIII. Ce qu'ils ſentẽt de l'immortalité de l'Ame, du Ciel, & de l'Enfer: enſemble leur mode d'en-

rer les Trespassez, & les obseques qu'on doit re pour eux: auec le dueil que chascũ est tenu obligé de porter, selon l'affinité & alliance 'il auoit auec le defunt.
Des Loix & ordonnances du Royaume, & en el temps & pour quelles personnes elles ont é establies: auec les peines qui sont imposées x contreuenans à icelles, & plusieurs autres oses concernantes le fait de police & gouuer-ment. IX.
Plusieurs liures de Simples & herbes medici-les, auec la maniere de les appliquer pour la ıté & guarison des maladies. X.
Plusieurs autres liures d'Auteurs en Medeci- dudit Royaume, tant anciens que modernes: ec le regime que doiuent tenir les malades, ıt pour estre guaris de maladie, que pour se :seruer d'y tomber. XI.
De la proprieté des pierres & metaux, & au-s choses naturelles, qui ont en soy quelque :tu: & comme les perles, l'or & l'argent. & au-s metaux peuuent seruir à la vie humaine, en conferant les vns aux autres, par le profit & lité qui procede de chacun d'iceux. XII.
Du nombre des Cieux, & du mouuemẽt d'i-ıx: ensemble des Planettes, & Estoiles, & de rs effets & influences particulieres. XIII.
De tous les Royaumes & nations, de qui ils t cognoissãce: ensẽble les choses particulie- qu'ils sçauent de chascun d'iceux. XIIII.
De la vie de ceux qu'ils tiennẽt pour Saints: semble le lieu où ils ont vescu, & en quel XV.

endroit ils ſont morts, & ont eſté enterrez.

XVI. De la maniere de ioüer aux dames & aux Eſ chets:enſemble le ieu de la Mourre,des Moreſ ques:&Mataſſins,& telles autres ſubtilitez qu ſe font auec les mains,& les oſſelets.

XVII. De la Muſique& du chant,auec les noms de Inuẽteurs.Enſemble des ſciẽces deMathemati ques,euac les reigles & preceptes pour les ap prendre.

XVIII. Des effets du petit enfant eſtant au ventre d la mere, & de l'eſtre & nourriture d'iceluy en chacun mois : enſemble quel eſt le temps aſtr ou deſaſtré pour ſa naiſſance.

XIX. De l'Architecture,& de toutes ſortes de fabri cation:auec le long & large que doit auoir vn baſtiment,pour eſtre de proportion.

XX. Des proprietez de la bonne& mauuaiſe terre, auec les ſignes pour la cognoiſtre : enſemble les choſes qui peuuent croiſtre & prouenir en l'vne & en l'autre.

XXI. De l'Aſtrologie naturelle&Iudiciaire,&les regles pour les apprẽdre : auec la maniere de dreſſer des figures & caracteres, pour iuger & prognoſtiquer.

XXII. De la Chiromance,&Phyſiognomie,& autres ſignes naturels: auec la ſignification de chacun d'iceux.

XXIII. Le ſtile de compoſer lettres miſſiues: auec les titres qu'il faut approprier à chaſcũ ſelon la dignité,ou qualité de leur peſonne.

XXIIII. La maniere de nourrir & palefrener les cheuaux: & comme il les faut apprendre à courir

:à cheminer.

L'art & instruction de deuiner par les son- XXV.
es: auec la maniere de faire des Sorts quand
n veut commencer quelque voyage, ou entre-
rendre quelque autre œuure, l'issue duquel est
certaine.

Des façons & sortes d'habits, dont vsent XXVI.
ous ceux du Royaume, en commençant à la
ersonne du Roy: ensemble les marques & en-
eignes que portent ceux qui y gouuernent.

La maniere de faire des Armes, & de tous in- XXVII.
ruments de guerre: auec l'enseignemēt & pra-
que de bien ordonner des bataillons.

XXVIII.

Tels & plusieurs autres Liures furēt apportez
ar les Religieux susmentionnez, desquels ont
té tirées les choses, qui se sont dites & se di-
nt par cy apres en cette Histoire: ayant esté *Extraits des*
erpretees par des personnes nees & natiues *liures susdits*
la Chine, & depuis nourries aux Philippi- *ou par qui in-*
s en la compagnie des Espagnols y residans. *terpretez.*
ont en outre asseuré les mesmes Religieux *Librairies*
oir veu de belles & amples Librairies, & en *d'Aucheo &*
and nombre aux villes où ils ont esté, & spe- *de Chincheo.*
lement à Aucheo, & à Chincheo.

De l'ordre & maniere que tiennent les Chinois en leurs banquets: ensemble des festes & solennitez qu'ils ont coustume de celebrer.

CHAP. XVIII.


Yant touché en quelques endroit de cette Histoire des festins & des banquets que font les Chinois il me semble qu'il sera bon de dir la maniere qu'ils tiennent en iceux comme estant singuliere & curieuse, & mes me differente de celle dont nous vsons, & auons veu vser ailleurs, tant en la façon d manger, comme aux autres choses. Car tou ces Chinois sont les plus grands faiseurs de ban quets qu'il y aye au monde, d'autant que com me ce sont riches gens n'ayant pas beaucoup d soin, & viuant sans la cognoissance de la lumiere du Ciel (nonobstãt qu'ils croyẽt & confessent l'immortalité de l'Ame, ensemble la recompẽse, ou la peine qui les attẽd en l'autre vie, selon œuures qu'ils auront faits, comme nous auons monstré †cy deuant) aussi s'addonnent-ils tant qu'ils peuuent au contentement de ce monde, & à toutes sortes de passetemps: en quoy, comme aussi en leur commun viure & traitement, ils se seruent auec vne grande police, & vn tresbon ordre.

Chinois grãs faiseurs de banquets, & pourquoy.

† Au 2. li. ch. 6

Banquetans à part.

Si ont tous entre-eux cette coustume, que combien qu'il y aye cent personnes de conuiez, chascun d'eux toutesfois a sa table à part, où il mange seul. Leurs tables sont fort belles & exquises, toutes dorées & peinturées d'oyseaux, de païsages, & de chasse, & de telles autres varietez plaisantes & agreables à la veuë. Ils ne mettent

oint de nappes,mais seulement quelque piece de damas ou d'autre soye,qui pēd iusques à terre: &aux coings d'icelles y mettent force petits panniers bien gētils,faits de fil d'or ou d'argent & tous pleins de fleurs&de chosettes de succre, dont ils font de petites mignardises & curiositez, comme sont Elephās, Chiēs, Cerfs, & plusieurs autres sortes debestes&d'oyseaux:le tout doré&peinturé.Au milieu de la table ilsposent la viande à poinct & en ordre, tant de volaille, & autre chair, que de poisson, duquel ils font force potages & saupiquets bien apprestez, & les seruent dedans de beaux plats faits de pourcelaine ou d'argent,toutesfois bien peuvsēt de ceux d'argent: ils n'vsent guere de ceux d'argēt, si ce ne sont les Vicerois. Ils n'ont point besoin de nappes, ny de seruiettes, pource qu'ils mangent si proprement, qu'ils ne touchent aucunement la viāde auec les mains, mais auec de petits bastōs dorez ou d'argēt ou tout d'or,fais en maniere de fourchettes: auec quoy ils mangent si dextrement, que combien que leur viāde soit d'vne chose fort petite, si n'en laissent-ils rien tomber. Ils boyuent beaucoup de fois, mais biē peu àchasque coup,&pour cet effet vsēt de petites tasses.

Chinois n'vsent point de nappes.

Viādes commēt apposees.

Chinois n'vsent point de seruiettes.

Petitestasses

A tous ces festins & banquets se trouuent plusieurs femmes truandes & patelines, qui ioüent &chantent, &disent des plaisanteries& sonnettes pour faire rire la compagnie & y a aussi force menestriers &basteleurs, ioüeurs de soupplesses & farceurs, lesquels representent

Femmes truandes.

naïuement bien des Comedies. Ils passent l
plusspart du jour en l'vn de cesdits banquets,
Cent sortes de viandes. cause de l'abondance & diuersité des viand
qu'ils seruent, lesquelles sont ordinairement d
plus de cent sortes, quand la qualité du conui
le requiert, ou de celuy qui fait le bãquet: com
me il se pourra voir en la relation des Religieu
Au 20. & 24. cha. Augustins, qui se mettra au commencement d
la seconde Partie de cette histoire: auquel lie
est raconté le festin que leur fit l'Isuãnto o
Gouuerneur de la Prouince de Chincheo, & l
Viceroy d'Aucheo: ensemble les recreations &
passetẽps, dont ils vsent tant que dure le repas

Tables de rangee. Ils dressent à chasque personne beaucoup d
tables, mises toutes d'vne rãgee, en diuersifian
le nombre d'icelles selon la qualité des bãque-
tans. En la premiere table, où est assis le conuié
ils mettent dessus les viãdes, lesquelles sont cui-
Viande cuite tes & apprestees ensemble les mets de succre o
Dessert de sucre. de massepain pour le dessert: & aux autres table
ensuyuãtes, jasoit qu'il y en aye vingt, ils met-
tent dessus beaucoup de sortes de viãdes toutes
Viande cruë. cruës, comme chapons, oysons, canars, poulles,
Viande cruë ou portee. pieces de bœuf salées jambons, & plusieurs au-
tres. Tout cela demeure sur lesdites tables jus-
ques à la fin du repas, & tant que les cõuiez s'é
veulent aller: & alors les seruiteurs de celuy qui
a fait le banquet les prennent, & les portẽt de-
Festins de 20. jours. uant le conuié jusques à sa maison, auquel lieu
ils les laissent auec grãdes ceremonies. Quãd ils
fõt vn festin à vn Viceroy, ou à vn Ambassadeur,
c'est auec si grande despense & majesté, qu'ils y

onſument beaucoup de bien: & ont couſtume
uelque fois tels feſtins de durer vingt iours
ous de ſuite, eſtant le dernier auſſi bien ſeruy
ue le premier.

Quant à leurs feſtes & ſolennitez, ils les cele-
ent toutes de nuit, & ſe font ordinairement
x nouuelles Lunes, leſquelles ils ſolenniſént
ec belles muſiques & inuentions: & ſpeciale-
ẽt celle qu'ils fōt à leur premier iour de l'An,
quel eſt (ſelon leur conte) le premier iour de
lune du moys de Mars. Ce iour là ils ſe veſtẽt
us magnifiquement tant hommes que fem-
es, & mettẽt ſur eux leur plus belles bagues &
yaux, faiſant brauade, & ornant leurs maiſons
portes de beaux tapis & draps de ſoye, & de
iles d'or de pluſieurs ſortes: & y mettant for-
fleurs & roſes, qu'ils y a là pour lors en abon-
nce: & plantant à toutes les portes de grans
ais & arbres, où ſont appenduës pluſieurs lu-
eres & chandelles. Les Arcs triomphaux,
'il y a aux ruës, & en grand nombre, comme
eſt, ſont tous bordez & ombragez de fueil-
s ce meſme iour, auec grand nombre de lu-
eres & chandelles y appoſées, & de beaux
ix de damas, & de ſoye de pluſieurs ſortes. A
s feſtes & ſolennitez aſſiſtent leur Preſtres &
cerdots richemẽt veſtus, & offrẽt leur ſacrifi-
s ſur les autels au Ciel & à leur Idoles, en chã-
it pluſieurs cantiques. Bref, c'eſt vne iournee
laquelle ils ſe reſioüiſſẽt tous generalement
ec diuerſité de muſique tãt de voix que d'in-
umens, deſquels ils ſçauent fort bien ioüer.

Feſtes de la Chine, quand & cõment celebrees.

Premier iour de l'an des Chinois.

Solennité du premier iour de l'an des Chinois.

Arcs triomphaux.

Lumieres & chandelles.

Preſtres. Sacrifices.

Inſtrumens de la Chine.

Les fortes d'inftrumens que veirent les R ligieux Auguftins fufdits, c'eftoyent lyre violons, guiternes, doucines, rebecs, clairon haubois, efpinette, harpes & fleutes, & autr pareils& femblables à ceux defquels nous vfõ finon qu'ils eftoient vn peu differens de forn & façons. Ils accordent les voix auec leurfdi inftrumens merueilleufement bien, & auec vn bonne harmonie, & ont tous communémer bonne voix. En ces feftes & folennitez il fe fa des farces & Comedies fort plaifantes & de gr de recreation: & les reprefentent bien au natu rel, & auec des habits qui font fort propres à faire, felon le perfonnage qu'ils doiuent ioüer Tout le tẽps que ces feftes durent, ils tienner toufiours leurs tables dreffées, & couuertes plufieurs viãdes, tant de chair que de poiffon, de toutes fortes de fruits, & de bon vin, lequ ils font ordinairement de palme auec vne cer taine meflange, laquelle luy dõne bon gouft. I boiuent & mangent tout le long du iour, eux & leur Preftres, tout leur faoul, & tant qu'ils n'e peuuent plus: & eft vne chofe tenuë pour cer taine entre-eux, & receuë de tous, que comm ils pafferont ce iour là, de mefme pafferont il l'année, ou en triftefle, ou en ioye.

Inftrumens auec les voix.

Comedies & farces.

Tables dreffees.

Vin de palme.

Yurongnerie des Chinois à leur iour de l'An.

Quant aux feftes qu'ils font en leur mariages ou en bons fucés, ie n'en parle point, de peur d'eftre trop lõg: encore que les recreatiõs foyét fort diuerfes, & qu'ils mettent peine en icelle de fuir tout chagrin & melencholie.

Nopces & autres feftes.

De

e la mode de se salüer audit Royaume, & de quelques
ceremonies desquelles ils vsent à ce faire.

CHAP. XIX.

IL n'y a aucune natiõ au mõde, si bar- *Coustume de*
bare & sauuage soit elle, laquelle aye *se saluer est*
esté trouuée iusques à present sans *commune à*
quelque maniere de courtoisie, ou ce *toutes natiõs.*
monie à se salüer, quand on se rencõtre, ou vi-
e, ou qu'õ veult traiter ensemble de quelque
faire particulier. De cela auõs ample cognois-
nce par les Histoires anciẽnes: & vne suffisan-
preuue en ce que nous en auons veu & enten-
i aux Royaumes & Prouinces, qui ont esté des-
uuertes de nostre tẽps. Toutefois ie sçay pour
rtain, que ceux de cedit Royaume surpassent
ce fait toutes les autres natiõs, à ce qu'ẽ di-
it ceux qui ont hanté & trafiqué auec eux:
urce qu'ils ont tãt de ceremonies, & de si fre- *Liures de ca-*
entes & vsitées entre-eux, qu'il y a dès liures *resses & sa-*
eins de ce suiet, & de la mode qu'on doit tenir *lutations.*
es faire, selon la difference des personnes. De
ites lesquelles choses ie mettray seulemẽt cel
en ce chapitre, lesquelles me semblẽt suffire
ur donner aucunemẽt à cognoistre, & verifier
que dessus: vsant en ce fait de la breueté, que
gardée iusques icy en ceste Histoire.

Ils tiennent pour grande inciuilité, de ne se *Quelle chose*
int salüer les vns les autres, quãd ils se voyẽt, *est tenue inci-*
se rencõtrẽt, encore que la cognoissãce qu'il *uile par les*
entre-eux ne soit pas grãde. La salutatiõ du *Chinois.*

Salutatiõ du commun. commun peuple, quand il se rencontre, c'est c
serrer la main gauche, & la couurir auec la dro
te, en les approchant incõtinent à la poitrine, &
les ioignant toutes deux ensẽble, auec plusieu
inclinatiõs de teste: pour signifier qu'ils s'aym
l'vn l'autre aussi fort, que leurs mains sont se
rées ensemble, & que leur amitié n'est pas seule
ment en la ceremonie, mais aussi au cœur: c
qu'ils donnent à entendre par plusieurs parole
lesquelles ils s'entredissent au mesme tẽps, qu'il
font ces ceremonies des mains.

Salutatiõ des Seigneurs & Courtisans. Les Seigneurs & Courtisans vsent d'vne autr
mode qui leur semble plus belle & hõneste, &
est que quand ils se rencontrent les vns les au
tres, ils s'arrestent vn peu deuãt que de s'appro
cher, & incontinent tẽdent les deux bras accro
chez auec les doigts des deux mains, & pliez e
forme d'arc: puis se font la reuerence beaucou
de fois, debattant entre-eux qui partira le pre
mier pour continuer son chemin: & plus sont c
personnes de marque, plus demeurent ils à fair
Respect des Chinois enuers leurs Superieurs. telles ceremonies. Quand le menu peuple trou
ue quelcun des principaux, qui est superieur en
dignité, ou en autre chose, ils s'arrestent tout in
continent de pié coy, & attendant au mesm
lieu, en baissant la teste, & auec vn grand silẽce,
iusques à tant qu'il soit passé: toutefois la plus
part d'entre-eux le fait plus ordinairement par
crainte que par honnesteté & courtoisie: pour
ce qu'ils sçauent bien par experience, que celuy
qui faut en cela en est payé sur le champ, &
fustigé bien aspremẽt.

Quand aucun d'étre-eux va parler à vn Loytia, se met à genoux dés qu'il entre en la salle où est ledit Loytia, en baissāt la teste & les yeux encontre terre, & va tousiours à genoux de cette sorte jusques au mitan de la salle: auquel lieu il arreste, & fait sa requeste auec vne voix fort humble, ou bien la donne par escrit: puis ayant receu sa responce, s'en retourne à reculons, allāt tousiours a genoux emmy la salle, jusques à tāt qu'il soit dehors, sans tourner le dos au Loytia. *Chinois comme vont parler à vn Loytia.*

Que si ceux qui se visitent sōt egaux en dignité ils se font de grandes reuerences & salutations l'vn à l'autre, taschāt chacun d'eux à vaincre sō compaignon en courtoisie: en quoy ils consument bien du temps, & des paroles. Quand l'vn va visiter l'autre, celuy qui est visité, sort iusques en la ruë apres la visitation, conduisant celuy qui l'a visité: & est cette ceremonie fort vsitee du commun, quand ce sont gens egaux, ou peu differens l'vn à l'autre. *Visite entre gens egaux.* *Issue de visite.*

Ils vsent aussi d'vne faço de faire fort estrange, ny jamais ouye en pas vne autre nation: qui est que si d'auenture quelcun de dehors les viēt voir, ou autre de la ville & du lieu, & que quand il l'appelle à sa porte, ou le trouue parmy la ruë, celuy qu'il vient visiter n'est pas bien en ordre (encore que celuy qui le vient voir parle à luy, & soit son plus proche parent, ou cogneu de longue main) toutefois l'autre ne luy respond mot, & ne faict pas semblant de le veoir ne cognoistre: mais luy tourne le dos, & s'en va de ce pas à sa maison, *Maniere de reception fort estrange.*

ſa maiſon, où il veſt viſtement ſes plus beau
habits: puis ſort dehors pour receuoir celuy qu
le vient veoir, auec auſſi beau ſemblant, qu
ſ'il ne l'auoit point veu ny rencontré au para
uant. Cette ceremonie ſe garde infalliblement
car elle eſt tenuë entre eux pour tradition for
antique, & pour choſe fondee en religion.

Ceremonies de tradition.

Recueil des hoſtes.

Ils font grand'careſſe à leurs hoſtes, en leu
donnant incontinent la collation auec force
fruits & cõfitures, & leur faiſãt boire de bõ vin
ou d'vne ſorte de breuuage, dont ils vſent ge
neralement par tout le Royaume, qui eſt fai
de certaines herbes medecinales pour le cœur
lequel breuuage ils tiennent ordinairement
chaud en leur maiſons, afin d'eſtre preſt à boire
Cette ceremonie ſe pratique auſſi entre les voi
ſins, quand ils ſe viſitent l'vn l'autre. Mais quãd
il aduient que quelcun d'vn lieu rencontre vn
autre de dehors, lequel il cognoit, ou vn qui eſt
du meſme lieu, lequel il n'aura pas veu quelque
temps: incontinent celuy du lieu demãde à l'au-
tre ſ'il a beu & mangé: & ſ'il dit que non, il le
mene tout de ce pas à la plus prochaine tauer-
ne, auquel lieu il le careſſe & feſtoye magnifi-
quement: car en tout ce pays là il y a biẽ moyen
de ce faire, à cauſe qu'aux places & aux ruës
de leurs villes & autres lieux, & aux fauxbourgs
meſme, il y a beaucoup de tauernes, où l'on
fait grand'chere & a peu de frais: à raiſon des
viures, leſquels y ſont tous à fort bon marché,
comme dit eſt. Que ſi d'auenture celuy de de-
hors reſpond à l'autre qu'il a deſia beu & man-

Breuuage cardiaque.

Rencontre de voiſins & de forains.

Tauernes frequentes.

, cet autre le mene à certaines boutiques, où *Boutiques de confitures.*
a tout plein de sortes de confitures, fruits, & massepains, & autres telles friandises : & en ce
qu'il luy donne liberalement la collation.

Ils vsent aussi d'vn fort grand respect enuers *Femmes de la Chine comme respectees.*
les femmes, tant de dehors que du pays, & de quelque qualité ou condition qu'elles soyent:
specialement à l'endroit de celles qui sont mariees : tenant pour blasme & vitupere de
leur dire paroles deshonnestes, & de ne les point saluer, ny leur faire place quand elles
passent par la rue (ce qui leur aduient peu souuent, comme † dit est) auquel lieu, & en tout *Liu. I. cha. 10.*
autre endroit en public elles se comportent si honnestement, qu'elles ne donnent occasion
à personne d'vser d'inciuilité en leur endroit.
Auec les forains & estrangers, ils sont merueilleusement bien appris, & principalement les *Ciuilité des Chinois à l'endroit des Estrangers.*
gens de marque: comme il se verra aux relatiōs, qui se mettront en la seconde Partie de cette
histoire, lesquelles en parlent par experience.

Comme les femmes dudit Royaume viuent fort recluses: & à quelles conditions ils permettent des femmes publiques.

CHAP. XX.



LA principale intētion, qu'ont le Roy *Quelle chose plus recommandee en la Chine.*
& les Gouuerneurs du Royaume (cōme il se collige de leur Loix) & la chose qui leur est la plus recommandee,

c'eſt de preſeruer leur republique de tout vice imposãt des peines à cet effet,& les executãt sã remiſſiõ: qui eſt cauſe qu'ils ſont tous ſoigneu de bien viure, de peur d'encourir en icelles. E jugeant en eux-meſmes que la liberté & deshõneſteté des femmes eſt la choſe la plus prejudiciable en cet affaire,& laquelle ruyne & deſtrui plus aiſément les Republiques, tant bien compoſees & ordonnees qu'elles puiſſent eſtre: à cette cauſe ils obtiẽnẽt à ce mal par maints bõ remedes & antidotes preſeruatifs,en eſtabliſſãt des loix & couſtumes, qui y contrediſent formellement. Ce qui eſt cauſe, que combien qu'i y aye tant d'annees que ce Royaume a commẽcé,& qu'il ſoit ſi grand & ſi ample, cõme il ſ'eſt peu entendre par cy deuant : il y a toutefois moins de danger particulier en iceluy, que non pas en d'autres, leſquels ne ſont pas ſi anciens, ne tant peuplez d'habitãs: ce qui ſe fait de telle ſorte, qu'vne femme libre & deshõneſte eſt cogneuë par ſõ nom,& pour telle qu'elle eſt, parmy toute vne grande ville, pour le peu qu'il y a de telles.

Quelle choſe plus preiudiciable aux Republiques.

La Chine pourquoy eſt moins vicieuſe.

Peu de fẽmes deshonneſtes en la Chine.

Or entre les autres moyens & remedes dont ils vſent pour ce fait, cette loy en eſt l'vne, par laquelle il eſt commandé expreſſement à tous ceux qui ont des filles, de les nourrir cloſes & recluſes perpetuellement, ſi toſt qu'elles commencent à auoir vſage de raiſon: en les tenant touſiours occupees à quelque choſe: à fin que l'oyſiueté: qui eſt la † mere des vices, ne trouue

Loy & ordõnance de la recluſion des filles & femmes.

›int de place en elles, pour y planter rien de mauuais. Ceste loy comprend aussi les femmes ui sont mariees, & est par tout si generale, ie iusques aux filles & femmes des Veceroys Gouuerneurs, voire mesme iusques à celles Roy, on dit qu'elles l'obserue : & qu'icelles nt tousiours filant de l'or, ou de la soye, ou du , ou faisant quelque autre chose de leur ains: estimant celle là estre digne d'estre blasee, qu'elles verront estre affectionnee au traire. Par ainsi ceste reigle de viure si estroi- en laquelle les filles viennent à naistre, ennble l'exemple que leur donnent les meres, squelles sont tousiours occupees aux exercis susmétionnez: cela est cause que ladite coume loüable & tresque digne d'estre imitee est sia changee & conuertie en nature : de maere que si on leur commandoit d'estre oysis, elles prendroyent cela pour vn tourment rpetuel.

**Voyez l'Ecclesiast. ch. 33. & S. Bernar liu. 2. de la Considera-tion.*

Femmes de la Chine à quoy s'occupent.

Au moyen de ceste ordinaire & volonre occupation, les femmes de cedit Royne sont recluses de telle sorte, que c'est merille & nouueauté d'en trouuer vne de quali- parmy la ruë, ou la veoir en vne fenestre : ce i ne leur sert pas de peu pour viure honnesteent, comme elles font. Si d'auenture quelne sort dehors pour quelque chose fore & necessaire, comme pour la maladie, ou mort de son pere, ou autre chose séblable (car ller veoir leurs parens ou amis, ce n'est s la mode des femmes audit Royaume) alors

Femmes de la Chine cõbien recluses.

Femmes de la Chine comme vont dehors.

elle va dedans vne chaire à bras, qui est couue-
*Au 1. liure chap. 10. te: sans estre veuë de personne, cõme nous auõ
* dit ailleurs.

Femmes publiques comme se doiuent souffrir.

D'autre part ceux du mesme Royaume con-
siderant à par eux, que pour conseruer la com-
mune honnesteté, & par mesme moyen obuie
à plus grand mal, c'est vne chose necessaire d
permettre des femmes publiques: à ceste caus
ils les souffrent & endurent entre-eux, toutefoi
en telle sorte, que leur mauuais train n'apport
aucun inconuenient, lequel puisse tourner e
consequence à l'endroit des preudes & chastes.

Reglement des femmes publiques de la Chine.

A raison dequoy elles se logẽt toutes aux faux-
bourgs, & hors des bourgs & des villes: & leu
est enioint estroittement de se tenir en ce lieu,
sans pouuoir sortir la porte, durant qu'elles
font ce mestier, auec tres- estroite defense
sur peine de la mort à elles mesmes, de ne
point entrer dans la ville en façon quelcon-

Femmes publiques de la Chine sont de basse condition.

que. Aussi sont telles femmes si peu estimées
entre- eux, que pour ceste cause celles qui s'en
meslent sont ordinairement la plus part de bas-
se estoffe: sçauoir est esclaues, ou estrangeres,
ou filles vendues par leurs meres estant peti-
tes: qui est vne espece de seruitude perpetuel-
le, & pleine de grande cruauté, de laquelle on
vse audit Royaume, & y est permise & accou-
stumée.

Vendition de petites filles commẽt permise en la Chine.

Si est la maniere telle, que les pauures vef-
ues qui sont en necessité peuuent vendre leurs
enfans pour se subuenir, en les obligeant à vne
seruitude perpetuelle: laquelle chose est si per-

ise,qu'il y a tout plein de riches marchās, qui *Marchans de*
nt gros trafic en ce faict,lesquels achetāt ainsi *petites filles.*
petites filles les nourrissent fort soigneuse-
ent,& leur apprennent à chanter & ioüer des
strumens, & telles autres choses de plaisir,
is quād elles sont grādes,les meinēt aux mai-
ns,que nous auōs dit estre assignees aux fem-
es publiques. Le premier iour qu'ils la dediēt *Presentation.*
ce mestier,& deuant que la mettre & prosti-
er au lieu public,ils la meinent deuant vn Iu- *Iuges des*
,que le Roy entretient en chasque ville pour *femmes pu-*
endre garde à telles femmes, & empescher *bliques.*
'il n'y aye ny bruit ne noyse entre-elles: le-
el Iuge la reçoit,& par mesme moyen la met *Installation.*
installe de sa main audit lieu public: & de-
is ce iour là le nourricier n'a plus d'autre iu-
dictiō dessus elle, sinon de venir au Iuge par
asque mois pour receuoir son tribut (qui luy *Tribu & sa-*
esté desia taxé, par le mesme Iuge conformé- *laire de*
ent aux deux parties) & en outre estre payé *nourritures.*
tout le tēps qu'il y a qu'il l'a achetee & nour-
,& luy a appris ce qu'elle sçait. Tel sexce de *Femmes pu-*
mmes est de grād plaisir & passetemps à ioüer *bliques de*
à chanter,& sont fort adroites à ce faire & *quel passe-*
esmes à ce que disent les Chinois, elles s'ac- *temps.*
ustrent bien mignardement, & se fardent
rt.

Parmy ces femmes il y en a beaucoup d'a- *Femmes*
ugles,qui ne sontpas esclaue,mais franches *aueuglees.*
libres,lesquelles se mettēt à ce mauuais train
ur gaigner leur vie: & sont telles femmes
eugles parrees & attiffees par d'autres qui

voyent clair lesquelles sont ordinairemen celles qui ont passé leur ieunesse en tel lieu où il leur est commandé de n'en sortir de leu vie, de peur qu'on a que telles femmes eshon tee ne gastent les autres. Quant à ce qu'el les gaignent, tout ce qui leur reste aprés qu le nourricier est payé, elles le baillent à leu Iuge & Intendant, lequel leur garde fidellemēt & en rend compte tous les ans aux Visiteurs, puis quand elles sont vieilles, le leur baille & distribue de sa main : aduisant à leur compasser si biē le tout, qu'elles n'en ayent point faute ny necessité : ce que toutefois aduenant, alors on leur dōne gages pour se nourrir, afin qu'elles s'occupēt à accoustrer & parer les femmes aueugles susmentionnees : ou bien on les met à l'hospital que le Roy tient pour ceux, qui n'ont pas moyen de viure, comme nous auons * dit par cy deuant.

Attourneresses. *Gain des femmes publiques.* *Gaiges ordōnez.* **Au 2. liure cha. dernier.*

Quant est des petits garsons, que les meres vendēt aussi par necessité (comme dit est) iceux sont mis en mestier, & quand ils l'ont appris, doiuent seruir leur nourricier en cedit mestier iusques à vn certain temps prefix : apres lequel sont tenus les nourriciers de leur donner liberté, & en outre leur chercher femme, & les marier, & mettre en lieu & en train, où ils puissent gaigner leur vie : à quoy faire ils sont contraints par toutes voyes de iustice, au cas qu'ils ne le vueillent de leur bon gré. Aussi sont tenus & obligez de leur part lesdits ieunes hommes, en signe & recognoissance du biē fait

Garsons esclaues. *Deuoir des patrons.* *Deuoir des affranchis.*

r eux receu, d'aller chez leurs nourriciers le
emier jour de l'ânee, & certains autres jours
gnalez auec quelques dons & presens: demeu-
nt par ce moyen leurs enfans & posterité
ancs & libres entierement à l'endroit d'iceux
ourriciers: & n'y ayant plus d'autre obliga-
on, que celle qui demeure tousiours entre
sdits nourriciers & leurs affranchis, pour cau-
de la nourriture & entretennemét precedét.

Posterité des affrāchis cōme est faite libre.

s sortes & especes de Nauires qu'ils ont en grand nombre, tant sur mer que sur les riuieres: & comme ils se prouuoyent & fournissent de poisson pour toute l'annee.

CHAP. XXI.

IL y a audit Royaume fort grand' quantité de Nauires & de bateaux, auec lesquels on nauige par les Isles & costes d'icelles (qui sont fort longues) ensemble r les riuieres qui trauersent par la pluspart s Prouinces (& sont pareillement gran- s, & en grand nombre) & y a tant de gens sur s riuieres, que les bords d'icelles semblent des les fort peuplees: d'où vient que l'on faict at, qu'il n'y a guere moins de gens dessus au que dessus terre. Ces Nauires se font fort sément, & à peu de frais, à cause que par

Nauires & bateaux en abondance.

Matereaux pour nauires.

tout le Royaume il y a grande abondance de bois, de fer, & autres materiaux en tel cas requis: & ſpecialemēt d'vne certaine eſpece de bitume, qui eſt plus fort que la Bray, dōt noꝰ vſons nous autres pour calfeutrer, moyēnant quoy elles deuiennēt fortes cōme roche. Cette abondāce de matereaux, & le grād nōbre d'artiſans de ce meſtier, auec ce que pluſieurs n'ont pas lieu ſur terre, où ils puiſsēt gaigner leur vie, pour le grand mōde qu'il y a: tout cela eſt cauſe dequoy il s'en fait telle quantité. Ils vſent de beaucoup de ſortes de nauires & de bateaux, leſquels ont chacun leur nom & vocable particulier.

Nauires & bateaux pour quoy ſont en abondance.

Iunces.

Les grandes nauires, qui ſont pour faire lōgs voyages ſ'appellēt en leur langue *Iuncos*: & quād elles ſe font expres pour guerre ils les tiennent encore plus grandes, auec des hautes tourelles en la pouppe & en la prouë, faites cōme celles que portent les nauires de Leuant, & les vaiſſeaux des Portugais qui vont aux Indes: & y a ſi grand nombre d'icelles, qu'vn General de mer en peut aſſembler en quatre jours plus de ſix cens voiles. Celles dont ils vſent ordinairemēt pour charge ſont preſque de pareille façon & grandeur, & n'y a point autre difference, ſinon qu'elles ſont vn peu plus baſſes de pouppe & de prouë. Il y en a d'autres vn peu moindres, qui sōt faites comme des fregates, & portent à quatre rames pour banc, où y a ſix hommes, & quelque fois quatre à tirer: & ſont fort propres pour entrer ou pour ſortir par la rade, & tout autre endroit, ou il n'y a pas beaucoup

600. voiles.

Vaiſſeaux de charge.

Vaiſſeaux de. 4. & 6. rames.

e fód: & les nomment en leur langue, *Bancoès*. *Bancoens.*
y en a d'autres, qui sōt plus larges que celles
, & les appellent *Lanteas*, & portent à huit ra-
es pour banc, auec six rameurs à chacune. De *Lanteas.*
s deux dernieres especes de vaisseaux vsent
dinairement les Coursaires (dont y a grande
ultitude en toute cette mer) d'autant qu'elles
nt fort legeres pour fuyr, & pour assaillir &
urir sus, quand il en est de besoin. Il y a d'au-
es vaisseaux, qui sont lōgs comme galleres, & *Vaisseaux*
us faits cōme elles, horsmis qu'ils n'ont point *sans esperon.*
esperon: & sont fort larges, & ne demandent
ere d'eau. On se sert d'iceux pour transporter
s marchandises de lieu à autre: à cause de leur
ande legereté, & qu'ils montent & aualent
r les riuieres sans grande force de bras.
Outre les vaisseaux susdits, il y a encores beau-
up d'autres sortes de barques & de bateaux, *Barques &*
les aucuns d'eux garnis d'allees & galleries, *bateaux.*
il y a force fenestres à claireuoyes, toutes do-
es & peinturees: & specialemēt à ceux que sōt
re les Vicerois & Gouuerneurs pour leur re-
atiō. Des nauires Iunques, dont nous auons
rlé cy dessus, le Roy en a des armees fournies *Armees de*
r ses Prouinces, toutes cōposees de soldats *Iunques.*
Capitaines, pour prēdre garde que les naui-
du Royaume & celles qui viennent d'alen-
ur pour trafiquer voisent & viennent seure-
ét, & ne leur soit fait aucū tort par les Cour-
res. La mesme diligence se fait dessus les ri- *Brigantins*
eres auec des brigantins d'armaison, faits ex- *d'armaison.*
essement pour ce fait: y ayāt dedans des gens

de guerre, qui ſont ſoudoyez du Roy pour y de-
meurer d'ordinaire.

Bitume.

Le bitume dont on braye leſdits vaiſſeaux, &
lequel (comme i'ay dit) ſe trouue en grand
abondance par tout le Royaume, s'appelle e
leur langue, *Iapés*: ou (comme diſent les autre
Lapés: & ſe fait de chaux & d'huile de poiſſo
& d'vne paſte appellee *Vname*: & outre ce qu'
eſt dur & fort tenant (comme dit eſt) il enger
dre encore fort peu deſcume & d'ordure: qui e
cauſe qu'vn vaiſſeau dés leur dure deux fois au
tant qu'vn des noſtres: toutefois ils n'en ſon
pas ſi legers pour aller à voile.

Iapes ou Lapés.

Vname.

Pompes de nauires.

Les pompes qu'ils ont pour tirer de l'eau e
ces nauires ſont fort differentes de celles dont
nous vſons, & de plus grande induſtrie & pro-
fit: car elles sōt faites de pluſieurs pieces, à gui-
ſe de ſeaux & autres engins, dont on ſe ſert aux
puits & ciſternes, & les mettent au long des
nauires du coſté de dedans, & les vident ſi fa-
cilement, qu'vn homme ſeul eſtant aſſis, & de-
menant vne rouë auec les pieds, comme qui vou
droit monter par des degrez, oſte en vn quart
d'heure toute l'eau d'vn grand nauire, tant y en
puiſſe-il auoir.

Gens de riuiere.

Il y a beaucoup d'hōmes, qui ont eſté nez &
nourris dans les nauires & bateaux (comme dit
eſt) leſquels ne furent iamais en leur vie à terre,
& ne ſçauent point d'autre meſtier ny meſna-
gement, que celuy qu'ils ont herité de leurs pe-
res: qui eſt d'aller en l'vne de ces nauires ou ba-

:aux, & mener çà & là des marchandises, où *Mesnage & famille des gens de riuiere.*
ien de passer des gens. Dedans ces vaiss-
:aux ils ont leur femmes & enfans, & font
n voisinage aux riuieres, tout ainsi qu'on fait
ıx villes & autres lieux peuplez sur terre, où
s se passent bien de hanter, d'autant qu'ils
ourrissent dans leursdits vaisseaux tout ce qui
t requis à leur viure, comme sont poulles,
es: canars, pigeons, & autres sortes de volail-
s & de viandes: ioint qu'ils trouuent facile-
ent ce qui leur defaut dans les tauernes &
outiques, qu'ils y a là sur les riuieres en aussi
ãde abondance, & auec autant de choses ra- *Tauernes & boutiques sur les riuieres.*
s & exquises, qu'il se puisse trouuer en vne
le marchande & bien fournie: iusques à y
oir plusieurs sortes de draps de soye, de l'am-
e & du musc, & telles autres choses, qui sont
ıs curieuses que necessaires. Ils tiennent aussi
coftez de leurdites barques force cuuiers,
il y a des Orangers, & autres petits arbres à *Arbres à fruits.*
its, ensemble de petits jardinets auec des
ırs, & des herbes mesme pour leur vsage
leur recreation: puis au milieu de tout cela
a de petits viuiers, lesquels sont fournis de
sson vif, qu'ils prennent ordinairement aux *Viuiers.*
s.

Car quant à la pescherie, le Royaume est au- *Pesche de poisson.*
t bien fourny & auiandé de poisson, qu'autre
se puisse veoir, tant à cause desdites barques
ateaux, qui sont en telle abondãce, que pour
qu'il y a force pescheurs en la mer & aux riuie
, lesquels peschent ordinairemẽt auec les rets

Pesche de poisson côme transportées aux villes.

& autres engins: puis portent leur pesche (l
quelle est presque infinie) par les mesmes riui
res biẽ cinq cens lieües loing au dedãs du paï
gardant & nourrissant le poisson dedans les v
uiers susdits: ce qu'ils font facilement, en le
changeant d'eau par chacun iour, & leur do
nant à manger des choses, qui leur sont propr

Pesche de poisson quand se fait.

& naturelles. La plus grande & plus ordinai
peche dudit Royaume se fait en trois mois d
l'ãnée, sçauoir est en Feurier, Mars, & Auril, lo
que les eaux croissent plus fort, par ce qu'en c
temps les poissons de la mer montent à mo
les riuieres, pour se vuider & descharger: auqu
lieu ils laissent leurs petits poissõs, que par apr
pechent ceux, lesquels s'occupent à ce mestie
puis les nourrissent dans les viuiers, qu'ils on
aux barques & bateaux, comme dit est.

Chinois côme se fournissent de poisson.

Deuers ces peschëurs arriue de toutes le
parts du Royaume, pour acheter du poisson,
vne infinité de personnes auec vn grand nom-
bre de barques, dans lesquelles y a grande quan-
tité de panniers d'osier couuerts & enuironnez
de cartõ, ou de gros papier baigné en huile, afin
que l'eau n'en puisse sortir: donnant à manger
au poisson en la maniere que dessus, & leur chã-
geant d'eau soigneusement par chacun iour.
Par ainsi se debite le petit poisson, & n'y a si
pauure qui n'en achette, puis le mettent dans
de petits viuiers, qu'ils ont chacun d'eux en
leurs maisons (comme chose fort pratiquee par
tout le Royaume) auquel lieu ledit poisson de-
uient grand en peu de temps, & bon à manger,

 le nourriſſãt de fient de bufles,ou de vaches
 de pigeons.On a auſſi couſtume de mettre
 ce petit poiſſon dedans les foſſez des villes *Poiſſon des foſſez.*
ui eſt cauſe d'y en auoir par tout en abondan-
)& tout ce qui eſt nourry en iceux eſt pour
 Gouuerneurs,ou les Iuges: n'eſtant permis
 peſcher,ſi ce n'eſt de leur cõmandemẽt. Ces *Pourmenade des Iuges & Gouuerneurs*
ouuerneurs & ces Iuges ſont fort couſtumiers
 ſe recreer par les riuieres, & pour cet effect,
t pluſieurs eſquifs ſur l'eau, qui ſõt couuerts,
 garnis dedans de belles chãbres & cabinets
en propremẽt elabourez,auec force feneſtres
 galleries,où ils ſe vont pourmener & mettre
'ombre ſous de beaux & riches tapis qui ſont
tendus, & autres choſes y contenues, pour
ır donner plaiſir & contentement.

---

vne mode fort ſinguliere que les Chinois ont entr'eux à nourrir des Canars en abondance, & à peu de frais: enſemble d'vne plaiſante & ingenieuſe façon de peſcher, de laquelle ils vſent.

CHAPITRE XXII.

 Ayant ſi grande multitude de peuple en ce *Chinois ſont*
 Royaume de la Chine, ſelon qu'il s'eſt peu *inuentifs, &*
:edre par le progrés de ceſte Hiſtoire, & n'e- *pourquoy.*
nt permis à perſonne de demeurer ſans rien
re,comme nous auons mõſtré † par cy deuãt: *Au I. liure chapitre 3.*
a eſt cauſe que les eſprits des pauures gens

Magister attis, ingeniq; largitor Venter: dedans Perse, au Prologue de ses Satyres.

estant aiguisez par la necessité, mere & inuentrice des Arts, s'occupent à chercher des nouuelles inuentions pour gaigner leur vie, & auoir ce qui est necessaire à leur mesnage. Et partant plusieurs de cedit Royaume, voyant que la terre y est si bien occupee & cultiuee, qu'il n'y en a pas vn espan sans maistre, se retirent dessus les riuieres, qui sont belles & grandes en ce pays, & font illec leur demeurãce dedãs des barques, & nauires, comme dit est : auquel lieu ils tiennent leurs familles dessous des couuerts, qu'ils dressent pour estre à l'abry, & se sauuer des pluyes, & du Soleil, & des inclemences du ciel. Là chacun d'eux s'occupe au mestier qu'il sçait, & à celuy qu'il a herité de son pere, & à plusieurs autres sortes de mesnagement: l'vn desquels & le plus frequent & ordinaire est de nourrir en quelques vnes de leur barques des Canars en si grand nombre, que c'est en partie la viande la plus commune du Royaume: & leur maniere de ce faire est telle.

Couuerts de arques. Occupations des gens de riuieres.

Ils ont de grandes cages faites de cannes de roseau, qui sont aussi longues que tout le couuert de derriere leurs barques, où il peut tenir aisément quatre mille canars : lesquels estant là dedans y pondent leurs œufs le plus du temps en des nids, qui sont arrangez pour cet effet en plusieurs endroits de la cage. Ces œufs là le nourrissier les oste du nid, & si c'est en temps d'esté, les met dedans du fumier de bufles, ou de celuy mesme des canars, (qui est fort chaud) auquel lieu il les laisse autãt de iours, qu'il sçait

Maniere de faire esclorre des canartõs en esté.

Oeufs.

r experience qu'il les y faut tenir pour les fai-
esclore:au bout desquels ils les tire dudit fu-
ier,& les casse vn à vn, & de chascun œuf fort
petit canartō: ce qu'ils fōt de telle industrie,
'il ne leur en meurs presque pas vn: qui est la
ose qui fait le plus esbahir ceux qui les vont
oir faire par curiosité (combien qu'il n'y en
e pas beaucoup qui y vaisent,à cause que telle
ustume est anciēne & fort ordinaire par tout
Royaume).Et d'autant qu'ils font cette mes-
gerie là tout le long de l'annee, & que durāt
iuer le fient à mestier d'estre aydé de quelque
aleur exterieure, pour faire esclore lesdits
ıfs : ils vsent d'vne autre inuention qui est
ıussi grande industrie que la premiere, & est
la sorte qui ensuit.

Canartons esclos.

Nourriture de canars est ancienne en la Chine.

Ils prennent vne grande cannissade, ou cage
roseau, sur laquelle ils estendent le fumier,
is mettent tous les œufs dessus, & les cou-
entbien chaudement du mesme fumier.Cela
t, ils posent sous ladite cage de la paille, ou
elque autre matiere aisee à brusler, à laquel-
ls mettent le feu, lequel dure tout le temps
'ils sçauent y deuoir estre pour faire esclo-
lesdits œufs:&alors ils les cassent de la façon
e dessus,& d'iceux sortēt & s'esclosent de pe-
s canartons en si grand nombre: qu'il semble
oir des fourmillieres.Estāt esclos,ils les met-
ıt &posent en vne autre cage qu'ils tiennent
este pour cet effet, dans laquelle y a plusieurs
ís canars,qu'ils ont instruits à couurir & coc-
ıer les petits dessous leurs ailes: & là leur dō-

Maniere de faire esclore des canartons en hiuer.

Canartons esclos comme soignez.

nent à mãger en tẽps & lieu, jusques à ce qu'i se sachent prouuoir par leur bec, & sortir de hors pour aller herber aux prez, ou aux terre ensemencees, en la compagnie des grans. E cõbien que ce bestial ange fort, & multiplie en

20000. *Canars.* si grand nombre, qu'il aduient le plus souuent y en auoit plus de vingt mille: si les nourrissét-ils à peu de frais, & auec autant d'industrie, qu'ils font à les procreer & esclore, & est de cette maniere.

Canars cõme vont paistre. Au matin ils leur jettent à tous du riz cuit, & en si petite quantité, que cela ne leur va pas iusques à la pance, puis leurs ouurent la porte de la cage qui est tournee vers le bort de l'eau,

Pont de Cannes. & leur mettent vn pont de cannes ou roseaux, lequel va depuis la barque jusques audit bord, ils sortent tous dehors, & sautent d'vne telle impetuosité les vns sur les autres, que c'est vn grãd passetemps de les voir. Tout le long du jour ils se pourchassent çà & là, & vont paissant au lóg de l'eau, & par les terres semees de riz, qu'il y a

Terres de riz. là aupres: à raison dequoy les maistres & proprietaires desdites terre: recognoissent en quelque chose ceux à qui sont les canars, pour ce qu'ils purgent & espluchent l'herbe, sans faire aucun mal au riz. Le soir estant venu, on leur sonne la retraitte de dedans la barque auec vn petit tabourin, & alors ils se lancent tous de

Retraitte de Canars. grande impetuosité dedans l'eau, puis s'en vont par dessus ledit pont de cãnes ou roseaux, qu'on leur tient dressé tant qu'ils soyent dedans: & oyant le son du tabourin chasque ban-

e recognoist si bien sa barque, qu'elles ne s'y rompent jamais, encores qu'elles soyent beau-oup ensemble, pour autant que chasque bar-ue a vn son different l'vn de l'autre, à quoy les anars ont leur oreille toute faite. Cette sorte e mesnagerie est fort frequente & commune ar tout le Royaume, & pareillement bien pro-table, en tant que la plusspart du peuple s'en ourrit: & sont tenus ces canars pour vne bien onne viande & de bonne nourriture, & qui t à bon marché, attendu qu'il s'y en nourrit en grande quantité en tout temps, & auec si peu e frais.

Canars cõme recognoissent leur barque.

Chinois se nourrissent de canars la plusspart.

Ils vsent aussi au mesme Royaume d'vne ma-iere de pescher, qui n'est de moindre indu-rie que la nourriture des canars, & merite biẽ estre entendue. Le Roy a en toutes les villes i sont dessus le bord de l'eau, certains logis & aisons, où est nourrie tous les ans grande iantité de Corbeaux marins, que nous appel-ns Plongeons, auec lesquels ils peschent cer-ins mois durans, sçauoir est, lors que les poiss-ns se deschargent de leurs œufs: ce qui se fait cette maniere. Ils ostent lesdits Plongeons ors de leur cages, & juchoirs, & les portant au ort des riuieres, où ils tiennent grand nombre barques pour la pesche, lesquelles sont plei-s à moitié d'eau, & toutes arrengees en rond, ent chasque Plongeon auec vne longe, ou lon-e corde par dessous les aisles, & leur ayant rré la poche auec du fil, afin qu'ils ne puiss-nt point aualer de poisson, les lancent de-

Pesche de Plongeons.

Maniere de faire pescher les Plongeõs.

Eslancement de plõgeons. dans l'eau pour pescher: ce que font les plon geons d'vn si grand courage, que c'est mer ueille de les voir plonger si agilement. Ayan bien nagé & barboté entre deux eaux, & tan qu'il est de besoin, pour remplir de petit poiſ son, tout ce qu'ils ont devuide depuis le be jusques au jabot, ils sortent dehors, & s'enuo lent à la barque fort legerement: auquel lie *Desgorgemẽt des plongeons.* ils desgorgent le poisson qu'ils ont pris en l'eau qui est tout vif (car les barques, comme nou auons dit, sont toutes bien mises comme il fau afin qu'il ne se meure point de poisson) puis s'en retournent de cevol, pour repescher comme de-uant.

Exercice des plongeons. Ils font ces exercices là quatre heures du-rant, & sont si adroits à iceluy, qu'ils ne s'em-peschent point l'vn l'autre: continuant touſ-*Plongeons quand peschent pour eux-mesmes.* jours ainsi, tant que l'eau de la barque soit tou-te pleine de poisson. Alors on leur deslie la cor-de qu'ils ont par la pance, laquelle les empeſ-che de manger, puis on les lasche dedans l'eau, afin qu'ils peschent pour eux-mesmes : de quoy ils ont bon besoin, d'autant que le jour *Ordinaire des plõgeons.* precedant la pesche on leur oste coustumiere-ment leur ordinaire (qui est vn peu de mil-let) afin qu'ils plongent de meilleur courage. Apres qu'on les à laissé manger, & reposer quelque temps, on les retire de la barque, *Repaire des plongeons.* & sont remportez au logis, où est leur repai-re & nourriture ordinaire: duquel lieu on les rameine tous les mois que la pesche dure, de trois en trois jours, pour faire le mesme exerci-

ce, lequel eſt de ſi grand paſſe-temps pour eux, qu'ils le feroyent volontiers toute l'année. Durant ces trois mois de peſche, il ſe prend tant de poiſſon, que tout le Royaume ſ'en prouuoit, en la façon & maniere que nous auons dit au chapitre antecedent) qui eſt cauſe qu'il en eſt auſſi bien fourny comme de toutes autres choſes, & qu'ō y mãge tous les iours du poiſſon frais, ſi on veut, encore qu'on ſoit fort loing de la mer. *Poiſſon frais à chaſque iour.*

De la courtoiſie, que fait le Roy dudit Royaume aux Ambaſſadeurs, leſquels vont par deuers luy de la part d'vn Roy, ou Prince, ou de quelque Communauté.

CHAP. XXIII.



Yant à parler au chapitre immediatement enſuyuant de l'ambaſſade que Dom Philippe Roy d'Eſpagne eſmeu d'vn zele Catholique à enuoyé par deuers le Roy de la Chine, laquelle toutefois pour bonnes cauſes & raiſons à ce le mouuans s'eſt differée iuſques à ce, que ſe preſente quelque certaine occaſion (laquelle comme ie croy ſe preſentera en peu de temps) il me ſemble que ce ne ſera point hors de propos de traiter au preſent chapitre de l'hōneur & courtoiſie que le ſuſdit Roy a accouſtumé de faire aux Ambaſſadeurs des *Pourquoy eſt traitte en ce chapitre de la courtoiſie des Chinois à l'endroit des Ambaſſadeurs.*

Rois, Princes, & Prouinces, qui vont par deuer luy en quelque sorte d'ambassade que ce soit d'autãt que c'est vne chose singuliere & curieu-se, & qui est requise & necessaire en ce lieu, afin d'entendre la police de cedit Royaume, duquel nous parlons en ceste Histoire.

Ambassa-deurs comme respectez & caressez.

Tous ceux donc qui entrent en la Chine auec ce tiltre d'ambassade, ore qu'ils soyent enuoyez de la part de Rois amis ou ennemis, sont traittez, respectez, & caressez auec vn aussi grand soing, comme si c'estoit la personne mesme qui les enuoye. Ausquels, outre que sont gardées en leur endroit les immunitez & exemptions ordinaires, qui sont en vsage chez tous les Roys, & specialement que ne leur soit fait aucũ tort en leur personne (encore que l'ambassade soit de chose qui tourne au mescontentement du Roy, ou bien au dommage & inconuenient diceluy) sont d'abondant concedez & ottroyez plusieurs priuileges speciaux. Quand ils entrent au Royaume par quelque Prouince que ce soit, le premier Gouuerneur ou Iuge du lieu va au deuant d'eux en personne, pour les receuoir & bienueigner de belles harangues & ceremonies. Il fait cet accueil & reception estant accompagné de tous & chascuns les Loytias qui sont audit lieu, auec les autres Officiers du Roy, ensemble les Capitaines & soldats.

Reception des Ambassa-deurs venans par terre.

Reception des Ambassa-deurs venans par mer.

Quand ils arriuent par mer, & viennent à desbarquer, on ne permet point qu'ils marchét sur terre, encore qu'il y aye bien peu de chemin depuis l'abbord iusques où ils doiuent aller, car

n tient huit hõmes tous prests à l'orée du port *Chaire de marbre.*
lec vne chaire de marbre, ou d'autre estoffe
lus precieuse, garnie de perles & courtines de
eloux, ou de damas, ou de toile d'or : laquelle
naire est gardée pour tels succés en chasque vil
principale ou cité, de l'ordonnance & com-
andement du Roy. Aussi a ordinairement le
esme Roy en toutes les citez & grandes villes
e son Royanme vn grand hostel seigneurial & *Hostel à Am-baſſadeur.*
articulier, pour y loger tels personnages, &
reillement les Iuges qui passent par telles vil-
s ou citez, en allãt à l'exercice de quelque estat
quel hostel est garny de son Alccayde, & gens *Hostels à Am baſſadeurs cõme garnis.*
e seruice, ensemble de fort beaux lits, & tapis-
ries, & de tous autres meubles & vtensiles ne-
ssaires pour loger non seulement vn Ambassa-
eur, mais plusieurs ensemble, sans que l'vn em-
esche l'autre. Ils luy font compaignie iusques *Accompa-gnement.*
dit hostel (soit qu'il voise à cheual, ou en li-
ere, qui est le plus ordinaire) & là le laissent
us auec grãdes ceremonies & reuerences, de-
eurant seulement auec luy ceux qui le doiuẽt *Capitaines & soudars d'Ambaſſa-deurs.*
uir, & vn Capitaine auec mille ou deux mille
udars pour le garder iour & nuit, & l'accom-
gner par tout, iusques à ce qu'il sorte du Roy-
me.

Le l'ẽdemain le va visiter le Iuge ou le Gou- *Visite.*
rneur, duquel il a esté receu, & apres luy a-
oir demandé les choses ordinaires & en telles
sites accoustumees, s'informe de luy, & du
oy, ou Prince, de la part duquel il est enuoyé,
en outre de ce qui se peut sçauoir sommaire-

Aduertissemens. ment touchant la cause de sa venue. Cela fai il despeche sur le champ vn courrier ou Gou uerneur, ou au Viceroy de la Prouince (lequ fait tousiours sa residence en la ville Metropo litaine d'icelle) & ce Gouuerneur ou Vicero enuoye pareillement le mesme courrier pa deuers le Roy & son grand Conseil, & par mes *Aduis.* me moyen vn aduis à l'Ambassadeur, le prian d'attendre, ou vn saufconduit, l'aduisant de l'al *Mandement.* ler trouuer: auec vn mandement special au Iu ge du lieu, touchant la tourtoisie & bonne che re qu'il doit faire à l'Ambassadeur, selon la qua lité du Roy qui l'enuoye, ou de la personne mes me diceluy Ambassadeur (que luy a fait enten dre le Iuge par vn mot d'aduis) ensemble le nō bre de soudars qui le doiuent accompagner, & ainsi consequemment tout le reste appartenant à son voyage: le tout si particulierement decla- *Viures.* ré, qu'il specifie le viure qu'on doit bailler chas- que iour à luy & à tout son train, auec le denō- bremēt des lieux ou il doit loger, & l'ordre qu'il *Saufcōduit.* y faut garder.

Le saufconduit susmentionné est enuoyé par escrit sur vn tablon crespy de plastre, à la façon & maniere que nous auons desia dite par plu- sieurs fois, auec de grans caracteres de lettres contenans sommairement de quel Roy est en- uoyé tel Ambassadeur: & est ce tablō baillé à vn certain homme, qui le porte tousiours deuant *Saufcōduit du Conseil Royal.* iceluy Ambassadeur par tout ou il va. Mais celuy qu'enuoye par apres le Conseil royal, & auquel est pareillemēt contenu le saufconduit de l'Am-

aſſadeur pour pouuoir aller iuſques à la Court
t bien d'vne autre ſorte & maniere : car il eſt
ſcrit en parchemin , & enluminé auec le ſeël *Seël d'or du*
'or du Roy y pendant & attaché: & ſe met ſeu- *Roy.*
ment ledit ſeël en cas ſemblable, ou és Lettres
e prouiſion qui ſ'expedient aux Vicerois. Le *Deſfrayemẽt*
ong du chemin, il eſt deffrayé luy & ceux qui
ccompaignent aux deſpens du Roy, leſquels
nt baillez & fournis pour cet effect par les
hreſoriers: & par tous les lieux où il paſſe, luy
t fait vn grand hõneur & accueil, auec preſens
banquets.

Le jour qu'il doit entrer en la ville de Tay- *Reception des*
in, dite autrement Paquin (où c'eſt que de- *Ambaſſa-*
eure le Roy) on voit aller au deuant de luy *deurs en la*
ors la ville pour le receuoir tous les Cheua- *ville Royale*
ers de la Court, & les Auditeurs du Conſeil *de la Chine.*
oyal, auecque le Preſident, (lequel, à ce que *Preſident.*
ſent les Chinois, ſort auec preſque autant de
ite & de Majeſté que le Roy meſme) & ſi tel
nbaſſadeur eſt à vn grand Roy, le Preſident
à gauche de luy: ſinon il ſe met au coſté droit
va deuiſant auec luy de bouche à bouche,
par truchemãd, en l'interrogeãt de ſon por-
ment, & de ſa venuë, & autres choſes ſembla-
es, juſques à ce qu'ils arriuent à la grande
ace du Palais: auquel lieu l'ayant logé, & le *Logis.*
ſſant auec quelques vns pour luy tenir com-
gnie, Le Preſident ſ'en retourne à ſa maiſon, *Priuileges.*
ec la ſuite que nous auons dite. Quand ils
ennent congé de luy, ledit Preſident luy don-
pouuoir au nom du Roy de creer tout autãt

de Loytias qu'il luy plaira, & de deliurer vn cer-
tain nombre de prisonniers cõdamnez à mort
& faire plusieurs autres graces particulieres.

Immunitez des Ambassadeurs.

A ceux qui entrent audit Royaume auec l
tiltre d'Ambassade, quelque faute ou delit qu'il
puisset cõmettre, n'est fait aucun tort en leur pe
sonne, nonobstãt que le delit soit contre-eu
verifié. Et que cela ne soit ainsi, on le peut sça
uoir par l'exemple d'vn Barthelemy Peres, Por
tugais, lequel ayant esté enuoyé au mesme Roy
aume par l'ordonnance du Viceroy & Lieute
nãt general des Indes, auec vne ambassade d'E
manuel Roy de Portugal, fust accusé auec eu
de sa compagnie deuant le Viceroy de la pro
uince de Canton par les Ambassadeurs du Roy
de Malaque: lesquels se trouuant audit lieu, &
s'en allant à la Cour pour negocier quelques af-
faires de leur Roy, testifiairent que l'ambassade
que faisoit le portugais estoit à fausses ensei-
gnes, & que c'estoyent des espions dudit Vi-
ceroy des Indes, lesquelles venoyent veoir les
forteresses de la ville pour la circonuenir par
aprés & la prendre, comme ils auoyent fait en
beaucoup de lieux desdites Indes: requerant sur
ce le Viceroy (tant ils poursuyuoient fausse-
ment leur mauuais vouloir & intention) qu'il
luy pleust les apprehender & faire punir cõme
espions: s'offrant à luy fournir & bailler pleine
& entiere information de tout ce qu'ils auoyẽt
testifié. De sorte que le Viceroy apres auoir pẽ-
sé sur ce fait, & pris l'aduis des Loytias de la vil-
le & des auditeurs du Conseil, fit apprehender

Barthelemy Peres, Ambassadeur Portugais.

Barthelemy Peres cõmẽt accusé.

Requisitions contre Barthelemy Peres.

s Portugais, & mettre en estroitte & seure
ison, prenant leurs confessions auec grande
se & prudence: & comme il trouuoit de la
ntradiction en icelles, pource que quelques
s d'entre-eux de grande crainte qu'ils auoiēt
confessoyent d'auantage, qu'on ne leur en
mandoit, & disoyent mesme contre la verité
ce qui estoit: les sentencia à mort suyuant les
ormations, & leur Loix, & enuoya la senten-
au Conseil pour la confirmer, en intention
l'executer.

Barthelemy Peres emprisonné.

Barthelemy Peres condãné à mort.

Veuë par le Conseil Royal ladite sentence, &
esgard à la qualité des accusez, en laquelle ils
oient entrez au Royaume: ils n'infirmairent
s seulement icelle sentence, mais mandairent
core au Viceroy, qu'il eust à les eslargir incon-
ent, & les laissast aller seins & saufs à l'Inde,
laquelle ils estoient venus (nonobstant que
Ambassadeurs du Roy de Malaque, qui
oyent pour lors en Court, perseuerassent en
r mauuaise intention) & qu'il leur fournist
tierement tout ce qu'il leur seroit de besoing
ur aller jusques audit lieu: adioustant en ou-
au mandement, que posé que fust vray tout
que les susdits Ambassadeurs testifioyent, &
que les prisonniers auroyent confessé de
inte & apprehension de mourir: aucun tort
urtant ne leur deuoit estre faict, eu esgard
'ils estoyent entrez au Royaume en tiltre &
alité d'Ambassade.

Barthelemy Peres absout.

Ambassadeurs sont inuiolables en la Chine: conformement à la l. 7. de vi. publi. & à la l. derniere delegationibus.

Reuenant donc à nostre propos, apres que
mbassadeur s'est rafreschy & reposé du che-

min,&que les Seigneurs de la Court luy ont fa
plusieurs festins &bāquets:le Roy luy assigne l
jour, auquel il doit aller parler à luy (ce qui s
fait auec vne grande cōpagnie de tous les Che
ualiers de la Court,& du President du Conseil
& alors luy donne audiēce vne & plusieurs fois
& tant qu'il est de besoin pour l'affaire qu'il v
traitter, en l'vne des trois Sales magnifiques
desquelles nous auons parlé † cy deuant. Apre
que l'Ambassadeur a expedié ses affaires,&qu'i
est chargé de presens, il s'en retourne deuers l
Roy qui la enuoyé:luy estāt faite par le chemi
la mesme courtoisie, dont on a vsé en son en
droit, quand il est entré au Royaume.

Audience.

† Au 3. liu. chap. 2.

Depart.

Quant est des Ambassadeurs, qui sont enuoyez de la part de quelque Republique ou Cōmunauté estant des appartenances du Royaume, on ne leur fait pas l'accueil & receptiō que dessus, mais d'vne autre sorte & maniere: pource qu'ils entrent dans les villes estant accompagnez seulement du Correcteur, lequel a la charge de les loger dans les hostels, que le Roy tient pour cet effet, & leur bailler audit lieu tout ce qui leur est necessaire. Ce Correcteur s'enqueste d'eux de la cause de leur venuë, & en donne aduis au President du Conseil, & le President l'enuoye au Roy, lequel assigne le jour auquel il leur donnera audience : à condition que quand ils s'achemineront par deuers luy, ils iront à pié, ou sur vn cheual sans bride, ayant seulemēt vn licol, en signe d'humilité, & recognoissance de vasselage.

Ambassades de Republique ou Cōmunautez.

Correcteur.

Aduertissement.

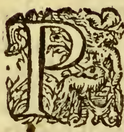
Cheual sans bride.

Au iour aſſigné de l'audience, l'Ambaſſade *Ambaſſadeurs de Cõmunautez.*
rt de l'hoſtel en la compagnie du Correcteur
ui l'a receu la premiere fois, en gardant par luy
rdonnance & condition preſcrite: & allant à
e grād' place, qui eſt deuāt le Palais royal, de-
eure là iuſques à ce que vienne pardeuers luy
certain Officier du Roy (qui eſt comme Mai-
e des ceremonies) lequel luy fait ſigne de mar *Maiſtre des Ceremonies.*
er, & luy demonſtre l'endroit, où il ſe doit
enoüiller la premiere fois, en ioignant les
ins en haut en ſigne d'adoration, & tenant
yeux vers le lieu, ou on luy dit qu'eſt le Roy,
nt que dure la ceremonie. Il va pourſuyuant
chemin de ceſte maniere, en faiſant encore
long d'iceluy cinq autres adorations ſembla-
es à la precedente, iuſques à ce qu'ils arriue à
premiere ſale du Palais, ou l'ō va par vn eſca-
: auquel lieu eſt le Preſident aſſis en grand'
jeſté, & repreſentant la perſonne du Roy: le- *Audience.*
el apres auoir ouy l'ābaſſade le renuoye pour
eure, ſans luy rien reſpōdre, iuſques à ce qu'il
aye donné aduis au Roy, enuoyant ledit ad-
incontinent par le Correcteur ſuſdit, lequel *Aduis.*
charge de loger tels Ambaſſadeurs, & leur
ller & fournir ce qui leur eſt neceſſaire, tout
emps qu'ils ſont en court.

De l'Ambaßade que le Roy d'Espagne a enuoyée au Roy de la Chine, & des causes à ce le mouuans: ensemble des occasions, pour lesquelles elle a esté differée.

CHAP. XXIIII.

Plusieurs choses omises en ceste Histoire & pour quoy.



Our fin & conclusion de la pre miere partie de ceste Histoire, e laquelle i'ay sommairement de claré les choses, qu'on à peu en tendre du grand Royaume de l Chine, omettãt plusieurs singularitez, dont i'a memoire particuliere: les vnes pour estre apo criphes: & les autres parce qu'elles sont admira bles en ce, qu'on n'en à iamais ouy de pareille (lesquelles selon laduis des hommes sages ne se doiuent point descouurir, tant que le temps & l'experience les ayent renduës plus credibles aussi pource que ie prendray en meilleure part qu'on me reprẽne d'auoir esté brief au recit des choses susdites (comme ont desia fait quelques vns) que d'auoir esté trop long & prolixe: pour ces causes laissant ce que i'auoy deliberé d'adiouster, ie parleray seulement en ce chapitre final de l'Ambassade, Lettres & present, que ie receu de la part de Dom Philippe Roy d'Espagne, l'an 1580. afin qu'auec d'autres Religieux de mon ordre ie m'acheminasse de son Royaume de Mexique deuers la Chine, pour illec offrir le

Ambassade en l'an. 1580.

tout

›ut en ſon nom au Roy de ce grand Royaume.
)e toutes leſquelles choſes, ie declareray en ce
eu ce que i'en ſçay,& en tant que ie le puis fai-
·,ſans paſſer les bornes de fidelité (attēdu que
ımbaſſade n'a point eſté paracheuee, ny d'icel-
reſulté l'effet qu'on pretendoit). Toutefois
y grand' confiance en la diuine Majeſté, auec
ſoing & la bonne diligence dudit ſeigneur
oy d'Eſpagne, qu'on aura biē toſt la fin qui s'ē
ſire,& pour laquelle a eſté acheminée l'Am-
ſſade,& le ſurplus.

Les Eſpagnols demourans aux Iſles Philip-
nes(dites autrement Iſles du Ponent) voyant
s choſes exquiſes d'or & de ſoye,& beaucoup
ıutres de grande valeur, qui venoyēt du Roy-
me de la Chine,& arriuoient à leurs ports: &
nſiderant que ceux qui les amenoyent les vē-
yent à petit pris (au regard de ce qu'eux les
imoyent) eſtant en outre acertenez par les
ınois de pluſieurs ſingularitez, qu'il y auoit
terre ferme (dont auons recitées quelques
es en ceſte Hiſtoire) eux tous deſirant le ſalut
conuerſion des ames de cedit Royaume, &
eillement eſmeus & incitez du grand pro-
, qui pourroit venir par le trafic & com-
rce qu'on auroit auec les meſmes Chinois,
ent cauſe que le Gouuerneur & les Princi-
ıx de la ville de Manille delibererent en-
ıblement,auec l'aduis du Prouincial des Au-
tins,& de pluſieurs autres graues & notables
ligieux du meſme Ordre (leſquels ont eſté
premiers, qui ont preſché l'Euangile en ces

Pour quelles cauſes & raiſons fut deliberée l'Ambaſſade.

Deliberatiōs.

Religieux Auguſtins.

contrees là, & baptisé vne grande partie d
habitans, & fait plusieurs autres choses, do
ie sçauroy bien que dire, si elles faisoyent à mo
propos, & n'estoit que ie suis partie en ce fai
d'enuoyer au Roy Catholique des personn
graues, & ausquelles fust adioustee entiere fo
pour luy faire relation de la cognoissance qu'o
auoit dudit Royaume, & luy donner à entēdr
comme il estoit necessaire à toutes ces Isles (q
estoyent siennes) pour la conseruation de le
estat, de se faire amis des Chinois leur circo
uoisins, & que de ce fait s'en ensuyuroyent in
nies commoditez: & pareillement le supplie
que ce fust son bon plaisir d'enuoyer vn An
bassade au Roy de ce mesme Royaume, po
plus grāde cōfirmation d'amitié, auec vn prese
consistant en quelques choses, dont on vse e
ses terres & pays de par deçà, lesquelles seroyē
fort estimees en la Chine, & donneroyent o
casion de faire entrée à la predication de l'E
uangile, & donner commencement à plus grā
commerce & trafic entre les Espagnols & le
dits Chinois: d'où s'ensuyuroit la susdite com
modité à tous ses pays & Royaumes pour vn
infinité de choses, tāt en richesses, qu'en autre
singularitez, lesquelles leur viendroyent de la-
dite Chine.

Articles de la delibera-tion.

Entree de l'Euangile.

Election.

Ayant donc diligemment regardé entre-eux
qui seroit le personnage, lequel ils pourroyent
enuoyer à vn si grand & long voyage, pour al-
ler supplier le Roy d'Espagne de ce que dessus
ils furent d'aduis de s'addresser au Prouincial

des Auguſtins, qui ſ'appelloit F. Diego de Her- *F Diego de Herrere.*
rere(homme fort docte & deuotieux,& lequel
auoit vne grande experience de l'eſtat des ſuſ-
dites Iſles, pour auoir eſté du nombre de ceux,
qui les ont premierement deſcouuertes) & le
prier qu'il luy pleuſt pour l'amour de Dieu, &
& le ſeruice du Roy Catholique, & le bien des
meſmes Iſles, prendre la peine d'aller faire la
requeſte: eſtans tous biẽ aſſeurez, que tant pour
les bonnes parties qui eſtoient en luy, comme *F. Diego, pourquoy eſleu.*
pour l'acquit de ceſte charge, nul autre ne pour-
roit mieux effectuer leur deſir, ny perſuader
audit Seigneur Roy l'importance de l'ambaſ-
ſade, qu'ils luy ſupplioyent d'enuoyer, & tel-
les autres choſes concernantes le faict deſdi-
tes Iſles, leſquelles ils luy deuoyent recomman-
der.

Cette deliberation fut generalement approu- *Embarquement.*
uée de tous, & acceptée par ledit Prouincial, le-
quel partiſt auſſi-toſt des Iſles dedãs vn vaiſſeau
qui eſtoit tout preſt & eſquippé pour aller à la
Neuue Eſpagne, qui fut en l'annee 1573. & à *1573.*
ſon embarquement l'accompagnairent le Gou-
uerneur, & tous ceux de la ville (deſquels il
eſtoit bien fort aymé, pour ſa ſaincte vie & bon-
nes mœurs) en le priant tous fort affectueuſe-
ment de reuenir le pluſtoſt qu'il pourroit auſ-
dites Iſles, où il eſtoit ſi fort aymé, & ſa preſen-
ce tant requiſe. Il leur promit de faire tout ce
qui ſeroit en luy, & pour recompenſe de la pei-
ne qu'il prenoit pour leur regard les requit *Requeſte Chreſtienne.*
de le recommander à Dieu, & le prier qu'il luy

pleust luy donner vn bon voyage: ce qu'ils lu
promirent, & accomplirent soigneusement.

Partement en 1573. Sur cela fit voyle au mois de Nouembre au dit an, & arriuant en temps raisonnable à l
Abbord en 1574. NeuueEspagne, surgit à la ville deMexique: au quel lieu se rembarquant sur la mer du Nort, i abborda &arriua à aussi bõ temps le 13. d'Aous en l'an ensuyuant à S. Lucar de Barramede er
l'Autheur en la compagnie de P. Diego. Espagne me menant en sa compagnie. De là nous fusmes à Seuille le jour d'apres, duque lieu nous partismes incontinent pour nous er aller à Madrid (où estoit le Roy Catholique) & y arriuasmes le quinziesme de Septembre, er l'an mil cinq cens septante quatre, &en la mesme semaine que vinrent les nouuelles de la per-
Goulette. Arriuee. te de la Goulette. Si tost que nous fumes arriuez, nous allasmes baiser les mains audit Seigneur Roy, & luy presentasmes les lettres de son Gouuerneur, & de sa ville, lesquelles il receut, & nous aussi, de fort bon œil, selon sa benignité accoustumee, & oüyt fort volontiers la requeste, en ce qu'elle estoit fondee sur vn saint
Responce. desir & profitable : & nous dit qu'il manderoit à son Conseil de garder particulierement sur cet affaire, & auec la breueté y requise: nous remerciant du lõg voyage, que nous auiõs fait pour son seruice, & pour luy donner aduis du descouurement du Royaume susmentionné, & des autres choses concernantes le fait des Isles.

Injonctions. Si manda incontinent qu'on eust à nous fournir & deliurer tout ce qui nous seroit de

›esoin , tant que nous ſerions en Court, & ıous enchargea par meſme moyen de faire :ntendre l'occaſion de noſtre venuë à ſon Pre-ident du Conſeil des Indes, qui eſtoit Dom uan deObãdo,auquel il recommanda de peſer : tout auec grãd eſgard & deliberer ſur iceluy, pres auoir traitté auecques ſondit Conſeil des ıdes de ce qui ſeroit bon de faire en tel ne-oce: ce que fit ledit Preſident, comme il ap-arut par les effects. Car bien peu de jours pres il nous donna prompte expedition de ›ut ce qu'on demandoit pour les Iſles, fors & ‹cepté ce qui concernoit l'Ambaſſade deuers : Roy de la Chine: laquelle comme choſe plus nportante, & qui requeroit plus de temps & 'aduis, ſe differa lors pour vne meilleure oc-ıſion. *Dom Iuan de Obando.* *Expedition.*

Cela eſtant reſolu, & apres auoir pris qua-nte Religieux, & pluſieurs lettres du Roy atholique touchant l'eſtat & gouuernement ı nouueau Royaume de Mexique ſuſnommé, ›us retournaſmes à Seuille au mois de Ianuier ıſuyuant, en l'an mil cinq cens ſeptante cinq: ıquel lieu je demeuray par le commandement ıdit Seigneur Roy, & pour certaines occa-›ns: & ledit Prouincial s'embarqua auec les ıarante Religieux, & partit au mois de Iuin, iſant bon voyage juſques à la nouuelle Eſpa-ıe, & de là ſingla deſſus la mer de Midy juſ-ıes à deſcouurir les Iſles de veuë: auquel en-:oit le temps vint a ſe changer, & leur fut for-: d'aborder à vne Iſle de Gentils, leſquels tue- *Partement.* *1575.* *Rembarquement.*

rent & aſſommairent meſchamment tous leſdits Religieux, ſans qu'en fuſt reſchappé pas vn horſmis ſeulement vn Indien natif des Iſles (que nous auions mené en Eſpagne quand & nous autres) lequel arriua depuis à Manille, & y porta les nouuelles comme ces traiſtres Gentils auoyent maſſacré les Religieux, & auſſi rõpu & deſchiré les papiers qu'ils auoyent portez, & leur declara en outre tout ce qui s'eſtoit enſuiuy.

Maſſacre des Religieux.

Nouuelles.

Ce meſchef eſtant ſçeu par le Gouuerneur, & les autres habitans des Iſles auec vn tel regret & deſplaiſir qu'on peut ſentir en tel cas: & ſe voyant en la meſme neceſſité qu'ils s'eſtoyẽt veus auparauant, à cauſe de la mort du ſuſdit Prouincial & compagnons, enſemble des Lettres du Roy d'Eſpagne, qui eſtoyent perduës: ils s'aduiſairent de reſcrire auditSeigneurRoy, & le ſupplier de rechef touchant ce qu'il leur auoit ottroyé en partie (dont ils ne ſçauoyent encore rien) & pareillement de l'ambaſſade, qu'ils auoyent demandee deuers le Roy de la Chine : adiouſtant nouuelles occaſions à leur requeſte, afin que par le moyen d'icelles il leur fiſt ce bien (dont ils l'auoyent deſia ſupplié) touchant ladite ambaſſade, comme choſe qui eſtoit de grande importance pour toutes les Iſles.

Iteratiue requeſte.

Quand le Roy d'Eſpaigne reçeut ces Lettres conformes à ce qu'on luy auoit demandé, il fit Gouuerneur des Iſles vn Cheualier, qui s'appelloit Dom Gonçale de Ronquille, homme

Dom Gonçale de Ronquille.

e grande valeur & prudéce,& lequel luy auoit
.it plusieurs bons seruices, tant au Peru qu'au
Iexique. Iceluy ayant entendu comme ceux
es Isles demandoyent instamment l'Ambas-
de,& comme il importoit de beaucoup qu'el-
se fist, donna des memoires au Roy d'Espa- *Memoires.*
ne,& à ceux de son Conseil sur cet affaire(com-
e personnage à qui touchoit le fait des Isles,
our ce qu'il en estoit desia nommé Gouuer-
:ur) à quoy luy fut respondu qu'il eust à par-
r en diligence auec les soudars qui alloient
euers son gouuernement, à cause de l'vrgen-
necessité, qui se presentoit ausdites Isles: &
ue quant à l'ambassade, qui n'estoit pas chose
pressee,ny necessaire, on en traiteroit plus à *Response.*
isir,& en temps & lieu,que le Conseil aduise-
it estre plus commode pour ce faire: & que
rs on en consulteroit auec le Roy Catholique,
e que luy qui estoit le maistre de l'affaire,eust
rdonner sur icelle, ce qu'il verroit estre plus
pedient à la gloire de Dieu,& au seruice de sa *Partemẽt de*
rsonne: & auec ceste response ledit Gouuer- *Dom Gõçale*
ur s'en alla. *de Ronquille*

Si escheut au mois d'Aoust l'année d'apres, *1576.*
l'on vint de rechef en Espagne de la part des
es (ausquelles n'estoit encore arriué le Gou-
rneur deuant dit) pour requerir plus instam-
ent ce qu'ils auoyent demandé les autres *Troisiesme*
is: enuoyant quand & leur requeste la relatiõ *requeste.*
P.Martin de Herrade, Prouincial des Augu-
ns,& de ses compagnõs Religieux,cõtenãt l'ẽ
ée d'iceux dãs le royaume de la Chine,auec les

choses qu'ils y auoyent veuës & entenduës(cō me il se verra plus au long par cy apres en la seconde partie de ceste Histoire. Le Roy d'Espagne voyant cela resolut d'enuoyer ceste ambassade qu'ils luy auoyent demandée par tant de fois: ce qui aduint lors que cōmençoit le voyage de Portugal, qui estoit de grande occupatio & importance: signe bien appert & manifeste que telle chose se faisoit par la volōté de Dieu en la main duquel est le cœur du Roy, comme dit * le Sage.

Ambassade accordée.

** Aux Prouerb. cha. 21.*

Nomination.

Quant à la nomination du personnage qui deuoit estre enuoyé, il la remit à la discretiō de son Conseil royal des Indes où estoit pour lors President Dom Antoine de Meneses, lequel, comme ie l'eusse esté veoir, pour communiquer auec luy de quelques affaires, dont on me chargeoit, & de plusieurs autres dont il s'informoit, & en telles communications eust traitté auec moy par plusieurs fois de diuerses choses de la Chine, & du Royaume de Mexique (où i'auoy tousiours demeuré depuis l'aage de dixsept ans) se persuada par celle lōgue frequētation, auec le bon vouloir qu'il me portoit, que ie sçauroy biē mettre à execution la volonté du Roy Catholique, lequel entendoit que ce fust vn Religieux, qui allast faire telle ambassade : ioint aussi qu'il sçauoit bien que tout mon desir estoit de procurer le salut de ces pauures ames Idolatres, & pouuoit faire quelque bon seruice, qui fust agreable à mon Roy.

Dō Antoine de Meneses.

L'auteur a demeuré à Mexique.

Ambassade à qui affectée.

Toutes ces considerations predites, auec l'ex-

erience des nauigations, & la cognoissance du
eu & des gens que i'auoy, luy firent iuger que
aideroy de beaucoup à l'effet de l'entreprise,
ue ledit Seigneur Roy,& ceux des Isles pretē-
oyent.Et partant s'estant resolu en cet aduis, *Ambassade*
:d'ailleurs se voyāt pressé de partir auec le Roy *addressee à*
atholique audit voyage de Portugal:remit l'ex *l'Auteur.*
edition de ma depesche aux Seigneurs du Cō-
il royal,où il presidoit: lesquels estoyent pour
rs le Licētié Gasca de Salaçar,le Docteur Go-
és de Santisteuan, le Licentié Espadero, le *Auditeurs*
icentié Dom Diego de Zuniga, le Docteur *du Conseil*
aylló,le Licentié Enao, & le Licentié Gedeon *des Indes.*
e Hinojose:par le commandement desquels ie
arty de la Court, & m'en allay à Seuille,où il
ioit esté ordonné que se feroyent les prepara-
fs des choses, que ie deuoy porter deuers le *Preparatifs*
oy de la Chine.Ie demeuray là quelques iours
les solliciter & haster,& d'autant qu'elles s'of-
oyent en si grand nombre que celles qui
toyent les plus necessaires ne pouuoyent pas
tre prestes ny expediées pour le temps, que la
ote deuoit partir ledit seigneur Licentié de Sa- *Aduertisse-*
çar,lequel presidoit pour lors en la Chambre *ment.*
la negociation de Seuille, en aduertit le Roy
Espagne(qui estoit en la ville de Badajoz, oc-
ipé aux affaires du Royaume de Portugal, cō-
e dit est) afin qu'il y mist tel ordre, qu'il luy
airoit aduiser.

Si enuoya dire ledit Seigneur Roy, que non- *Response.*
ostant le retardement des preparatifs, la flote
laissast pas de partir; & que quant à moy,

j'attendiſſe touſiours à Seuille, tant que tout ce qu'il eſtoit beſoin de porter deuers le Roy de la Chine fut fait & parfait, ſelon & comme il l'auoit enjoint & commandé : & que quand tout ſeroit preſt, on eſquipaſt vn nauire ou vn galliõ, dans lequel ſe fiſt le voyage juſque à la nouuelle Eſpagne : afin que nous peuſſions attaindre en ce lieu les vaiſſeaux, leſquels partoyent chaſque année pour aller aux Philippines deuers Noël. Ce mandement fut differé iuſques au commẽcement de Careſme, tant pour pluſieurs choſes, qui ſe faiſoyent, & n'auoyent peu eſtre acheuées en ſi peu de temps, comme pour la Coqueluche vniuerſelle, laquelle couroit ceſte annee là par toute l'Eſpagne. Aprés que tout fut mis à poinct & en ordre, les lettres du Roy Catholique me furent baillees par le mandement dudit ſieur Licentié de Salaçar, enſemble les autres choſes, que je ne veux point icy declarer: en tant qu'elles ſont en trop grand nombre, & que i'ay eſté long en ce chapitre: ioint qu'il me ſemble que le diſcret & ſage lecteur les pourra iuger de ſoymeſme, en conſiderant d'vne part la magnanimité du Roy Catholique, qui les enuoyoit, & imaginant d'autre part la grandeur & cheuance du Prince, à qui elles s'adreſſoyent: dont nous auons aſſez parlé au diſcours de ceſte Hiſtoire.

Iniondtions. *Nauigations aux Philippines.* *Cocqueluche.* *Deſpeſche de l'Autheur.*

Ie voudroy bien qu'il me fuſt loiſible de raconter le tout particulierement, & mettre icy la copie des Lettres que le Roy d'Eſpagne en-

Particularitez de l'Ambaſſade pourquoy celees.

›yoit à ce Roy payen (comme eſtant bien di-
ıe de ſon auteur,) mais d'autant que l'effet ne
n eſt point reüſſi, & que ie n'ay pas congé de
faire de la part de celuy qui me le peut don-
r, auec ce que ie ſuis pour le preſent en vn
u, où je ne le puis demander : je ne m'enhar-
ay pas d'auantage, de peur d'exceder les li-
tes de fidelité. Pourtant il ſuffira de ſçauoir, *Intention de*
e tant leſdites Lettres & ambaſſade, comme *l'ambaſſade.*
ffre d'amitié que faiſoit par icelles le Roy
ſpagne, n'eſtoient à autre fin & intention,
e pour attirer le Roy de la Chine, enſemble
ıs ſes ſujets & vaſſaux à la cognoiſſance du
ıy Dieu, & receuoir noſtre ſaincte Foy Ca-
›lique: & pareillement leur faire entendre le
and erreur où ils eſtoyent, n'ayant point la
gnoiſſance du vray Dieu: createur du ciel &
a terre, & de toutes les creatures du Monde,
bles & inuiſibles: ſaluateur & glorificateur
ceux qui croyent en luy par vne vraye co-
›iſſance, & obeyſſance à ſa ſainte Loy decla-
par ſa parole, & confirmee par ſes miracles;
elles autres choſes à ce propos.
Ayant eu ainſi ma commiſſion & deſpeche, *Partemẽt de*
›arty incontinent d'Eſpagne, & m'achemi- *l'Autheur.*
vers le Royaume de Mexique, auquel lieu
ınt arriué, & ſ'y offrant d'auenture vn cer-
ı inconuenient (dont le Roy Catholique
›it cõmandé à ſon depart qu'on ne fiſt faute
l'aduertir) & eſtant choſe neceſſaire de le
mander, & faire à ſçauoir, auant que de

Conte de Corugne.

passer plus outre:le Viceroy du Royaume (q
estoit le Conte de Corugne) trouua bon que
retournasse àLisbonne:où estoit ledit Seigne
Roy,pour luy faire entendre les difficultez, q
s'estoyent trouuées en vne assemblée, que so
Viceroy auoit faite des plus grans & Princ
paux du pays,touchant la poursuitte de l'am
bassade.

Retour de l'Auteur vers le Roy d'Espaigne.

Sur ceste resolution je party du susdit Roy
aume, & repris la route d'Espagne, laissant l
present susmentionné dedans la ville de Mex
que, entre les mains des principaux Officier
tant qu'eust esté ordonné ce qu'il falloit fair
dudit present. Ie trouuay le Roy d'Espagne
Lisbonne, lequel apres luy auoir presenté le
Lettres qu'on luy escriuoit sur ce fait,& declar
l'aduis de l'ambassade dessusdite,prit l'affaire e
grande recõmandation, & se chargea luy-mes
me de chercher les occasions, pour effectue
son bon zele & intention: comme je croy qu'i
s'y est desia bien employé, & s'y employe enco-
re à present par tous moyens à luy possibles: &
que nous verrons en bref nostre S. foy Catho-
lique Romaine plantee en la Chine,& la fausse
Idolatrie exilee hors du Royaume. Ce que j'es-
pere deuoir auenir bien tost, Dieu aydant, at-
tendu qu'il y a desia dans le Royaume des Re-
ligieux Augustins, & des Obseruantins de saint
François, & des Iesuites auec (qu'on appelle là
les Peres de sainct Paul) desquels il y en a
desia cinq ou six de residens en la ville de
Xauquin: où c'est que demeure le Viceroy, & y

Responce & intention du Roy d'Espagne.

La Foy Catholique sera en bref dans la Chine.

Augustins & Obseruãtins en la Chine.

ıt fait desia vn Conuent depuis l'an 1583. auec e Eglise, où ils disẽt Messe d'ordinaire: & tiẽt pour tout certain qu'ils ont eu congé dudit ceroy de pouuoir aller librement par tout le oyaume, Que s'il est ainsi cõme je le croy, il ıt presumer que le Viceroy leur a ottroyé le- cõgé auec la bonne permission de son Roy: trement il ne seroit pas si osé de ce faire. *Conuent & Eglise de Iesuites en la Chine.*

Pour le jourd'huy j'entens qu'vn bon nom- e de Religieux d'Espagne, de l'ordre de sainct ominique, vont audit royaume de la Chine, : l'ordonnance & commandement du Roy tholique, & des Seigneurs de son Conseil yal des Indes, à fin d'ayder à l'entreprise des ligieux susnommez: de la part desquels, en- ıble de leur sainteté & grandes lettres, on ıt esperer quelque grãd effet, qui s'en ensuy- ı infalliblement, comme j'espere, † pourueu 'ils s'vnissent tous ensemble en charité, com- seruiteurs d'vn mesme maistre, & ouuriers n mesme ouurage. Car par ce moyen les vns sant leur deuoir d'vn costé, & les autres d'au- , & estant assistez de la grace de Dieu, auec elque peine & industrie qu'ils pourront met- , ils gaigneront les cœurs & les volontez de Idolatres, & osteront au Demon la possessiõ 'n si grand Royaume, qu'il retient & vsurpe ustement par tant d'annees, le reduisãt souz puissance de celuy, qui en est le vray Seigneur r recreation & redemption. *Iacobins en la Chine.* *† Voyez la 1. epist. aux Cor. chap. 1. & 4.* *Chine sous la puissance du Demon.*

A quoy ne seruira pas de peu le grand desir 'ont les Chinois de procurer leur salut, &

dont ils monſtrent de grāds & euidens teſmo-
gnages:ce qui leur vient (à ce qu'ils diſent) pou
auoir leu en leurs liures : *Que du coſté d'Occiden*
leur doit venir la vraye Loy, laquelle les enleuera a
Ciel pour y eſtre Anges,de ſorte que cōme ils voyē
venir à leur Royaume les Religieux de par deç
leſquels ils penſent eſtre du vray coſté d'Occi-
dent: auſſi tiennent-ils ſans doute que la croy-
ance qu'ils leur portēt eſt celle legitime & vray
loy, par l'obſeruance de laquelle il doiuen
monter au Ciel, & deuenir Anges. A cela le
ont affectionnez de beaucoup les Commande-
mens de noſtre Foy, & le Catechiſme auſſi qu
eſt traduit en leur langue, & qui court deſia en
pluſieurs endroits du Royaume: occaſion que
pluſieurs d'entre-eux des plus principaux ſe ſōt
conuertis à N. Foy Catholique : & que les au-
tres eſtant aydez du ciel, & incitez par l'exem-
ple des conuertis commencent à demander le
S. Bapteſme, lequel on differe encore de leur
bailler, de peur d'eſmouuoir quelque ſedition
au Royaume,& afin auſſi que quand on leur ot-
troira,ils ſoyent plus fermes en la Foy.

Conuerſiō des Chinois cō-ment predite.

Catechiſme en la Chine.

Chinois con-uertis.

Dieu vueille fauoriſer de ſa grace cette entre-
priſe qui eſt ſienne,& l'acheminer touſiours à la
gloire de ſon ſaint nom, & à l'exaltation de ſa
Foy:afin qu'vne ſi grande multitude & infinité
d'ames rachetees de ſon pretieux ſang puiſſent
eſtre toutes ſauuees: & pour ce faire luy plaiſe
inſpirer le Roy d'Eſpagne ſuſnommé à conti-
nuer & pourſuyure ce qu'il a ſi bien commen-
cé enflammant de jour à autre le zele ardent de

Souhaits de la conuerſion de la Chine.

on cœur, & mettent arriere de luy tout ce qui
e pourroit refroidir. Car il n'y a pas de doute
ue le Demō noſtre aduerſaire n'empeſche vne
bonne œuure par toutes voyes & manieres:
Mais contre Dieu & ſa diuine volonté, il n'y a *Aux Prouerb. 21.
e pouuoir ne ſageſſe.

Fin de la premiere Partie de l'Hiſtoire du grand Royaume de la Chine.







SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, contenāt le voyage que P. MARTIN de Herrade, & F. Hieronyme Marin auec ceux de leur cōpagnie ont fait deuers ce Royaume en l'an 1577. ensemble leur entree en iceluy, & tout ce qu'ils y ont veu & entēdu l'espace de quatre mois, & seize iours qu'ils y ont esté.

LIVRE PREMIER.

Les Espagnols de Mexique passent aux isles Philippines, auquel lieu ils ont cognoissance du grand Royaume de la Chine.

CHAPITRE PREMIER.

ESTant Gouuerneur au Mexique Dō Loüys de Velasque Viceroy & Lieutenāt pour le Roy d'Espagne, sa Majesté luy manda qu'il eust à preparer vne grosse armee dessus la mer de midy, & leuer des gens necessaires pour cet effect, & *Mandement du Roy d'Espagne.*

qu'il l'enuoyast descouurir les isles Occidétal dites à present Philippines, desquelles auoit donné cognoissance le fameux Capitaine M gellan, quand il circuit tout le mõde auec la n uire Victoire. Le Viceroy fit soigneusement en diligence ce que ledit Roy luy manda, ayant mis sus à tres-grans frais vne grosse a mee, la fit desancrer & partir du port de * N tiuité en l'an 1564. enuoyant pour General d' celle, & Gouuerneur du pays qui se descou uriroit au voyage, le seigneur Michel Lop de Legaspi (lequel mourut depuis aux mesm isles auec le tiltre d'Adelantale) vn an deuan que P. Martin de Herrade & F. Hieronym Maryn & leurs compagnons entrassent en l Chine. Les Espagnols descouurirent lesdite Isles, & en peuplairent quelques vnes au nom de leur Roy, & specialement celle de Manille qui a cinq cens lieuës de tour, & en laquelle es la ville Lusson dite autrement Manille qui est comme la Metropolitaine de l'Isle, & où les Gouuerneurs qu'il y a eu depuis que les Philippines se sont descouuertes, ont fait leur residence ordinaire, & y a esté fõdée l'Eglise Cathedrale, & l'Euesché, estant prouueu d'iceluy le R.P. Dom Dominique de Salaçar de l'ordre des freres Prescheurs, prelat doüé des parties de sainteté, vie & bonnes lettres requises en celle Prouince: lequel fut sacré à Madrid, l'an 1579. Et y a mesmement pour le iourd'huy en ladite ville trois monasteres de Religieux, l'vn d'Augustins (lesquels ont esté les premiers, qui sont en-

Ce port est la nouuelle Espagne, du costé de la mer Australe, & situé à 19. degrez & vn tiers cõme escrit Escalãte en sa nauigatiõ des Portugais. chap. 16.

Descouuremẽt des Philippines.

Ville de Lusson, autremẽt Manille.

Dom Dominique Salaçar.

Monasteres de Manilles.

ez aufdictes Ifles par le commandement du
oy d'Efpagne, & y ont prefché l'Euangile au
ofit & falut des ames, & au grand trauail &
iger de leur perfonnes, pour leur auoir à plu-
eurs d'entre-eux coufté la vie. Le fecōd eft vn
onaftere d'Obferuantins de S. François de la
ouince S. Iofeph lefquels ont feruy de grand
ēple & edificatiō en ce païs. Le troifiefme de
eligieux de S. Dominique, lefquels eftant al-
z aux mefmes Ifles quelques annees par apres
y ont pas moins fait que les autres : & pareil-
ment depuis peu de temps en ça f'y font trāf-
ortez des Iefuites, qui auront grandement aidé
ux deffufdits Religieux.

Iefuites.

Les Efpagnols eftant arriuez à ces Ifles eu-
nt incontinent cognoiffance du grand Roy-
ume de la Chine, tant à la relation des habi-
ns & originaires, lefquels leur racōtoyent les
erueilles de ce païs, que par le rapport qu'ils
iirent & entendirent peu de jours apres de
uelques nauires qui arriuairent à leur port
uec des marchādifes & autres chofes fort fin-
ulieres dudit païs, lefquels leur racōtairēt par-
culierement la grande eftenduë de leur Roy-
ume & les richeffes d'iceluy, & plufieurs au-
res chofes qui ont efté defia dites en la pre-
iere partie de cette hiftoire. De maniere que
s Religieux Auguftins (lefquels eftoyēt feuls
our lors aufdites Ifles) fpecialement le Pro-
incial de Herrade fufnommé perfonnage de
rande valeur, & tresdocte en toutes fciences
oyant comme ces Chinois qui venoyent ainfi

Chine comme cogneuë par les Efpagnols.

Le Prouincial Herrade defire aller prefcher à la Chine.

trafiquer aux Isles surpassoyēt de beaucoup les Insulaires en toutes choses, & signamment en fait de police & d'entendement : ils conceurēt incontinent en eux-mesmes vn grand desir d'aller prescher l'Euangile à vne telle nation si capable pour la receuoir, & se proposant de l'effectuer commençairent à apprendre leur langue auec grād soin & estude, laquelle le susdit Prouincial apprit si bien & en peu de tēps, qu'il l'a redigea par art, & en fit vne Grammaire auec le Dictionaire. Apres cela ils firent beaucoup de presens à ces marchans de la Chine à fin qu'ils les emmenassent quand & eux: leur monstrant de tres-grans signes & tesmoignages du sainct zele qui estoit en eux, jusques à s'offrir eux-mesmes pour esclaues ausdits marchans, afin de pouuoir entrer au Royaume & y prescher par ce moyen: toutesfois pas vne de ces diligences ne reüssit à effect, tant qu'il pleut à N. Seigneur de descouurir vn meilleur moyen, lequel se dira au chapitre qui ensuyt.

Grammaire & Dictionaire de langue Chinoise.

Religieux Augustins s'offrēt pour esclaues.

Limahon Coursaire de la Chine se fait puissant dessus mer, & desconfit Vintoquian, Coursaire du mesme Royaume.

CHAP. 11.



LES Espagnols joüissent paisiblement de la nouuelle habitation de Manille, ne se deffiant d'aucun accident ny trahison d'ēnemis, estant les Isles toutes pacifiques & obeyssantes au Roy

Les Philippines paisibles & obeyssātes

d'Eſpagne:au moyen dequoy ils continuoyent *Trafic auec* leur trafic auec les Chinois, qui leur ſembloit *les Chinois.* eſtre vne ſeureté ſuffiſante pour leur promettre le repos où ils ſe voyoyent: auec ce qu'il ſçauoyent bien y auoir loy & ordonnance en la Chine defendãt à la nation de faire guerre hors du Royaume, comme j'ay dit cy deuant en la *Liu.3.cha.7.* premiere partie: qnand vn nommé Limahon, *Limahõ cour* l'vn des plus fameux Courſaires de la Chine *ſaire.* (deſquels ordinairement elle eſt prouueuë le long de ſa coſte, tant pour la multitude des va- *Courſaires* gabons prouenante de l'infinité du monde, *en la Chine &* cõme auſſi,&(qui eſt la principale occaſiõ pour *pourquoy.* la † tyrannie des Gouuerneurs & Magiſtrats à *† Voyez la 1.* l'endroit du commun peuple à eux ſoumis) ab- *par. li. 3. ch. 4* borda auſdites Iſles à groſſe armee en intention d'y faire dommage, comme il ſe † dira cy apres. ** Au 5. & 6.* Ce Courſaire eſtoit de la ville de Trucheo en la *chap.* prouince de Cuytan,que les Portugais appellẽt *Pays & pa-* Catin,né de parẽs mediocres leſquels le nour- *rens de Li-* rirent tout le tẽps de ſa jeuneſſe en vices & en *mahon.* liberté : au moyen dequoy , auec ce qu'il eſtoit meſchãt de ſa nature & enclin à mal, il ne vou- *Naturel.* lut apprendre autre eſtat que brigander & deſtrouſſer par les chemins ,auquel art il deuint ſi bon maiſtre, qu'en peu de tẽps il aſſembla vne trouppe de plus de deux mille garnemẽs qui ſe *Armee de* mirẽt à le ſuyure & ſe faisãt leur Capitaine vint *2000. hõmes* eſtre fort redouté par toute celle Prouince.

Le Roy de la Chine & ſon Conſeil enten- *Mandemens* dant cela mandairent au Viceroy de ladite *du Roy de la* Prouince,qu'en la plus grande diligẽce que fai- *Chine.*

re se peust, il assemblast vne armee de gens de garnison de la frontiere, & procurast de le prendre & amener, ou l'enuoyer vif à la ville de Taybin, ou s'il ne pouuoit faire autre chose, enuoyer sa teste. A ce mandement le Viceroy fit assembler la gendarmerie necessaire pour aller apres en diligence: ce qu'entendant ledit Coursaire, & voyant qu'il n'estoit assez fort pour se defendre côtre l'armee qui luy venoit sus à grande puissance & que le danger estoit euidét s'il attendoit d'auãtage, il fit aussi tost serrer bagage & s'en alla quãd & sa troupe à vn port de mer distant quelques lieuës de là, où il courut si secrettement, & en telle vitesse & diligence, qu'il se fit maistre dudit port, & de tous les vaisseaux y estans, deuant que les habitans qui ne pensoyent pas à vn tel assaut le sentissent venir ou approcher. Si se lance incontinent dans lesdits vaisseaux auec ses gens, & leuant les ancres se va mettre en pleine mer, estimant (comme il estoit vray) qu'il seroit plus seurement là que sur terre. Se voyãt desia maistre de cette mer, il commence à piller autant de nauires qu'il rencontroit tant estrangeres que du païs: au moyen dequoy il se fournit en peu de jours de mariniers & d'autres choses qui luy defailloyẽt pour ce nouuel exercice, pillant & saccageant toutes les villes maritimes de celle coste, & commettant plusieurs autres excés & outrages. De maniere que se sentant fort auec vne armee de 40. vaisseaux qu'il possedoit lors (tant de ceux qu'il auoit pris

Armee cõtre Limahon.

Retraite de Limahon.

Pilleries.

Saccagemẽs.

Armee de 40 vaisseaux.

au premier port, que des autres qu'il auoit desrobbez sur mer) & se voyant accompagné d'vne grád'brigade de gens effrontez, & desia tous acharnez à pilleries & effusió du sang humain, il pourpensa de plus grandes choses, & les mettant à effet s'auantura d'assaillir de grosses villes où il perpetra mille cruautez, au moyen dequoy il deuint fort craint & redouté, non seulement tout le long de ladite coste où il estoit tant cognu, mais aussi aux autres plus lointaines, pour le grand bruit qui couroit de ses actes tát inhumains. Continuant ainsi cet exercice, il vint rẽcontrer vn autre coursaire comme luy, appellé Vintoquian, natif pareillement de la Chine, qui estoit de repos dás ses nauires sás aucune crainte, & vsant de son accoustumée hardiesse cōbatit contre son armée, laquelle combien qu'elle fust de soixante voiles que petits que grans, & fournie dedans de vaillans hommes, il desconfit & luy prit cinquante cinq vaisseaux, eschapant le Vintoquian auec les cinq autres. Adonc Limahō se voyát auec vne armee de quatre vingts quinze nauires, & vn grand nōbre de gens dedans, tous hōmes vaillás & hardis (lesquels sçauoyent bien que s'ils estoient pris il ne mourroyent que par les mains de Iustice) s'asseura de sa personne, & chassant loin toute peur: machina nouuelles meschancetez, osant non seulemẽt enuahir de grandes villes, mais aussi les piller & ruiner.

Assaux de villes.

Rencontre du coursaire Vintoquian.

Armee de 60. vaisseaux.

Fuite de Vintoquian.

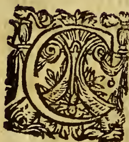
Armee de 95. nauires.

Machinatiōs de Limahon.

Vne armée s'aßemble en la Chine contre le coursaire Limahon, & luy se retire à Tonzuacaotican: auquel lieu il a cognoissance de l'Estat des Philippines.

CHAP. III.

Plainte contre Limahō.



CHAQVE jour se multiplioyent les plaintes & les doleances, que les Chinois estans ainsi mal traitez de Limahon faisoyent au Roy & à son Conseil: au moyen dequoy fut mandé derechef au Viceroy de la Prouince que le Coursaire rauageoit, qu'il aduisast de le prendre aux mains le plustost qu'il seroit possible. Si mit sus le Viceroy en peu de iours vne armee de six vingts & dix grosses nauires, auec quarante mille homme dedans, & faisant General de toute l'armee vn Cheualier nommé Omoncon, luy ordonna d'aller chercher & poursuiure le Coursaire auec mandement expres de le prendre ou le tuer, jasoit qu'il deust à ce faire exposer ses gens & ses vaisseaux en danger. De tout cela fut aduerty incontinent Limahon par quelques siens amis secrets: tellement que considerant qu'on le vouloit poursuyure à bon escient, & qu'il estoit inferieur à son ennemy en gens & nauires, il s'aduisa de ne pas attendre, & par ainsi laissant la coste, s'alla retirer à vne isle secrette & incognüe appellée Tonzuacaotican, à quarante

Armee de 130. nauires.

Omoncon.

Fuite de Limahon à Tōzuacaotiean.

lieües loing de la terre ferme, & située en la mesme route, par où l'on va aux Philippines. Ayant retiré sa flotte en ceste Isle, il se tint là quelques temps sans oser retourner à la terre ferme, sçachant bien que l'armee du Roy gardoit la coste, & cõbien qu'il enuoyast quelques nauires faire des courses, si n'exploitoyent ils rien d'importance, mais furent mis en fuite par ladite armee du Roy. Durant son seiour en ladite isle il faisoit par fois des sorties auec quelques siens vaisseaux, & en escumoit tout autant qu'il rencontroit auec des marchandises & autres choses allant & venãt d'vne Isle à autre, & des Isles à la terre ferme: entre lesquels il aduint qu'il prit deux nauires de marchans Chinois, & faisant regarder sous le couuert vit qu'ils emportoyent en iceluy tout plein de riches marchandises, & vne bonne quantité d'or, & des reales de vingt sols, qu'on leur auoit baillees en eschãges pour d'autres denrees & marchandises, qu'ils auoyent menees aux Isles. Si s'informa d'eux de l'estat & fertilité de ces Isles, & particulierement des Espagnols qui demouroyent à Manille, lesquels pour lors n'estoyent pas plus de soixante & dix (estant allez tous les autres descouurir & peupler nouuelles Isles) & iugeant que si peu de gens qu'ils estoyent là ne se doutoyent point d'ennemis, & pour ceste cause n'estoyent munis d'aucun fort, & que l'artillerie qu'ils auoyent nonobstant qu'elle fust bonne n'estoit pas preste ny mise à point pour se deffendre ny offenser

Courses & sorties de Limahon.

Nauires Chinois venãs de Manille.

Limahon s'informe des Philippines.

auec icelle, il se proposa d'y aller auec sa flote & ses gens pour les tuer, & se faire maistre tant de Manille que des autres Isles circonuoysines: afin de se mettre là en seureté contre la puissance de son Roy, lequel le faisoit chercher. Si tost pensé si tost fait, & demara d'où il estoit en la plus grande diligence qui luy fut possible.

Partement de Limahon.

Comme Limahon tire deuers les Philippines, & abborde pres de Manille.

CHAP. IIII.

Pourquoy Limahõ va aux Philippines.



E deliberant donc le Coursaire d'aller prendre les Philippines & apres auoir tué les Espagnols (ce qui luy sembloit fort facile pour le petit nõbre d'iceux) s'en faire Roy, & souuerain: estimant pouuoir estre là en seureté & sans crainte aucune de la grand' puissance du Roy de la Chine, estant loing de là sortit d'entre les susdites Isles où il s'estoit retiré en singlant vers les Philippines, & en passant à la veuë des Isles des Illoques pres la ville de Fernandine, qui auoit esté bastie de nouueau par le Capitaine Iuan de Salsede, qui estoit pour lors Lieutenant du Gouuerneur en ce lieu. Quatre lieuës de là il rencontre vne petite galere qu'auoit enuoyée ledit Salsede pour auoir des viures auec vingtcinq

Illoques.

Fernandine.

Iuan Salsede.

soldars seulement, & quelques galiots auec eux estans les vns & les autres en petit nombre, comme gens qui pensoyent aller en lieu seur, & sans danger de rencontrer des ennemis. Limahon descouurant ladite galere, fit ramer deuers elle & l'inuestit, puis l'ayant prise y mit le feu & tua tous ceux qui estoyent dedans, sans pardonner à nesun. Cela fait il poursuyt la route selon son dessein, passant à la veuë de Fernãdine, mais non pas si secrettemẽt, qu'il ne fust bien veu des habitans, lesquels en furent aduertir le Lieutenant du Gouuerneur susnommé s'estonnant de voir tant de nauires ensemble (ce qui ne s'estoit jamais veu autour des ces Isles) dont s'esbahit mesme ledit Lieutenãt, & ne sceut lors que penser. En fin voyãt qu'elles prenoyent la route de la ville de Manille, & pourpensant en soy-mesme qu'vne si grande armee ne pouuoit venir de celle part pour le bien des habitans, lesquels ne se doutoyent pas d'vn tel abbord & estoyent en bien petit nombre, ainsi que dit est, il delibera en la plus grand' diligence qu'il luy fust possible, & auec si peu de gens qu'il peut assembler, qui estoit de cinquãte quatre Espagnols seulement, de partir incõtinent, & tascher à les deuancer, encore que ce deust estre à tous perils & fortunes, afin d'aduertir ceux de Manille & leur ayder à tenir l'artillerie preste, ensemble les autres choses requises & necessaires pour leur defense. Cette resolution fut franchement executee par le Capitaine, lequel fut cause que la ville & tous

Gallere de Manille prise par Limahon.

Aduertissement de la flote de Limahon.

Genereuse deliberation du Lieutenãt de Fernandine.

Le Lieutenãt de Fernandine va à Manille & pourquoy.

ceux qui estoyent dedans ne furent saccagez ne ruynez: jaçoit qu'il ne leur fut jamais possible d'acheuer tout le dommage, d'autant que cõme ils auoyent de petits vaisseaux & bien peu de gens de chorme mal entẽdus à la rame (pour n'auoir pas eu le loysir ny la commodité d'y prouuoir à cause de leur soudain partement) auec ce qu'ils alloyent de lieu à autre prẽdre des viures pour leur prouision : cela fut cause qu'ils n'arriuairent pas si tost qu'ils desiroyent & en estoit de besoin. Limahon qui estoit de sa part bien fourny de munitions & autres choses necessaires, ayant tousiours le temps propre & à souhait les deuança, & vint arriuer à l'anse de la ville de Manille la veille sainct André en l'an 1574. auquel lieu il surgit la mesme nuict auec sa flote. Et voyant que l'issuë de son entreprise consistoit en diligence, tout sur le champ deuant que d'estre apperceu de ceux de la ville, ny des autres d'alẽtour (à quoy luy aydoit beaucoup l'obscurité de la nuict) il mit dãs quelques vaisseaux quatre cẽs hommes d'eslite, de la vaillance desquels il estoit bien asseuré, & recommandant à leurs Capitaines de mettre toute diligence d'arriuer à la ville deuant le jour, les despescha & leur commanda que la premiere chose qu'ils fissent ce fust de mettre le feu à la ville, & par apres de tuer tout sans laisser en vie teste d'hõme, leur promettant de les aller trouuer au poinct du jour pour les secourir s'ils en auoyent de besoin, comme il fit. Mais comme rien ne se fait sans le vouloir & permission de

Limahon deuance le Lieutenant de Fernandine.

Limahon enuoye 400. homme vers Manille.

Dieu, il ne fut possible au Coursaire d'executer son entreprise auec les quatre cents hommes ainsi qu'il auoit projetté, d'autant que la mesme nuict s'esleua vn vent en terre qui augmentoit d'autant plus fort que la nuit se faisoit plus grande, & leur fut tellement cótraire, que nonobstant toute la force & industrie qu'ils mirent à luy resister, ils ne peurent desbarquer de nuit. Que si cela ne fust aduenu, il n'y a point de doute qu'ils eussent executé leur mauuais dessein, auec la perte de toute la ville & des habitans: ayant deliberé de la ruyner & destruyre, comme il appert par le mandement qu'il auoit donné à ses Capitaines.

Vent de terre vehemẽt.

Vent de terre retarde les auanturiers de Limahon.

Limahon enuoye quatre cens soldars deuant pour brusler la ville de Manille, ausquels resistent vaillamment les Espagnols.

CHAP. V.

Les susdicts quatre cens Chinois, nonobstant tout l'empeschement que leur fit le vent contraire, vinrent approcher à vne lieue pres de la ville, le jour & feste Sainct André, sur les huit heures du matin, auquel lieu laissant leur vaisseaux, & sautant à terre ils commençairent à l'instant auec la plus

Auanturiers de Limahon abordent vers Manille.

Auāturiers de Limahon en ordonnance. grand' diligence que ſe puiſſe dire à marcher en ordre de bataillon, ſçauoir eſt deux cens haquebuſiers deuant, & deux cent piquiers derriere, & comme ils furēt apperceus de quelques vns de la ville (ce qui ne ſe pouuoit faire autrement pour eſtre le païs plat & deſcouuert, & les ſoudars en grād nombre) ceux-la en vont incontinent aduertir les autres, & entrant de ce pas dans la ville, ſe mettent à crier à haute voix, A l'arme, A l'arme, voicy venir les ennemis. Mais leur aduertiſſement ſeruit de bien-peu pource qu'il n'y auoit perſonne qui les creuſt, cuidant eux tous que ce fuſt vne eſmeute faite à plaiſir par les naturels du lieu, ou quelque baye qu'ils leur vouluſſent donner. A tant eſtoyent approchez les ennemys juſques à la maiſon du maiſtre de camp nommé Martin de Goyti cōme la premiere de la ville du coſté que les ennemys venoyent deuant que les Eſpagnols & les ſoudars qui eſtoyent dedans les peuſſent veoir, & meſmes deuant qu'ils fuſſent bien certaine du bruit & tumulte qu'ils entendoyēt. Si mettent incontinent le feu à cette maiſon, & tuent le maiſtre de camp & tous ceux qu'ils trouuairent dedans ſans qu'en rechappaſt aucun, ſinon la femme laquelle ils laiſſerent bien fort bleſſee, & toute nuë croyant qu'elle fuſt morte des coups qu'ils luy auoyent baillez, dōt toutesfois elle guarit par apres. Durant ce premier maſſacre ceux de la ville ſ'aſſeurerent de la verité qu'ils n'auoyent pas voulu croyre, & combien qu'en vn tel ſuccés & euenement qu'ils n'a-

Alarme de Manille.

Martin de Goyti.

Maiſon de Goyti bruſlee & ſaccagee.

uoyent iamais pourpensé, ils fussent tous comme esperdus & sans aucun sentiment: si commençairent ils à la parfin à se sentir, & mirent tous la main aux armes, pour tascher à sauuer leurs vies. Si s'en vont incontinent quelques soudars deuers la plage marchant entre eux en si peu d'ordre, que tels succés peuuent permettre, & comme ils alloyent ainsi pesle mesle, les Chinois qui les rencontrairent les mirent tous au fil de l'espee, sans qu'en reschappast aucun: qui fut cause que les autres se rassemblent & se mettant en bon ordre font resistence aux ennemis, lesquels entroyent dans la ville en mettãt le feu par tout & criant desia victoire Si monstrairent en cela les Espagnols la prouësse & vaillantise qu'ils sont coustumiers de faire en tels hasars, & fut si grande leur resistence & accõpagnee d'vn tel courage, qu'ils retinrent la furie de ceux qui auoiẽt esté vainqueurs iusques alors & mesmes les firent retirer (nonobstant la difference qu'il y auoit des vns aux autres) au dommage des ennemis, & sans perte notable des Espagnols, lesquels firent acte de prouësse en la susdite resistence. Ce considerant les Chinois, & voyant que leurs vaisseaux estoyẽt demeurez bien loin pour n'auoir sceu approcher plus prés à cause du temps, ils se resolurent de laisser l'assaut en tel estat qu'il estoit, & d'aller mettre à sauueté leur vaisseaux, & se refreschir du trauail passé, pour reuenir puis apres auec leur General Limahon, qu'ils attendoyent, & poursuyure leur entre-

Espagnols de Manille en armes.

Espagnols tuez.

Resistence & vaillance des Espagnols.

Retraitte des auanturiers de Limahon.

prise, de laquelle ils esperoyent auoir aisément la fin. Estans venus à leurs vaisseaux, & se deffiant de quelque surprise, ils draisserent à l'instãt les proues vers la route où ils auoient laissé la flotte, & apres auoir vn peu vogué la veirẽt sortir d'vne pointe qui estoit à veue de Manille, au moyen dequoy singlant à elle, & approchant de la nauire Capitainesse, où estoit le coursaire Limahon, luy racontairent de point en point tout ce qui estoit aduenu, & comme pour le vẽt contraire ils n'auoyent peu venir au temps qu'il leur auoit commandé & eussent bien desiré: de maniere que n'ayãt sçeu mettre fin à leur entreprise ils l'auoient voulu suspendre en son absence pour vne meilleure occasion. Le Coursaire les remercia de ce qu'ils auoient fait, & les exhortant de prendre courage, leur promit les rendre contens en bref, & sur ce propos fit dresser la proue de sa nauire Capitainesse vers vn port appellé Cadite distant à deux lieues de Manille, d'où l'on auoit veu tout à plein passer la susdite flotte.

Auanturiers de Limahon vont trouuer leur maistre.

Responſe de Limahon.

Cadite, port.

Le Gouuerneur de Manille se fortifie pour attendre l'assaut des Chinois, il combat contre eux & fait leuer le siege à Limahon, lequel au partir de là se va saisir du pays situé sur le fleuue Pangasinan.

CHAP. VI.

En


N cefte faifon eftoit Gouuerneur des Ifles & de la ville de Manille vn nomme Guy de Labaffare, lequel par le decés & trefpas de Michel Lopés de Legafpi auoit fuccedé au gouuernement de l'ordonnance & commandement du Roy d'Efpagne. Iceluy confiderant d'vne part la grand armee & puiffance dudit Courfaire, & voyant d'ailleurs le peu de refiftence qu'il y auoit en la ville, affembla le pluftoft qu'il peut les Capitaines & habitans, & auec l'aduis d'eux tous delibera de faire quelques gabiōs pour refifter le mieux qu'on pourroit, cependant que l'ennemy feiourneroit au port fufmentionné: car d'abandonner la ville il ne leur eftoit pas loifible, craignant de perdre leur credit lequel ils vouloyent garder toute leur vie, attendu que fans iceluy ils ne pourroyent tenir & poffeder en feureté les autres ifles voifines. Cela eftant refolu l'effet s'enfuyuit incontinent, & mettant tous la main à l'œuure fe fortifiairent en diligence les deux iours & deux nuits durant que le Courfaire mit à venir, fans rien laiffer en arriere ny excepter aucune perfonne de quelque qualité que ce fuft, fçachant biē les braues foldats que demeurant leur vies fauues ils auroyent moyen par aprés de fe rafrefchir du trauail & de la peine qu'ils auoyent.

Guy de Labaffare.

Michel Lopes de Legafpi.

Affemblee.

Efpagnols de Manille fe fortifient.

Moyennant ce labeur continuel ils firent vn fort & tonneaux qui eftoyēt pleins de grauois, auec des ais & autres chofes, que la breueté du

Fort de tonneaux.

temps leur permit, puis braquairent à l'instant dessus quatre bonnes pieces d'artillerie qu'il y auoit en la ville, lesquelles estant arrangees, & tous les gens de la ville retirez dans ce petit fort qu'ils auoyent ainsi dressé par la prouidence de N. Seigneur (cõme il est credible): tout à point la nuit de deuant l'assaut vint le Capitaine Iuan de Salsede, Lieutenant du Gouuerneur de la ville de Fernandine, qui comme dit est cy dessus, venoit secourir les Espagnols de Manille, la venuë duquel ensemble de ses compagnons fut le principal moyẽ de la conseruation de la ville & de tous ceux qui estoyent dedans. Car le trauail qu'ils auoyent eu au commencemẽt à resister, & la peine qu'ils auoient prise à se fortifier pour l'auenir, puis la peur qu'ils auoyẽt encores pour le danger où ils s'estoyent veus: auec ce qu'ils estoyent en petit nõbre: tout cela les auoit bien reduits au besoin d'vn tel secours que cettuicy; lequel fut miraculeusemẽt enuoyé de Dieu qui ne vouloit pas que tant d'ames qu'il y auoit lors de baptisees en ces Isles & marquees du caractere de sa saincte Foy vinssent de rechef à estre esclaues du Demon, de la puissance duquel il les auoit deliurees par son infinie misericorde, ni que se perdist l'occasion du commerce qui est entre lesdites Isles & la Chine, au moyẽ dequoy sa diuine majesté a parauanture ordonné la saluation de ce Royaume.

Pieces d'artillerie.

Iuan de Salsede.

Secours.

Cõuersion de la Chine par quel moyẽ se doit faire.

Tel renfort inopiné les fit tous reprendre courage & esperance de resister vaillamment aux ennemis, comme ils s'y employairent in-

continent: car le lendemain matin qui fut deux jours apres l'assaut de ces quatre cens auanturiers, dont est parlé cy dessus, le Coursaire estoit deuant le jour auec toute son armee au front du port faisant desbarquer jusques à six cens soudars, lesquels entrant à l'instāt dedans la ville eurent cōmodité de la saccager & brusler sans dāger de leurs personnes comme estant abbandonnée des habitans, lesquels pour leur plus grād' seureté s'estoyēt retirez ainsi que dit est dedans le fort de l'ordonnance & commādement du Gouuerneur. Ayant mis le feu à la ville, ils vont assaillir le fort estant acharnez du meurtre passé, & persuadez de trouuer peu de resistance, ce qui n'aduint pas pourtant comme ils pensoyent, moyennant le bon courage & la vaillance de ceux de dedans, de sorte que tous ceux qui se hasardairent d'entrer au fort l'achetairent bien cherement & leur en cousta la vie. Les Chinois voyant cela se retirairent apres auoir combatu presque tout le jour, & perdu deux cens hōmes à l'assaut sans plusieurs autres qui furent blecez, n'estāt morts que deux seulement du costé des Espagnols, sçauoir est Sanche Hortiz port'enseigne: & Francisque de Leon, Iuge & Alcade de la ville.

Armee de Limahon.

Entree.

Assaut.

Retraite.

Occis.

Ce considerant Limahon hōme fin & de vif esprit & voyant que c'estoit perdre temps & gens de vouloir poursuyure plus auant contre la vaillance des Espagnols, qui estoit tout autre que celle qu'il auoit experimentee iusques alors, il trouua plus expediāt de s'embarquer &

Embarquement.

faire voile au port de Cabite susdit duquel il estoit party. Pourtant recueillant soigneusemēt tous les morts, & retardant encore deux jours en ladite Isle à les y faire enterrer, il partit apres de ce lieu & reprenant la mesme route qu'il auoit tenuë quand il vint deuers Manille, nauigea tant qu'il abborda à vn grand fleuue appellé Pangasinan, distant à quarante lieuës de là. Estant en ce lieu & le trouuant de bonne assiette & commode pour y demourer à seureté contre ceux qui le cherchoient de l'ordonnance du Roy de la Chine, il se resolut d'y arrester & s'en faire maistre, comme il fit sans grand' peine & par le moyen d'vn fort qu'il y bastit à vne lieüe au dessus d'iceluy fleuue, auquel lieu il se tint par quelques jours leuāt tribut des naturels du païs comme vray Seigneur, & allant de là auec ses nauires piller & escumer tous les vaisseaux qu'il rencontroit en celle coste, & faisant courir le bruit qu'il auoit conquesté les Philippines & partie occis, partie mis en fuite tous les Espagnols de dedans. Par ce moyen il se rēdit fort redoutable à tous les peuples circonuoisins du susdit fleuue, de maniere qu'ils le receurēt pour seigneur, & comme tel luy rendirent obëissance & tribut.

Sepultures.

Pangasinan fleuue.

Fort basty.

Salsede M.re de camp va à l'encontre de Limahon, & mettant le feu à son armee, le tient assiegé trois mois durant dans vn fort, duquel ledit Limahon eschappe en fin subtilement.

CHAP. VII.


Stant par le Gouuerneur des Isles & ceux qui estoyent pour lors dãs Manille entẽdu le bruit que faisoit courir le Coursaire par tous les lieux où il alloit, d'auoir tué & desconfit les Espagnols, & considerant à par eux que s'ils n'obuioyent du commencement à ce faux bruit il pourroit causer quelque grand inconuenient à l'auenir, qu'on ne pourroit pas reparer si aisément que si l'on y remedioit de bonne heure, & que si ceux qui leur estoyent amys & vassaux en toutes ces Isles croyoyẽt ce que disoit le Coursaire ils pourroyent en fin se rebeller à l'encontre d'eux & les mettre à mort, attendu qu'ils estoyent vn grand nombre de naturels, & eux bien peu, s'estant tousiours maintenu jusques alors par la seule renommée d'estre inuincibles: deliberairent d'amasser tout le plus degés qu'ils pourroyent, & se mettant tous en bõ ordre aller poursuyure le Coursaire qu'ils sçauoyent bien s'estre necessairement retiré vers ledit lieu & n'oser retourner à la Chine pour la grand crainte qu'il auoit: jugeant sagement entre-eux que se preualant de leur part des mesmes ruses & stratagesmes desquels il auoit vsé ils le pourroyent prendre au brit, comme luy leur auoit fait: s'asseurant que combien qu'ils ne le peussent ruiner, au moins pourroyent-ils vẽger la perte qu'ils auoiẽt receuë de luy: au moyẽ dequoy on descouuriroit les menteries qu'il

Faux bruit.

Faux bruit combien preiudiciable.

Deliberatiõ.

auoit ſemées de maniere qu'ils demeuroyent touſiours en leur ſeureté accouſtumée & en plus grand' reputation à l'aduenir à l'endroit de ceux qui les cognoiſſoyent & gaigneroyent l'amitié du Roy de la Chine auquel il eſtoit rebelle. Cette deliberation fut miſe à effet auec le plus de diligence que le tẽps & l'affaire requeroit, & cependant vinrent certaines nouuelles que le Courſaire ſ'eſtoit arreſté au fleuue de Pãgaſinan, où il eſtoit de repos. Les nouuelles eſtãt venuës qui furẽt fort agreables aux Eſpagnols, le Gouuerneur fit mander tous les habitans d'alentour leur cõmandant de venir où il eſtoit, & donna aduis en meſme tẽps aux Commandeurs ou Seigneurs des Iſles des Pintades à ce qu'ils ſe trouuaſſent au meſme lieu auec le plus de gens & de nauires qu'ils pourroyent, tãt d'Eſpagnols que de naturels. A ce commandement general fut promptement obey, & vinrent les naturels du pays treſuolontiers, & nõmément ceux deſdites Iſles des Pintades.

Nouuelles.

Mandement general.

Iſles des Pintades.

Auec cet amas de gens & tous les autres de la ville reſeruez ſeulement ceux qui demeurairent auecques le Gouuerneur pour la garde d'icelle & du fort fait de nouueau qui eſtoit toutefois bõ & de defence, partit le Capitaine Iuan de Salſede (à qui ledit Gouuerneur auoit ja au nom du Roy d'Eſpagne conferé l'eſtat de M. de camp vacãt par la mort de Martin de Goyti, qui mourut comme dit eſt, au premier aſſaut de Manille) menant en ſa compagnie deux cens cinquãte ſoudars Eſpagnols & deux mille cinq cens

Salſede M. de camp.

Compagnie de Salſede.

Indiens tous amis & confederez qui alloyent en intention de venger l'iniure receuë, ou de mourir en la pourſuite. Toute ceſte gendarmerie s'embarqua dedans de petits nauires & deux fregates qu'ils auoyent amenées des Iſles voiſines, n'ayant peu attendre d'auantage pour la breueté du temps que requeroit ce voyage, ny chercher de plus grans vaiſſeaux leſquels toutefois ne ſe fuſſent aiſement trouuez, encore qu'ils euſſent attendu, d'autant que la petite galere qui eſtoit au port de Manille, enſemble les autres gros vaiſſeaux auoyent eſté bruſlez par les habitans du lieu quand ils virent venir le Courſaire deuers la ville: ſe mutinant pour ceſte cauſe alencontre des Eſpagnols auſquels toutefois ils auoyent touſiours eſté obeyſſans, depuis qu'ils eſtoyẽt entrez auſdites Iſles pour la grãde opinion qu'ils auoyent conceüe de leur puiſſance. Le Me. de camp auec les ſoudars predits partit de Manille le 23. iour de Mars l'an 1585. & arriua à la bouche du fleuue de Pangaſinan le mecredy ſaint enſuyuant au point du iour ſans eſtre veu de perſonne afin d'aller ſagement en ceſte affaire comme choſe qui le requeroit. Si fit desbarquer incontinent tous ſes gens & quatre pieces d'artillerie, fermant la bouche du fleuue auec toutes les nauires qu'il auoit fait encheſner les vnes aux autres afin que perſonne ne peuſt entrer ne ſortir ny faire ſçauoir ſa venue audit Courſaire, commandant à quelques vns d'aller recognoiſtre ſon armee, & le lieu où il s'eſtoit fortifié, & leur recom-

Embarquement.

Manillans pourquoy obeyſſãs aux Eſpagnols.

Partement.

Arriuee.

Desbarquement.

Auant coureurs.

mandant sur tout de faire en sorte qu'ils ne fussent point descouuerts, d'autãt que la fin de leur entreprise consistoit du tout en cela. Les Capitaines executairent son commandement, & trouuairent là le Coursaire, lequel ne pensoit non plus pouuoir receuoir en ce lieu aucun dõmage comme il auoit trouué ceux de Manille alors qu'il vint l'assieger. Ceste asseurance luy prouenoit des aduertissemens qu'il receuoit de la Chine, par lesquels on l'asseuroit que iasoit qu'on deliberast au Royaume d'expedier gens contre luy, toutesfois cela ne seroit pas si tost prest, & qu'on ne pourroit sçauoir ny trouuer ce lieu où il estoit, & moins entendre que les Espagnols des Philippines seroyent demeurez sans vaisseaux pour auoir esté bruslez, ioint que lesdits Espagnols auoyent esté si mal traitez qu'ils aduiseroyent plustost à se remparer & reparer la perte passee, qu'à se venger d'aucune iniure.

Estat de Limahon à Pãgasinan.

Le M. de camp ayant entendu ceste mesgarde du Coursaire, & s'estant bien informé du chemin le plus secret qu'il falloit tenir pour aller là où il estoit, commanda au Capitaine Gabriel de Ribera qu'il partist vistement par terre auec ses gens, & que le plustost & auec plus grand bruit qu'il pourroit il donnast vne alarme à l'ennemy, & par mesme moyen enioignit aux Capitaines Pedre de Chaues & Laurent Chacõ qu'ils se missent dedãs des vaisseaux legers sur ledit fleuue auec quarante soudars, en leur mesurant le temps de telle sorte que tãt ceux qui marchoyent par terre, comme les au-

Expedition par terre.

Expedition par eau.

tres qui alloyēt par eau vinſſent arriuer enſemblement au lieu où eſtoit le fort du Courſaire & donner tous l'alarme en vn meſme inſtāt, pour mieux paruenir à leur entrepriſe : demeurant quant à luy auec le reſte de ſes gens pour leur ayder & ſecourir où ſe preſenteroit l'occaſion. Ce deſſein reïſſit ſi bien que les vns & les autres firent leur deuoir : car ceux qui eſtoyent ſur l'eau bruſlairent toute l'armée de l'ennemy, & ceux qui venoyent par terre vinrent par le moyen de ceux qui auoyent mis le feu à entrer dans la paliſſade que Limahon auoit faite pour ſa defenſe, enſemble pour la garde de ſes gens & de ſon fort, auquel lieu ils mirent pareillement le feu & tuairent plus de cent Chinois, & prirent plus de ſoixante & dix femmes priſonnieres qu'ils trouuairent en la paliſſade. Comme le Courſaire ouyt le bruit, il ſe retira incontinent dedans ſon fort, lequel bien qu'il euſt eſté par luy fait pour ſe defendre ſi l'armée du Roy de la Chine qu'il ſçauoit biē ſe preparer cō tre luy le venoit là aſſaillir, luy ſauua la vie pour lors. Car il fit ſortir de dedans quelques ſoudars & les enuoya donner vne eſcarmouche aux Eſpagnols qui eſtoyēt bien las du trauail du iour & de la chaleur inſuportable qu'on ſentoit du feu des nauires & des maiſons de la paliſſade qui bruſloient en vn meſme temps. Les Capitaines voyant cela, & s'apperceuant que leurs gens alloyent en deſordre & que quant à eux ils ne pouuoyent pas ſouſtenir l'eſcarmouche ſe trouuant auſſi laſſez que les autres (nonob-

Feu à l'armee.

Paliſſade priſe.

Limahon dās le fort.

Eſcarmouche.

ſtant que le renfort que leur auoit enuoyé le Me. de camp les euſt recreez & refreſchis) ſonnairent alors la retraite ayant perdu cinq Eſpagnols & plus de trente Indiens que tuairẽt ceux du Courſaire, auec quelques autres qui furent bleſſez.

Retraite.

Me. de camp deuers le fort

Le lendemain le Me. de camp mit incontinẽt tous ſes gens en ordonnance de bataillon, & commença à marcher deuers le fort en intention de combattre ſi l'occaſion ſe preſentoit, & y eſtãt arriué ſe campa à deux cens pas pres ou enuiron: mais il trouua que le Courſaire s'eſtoit bien fortifié toute la nuit, & qu'il y auoit danger d'aſſaillir le fort à cauſe de trois groſſes pieces d'artillerie qui eſtoyent là toutes braquees auec pluſieurs autres canons & engins à feu. Ce conſideré & veu qu'ils auoyent de petites pieces pour le battre & fort peu de munition, pour l'auoir deſia toute employee en ſe defendant aux aſſaux que le Courſaire leur auoit donnez à Manille: Le Me. de camp eut ſur ce l'aduis des Capitaines delibera que puiſque l'ẽnemy n'auoit aucunes nauires pour fuir par eau, ny moyens ou preparatifs pour en faire, ny pareillement guere de viures (ayans eſté ars auec les nauires) c'eſtoit le plus expedient & ou y auoit moindre danger de tenir le fort aſſiegé & demeurer là de pié coy, attendant que la famine les contraigniſt de ſe rendre à leur mercy, ou venir à quelque cõpoſition, laquelle ils aymeroyent plus cher receuoir quelle que ce fuſt que ſe laiſſer mourir de male faim. Cet-

Siege du fort.

te deliberation sembla bonne à tous, & toutefois succeda au rebours de ce qu'ils pensoyent, d'autant que pendant les trois mois du siege qu'ils tenoyent par eau & par terre le Coursaire qui estoit fin & inuentif, fit faire dedans le fort quelques barques, & les equippa le mieux qu'il peut & en vne nuit s'eschappa dedás auec ses gens (cóme il se dira) chose qui sembla impossible, & fit bien esbahir les Espagnols & encore plus de veoir qu'il estoit party si secrettement sans auoir esté apperceu ny de ceux de l'eau ny de ceux de terre. *Barques.* *Au chap. 31.*

Quant aux succes & occurréces qu'aduinrent en ces trois mois je me deporte de les dire, bien qu'il y en aye de notables, estant mõ intétion de narrer les causes qui ont fait entrer les religieux Augustins & leurs compagnons dans le Royaume de la Chine, & raconter ce qu'ils ont dity auoir veu: pour à quoy mieux paruenir j'ay historié jusques à present de la venuë de Limahon, & tout le reste que dessus. *Venue de Limahon pourquoy icy historiee.*

Omoncon capitaine du Roy de la Chine venant en queste apres le Coursaire Limahon se rencontre auec les Espagnols.

CHAP. VIII.

PEndãt que duroit le siege que nous auons raconté au chapitre antecedét, il alloit & venoit quelques vaisseaux à la ville de Manille (laquelle ainsi que † dit est, n'estoit qu'à quarante lieuës *† Au 6. cha.*

loin de la bouche du fleuue de Pangaſinã) pour apporter des viures & autres choſes neceſſaires à l'entretenement de l'armee. Si aduint vn jour qu'vn nauire de Michel de Loarche (dans lequel eſtoit le P. Herrade, Prouincial des Auguſtins, qui eſtoit venu veoir le M. de camp à Pangaſinan, & s'en retournoit à Manille tenir le chapitre) ſe rẽcontra au ſortir du port & Iſle de Bulian à ſept lieuës de là, auec vne autre nauire de ſainct Gley qui dreſſoit la proüe pour entrer au port: & cuydant que ce fuſt vn vaiſſeau des ennemis ſingla deuers luy auec vn autre nauire de compagnie, bien qu'il n'y euſt en tous les deux que ledit P. Prouincial auec cinq autres Eſpagnols & les mariniers. Le nauire ſaint Gley voyant qu'on venoit vers luy ſe voulut mettre en fuitte, ce que toutesfois ne pouuãt faire à cauſe du vent qui eſtoit cõtraire cela fut cauſe que les deux nauires où eſtoyent les Eſpagnols qui alloyent à voile & à rame approchairent en peu de temps l'vn de l'autre de la portee d'vn coup de canon & encore plus pres.

Rencontre de nauires Chinois.

Sinſay Chinois.

En l'vn de ces deux nauires eſtoit vn Chinois nommé Sinſay qui auoit eſté trafiquer ſouuent à Manille & eſtoit aymé & cogneu des Eſpagnols & entendoit bien leur langue : lequel comme il vit que c'eſtoit vn nauire de la Chine qui n'auoit pas l'apparence d'eſtre vaiſſeau de Courſaire, pria les Eſpagnols de ne point tirer, & ne luy faire aucun tort tant qu'il ſceuſt au vray qui eſtoyẽt ceux de dedans. Adonc ſe met-

Pour parler.

tant dessus la prouë du nauire & demandant aux autres quels ils estoyent, & de quelle qualité, il sçeut que c'estoit vn vaisseau de l'armee enuoyee de par le Roy de la Chine contre le Coursaire Limahon, & qu'ayant laissé la flote derriere il s'estoit mis dessus mer pour aller descouurir les Isles, & sçauoir par mesme moyen s'il n'y seroit point, & que pour mieux s'en informer ils alloyent au port de Bulian duquel ils estoyent partis en mesme temps que les deux nauires desquels ils s'estoyent voulus fuir, craignant que ce fussent gens dudit Coursaire. Au moyen de ce pourparler ils s'asseurairent les vns les autres & s'approchairent ensemblemẽt en toute paix & amitié, puis se mirent incondinent les Espagnols en vn esquif & allairent au nauire Chinois menant auec eux le susdit Sinsay pour estre leur truchement. *Approche.*

En ce nauire estoit vn homme d'authorité nõmé Omoncon lequel monstra au Prouincial & aux autres Espagnols vne patente de son Roy par laquelle luy & son Cõseil pardõnoit à tous les soudars de Limahon s'ils le vouloyent abandonner & se ranger du party de la couronne, promettant de grans dons & graces à quiconque le pourroit apprehender, ou tuer. A lors Sinsay luy raconta comme le Coursaire auoit abordé les Isles, & tout ce qui estoit aduenu au siege susmentionné, & cõme ils le tenoyent assiegé sur le fleuue Pangasinan, d'où il luy estoit impossible d'eschapper. Le Capitaine Omoncon fut fort ayse de ces nouuelles, & en tesmoi- *Omoncon.* *Aduis donné à Omoncõ.*

Careſſes.

gnage de ce les embraſſa beaucoup de fois & leur fit mille autres careſſes declaratiues de ſa ioye, & de fait ſ'en voulut retourner ſur le champ deuers l'armee: toutesfois pour ſ'en informer d'auantage luy ayãt eſté aſſeuré qu'õ attendoit les nouuelles comme le Corſaire ſeroit pris ou mis à mort, il ſ'aduiſa puis qu'il eſtoit ſi pres du Maiſtre de camp de l'aller veoir premierement en la cõpagnie de Sinſay, qui eſtoit cogneu des vns & des autres, & par le moyẽ duquel ſe pourroit mieux faire vn traitté de paix & d'amitié entre les Chinois & les Eſpagnols, & vn bon accord entre-eux touchant la mort ou la capture du Courſaire. Auec cette reſolutiõ ils ſe departirẽt tous d'enſẽble, allãt les vns à Pãgaſinan où ils arriuairẽt le meſme jour, & les autres à Manille, pour aller querir des viures.

Omoncon va voir le M. de camp.

Omoncon eſt fort bien receu du maiſtre de camp, puis hebergé à Manille par le Gouuerneur, auquel lieu s'accorde le voyage de la Chine auec les Religieux Auguſtins.

CHAP. IX.

Recueil.



E Maiſtre de camp ayant entendu la cauſe qui amenoit Omoncon, luy fit vn fort bon recueil, & tout plein de courtoyſie, & luy monſtrant le deſtroit où il tenoit le Courſaire (duquel il ſembloit eſtre

impossible qu'il peut eschapper s'il ne prenoit des ailes comme vn oiseau) luy conseilla que tandis que viendroit l'issuë qu'on souhaitoit laquelle ne pourroit beaucoup tarder, il s'ẽ allast à Manille qui estoit proche de là, pour illec se reposer & recreer auec le Gouuerneur & les autres Espagnols y estans, attendu que c'estoit assez de luy seul pour faire ce qu'õ pretẽdoit sans que la flote du Roy de la Chine bougeast du port où elle estoit en seureté: & pour ce s'offrit à luy bailler vn nauire à rames de ceux dont il se seruoit pour faire apporter des viures & munitiõs & enuoyer auec luy le Capitaine de Chaues lequel pour quelque autre occasiõ deuoit aller à Manille, l'asseurant qu'il luy rendroit le Coursaire mort ou vif au plustost que pourroit permettre le temps à acheuer telle entreprise. Omoncon trouuant bon ce que luy disoit le Maistre de cãp y acquiesça, & s'embarquant en la compagnie dudit capitaine enuoya sõ nauire en haute mer pour autant qu'il estoit grand & demandoit beaucoup d'eau, lequel toutefois vint à rebourser au mesme fleuue par le vent cõtraire, ce que ne fit celuy à rames où il estoit, lequel costoyant la riue à labry du vent arriua en peu de iours au port de Manille, où ils furent bien receus & festoyez du Gouuerneur.

Conseil.

Omoncon va veoir le Gouuerneur de Manille.

Arriuée.

Omoncon se tint en ce lieu quelque temps au bout duquel voyant que le siege alloit en longueur, & que sa demeure pourroit engendrer quelque soupson de sa mort, & considerant d'ailleurs que la flote enuoyée contre Li-

mahon estoit demeurée en l'attendant, & que ce Coursaire ne pouuoir eschapper des mains des Espagnols qui le tenoyent assiegé lesquels l'enuoiroyent sans doute vif ou mort au Roy, comme ils luy auoyent promis, delibera de s'en retourner à la Chine auec ces bonnes nouuelles, en intention de reuenir vne autre fois pour emmener ledit Coursaire, aussi tost qu'il seroit pris. Sur ceste resolution il va au bout de quelques iours chez le Gouuerneur luy communiquer ce qu'il auoit deliberé à celle fin qu'il luy permist de le mettre à execution. Le Gouuerneur trouua fort bon son aduis & luy confirma la promesse du Maistre du camp, sçauoir est que si tost que le Coursaire seroit pris ou mis à mort il ne faudroit de l'enuoyer au Roy de la Chine, ou bien qu'il seroit mis en lieu seur, dont on luy donroit aduis à fin de l'enuoyer querir, ou bien y venir luy mesme, promettant au reste de luy fournir abondamment tout ce qui luy seroit necessaire pour son voyage. Omoncon le remercia de ses offres & en reciproque d'icelles promit audit Gouuerneur que pour autant qu'il sçauoit & auoit mesme entendu des Religieux Augustins, comme luy & son predecesseur Adelantade Michel Lopés de Legaspy auoyent souhaité beaucoup de fois d'enuoyer quelques Religieux à la Chine pour y prescher l'Euangile, & veoir le royaume, & qu'ils n'auoyent peu encore effectuer ce desir, pour cause que pas vn des * marchans Chinois qui estoyent venus negocier à leur port n'en

Omoncon delibere de s'en retourner.

Communication.

Promesses du Gouuerneur.

Offres d'Omoncon.

** Cy dessus au 1. Chap.*

uoit voulu emmener aucun, nonobstant que pource faire on leur eust offert tout ce qu'ils eussent demandé, craignant tous de contreuenir à la *loy de leur Royaume, & en estre punis: pour ces causes il emmeneroit auec luy à la Chine les Religieux que sa seigneurie luy commanderoit, & pareillement quelques soudars s'ils vouloyent aller quand & eux, se fiant sur les bonnes nouuelles qu'il portoit moyennant lesquelles il se tenoit asseuré qu'ils ne tomberoyent en aucun danger & que le Viceroy d'Aucheo ne le prendroit en mauuaise part, pour asseurance dequoy il leur lairroit tels ostages qu'il luy plairoit. Le Gouuerneur fut tresaise de ces offres comme de chose que luy & tous ceux de l'isle desiroiét extrememét long téps y auoit, & partant les accepta tout à l'heure, luy disant que quant aux ostages qu'il promettoit il l'en quittoit franchement, comme estát tresque satisfait de sa valeur & preud'hommie, suyuant laquelle il ne voudroit faire chose qui fust contre son deuoir & la qualité de sa personne.

*Cy dessus au 1. part. liu. 3. chap.

Asseurance.

Responsé du Gouuerneur.

Sur ce ledit Gouuerneur estát tout ioyeux de telles nouuelles enuoya querir incontinent le Prouincial des Augustins, esleu depuis peu de iours, qui estoit F. Alonse d'Aluarade personnage de tressainte vie & l'vn de ceux qui furent enuoyez par l'Empereur Charles Quint chercher & descouurir la neuue Guinée, auquel il communiqua les honnestes offres que le Capitaine Omoncon luy auoit faites, dont ce bon pere fut si resiouy, qu'il luy dit que tout vieil

D'aluarade Prouincial mandé par le Gouuerneur.

qu'il eſtoit il y vouloit aller luymeſme, ce que toutefois ne luy accorda le Gouuerneur tāt pour l'amour de ſon âge, que pour autres bons reſpects particuliers. Là deſſus ils conſultairent qui ſeroit celuy qui iroit & ſembloit plus propre à celle entrepriſe (qui eſtoit, comme nous auons dit de moyenner l'entree de la Foy audit Royaume) & à la parfin reſolurent d'y enuoyer ſans plus deux Religieux, pour le petit nombre d'iceux en ces quartiers, auec deux ſoudars pour leur tenir compagnie, & que les deux Religieux ce ſeroiēt le P. Martin de Herrade né & natif de Pampelune qui ſortoit tout freſchement de la charge de Prouincial (lequel outre ce qu'il eſtoit treſſaint & treſçauant perſonnage: & ſur ce deſir d'aller à la Chine auoit appris la langue du Royaume: s'eſtoit encore maintefois * offert pour eſclaue à pluſieurs marchās Chinois afin qu'ils vouluſſent l'emmener, & par ce moyen peuſt effectuer ſon bon vouloir) & le P. Hieronyme Marin natif de la ville de Mexique qui eſtoit auſſi docte homme. Les hommes d'eſpee qu'ils nommairent pour accompagner ces Religieux, s'appelloyent Pedre Sarmient natif de Vilorado, grand Alguazil de Manille, & ſon compagnon Michel de Loarche tous bons Catholiques, & hommes de telle authorité qu'il eſtoit bien conuenable pour l'entrepriſe de ce voyage, leſquels alloyent auec ces Religieux à telle fin & intention, que quand ils ſeroyent retenus au pres du Roy de la Chine luy annonçant l'Euangile, iceux s'en re-

Conſultation du voyage de la Chine.

Election P. Martin de Herrade.

** voyez le 1. chap. de ce liure.*

P. H. Marin

P. Sarmient. M. de Loarche.

Sarmient & Loarche pourquoy deputez.

uinſsēt aux Iſles y apporter les nouuelles de ce qui ſeroit aduenu & auroyent veu pour en dō-ner aduis au Gouuerneur & le mander au Roy d'Eſpagne s'il en eſtoit de beſoin. Cette offre du Capitaine Omoncon, enſemble l'election des perſonnages faite par ledit Gouuerneur & Prouincial fut incontinēt diuulguée par toute la ville, & auec ce que chaſcun ſ'en eſioüit fort fut encore approuuee de tous pour auoir eſté eſleus à ce fait des perſonnages ſi notables, dōt chacun eſtoit tres-cōtent pour l'aſſeurāce qu'ils auoyēt que telles gens ne faudroyent en ce qui leur ſeroit recōmandé, ayāt au demeurant plus d'enuie de les veoir partir que de regret de les perdre pour eſtre ce voyage tāt deſiré, premie-rement pour le ſeruice & l'hōneur de Dieu, & ſecondement pour le profit qui deuoit venir à vn chacun par le mutuel trafic, & les bonnes nouuelles qu'on portoit au Roy de la Chine. *Approbatiō.* *Entree de la Chine pour-quoy deſiree.*

Le Gouuerneur fit venir les perſonnages de-nommez deuant le Capitaine Omoncon, & leur dit ce qui auoit eſté determiné : à quoy ils condeſcendirent auec grand'ioye & remercie-mens, & alors ledit Gouuerneur en leur pre-ſence donna en ſigne de gratitude audit Omon-con vne fort belle cheſne d'or & vn tres-riche & braue accouſtrement d'eſcarlate rouge, qui fut vn preſēt que le Capitaine eſtima beaucoup & fut priſé encore d'auantage en la Chine cō-me choſe qui y eſt rare, & outre ce luy fit appre-ſter vn hōnorable preſent pour offrir au Gou-uerneur de Chincheo qui auoit † enuoyé ledict *Conſentemēt.* *Preſens.* *Eſcarlate.* **Cy deſ. c.3.*

Omoncon par le commandement du Roy pour aller en queste apres le Coursaire & encore vn autre pour le Viceroy de la Prouince d'Ochiã, qui estoit en la ville d'Aucheo, & d'ailleurs afin que Sinsay qui estoit vn marchant fort bien cogneu (comme j'ay dit cy dessus) ne s'en allast point mal contẽt auecques eux, & par ce moyẽ ne mist quelque empeschement à l'affaire qui se pretendoit, il luy fit aussi present d'vne chesne d'or, qu'il meritoit bien sans cela, pour auoir tousiours esté fidele amy aux Espagnols. Outre ce furent assemblez de l'ordonnance & mandement du Gouuerneur tous les esclaues Chinois qui auoyent esté au parauãt en la puissance de Limahon, & depuis furent pris au fort de Pangasinan, & les donna ledit Gouuerneur à Omoncon, afin qu'il les remenast francs & libres en leur païs, mandant pareillemẽt au Maistre de camp ensemble aux soudars & Capitaines qui estoyent au siege, qu'ils eussent à rẽdre & deliurer tous les autres qui leur estoyent demeurez,, s'obligeant de payer luy-mesme aux soudars à qui ils appartenoyent la rãçon de chacun d'eux selon ce qu'ils pouuoyent valoir. Cela fait il fit apprester tresabondamment toutes les choses necessaires pour le voyage, ce qui fut fait en peu de temps.

Present à Sinsay.

Esclaues rendus.

Preparatifs de voyage.

Omoncon ayant entendu le destroit où estoit tenu Limahon, part de la ville de Manille, & mene auec luy à la Chine les Religieux Augustins.

CHAP. X.

LE Dimenche du matin qui estoit le 10. de Iuin en l'an 1575. s'assemblairent le Gouuerneur dessusdit, & tous ceux qui estoyent dans la ville, & s'en allairent au monastere des Augustins, auquel lieu fut chantee solennellement vne Messe du S. Esprit, & apres qu'elle fut dite, & que tous eurent fait priere à Dieu que ce fust son saint vouloir d'acheminer ce voyage de la Chine à l'hõneur & gloire de sa diuine Majesté & à la saluation des ames de ce grand Royaume, que le Demon retenoit soubs sa puissance: Omoncõ auec Sinsay prit congé du Gouuerneur & des autres, les remerciant du bon recueil & traittement qu'ils luy auoyent fait, & leur promettant en recompẽse de leur estre tousiours fidele amy, cõme ils le verrõt par effet, & par la cõduite de ceux qu'il auoit demandée luy-mesme & acceptee de son plein gré pour les mener aussi seurement que sa personne, laquelle il lairroit plustost auoir mal que pas vn de ceux qu'il auoit pris en sa charge. Le Gouuerneur & les autres le regraciairent honnestemẽt des nouuelles offres qu'il faisoit, luy repliquant qu'ils auoyent de leur costé la mesme asseurance de sa personne, & sur ces paroles prirent congé tant de luy que des Religieux & leurs compagnons non sans grãdes pleurs de part & d'autre.

Assemblee.

Messe du S. Esprit.

Congé & partement.

De ce pas ils se vont tous embarquer dedans

Embarquement.

vn vaiſſeau des Iſles appreſté pour cet effect, lequel demara du port auec vn autre vaiſſeau de marchans Chinois qui eſtoit auſſi à Manille, & dedans lequel ſe mit Sinſay auec tous les viures & prouiſions juſques au port de Bulian, où eſtoit le grand nauire d'Omoncon, dans lequel ſe deuoit faire le voyage, & eſtoit celuy qui auoit eſté repouſſé du mauuais temps au fleuue de Pangaſinan comme † dit eſt. Si n'arriuairẽt audit port que le Dimenche enſuyuant, pour auoir eu le temps fort contraire, qui leur auoit fait perdre de veuë l'autre nauire de compagnie où eſtoyent les viures, lequel ils trouuairent au port deuant eux, pource qu'eſtãt de haut bord il en auoit mieux nauigé, & eſtoit arriué pluſtoſt. Ils trouuairẽt là auſſi deux ſoudars que le Maiſtre de camp auoit enuoyez de Pangaſinan (duquel lieu il auoit veu entrer le nauire dans ledit port) auec charge & mandement de leur dire qu'ils vouluſſent ſingler juſques à luy. Cela fit ſoupſonner les Religieux & leur compagnons qui craignoyent que le Maiſtre de camp ne les vouluſt retenir juſques à ce qu'on viſt l'iſſuë de l'aſſiegement du fort qu'on eſperoit prẽdre de jour à autre, afin qu'ils emmenaſsẽt auec eux à la Chine le Courſaire Limahon mort ou vif, au moyẽ dequoy tous furent quaſi d'aduis que ſans luy obtemperer ny prendre congé de ſa part ils deuoyent pourſuyure le voyage, qui eſtoit d'eux tous ſi fort deſiré que chaſque heure leur duroit autant qu'vne annee, craignant que quelque euenemẽt ne vint em-

Au cha. precedant.

Le maiſtre de cãp mãde les Religieux.

pescher & destourber leur entreprise. Toutesfois ayant surce pris meilleur aduis, & cognoissant bië le naturel & le bon zele du Me. de cãp (que le P. Herrade auoit tousiours tenu comme fils, pource qu'il estoit neueu de l'Adelantade Legaspi, premier Gouuerneur habitateur & descouureur des Philippines, auec qui il estoit allé de Mexique ausdites Isles lors qu'il l'emmena quand & luy fort ieune enfant) ils accordairent d'y aller pour luy obeyr & prendre congé tãt de luy que des autres amis qui estoyent en l'ost, & sur cet accord sortirent du port en tournant la proue vers Pangasinan qui n'estoit qu'à sept lieues de là, mais à peine en eurent ils fait trois qu'il se leua vn vent contraire si impetueux, qu'il ne les laissa iamais passer outre ; & leur fut force de reuenir au mesme port : enuoyant de l'aduis de tous nommé Pedre Sarmient dans le nauire ou estoyent venus les deux soudars susmentionnez, lequel pour estre petit & à rames pouuoit plus facilement & sans grand danger costoyant la terre abborder à Pangasinan : pour illec au nom de tous s'excuser enuers le Maistre de camp, & prendre congé de luy & de tous les autres amis, lesquels il prioit d'auoir memoire d'eux en leur priere & les recõmander à Dieu & le supplier qu'il luy pleust les assister & secourir pour paruenir à l'entreprise tant desirée d'eux tous : luy enchargeant au surplus d'amener le truchemant qu'ils deuoyent mener auec eux qui estoit vn ieune garson Chinois appellé Hernand qu'ils auoyent

Les Religieux deliberent d'aller veoir le M. de camp.

Vent contraire.

baptisé à Manille, & parloit bien Espagnol.

Sarmient enuoyé par les Religieux.

Si alla à Pangasinan ledit Pedre Sarmient & accomplit fort fidelement ce qu'on luy auoit recommandé: toutefois ne se contentant de ce le Maistre de camp, ny les Capitaines & soudars qui portoyent grande affection ausdits religieux & compagnons pour leur merite, ils deliberairent de les enuoyer querir, & supplier de les venir veoir deuant que partir, puis qu'ils en estoyent si prés. Les Religieux oyant cela (non toutefois sans soupçonner ce que nous auons dit cy dessus) & voyāt qu'ils ne pouuoyēt refuser d'aller jusques audit lieu pour satisfaire à leur mandement & priere si honneste: ils sortirent de Bulian à vn bon temps (car le vent s'estoit calmé & auoit laissé la mer vn peu seulement esmeuë) & auec ceste bonasse abbordairent à Pangasinan, où ils furent receus du Maistre de camp & des autres à tresgrand'feste dedans & dehors. Adonc ils trouuairent tout le cōtraire de ce qu'ils auoyent pensé, & tant s'en falut que le Maistre de camp les retinst, qu'au contraire il les expedia en peu de temps, leur baillant sur le champ tous les esclaues que le Gouuerneur luy mandoit (du gré & consentement des soudars qui les detenoyent, lesquels entendant ce qu'on en deuoit faire, les cedairēt tresuolontiers) & pareillement le truchemant qu'ils demādoyent & tout le reste qui estoit requis pour le voyage, priāt par lettre le Capitaine Omoncō qui estoit demeuré à Bulian de les auoir pour recommandez, comme il esperoit

Les Religieux vont veoir le Maistre de camp.

Esclaues rendus.

Recommandations.

qu'il feroit & luy promettāt de ſa part le meſme que luy auoit promis le Gouuerneur, ſçauoir eſt de luy enuoyer le Courſaire mort ou vif, ſi toſt qu'il auroit moyē de ce faire. Il pria auſſi le P. Herrade de vouloir mener auec luy vn nommé Nicolas de Cuenca ſoudard de ſa cōpagnie, qui deuoit acheter pour luy quelques choſes en la Chine: ce qu'il accepta biē volontiers: luy offrant de le traiter comme ſa perſonne propre, puiſque dependant de luy il le reputoit comme ſien.

Depart de Pangaſinan.

Apres ces recommandations, & prenāt congé du Maiſtre de cāp & de tous les autres de l'armée auec tant de pleurs & de larmes qu'ils auoyent fait à Manille, ils reprennent leur chemin vers le port de Buliā duquel ils eſtoyēt partis, & enuoya le Maiſtre de camp auec eux iuſques audit port le Sergent majeur porter vne lettre à Omoncon, & vn preſent de viandes & autres choſes auec deux lettres miſſiues addreſſantes au Gouuerneur de Chincheo, & au Vice-roy de la prouince d'Ochian, par leſquelles il leur mandoit comme il auoit mis le feu à la flote de Limahon & tué pluſieurs de ſes gens, & qu'il le tenoit aſſiegé ſi eſtroitement qu'il ne luy eſtoit poſſible d'eſchapper ny eſtre encore long temps ſans ſe rendre, & qu'il ſe cōporteroit enuers luy fut vif ou mort ſelon & comme le Gouuerneur de Manille luy eſcriuoit & promettoit. Il accōpagna ces deux miſſiues de deux preſens à ſçauoir d'vn baſſin d'argent & de quelques robbes de drap de Caſtille (que les Chinois eſti-

Lettres & preſens.

Choſes rares en la Chine.

ment beaucoup) & autres choses singulieres qui sont rares en la Chine: auec vne honneste excuse de ce qu'il ne leur enuoyoit dauantage à cause du lieu incommode où il estoit lors & loin de Manille où estoyent ses facultez.

Arriuee à Bulian. Si arriuairent le mesme iour auec bon temps audit port de Bulian, auquel lieu ils trouuairent le Capitaine Omoncon qui les attendoit, lequel ayant receu le present que le Sergent-majeur luy offrit au nom du Maistre de camp le remercia grandement, & luy confirma de nouueau ce qu'il auoit promis au Gouuerneur.

Les Espagnols partent du port de Bulian auec le Capitaine Omoncon, & abbordent à la terre ferme de la Chine.

CHAP. XI.



Saint desir du P. Herrade. LE bon P. Herrade susmentionné auoit si grand desir de se veoir dedans la Chine tant pour y prescher l'Euangile que veoir la grandeur qui se racontoit de ce Royaume, que combien qu'il fust desia expedié du Gouuerneur & du Maistre de camp dessusdits, si luy estoit il aduis qu'on le vouloit empescher & destourber de ce voyage. Et partant pour se veoir hors de ceste crainte ainsi comme ils ar-

Et portant.

riuoyent audit port de Bulian, il parle au Capitaine Omoncon & le prie gracieusement que puisque le temps n'estoit contraire ils fissent voile incontinent. Omōcō qui ne desiroit autre chose & auquel chasque heure qu'on le retenoit sembloit aussi longue qu'vne annee, cōmanda sur le champ aux mariniers qu'ils aprestassent les choses necessaires pour nauiger, & qu'elles fussent cette nuit dessus vne ancre, pour sortir du port apres minuit, comme ils firent en leuant l'ancre enuiron l'aube du jour, le Dimanche 25. de Iuin, & embarquairent en leur compagnie vn appellé Iuā de Triane soudard Espanol que les Religieux emmenairent pour s'en seruir au nauigage, pour ce qu'il estoit homme de mer.

Priere du P. Herrade.

Partement.

Adonc apres auoir fait priere à nostre Seigneur de les conduire en leur voyage, ils firent voile auec bon temps estant en tout 20. personnes tant Religieux que soudars & gens de seruice, sans les esclaues Chinois & les gens du Capitaine Omoncon. Peu apres qu'ils furent hors du port le vent vint à se lascher n'ayant fait encore guere de lieuës ; & commença vn calme qui leur fit auoir vn trauers de mer quelques jours, & apres cela suruint vn fort temps, auec lequel ils vaguairent, les Chinois guidant le voyage par le moyen d'vne aiguille diuisee en douze parts, dont ils ont coustume d'vser sans aucune carte marine, faisant leur nauigation seulement par routes, qui sont tousiours presque à veuë de terre, & s'engouffrant bien

Chinois cōme nauigent.

peu en mer: qui fut cause de les faire bien esbahir, quand les Espagnols leur dirent qu'ils alloyent de Mexique aux Philippines en trois mois sans point veoir terre. Si pleut à nostre Seigneur qu'auec ce peu de chemin qu'ils faisoyent faute de vent & à cause du calme qui estoit grand, ils commençairét à veoir la Chine le Dimanche ensuyuant, qui estoit le 3. jour de Iuillet, ayant faict à leur aduis depuis le port de Bulian duquel ils estoyét sortis jusques à veoir la terre ferme cent quarante lieuës ou enuiron: & à plus de vingt lieuës de là premier que d'y arriuer ils trouuairent vn profond d'eau, qui auoit à ce que disoyent les Chinois de septante à quatre vingts brasses, & alloit tousiours en diminuant jusques à terre, qui est entre-eux le plus grand indice pour cognoistre quand ils approchent d'icelle.

Veuë de la Chine.

Profõd d'eau.

Courtoisies faites aux Religieux.

Tout le long de ce voyage Omoncon vsa de telle courtoisie à l'endroit des Religieux & des autres de leur compagnie, comme s'ils eussent esté les vrais maistres du nauire: car à leur embarquement il accommoda les Religieux en la chambre de pouppe qui estoit sienne, nonobstant tous les refus qu'ils en firent: & à Sarmiét & Loarche leur bailla vne autre chambre fort commode, leur faisant à tous grand honneur, & commandant qu'ils fussent respectez dans le nauire plus que luy mesme. Et fut si grand le respect à leur endroit, que comme vn jour au commencement de leur nauigation lesdits Religieux les trouuairent sacrifiant aux Idoles, &

Religi. comme respectez.

eur remõstrairẽt que telles ceremonies estoiẽt ridicules, & qu'il ne failloit adorer qu'vn seul Dieu, les priãt de ne plus cõmettre vn tel abus, ls cessairent pour l'amour d'eux & s'ẽ abstinrẽt mesme au demeurant du voyage, nonobstant qu'ils fussent coustumiers de ce faire plusieurs fois le jour. Outre cela ils adoroyent les images que portoyent lesdits Religieux, se mettant genoux deuant elles auec signes de deuotion: de sorte que comme ils veirent la terre ferme en si peu de jours & eurent passé si tost ce petit gouffre, qui est ordinairement fort dangereux & plein de tourmente, & encore plus en ces mois là: ils en attribuairẽt le tout aux prieres des Religieux & de leurs compagnons & soudars. Pareille courtoisie aussi leur fit tousjours le Sinsay, qui estoit la seconde personne du nauire, & celuy qui entendoit mieux cette nauigation & voyage, ce qui se vit par effet, en ce que sa guide fut la plus seure.

Deuotion des Chinois.

Sinsay expert au faitde marine.

Or comme ils approchairent plus pres de terre ils apperceurẽt vne ville fort belle & enuironnee de tours qui s'appelloit Tituhul, où tient en tout temps le Roy de la Chine dix mille soudars de garnison, & est du gouuernement de la prouince de Chincheo. Le lendemain ils tirairent vers vne sentinelle qui estoit dessus vne roche à l'entree d'vne place, laquelle ayãt veu le nauire, & recogneu l'estendard du Roy, en donna signe à sept vaisseaux estans derriere la pointe, qui estoyent vne bande de ceux qu'il y auoit là en grand nombre pour la garder de

Tituhul ville de la Chine.

Centinelle.

celle coste & estoyent plus de quatre cens. Si sortit incõtinẽt le Capitaine des sept vaisseaux pour recognoistre ceux des Espagnols, sur quoy aduint ce qui se dira au chapitre qui ensuit.

Le Capitaine Omoncon approche pour prendre terre en la prouince de Chincheo, & deuant que de surgir est contraint de venir aux mains auec vn autre Capitaine de mer.

CHAP. XII.

Omoncon s'escarte.


E Capitaine Omoncon voyant que les sept vaisseaux venoyent deuers luy tourna la prouë de son nauire, & s'escartant de la centinelle tira droit vers sa ville, laquelle estoit pres de là à deux lieuës seulement de ladite pointe: ce qu'ayãt veu le General de celle plage, qui estoit là à la guette & jugé selon le tour qu'il auoit fait estre vn nauire d'ennemis lequel venoit pour mal faire: il sortit incontinent de derriere la pointe auec trois vaisseaux legers à rames & commence à le suyure chaudement & à luy donner la chasse à trauers le chemin qu'il auoit pris.

Omoncon est poursuiuy.

Quand il en fut pres il fit tirer quelques pieces de canõ pour leur faire baisser voile, ce que ne voulut faire Omoncon, cuidant que ce fust (comme il confessa depuis) quelque homme de peu d'importance, & non le general de la coste:

mais voyant aprés qu'il fut approché d'auanta-
ge que c'estoit luy, & l'eust recogneu à la ban-
niere qu'il portoit en la pouppe de la fuste où il
estoit auec ses soudars, il fit incontinent caler le
voile & attẽdit. Le mesme fit le General demeu-
rant derriere, & enuoya vn bateau pour le Ca-
pitaine qui estoit dans le nauire, à fin qu'il allast
par deuers luy & luy fit entendre qui il estoit &
d'où il venoit. Omoncon se mit à l'instant de-
dans sans resistẽce, mais plustost à ce qu'on peut
veoir auec apprehension, craignant de receuoir
desplaisir pour s'estre enfuy de luy: & si tost que
le General le vit il le cogneut & luy fit fort bõ
recueil, à ce que peurent veoir les Religieux par
les signes qu'ils en apperceurent & entendirent
depuis.

Omoncon cale le voile.

Si estoit ce General homme de bonne façon
& vestu fort richement, estant assis sur vn sie-
ge en la pouppe du nauire & couuert d'vn om-
braire contre le soleil & fit asseoir le Capitaine
Omoncon à costé de luy, toutefois sous le cou-
uert de la pouppe sãs auoir siege ny autre cho-
se: en quoy le Capitaine luy obeit, l'ayant pre-
mierement refusé en toute honnesteté & mo-
destie, le remerciant humblement du grand
honneur qu'il luy faisoit. Aprés qu'il se fut as-
sis il luy raconta tout au long ce qui estoit ad-
uenu en son voyage & en quel estat estoit de-
meure Limahon, ensemble comme il amenoit
par de là les Religieux & les autres Castillans
qui alloyẽt vers le Viceroy d'Aucheo pour luy
donner ces bonnes nouuelles, & faire amitié

Omoncon va deuers le General.

auecque luy, & pour cet effet portoyent à luy & au Gouuerneur de Chincheo quelques presens que leur enuoyoit le Gouuerneur & le Maistre de camp des Philippines. Le General ayant entendu ce bon recit, fit aller derechef le bateau pardeuers eux pour les amener deuant luy, ayant enuie de veoir quelle maniere d'hommes ç'estoient, & comme ils seroyent habillez, & en outre se contenter & satisfaire de quelques curiositez qui luy estoyent venues par les propos que le Capitaine luy auoit peu dire d'eux. Les Religieux & leur compagnons obeirent au commandement, & s'embarquant dans le bateau, non sans toutefois auoir peur, arriuairent au nauire qui n'estoit pas loin de là: auquel lieu ils furent receus du General fort courtoisemét selon la mode du pays auec vn fort bó visage, & monstrant signe d'estre bien aise de les cognoistre & veoir les habits qu'ils portoient. Peu apres il cómáda qu'on les menast sous le couuert, qui fut cause de leur faire augmenter la peur qu'ils auoyent conceuë au parauant quand il les enuoya querir, & encores bien plus quand ils veirent qu'il les faisoit enfermer dans vne chambre & leur truchemant pareillement. Eux estant ainsi la dedans & en grand esmoy de sçauoir ce que pretendoit le General, ainsi qu'ils guignoyent tout ce qu'on faisoit par derriere vn porche qui estoit au deuant de la chábre en laquelle on les auoit mis; voila à l'instant qu'ils vont veoir tous ceux du nauire prendre leurs armes à la haste: & le Capitai-

Les Espagnols vont deuers le General.

Espagnols sót enfermez.

Esmeute nauale.

: CapitaineOmoncon auſſi parmy eux,& oyẽt
ıcontinent tirer du nauire quelque canons
: arquebuſes auec vn grand cry & bruit de
ens,dont ils furent bien eſtõnez auec ce qu'ils
eſtoyent deſia attendant de moment à autre
u'on leur vinſt couper la gorge. Eux eſtant en
eſte deſtreſſe, & la conſiderant en ſoymeſ-
ıe le Capitaine Omoncon qui les auoit ame-
ez, il leur enuoya vn ſien ſeruiteur pour
ur dire l'occaſion de tout ce qu'ils auoyent
eu & ouy : au moyen dequoy ils accoiſai-
nt & chaſſairent la peur qu'ils auoyent euë
e ce qu'on les auoit mis ſous le couuert, &
es coups de canon qu'ils auoyent ouy tirer.
lais à fin qu'on ſçache que c'eſt, ie le raconte-
ıy ſuccintement, prenant l'affaire vn peu de
lus loin.

Omoncon enuoye aſſeurer ces Eſpagnols.

Quand le courſaire Limahon alla prendre la
oute des Iſles, on ſçeut incontinent en la Chi-
e comme il auoit pris ce chemin, & alors le
iceroy d'Ochian de l'ordonnance du Conſeil
oyal manda à tous les Gouuerneurs des villes
roche de la coſte qu'ils enuoyaſſent gens a-
res luy, les aduertiſſant que celuy qui ſeroit
plus prompt à ce faire luy feroit le plus de
laiſir & l'obligeroit à le recognoiſtre. Car ils
uoyent peur entre eux que ſi le Courſaire ſe
enoit ioindre auec les Caſtillas (qui eſt le
om qu'ils ont donné là aux Eſpagnols deſ-
uels ils auoyent deſia bonne cognoiſſance) il
ıe s'en enſuyuiſt quelque inconuenient qui
eroit par apres difficile à reparer : à l'occa-

Eſmeute nauale d'où prouenue.

Eſpagnols sõt appellez Caſtillas.

ſion dequoy il les prioit de diligenter afin de l'auoir aux mains s'il eſtoit poſſible, ou bien le rompre & deſconfire deuant qu'il peuſt arriuer auſdites Iſles. Pour executer ce mandement le Gouuerneur de Chincheo † aſſembla des nauires, & depeſcha auec elles le Capitaine Omoncon: toutefois il ne peut ſi toſt s'appreſter de gens & d'autres choſes neceſſaires, que de là à quelques iours qu'il partit & vint arriuer au lieu où le trouuairent les Eſpagnols auprés du port de Bulian, comme dit eſt. Preſque en ce meſme temps le Gouuerneur de la plage qui eſtoit là gardant la coſte deſpeſcha vn autre nauire pour ſçauoir nouuelles du Courſaire, & ſuyuant icelles luy courir ſus incontinent auec l'armée. Ce nauire de queſte eſtoit au pere de Sinſay bon amy des Caſtillas, qui accompagnoit les Religieux depuis les Iſles, & leur ſeruoit meſme de pilote, comme dit eſt: lequel bien qu'il fuſt party du port en grand'diligence arriua encore plus viſte ſans mats ny anténes, qu'il auoit perdues en vne grande tourmente qui les ſurprit dans le gouffre, où ils ſe cuidairét tous perdre.

† Cy deſſ. ch. 3.

Nauire de queſte enuoyé.

Or alors que les Religieux s'en allairent de Bulian à Pangaſinan deuers le Maiſtre de camp qui les enuoyoit querir (comme † dit eſt) il y auoit au meſme port vn nauire de la Chine qui venoit des Iſles de trafiquer, lequel comme il ſe fut informé tant de l'Eſtat où les Caſtillans tenoyent le Courſaire, que du voyage d'Omoncon, enſemble comme il emmenoit à la terre

† Cy deſſus chapitre 10.

ferme lesdits Religieux & leurs compagnons:
partit vn matin du port secrettement dix jours
deuant Omoncon, & singlant vers la terre fer-
me y arriua au bout des dix jours desquels il
auoit deuancé l'autre. Si dõna à l'instãt aduis au
Gouuerneur de tout ce qu'il auoit entendu tãt
le rapport que de veuë, & comme auec Omõ-
con & les Castillas venoit le Sinsay qui estoit
e conducteur de l'affaire de Limahon, & que
le tout le bien qui en viendroit, l'honneur en
appartenoit à iceluy, & non audit Omoncon:
estant incité à ce dire pour l'amitié & affection
qu'il portoit à Sinsay qui estoit de sa profession.
Le Gouuerneur de la plage desirant gaigner la
grace, & parauenture quelque recompense de
son Roy en luy faisant à sçauoir comme le fils
de celuy qu'il auoit enuoyé apres Limahon au-
oit esté le principal instrument du bon succes
de l'entreprise, si tost qu'il sçeut les nouuelles
du nauire (lequel comme nous auons dit arri-
ua dix jours deuant l'autre) fit sortir en pleine
mer six vaisseaux, leur enjoignãt de faire surgir
à ladite plage le nauire d'Omõcon, & ne le lais-
ser aller autre part & que s'il ne le pouuoyent
faire, à tout le moins ils luy amenassẽt le Sinsay
d'autãt qu'il vouloit l'enuoyer en poste au Vi-
ceroy, pour luy dõner aduis de tout. Ces six vais-
seaux arriuairent aupres de celuy du General
susmẽtionné, où estoyẽt auec luy les Espagnols,
& ne peurent apperceuoir celuy d'Omon-
con pour le grand nombre de nauires qui
estoyent par toute la plage & de plusieurs au-

Gouuerneur de la plage cõme aduerty.

Gouuerneur de la plage enuoye arrester Omoncon.

tres lesquels alloyent &venoyẽt,au moyen de-
quoy le General les enuoya mettre sous le cou-
uert à fin qu'ils ne fussẽt veus ny apperceus, &
fit mettre à l'instãt la main aux armes pour les
defendre, s'il en estoit de besoin. Pendant que
Resistence. ces preparatifs se faisoyent dans le nauire, l'vn
des six vaisseaux arriuez approche deuers Omó-
con en intẽtion de le prendre pensãt le faire ai-
sement: mais il aduint bien au contraire, pour-
autant que les soudars defendirent si bien le
nauire & la personne du Sinsay (lequel se fust
volontiers laissé emmener dans le vaisseau où
estoit son pere si les soudars d'Omoncon l'eus-
sent permis) qu'ils blessairent à bon escient
quelques vns de ceux qui voulurent sauter de-
dans. Si s'en reuint le nauire vers le Capitaine
Omoncon, lequel à l'instant fit entrer dedans
le sien les Espagnols qui estoyent dãs celuy du
General, ce qui fut faict si legerement que les
autres vaisseaux ne peurent jamais approcher,
encore qu'ils en fissent tous leurs efforts jus-
ques à y en auoir desia dedans: auquel lieu le
Capitaine Omoncon se mit en point de com-
batre pour defendre le nauire &ceux de dedãs,
ou bien mourir sur la querelle. Les Religieux
Offre de secours. &leurs cõpagnons qui auoyent entendu la cau-
se de telle meslee (tant par les conjectures &
autres choses qu'ils auoyent veuës, que par les
paroles que leur auoit mandees Omoncõ) s'of-
frirent tous de mourir là auecque luy s'il en
estoit de besoin, le priant de leur commander
ce qu'ils deuroyent faire, & luy promettant

'y obeyr entierement.

Atant venoyent les vaisseaux pour enui-
onner Omoncon, & luy qui y auoit l'œil fit
irer les pieces de canon & se mit à lors en
efense, demandant pour cet effect de la pou-
re aux Espagnols, à cause qu'il en auoit fort
eu. Le General ne bougea jamais du nauire
epuis que les Castillas entrairent dedans,
y se leua de son siege bien que tout le mon-
e se mist en armes. Sur ce le Capitaine des six
aisseaux de Chincheo se mettãt dedans vn ba-
eau va deuers le nauire d'Omõcon pour parle-
néter auec luy; mais on ne luy permit pas d'ap-
rocher, ains à coup de canon qu'on deslascha
e fit-on retirer malgré luy: & adonc Omon-
on du haut de la poupe commence à luy dire
lusieurs reproches, luy objectant comme il
ouloit luy rauir l'honneur qu'il auoit gaigné
uec tant de peines. Le Capitaine voyant qu'il
ne pouuoit venir à bout de ses desseins deli-
era de le laisser, & par ainsi retourna la prouë
leuers la plage de laquelle il estoit sorty, & s'en
etourna au port. Cettuy-cy emmenoit dedans
on vaisseau le pere & vn fils de Sinsay, pour
'obliger par ce moyen de passer de leur costé:
ce que n'estãt aduenu il les fit prisonniers tous
leux, & au mesme instant la féme & la mere, &
estãt la coustume du païs que les enfans soyent
emprisonnez pour les peres, & respectiuement
les peres pour les enfans. Sinsay qui se douta de
cela ne voulut point retourner chez luy qu'il
n'eust obtenu au prealable vn mandement du

Omoncon en defense.

Reproches.

Retraitte.

Pere, mere, frere, & fils de Sinsay prisonniers.

Viceroy pour faire eslargir hors de prison ceux qu'on y auoit mis à tort & sans cause: ce que luy octroya le Viceroy auec autres faueurs & graces, comme il se dira en son lieu.

Eslargissement.

Omoncon & les Espagnols se desbarquent au port de Tansuse, & sont bien receus du Correcteur & festoyez en grand'ioye du mandement de l'Insuanto de celle prouince.

CHAP. XIII.

Arriuee.

Tansuse.



EV apres que le Capitaine des six vaisseaux s'en fust retourné vers Chincheo, le Capitaine Omoncon arriua auecque sa compagnie au port de Tansuse proche de là le Mardy au soir, qui estoit le cinquiesme jour de Iuliet. Ce Tansuse est vne ville belle & plaisante, de quatre mille habitans, où y a mille soudars de garnison, & vne bonne & forte muraille, & les portes renforcées de bandes de fer, & sont les fondemens des maisons construits de bonne pierre de taille, & les parois crespies de mortier, & quelques vnes de carreau, auec des chambres bien faites & garnies de belles courts, & les ruës belles & larges & toutes pauées. Vn peu deuant que surgir ils veirent sur des grandes roches panchantes deuant le port les soudars & habitans tous en ar-

nes,& comme en point de combatre, entre lesquels estoit vn des Capitaines principaux & trois autres auecques luy enuoyez par le Gouuerneur de Chincheo (dit en leur langue Insuanto) lequel sçauoit bien desia la venuë d'Omoncon & de ceux de sa compagnie par le rapport du nauire qui estoit arriué deuãt, comme dit est, afin qu'il les reçeust en son nom & leur fist toutes les caresses qui seroyent possibles. Le nauire entrant au port salüa la ville auec quelques pieces d'artillerie & fit descharger six fois l'arquebuserie, & pliant les voiles prirent fond. Incontinent s'en vient au nauire le Capitaine dessusdit, auquel auoit commandé expressemẽt l'Insuanto, que si tost que seroyent desbarquez les Espagnols, il leur fist tousiours compagnie & les fournist de toutes choses necessaires iusques à ce qu'ils fussent paruenus au lieu où il estoit, ce qu'il accomplit soigneusement.

Capitaine de garde pour les Espagnols.

Reception.

Tous ces Capitaines, cõme aussi les autres Officiers du Roy, portẽt dessus eux certaines marques & enseignes pour estre cogneus, lesquelles ne sont permises à personne du commun peuple, & ne peuuent sortir en public sans icelles, & ne voudroyent quand ils pourroyent & en auroyent permissiõ, estant respectez à cause d'icelles, tant par les ruës, que tout autre lieu où ils vont & se trouuent. Tous ceux là s'appellent generalement (Loytias) qui vaut autant à dire que (Cheualiers ou Gentilhommes) & les marques particulieres dõt ils vsent, ce sont des ceintures larges & garnies de diuerses sortes pour-

Marques des Officiers de la Chine.

ce qu'il y en a d'or, d'argent, de coquille de tortuë, de bois odoriferant, d'autres d'yuoire, & celles des Seigneurs ſemees de perles ou de pierreries, & outre ce portent des chapeaux ou bonnets ayant deux longues oreilles & des botines de ſatin, ou de veloux ras, comme nous auons dit plus amplement en la * premiere partie de ceſte hiſtoire.

*Liure 3. chap. 14.

Incontinent que les Eſpagnols eurent pris port, le Correcteur de la ville enuoya vne permiſſion par eſcrit pour ſortir hors du nauire, ſans laquelle les gardes de la marine ne leur euſſent pas laiſſé mettre le pied dans la Chine. Ceſte permiſſion eſtoit eſcrite deſſus vn tablon † plaſtré & paraphé de la main du Iuge qui a la charge de donner telles promiſſions. Si toſt qu'ils furent à terre, voicy venir à eux les ſoudars leſquels de l'ordonnance de l'Inſuanto eſtoyent tenus pres pour les receuoir & accompagner, & ſe mettant en ordonnance les menairent aux hoſtels que tient le Roy en icelle ville & en toutes les autres du Royaume, & les logairent en ce lieu. * Ces hoſtels eſtoyent fort grans & bien baſtis, & garnis de belles courts & allées, auec quelques viuiers dedans pleins de pluſieurs ſortes de poiſſon. Par le reglemẽt que l'Inſuanto auoit enuoyé au Correcteur de Tanſuſe il luy preſcriuoit les viures qu'il leur deuoit donner aux repas, enſemble toutes les autres choſes qu'il auoit à faire, le tout ſi particulierement limité, qu'on ne pouuoit douter de rien; & quant au Capitaine par luy deputé, il

Paſſe port d'entree.

† Cy deſſus li. 3. chap. 7.

† Cy deſſus li. 3. chap. 23.

uy enchargeoit de ne partir iamais d'aupres
'eux auec ses soudars : & de les accompagner
ousiours par tout où ils iroyent & seroyẽt ius-
ques à ce qu'il eust receu vn autre mandement
eluy:pour à quoy obeir & satisfaire il se tint
este nuit là auec eux audit hostel où on les
uoit logez. Le Correcteur les ayant logez s'en
lla luy mesme au port, & fit desbarquer leur
agage en sa presence qu'il leur enouya fort soi-
neusement.

Il affluoit tant de gens qui venoyent veoir es estrangers,que tãt à cause de la foule que du grand' chaud qu'il faisoit ils estoyent fort molestez:ce que voyant le Correcteur il fit mettre aux portes des Alguazils & Sergens pour empescher le monde d'entrer, lesquels toutefois bien qu'ils ne fissent tant de peines ne cessoyent aucunement,allant autour de la maison&grimpant dessus les murailles pour les veoir, comme chose rare qui venoyent de si lointain païs & portoyent des habillemens differens à ceux dont ils vsoyent & auoyent veus. Le soir venu le Correcteur leur fit vn banquet à la mode du païs & de la maniere qui ensuit. On les mit dans vne belle sale où y auoit des flambeaux & chandelles de cire, & au milieu d'icelle autãt de † tables dressees qu'ils estoyẽt de conuiez selon la coustume du Royaume, comme il se dira plus amplement, toutes bien belles & pinturees, & parees de longues pieces de damas ou de satin fort bien faites sans aucunes nappes dessus,desquelles ils n'vsent aucunemẽt

Espagnols molestez de presse de gens.

Sergens.

Souper fait aux Espagnols.

**Cy deuant liu.3. cha.18.*

& n'en ont point de besoin, mangeant leurs viandes auec deux petits bastons d'or ou d'argent, ou de bois odoriferant, vn peu plus lõgs que nos fourchettes: dõt ils se seruent si gentiment, que combien que la viande qu'ils prennent soit d'vne chose bien menue, ils n'en laissent rien choir sur la table, & ne se gastent les mains ny le visage. A ces tables là furent assis les Espagnols dessus de beaux sieges, selon leur rang, & tous placez de telle sorte que combien qu'ils fussent en tables diuerses, ils se pouuoyẽt veoir & parler ensemblement. Ils furent seruis de plusieurs sortes de viãdes, & toutes fort bien accoustrees, tant de chair que de poisson, auec iambons, oysons, poulles entieres, & belles pieces de bœufs: & pour le desser eurent force petits panniers pleins de fruits, de sucre & massepains, le tout curieusement bien fait & apresté. Le vin qu'on leur apposa estoit de diuerse couleur & saueur, & combien qu'il fust fait de palme (ainsi que c'est tout celuy duquel on vse audit Royaume) si sembla il aussi bõ aux Espagnols que s'il eust esté de raisins. Le long du souper il y eut en la sale force musique de plusieurs sortes d'instrumens desquels ils ioüoyent fort bien & d'vn bel accort chacũ leur tour, & ceux desquels ils vsoyent le plus, estoyent clairons, haubois, cornets, trompettes, violons & guiternes semblables à celles d'Espagne, toutefois d'vne façon vn peu differente. A ce banquet qui dura assez long temps se trouuairent

Placement. *Viandes.* *Vin.* *Instrumẽs de musique.* *Conuiez.*

uec les Religieux & leurs cõpagnons le Capi-
aine ſuſdit qui eſtoit deputé pour leur garde,
nſẽble le Capitaine Omoncon & Sinſay. Apres
e ſouper ils furent menez à vn autre endroit où
ls leur baillairẽt de bons lits pour dormir & ſe
epoſer, car ils en auoyent bon beſoin.

Chambres de nuict.

Le lendemain & les autres iours enſuyuans
nt qu'ils ſ'en allairent à Chincheo veoir l'In-
uanto, & ſemblablemẽt par le chemin, on leur
ortoit du matin leur viures & prouiſion, auec
bondance tant de chair que de poiſſon, auec
es fruits & du vin, afin qu'ils les fiſſent accou-
rer eux-meſmes à leur gouſt, & ſans en rien
ayer, l'ayant ainſi commandé l'Inſuanto. Le
our enſuyuãt arriua vn Capitaine de quarante
auires au meſme port, & ſoudain qu'il fut deſ-
arqué ſ'en alla droit à l'hoſtel royal veoir les
ſtrangers, leſquels cõme ils en furent aduer-
is allairent au deuant de luy juſques à la porte
e la ſale, vſant tant iceux que le Capitaine de
luſieurs courtoiſies & ciuilitez. Il venoit en
rand'majeſté ayant deuãt luy tous les ſoudars
e ſa garde & des maſſiers auec vne belle muſi-
ue de haubois, clairons, trompettes & tabou-
ins & pareillement deux Sergens qui auoyent
hacun vne baguette pour faire eſcarter le mõ-
le, & deux executeurs de juſtice portans chaſ-
un en la main vn foüet de roſeau † qui eſt l'in-
trument duquel ils fuſtigent les delinquans, &
eſt ſi cruel, qu'il n'y a homme tant fort & ro-
buſte ſoit-il qui puiſſe endurer ſoixante & dix
coups ſans tomber mort deſſus la place. Ils les

Eſpagnols ſõt deffrayez.

Eſpagnols viſitez d'vn Capitaine.

Suitte du Capitaine.

**Cy deſ. li. 3. cha. 12.*

fustigent dessus les cuisses & les jambes faisant estendre le patient dessus le vẽtre, & luy tenãt
*Cy deff.li.3. chap.10. les pieds & la teste. Les Iuges Capitaines & Loytias † menẽt tousiours deuãt-eux ces executeurs pour fustiger ceux qui empeschent la ruë quãd ils passẽt, ou ne leur font point de place, ou ne descendent point de cheual, ou de leurs chaires
*Cy deff.li.1. chap.10. couuertes (dõt ils † vsẽt ordinairemẽt pour aller en quelque lieu) ou n'abbaissẽt point leur ombraires qu'ils portent tous communement.

Quand le Capitaine arriua à l'endroit de la sale où estoyent allez pour le receuoir les Religieux & leurs compagnõs, il vint dedans vne chaire elabouree d'yuoire, qui estoit portee par huit hommes tous habillez fort richement, & comme il fut à vne chambre plus en dedans se mit à pié & s'ẽ alla vers vne sale où estoit dressé vn haut siege auec vne table deuãt. Si s'assit
Reception. alors en ce lieu, puis se leua incontinent pour reçeuoir les estrangers, lesquels luy firent la reuerẽce à la mode du Royaume, en baissant les
Cy des.li.3. ch.19. mains jointes ensemble & inclinant la teste jusques à terre, à laquelle salutation il respõdit en pãchant vn peu la teste auec vne grand' gra-
Congratulation. uité. Peu apres il commence à parler à eux en majesté, leur disant qu'ils estoyent les bien venus au Royaume, où chacun seroit bien aise de les veoir & caresser sans que leur fust fait
Presens. tort ny desplaisir, comme ils verroyent. Ce propos estant acheué il fit apporter des pieces de soye noire de douze aulnes de long chacune, & les Officiers d'iceluy en mirent aux Re-

gieux à chacun d'eux ſur les deux eſpaules, &
eur ceignirẽt par le milieu du corps. Autant en
irent-ils par le commandement de leur mai-
tre aux compagnons des Religieux, enſemble
u Capitaine Omoncon & à Sinſay, & au tru-
hement pareillement, donnant outre ce audit
)moncon & à Sinſay vn bouquet d'argent à
hacun qu'ils ſe mirent deſſus la teſte (& eſt vn
onneur qu'ils font couſtumierement à ceux
qui ont mis à chef quelque haut exploit ou en-
repriſe). Apres cette ceremonie ſonnairent les
nſtrumens de muſique qui accompagnoyent
e Capitaine, & ce pendant furent apportees
orce cõfitures, conſerues de ſucre, maſſepains
& bon vin, & leur fit prendre la collation tous
lebout comme ils eſtoyent, leur donnant luy
neſme à boire à chacun d'eux ſelon leur rang
& ſans ſe leuer du ſiege où il eſtoit, qui eſt vne
ceremonie qui ſe fait par grand' faueur & en
teſmoignage d'amitié. Cela fait il ſe leua dudit
ſiege, & ſe remit dans la chaire portee par huit
hommes en laquelle il eſtoit venu, & baiſſant
vn peu la teſte ſortit de la ſale & du logis & s'en
alla à ſa maiſon, où par le conſeil d'Omoncõ &
de Sinſay le furent viſiter les Eſpagnols vne
heure apres : auquel lieu ils furent honora-
blement receus de luy, s'eſmerueillant fort
toutefois de le veoir tenir ſi grand majeſté, &
comme le Capitaine Omoncon & le Sinſay luy
parloyent & reſpondoyent à genoux, & les au-
tres ainſi de meſme: tant qu'ayant veu par a-
pres la majeſté de l'Inſuanto & du Viceroy, &

Bouquets d'argent.

Inſtrumẽs de muſique.

Collation.

Partemẽt du Capitaine.

Eſpagnols vont viſiter le Capitaine.

la maniere qu'on tient à parler à eux, ils jugeairent cette cy beaucoup moindre. Ce Capitaine leur donna encore chez luy vne belle collation de plusieurs sortes de cõfitures, de fruits & d'excellẽt vin de palme, & deuisa auec eux de bonne façon jusques biẽ tard, & vsa de propos plus familiers qu'il n'auoit fait la premiere fois, s'enquestant par le menu de plusieurs choses, & regardant leur façon d'habits auec grans signes & apparences de contentement.

Seconde collation.

Deuis.

Les Espagnols partent de Tansuse pour aller à Chincheo voir le Gouuerneur qui les attendoit, & voyent en chemin choses notables.

CHAP. XIIII.

Partement.



Es Religieux & leurs compagnons ayant esté seulement deux jours au port de Tansuse, où ils furẽt bien festoyez (comme nous auons dit au chapitre antecedẽt) partirent le troisiesme jour du matin pour aller à Chincheo, afin de satisfaire au mãdement de l'Insuanto, lequel auoit commandé qu'ils fussent menez par deuers luy en diligence. Au sortir du port ils furent accõpagnez de plusieurs soudars, arquebusiers, & piquiers, auec force tabourins & trompettes & haubois jusques au lieu où estoit le brigantin, dans lequel ils deuoyent aller amõt le fleu-

Accõpagnement.

ue, & les suyuoit par toutes les ruës si grande quantité de peuple, que le nombre estoit presque infiny.

Estant desia embarquez, ce qu'ils firent en diligence pour se sauuer de la grand'foule, voicy venir deuers eux le Capitaine des cinquãte vaisseaux susmentionné auecque trois brigantins l'vn desquels portoit sa personne & estoit fort bien esquipé, & aux deux autres estoyent les soudars qui l'accompagnoyent. Estãt approché il passe au nauire des Espagnols, & leur donna vne collation de cõfitures laquelle dura tout le temps qu'il nauigea auec eux, qui fut iusques à deux grãds lieuës, lesquelles pendant ceste bonne chere ne leur en durairẽt vn quart. Si estoyẽt les bords du fleuue par où ils alloyent tous peuplez de part & d'autre de bons gros bourgs, & comme les Espagnols envoyoyẽt d'aucuns à leur gré, & pour ceste occasion demandoyent leur nom au Capitaine, il leur respõdit que ces lieux là ne meritoyent pas d'estre nommez, mais que quand ils entreroyent plus auant en la prouince où estoit le Roy ils verroyent des villes & citez dignes de nom, & neantmoins ces bourgs qu'ils voyoyent estoyent de trois & quatre mille feux chacũ, & seroyẽt tenus pour villes mediocres en d'autres Royaumes de l'Europe.

Au bout des deux lieuës susdites le fleuue faisoit vne grand' plage, où estoit vne grand' armee de plus de cent cinquante vaisseaux, dont estoit General ledit Capitaine qui accompagnoit les Espagnols. Quand l'armee commen-

Arriuee d'vn Capitaine.

Collation.

Riuages bordez.

Bourgs de 4000. feux.

Armee de 150. vaisseaux.

ça à les descouurir elle se met à les saluer auec l'artillerie & les arquebuses, & autres signes d'alegresses qu'on a coustume de faire en tel tẽps, selon que l'auoit enioint le General. Et ce fut là ou apres que l'escopeterie fut acheuee & eut fait quelques presens & hõnestes offres aux Espagnols auec signes &apparences d'estre fasché de les laisser il prit congé d'eux, & se mettant en l'vn de ses brigantins retourna à sa nauire Capitainesse, où il s'embarqua. Les Espagnols nauigairent encore amont le fleuue quelques trois lieuës, voyant tousiours de bord & autre force beaux bourgs peuplez d'vne infinité de gẽs. Au bout de trois lieuës ils se desbarquairent à demie lieuë de la ville de Tangoa, & au mesme instant certains hommes chargairent tout le bagage sur leurs espaules & le portairẽt deuant la ville où on les attendoit en bon appareil. Au desbarquemẽt se trouuairẽt des chaires couuertes toutes prestes pour les religieux & leurs compagnons, & des cheuaux pour ceux de leur suite: & comme les Religieux ne vouloyent aller que de pié (tant pour le peu de chemin qu'il y auoit & estoit couuert de belles rangeés d'arbres, comme aussi par humilité ne voulant pas aller en sieges si riches, ny estre portez par des hõmes de si bonne façon qu'estoyent ceux que l'on deputoit à cet effet) iamais ne le voulut permettre Omoncon ny l'autre Capitaine de leur garde, disant, que puisque tel estoit le commandement de l'Insuanto il ne leur estoit loisible d'y contreuenir: autrement

Depart dudit Capitaine.

Desbarquement.

Chaires couuertes & cheuaux.

n seroyent punis les Capitaines qui auoyent *Espagnols*
charge de les conduire sans pouuoir alleguer *pourquoy hõ-*
ar eux aucune excuse: & qu'il leur faisoit cet *norez.*
onneur, afin que doresnauant les Chinois leur
ortassent reuerẽce, & veissent cõme c'estoyẽt
ens de marque, puis qu'on les portoit à espau-
s, ainsi que les Loytias. Les Religieux consen-
nt à ces raisons se mirent dans lesdites chai-
s, qui estoyent portees chacune par huit hõ-
es, & celles de leurs compagnons par quatre,
iyuant l'ordonnãce du Gouuerneur: & estoyẽt
s porteurs de chaires si affectionnez à ce ser-
ice qu'ils estriuoyent ensemblement à qui
ettroit le premier la main aux brancars d'icel-
es.

Ceste ville de Tãgoa nõmée Coan en leur lã- *Tangoa ville.*
ue peut bien cõtenir trois mille feux, & a plu-
eurs arbres & iardins de fruits à l'entree, & la
uë par où furent menez les Espagnols allant au
gis auoit selon qu'eux mesmes ont affermé,
ne demie lieuë de long, & ce qui les fit esbahir *Rue de de-mie lieue.*
plus fut de la veoir toute pleine de tables cou
ertes de belles marchãdises & de viãdes de bou
he, & principalemẽt force poisson frés & salé *Abondance de viures.*
e plusieurs sortes, & grãd foison de volailles, &
e chair de toute façon, & beaucoup d'herba-
e & de fruits: le tout en telle quantité que cela
stoit suffisant à leur aduis pour vne ville cõme
Seuille. Il y auoit tant de gens, que cõbien qu'il
eust des hommes à leur faire ruë, & de sou-
dars auec eux, si ne peurent ils passer qu'auec *Hostel Royal.*
grand' peine: & en fin arriuairent à l'hostel du

Roy qui estoit fort grand & beau, fait de pierres de tailles & de brique, auec de belles salles & chambres, mais sans estages. Si tost qu'ils eurent mis pié à terre, voicy arriuer à eux vn messager du Capitaine ou Correcteur de la ville, dit Ticoan en leur langue, qui vint cõgratuler leur biẽuenuë, & leur offrir de sa part vn present de plusieurs chappons, poulles, canars, oyes, & oysons, & de quatre ou cinq sortes de chair, & force poisson, vin & fruits: le tout en telle quantité que cela estoit suffisant pour deux cens personnes: estant toutefois la chaleur tresgrande pour la saison qui augmẽtoit encore d'auantage pour le grand monde qui affluoit, ils eussent mieux aymé vn peu de frescheur.

Congratulation auec present.

A ceste occasion les Espagnols s'en allairent pourmener le soir par la ville, laissant reposer au logis les Religieux, ausquels ils racõtairent par apres maintes belles choses qu'ils auoyent veuës, & entre autres comme la muraille de la ville estoit fort large, & faite de bonnes & grosses pierres de taille, auec des canõnieres & garites: & cõme en passant par la ruë estoit sorty vn hõme d'honneur, & bien en ordre, lesquels venãt abborder de bõne façõ les auoit priez d'arrester, à cause qu'en vne maisõ de là deuãt estoyẽt des dames de marque, lesquelles les ayant veus par entre les portes, & nõ cõtentes de les veoir en ceste façon ny de sy loin, les enuoyent prier humblement de vouloir entrer en leur logis: ce qu'ils auroyent fait pour leur complaire, & seroyent entrez en vne court où estoyent des sie-

Pourmenade.

Visite.

es preparez, dessus lesquels s'assisant & com-
iunicant leur presēce à ces dames qui les con-
employent attentiuement en toute honneste-
é & modestie, peu apres leur auoit esté donné
ne belle collation de massepains & autres cō-
tures de succre, qu'ils auoyent prise sans grand
crupule, mangeant & beuuant librement, &
u'apres la collation elles leur monstrairent
gne qu'elles auoyēt receu beaucoup de plaisir
les voir, & qu'ils s'en pouuoyent aller quand
leur plairoit : ce qu'ils auoyent fait auec force
euerences, les remerciant de leur biens &
ourtoisies.

Au partir de là ils furent veoir vne belle *Maison de plaisance.*
aison de plaisance joignant la muraille de la
ille, qui estoit bastie sur l'eau auec de belles
llees & chambres hautes pour prendre le re-
as faites de pierres de taille, où estoyent force
ables bien peinturees, & de grans viuiers tout
l'entour pleins de beaucoup de sorte de pois-
on, pres desquels estoyent des tables faites de
ierres de blanc albatre, & toutes d'vne piece,
ōt la moindre auoit huit espans de diametre,
c autour d'icelles estoiēt plusieurs petits ruis-
elets d'eau qui couroyent tandis qu'on estoit à
able, puis de beaux jardins de diuerses fleurs
out à l'enuiron. Vn peu loin de là ils veirent vn *Pont.*
ont tout de belles pierres de taille si bien tail-
ées & si grandes, que quelques vnes qu'ils me-
urairent auoyent vingt & vingt deux piez de
ong, & cinq de large : de sorte qu'il leur sem-
loit impossible qu'elles eussent esté mises là de

main d'homme : toutesfois en leur voyage de Chincheo & Aucheo ils en virēt d'autres pōts qu'ils passairent beaucoup d'autres de mesme grandeur & encores plus grandes. Si se reposairent la nuict en celle ville, s'esmerueillant fort de ce qu'ils auoyent veu, puis du matin si tost qu'ils furent leuez, trouuairent prest dans le logis tout ce qui estoit requis pour leur voyage, tant chaires à bras que cheuaux & hōmes pour porter leurs hardes & bagage, & furent bien esbahis de veoir comme chacun d'eux auec vn baston mis au trauers sur l'espaule portoyent cent cinquante liures pesant en deuant, & autāt derriere, diuisant leur charges en deux parts egales, auec quoy ils cheminoyent si vistement & facilement, que les cheuaux ne les pouuoyent suyure.

Agilité des Chinois.

Ils furent au logis du Ticoan, qui leur auoit enuoyé le present susdit, afin de le remercier & prendre congé, lequel bien qu'il tinst la grauité accoustumee, leur fit bon accueil, & les priant de luy pardonner s'il ne leur auoit fait la courtoisie qu'ils meritoyent, leur donna à chacun deux pieces de soye, & leur mit luy-mesme de la mesme sorte & maniere que nous auons dit qu'auoit fait le Correcteur de Tansuse. L'ayant remercié de rechef de ce present, ils prirent cōgé de luy, & s'acheminairent deuers Chincheo, où estoit l'Insuanto, de l'ordōnance duquel leur estoyent faites les receptions & courtoisies dessusdites.

Presens.

Partement.

Les Espagnols poursuyuent le chemin de Chincheo, & en allant voyent maintes choses notables de la Chine.

CHAP. XV.



E Tangoa à Chincheo il y a treize lieuës de chemin par tout si plat, que c'est vn plaisir d'y marcher. Le long de ces treize lieuës ils ne virent pas vn espan de terre inutile, t ont dit le mesme de tous les autres endroits ù ils sont allez par ledit Royaume, lesquels stoyent si pleins de gens & les villes si proches vne de l'autre, qu'on les pouuoit presque dire ne seule ville & nõ plusieurs, pourautãt qu'ils 'alloyẽt pas vn quart de lieüe où il n'y eust vne ille, & si leur fut dit que c'estoit de mesme aux utres Prouinces. *Chemin de Tangoa à Chincheo.*

En leur terre ils vsẽt d'arrousemẽs presque par out, qui est cause auec ce que le terroir y est tãt ort & fertile, qu'ils fõt des cuillettes toute l'ãée, & à cette occasiõ par toutes ces terres labou ées les Espagnols virẽt beaucoup de façons de iz sçauoir est l'vn qui se cueilloit, vn autre qui stoit en grain, vn autre en espy, & vn autre out frés semé. Ils labourent la terre auec des aches & des bufles & toreaux qui sont fort riuez, & combien qu'ils soyent grans & gros, 'ont pas les cornes plus longues qu'vn espan ui sõt recourbées en arriere, de maniere qu'ils *Arrousemẽs.* *Cueillettes.* *Labour.*

ne peuuent faire aucun mal. Ils les gouuernent auec vne longue corde attachee à vn anneau qui est passeé par leur narines, & de mesme façon conduisent les bufles. Ils les font paistre ordinairement aux lieux & endroits semez de riz, car ils n'ont point là d'autres prairies, & tandis qu'ils pasturent il y a vn ieune gars monté dessus chacun d'eux pour les engarder de faire dommage au riz, mais seulement d'arracher & manger les mauuaises herbes. Par toute la presente Prouince & semblablement aux quinze autres du mesme Royaume il se recueille beaucoup de bō blé, orge, espeautre, millet, phaseoles, poix, cices, lentilles, & autres grains & legumes: le tout en grand' quantité & à petit prix, toutefois le grain le plus abondant & cōmun en ce Royaume & à ses voisins c'est le riz.

Bestes comme pasturēt.

Grains & legumes.

Chemins.

Tous les chemins sont couuers de beaux ombrages d'arbres y plantez qui les embellissent grandemēt, & le lōg d'iceux y a force loges & boutiques de fruits & autres choses, qui peuuent estre agreables ou necessaires aux gēs infinis qui passēt par là tāt de pié q̃ de cheual, & en chaires couuertes. Les eaux qu'ils trouuoyēt par les chemins, estoyēt fort belles & claires, & nōobstant qu'il fit grand'chaleur pour lors estoyēt fort fresches & aux fontaines, & aux puits, encore que ce fust en plein midy. A michemin de cette journee ils virent de loin vn bataillon de soudars qui marchoyent en ordonnance dont ils furent esbahis, & estonnez du com-

Eaux.

Venue de soudars.

nencement, tant que s'approchant plus pres
l leur fut dit que c'estoit le Capitaine de la gar-
de de l'Insuanto de Chincheo qui venoit par
on commandement les receuoir auec quatre
cens soudars bien armez de piques & arquebu-
es & tous bien en ordre. Si tost qu'ils furent
approchez, le Capitaine qui estoit monté des-
us vn cheual bayard bas & petit (cõme le sont
a pluspart ceux du Royaume) met pié à terre &
s'en vient vers les Religieux & leurs compa-
gnons, qui estoyent aussi descẽdus de leur chai-
res à bras, & là se saluairent les vns les autres en grand' courtoisie, & alors leur dit le Capitaine
comme le Gouuerneur l'enuoyoit auec ses sou-
dars par deuers eux pour les receuoir & accom-
pagner iusques à la ville, où il les attendoit en
bonne deuotion & grand' desir de les veoir, &
qu'il luy auoit enchargé de diligenter le plus
qu'il pourroit.

Premiere reception.

Ce Capitaine estoit bien en ordre, ayant la chaine d'or penduë au col, & estoit homme de
bonne façon & d'esprit. A son estrier estoit vn
laquais qui portoit deuãt luy vn grand ombrai-
re de soye pour le garder du soleil. Le bõnet de
ce Capitaine estoit fort diuers & differẽt à tous
les autres qu'ils auoyent veus iusques alors : &
deuant luy marchoyent des trompettes & des
haubois qui ioüoyent fort bien. Ce Capitaine
& ses quatre cens soudars leur firent tousjours
garde iusques à la ville de Chincheo, sans les
laisser aucunement, ce qu'ils faisoyent plus par
applau dissement & magnificence, que pour be-

Capitaine Chinois.

ſoin ou neceſſité: d'autant que combien que le peuple y ſoit ſans nombre, ſi ne portent ils aucunes armes, eſtans defendu par vne † loy du Royaume à toutes perſonnes de quelque qualité ou condition qu'elles ſoyent d'en porter en façon quelconque ſur peine de la vie, fors & excepté aux ſoudars & mortepayes qui ſont en garde par les villes, auſquels lieux le Roy tient gés de garniſon pour obuier aux neceſſitez qui peuuent venir.

*Voyez la 1. part liu. 3. chap. 5.

Mulets.

Chemins.

Par tout le chemin alloyent & venoyēt beaucoup de beſtes de ſeruice, chargees de marchādiſes & autres choſes, & eſtoyent mulets la plus part. Les chemins, outre ce qu'ils ſōt tous ſi larges ouuerts, que vingt hommes y peuuent cheminer de front ſans s'empeſcher l'vn à l'autre, ſont d'auantage tous pauez de grandes pierres, & ſi fut dit aux Eſpagnols que ceux des autres prouinces ſont faits ainſi, & que ce fut vn Roy du Royaume qui les fit pauer en la ſorte, y employant vne grand' partie de ſa cheuance: ce qui leur ſembla veritable, d'autant que par tout où ils cheminairent ja ſoit que ce fuſt quelquefois par des grandes ſerres & montagnes, ils y trouuairent touſiours des chemins plats & pauez de la façon.

Les Espagnols arriuairent à Chincheo, où ils sont bien receuz & logez, puis sont racontées parmy quelques particularitez de ceste ville.

CHAP. XVI.

LEs Espagnols arriuairent à Chincheo le Samedy onziesme iour de Iuliet enuiron quatre heures deuant la nuit. Ceste ville est des communes du Royaume & estoit bien à leur aduis de soixante & dix mille habitans & d'auantage, & n'est distante de la mer que de deux lieuës, au moyen dequoy elle a grande abondance de viures, & si est de grand trafic tant pour ce regard, qu'à cause d'vne belle grand' riuiere passant par dedans sur laquelle se chargent les denrées & marchandises qui s'en vont descendre à la mer. Cette riuiere passe aussi par les fauxbourgs & y a vn pont des plus beaux peut estre qui soyent au monde, auec ses portes coulisses pour temps de guerre ou quelque autre necessité, lequel contient huit cens pas de long, & est tout basty de pierres si larges, que la moindre a vingt-deux piez de long, & cinq de large, dont ils furent fort esmerueillez. *Arriuee. Chincheo.* *Pont.*

A l'entree de ce pont y auoit force soudars armez & ordõnez cõme pour cõbatre, lesquels comme vinrent approcher les Espagnols de la *Garde du põt.*

portee d'vne arquebuse, les saluairent d'vne escopeterie auec vn bel ordre & bonne façon. Ioignant ce pont estoyent plus de mille nauires de toutes sortes, & vn si grand nombre de barques, qu'elles couuroyent la riuiere, & toutes icelles pleines de gens qui estoyent venuz pour veoir passer les Castillans (car ainsi nomment ils par de là les Espagnols) n'ayant peu tenir par les ruës des fauxbourgs & de la ville, nonobstant qu'elles fussent aussi larges que trois ordinaires des villes d'Espagne. Ceste ville est entouree d'vne muraille de pierre de taille, qui a sept brasses de haut, & quatre de large, auec plusieurs tours dessus les portes, où ils tiennent l'artillerie & toute leur force, †n'ayant l'vsage de chasteaux ny de forteresses en leur Royaume, comme l'on a en Europe. Les maisons y estoyent toute d'vne façon bien basties & non trop hautes, à cause des tremblemens de terre qui sont ordinaires en ladite ville.

Vaisseaux & barques.

Larges rues.

Muraille.

† Voyez la 1. part. liu. 3. chap. 5.

Maisons.

Toutes les ruës, & principalement celle par où ils entrairent, auoyent des supports hauts & saillies de part & d'autre sous lesquelles estoyent plusieurs boutiques garnies de riches marchandises, & autres choses de valeur. D'espace à autre y a par lesdites ruës & autres principales du Royaume des Arcs triomphaux qui les embellissent fort, & au milieu de ces ruës de belles grand's places, où l'on trouue à acheter de toutes sortes de viandes qu'on peut souhaiter, tant de chair & de poisson, comme de

Supportaux.

Arcs triomphaux.

Viures.

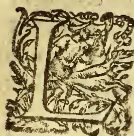
ruits & herbages, conſerues & confitures, & e tout à ſi bon marché qu'il ſe baille comme pour neant. Les viures y ſont tous fort bons & le bonne nourriture, & la chair de porc (de aquelle ils mãgent volõtiers) y eſt auſſi ſaine & uſſi bonne cõme le mouton d'Eſpagne. Quand eſt des fruits qu'ils y virent, les vns eſtoyent comme ceux d'Eſpagne, & les autres tels qu'ils n'en auoyent point encore veus de ſemblables: toutefois ils eſtoyent de fort bon gouſt, & entre autres vne eſpece de fruit vn peu plus grand que le melon, & de meſme façon, qui eſtoit vn exquis manger: auec vne ſorte de prunes fort bonnes † leſquelles ne font jamais mal, & ne reuiennent point au cœur, encore qu'on en mãge beaucoup, comme l'experimentairent les Eſpagnols par pluſieurs fois. *Fruicts.* *Appellees Lechias, en la 1. par li. 1. ch. 3.*

La grand' ruë par où ils entrairent eſtoit ſi pleine de gens, que ſi on euſt jetté vn grain de blé il n'euſt ſçeu tõber à terre: de ſorte que cõbiẽ que les Eſpagnols fuſſẽt dãs des chaires couuertes que portoyent des hommes ſur leurs eſpaules, & que le Capitaine deſſuſdit marchaſt deuant, leur faiſant large, ils mirent long tẽps à paſſer, juſques à tant qu'ils arriuairent à vn grãd logis qui eſtoit vn conuent de Religieux Chinois, auquel lieu ils furent logez eſtant bien laſſez de la foule de tant de monde, & ayant bonne enuie de ſe repoſer. *Abondance de peuple.* *Conuent Chinois.*

Le Gouuerneur de Chincheo enuoye querir les Espagnols, & leur fait proposer les ceremonies qu'ils doyuent garder pour auoir audience deuant luy.

CHAP. XVII.

Mãdement.



LE mesme jour qu'ils arriuairent à la ville (qui fut bonne piece de temps deuant la nuict ainsi que dit est) ayant plus d'enuie de se reposer du trauail du chemin & de la peine qu'ils auoiẽt euë à passer la ruë à cause du grãd monde qui estoit accouru de toutes parts pour les veoir, que d'aller faire aucune visite: l'Insuãto ou Gouuerneur de la ville leur manda qu'ils l'allassent trouuer en sa maison, pource qu'il desiroit les voir ce qu'ils firẽt plus par contrainte que de bon gré. Ils sortirent de leur logis tout à pié, ou pour autant que la maisõ du Gouuerneur estoit pres de là, ou parauenture pour auoir esté ainsi commandé, car on n'en peut bien sçauoir la cause, sinon qu'ils firent ce que leur disoit le Capitaine qui les conduisoit. Au milieu de la ruë (laquelle n'auoit pas moins de gens que celle par où ils estoyent entrez) ils rencontrairent vn Loytia qui les venoiẽt receuoir en grãd' põpe auec plusieurs bannieres deuant luy & vn grand nõbre de sergens & de messiers, & autres qui trainoyent des foüets attachez à certaines longues baguettes qui sont les bourreaux du Royaume: lesquels † (ainsi que dit est) vont tousiours

Rencontre d'vn Loytia.

† 1. par. li. 3. chap. 10.

deuantles Loytias pour faire escarter le peuple.
Si grande estoit la parade de ce Loytia, & auoit
vne telle suitte, qu'ils croyoyent asseurement
que ce fust l'Insuanço : toutesfois en ayant esté
aduertis ils sçeurent que c'estoit vn des Audi-
teurs du Gouuerneur, qui retournoit du Cōseil
à sa maison, laquelle estoit en la rüe où ils le
trouuairent.

Cet Auditeur estoit dedans vne chaire d'y-
uoire garnie d'or, auec des courtines de toile
d'or, où estoyēt les armoiries du Roy de la Chi-
ne qui sont des serpens entrelassez comme * 1.par.liu.3.
nous auons dit † ailleurs. Quand ils furent au- chap.8.
pres des Espagnols, il les salua de la teste sans
s'arrester & leur dit qu'ils vinssent apres luy à sa
maisō qui estoit proche de là, à quoy les Capitai
nes obeirent incontinent estant suyuis de tous
les autres. L'Auditeur entra dedans sa maison
qui estoit seigneuriale & auoit vne grand'court,
& au dedans vne belle fontaine & vn jardin,
& apres luy seulement les Espagnols, demeu-
rant en la ruë par le commandement du Loytia
le Capitaine & ses gens qui les assistoyent. Il Reception.
les receut d'vn bō visage, & auec paroles cour-
toises, leur disant en somme qu'ils estoyent les
tresbien venus au Royaume & autres congra-
tulatiōs accoustumees en tel cas, ausquelles ils
respondirent respectiuement le payant de mes-
me monnoye auecques signes, & par le moyen
du truchemēt qu'ils menoyent. L'Auditeur fit Collation.
apporter sur le champ la collation & fut le pre-
mier à boire & manger, & apres cela enuoya

querir le Capitaine qui auoit la charge d'accompagner les Eſpagnols, & le tance bien aſprement & ſeuerement dequoy il les menoit ainſi à pié (combien qu'on ne peuſt entendre ſ'il diſoit telles paroles à bon eſcient ou par diſſimulation, jaſoit qu'il les proferaſt de ſi grande affection qu'elles ſembloyent eſtre vrayes) & fit à l'inſtāt apporter deux chaires fort riches pour mener les Religieux, & bailler des cheuaux à leur compagnons: ce qu'eſtant fait, il leur dict qu'ils ſ'en allaſſent veoir le Gouuerneur qui les attendoit, & qu'il ſe verroyēt plus amplement par apres.

Chaire & cheuaux.

Ruë.

Ils pourſuyuirent leur chemin tout le long de la ruë en auāt, laquelle leur ſembla plus belle que l'autre part où ils eſtoyent entrez, auec de plus beaux Arcs & logis & meſmes les boutiques qu'il y auoit de coſté & d'autre fournies de marchādiſes plus riches & exquiſes: de maniere que tant cela comme le grand peuple qu'ils voyoyent les retenoit tous ſuſpens & cōme rauis hors d'eux meſmes, leur eſtant aduis que ce fuſt ſonge. En fin apres auoir aſſez bien cheminé par cette ruë, en ſe delectant les yeux à contempler choſes nouuelles & non encore par eux veuës, ils vinrent à entrer dans vne grand' place où eſtoyent force ſoudars en ordonnance veſtus de liuree de ſoye, auec arquebuſes, picques & autres armes, & les enſeignes deſployées. Au bout de la place eſtoit vn Palais ſuperbe & magnifique auec vn beau grand portail & hauts jābages de pierre de taille grauez de

Grand'place.

Palais.

figures,& au deſſus de grās feneſtrages auec des treillis dorez. Ils furent introduits par ce beau portail,& demeurairent les ſoudars dehors, ce qui ſe fit auec grande difficulté & force de bras pour la multitude de peuple qui eſtoit preſque infinie. Quand ils furent entrez dedans la premiere court , voicy vn homme d'autorité qui ſort dehors & fait ſigne de la main à ceux qui cōduiſoyent les Eſpagnols qu'ils les miſſent en vne ſale qui eſtoit là à main droite, ce qui ſe fit tout à l'inſtant. A vn bout de ceſte ſale(qui eſtoit fort grande & belle) ſe voyoit comme vn autel auec force Idoles deſſus tous de diuerſe façon,& eſtoit cet autel richement & curieuſement bien orné auec des lampes ardantes, & vn beau daix de toile d'or & le paremēt de meſme. Apres auoir arreſté vn peu en ce lieu où eſtoyēt leſdits Idoles, voicy venir vn laquais du Gouuerneur qui leur dit de ſa part qu'ils enuoyaſſent le trucheman à ſon maiſtre, pour ce qu'il vouloit parler à luy & luy dire quelques choſes qu'ils doyuēt garder, s'ils vouloyent auoir audiēce de luy: à quoy eux obtēperant ils enuoyairent leur trucheman, auquel dit le Gouuerneur qu'il aduertiſt les Religieux & leur Cōpagnons que s'ils vouloyent parler à luy & communiquer des affaires pour leſquels ils eſtoient venus, ce deuoit eſtre auec les meſmes ceremonies & ſubmiſſions que parloyent à luy les ſeigneurs de la Prouince, c'eſt à ſçauoir à genoux, comme ils le virent apres par pluſieurs fois: autrement qu'ils s'en retournaſſent à leur logis,

Autel d'Idoles.

Gouuerneur de Chincheo comme veut que les Eſpagnols parlēt.

& que là ils pourroyent attendre le mandemẽ que le Viceroy d'Aucheo leur enuoyroit.

Debat.

Cela estant sçeu par les Espagnols, il y eu diuers aduis par entre eux, & alterquairent ensemblement assez lõg temps. Car les Religieux que le Gouuerneur de Manille auoit enuoyez pour Chefs de l'affaire, & desquels fut suyuie l'opinion, disoyent qu'il faloit accepter la condition s'ils ne pouuoyent autrement obtenir ce qu'ils pretendoyent sans la laisser eschapper sous pretexte de quelques formalitez de peu d'importance, attendu que Dieu n'y estoit point offensé & que ce pourroit estre le moyen de la conuersion de ce grand Royaume que le Demõ tenoit dessous sa puissance, à quoy ce malin esprit deuoit mettre tous les empeschemens qu'il pourroit, comme il commençoit desia à faire: & que Dieu n'estant point offensé en cela (comme dit est) ny eux allant au Royaume comme ambassadeurs immediats du Roy d'Espagne: ils ne deuoyent point contester entre eux d'auantage s'il faloit condescendre au vouloir de l'Insuantõ, & specialement à vne coustume tant vsitee au Royaume. Si fut cet aduis suiuy en fin, nonobstant que leur Compagnons fussent de contraire opinion: & partant mandairent pour responce au Gouuerneur par le mesme truchemẽt qu'ils obserueroyẽt les ceremonies accoustumees & feroyent tout ce qu'il leur manderoit selon la coustume & maniere de faire du païs, puis qu'il ne les vouloit point admettre autrement à ne-

Resolution.

gocier

gocier des affaires, pour lesquels ils estoyẽt venus de si loin, & auec tant de trauail.

Les Espagnols ont audience en grand' courtoisie par deuant le Gouuerneur de Chincheo, & luy presentent les lettres qu'ils apportoyent des Philippines.

Chap. XVIII.

L'Insuãto ayãt entẽdu que les Espagnols entroyent auec la reuerence accoustumee au Royaume, & de la forme à eux prescrite, les fit mõter incõtinent à la sale où il estoit, laquelle paroissoit tresbelle, tãt pour sa grãdeur, que la richesse d'icelle, ce que ie ne pretẽ icy declarer, pour n'estre prolixe. Mandement.

Ils sortirent donc de ceste sale où on les auoit mis premierement, puis apres auoir passé la court par laquelle ils estoyent entrez, en trouuairent encore vne autre aussi grande, où estoyent force soudars en ordonnance les armes au poing, tous richement habillez, & aupres d'eux plusieurs sergens & Alguazils portant tous diuerses marques, & ayant de longues casaques de soye bordées & recamées d'or, & chacun le morion en teste, les vns d'argent, & les autres d'estain doré, qu'il faisoit bon voir: & portoyent tous de grandes perruques teintes de rouge, qui leur tomboyent sur les espau- Soudars en ordonnance.

les, & eſtoyent tous ſi bien attrangez qu'ils faiſoyent vne ruë droite emmy la court par où paſſairent les Eſpagnols. Sortant de ladite court ils entrent à vne allée ioignant la ſale où eſtoit le Gouuerneur, & alors commençairent à ſonner deuant eux vn bon eſpace de temps diuers inſtrumens de muſique auec telle douceur & melodie, qu'ils dirent n'auoir iamais ouy choſe ſi harmonieuſe, laquelle parauanture leur ſembloit encore plus grande, eſtant eſtõnez de voir telle majeſté entre des Gentils & Idolatres. La muſique eſtant acheuee, ils entrairent en la ſale ſuſdite, & à quelques pas de là trouuairent l'Auditeur qu'ils auoyent rencõtré parmy la ruë, cõme dit eſt, & auec luy deux de ſes collegues qui eſtoyent debout & nuë teſte deuant ledit Gouuerneur, & ſans aucunes marques ny parade de leur magiſtrat: qui eſt vne choſe pratiquee en tout le Royaume, quãd l'inferieur eſt deuant ſon ſuperieur. On fit incontinent ſigne aux Eſpagnols qu'ils ſe miſſent à genoux, pource que l'Inſuanto eſtoit prés de là en vn haut throne ſous vn riche daix, auec autãt de majeſté, que pouuoit paroiſtre le Roy, lequel les reçeut auec grans ſignes & demonſtrances d'amitié, leur diſant par le truchemã qu'il fuſſent les tresbien venus, & qu'il eſtoit joyeux de les veoir, & autres paroles de faueur.

Inſtrumẽs de muſique.

Entree.

Inferieurs comme ſont deuant les ſuperieurs.

Reception.

Ce Gouuerneur eſtoit vn perſonnage de bõne apparence, bel homme, & d'vn viſage riant plus que tous les autres qu'ils virent en tout le

Royaume, & fit mettre aux Religieux & aux soudars qui estoyét auecques eux àchacun deux pieces de soye, qu'on leur croisa par les espaules en guise d'estolles, leur donna aussi de sa main à chacun vn bouquet d'argét, faisát pareille courtoisie au Capitaine Omócon & à Sinsay, & cómandant qu'on dónast à chacun des seruiteurs des mantes de cotton peinturees. Cette ceremonie se fait au Royaume à l'endroit des Capitaines ou hommes de marque qui ont mis à chef quelque haut fait, comme nous auons dit † autrepart. Apres cela les Religieux luy presentairent les lettres du Gouuerneur de Manille & aussi du Maistre de camp des Philippines, & le memoire des choses qu'ils luy enuoyoyent, le suppliant d'excuser si le don estoit petit, pour n'auoir eu l'opportunité de luy enuoyer plus grandes choses, l'asseurant d'amender la faute vne autrefois, si l'amitié qu'ils pretendoyent & venoyent procurer se pouuoit faire. Il respondit à leur offres auec paroles fort gracieuses & leur fit signe qu'ils se leuassent & s'en allassent reposer où on les auoit logez, comme ils firent, & trouuairét qu'on leur auoit apresté lits, seruice, & autres choses necessaires, par l'ordonnance dudit Gouuerneur.

Presens.

† Au 13. cha. du present li.

Lettres & presens des Philippines.

Depart.

Deuant qu'ils sortissent du Palais, le Capitaine de la garde les mena à sa chambre qui estoit en vn endroit de là dedans, & illec leur donna vne collation de confitures & beaux fruits delicieux, & apres icelle les alla accompagner, luy & plusieurs autres Courtisans jus-

Accompagnement.

que à leur logis, où ils se desiroyent fort, à cause qu'ils estoyent tous fort lassez du chemin, & ennuyez de la grand' foule & importunité de tant de monde qui sortoit par toutes les ruës pour les veoir. Là leur deputa le Capitaine vne cõpagnie de soudars pour la seureté de leur persõnes, & pour les garder de nuit & de jour (toutesfois plus pour parade que pour besoin) ensemble vn maistre d'hostel pour leur prouuoir abondammẽt de tout ce qu'ils auroyent de besoin eux & leur train, sans en rien prendre, le tout suyuant l'ordonnance & particulier mandement du Gouuerneur.

Garde de soudars.

Les Espagnols sont visitez des principaux de Chincheo, & le Gouuerneur enuoyant querir le Sarmient, & de Loarche, deuise auec eux familierement, & s'informe de l'estat de Limahon.

CHAP. XIX.



LE jour ensuyuant, qui fut vn Dimenche douziesme jour de Iuliet, plusieurs Gentilshommes de la ville allairent visiter les Espagnols à leur logis, vsant de plusieurs ceremonies & paroles courtoises, & leur en promettant l'effet quand il en seroit de besoin : & les autres qui n'y peurent aller en personne y enuoyairẽt leur seruiteurs pour les biõ-

Visite.

uienner, & demander de leur part comme ils se portoyent, & ce qu'il leur sembloit du Royaume & de la ville. Les Espagnols satisfirent aux vns & aux autres, & employairent toute la matinee & le soir de ce jour là à telles salutations, s'estonnãt de veoir la ciuilité de ces Gentils-hõmes, & la bonne façon dont ils vsoyent à demãder ce qu'ils desiroyent sçauoir, & à respõdre à ce que leur demandoyent les Espagnols. Le lédemain l'Insuanto leur enuoya dire que les Religieux demeurassét au logis à se reposer, & que leur deux cõpagnons, à sçauoir Sarmient & de Loarche le fussent veoir, & ne se missent en peine de mener leur truchement, pour autant qu'il en auoit vn par deuers luy, lequel estoit vn Chinois qui entédoit le lãgage des Philippines, toutefois si mal, que l'on ne pouuoit traitter par son moyen aucune chose d'importance.

Ciuilité des Chinois.

Mandemẽt à Sarmient & à Loarche.

Estant arriuez à son logis ils montairent là où il estoit auec moins de ceremonie que le premier jour, & le trouuairent auec telle majesté que l'autre fois. Il leur demanda comme se portoyent les Religieux, & eux aussi, & s'ils estoyent delassez du trauail du chemin, & en ce qu'il leur sembloit du pays, & autres choses qui denotoyent l'affabilité de sa personne: ausquelles ayant esté respondu par les Espagnols, il leur dit qu'ils luy voulussent raconter l'arriuee du Coursaire Limahon aux Philippines, & tout ce qui s'estoit passé auec luy & les Espagnols, nonobstant qu'il s'en fust desia entierement informé du Capitaine Omoncon &

Deuis.

de Sinsay susdits, pour autant qu'il se doutoit qu'ils ne luy eussent celé la verité, comme ils auoyent fait: car les Espagnols luy ayant recité au vray la venue de ce Coursaire à Manille, & tout ce qui s'en estoit ensuiuy (comme il a esté rapporté † par cy deuant) il trouua qu'il estoit bien different de ce que les autres luy auoyent conté, d'autant qu'ils s'en estoyẽt attribué tout l'honneur pour leur profit particulier, ce que descouurit incontinent l'Insuanto, comme personnage bien aduisé. Luy ayant donc certifié que Limahon n'estoit pris ne mort, mais assiegé seulement, il leur dit que s'ils vouloyent retourner à Pangasinan & l'assaillir où il estoit, il leur bailleroit vne armee de 500. voiles, fournie de toute la gendarmerie necessaire tant de mer comme de terre, & encore d'auantage s'ils vouloyent. Ils luy respondirent que toute la diligence qu'on y feroit seroit superflüe, attendu que le Maistre de camp qui le tenoit assiegé estoit suffisant auec ses gẽs & vaisseaux de mettre fin à cette entreprise, & le luy enuoyer pris ou mort, ce qui aduiendroit deuant qu'ils y peussent arriuer auec l'armee: outre-ce qu'estãt les Isles pauures de viures, elles ne pourroyent soustenir longuemẽt si grosse armee. Estant satisfait de ces raisons il permit qu'entrast leur truchement qu'il auoit fait demeurer dehors à la porte, d'autant qu'il voulut s'esclarcir premier de celuy qu'il auoit pres de sa persõne touchant le souçpon susdit, sans que celuy des Espagnols, qui les supportoit pareillement, en peust rien celer ne desguiser.

Depuis le 2. chap. iusques au 9.

Fauce jactanbe d'Omencõ & de Sinsay.

Offres.

Responce.

Truchement des Espagnols est introduit.

Le trucheman estant entré, & les Espagnols voyant qu'ils auoyent bonne occasion de luy declarer ce qui s'estoit passé entre eux & les Religieux le iour precedent sur le fait de parler à luy à genoux, & le trouuãt de bon humeur pour oüir ce qu'ils leur diroyent, luy contairent le debat qu'ils auoyent eu pour cela aprés auoir amené plusieurs raisons bien considerables pour monstrer qu'ils ne le deuoyent faire, & principalement les Religieux, qui estoyent les Chefs principaux de l'ambassade, & ausquels le Roy d'Espagne leur Prince portoit tant d'honneur & de respect, que les faire leuer incontinent qu'ils alloyent traitter par deuers luy de quelque affaire si petite fust, pour l'amour qu'ils estoyent prestres & vrais ministres du grand Dieu, qu'il adoroit & reueroit. Là dessus l'Insuanto leur monstrant vn bõ visage leur respondit qu'il n'auoit encore entendu autre chose d'eux que ce, que le Capitaine Omoncon luy en auoit dit, & qu'il ne les cognoissoit pour autres que pour Castillas, sans sçauoir pourquoy ils venoyẽt ny de quelle part, d'autant qu'il n'auoit pas encore veu les lettres de leur Gouuerneur & Maistre de cãp, quand il parla à eux la premiere fois, & n'estoit aduerty de ce fait ny de la coustume de leur pays, & que si celle de la Chine* qui s'obseruoit indifferemment sans exception de personne, leur sembloit dure, elle se corrigeroit à l'aduenir, & que desormais toutes les fois qu'ils iroyẽt parler à luy ou de leur gré ou bien de son mandement, ils par-

Recit des Espagnols pour le fait de parler à genoux à l'Insuanto.

Responce.

*Voyez la 1 part. liure 3. chap. 9.

lassent à luy cõme l'on souloit faire en Castille à ceux de sa qualite, & qu'il en estoit bien contét quant à luy, encore que le Viceroy ne feroit iamais ce passedroit, si ce n'estoit à Ambassadeurs qui viendroient immediatement de la part d'vn Roy.

Retour. Auec ceste resolution & autres bonnes paroles ils eurent cõgé de luy, & s'en allairét ioyeux à leur logis, où ils trouuairét les Religieux tous fatiguez des visites qu'õ leur faisoit, & desireux de les reuoir, & sçauoir que leur vouloit l'Insuanto auec qui ils auoyent esté si longuement; & ayant entendu tout ce qui s'estoit passé, & cõme le Gouuerneur leur permettoit de parler à luy selõ la mode d'Espagne ils s'en resiouyrent grandement, & conçeurent vne esperance de pouuoir acheuer & mettre à fin ce qui restoit de l'affaire, pour laquelle ils estoyent venus : rédãt grace à Dieu de ce qu'il daignoit ainsi conduire & acheminer leur entreprise.

Le Gouuerneur fait vn banquet aux Espagnols, puis les aduertit de s'acheminer à Aucheo, où le Viceroy les attendoit.

CHAP. XX.

L'AVTRE iour d'apres le Gouuerneur appella vn gentil-homme de sa maison, & luy commãda d'aller veoir les Espagnols, & sçauoir s'ils estoyent bien traitez & logez, & leur dire que s'ils vou-

oyent autre commodité particuliere ils y aduisassent,& qu'elle leur feroit baillée sans faute, tant en signe de l'amitié qu'il auoit prise auec eux par leur bonne cõmunication, que pour le seruice qu'il auoyent fait à son Roy en l'affaire de Limahõ:& en outre les inuiter d'aller prendre le repas chez luy le lédemain. Si fit ledit gétilhõme ce qui luy estoit cõmandé, à quoy respondant les Espagnols ils luy dirent qu'ils baisoyent les mains au Gouuerneur, & le remercioyét du grãd soin qu'ils auoyent d'eux,l'asseurãt qu'on leur faisoit fort bonne chere(cõme de fait il estoit vray)&qu'ils estoiét fort bien logez & caressez, & que les offres correspondoyent à l'esperance qu'ils auoyent conçeuë de l'amiable presence & generosité de la personne,acceptãt gracieusement la semonse du banquet pour le lendemain,lequel leur fut fait en la maniere qui ensuit. *Responce.*

Estans entrez au palais à l'heure du repas, *Banquet.* on les mit dedans vne sale basse, qui estoit à vn costé de l'arriere court, où y auoit grand nombre de chaires & plusieurs tables peinturées, auec des daix de veloux, & vne certaine façon de tapis dessous sans aucunes nappes (car comme nous auons desia dit * ailleurs en ceste histoire on n'en vse point au Royaume: & n'en est aussi aucun besoin selon leur maniere de mãger.) Là furent assis les Religieux dedans les premieres chaires, & chacun en vne table à part,apres lesquelles suyuoyent six autres dressées de rang & en rond, & apres eux s'assirent

*En la 1.pa. li.3.chap. 18.

leurs compagnõs d'vn mesme ordre, auec cinq tables pour chacun, puis ioignant eux le Capitaine de la garde du Gouuerneur, & deux autres Capitaines, ayant chacun d'eux trois tables: car c'est la coustume du Royaume de distinguer la qualité de ceux qui sont inuitez par le nombre des tables. Si estoyent ces tables toutes en rond (comme dit est) & par ce moyen se voyoyent les vns les autres, & au milieu y auoit vn espace rond, où fut representée vne cõmedie auecque beaux entremedes, qui dura iusques à la fin du repas & beaucoup aprés. Il y eut aussi belle musique tant de voix que d'instrumens, auec les plaisanteurs & ioüeurs de mains & moresques, & telles autres choses d'entretenemens.

Tables. *Comedie.*

A chasque premiere table qui estoit dressée pour chacun d'eux, il y auoit lors qu'ils s'assirẽt, beaucoup de petits panniers tissus de fil d'or & d'argent, pleins de plusieurs ioliuetez faites de succre & de massepain, comme chasteaux, vases, pots, plats, chiens, toreaux, elephans, & telles autres curiositez toutes bien faites & bien dorées. Outre ces cõfitures de fruits il y auoit force plats de chair, chappons, poulles, oysons, canars, iambons, pieces de beuf, & autres viãdes, dont estoyent couuertes toutes les tables, fors la premiere où les inuitez banquetoyent chacun à part, dessus lesquelles estoyẽt les viandes en telle abondance, qu'il y eut telle fois plus de cinquante plats de mets diuers, & le tout seruy auec grande curiosité. Le vin estoit de

Panniers de succre & massepains. *Viandes.* *Vin.*

lusieurs sortes , & tout de palme, tel qu'il e fait par delà, toutefois si bon & plaisant au goust,qu'on ne regrettoit point celuy de raisins. Le repas dura quatre heures, & eu esgard à la oison & diuersité de viandes qu'il y auoit, en pouuoit bien durer huit, & estre fait à quelque grand Prince. Quant à leurs seruiteurs & esclaues ils furent pareillemēt festoyez au mesme tēps en vne autre sale proche de là, & traitez aussi magnifiquement que leur maistres. *Seruiteurs & esclaues cōme festoyez.*

Le festin estant acheué, le Gouuerneur enuoya querir les Espagnols, & deuisa amiablement auec eux, sans permettre qu'ils parlassent luy à genoux ny teste nuë, & apres les auoir entretenus quelque temps auec grans signes d'amitié , leur demandant choses diuerses, en fin si leur dict qu'il auoit receu vn mandement du Viceroy , par lequel il luy enjoignoit de les enuoyer par deuers luy en diligence: & pourtant qu'il leur conuenoit partir le lendemain , dont ils deuoyent estre fort contens, pource qu'ils seroyent fort aises de le veoir, & luy eux aussi, & pourroient traitter auec luy tāt de l'affaire pour lequel ils estoyent venus au Royaume, que de toute autre chose quelconque, d'autant qu'il pouuoit le tout en ce fait, & estoit bien voulu du Roy. Apres cela il prit congé d'eux auec beaucoup de caresses & courtoisies, & les Espagnols aussi de luy à la mode d'Espagne, ostant le chappeau gracieusemēt, & luy faisant la reuerence, ce qu'il fut fort aise de veoir. *Deuis.* *Retour.*

Accompagnement. Au sortir de la sale ils trouuairent les Capitaines qui auoyēt banqueté auec eux, & plusieurs autres Gentils-hommes qui les attendoyent, lesquels leur firent compagnie jusque à leur logis, allant deuant eux force seruiteurs auec la viande cruë, qui auoit esté mise sur les tables aupres de celle où ils auoyent banqueté chacun à part, lesquelles estoyent là dressees à la grandeur, selon la ceremonie & maniere de faire qui est fort frequēte † au Royaume à tous les bāquets qu'on y fait. Estāt de retour à leur logis ils trouuairēt que l'Insuanto leur auoit enuoyé vn fort beau present de quatre pieces de soye pour chacun d'eux, auec des cabinets & autres choses, & outre ce quelques mātes peinturees pour les seruiteurs & esclaues Ayāt pris cōgé des Capitaines & Gentils-hommes qui leur auoyēt fait cōpagnie, ils cōmençairent à se disposer en grand' joye pour le voyage du lendemain.

* voyez la 1. par. l.3. ch.18.

Les Espagnols partent de la ville de Chincheo, & arriuent à celle d'Aucheo, où les attendoit le Viceroy.

CHAP. XXI.

Preparatifs. E lendemain du matin deuant qu'ils fussent leuez estoyent ja dedans le logis toutes les choses necessaires pour faire le voyage, tāt chaires à bras, que cheuaux & hōmes pour porter les hardes, ce qu'ils font si vo-

ntiers (comme † dit eſt) qu'ils debattent en- * *Au 14. ch. du preſent li.*
e-eux qui chargera le premier.

Tout eſtant preſt & mis à point, les Eſpa-
nols accompagnez des ſoudars du Capitaine
ui leur auoyent eſté baillez pour garde, prirét
ur chemin deuers la ville d'Aucheo où eſtoit
Viceroy, & y alloyent de bon cœur, tant pour
egocier leur entrepriſe, & reſoudre ce qu'ils
ioyét lors à faire, comme pour ſortir de Chin-
ieo, où ils eſtoyent fatiguez extremement du
rand peuple qui les venoit veoir ſans ceſſe &
ſi grand foule, qu'vn jour entre-autres deſſus
s dix heures au ſoir les ruës proches de leur
gis eſtoyent toutes pleines de gens qui les
enoyent ſeulement veoir: ce qui leur cauſoit
ne grand' chaleur & ennuy auec le bruit qu'ils *Partement.*
aiſoyét. De maniere que ce dernier jour qu'ils
ntendirent comme ils ſ'en deuoyent aller, ils
aſſemblairent par les ruës en ſi grand nombre, *Multitude de peuple.*
ue combien qu'il y euſt des Sergens deuant
uec des baſtons qui faiſoyent reculer le peu-
le pour auoir place, ils mirent toutesfois
ong temps à paſſer, & eſtoit deſia tard quand
ls ſortirent de la ville: de façon que pour la
uict qui approchoit il leur fut force de demeu
er en vne bourgade bié pres de là, auquel lieu *Giſte & deſ-*
par le mandement du Gouuerneur leur fut ap- *frayement.*
preſté le logis & le ſouper, comme on fit auſſi
le long du voyage qui dura ſept jours ſans rien
prendre d'eux pour cela, ny pour autre choſe
qui leur fuſt baillée pour leur viure. Il alloit
touſiours vn courrier deuant auec vne proui- *Courrier.*

ſion du Gouuerneur eſcrite en vn grand ta
blon, où eſtoit contenu quels ils eſtoyent, &
d'où ils venoyent, & qu'on euſt à les deffrayer
entierement aux deſpẽs du Roy de tout ce qu
leur ſeroit neceſſaire: ce qui eſtoit cauſe que
tant de gens accouroyent les veoir, qui les ſuy-
uoyẽt hors des villes, & les empeſchoyẽt & en-
nuyoyent par les chemins.

Megoa ville. Le troiſieſme jour ils arriuairent à vne ville nommee Megoa, qui eſt la capitale du gouuer-
nement, & eſtoit de quarante mille habitans,
Occaſion du depeuplement de Megoa. nonobſtant qu'elle ne fuſt peuplee par tout,
dont on leur conta l'occaſion, qui fut telle. Il
y auoit enuiron trente ans que les Iapponnois
menant auec eux pour les guider trois Chinois
(qui demeurent à Manille pour le preſent, &
ſont Chreſtiẽs) allairẽt aſſaillir cette ville pour
ſe vẽger d'vn tort qu'õ leur auoit fait, & y pro-
cedairent ſi finement & ſecrettement, qu'ils ſe
firent maiſtres d'icelle ſans aucun danger de
leur perſonne. Car cinquante Iapponnois d'en-
tre-eux, gens d'entrepriſe ſe deguiſairent en
Chinois ſans eſtre cogneus, & allairent à vne
porte de la ville, où les ſoudars de la garde n'a-
uoyent aucun ſoupſon d'ennemys, & pour cet-
te cauſe ne tenoyent point leurs armes preſtes,
& vn peu apres les furent ſuyure deux mille
hommes qui s'eſtoyent desbarquez en vn lieu
ſecret, & ſe gardant d'eſtre deſcouuerts appro-
chairẽt de la porte de la ville, où eſtoyent deſia
leur compagnons qu'ils auoyent enuoyez de-
uant: leſquels comme ils les virent pres de la

orte tirairent les armes qu'ils portoyent cahées, & assaillirent les soudars de garde à l'improuueu & desarmez auec vne telle furie, qu'ils les esmeurent & tuairent facilement, demeurāt maistres de la porte, en laquelle ils laissairēt garde, & poursuyuant leur victoire se firent maistres de la ville sans aucū dāger de leur personnes, la saccageant & possedant par quelques iours au grand dommage des habitans: iusques à ce que du mandement du Viceroy d'Aucheo s'assembla vne armee de soixante mille hōmes, qui leur courut sus en intention de venger desus tous les Iappōnois l'iniure qu'ils auoyēt receuë. Mais eux voyant qu'ils n'estoyēt pas assez forts pour se defendre, deguerpirent la place en vne nuit, & retournairent à leur nauires qu'ils auoyent laissees auec bōne garde, emportant le butin de la ville, & la laissant destruite & despeuplee pour la plus part: & en ceste sorte la trouuairent les Espagnols quād ils passairent, & entendirent que les habitans auoiēt aussi fresche memoire de ceste iniure, comme si elle leur eust esté faite le iour de deuant.

Prise de Megoa.

Armee de 60000. hommes.

Fuite.

Logis royal.

Estant donc en ceste ville ils furent logez en vne maisō du Roy, qui estoit fort grāde & belle, & illec traitez magnifiquemēt & en abondāce, & se reposairēt dedās des lits beaux & riches. Si tost qu'ils furent arriuez, le Sarmient & de Loarche allairent veoir le Gouuerneur, demeurant au logis les Religieux, & parlairent à luy à la courtoisie d'Espagne, dont il les reçeut à grand'ioye & leur fit honnestes offres auec

Sarmient & Loarche vers le Gouuerneur.

paroles fort gratieuſes. Apres qu'ils eurent pri congé de luy & ſ'en furent retournez à leur logis : il les enuoya viſiter par le Tiù (qu eſt le plus ancien Auditeur du conſeil) leque fut auec eux quelque temps en leur monſtran toute amitié, & apres ſ'eſtre offert à les ſerui en tout ce qui ſe pourroit preſenter s'en retour na à ſa maiſon auec grand' ſuite. Le Gouuer neur enuoya aux deux ſoudars qui l'eſtoyen allé viſiter deux pieces de ſoye à chacun. Sortant de ladite ville & cheminant vers Aucheo, ils paſſairent vne grande riuiere par deſſus vn pont tout de pierre de taille la meilleure & la plus grande qu'ils auoyent encore veuë, & là s'arreſtairent aſſez long temps admirant la longueur du pont, & le meſurant d'vn bout à l'autre pour faire mention d'iceluy, comme d'vne choſe rare, entre les ſingularitez qu'ils alloyent remarquant par le Royaume. Si trouuairent que ce grand pont auoit treize cens piez de long, & que la moindre pierre d'iceluy eſtoit de dixſept piez, & pluſieurs de vingt piez de long, & huit de large, de ſorte qu'il leur ſembloit impoſſible auoir eſté menées là d'induſtrie humaine : & encore plus s'eſtonnairent ils, en voyant que tout ce qu'ils deſcouuroyent de la veuë eſtoit vn païs plat & vny ſans nulles montagnes : au moyen dequoy ils iugeoyent eſtre neceſſaire qu'elles fuſſent amenées là de bien loin.

Viſite du Tiù.

Preſens.

Pont admirable.

Ayant paſſé cedit pont ils cheminairent iuſque au ſoir par vn grand chemin paué fort lar-

e & plat qui estoit peuplé de part & d'autre de *Cheminpant.*
lusieurs tauernes, & de terres semees de rix,
lé, & autres grains, & au surplus aussi plein de *Arriuée.*
ens que pourroyent estre les ruës d'vne grand'
ille bien peuplee. Si arriuairent en fin au faux
ourg de la ville d'Aucheo, où ils receurent vn
andement du Viceroy sur ce qu'ils auoyent à
ire, comme il se dira plus au long au chapitre
ubsequent.

L'entree des Espagnols dans Aucheo & la reception que leur fait le Viceroy.

CHAP. XXII.

APres auoir cheminé plus de demie
lieuë par le faux bourg d'Aucheo, *Courrier.*
ils rencontrairent vn courrier du
Viceroy, qui leur venoit dire de
sa part qu'ils s'arrestassent en vn lo-
is qui estoit au mesme fauxbourg, où il auoit *Espagnols lo-*
ādé qu'ils fussent logez par celle nuit, à cause *gez au fau-*
u'il estoit desia tard pour aller iusques au logis *bourg, &*
ui estoit dedans la ville, auquel ils deuoyēt lo- *pourquoy.*
er: ou parauanture afin de satisfaire à plusieurs
ui desiroyent veoir les estrangers, la venuë des-
uels estoit desia publiée en la ville & presque
ar tout le Royaume, faisant estat qu'ils rece-
roye nt plus de plaisir à les veoir entrer publi-
quement. *Congratula-*
Si tost qu'ils eurent mis pié à terre, voicy vn *tion.*

gentilhomme qui les vint veoir de la part d
Viceroy pour les bienuiéner, & ſçauoir comm
ils ſe portoyét, enſemble pour leur faire baille
abondamment tout ce qui leur eſtoit neceſſair
pour ceſte nuit: ce qu'ayant fait, il leur dit qu
le Viceroy eſtoit fort ioyeux de leur venuë, &
que pour cauſe qu'il eſtoit tard & y auoit loi
encore iuſques à la ville il les faiſoit loger au
fauxbourg pour celle nuict iuſques au l'endemain
ſeulement, afin de mettre ordre qu'ils entraſſent
auec l'honneur & authorité que meritoyent
leur perſonnes. Apres ledit gentilhomme,
quelques Capitaines les vinrent veoir, &
leur preſentairent force cõfitures, auec du vin &
des fruits (couſtume vſitée entre eux, quand ils
vont à telles viſites) faiſans porter leur preſens
par des ſeruiteurs derriere eux deux dedans
des panniers bien gentiment faits, & en
des barils de pourcelaine doree. Deux heures
apres vint vn autre ſeruiteur du Viceroy, accompagné
de pluſieurs hommes qui eſtoyent
chargez de chappons, poulles, oyſons, canars,
jambons, & pluſieurs ſortes de confitures, & le
tout en telle abondance qu'il y auoit pour ſouper
cent hommes, & les diſner encore le iour
d'apres.

Viſites & preſens.

Preſent du Viceroy.

Le l'endemain de bon matin allairent à leur
logis beaucoup de gens eſtant enuoyez du Viceroy,
& portairét deux chaires treſriches pour
les Religieux, dont les courtines eſtoyét leuees,
afin qu'ils fuſſent mieux venus, puis de bons
cheuaux pour leurs compagnons, qui eſtoyent

Chaires & cheuaux.

eellez & bridez selō la mode du pays, que nous
uons † dite par cy deuant. On les pressa incon- † *En la I. par. l. 3. ch. 5.*
inent de partir, & ce neantmoins encore
qu'ils ne perdissent point temps & allassent bō
as, mirent plus d'vne heure & demie deuant
que d'arriuer à la porte de la ville, tellement
qu'ils estimairent auoir faict deux lieuës de
hemin par le faux-bourg, lequel estoit tant
euplé, & la ruë si pleine de gens, & de si belles
naisons, toutes si bien fournies de boutiques
le marchandises, que si on ne leur eust dit que
'estoit, ils eussent creu estre en la ville & non
u faux-bourg. Deuant qu'arriuer à la porte, ils *Ponts & riuiere.*
assairent par trois fois vne grand' riuiere par
lessus trois beaux grands ponts, & estoit cette
iuiere si profōde, que de gros vaisseaux y naui-
geoyent, leur ostant toutesfois les mats pour
ause des ponts.

Aucheoville.

Cette ville là est des plus riches & mieux
ournies de tout le Royaume, tant pour estre la
capitale de la Prouince, qui est tres-riche & fer-
ile & bien peuplee de villes, que pour auoir la
mer à huit lieuës de là, & posseder ces belles ri- *Accompagnement.*
iieres portant vaisseaux & nauires, comme dit
est. A l'entree de la ville ils trouuairent force
gentils-hommes qui les attendoyent à la porte,
lesquels apres les auoir saluez à leur mode, &
les Espagnols leur auoit fait le sēblable à la leur
sans s'arrester, commençairent à cheminer par
vne ruë grande & large qui alloit à l'hostel du
Viceroy, y ayant depuis ladite porte des ran-
gees de soudars de part & d'autre, auec leurs *Soudars.*

Officiers & enſeignes, & eux tous armez de piques, arquebuſes, & rondelles, & veſtus de liuree de ſoye auec les pennaches aux morions. Tous eſtoyent de pié coy ſans ſe bouger, & ne permettoyent que perſonne occupaſt la ruë où leſdits Gentils-hommes & Eſpagnols alloyent enſemble de compagnie. Ils ne ſ'aduiſairent pas de conter leſdits ſoudars, toutefois ils virent bien qu'ils occupoyent toute la ruë depuis la porte de la ville juſques au logis du Viceroy, qui eſtoit bien loin de là, & eſtoyent veſtus brauement & tous d'vne meſme couleur. Le peuple qu'il y auoit aux feneſtres de part & d'autre de la rüe depuis les ſoudars juſques aux maiſons eſtoit en ſi grand nombre, qu'il ſembloit que ce fuſt vn jour d'aſſiſes, où tout le monde ſeroit accouru.

Peuple.

Palais.

Ils arriuairét au Palais à deux heures de jour, & lors les Gentils-hommes qui auoyent accópagné les Eſpagnols les firent retirer là aupres, attendant qu'on ouuriſt la porte d'iceluy, laquelle ne ſ'ouure qu'vne fois le jour, & n'eſt ouuerte que lors que le Viceroy donne audience, qui dure bien peu, & ſe tient ordinairement tous les jours, en faiſant tirer premierement quatre pieces d'artillerie, & ſonner apres pluſieurs trompettes, haubois & tabours, laquelle ceremonie ſ'obſerue infalliblement deuant telles audiences, comme le virét les Eſpagnols tout le temps qu'ils furent là, & ſ'en informairent auſſi en particulier. L'heure eſtant venue, & ladite ceremonie faite, on ouurit

Audience.

Ouuerture du palais.

les portes auec vn grand bruit, & se virent dedans la court du Palais plusieurs soudars de la couleur & liuree de ceux qui estoyent parmy la ruë, comme j'ay dit. Au milieu d'eux passe vn Cheualier bien accompagné, qui estoit, à ce qu'on leur dit, le Capitaine de la garde du Viceroy, lequel en grande grauité s'en va vers les Espagnols, & apres les auoir saluez, & eux luy, leur fit signe qu'ils cheminassent deuers la porte du Palais. Y estant, & entrant par la premiere court qui estoit fort grande, & ornée de hautes colonnes, ils virent encore vn grand nombre de soudars & Alguazils qui commẽçairent à entrer à vne autre grand' court, & montairent par vn escallier qui estoit là à costé, où ils s'arrestairent en grand silence, excepté le Capitaine de la garde qui alla auec les Espagnols jusques à l'huis de la sale où estoit le Viceroy, & se tenant la teste nuë, leur fit signe de faire de mesme, & attendre qu'on eust aduerty le Viceroy, & leur fut commandé d'entrer.

Capitaine de la garde.

Entree.

Les Espagnols ont audience deuant le Viceroy d'Aucheo puis visitent quelques principaux Officiers, & parmy cela se racontent quelques choses notables de celle ville.

CHAP. XXIII.

INcontinent sortit de la sale vn homme de bonne façon, & vestu d'vne grande

Demandes. robbe, lequel s'en vint demãder aux Espagno s'ils vouloyẽt parler au Viceroy: à quoy luy ay respondu que si, il leur demanda de rechef d quelle part ils venoyent, ou de qui ils estoyen enuoyez: & iceux respondirent qu'ils venoyen des Philippines, & estoyẽt enuoyez du Gouue neur qui estoit seruiteur d'vn des plus grãs Roy *Ceremonies proposees.* de la Chrestiẽté. Oyãt cela il r'entra dedãs la sa le, & vn peu apres reuint, & leur dit qu'ils entra sent : mais qu'il leur conuenoit sçauoir qu'e entrant dedans la sale où estoit le Viceroy il deuoyent se mettre à genoux, & parler à lu tousiours ainsi, si autrement ne leur comman doit: & que s'ils vouloyent aller de cette sor te ils entrassent : sinon, qu'ils sortissent. Eux qui auoyent desia entendu du Gouuerneur de Chincheo qu'il leur faudroit faire ainsi, ne differairent point d'auantage, mais respondirent qu'ils garderoyent l'ordre qu'on leur prescriroit.

Maistre des ceremonies. Par ce moyen entra celuy qui deuoit estre le maistre des ceremonies, leur faisant signe qu'ils le suyuissent & fissent ce qu'il leur diroit. Estãt à l'entree de la porte, ils s'arrestairent vn peu & se mirent à genoux vis à vis du Viceroy, qui *Entree vers le Viceroy.* estoit assis dedans vn hault siege fait en maniere de throne, auec vne table deuant luy, & en vn lieu si obscur, qu'on ne luy voyoit point presque le visage. A vn costé estoyent comme *Rois d'armes.* des Rois d'armes auec des sceptres en main, & à l'autre deux hommes de belle presence ve-

ſtus de deux corſelets à eſcailles d'or qui leur venoyẽt iuſques aux iambes, auec des arcs d'or au poing, & les carquois de meſme derriere l'eſpaule, & eſtoyent à genoux les vns & les autres. Deſſus la table qu'il auoit au deuant de luy, eſtoit du papier & le reſte qui eſt requis pour eſcrire (comme choſe vſitee entre eux toutes les fois qu'ils tiennent audience publique) & à vn bout de la table eſtoit vn Lion de bois noir, lequel comme l'on ſçeut par apres, eſtoit le blaſon de ceſte prouince. Si leur fit ſigne de la main qu'ils approchaſſent deuers luy, ce qu'ils firent en ſe remettant à genoux vn peu arriere de la table à l'endroit que leur monſtra le maiſtre des ceremonies. *Archers.* *Table.* *Liõ de bois.*

Eſtant en ceſte façon ils cõmençairent à parler par leur trucheman, & luy dire la cauſe de leur venuë au Royaume, & en icelle ville enſemble de qui, & pourquoy ils eſtoyent là enuoyez: ce qu'ayant entendu il leur fit ſigne qu'ils ſe leuaſſent, à quoy ils obtemperairent à l'inſtant & de bon cœur: & comme ils pourſuyuoyent leur propos, le Viceroy les interrompit deuant qu'ils euſſent acheué, & leur demanda s'ils n'auoyẽt point de lettres du Roy d'Eſpagne pour le Roy de la Chine, auquel ils deſiroyent auoir accés: & luy ayant reſpondu que non, il les congedia incontinent, leur diſant qu'ils eſtoyent les bien venus, & qu'ils s'en allaſſent au logis ſe repoſer, & que par apres ils auroyent tout le loiſir & commodité de luy *Deuis.* *Eſpagnols cõmandez de ſe leuer.*

communiquer leur affaire, & luy de leur fair responſe, & que le Roy demeuroit ſi loin de là qu'il faloit beaucoup de temps pour aller où i eſtoit: toutefois qu'il luy eſcriroit, & que ſelon ſon mãdemẽt il leur feroit la reſponſe. Sur cela il prit les lettres qu'il luy apportoyent, & le preſent pareillement, & à l'inſtant fit croiſer deſſus les Religieux en maniere d'eſtoles à chacun ſix pieces de ſoye, & quatre pieces à chacun de leurs compagnons, & autant à Omoncon & à Sinſay, puis aux ſeruiteurs à chacun d'eux: & outre ce fit donner deux bouquets d'argent à chacun deſdits Religieux & compagnons, & pareillement à Omõcõ & à Sinſay: qui eſt vne couſtume dudit Royaume, dont on vſe à l'endroit de ceux qui ont exploité quelque grand fait, comme nous auons dit † autrepart. Auec ces pieces de ſoye & bouquets en main, & beaucoup de chaud parmy ils ſortent par la porte & l'eſcalier par où ils eſtoyent entrez, puis deſcẽdant à la court ſe vont rendre dans la place, duquel lieu ils virent fermer les portes du Palais auec vn auſſi grand bruit qu'elles auoyent eſté ouuertes.

Lettres & preſent de Philippe.

Preſent du Viceroy.

† Au cha. 13. du preſent liure.

Sortie.

De là à la requeſte du Capitaine Omoncon & de Sinſay ils furent au logis du Totoc, qui eſt le Capitaine general de toute la gẽdarmerie & auſſi au logis du Cagnitoc, qui eſt le grand Gonfalonnier ou port-enſeigne: & eſtoyent les logis d'iceux pres l'vn de l'autre, & tous deux fort beaux & grans. Si les trouuairent auec autant de Majeſté que le Viceroy, & de meſme

Viſite vers le Totoc, & le Cagnitoc.

Majeſté du Totoc & Cagnitoc.

açon que luy auec vne table deuant eux, & les soudars, à costé tous armez & à genoux, mais ils ne furent pas si courtois en leur endroit que de les faire leuer, comme auoit fait le Viceroy: qui fut cause que les Espagnols monstrairent bien tost par leur contenance qu'ils auoyent enuie de s'en aller, estant faschez contre Omoncon & Sinsay de les auoir menez là, iusques à leur reprocher que le Gouuerneur de Manille les auoit traitez bien autrement, nonobstant qu'il fust Lieutenant d'vn des plus grans Roys du monde, & eux fussent simples marchans, ou presque autant, auec ce qu'ils n'estoyent venus aux Philippines pour faire le plaisir aux Espagnols, qu'iceux procuroyent de faire aux Chinois, en venant à leur Royaume. Ce despit fut cause qu'ils ne voulurent plus faire de visites, combien que lesdits Omõcon & Sinsay les voulussent encore mener pour leur profit particulier aux logis d'autres Officiers & gens de court, & pourtant firent signe à ceux qui les conduisoyent de les remettre en leur chemin, pource qu'ils vouloyent aller prendre le repas, & se reposer où on les auoit logez, qui estoit vn hostel du Roy fort spacieux, dans lequel les Alcaldes de court tenoyent ordinairement l'audience. Y estant en fin arriuez: ils trouuairent leur bagage, & vn beau souper tout prest, & le logis mis en ordre, comme si ç'eust esté pour le Roy mesme, auec beaucoup de gens de seruice, & soudars de garde, qui les assistoyẽt nuit & iour. A la por-

Despit des Espagnols.

Retour.

Souper & preparatifs.

Tablons. te estoyent deux tablons par le mandement du Viceroy, esquels y auoit escrit quels estoyent ceux qui estoyent logez leans, & de la part de quel Roy ils venoyẽt, & pour quelle occasion, & qu'il n'y eust aucũ si osé de leur faire ennuy, sur peine d'en estre puny rigoureusement tout à l'heure.

Dedans ce logis furent en plus grand repos les Espagnols qu'ils n'auoyent esté en pas vn, & sans estre molestez du peuple, par le moyen du bon soin que les Alcaldes de court y mettoyent suyuant l'ordonnance & mandement du Viceroy, nonobstant que ce fust la plus grand' ville & la plus peuplée de celle Prouince, combiẽ qu'aux autres il y en aye de bien plus grandes & plus peuplées, leur ayant esté affermé que la ville de Taybin, dite autrement Suntien, ou Paquin selon les autres, en laquelle reside le Roy & sa court, auoit 300000. habitans, & qu'il y en a encore vne autre plus grande appellée Lanquin qu'on ne sçauroit trauerser de porte à autre en moins de trois iours, contenant plus de 60. lieuës de tour, & n'est pas fort loin de Canton, à raison dequoy les Portugais ont bonne cognoissance d'icelle, & tiennent pour vray ce qui se dit de sa grandeur: ce que i'ay ouy aussi asseurer à des personnages de marque qui ont esté audit Canton, & à des Iesuites pareillement tous dignes de foy.

Aucheo grãd & peuplé.

Paquin ville combien peuplée.

Lanquin ville combien grãde.

Ceste ville d'Aucheo a vne fort belle muraille de pierre de taille, qui a cinq brasses de haut & quatre de large, que les Espagnols me-

Muraille d'Aucheo.

urairent par plusieurs fois, d'autant qu'il y auoit vne porte en leur logis qui auoit issuë à icelle. Elle est toute couuerte de tuiles, afin que la pluye ne luy puisse faire aucun dommage, ce qu'elle feroit facilement n'estant pas bastie de chaux. En toute la ville n'y auoit aucun chasteau, aussi n'en vsent-ils point par tout le Royaume d'autant qu'ils tiennent toute leur force aux portes des villes, cõme † dit est, lesquelles sont toutes tresfortes auec deux murailles fort larges, au dedans desquelles sont ordinairement des soudars qui les gardent nuict & iour. En ces portes là se tiennent plusieurs pieces d'artillerie, toutesfois assez mal faites, au moins celles que virent les Espagnols, encore qu'on leur dit qu'il y en auoit de bien belles & bonnes en quelques lieux. La muraille estoit toute faite à creneaux, & auoit chasque creneau sa canonniere, où estoit escrit le nom du soudard qui est tenu de la defendre quand la necessité le requiert. Tout le long d'icelle y auoit de cent à cent pas de grandes loges spacieuses, où se tiẽnent les Capitaines en temps de guerre, & tant qu'il est de besoin. Toute ladite muraille estoit fortifiee dedans & dehors de grans fossez lesquels ils remplissent d'eau quand ils veulent, par des canaux qu'ils tiennent ouuerts depuis la riuiere jusques à eux, au moyen desquels ils se fournissent d'eau en la plus part des maisons d'icelle ville au lieu & endroit où ils tiennent tous presque leur fosses à poisson.

*en la 1. par. li. 3. chap. 5.

Creneaux.

Loges spacieuses.

Fossez.

Cette grãd' ville est en vne grãd' pleine toute

entouree de grãdes mõtagnes,lesquelles l'esto
fent tellement,qu'elles la rendent mal saine,cõ
me leur dirent les naturels, & à cette occasio
quãd la riuiere croit l'hyuer elle ondoye de tel
le maniere, qu'elle rauage l'annee d'apres vn
grand' partie de la ville, comme il aduint lor
que les Espagnols la virent,d'autãt que l'hyue
precedant la riuiere estoit deuenuë si groff
qu'elle auoit faict vn grand dommage. Mai
pour reuenir à nostre propos, les Espagnols s
retirairẽt au logis susdit tout le temps qu'ils se
journairent en ladite ville, estant visitez & ca-
ressez des Seigneurs d'icelle, & specialement
du Viceroy,lequel à ce mesme jour les enuoya
inuiter pour le lendemain à vn beau banquet
magnifique, comme il se pourra veoir au cha-
pitre qui ensuit.

Visites.

Le Viceroy fait en son logis deux banquets fort magnifiques aux Espagnols vn jour apres l'autre.

CHAP. XXIIII.

Semonce de banquet.



E jour d'apres que furent arriuez les Espagnols à Aucheo, le Viceroy les enuoya inuiter d'aller bãqueter chez-luy, où il leur fit vn fort beau festin, & fut de cette maniere. Si tost qu'ils entrairent dans le Palais,voyla vn nombre de Gentils-hommes de la

Reception.

ourt du Viceroy, lesquels les viennent rece-
oir auec vne belle musique & grans signes de
oye, & estant venus dedans la premiere court
es conduisent du mesme pas à vne sale bien ac-
oustree, où estoit vne grand' suitte de tables
ressees à la façon & maniere du banquet de *chap. 20.
Chincheo qui a esté dit cy dessus,† biẽ que l'ap-
areil de cettuy-cy fust plus superbe, & les ta-
les en plus grand nombre.
Deuant qu'on s'assit, voicy venir deux Capi-
aines des principaux de la ville, ausquels auoit
e Viceroy recommandé le festin, & à eux en- *Chinois ne se trouuent aux festins.*
oint d'y assister en son nom: car c'est la coustu-
ne du Royaume que ceux qui font vn festin ne
'y trouuent jamais pour y festoyer les hostes
c leur faire bonne chere. Estant venus deuers
ux ils les saluairent courtoisement, & entre- *Ceremonie de festin.*
inrent de bonne façon jusques à l'heure du re-
as, auquel temps les viandes commençairent
s'apporter. Deuant que ce seoir à table, les Ca-
itaines prirẽt chacun vne tasse pleine de vin,
uec vne maniere de reuerence dont ils vsent,
x s'approchant ensemblement à l'endroit où se
ouuoit veoir l'air, offrirent au Soleil & aux
ainčts du ciel lesdites tasses, adjoustant à cette
eremonie plusieurs paroles en forme de prie-
e, & leur demandant principalement que la
enüe des noueaux hostes fut prospere à tous,
& que l'amitié qu'ils pretendoyent tournast au
rofit des vns & des autres. La priere estant
finie, ils respandirent par terre lesdites tasses
en grand' solennité & courtoisie, puis les rem-

plissant, & faisant la reuerence aux inuitez l'vn apres l'autre les posairent dessus la table où deuoyent bãqueter les Religieux, cõduisant chacun d'eux à part jusques à leurs chaires, où ils les firent asseoir. Cela fait ils mirent le premier seruice, puis allairent s'asseoir à d'autres tables, qui n'estoyẽt pas en si grãd nõbre, ny si bien ordonnées que les autres. Le banquet fut magnifique & de grãd diuersité de viãdes, surpassant de beaucoup celuy du Gouuerneur d'Aucheo. Tout le long de ce repas, qui dura jusques bien tard, il y eut de belle musique tant de voix que d'instrumens, comme violes, guiternes, & rebecs, ensemble quelques plaisãteurs qui entretenoyent la compagnie.

Premier seruice.

Musique & instrumens.

Le banquet estant acheué, les Capitaines susdits furent remener les Espagnols à leur logis, puis retournairent de rechef les conuier pour le lendemain en la mesme sale: à quoy lesdits Espagnols obtemperant ne firent faute de s'y trouuer, & là leur fut faict vn banquet plus somptueux que le premier, où se trouua le Totoc (qui estoit celuy qu'ils auoyent visité le premier jour en son logis & trouué en grand majesté) & pareillement aussi les Capitaines du premier banquet, qui y assistairent comme deuant.

Second banquet.

Comedie.

Si y eut en ce banquet fort belle musique comme le jour precedent, & vne gentille comedie auec de beaux entremedes, & vn faiseur de soubressaux qui sautoit agilement en l'air, & par dessus vn baston que deux hommes

uy tenoyent sur les espaules. Deuant que com-
mẽcer la comedie on fit dire aux Espagnols par
e trucheman ce qu'elle contenoit, à fin qu'ils y
prissent plus de goust, & estoit l'argument d'i- *Argumẽt de la comedie.*
celle que beaucoup d'années au parauant il y
uoit eu de grans & vaillans hommes, & qu'en-
re eux s'estoyent particulieremẽt trouuez trois
reres qui surpassoyent tous les autres en gran-
leur & vaillantise, & l'vn d'iceux estoit blanc,
x l'autre rouge, & l'autre noir. Le rouge qui
stoit de meilleur esprit procura de faire Roy
on frere blanc, & de son aduis fut l'autre, &
ous trois se ioignant ensemble ostairẽt le Roy-
ume au Roy qui regnoit pour lors, lequel s'ap-
elloit Laupicono, homme effeminé & vicieux.
Voyla ce qu'ils ioüairent & representairent naï- *Laupicono Roy vicieux.*
ement bien, auec des habits bien appropriez
ux personnages.

Le banquet estant acheué & la comedie aussi, *Retour.*
es Espagnols furent reconduits par les Capitai-
es de la mesme façõ & maniere que le iour an-
ecedent iusques au sortir du Palais, & de là s'en
etournairent à leur logis auec la cõpagnie or-
inaire à eux deputee par le Viceroy, qui estoit le
Capitaine que nous auons dit auec ses soudars,
esquels ne bougeoyent d'aupres leurs person-
es ne nuit ne iour.

Les Espagnols portẽt le present au Viceroy, lequel l'ayã receu par les mains du Capitaine Omoncon, l'enuoy scellé & cacheté au Roy de la Chine: & cependã leur fait defense de sortir de leur logis & veoir la vil le auec quelques autres choses particulieres y trai tées.

CHAP. XXV.



E soir de ce mesme iour les Es pagnols aduisairent entre eu qu'il seroit bon de commence à donner ordre à l'affaire pou lequel ils estoyent venus, puis qu'ils auoyent moyen d'en traiter auec le Viceroy, qui leur faisoit tant de faueur & courtoisie: & partant se resolurent que le lendemain du matin, le Sarmient & de Loarche iroyent auec Omoncon & Sinsay luy offrir le present qu'ils luy auoyent apporté, & le prier par mesme moyen d'assigner le iour auquel ils pourroyent traiter de leur affaire. Ceste resolution fut mise à effet, & s'en allairent les deux Espagnols auec le present, selon qu'il auoit esté accordé.

Deliberation.

Sarmient & Loarche deputez.

Estant arriuez au Palais, & ayant attendu que l'on eust ouuert la porte, ce qui se fit auec la ceremonie que nous auons dite † cy deuant, ils entrairent dedans, & fut on dire au Viceroy que les Castillas estoyent là, qui luy apportoyent vn present: à quoy il fit responce qu'il ne pouuoit pas leur donner audience pour

† Au 22. ch. du presẽt liu.

Response.

l'heure

l'heure, toutefois que le Capitaine Omoncon & Sinsay entra[ss]ent auec ledit present : & que [v]oyant à eux ils s'en retournassent au logis, & qu'il ne faudroit à les enuoyer querir quand il auroit le loisir de communiquer auec eux ce qu'ils vouloyent. Si s'en retournairent les Espagnols, & entrairẽt auec le present ceux qu'il demandoit lesquels racontant par apres aux Espagnols ce qui s'estoit lors passé, leur dirent comme le Viceroy auoit attaint le present, & iceluy desployé en la presence d'vn Notaire, puis l'auoit fait remettre comme il estoit en la presence du mesme Notaire, & de quelques tesmoins, & qu'apres cela il l'auoit seellé & cacheté & enuoyé à la ville de Taybin, dite autremẽt Paquin deuers le Roy & son Conseil quant & celuy que luy auoit enuoyé le Gouuerneur de Chincheo, comme il se dira incontinent: pour y auoir † vne loy tres-rigoureuse au Royaume prohibant à ceux qui sont en estat de Iudicature ou gouuernement de receuoir aucun present quel qu'il soit sans le congé du Roy ou de son Conseil, sur peine d'estre priuez de tous estats le reste de leur vie, & condamnez à porter des bonnets rouges, qui est vne espece d'infamie comme i'ay * declaré par cy deuant en vn chapitre particulier.

Viceroy d'Aucheo cõme reçeut le present des Espagnols.

† Voyez la 1. part. liure 3. cha. 8. & 14.

** En la 1. pa. li. 3. chap. 5.*

Le mesme auoit fait le Gouuerneur de Chincheo deuant les mesmes Espagnols, lors qu'ils vouloyent prendre congé de luy pour s'en aller à Aucheo: car il fit tirer là presentement tout ce qu'il luy auoyent presenté, & le monstrant

Gouuerneur de Chincheo cõme receut le present des Espagnols.

piece à piece leur demanda ſi ce n'eſtoit pas l
preſent qu'ils luy auoyent apporté : à quoy il
luy reſpondirẽt que ſi, eſtãt bien eſmeus de tel
le demande, pour ce qu'ils penſoyent que pa
ces paroles il leur voulu ſt reprocher le preſen
qui eſtoit petit eu eſgard à ſa grandeur. Si leu
demãda de rechef s'il ſ'en falloit quelque cho
ſe: & iceux luy diſant que non, alors il fit remet
tre le preſent au meſme lieu qu'il eſtoit premie
rement, puis en la preſence d'eux & d'vn Notai
re, & quelques teſmoins le fit ſeeller & cache
ter, & l'enuoya au Viceroy d'Aucheo quand il
partirẽt, leur diſant qu'il n'oſoit le receuoir ſan
permiſſion. Les Eſpagnols s'en reuenant du Pa
lais, prirent pour ſigne de diſgrace dequoy or
ne les auoit laiſſez entrer auec le preſẽt, & eſtã
arriuez au logis le cõtairent aux Religieux, leſ
quels ne le trouuairent pas bon auſſi, toutefoi
deliberairent de patienter, & prier Dieu que ce
fuſt ſon bon plaiſir de conduire & acheminer
leur affaire ſelon & comme il verroit eſtre plus
expedient pour ſon ſeruice. Le iour enſuyuant
le Viceroy les enuoya viſiter, & demander vne
des eſpées des ſoudars, enſemble vne arquebuſe
& vn flaſque, pour en faire faire de meſme,
ce qu'il luy enuoyairent volontiers, & ſçeurent
apres qu'on en auoit contrefait, mais nullemẽt
bien.

Rétour de Sarmient & Loarche.

Armes des Eſpagnols cõtrefaites à Aucheo.

Occupations des Eſpagnols.

Ce pendant les Eſpagnols voyant que le ſe-
iour prenoit long trait, cherchoyent pour ceſte
cauſe à paſſer le temps comme ils pouuoyent,
ſ'allant pourmener par la ville, , & achetant

hacun d'eux ce qui leur plaisoit, & trouuoyẽt
i grande abondance de toutes choses, & à
i bon pris, qu'il leur sembloit qu'on les don-
aſt pour neant. Entre autres ils achetairent
orce liures traitans de plusieurs matieres, les-
uels ils emportairent à leur retour aux Philip-
ines, comme il a esté † dit plus amplement en
n chapitre particulier, auec plusieurs autres
uriositez. Vn autre jour ils alloyent veoir les
ortes de la ville, & toutes les singularitez
u'ils entendoyent y auoir, lesquelles estoyent
n grãd nombre, & entre les autres qu'ils trou-
airent, ce fut vn Temple tres-somptueux, en la
rand'chapelle duquel ils contairent cent onze
doles, sans plusieurs autres qu'il y auoit aux
happelles particulieres. Ces Idoles estoyent
ous taillez en bosse, fort bien faits, & bien do-
ez & principalement trois qui estoyent au
ilieu de tous, l'vn desquels auoit trois testes
ur vn corps, qui se regardoyent l'vne l'autre: &
e second estoit d'vne femme qui tenoit vn pe-
it enfant: & le troisiesme d'vn homme vestu
e la mesme façon que nous Chrestiens auons
oustume de peindre & representer les Apo-
tres. Quant aux autres idoles, les vns auoyent
uatre bras, les autres six, les aucuns huit, & les
utres estoyent de formes monstrueuses. Deuãt
ux estoyent des lampes ardentes, & plusieurs
arfuns, & particulierement deuant les trois.

Liures.

† En la 1. Par. l. 3. ch. 16 & 17.

Tẽple de cent onze idoles.

Le Viceroy sçachant que les Espagnols al-
oyent ainsi par la ville visitant les portes & les
Temples, & luy estant rapporté parauenture

Defences du Viceroy aux Espagnols.

qu'ils pouuoyent auoir quelque mauuaiſe in
tention, leur enuoya dire qu'ils n'euſſent à ſo
rir de leur logis sās ſon cōgé; & māda au Cap
taine de leur garde qu'il ne les laiſſaſt ſortir, c
qu'il fit, cōmandant incontinent qu'on ne leu
portaſt rien à vendre, & faiſant foüetter que
ques vns qui contreuinrent au mandement
Ce nonobſtant on ne laiſſoit pas de leur baille
tous les jours leur viures & prouiſiōs pour leu
perſōnes, & ce en telle abōdāce qu'ils en auoyē
de demeurant. Eſtant ainſi reſſerrez, ils furen
quelques jours en melencolie & triſteſſe
voyant que l'affaire pour lequel ils eſtoyent ve
nus tiroit en trop grand' longueur, & empiroi
meſme chaſque jour: toutefois ils ſe cōſoloyen
le mieux qu'il leur fuſt poſſible, ſe recomman
dant à Dieu de bon cœur, pour l'honneur du
quel ils auoyēt eſté incitez à faire ce voyage, &
le ſuppliant tres-humblement d'eſmouuoir le
cœur de ces Idolatres, afin qu'ils permiſſent aux
Religieux de demourer en leur Royaume & y
apprendre la langue, comme ils auoyent deſia
commancé beaucoup de jours auparauant afin
que par ce moyen peuſſent ces ames eſtre ſau-
uees & deliurees de la tyrannie du Demon qui
les poſſedoit ſi fermement. Apres auoir eſté
quelques jours en cette triſteſſe, ils ſ'aduiſairēt
d'aller parler au Viceroy, & reſoudre leur af-
faire pour demeurer ou ſ'en aller: ce qu'ils mi-
rent à execution, & en reſulta l'effet qui ſe dira
au chapitre ſubſequent.

Eſpagnols reclus.

Deliberation des Eſpagnols

es Espagnols vont pour parler au Viceroy, ce que ne leur estant permis, ils luy escriuent vne lettre à laquelle il respond verbalement: auec d'autres choses particulieres.

CHAP. XXVI.

NOVS auons desia dit † cy dessus comme le jour que les Espagnols furent parler au Viceroy il leur demanda s'ils n'apportoyent point de lettres de la part du Roy d'Esagne: & qu'ayant entendu que non, il leur dit u'il escriroit à la Court, & que quand la resonce seroit venuë, il la leur communiqueroit ouchant ce qu'ils pretendoyent. ** Au ch. 23. du pres. liu.*

Deliberatiõ.

Voyant donc les Espagnols que cette resonce tardoit beaucoup à venir, & qu'on les te-oit presque comme en prison: ils deliberai-ent d'aller parler au Viceroy, pour sçauoir au ray sa volõté, & dõner ordre d'aller en Court, fin qu'il leur fust permis ou de demeurer en ville, ou bien de s'en retourner aux Isles, en ttendant l'heure qu'il pleust à Dieu ouurir la orte en ce Royaume à son Euangile. Sur cet-e deliberation ils persuadairent au Capitaine ui les auoit en sa garde de leur permettre 'aller parler au Viceroy, ce qu'il leur ottroya our l'amitié qu'il leur portoit: mais cõme ils fu ent au Palais, la garde de la porte ne les voulut amais laisser entrer, & furẽt contraints de reenir à leur logis tresmalcontens, ayant pres-

Acheminement.

Entree deniee.

que perdue toute esperance d'effectuer l'entr
prise pour laquelle ils estoyent venus, & con
derant à par-eux que cóbien qu'on ne les cha
sast apertement, si leur faisoit-on des actes te
dans à fin qu'ils s'en allassent.

Deliberatiõ. Ils furent en cette fascherie quelques jour
& en fin pour en sortir & s'en resoudre delib
rairent d'escrire vne lettre au Viceroy, & lu
mander particulierement en icelle comme le
venüe au Royaume auoit esté en intention d
traiter paix & amitié entre-eux & les Castilla
en quoy faisant les soudars s'en fussent retour
nez aux Philippines, pour en porter les nou
uelles au Gouuerneur, & eux eussent demeur
au Royaume pour y prescher l'Euangile. Mai
il ne se trouuoit personne qui voulust escrir
la lettre: nonobstant qu'ils promissent la bien
payer, tant qu'en fin le Capitaine Omoncor
l'escriuit à fine force de prieres, & apres cela
prit incōtinent occasion d'aller à la ville d'Am-
pin, qui estoit proche de là, pour y visiter à ce
qu'il disoit le visiteur de la Prouince, appellé
Sadin, où il voulut mener deux des Espagnols
à fin de les luy faire veoir, mais ce sien desir
ne sortit point à effet, pour ce qu'il n'y en eut
aucun qui voulut aller auec luy. On sçeut de
puis qu'il voulut faire ce voyage pour n'estre
point soupçonné d'auoit escrit ladite lettre, si
d'auenture le Viceroy l'eut prise en mauuaise
part. Si y eut autant de difficulté à l'enuoyer, à
cause que personne ne vouloit s'auanturer de
la porter, auec ce qu'on ne les lairoit jamais en-

Lettres au Viceroy.

Ampin ville

Sadin Visiteur.

Enuoy de la lettre.

ter, toutefois il le gaignairent en fin par pre-
ents,& persuadairent au Capitaine de leur gar-
e de la porter:ce qu'il fit, & la presenta au Vi-
eroy pour & au nom des Castillas, luy disant
u'il l'auoit prise pource qu'ils luy auoyẽt cer-
ifié que c'estoit chose d'importance.

Le Viceroy ayant leu la lettre, fit responce *Preparatifs*
e bouche qu'il en aduertiroit le Roy, comme
leur auoit dit la premiere fois, & que quant
ce qu'ils demandoyent que les Religieux de-
neurassent au Royaume pour prescher, il ne
e pouuoit faire pour lors, d'autant qu'en cela
stoit requis au prealable le bon plaisir du Con-
eil royal: & que touchant la missiue qu'ils luy
uoyent apportee du Gouuerneur de Manille,
l y donneroit responce, auec laquelle ils pour-
oyent partir, & reuenir par apres quand ils luy
mmeneroyent Limahon mort ou pris, & par ce
noyen contracteroyent auec eux l'amitié qu'ils
retendoyẽt & lors qu'ils pourroyẽt demeurer *Responce.*
u Royaume pour y prescher. Ayãt eu ceste res- *Departemẽt.*
õse ils perdirent l'esperãce de demourer, & cõ-
nẽçairẽt à se preparer pour s'ẽ retourner à Manil
e, achetãt des liures qni traitoyẽt de choses ap-
artenantes à ce Royaume pour les emporter
quant & eux, afin d'en pouuoir donner plus
grand' informatiõ à Dom Philippe Roy d'Es-
pagne: ce qu'ayant entendu le Viceroy, qui
uoit desia mis des espions autour d'eux, il leur
manda qu'ils ne se missent point en peine d'a-
cheter des liures, & qu'il leur en dõneroit pour
neant tant qu'ils voudroyẽt: ce que toutefois il

Au li. 3. chapitre 16.

n'accomplit, fust par oubliance ou autremen comme nous auons dit plus à plain en la pre miere partie de ceste † histoire. Par apres il leu enuoya demãder quelques liures de ceux qu'a uoyent apportez les Religieux, qu'ils luy en uoyairent à l'instant : lesquels il leur enuoy les ayant veus, & leur fait demander par mesm moyen quelque escriture faite de leur main & caracteres, pour en quoy luy obeir ils luy enuoy airent le *Pater noster, & l'Aue Maria*, & les di commandemens du Decalogue, mis en Espa gnol & en leur langue, correspondant l'vn l'autre: ce qu'il receut, & apres auoir veu le tou monstra en auoir receu grand contentement iusques à dire que tout cela estoit tresbon, cõ me ils sçeurẽt depuis de celuy qui luy porta l'es criture.

Pater noster Aue maria. & le Decalogue enuoyez au Viceroy.

Requeste de visiter vn Portugais prisonnier.

Pendant ce seiour, les Espagnols ouyrent di-re entre autres choses, qu'on tenoit là prison-nier vn Portugais, qui auoit esté pris en vn na-uire de Iapponnois auec quelques autres de sa nation, lesquels ils auoyent tous fait mourir en prison, excepté cettuy là. Les Espagnols ayãt en-uie de le veoir, & sçauoir de luy quelques secrets du Royaume, à cause qu'il y auoit assez lõg tẽps qu'il y demouroit, moyennairẽt de parler à luy, demãdant cõgé pour cet effet au Iuge & lieute-nãt du Viceroy, lequel ne leur refusa pas seule-mẽt ce qu'ils demãdoyẽt, mais en outre fit grã-de perquisitiõ de celui qui leur auoit descouuert ce fait, pour & en intentiõ de le punir, cõme sãs doute il eust fait, & auec grãd' seuerité, Toute-

Refus.

fois les Espagnols ne luy voulurent iamais dire l'auteur, nonobstant qu'il leur eust demandé par plusieurs fois, & à grand instance, & auec telle enuie de le sçauoir, qu'il eust volōtiers vsé de moyens propres à ce faire, s'il eust osé, comme il dóna bien à cognoistre par les diligences qui s'en firent. *Perquisitiō.*

Il vient nouuelle à Aucheo qu'vn Coursaire faisoit grand rauage en la coste de Chincheo, & qu'il auoit saccagé vne ville. Le Viceroy a soupçon que c'est Limahon, & que les Espagnols, ensemble Omoncon & Sinsay ne luy auoyent dit la verité.

CHAP. XXII.

IL y auoit desia vingt iours que les Espagnols estoyent en la ville d'Aucheo de la maniere que nous auons dite, sans esperance qu'on deust permettre aux Religieux d'y demourer pour y prescher l'Euangile, qui estoit la principale occasion de leur voyage: quand il vint nouuelle à la ville, que le Coursaire Limahon couroit par la coste de Chincheo, faisát ses cruautez accoustumées, & qu'il auoit destruit & mis à sac vne ville maritime. *Nouuelles.*

Ce bruit estant diuulgué, qui estoit bien vray quant au fait, mais faux quant à la personne, pour ce que c'estoit vn Coursaire qui s'appelloit Taocay, grand ennemy de Lima- *Taocay. coursaire.*

hon & amy de Vintoquian, duquel nous auons parlé cy dessus. Le Viceroy & tous ceux de la ville se confirmairent au soupçon qu'ils auoyēt conçeu alencontre des Espagnols, lesquels ils iugeoient estre venus au Royaume pour sinistre intention, & veoir les secrets d'iceluy à quelque mauuaise fin, qui fut cause que doresnauāt on cōmença à les esclairer & obseruer autremēt que l'on n'auoit accoustumé. Et de fait le Viceroy fit incontinent appeller le Capitaine Omoncon, qui estoit desia reuenu du voyage où il estoit allé, & Sinsay pareillement, lesquels il auoit remunerez à leur retour, & fait tous deux, Loytias & Capitaines, & les tança tresapremēt d'auoir amené les Espagnols, leur disant qu'ils estoyent controuueurs de bourdes de luy auoir dit que Limahon estoit assiegé si estroitement qu'il ne pouuoit eschapper, ny n'en auoit les moyens, pource que les Castillas luy auoyent bruslé ses nauires : mais que c'estoit toute menterie inuentee entre eux, & que les esclaues qu'ils amenoyent & disoyent auoir pris à Limahon, deuoyent auoir esté derobbez en quelque autre part, & autres choses semblables, iusques à leur dire que les Espagnols estoient espions, qui venoyent veoir les forteresses du Royaume, lesquels les auoient corrompus par force d'argent, pour les amener auec eux. Si luy respondirent fort humblement que ce qu'ils luy auoyēt dit estoit verité, laquelle se cognoistroit lors que les nouuelles du coursaire seroyent mieux sçeues, & que s'il se trouuoit au cōtraire,

Omoncon & Sinsay mandez par le Viceroy.

Soupson du Viceroy.

Responce.

ils estoyent prests de subir & endurer telle peine qu'il leur voudroit imposer.

Le Viceroy estant satisfait aucunement de cette justification les licentia, remettant dessus le temps la reuelation de cette affaire. Omoncon & Sinsay s'en vont de ce pas aux Espagnols leur conter ce qui s'estoit passé entre-eux & le Viceroy, ensemble les paroles qu'il leur auoit dites: dont ils furet si fort effrayez, que jusques à tant que la verité fust entenduë, ils payairent bien la feste & les festins, qu'on leur auoit faits. Si aduint ladite reuelation lors que le mesme Capitaine Omoncon & son compagnon Sinsay prirent querelle ensemblemét, & se dirent des paroles iniurieuses l'vn à l'autre, par lesquelles se descouurirent leurs desseins & intentions, & apparut clairement qu'ils auoyét donné faux à entendre au Viceroy & aux autres, & principalement Omoncon, lequel estant aydé de Sinsay, qui auoit dissimulé la verité, auoit dit à tous que par son moyen & industrie les Espagnols auoyét bruslé les nauires de Limahon, & le tenoyent assiegé, & autres choses semblables, y ayant plus de vingt jours que le bruslement & le siege estoyent aduenus quand il arriua, côme il appert de ce que dessus. Le motif de la querelle d'eux-deux vint de ce que le Viceroy auoit donné à Omoncon vne plus grand' charge, & vn tiltre plus honorable qu'à Sinsay, ayant fait accord entre-eux de partir egalement leurs recôpenses, & dire tout bien l'vn de l'autre au Viceroy, pour auoir de luy

Omoncon & Sinsay en querelle.

Faux donner à entendre.

Querelle.

quelque don. Mais Omoncon, à ce qu'il appa-
rut depuis, accomplit mal cette promesse, estã
transporté de son profit particulier, & estiman
à par soy que Sinsay, pour estre de bas estat &
homme de mer, ne meritoit pas tant que lu
qui se disoit noble, & tenoit charge de Capitai
ne. Tout cela fut cause, comme j'ay dit, que leu
fraude se descouurir, & fit soupçonner le Vice
roy, que comme ils estoyent mẽteurs en ce fait
aussi le pouuoyent-ils estre en ce qu'ils luy
auoyent dit de l'assiegement de Limahon, & de
la perte de ses vaisseaux.

*Les Gouuerneurs de la Prouince s'aßemblent pour trai-
ter de l'affaire des Eßpagnols : & là se resoud qu'ils
s'en retournerõt aux Philippines : puis voyẽt de-
uant que partir quelques choses curieu-
ses & remarquables.*

CHAP. XXVIII.

Espagnols en fascherie.

AVecce soucy & fascherie les Espa-
gnols se tinrent quelques jours en
leur logis, sans auoir tant de visites
qu'au commencement, qui fut cau-
se de leur augmẽter la peur: jusques à ce qu'ils
sçeurent que le Viceroy de sa propre authorité,
ou du special mandemẽt du Roy & de son Con-
seil, auoit fait appeller tous les Gouuerneurs
de celle Prouince d'Aucheo, pour traiter de
l'affaire de Limahon, & de la venüe des Espa-
gnols, & resoudre ce qu'on verroit estre à faire.

Apres qu'ils furent tous arriuez, ce qui se fit *Assemblee.* en fort peu de temps, & entre-autres le Gouuerneur de Chincheo, que nous auons autrement appellé Insuanto : ils firent quelques assemblees particulieres entre-eux & le Viceroy, où ils auoyent determiné que s'en feroit vne generale, à laquelle seroyent appellez les Castillas, & illec interrogez publiquemẽt de l'occasion de leur venuë, nonobstant ce qu'ils en auoyent desia dit en particulier à l'Insuanto & au Viceroy: & qu'apres les auoir oüis, leur seroit respondu ce qui estoit accordé de cõmun consentement. Partant eux tous, excepté le Viceroy, s'assemblairent vn jour au logis du Cagontoc, & firent venir là les Castillas, qui y allairent de bon cœur, sçachant qu'on les appelloit pour traitter de leur affaire, & demourance au Royaume: & estant ainsi arriuez furent introduits en la sale, où estoyẽt tous assis en des riches sieges auec vne grand' grauité & majesté, y presidant l'Insuanto, ou pource qu'il estoit le premier de la Prouince apres le Viceroy, ou bien à ce qu'on leur dit, pource que c'estoit luy qui auoit expedié Omõcon à la poursuite du Coursaire. *Espagnols mandez.* *President de l'assemblee.*

Estant entrez, ils les firent approcher pres d'eux, & là sans leur donner siege, ny vser enuers eux de courtoisie particuliere, l'Insuanto leur prit la main, & les interrogea par le truchemant, pourquoy ils estoyent venus au Royaume, & quelle chose ils pretendoyent, pour leur respondre là dessus suyuant la resolution *Interrogatoire.*

& volonté du Viceroy, au mandement duque
ils estoyēt assemblez pour lors & eux appellez
Responsifs. Les Espagnols respondant, leur dirent qu'il
estoyent venus en intention de traiter vne bon
ne paix & amitié auec eux, de l'ordonnance du
Gouuerneur des Philippines, qui en auoit man
dement du Roy d'Espagne son maistre, & par-
ticuliere charge d'iceluy, depuis que ces Isles
furent peuplees, ayant tousiours ledit Roy re-
commandé aux Gouuerneurs que par toutes
voyes à eux possibles, ils monstrassent par effet
leur bon desir, comme ils auoyent fait jusques
à present, en rachetant tous les Chinois qu'ils
auoyent peu trouuer esclaues, & les renuoyant
libres à leurs pays auec presens, & autres cho-
ses qui leur estoyent toutes notoires, outrece
qu'ils auoyent assiegé nouuellement le Cour-
saire Limahon, & bruslé sa flote: au moyen de
quoy ils estoyent venus auec ces bonnes nou-
uelles pour traiter & capituler amitié en-
tre-eux & les Castillas, qui estoit la princi-
Occasion du voyage de la Chine. pale occasion de leur bon voyage par deuers
eux, de laquelle prouiendroit grande com-
modité aux vns & aux autres, à quoy s'ils pou-
uoyent paruenir, ils deliberoyent d'en faire
porter les nouuelles par leurs compagnons au
Gouuerneur de Manille qui les auoit enuoyez
pour cet effect, afin qu'il les fist sçauoir au Roy
d'Espagne: & que quād à eux ils demoureroyēt
en tel lieu qu'il leur plairoit deputer, acheuant
d'apprendre leur langue, pour les prescher en
icelle, & leur declarer le sainct Euangile, qui

ſtoit le chemin du ſalut des ames. Ils eſcoutai-
ent toutes ces choſes en treſgrand ſilence, mais
uec bien peu d'enuie de les eſſayer, comme il
pparut. Car taiſãt ce qui eſtoit le plus d'impor-
ance ils commençairent à leur demander en
uel eſtat ils auoyent laiſſé Limahõ, & s'il pou-
oit eſchapper, & autres choſes à ce propos, qui *Replique.*
urairent aſſez longuement, ſans toucher à ce
ui eſtoit plus eſſentiel. Les Eſpagnols leur ayãt
eſpondu ce qu'ils en ſçauoyent, & fait enten- *Reſponſe.*
re que ſelon leur opinion le Courſaire deuoit
ſtre alors pris ou mort, le pourparler fut cõclu
ar l'Inſuanto, lequel leur dit qu'ils ſ'en retour- *Concluſion.*
aſſent aux Iſles, & que quand ils ameneroyent
e Courſaire, ils leur accorderoyẽt tout ce qu'ils
emandoyent tant de l'alliance, que de la predi-
ation de l'Euangile.

Sur ceſte derniere reſolution les Eſpagnols *Retour de*
rirent congé, & ſ'en retournant à leur logis *l'aſſemblee.*
eliberairent de ne plus parler de cet affaire,
ttendu que ce ſeroit choſe vaine, & qu'il en
uoit eſté conclu de l'ordonnance du Roy, & de
on Conſeil, mais d'auiſer à leur partement,
u'ils deſiroyent veoir deſia, tant pour le peu
e fruit qui prouenoit de leur peine, que pour
e veoir deliurez de ceſte maniere de priſon
ù ils eſtoyent detenus, leur eſtant prohibé de
ortir hors du logis ſans expreſſe permiſſion.
Et pourtant ils commençairent depuis ce iour *Eſpagnols ſol-*
à à ſolliciter leur deſpeſche, faiſant entendre au *licitent leur*
Viceroy qu'ils auoyẽt enuie de ſ'en aller, lequel *parlement.*
entendant leur volonté leur fit reſponſe qu'ils

Responce du Viceroy. se reposassent & se tinssent ioyeux, & qu'ils a-
royent leur despesche si tost que seroit venu
Visiteur de celle Prouince, lequel deuoit ve
dans dix iours à Aucheo: pource que ledit V
siteur luy auoit mandé de ne les expedier ta
qu'il fust venu, & qu'il desiroit les veoir. Depu
Espagnols se vont pourmener. ce iour là il commanda qu'on les laissast sor
quelquefois pour s'aller esbatre & recreer,
qu'on leur monstrast quelques caresses partic
lieres: l'vne desquelles fut de les mener ve
vne mõstre de gens de guerre qu'ils ont coust
me de faire generalement par tout le Royaum
au commencement des nouuelles Lunes, & e
chose fort belle à veoir, & fut faite dedans v
pré proche de la muraille de la ville, en la ma
niere qui ensuit.

Monstre notable de soudars. Il y auoit enuiron vingt mille soudars tan
piquiers qu'arquebusiers, lesquels estoyent tan
adextres au son de la trompette & du tabourin
qu'à l'instant que le signal fut donné ils se mirẽ
en ordre pour marcher, puis se rengeairent e
bataillon, & incontinẽt au son d'vn autre signa
Dexterité des Chinois. se vont escarter les arquebusiers, & apres a
uoir deslaché leurs arquebuses d'vne belle sui
te s'en retournairent incontinent chacun à leu
place: ce qu'ayant fait, voicy les piquiers qu
vont sortir, lesquels combatirent si brauement,
que selon l'aduis des Espagnols ils surpassoyent
en ce fait la gendarmerie des autres nations,
& que si le courage eust correspondu à leur
adresse & nombre de gens, ils eussent peu fa-
cilement estre seigneurs de tout le monde.

Si

i d'auanture quelque ſoudard failloit en ſa harge,& à ſe rendre en ſa place,& faire ce qu'ó uy commandoit,il en eſtoit ſur le champ fuſti- é bien aſprement:qui eſtoit cauſe que chacun renoit garde à ſoy.Si dura ceſte monſtre qua- re heures entieres,& fut certifié aux Eſpagnols qu'au meſme iour, & à la meſme heure, il s'en aiſoit autant par toutes les villes du Royau- ne,encore qu'ils n'euſſent aucun ſoupçon d'en- nemis. *Mōſtres generales.*

Vingt cinq iours apres que fut donnée reſ- ōſe aux Eſpagnols,arriua là le Viſiteut, au de- ant duquel ſortit la ville pour le receuoir, & uec telle compagnie entra en ſi grand' pom- e & majeſté,que qui n'euſt ſçeu quel il eſtoit, 'euſt facilement pris pour le Roy. Le lende- nain l'allairent viſiter les Eſpagnols pour s'a- quiter de leur deuoir, & correſpondre au deſir qui eſtoit en luy de les veoir, & le trouuairent en ſon hoſtel, ayant deſia commencé à faire la viſite de la ville. Les courts du logis eſtoyent pleines d'vne infinité de monde, qui luy al- loyent faire des requeſtes, & des plaintes: mais aux Sales, principalement en celles qui e- ſtoyent plus en dedans,n'y auoit autres perſon- nes,que ſon train,&des Alguazils.Quand quel- cun luy vouloit preſenter vne requeſte, l'huiſſier crioit à haute voix de l'huis de de- hors,qui eſtoit aſſez loin du ſiege du Viſiteur, & incontinent ſortoit vn page qui la prenoit, & luy alloit preſenter. Partant luy ayant eſté dit que les Caſtillas eſtoyent à la porte, il les *Arriuee du viſiteur.* *Eſpagnols vont trouuer le Viceroy.* *Requeſtes & plaintes.* *Eſpag. vers le viſiteur.*

Eſpagnols vers le Viſiteur.

fit entrer, & leur tint peu de paroles, toutefo fort gratieuſes, & toutes ſur l'aſſiegement d Limahon, ſans parler mot de leur venuë n ſeiour: de ſorte qu'apres auoir contemplé v peu leur habillemens & perſonnes, il les cor gedia d'auec luy, leur diſant que pour eſtre fo occupé à la viſite, il ne les pouuoit pas careſſe pour l'heure, ny s'enqueſter d'eux de quelque choſes qu'il auoit enuie de ſçauoir: les remer ciant bien fort de l'honneur qu'ils luy auoyen fait de l'eſtre venu viſiter. Il eſtoit aſſis en l meſme ſorte qu'ils auoyent trouué le Gouuer neur de Chincheo, & le Viceroy ſuſmention né, auec vne table deuant luy, & quelques pa piers deſſus, & le reſte qui eſt neceſſaire pou eſcrire, qui eſtoit à ce qu'ils entendirent vn mode commune à tous les Iuges du Royaume ou pour iuger, ou pour donner audience, ainſ que dit * eſt.

Sortie.

Siege.

** Au chap. 23. du preſent liure.*

Trois iours apres la venuë du Viſiteur l'Inſuã-to partit de ce lieu pour retourner à ſa maiſon, auec charge de preparer des nauires en diligẽ-ce, dans leſquelles les Caſtillas ſ'en retourne-royent aux Philippines: & ce meſme iour par-tirent les autres, qui eſtoyent venus à l'aſſem-blée tenuë par le Viceroy pour traiter de ce que deſſus: puis fut mandé aux Eſpagnols qu'ils ſe tinſſent encore à la ville iuſques à la pleine lune, qui eſtoit le vingtieſme d'Aouſt, à fin de partir ce meſme iour, lequel eſt tenu heureux entre eux, pour commencer toutes choſes: & à ceſte cauſe vſent de grand' ſuperſtitiõ en ice-

Mandement aux Eſpagnols.

luy & y font plusieurs banquets, comme aussi à leur premier jour de l'ā, duquel nous auōs† parlé amplement. *† en la 1 par. li. 3. ch. 18.*

Si furent inuitez les Espagnols le jour precedēt, de la part du Viceroy, lequel leur fit vn bāquet à la mesme sorte & maniere qu'il leur auoit fait auparauāt, sinō que ce dernier cy qui estoit pour leur depart, se trouua plus magnifique, & y fut representee vne Comedie fort belle, dont l'argument leur fut dit premierement, qui estoit: Qu'vn jeune hōme nouueau marié, estāt en discord auec sa femme, se delibera d'aller à vne guerre qui se faisoit à vn Royaume proche de là, auquel lieu il exploita de si beaux faicts d'armes, que le Roy luy fit de grandes faueurs, & cognoissant sa vaillātise, l'enuoya pour chef & Capitaine aux plus importans affaires de guerre qui s'offroyent, mettant à fin tout ce qu'il entreprenoit au grand contentement du Roy & de son Conseil: à raison dequoy il l'esleut son Capitaine general, & luy commit en son absēce toute son armee, auec la mesme puissance qu'il auoit. La guerre estant acheuee, & ayāt enuie de s'en retourner en son pays & maison, on luy fait presēt de trois charettes pleines d'or & de joyaux inestimables, auec quoy il s'en retourna riche & content, estant receu en grand honneur en son pays. Tout cela fut representé si naïuement, & auec de si beaux habits & personnages qu'il sembloit à veoir la chose mesme. Le Viceroy ne se trouua point audit banquet, mais seulement les Capitaines *Banquet de depart.* *Comedie representee.* *Assistans du banquet.*

qui auoyent assisté aux precedens, auec vn au-
tre, à qui on auoit donné charge en l'assembl
des Gouuerneurs susmētiōnée de recōduire l
Espagnols à Manille, lequel s'appelloit Chautal
l'vn des principaux Capitaines de la Prouinc

Sortie.

Estant sortis du banquet, ils furent condui
auec bonne compagnie depuis la sale où i
auoyent banqueté iusques au logis du Cagon
toc, qui estoit le Thresorier du Roy demeurar
bien pres de là, lequel les reçeut amiablemer
& auec paroles fort gracieuses, leur disar
qu'il esperoit de les veoir bien tost de reche
au Royaume, quand ils emmeneroyent Lima
hon, & que ce seroit lors que l'amitié qu'i
pretendoyent, se capituleroit plus particulier
ment. Apres cela il leur bailla vn present pou
porter au Gouuerneur de Manille, en recom
pence de celuy qu'il auoit enuoyé au Viceroy
& consistoit ce present en quarante piece
de soye, & vingt de bural, & vne chaire
bras doree, deux ombraires de soye, aue
vn cheual : & autant pour le Maistre d
Camp : auec vne lettre adressante à chascu
d'eux, qu'ils mirent chacune à part dedans vn
petite lauette bien gentile & enluminee. Ou
tre ce il donna encore quarante pieces de soy
de toutes couleurs, pour les partager entre le
Capitaines & Officiers qui estoyent au sieg
de Limahon, auec trois cent mentes noi-
res, & autant d'ombraires pour les soudars. Fi-
nalement il donna à chasque Religieux huit
pieces de soye, & aux soudars de leur compa-

Espagnols vers le Cagontoc.

Presens du Cagontoc.

gnie quatre pieces, & deux ombraires, & vn bon cheual de voyage, à chacun le sien.

Auec tout cela le Cagontoc les licentia, les admonestant d'aller prendre congé du Viceroy & du visiteur, pour partir en diligence, d'autãt que tout estoit prest pour leur voyage: ce qu'ils firent incontinent estant fort contens & satisfaits des gracieusetez que les vns & les autres leurs auoyent faites, & pareillement le Totoc, qui est le Capitaine general, lequel ils allairent veoir aussi chez luy. Ces visites faites, ils s'ẽ retournairent à leur logis auec bonne enuie de se reposer: ce qu'ayant fait jusques au lendemain matin, ils prirent leur chemin deuers le port de Tansuse, apres auoir sejourné quarante sept jours à Aucheo.

Congé du Cagontoc.

Congé du Totoc.

Sejour d'Aucheo.

Les Espagnols partent d'Aucheo, & vont à Chincheo, où estoit l'Insuanto, lequel leur mande d'aller au port de Tansuse, où il fut luy-mesme les expedier, leur faisant au departir tout plein de faueurs & de caresses.

CHAP. XXIX.

Les Espagnols partirent de la ville d'Aucheo le mardy vingt troisiesme jour d'Aoust à la veüe de tout le peuple de la ville, qui sortoit pour les veoir en aussi grand' multitude, que le premier jour qu'ils y entrairent. Ils estoyent tous de-

Partement.

dans des chaires à bras, jusques aux esclaues pour l'auoir ainsi ordonné le Viceroy, estant chasque Religieux porté par huit hommes, & leur Compagnons par quatre, & les seruiteurs & esclaues par deux. Ces porteurs estoient tous en double nombre, pour changer les vns apres les autres, sans vingt quatre autres encore, lesquels portoyent le bagage. Il

Courrier. y auoit aussi vn Courrier qui marchoit ordinairement deuant, pour les pouruoir de logis: &

Payeur. vn Payeur auec luy qui auoit la charge de fournir d hommes pour porter les chaires à bras, & leur bailler ce qui estoit taxé pour leur peine, ensemble payer & deffrayer la despence des Espagnols & de leur train. Depuis ils sortirét d'Au

Chincheo. cheo, ils allairent tousiours doublant journee, & à cette cause furent à Chincheo en quatre jours.

Entrant dans la ville ils trouuairent vn seruiteur de l'Insuanto, qui leur venoit dire du mãdement de son maistre qu'ils passassent sans arrester & poursuyuissent leur chemin jusques au port de Tansuse, où pareillement l'Insuanro s'achemineroit le lendemain. Ils accomplirent le mandement, & firent telle diligence,

Tangoa. qu'ils arriuairent en deux jours à Tangoa, qui est vne ville par où ils auoyent passé en allãt, &

**Au ch. 14.* dont a esté parlé †cy dessus, auquel lieu ils furẽt logez & bien traitez. De là ils allairent en vn

Tansuse. jour à Tansuse, lequel fut le premier port où ils desbarquairent en allant des Philippines à la

**Au cha. 13.* terre ferme (comme † dit est) & en ce lieu les

ogea le Correcteur, & au mesme endroit où ils
auoyent esté l'autrefois: & les fournit manifi-
quement & en abondance de tout ce qu'il leur *Venuë de*
estoit necessaire iusques au retour de l'Insuan- *l'Insuanto.*
to, lequel vint quatre iours apres, n'ayant peu
arriuer deuant à son grand regret, pour le mau-
uais temps qu'il auoit fait.

Le lendemain de son arriuee, qui fut le 3.
iour de Septébre, il enuoya dire aux Espagnols
qu'ils s'en allassent embarquer, à cause de la cõ- *Ceremonie*
ionction de Lune qui estoit ce iour là, nonob- *en conionctiõ*
stant que les nauires ne fussent pas encore à *de Lune.*
point pour partir. Si firent comme il leur man-
da, & fut l'Insuanto luy mesme à la plage & s'y
trouuairent pareillement quelques vns de leur
Religieux, qui firent des sacrifices à leur mode,
auec des prieres addressées au ciel, par lesquel-
les ils le requeroiét de dõner bõ tẽps & heureux
voyage à ceux qui deuoyent voguer en ces naui-
res. Telle ceremonie estãt acheuee, laquelle est
fort vsitee audit Royaume, les Espagnols fu-
rent deuers l'Insuanto, qui estoit là en grand'
cõpagnie & majesté, & iceluy les receut amiable
ment & de paroles fort gracieuses: par lesquel-
les il demõstra qu'il les aimoit, & estoit fasché
de leur depart. Sur cela il leur demanda quels *Munitions.*
viures & munitions ils vouloyent, pour les en
prouuoir & fournir, comme il fit, & si largement,
qu'il y en eut pour le voyage, & si en demeura
beaucoup de reste. En apres il fit apporter sa *Collation.*
collatiõ, & luy mesme les seruit de sa main, mã-
geant & beuuant aussi auec eux, qui est la plus

grand' faueur qu'ils ont couſtume de faire. I
Embarquement. collation acheuee, il les fit entrer au nauire e
ſa preſence, leur diſant que combien qu'ils r
peuſſent partir ſi toſt, ils deuoyent toutefo
ſ'embarquer, tant pour cauſe du iour qui eſto
heureux, que pour accomplir ce que luy auo
commandé le Viceroy, à ſçauoir de ne les laiſ
Congé de l'Inſuanto. ſer, tant qu'il les euſt veus embarquez. Les Eſ
pagnols luy obtemperant prirent à l'inſtant cõ
gé de luy en grand' courtoiſie, luy monſtrant pa
ſignes qu'ils luy demeuroyẽt fort obligez de tã
de biens qu'ils auoyent reçeus de ſa main, & ſu
ce ſ'acheminairent vers le bateau, qui les atten-
doit à la place.

Victimes. En paſſant par où eſtoyent ces Religieux ſuſ-
dits, ils virent vne table dreſſée, ſur laquelle
eſtoit vn beuf entier eſgorgé, & aupres de luy vn
pourceau & vne cheure, & autres choſes à mã-
ger, appreſtees pour le ſacrifice, dont ils vſent
en tel cas. Eſtant dedans le bateau, ils furent
menez à la nauire Capitaineſſe, en laquelle ils
Nauire demenee. deuoyent aller, & incontinent d'autres bateaux
qui eſtoyent là pour cet effet ſe mettent à la de-
mener de part & d'autre. Alors leurs preſtres
Sacrifice. & ſacerdots commençairẽt le ſacrifice, qui du-
ra iuſques à la nuit, & acheuairent la feſte en
mettant force chandelles allumees parmy
la ville & au port & deſlachant les ſoudars
leur arquebuſes, & les nauires leur artillerie, a-
Desbarquement. uec vn grand bruit de tabourins, & de cloches.
A tant ſe desbarquairent les Eſpagnols, & ſ'en
allairent à leur logis, ſ'eſtant premierement re-

iré chez luy l'Insuanto, & la compagnie qui
stoit venuë.

Le lendemain les enuoya inuiter cet Insuan-
o, & leur fit vn festin autant magnifique que
as vn autre qu'il leur eust fait, où il se trouua
uy mesme auec le Capitaine general de celle
Prouince, & y eut grande abondance de vian-
les, & force entretenemens, qui le firent durer
lus de quatre heures. Le festin estant acheué,
'Insuãto fit apporter les presens qu'il leur vou-
oit faire en recompense de ceux qu'il auoit re-
eus: & cõsistoyẽt ces presens en quatorze pie-
es de soye pour le Gouuerneur de Manille, &
lix pour le maistre de Cãp, quatre à chacũ des
Religieux, & aux soudars à chacun deux, auec
les mantes peinturees aux seruiteurs & escla-
ues. Sur cela il les congedia amiablement, leur
aillãt les lettres qu'il escriuoit au Gouuerneur
& Maistre de camp, pour respõse à celles qu'ils
uy auoyẽt enuoyees, & leur dit que tout estoit
prest pour leur partement, auec des viures &
du biscuit pour dix mois, qui estoit dans les na-
uires, & qu'ils pourroyent bien partir quand
ils verroyent le tẽps propre: & adioustant que
si d'auanrure quelcun des Chinois qui alloyent
auecques eux faisoit quelque chose de mal, ou
en chemin ou aux Isles, le Gouuerneur le pu-
nist comme il luy plairoit: pource que le Vice-
roy luy en sçauroit fort bon gré. Si leur fit à ce
depart beaucoup d'offres, & leur dit qu'il espe-
roit les reuoir bien tost au Royaume quand
ils ameneroyent Limahon: & que lors s'amen-

Festin de 4. heures.

Presens.

Congé.

Offres.

deroyent toutes les fautes, qu'il auroyent pe faire à les traiter. Les Espagnols luy baisairent humblement les mains, & luy dirent que touchant le bon recueil & traitemẽt à eux fait, il auoit plus d'excés que de defaut: au moyen de quoy ils demouroyẽt obligez à leur faire à tou seruice, cõme ils feroyent entendre à leur Roy pour à la premiere occasion leur pouuoir rẽdr la pareille. Sur ces paroles l'Insuanto s'en alla à son logis, demeurant auec les Espagnols cinq Capitaines qui leur deuoyent faire compagnie, ensemble Omoncon & Sinsay, qui s'estoyent trouuez ce iour là au banquet auec l'habit & les marques de Loytias, à eux donnees par l'Insuanto le iour de deuant.

Response des Espagnols.

Omoncon & Sinsay faits Loytias.

Partement.

Le beau temps estant venu, qui fut le Mecredy 14. iour de Septembre, ils feirent voile auec bon vent: se trouuant à la greue pour les veoir partir, l'Insuãto, & le Correcteur de Chincheo, lesquels auoyent pris si grande amitié aux Castillas, que quand ils les virent leuer l'ancre, les Chinois les virent pleurer à chaudes larmes, à ce qu'ils dirent & asseurairent ce; que creurent facilement les Espagnols, pour les auoir cogneus treshumains & amiables, & specialemẽt l'Insuãto, lequel outre ce estoit homme de belle presence & bien né: en quoy il surpassoit tous ceux, qu'ils virent en icelle Prouince.

Pleurs.

Louange de l'Insuanto.

s Espagnols partent du port de Tansuse, & singlant vers les Philippines prennet port à des Isles par chacun jour: dont je raconte ce qu'ils y virent.

CHAP. XXX.



Stant donc sortis du port auec bon tēps (cōme dit est) à sçauoir les Religieux, Michel de Loarche, Omoncon, & les trois autres Capitaines en vn nauire: & Pedre Sarmient, Nicos de Cuēca, Iuan de Triane, Sinsay, & les seruiurs en vn autre: ils dressairent la proue auec uit autres d'armaison à eux dōnez pour la seuté de leur personnes vers vne petite Isle proe de-là, en intention d'y faire aiguade: pour ce i'elle estoit abondante en bonnes riuieres, où arriuairent en peu de tēps, & virent qu'elle oit vn port tresgrand & bien seur, qui estoit pable de plusieurs vaisseaux. *Espagnols cō me embarquez.* *1. abbord.*

Ils se tinrent là tout le Ieudy, se reposant & creant, à cause que l'isle estoit fort fresche & oondante en plusieurs riuieres, comme dit est, le vendredy 16. jour de Septembre firēt voile haute heure du jour, & à quatre lieuës de là irent port en vne autre isle appellee Laulo, our prendre vn autre chemin que celuy qu'ils oyent pris en allant à la terre ferme, & suyure rum des vens, que les Chinois sçauoyent par perience estre fauorables en telle saison, & ouffler presque tous briças, comme les appelnt les mariniers. *Laulo isle.* *Vens briças desquels est aussi parlé cy apres en l'Itineraire au chapi. II.*

Chautuboisle Si passairẽt la nuit en cette isle, & le lẽdema[in] singlairent à vne autre dite Chautubo, non fo[rt] distante de l'autre, qui estoit pleine des bou[r]- *Gautin bourgade.* gades, l'vne desquelles, appellees Gautin, auo[it] cinq forts, ou tours, faites de chaux & de gross[es] pierres de taille, & estoyẽt ces tours carrees, & & de six brasses de haut, basties expres pour pa[r] les manãs de toutes ces bourgades circonuoy[-] sines se refugier dedans & se sauuer des Cour[-] saires qui sont ordinairement par là. Elle[s] *Espagnols singlent vers Gautin.* estoyent toutes pleines de creneaux, & edifice[es] de telle sorte, que les Espagnole les trouuan[s] belles de la façon, & se trouuant pour lors d[e] *Portes fermees aux Espagnols.* loisir, eurent enuie de les aller veoir dedan[s] pour l'artillerie qui y estoit, au moyen dequo[y] ils singlairent vers celle part : ce que voyan[t] les soudars de la garde ils leur fermairẽt les por- tes au nez, & ne leur permirent jamais de con- tenter leur desir, pour quelque priere ou pro- *Choses notables de Laulo.* messe qui leur fut faite. Ils remarquairent en cette Isle, que combien qu'elle fust pleine de grandes roches & sablonnieres, elle estoit tou- tesfois toute cultiuee & peuplee de terres à riz & à blé, & autres grains & legumes. Il y auoit en icelle grãde abõdance de bœufs, vaches, & cheuaux, & entendirent qu'ils se gouuernoyent eux-mesmes, sans estre sujets à aucun Seigneur ny naturel, ny de la Chine, & que neantmoins ils viuoyent ensemble en bonne paix & amitié, se contentant chacun du sien.

Si partirent de là le Dimãche au soir, & che- minant toute la nuit, arriuairent le matin à vne

utre isle appellée Corchu, à vingt lieuës loin *Corchu Isle.*
u port de Tansuse, duquel ils estoyent partis.
oyant donc les Espagnols le peu de chemin
u'ils faisoyent, ils priairent les Capitaines de *Requeste des Espagnols.*
ommander aux mariniers de ne point prendre
nt de ports, n'en estant aucun besoin, & ne
isser passer le beau temps, attendu que telle
auigation leur sembloit plustost vne pourme-
ade qu'vn voyage. Les Capitaines respondi- *Responce des Chinois.*
ent qu'il leur pleust auoir patience, & que na-
igeant ainsi de la sorte ils faisoyent le com-
andement du Viceroy, & aussi de l'Insuanto,
esquels leur auoyent expressement enchargé
e nauiger entre ces Isles tout posement & à
oisir: afin de les rendre à Manille sains & dis-
os de leur personnes. Ce mesme jour renfor- *Sejour.*
a le vent de Nort, & commença à souffler de
elle sorte, qu'ils ne voulurent point s'asseurer
le sortir du port, tant pource que nous auons
lit leur auoir esté commandé, que pour autant *Chinois peureux.*
que les Chinois craignent ordinairement l'eau,
& ne sont accoustumez à s'engouffrer en haute
mer, & passer fortune.

Pres de cette Isle estoit vne autre quelque *Ancon isle inhabitee & pourquoy.*
peu plus grande, appellee Ancon, qui estoit de-
erte & inhabitee, combien que la terre y soit
meilleure, & plus propre à y semer & cueillir
que celle de Corchu : dont s'esmerueillant les
Espagnols ils entendirent des Chinois qu'elle
auoit esté anciennement bien peuplee, mais
qu'estant venüe en ce lieu vne armee du Roy
de la Chine, & y ayant esté submergee par vne

tourmente, le General d'vne autre armee q
vint garder celle coste, en soupçonna les hab
tans, cuydant qu'ils les eussent tuez: au moy
dequoy il leur courut sus, & en occit tresgrar
nombre, emmenant les autres dans des nauir
en la terre ferme, lesquels n'auoyent plus vo
lu retourner, jaçoit que la verité du fait esta
cogneüe ils en eussent eu permission: & depu
ce temps estoit cette Isle demeuree deserte,
Porcs sangliers. habitee seulement de porcs sangliers, q
estoyent encore de ceux, qui demourairent lo
Notables des isles predites. dudit saccagement. Cette Isle & les autr
circonuoysines, qui sont en grand nombre, or
toutes de bons ports & seurs, & abondance d
Gouffres de 45. lieues. poisson, & se continuent de l'vn à l'autr
jusques à vn petit gouffre contenant quarant
cinq lieuës, qui se passe tout en vn jour, & a
bout de là se trouue le port de Cabite, qu
** Au cha. 5.* nous auons † dit cy dessus estre proche de Ma
nille.

Ils partirent de l'Isle d'Ancon si tost que l
Plon Isle. temps le permit, & nauigeairent jusques à vn
autre Isle appellée Plon, où ils sçeurent d
quelques pescheurs qu'ils rencontrairent com-
me le coursaire Limahon estoit eschappé du
fort de Pangasinan, de la maniere & astuce qui
se dira au chapitre qui ensuit.

.es Espagnols ont nouuelle que le coursaire Limahon s'est enfuy, & qu'il estoit à vne Isle proche de là. Les vns sont d'opinion qu'on laille aßaillir, les autres d'aduis contraire. En fin ils resoudent de poursuyure leur voyage, puis arriuairent tous à Manille.

CHAP. XXXI.

AYant surgy en l'Isle de Plon, & attendant vn temps propre pour continuer leur voyage, auec bonne enuie d'arriuer en quelque lieu, où ils peussent auoir nouuelle de .imahon : ils virent entrer au port vn naui- e de pescheurs, & pensant qu'il fust de ces les allairent vers luy, & ayant demandé à eux de dedans de quel lieu ils estoyent par- s, & s'ils ne sçauoyent aucunes nouuelles de imahon que tout le monde cognoissoit, ou our quelque tort reçeu, ou pour le commun ruit & renommee ils entendirent par le dis- ours qui leur en fut fait que Limahon s'estoit nfuy en quelques barques, qu'il auoit fait abriquer secrettement dedans le fort par des harpentiers, qu'il menoit auecques luy pour el cas, se seruant à cet effet des ais & fons ui luy estoyent demeurez de ses nauires brus- ées, que ses soudars amassoyét de nuit par l'en- roit du fort qui estoit proche de la riuiere : ce u'il auoit fait si secrettement, que les Ca- tillas ne s'en estoyent point apperceus : qui

Enqueste des Espagnols.

Nouuelles de Limahon.

entendoyent seulement à garder la bouche
fleuue, pour luy oster le secours, & aussi le c
sté de terre par où il pouuoit fuïr, sans s
stre iamais doutez de ce qui aduint: ayant e
si fin & secret en ceste affaire, que quand ils
sçeurent, le Coursaire s'estoit desia mis en sa
ueté, & calfeutroit ses vaisseaux en l'isle de T
caotican, pour auec iceux se mettre plus seur
ment: & estoit icelle fuite aduenuë depuis h
iours.

Limahon à sauueté.

Soupçon des Chinois.

Ayant entendu ces nouuelles, ils furent to
bien estonnez, & specialement Omoncon
Sinsay, lesquels se trouuant vers les Espagno
leur dirent que cet euadement n'estoit poi
sans intelligence, & qu'il y auoit eu du cõsent
ment des Espagnols, ou bien que le Coursai
auoit fait des presens au Maistre de camp, po
le laisser ainsi aller: autrement qu'il luy esto
du tout impossible d'euader, estant comme
estoit, voire quand les Castillas, qui le tenoye
assiegé, eussent tous esté endormis. Les Esp
gnols prenant la cause pour leur compagno
monstrairent si bien leur innocence en ce fai
que les Capitaines Chinois en demeurairent s
tisfaits, comme ils s'en asseurairent encore pl
amplement estant à Manille, où ils ouïrent pa
ler le Maistre de camp & les soudars, qui s'e
stoyent trouuez au siege.

Descharge.

Tocaotican isle.

Ceste isle de Tocaotican, où le Coursai
calfeutroit ses barques, estoit distante de l'is
de Plon, où estoyent pour lors les Espagnol
de douze lieuës seulement, & encore moins, c

sem

embloit il dessus mer,se voyãt l'vn l'autre tout
plein:au moyen dequoy Omoncon & Sinsay
estant fort faschez pour la fuite du Coursaire,
& craignãt mesme quelque danger à venir s'ils
etournoyent à la Chine, & que ce seroit le
noins d'estre priuez honteusement des titres &
rades honneurs à eux conferez pour ce regard,
'auisairét de moyenner que l'on allast comba-
re le Coursaire,estimant que pour estre pris au
lespourueu, & harrassé du long siege, il seroit
isé de le prendre aux mains. Si proposairét cet
duis au General,qui leur respondit que le Vi-
eroy d'Aucheo & le Gouuerneur de Chincheo
'auoyent enuoyé pour conduire les Castillas à
Manille, & ramener Limahon pris ou mort,
'ils le luy liuroyent, & qu'il ne vouloit contre-
ienir à ce commandement par aucune voye,
omme aussi ne pouuoit-il, quand il voudroit,
ttendu que les nauires estoyent toutes empes-
hees des cheuaux, qu'ils menoyét au Gouuer-
ieur de Manille,& que les gens qu'ils auoyent,
estoyent plus propres à nauiger qu'à comba-
re: outre que le combatre seroit hazardeux,
estant tout certain que le Coursaire & ses com-
plices mourroyent plustost qu'ils se rendissent:
ioint que pour effectuer telle entreprise il fal-
loit auoir des vaisseaux & gés, qui y vinssent ex-
pressement, & non de hasard, comme ils ve-
noyent.

Aduis d'Omoncon & Sinsay.

Responce du General.

Toutes ces raisons considerees, il se confor-
mairent tous à l'aduis du General, & resolurét
de partir, si tost que le temps le permettroit,

Resolution.

s'engouffrant en haute mer pour aller droit
Manille, ſans toucher l'iſle Tocaotican, où
Partement. ſtoit le Courſaire, comme ils firent l'onzieſm
d'Octobre, faiſant voile deux heures deuant
iour, apres auoir eſté là trois ſemaines entiere
ſans pouuoir demarer du port: y eſtant retenu
par vn vent de biſe, qui auoit touſiours ſouff
ſans ceſſe vn iour. Cela fut cauſe que nul d
vaiſſeaux qui eſtoyent au port de Plon ne pe
ſortir, ny aller donner les nouuelles au Courſa
re de la venuë des Eſpagnols, & des Capitain
Chinois.

A ſeize lieuës de ce port en allant vers le mi
Tangarruan iſle. dy ils trouuairent vne iſle grande & de hau
ſit, appellée Tangarruan, qui contenoit plu
de ſoixante lieuës de circuit, & eſtoit peuplé
de gés qui reſſembloient fort aux habitans de
Philippines. Ils paſſairét de nuit lez icelles aue
Eſcart de nauires. vn fort vent d'aual, qui fut cauſe que le nauire
où eſtoyét les Religieux, ſe ietta en haute mer
& que les autres neuf de compagnie abbordai-
rent l'iſle, & s'eſcartairent ſi loin de luy, qu'il
le perdirent de veuë le matin: de maniere qu'il
Tourmente. fut en grand danger, ayant couru vne grand
tourmente toute la nuit, & perdit non ſeule-
ment le timon, mais auſſi l'eſperance d'en eſ-
chapper. Eſtant en ce grand trauail, ils ſe recō-
mandairent à Dieu de bon cœur, & ſe mirent à
trauers mer tāt que le timon fut raccouſtré, ce
qui ne ſe fit qu'auec grād peine: & alors il pleut
à Dieu que le vent ſe tourna ſi fauorable, que
ſur le matin du Dimenche, qui eſtoit le dix-

ſeptieſme jour d'Octobre, ils deſcouurirent l'iſle de Manille tant ſouhaitée d'eux, où ils ne peurent entrer toutesfois que le jour ſainct Simon & ſainct Iude, à cauſe qu'ils tournairent arriere la plage de Pangaſinan chercher les neuf nauires de leur flote: ayant conclu par entre eux, que ſi d'auanture ils couroient tourméte, & s'eſcartoient les vns des autres, ils vinſſent là ſe raſſembler, comme ils firent. De cette plage ils prirent leur chemin deuers Manille, & arriuant à Bulian ſans entrer au port, le capitaine Omoncon enuoya vn Chinois à terre, qui entendoit la langue de l'Iſle, pour s'informer là du fait du Courſaire, qu'ils ne pouuoyent encore bien croire. Les vaiſſeaux l'attendirent hors de la Trinque, & eſtant de retour leur verifia ce qui leur auoit eſté dit en l'iſle de Plon, ſans en varier d'vn poinct.

Raſſemblement.

Verification de la fuite de Limahon.

Cela donna plus grand'faſcherie à Omoncõ & à Sinſay que la nouuelle precedente, laquelle, comme nous auons dit, ils ne tenoient pour aſſeuré, & fit ſoupçonner auſſi aux Eſpagnols q̃ ces Chinois ne s'en vouluſſent retourner à la terre ferme, ſans aller iuſques à Manille, & les laiſſer en cette Iſle: ce qui n'aduint pas ainſi, d'autant que nonobſtant l'enuie que leſdits Omoncon & Sinſay en faiſoient paroiſtre, iuſques à dire aux autres qu'il ſe falloit deſcharger des Eſpagnols, & les enuoyer en vn nauire, puis qu'ils eſtoient hors de danger, & voyoiẽt leur Iſle? le General n'y voulut iamais conſentir, leur diſant qu'il n'outrepaſſeroit en rien le

Deſſein d'Omoncon & de Sinſay.

Reſiſtence du General.

commandement à luy fait, pour quelque chos
qui aduinst. Partant ils prirent le chemin d
Arriuee à Manille. l'Isle qu'ils desiroyent, & voyoyent de veu
& l'abordairét le vingt-huitiesme d'Octobr
(comme dit est) ayant demeuré à venir depu
le port de Tansuse, qui est le premier de la Ch
ne, jusques à l'Isle de Manille, l'espace de qua
rante cinq jours, jaçoit qu'il n'y aye pas deu
cens lieuës qu'on fait ordinairement en di
jours tout au plus, en autre temps conuenable

Les Capitaines Chinois arriuent auec les Espagnols Manille, où ils sont reçeus du Gouuerneur & d ceux de la ville en grand' joye, & apres auoi esté là quelques jours parmy la feste qu'on leur f informez de plusieurs choses de nostre Foy & estr s'en retournent à la Chine auec bonne enuie d'estr Chrestiens.

CHAP. XXXII.


E Gouuerneur de Manille & Mai
stre de camp, ensemble les autre
Capitaines & soudars, entendãt l'ar
Reception. riuee des Espagnols qu'ils desiroyé
extremement, tant pour l'amitié qu'ils leu
portoyent, que pour sçauoir des nouuelles d
la Chine par tesmoins si dignes de foy: sorti
rent pour les receuoir en toute joye, & pareil
lement les Capitaines de leur compagnie. Si les
menairent incontinét au logis, & les firent re-

oser du long trauail de la mér dont ils auoyẽt
on besoin, & apres cela s'ensuyuirent force *Festes & festins.*
estes & festins, que lesdits Gouuerneurs &
laistre de camp,&autresparticuliers firent aux
Chinois en recompence de ceux qu'ils auoyent
aits aux Espagnols. Mais toutes ses resioüis-
ances estoyent troublees de la souuenance du
Coursaire qui s'estoit enfuy, & principalement
Omoncon & Sinsay, lesquels solicitoyẽt à tout *Sollicitation d'Omoncõ & de Sinsay.*
moment le general d'expedier leur partement,
& retourner à la Chine,afin que le Gouuerneur
e Chincheo estant aduerty à temps de l'estat
e Limahon, il eust encore moyẽ de le prendre
ux mains deuant qu'il se peust refaire, comme
esiroit tout le Royaume. Le General qui se *Responce du General.*
laisoit en la bonne chere qu'on luy faisoit,leur
espondit que les vaisseaux auoyẽt besoin d'e-
tre rabillez pour les tourmentes passees, & les
nariniers pareillement: & que quand cela se-
oit fait,ils partiroyent.

Le Maistre de camp fut fort fasché de la *Fascherie du Maistre de Camp.*
uite de Limahon,& encore plus quand il sçeut
qu'on le soupçonnoit de l'auoir laissé euader,&
pour cette cause si les Capitaines n'eussent esté
i trauaillez du long siege, & du mauuais temps
qu'ils auoyent eu, c'est sans doute qu'il fust
allé apres luy pour le poursuyure,& ne l'eust ja-
mais laissé, tant qu'il l'eust pris ou mis à mort,
encore qu'il fust bien certain qu'il seroit deue-
nu si sage du grand danger & trauail où il s'e-
stoit veu auecque si peu de gens, qu'il procure-
roit plustost à se sauuer, que retourner à mal

faire, & ne se mettroit point en lieu où il peu
estre à la mercy de tant de gens qui se sentoyé
offencez de luy, & desiroyent s'en venger. Au
si pour obuier à cela, comme l'on sçeut du de
puis, si tost qu'il eut mis à point les barque
qu'il auoit fait faire dans le fort, & recueill
des viures pour le voyage, il s'enfuit auec le
siés à vne Isle fort escartee, où il luy sembla qu
personne ne l'iroit chercher, & se tint là quel
que temps, pendant lequel il deuint malade d
melancolie, qu'il eut de se veoir reduit en te
estat, à comparaison de la felicité où il s'estoi
veu auparauant, quād il estoit redouté de tou
le Royaume, qui fut cause qu'il en mourut d
regret, & qu'apres sa mort se dispersairent çà &
là tous ses complices sans qu'il en fust plus nou
uelles, de peur qu'ils eurent d'estre apprehen-
dez, & punis comme ils meritoyent.

Retraite de Limahon. *Maladie.* *Mort.*

Mais pour reuenir à nostre propos, apres
que parmy les festins susdits les Chinois eu-
rent fait grand' chere, & esté là long temps à se
recréer, & attendre bonace de mer, discourant
ce pendant de plusieurs points de nostre reli-
gion Chrestienne, de laquelle ils s'informoyent
fort soigneusement des Religieux, & leur re-
uelant quelques secrets qu'ils leur auoyent ce-
lez au Royaume, pour estre estrangers, en fin ils
aduisairent de partir, monstrant estre fort do-
lens de laisser si bonne compagnie, & leur pro-
mettant de moyenner de tout leur pouuoir la
continuation de l'amitié cōmencée entre-eux
& les Chinois, comme chose qui estoit au pro-

Discours des Chinois & Espagnols.

t d'eux tous, & entre autres s'offrit le Ge-neral d'auoir cette affaire en particuliere re-commendation, & chercher tous les moyens le faire entendre au Viceroy d'Aucheo, duquel l estoit fort familier, la grand'honnesteté des Castillas, & comme ils estoient gens de mar-que, & de quelles ceremonies ils vsoyent, les-quelles luy plaisoyent fort: adioustant qu'il luy conteroit la fuite du coursaire de la maniere qu'elle estoit venuë, & cóme il n'y auoit point de la faute du Maistre de camp, ny des autres Capitaines: afin q̃ si Omoncó ou Sinsay auoyent dit quelque chose contre verité & pour leur profit particulier, ils n'en fussent creus.

Offres du General des Chinois.

Outre ce il dit en secret quelques choses au Gouuerneur, lesquelles pouuoyent faciliter l'amitié qu'ils pretendoyent, l'vne desquelles estoit qu'il suppliassent le Roy d'Espagne d'es-crire au Roy de la Chine, & luy enuoyer vn †Ambassade qui l'illuminast en la foy Chrestié-ne, pour ce qu'il tenoit sans doute que non seu-lement se feroit l'amitié des Rois & suiets de part & d'autre, mais encore que le Roy de la Chine & tout son Royaume receuroyent la foy de Iesus Christ, tant pour y auoir entre eux plusieurs vs & ceremonies symbolisantes auec les Chrestiennes, & obseruer en maintes choses de leur vie morale les dix Commandemens de la loy de Dieu, duquel il s'estoit particulieremẽt informé, comme pour n'y auoir point plus grand' difficulté en cet affaire, sinon de donner entrée à la predication de l'Euangile, laquelle

**Cet ambassade a esté aussi suadé par le P. Gaspard de la Croix en son traité de la Chine en Portugais, cha. 28. pareillement Esclaue en son discours de la Chine en Espagnol chap. dernier.*

estant obtenue, on verroit en peu de teps tou
le Royaume estre Chrestien, pource qu'adorai
les causes secondes, & entendant cõme elles ti
nent leur estre & vertu de Dieu, qui est la cau
premiere, ils transferoyent aisément l'adorati
& la renderoyent à la plus digne, à qui elle e
deuë. Le General adiousta plus, & leur dit qu'
estoit tant affectionné à la religion Chrestien
que s'il ne craignoit d'estre priué de son païs, &
de sa maison & facultez, sans doute il se feroi
baptiser, mais qu'il ne le pouuoit faire san
tout perdre, y ayant † loy au Royaume gar
dée inuiolablement, par laquelle il est pro
hibé aux Chinois de ne receuoir aucune re
ligion estrangere & differente à la leur, sur pei
ne de la vie, sans le consentement du Roy & d
son Cõseil: ce qui auroit esté estably pour oste
toutes nouueautez, & viure tous d'vne façon, &
auec mesmes ceremonies. A ceste cause quel-
ques marchans de la Chine, s'estant affection-
nez à la loy Euangelique, & ayant esté baptisez
aux Philippines, s'y sõt arrestez pour y demeurer,
& y demeurent pour le iourd'huy en vn bourg,
qu'ils ont peuplé les Manilles, ou ils viuent en
bons Chrestiens.

General affectionné à la foy Chrestienne.

† Voyez la 1. par. liur. 2. Chap. 3.

Le General ayant fait toutes ces offres, &
promettant finalement d'estre tousiours bon
amy aux Espagnols, partit de Manille pour s'en
retourner à la terre ferme, auec Omoncon &
Sinsay, & les autres Capitaines, ayant tout bõ
ne esperance de se veoir bien tost d'vne mesme
foy, & prenant congé les vns des autres fort

Partement.

ffectueusement,&auec grans signes & tesmoignages d'amitié, par lesquels ils s'obligeoyent de le faire plaisir & seruice en toutes les occasions qui s'offriroyent. Depuis ce depart les Espagnols furent tousiours fort soigneux de supplier la Diuine majesté que ce fust son bon plaisir d'acheminer cet affaire à l'honneur de son S. seruice, priant par mesme moyen le Roy d'Espagne de vouloir enuoyer † vn ambassade au Roy de la Chine, pour luy offrir son amitié, & l'exhorter de receuoir la foy de N. Seigneur Iesus Christ, comme estant le vray moyen & le plus propre, à ce qu'en auoyent entẽdu les Religieux Augustins & leur compagnõs, lors qu'ils estoiẽt en la Chine, & ce que leur en auoit dit le General susmentionné. Cela fut bien tost de par eux effectué, enuoyant vn personnage au Roy d'Espagne: lequel au nom de toutes les Isles luy fit la requeste, luy donnant à entendre la grande importance d'icelle, & y adioustant la presente relation & plusieurs raisons particulieres, pour l'esmouuoir à enuoyer ledit ambassade, comme il a fait du depuis, & de la maniere qui a esté dite † à la fin de la premiere partie de ceste histoire, ou il a esté parlé plus clairemẽt de ce fait, & de l'estat ou il est pour le jourd'huy. N. Seigneur par sa grace vueille acheminer cet affaire, comme il est à luy à l'honneur de son S. seruice. & au salut de toutes ses ames.

Desir de la conuersiõ des Chinois.

† Voyez la I. part. liure 3. chap. dern.

† Au der. ch.

FIN DU PREMIER LIVRE.



SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, contenant le voyage que P. Pedre d'Alfare, Gardiẽ des Philippines, de l'ordre de S. François, de la Prouince, S. Ioseph, & trois autres Religieux du mesme ordre ont fait vers ce grand Royaume, en l'an 1579 : ensemble leur entrée miraculeuse en iceluy, & ce qu'ils y ont veu, & entendu, & leur est aduenu en sept mois, qu'ils y ont esté.

LIVRE SECOND.

Les Obseruantins de S. François arriuent aux Isles Philippines, & procurent de passer à la Chine, auec zele & intention d'y prescher le S. Euangile.

CHAP. 1.

Arriuée des Obseruãtins.



Le iour de la visitation N. Dame en l'an 1578. arriuairent d'Espagne à la ville de Manille aux Philippines, le P. Pedre d'Alfare, qui alloit estre Gardien de ceste Prouince, & auec luy quatorze Religieux

u mesme Ordre enuoyez là par le Roy d'Es-
agne, & son grãd Conseil des Indes, tant pour
stre coadjuteurs aux Augustins, qui auoyent
aqué seuls jusques alors à la conuersion des
abitans, & presché les premiers le S. Euãgile,
u grand profit des naturels, desquels ils en
uoyent desia baptisé plus de cent mille, quand 100000. Insulaires baptisez.
esdits Obseruantins y allairẽt, & auoyent pre-
aré & cathechisé les autres: que pour auoir le
noyen d'entrer à la premiere occasion dans la
Chine: pour y prescher l'Euãgile. Iceux ayãt esté
ux Isles vn an entier, aydãt à cõuertir & pres-
her les naturels, & ayant sçeu en ce temps par
e recit desdits Augustins & de plusieurs mar-
hans de la Chine, les choses admirables de ce
Royaume, & l'infinité des ames que le Demon
enoit dessous sa puissance par le moyen de l'I-
olatrie: ils conçeurent en eux vn grand zele
e moyẽner le salut d'icelles, & de les aller pres- Zele des Obseruations.
her, quand ce deuroit estre au danger de leur
ersonnes.

Si communiquairent leur desir par plusieurs
ois au Gouuerneur de ces Isles: qui estoit pour
ors le Docteur Francisque Sandi, & luy demã- Requeste.
lairent sa faueur & permission pour aller à ce
oyage en la compagnie de quelques marchãs
Chinois, qui estoyent au port de Manille auec
eur nauires, se proposant d'obtenir d'eux cette
aueur, encore qu'ils se deussent donner pour
esclaues, ou se soumettre à quelque autre con-
dition, tant dure & fascheuse fust elle. Et cõme
ls virent que toutes les fois qu'ils luy en par-

Responce. loyent, il se monstroit vn peu tiede, & les en tretenoit d'esperãces, eux se remettãt deuãt l[es] yeux comme la principale intention qui l[es] auoit fait sortir d'Espagne estoit pour tasche[r] d'entrer dans la Chine pour cet effet, & s'aug mentant en eux de jour à autre ce nouueau de sir par la communication qu'ils prenoyent auec les marchãs Chinois, pour estre gens sociable[s] & discrets, & de fort bon entendement, ce qu[i] facilitoit d'autant plus leur affectiõ, & leur per suadoit qu'il seroit facile de leur faire enten dre les points de la Foy, ils s'auisairent de cher cher autres moyens, puisque celuy du Gouuer neur tiroit ainsi en longueur.

Chinois quels sont.

Si aduint dedans peu de jours, qu'eux estan[s] à traitter de cet affaire, & ayant requis instam ment à Dieu qu'il luy pleust conduire le tout selon & ainsi qu'il verroit bon estre pour so[n] seruice, & le salut de tant d'ames: vn Chinois arriua aux Philippines, qui estoit à ce qu'ils en tẽdirent l'vn des Prestres & Religieux du Roy aume, qui estoyent en grãd nombre en chaque ville. Cettuy-cy alloit fort souuent au Conuent des Religieux, & discouroit auec eux de la creation du monde, & d'autres choses, qui leur ouurirent le chemin pour luy declarer les points & articles de la Foy, qu'il escoutoit tres-volontiers, & auec vn grãd contẽtement: & ice-luy apres leur auoir bien & au long & en spe-cial declaré les secrets & singularitez de la Chine, dont ils desiroyent si fort la cõuersion, & leur auoir fait quelques demandes curieuses

Arriuee d'vn Religieux Chinois.

c subtiles, concernantes la Foy Chrestienne, es pria quelques jours apres en grand' instance e le vouloir baptiser, pource qu'il vouloit estre Chrestié, à quoy ils obtéperairét tres-volõtiers es qu'il fut instruit en la Foy, & fut baptisé auec vne joye incredible de toute la ville, & de ty pareillement. Apres qu'il fut fait Chrestiẽ, s'arrestoit ordinairement au Monastere pour prendre sa refection, & ne vouloit jamais au-re chose que des herbes cruës, & comme il voyoit que les Religieux se leuoyent à minuit pour aller dire matines, & qu'ils se discipli-noyent, & estoyent vne grande partie de la nuict en oraison deuant le S. Sacrement, il ne failloit point à faire comme eux, auec signes & apparences de grand' deuotion.

Religieux Chinois baptisé.

Tout cela incitoit le Gardien & ses con-freres, à vouloir effectuer leur desir, qui estoit si grand, comme dit est: & pourtãt s'en alla trou-uer de rechef le Gouuerneur, & le supplia tres-ardemmét de ce dont il l'auoit requis tant de fois, à sçauoir qu'il leur pleust donner quel-que moyé, par lequel ils peussent aller à la Chi-ne pour y prescher la loy de Dieu, s'offrant franchement luy-mesme à estre du nombre: auec protestation que s'il ne leur donnoit cõgé ils iroyent de leur propre autorité, & à la pre-miere occasion qu'ils trouueroyent, ayant la benedictiõ de Dieu & de leur superieurs, puis qu'il estoit question du salut de leur prochain. Mais ny ces instãces & protestatiõs, ny l'exem-ple du bon esprit du Chinois nouuellement

Iteratiue re-queste.

baptisé ne peurent jamais persuader le Go
uerneur : au contraire iceluy perseuerant à
premiere opinion leur fit responce qu'il n'esto
pas encore temps de ce faire, pour estre enc
re petite l'amitié & cognoissance qu'ils auoy
auec les Chinois, & auoir esté par les religieu
Augustins essayé desja beaucoup de fois pour
entrer, lesquels n'auoyent sçeu jamais y paru
nir, ayant tousjours esté trompez par les Ch
nois, & laissez dedans des Isles : jusques à ce qu
l'occasion du coursaire Limahon se present
auec la veneuë du Capitaine Omócó, qui les er
mena quand & luy, moyennant les bônes nou
uelles qu'il portoit de l'assiegement du Cour
saire, & du destroit où il estoit ? & que nonob
stant cela on ne leur auoit pas permis de passe
outre à Aucheo, ny dôné permission de demo
rer au Royaume, pour y prescher l'Euangille ? &
que d'y vouloir aller de rechef, ce feroit occa
sionner les Chinois de se rire des Espagnols : au
moyen dequoy il failloit attendre que Dieu fis
l'entree luy mesme, quand ce seroit son sainc
vouloir, ce qui ne pourroit beaucoup tarder.

Responce.

Secrette entreprise du Gardien.

Le P. Gardien oyant la responce du Gouuerneur, & le voyant persister si fort en son propos, sans vouloir trouuer les moyens de faire l'entree tant desiree en la terre ferme, commẽça à tramer secrettement : ce voyage en quelque maniere qu'il pourroit, encore ce fust sans l'ordonnance du Gouuerneur, puis qu'il n'estoit possible autrement : ce qui fust mis incôtinẽt à effet, à cause que ledit P. Gardiẽ, & vn Reli

ieux nõmé F. EſtiéneOrtiz, lequel apprenoit la
angue de la Chine en intention d'y aller, & la
ſauoit ia paſſablement, communiquairent leur
eſir à vn ſoudard affectionné à leur religion
: à eux particulierement, nommé Iuan Diaz
ardo, lequel leur auoit dit autrefois qu'il de-
roit fort de faire quelque ſeruice pour l'a-
iour de Dieu, encore que ce fuſt au danger
e ſa perſonne, lequel approuua volontiers leur
on deſir, & les accompagna iuſques à la mort.
e trouuant en ceſte conformité de vouloir, ils
en vont à l'inſtant enſemblement parler à vn
apitaine Chinois, qui eſtoit au port de Ma-
ille auec vn nauire, & auoit eſté ſouuentefois
leur Conuent, pour s'informer de quelques
oints de Dieu & du ciel, auec grandes appa-
ences de bon eſprit, moyennant lequel on le
oyoit conſentir à tout ce qu'on luy en diſoit
iec grand plaiſir & contentement. A cetuy là
s communiquairent leur entrepriſe, & pour
execution d'icelle le requirent de leur ayder,
quel s'offrit à eux volontiers, & leur promit
e les mener a la Chine, moyennãt qu'ils dõnaſ-
nt quelque choſe pour bailler aux mariniers.
edit Iuã Diaz luy promiſt bailler tout ce qu'il
oudroit, luy donnant ſur le champ quelques
ales pour les arres : & afin que cela ſe fiſt
ns que le gouuerneur ny autre en ſceuſt rien
s accordairent entre eux que le Capitaine di-
genteroit, & iroit deuant au port de Bindore
vingt lieuës de Manille, emmenant auec luy
edit Chinois baptiſé, & que là les attendroit.

Communication d'entrepriſe.

Accord de nauire.

Bindore port

Le Capitaine ayant fait toute diligence s'e allà au port assigné, & peu apres le suyuiren le P. Gardien & son compagnon Religieux, aue leur amy Iuan Diaz. Mais quand ils furent de uers luy, il le trouuairẽt d'vn autre aduis, de so te qu'il n'y eut ny dõs ny prieres, qui luy peurẽ persuader d'accõplir ce qu'il leur auoit promi à Manille, & leur rendit mesme les arres qu' auoit receuës, leur disant resolumẽt qu'il ne le meneroit pour riẽ du monde estant biẽ certai que s'il le faisoit, il luy cousteroit la vie & le biens. Ce voyant le Religieux Chinois nouuel lement baptisé, il se prit à pleurer ameremen de regret & desplaisir, voyant le Demon a uoir changé le courage de ce Capitaine, pou empescher que l'Euangile ne fust preschée e la Chine. Le P. Gardien le consola, & se resolu de reuenir à Manille y attẽdre vne autre occa sion, comme il fit, où il se tint quelque temps iusques à ce que l'appella vn iour le Gouuer neur & le pria de luy dõner vn Religieux, pou enuoyer au fleuue de Cagayan, où peu de iour auparauãt il auoit expedié quelques Espagnol pour le peupler. Le P. Gardiẽ luy dit qu'il luy e bailleroit vn, lequel il meneroit quand & lu iusques à la prouince des Illoques, où il alloi en visite, & que de là il l'enuoyroit à Cagayã, o il le mandoit, le priant par mesme moyen d luy donner pour l'accompagner par le che- min, le Portenseigne Francisque de Dueñes & son dit amy Iuan Diaz, en intention d'alle de là à la Chine. Le Gouuerneur luy voulan

Accord rõpu

Petition du Gouuerneur.

Response du P. Gardien.

com-

omplaire luy ottroya ce qu'il demandoit,& in- *Partement*
ontinét apres partit le P.Gardien,menãt auec *aux Illoques.*
y les soudards susdits, & vn Religieux pour
onfrere,nommé F.Augustin deTordesilles,qui
it celuy lequel mit depuis par memoire ce qui
ur aduint en la Chine, d'où à esté tirée & ex-
aite la presente relation.

Estant arriuee le quatriesme de Iuin aux Il- *Arriuee.*
oques, auquel lieu estoyent F. Iuan Baptiste,
F. Sebastian de S. Francisque, Religieux du
esme ordre, occupez à endoctriner les na-
rels: ils firent vne petite consulte le lende- *Resolution d'aller à la Chine.*
ain, en laquelle tous ceux qui y assistairent
esolurent de s'auanturer d'aller à la Chine,
our conuertir ces Gentils, ou de mourir en
entreprise. Partant ils trouuairent bon de *P. de Villaroel,soudard.*
arler à vn Pedre de Villaroel soudard, qui se
ouua là auec eux, & luy demandairent, sans
eclarer leur intention, craignant qu'il ne luy
s descouurist, s'il vouloit aller auec eux &
eux autres soudards là presens, à vne affaire
oncernant le seruice de Dieu, & le salut de
eaucoup d'ames,& qu'il leur dist sa volonté,
ns vouloir sçauoir où, ny pourquoy: estant
hose qu'on ne luy pouuoit pas dire iusques à
e qu'il en fust temps. Si leur respondit in-
ontinent qu'il les accompagneroit de bon
œur, & ne les abandonneroit iamais, & par
insi estant tous d'accord ensemble s'en vont
le ce pas auec vne ioye incredible trouuer le *Nauire du voyage.*
auire,qui auoit amené là de Manille le P. Gar-
lien & son compagnon auec les deux autres

soudars, & estoit vne moyenne fregate, ou y a-
Embarque- uoit peu de matelots, & tous mal experts sur
ment. mer. S'estãt eux tous embarquez auec ce qu'ils
auoyent peu amasser de viures en si peu de tẽps
pour la prouision du voyage, ils se mirent en
point de voguer le mesme iour, qui estoit le 12.
dudit mois de Iuin, apres auoir dit la messe, &
s'estre recommandez à, Dieu le priãt d'estre leur
Partement. guide en ce voyage, qu'ils entreprenoyent pour
l'amour de son saint seruice. Ils firent voile le
Vendredy au matin, & comme ils taschairent
à sortir du port, il ne leur fut iamais possible,
estant la mer par trop furieuse à la rade, de sorte
que s'efforçant de la vaincre, ils furent sur le
point de se perdre : ce qui fut cause de les faire
rentrer au port fort faschez, ou ils se tinrẽt tout
Seiour. le iour.

Les Religieux & leur compagnons partent des Illoques, apres s'estre recommandez à Dieu en leur voyage: ils ont de grandes tourmentes, & les passent toutes auec la confiance qu'ils ont en Dieu, puis en fin arriuent miraculeusement à la Chine.

CHAP. I.

Rembarque- LE LENDEMAIN du matin, qui fut le
ment. iour de Sainct Antoine de Pade, ils dirent
messe, puis se vont remettre en la fregate afin

le sortir, mais la mer estoit encore si es-
neuë & si forte que le vaisseaux se mit de tra-
uers, & beut beaucoup d'eau, tant qu'il pleut à
Dieu le faire approcher la coste, où estant il
heurta fort dedans le sable, & fut vn tresevidét
miracle qu'il ne se mit tout en pieces, & que ne
furent tous noyez ceux de dedans: croyāt pour
certain que Dieu les auoit gardez par l'inter-
cession du bien-heureux saint Anthoine, dōt
la feste estoit ce jour là, & auquel ils s'estoiét re
commandez deuotement, & de bon cœur. Si
vinrēt rentrer dans le fleuue duquel ils estoyēt
sortis, & toutesfois auec grād trauail & danger,
dont le P. Estiéne Ortiz eut si grād peur, qu'on
ne luy sçeut jamais plus persuader par prieres
ny raisons de poursuyure le voyage encommé-
cé, ains respondit qu'il ne vouloit plus tenter
Dieu duquel on pouuoit colliger appertement
par, les signes, que son saint vouloir n'estoit
qu'ils fissent pour lors ce voyage: ce qui fut cau
se de troubler les autres, & leur faire presque
changer propos. Le P. Gardien le voyoit bien
pareillemét, mais il le dissimuloit le plus qu'il
pouuoit, monstrant bon visage, & disant à tous
qu'ils ne perdissent point cœur, & que toutes
bonnes œuures & entreprises estoient au com-
mencement pleines de difficultez, lesquels se
facilitoient en apres par perseuerance & pa-
tience, comme l'effet l'auoit monstré plusieurs
fois. Par ce moyen il les entretint, iusques à ce
que le jour de la Trinité, apres que les Prestres
eurent dit messe, & les seculiers communié, ils

Heurt de Nauire.

Effroy du P. Ortiz.

Encouragement du P. Gardien.

Preparatif de rembarquement.

furent tous d'aduis de ſe rembarquer, hors mis le P. Ortiz ſuſmentionné, qui demeura au logis en ſa premiere opinion, & auec luy ledit Chinois Baptiſé, à cauſe qu'il eſtoit tombé fort malade, & ne pouuoit ſouffrir la mer, ce qui les mit tous en grand peine.

Le iour enſuyuant pour effectuer leur aduis, ils ſe rembarquairent & font voile, ſe recō-mandāt à Dieu deuotement, lequel les fit par ſa grace ſortir du fleuue, mais auec grand'peine, tirāt vne barque par la troupe de leur fregate, dās laquelle ils eſtoient deliberez de mettre à terre les Indiens qu'ils emmenoyent de l'Eſquipazon : ce que toutesfois ils ne firent, craignant qu'ils ne ſe noyaſſent. Eſtant hors du fleuue, ils tirairent droit à vne petite Iſle, qui eſtoit à vne lieuë de là: auquel lieu ils laiſſerent en terre leſdits Indiens, & vn ieune gars Eſpagnol, qui eſtoit venu de Manille pour leur ſeruice: & y demeuraire ſeulement ce ſoir ceux qui deuoyent faire le voyage, à ſçauoir le P. Gardien natif de Seuille, le P. Iuan Baptiſte, de Peſare en Italie, F. Sebaſtien de S. Franciſque, de Baece en Eſpagne, & F. Auguſtin de Tordeſilles, auſſi Eſpagnol portant le nom de ſa ville, qui eſtoient tous quatre Preſtres. Le P. Gardien en euſt bien voulu mener d'auantage, mais il n'oſa pas, tant de peur d'eſtre d'eſcouuert que pour ne laiſſer ſans Predicateurs cette prouince des Illoques, où eſtoient desja pluſieurs Chreſtiens : au moyē dequoy il en laiſſa quelques vns, qu'il voudroit bien tenir par apres auec ſoy. Les ſoudars

Rembarquement.

Abbord.

Religieux du voyage.

qui leur faisoient compagnie estoient trois, à *Soudars de* sçauoir le portenseigue Francisque de Duenes, *voyage.* natif de Velezmalaga en l'Andelusie, Iuan Diaz Pardo, de S. Lucar de Barramede, & Pedre de Villaroel, de la ville de Mexique: & outre ceux vn jeune garçõ Chinois, qui sçauoit la lãgue Espagnole, & auoit esté pris en la guerre de Limahon, & quatres autres Indiens de Manille.

Ils partirent de la petite Isle enuiron l'au- *Partement.* be du iour, le quinziesme dudit mois de Iuin, & tournaire la proüe vers celle part, où ils estimoyent que pouuoit estre la Chine, sans auoir pilote ny autre certitude de voyage, que celle que leur mõstroit nostre Seigneur, & leur bón desir, qui facilitoit le tout. Si leur fut ce iour là le vent contraire, au moyen dequoy ils *Vent contrai-* firent bien peu de chemin, puis il se changea *re.* sur le soir, & commença à venter le Nort, qui excite ordinairement force tempestes par icelle coste, dont ils eurent grand pœur, craignant toutesfois bien d'auantage d'estre descouuerts, & poursuyuis du commandement du Gouuerneur de Manille: & pour cette cause au lieu de tourner & costoyer le long de la riue ils firent *Fouruoye-* le contraire, se mettant en pleine mer, non sans *ment.* grand dãger d'aller en fond: mais Dieu voulut que le vent se calma auec la nuit contre sa coustume, laissant la mer si esmeüe & auec si grand marée, qu'ils y cuidairẽt estre noiez & estoit leur fregate si impetueusemẽt agitée, qu'il sembloit qu'vne legion de Demons fut attaché à chaque bord & luitassent les vns contre les autres

s'abaiſſant à chaſques fois l'vn ou l'autre deſſous l'eau juſques à la motié du couuert, de ſorte que les mariniers ne ſe pouuoient tenir ſur leur pieds, & eſtoient contrains de ſe pren-
Priere. dre aux cordes & aux chables. Les Religieux ayant confiãce en Dieu, le zele duquel les auoit pouſſez à ce danger, le prioient à chaudes larmes de les deliurer, & ne point permettre au Demon de deſtourber leur voyage: & fut leur
Coniurations priere de telle efficace, enſemble quelques coniurations contre les Demons qu'ils penſoyent veoir viſiblement, que le vent de Nort s'arreſta depuis minuit, & cõmẽça à venter Norteſt,
Calme. auec lequel la mer s'appaiſa, & eurent moyen de voguer par la route de l'Ouëſt Norteſt, ſçachant bien que c'eſtoit le plus court par ce rum pour aborder à terre ferme. Ce vent, qui leur eſtoit fauorable, creut ſi fort dedans deux heures, & enfla tellement la mer, qu'il leur fit ou-
Tempeſte. blier la tourmente precedente, & à cauſe de la fregate, qui eſtoit petite & legere, les força de couper le mats, & ſe rendre à la mercy des flots & des ondes, auec bien peu deſperance d'en eſchaper: mais noſtre Seigneur, pour le ſeruice duquel il s'eſtoient haſardez à ce chemin, voulut eſtre la guyde de leur voyage, de
Bonaſſe. maniere que faiſant bonnaſſe le lendemain, ils eurẽt moyẽ de remettre vn autre mats au lieu de celuy qu'ils auoient couppé en la tourmẽte, & pourſuyure leur voyage.

Le vẽdredy enſuyuant, il deſcouurirent terre au point du jour, & croyãt que ce fut la Chine

endirent graces à N. Seigneur, & deuinrent
ioyeux, qu'ils oubliairẽt les trauaux passez, &
inglãt vers celle part y abbordairẽt vers le mi-
ly, & au desbarquer virent que c'estoit vne pe-
ite isle distante à quatre lieuës de terre ferme,
aquelle pour estre si proche, ne sembloit point
eparee. Estant aupres de ceste isle, ils commen-
airent à descouurir tant de nauires, qu'il sem-
bloit que la mer en fust couuerte: & les Reli-
gieux desirant sçauoir où ils estoyent firent
ourner la proüe de leur vaisseau vers celle
part, mais iceux les voyant venir, & ne cognois-
ant les voiles, se mirent incontinent à fuir. Ce
voyant les Religieux, & n'en sçachant l'occa-
ion, ils estoyent en tresgrand' peine, & encore
plus de ce qu'ils ne pouuoyent sçauoir en quel
endroit ils estoyent: au moyen dequoy voyant
aupres d'eux trois nauires vers le costé de
Sousvent, ils vont pour les aborder, mais cõme
ces vaisseaux les virent approcher, ils en firent
autant que les autres, & se mirent à fuir. Ils
passairent toute la iournée à aller çà & là vers
les nauires, pour s'informer où ils estoyent, ce
qui ne leur seruit de rien: tant qu'au soir sur le
coucher du Soleil ils entrairent auec leur fre-
gate en vne cale, ou y auoit vn cours d'eau, qui
tomboit plus gros que deux hommes d'vne
roche coupée, de cent estages de haut. En ceste
cale estoyent trois nauires l'vne pres de l'autre
vers lesquels ils dressairent proüe, & se mettant
parmy eux prirent fond, & s'informairent en
quel pays ils estoyent, mais les autres sans leur

Petite isle.

Fuite de nauires.

Abbord.

rien respondre, ne faisoyent autre chose que
regarder les vns les autres, puis contemplan
les Espagnols, rioyent ensemble tát qu'ils pou
uoyent. Ils furent toute la nuit en ceste cal
estant tous confus de veoir ces hommes com
me enchantez, & sans pouuoir entendre d'auc
en quel endroit ils estoyent.

Sortie. Le lendemain au matin, qui estoit vn Same
dy, ils firent voile par entre des isles & s'appro
chant tousiours vers celle par qui leur sem
bloit estre terre ferme, rencontrairent vne in
Barques & nauires. finité de vaisseaux tant petits que grans, les vn
peschans, les autres voguans, & les aucuns ab
bordans, dont ils furent esmerueillez. A mijou
leur auint vne chose miraculeuse, & fut que na
uigeant par vn destroit large seulement d'vn
quart de lieuës, qui estoit entre la terre ferme &
vne isle, où il y a tousiours garde d'vne armee
de quatre vingt voiles : ils passairét tout au tra-
uers sans estre veus: car si les autres les eussent
descouuerts, c'est sans doute qu'ils les eussent
Ordonnance nauale. iettez en fond, & tous tuez, suyuant l'ordonná-
ce qu'ils ont des Generaux de la mer, par la-
quelle il leur est enioint qu'autant de gens estrá-
gers qu'ils trouueront par leur coste, quels
qu'ils soyent, ils ayent à les tuer, ou ietter en
font, s'ils n'ont passeport & congé des Gouuer-
neurs des villes maritimes, qu'on a accoustumé
de leur enuoyer demander, estant encore bien
auát en mer. Ceste loy & garde nauale fut esta-
Garde nauale. blie, à ce qu'on dit, pour & à cause des Iap-
ponnois, lesquels estant entrez en quelques

orts, & se deguisant en Chinois, & parlant
eur lãgue, leur ont fait beaucoup de brauades:
omme il a esté dit & declaré au † liure prece- *Au ch. 21.
lent.

Ayant passé ce destroit, ils voguairent presque six lieuës par vne plage de fort belle veuë, & suyuirent des nauires qui alloyent deuant eux à voile, pensant bien qu'ils se deussent arrester en quelque port, où ils peussent sçauoir en quelle part ils estoyent, ce qu'ils desiroyent grandement: & comme ils eurent nauigé deux lieuës ils attaignirent l'vn des trois vaisseaux, & demandant par le trucheman aux gens de dedans en quel endroit ils estoyent, ou quelle terre estoit celle qui se descouuroit, le chef d'iceux qui estoit dedans le nauire entra dedans vn bateau qui alloit derriere la poupe, & vint à la fregate des Espagnols, pour entendre mieux ce qu'ils demandoyent, à cause qu'estant loin d'eux, il les auoit entendus seulement par signes. Ayant ouy leur demande, il leur fit response qu'il estoit Chinois, & qu'il venoit de charger du sel de la ville de Chincheo, & l'alloit vendre à Canton, qui estoit si pres de là, qu'il esperoit y estre au soir. Comme il fut entré au nauire des Espagnols, & eut veu les Religieux, & les autres qui estoyent auec eux, sans les pouuoir cognoistre aux habits ny au parler, il leur demanda quels ils estoyẽt, & d'où ils venoyent, & où ils alloyent: & ayant sçeu qu'iceux estoyẽt Castillas (desquels il auoit oüy parler, & sçauoit bien y en auoir aux Philippi-

Rencontre de vaisseaux.

Pourparler.

nes) & entendant qu'ils venoient des Isles, & s'en alloyent à la Chine, en intention d'y prescher, il leur demanda auec grand admiration, quel passeport ils auoyent pour entrer en la terre ferme : & comme il eut entendu qu'ils n'en auoyent point, il leur repliqua auec plus grande admiration, comment les auoyent laissé passer les gardes & flotes du destroit susmentionné, & les Espagnols luy ayant dit n'y auoir trouué aucun obstacle, il en fut fort estonné, & rentrant dedans son basteau commence auec grand' furie à s'escarter du nauire, & s'enfuit au sien. Les Espagnols le voyant partir, le priairent de les vouloir guider vers la ville, surquoy bien qu'il leur fit signe qu'ainsi le feroit, craignant toutefois la peine seuere du Royaume, qui est imposée à celuy qui y introduit quelque estranger (comme nous auons desia dit en la premiere † partie de ceste histoire) & doutant pareillemét que s'il entroit auec ce nauire, on ne luy mist sus de les auoir amenez : pour ce regard arriuant à demie lieuë de la bouche du fleuue il ouurit les voiles de son nauire, & se reiettant en mer s'escarta si loin du port, que les Espagnols le perdirét de veuë en peu de téps: de maniere q̃ se voyãt sans aucune guide ils suyuirent la mesme route, qu'auoit tenuë ce nauire auant qu'il singlast en mer, & pareillement les deux autres, dont nous auons desia parlé, & suyuant ainsi ce chemin, vn peu deuãt soleil couché descouurirent la bouche d'vn fleuue fort large, qui faisoit deux bras si grans, que par l'vn & l'autre

Depart.

*Li.3.cha.7.

Suite de route.

Bouche de riuiere.

ontoyent & auallovent les nauires, & esti-
ant que le bras gauche fust plus droit & pro-
re au vent qu'ils auoyent, se mirent dedans.
yant nauigé vn quart de lieuë ils virent telle *Multitude*
ultitude de barques, qu'il sembloit à veoir *de barques.*
ne grande ville peuplée, lesquelles les voyant
pprocher, & ne cognoissant le voille, cõmen-
irent toutes à fuyr auec vn aussi grand bruit
esmotion que si on leur eust voulu mettre le
u, ou bien les iecter en fond. Les Espagnols
s voyant troublez de la sorte, ne sçachãt qu'ils
estoient cause, se destournairent en arriere,
se mirent, au milieu du fleuue, & calant les *Abbord.*
oiles s'arraistairent & jettairent l'ancre, pour
lec passer la nuict qui commẽçoit deja à venir
qu'ils firent tout a leur ayse, sans qu'aucun
pprochast de leur fregate que de bien loin.

Le iour ensuyuant, qui fut vn Dimenche 21. *Sortie.*
e Iuin, ils leuairent l'ancre & desployant le
inquet allairét en montant par le mesme bras
e riuiere, qui non loin de là alloit s'assembler
uecque l'autre, auquel lieu il s'enfloit si gros
u'il sembloit a veoir vne mer. Par cette riuie-
e alloient montant & auallant force batques *Barques &*
plusieurs nauires, & comme les Espagnols *nauires.*
emandoyent à ceux de dedans si le port estoit
ncore loin, ils ne leur donnoyent autre res-
õse qu'en se riant & se monstrãt esmerueillez
e les veoir ainsi vestus. Ayant nauigé deux
ieuës aumont l'eau, ils descouurire vne tour *Tour haute.*
ort haute belle, sous laquelle estoit à l'abry
n grand nombre de nauires, deuers lesquels

ils singlairent. Aprochant pres de la tour i virent vn grand quay, ou estoient garrez l vaisseaux, & comme ils furent a la pointe, cra gnant qu'on ne leur tirast quelques pieces d canon, baisserent les voiles selon la coustum des ports d'Espagne : toutesfois comme ils furent arrestez la quelque temps sans appe çeuoir rien de nouueau ny de la tour ny des na uires, ils requindairẽt les voiles, & allant trou uer lesdits vaisseaux se mirent entre eux, & pri rent fond, attendant qu'on les veint recognoi stre, ou leur demander quelque chose.

Quay de vaisseaux.

Abbord.

Les Religieux & leur Compagnons arriuent à la ville de Canton, & prenant terre, rendent grace à Dieu de veoir l'accomplissement de leur desir. Vn Iuge les veint reuisiter, & parlent auec luy longuement.

CHAP. III.



Es Espagnols voyant y auoir desja long temps qu'ils estoient surgis, & que personne ne venoit à eux, desliairent la barque de leur fregate, & entrant dedãs allairent a terre' auquel lieu se prosternant tous deuotement a genoux dirent le cantique TE DEVM LAVDAMVS, rendant grace à Dieu de les auoir sans pilote ny autre industrie hu-

Desbarquement.

Action de graces.

ıine amenez miraculeusement au Royaume la Chine tant desiree de par eux. En apres commençairent à cheminer par l'orée du ıay, à costé duquel estoient quelques petites ıisonnettes, où l'on gardoit les esquipages s nauires, & cherchant la porte de la ville, la ouuairent en fin, apres auoir cheminé depuis port, où ils s'estoiẽt desbarquez, le lõg de qua portees d'arquebuze, & estoit ladite porte ande & magnifique, & d'vn fort & beau ba- ment.

Acheminement vers la porte.

Ceux du lieu voyant comme ils s'estoient is à genous descendant à terre, & que leur bits & façons de faire estoient differentes s leurs, furent bien esmerueillez de les veoir sçachant quelles gens c'estoient, ne d'où ils noyent, & s'assemblant en grand nombre mirent à les suyure, pour veoir ce qu'ils uloient faire. Cette multitude de peuple fut use qu'ils entrairent dedans la ville, sans que s gardes de la porte leur fissent aucun empes- ıement, ny s'en apperceussent mesme, com- e gens qui estoient troublez, & esmeus e veoir vne si grand'troupe & nouueauté de nt de peuple. Apres auoir vn peu cheminé ar la ruë, s'augmentant tousjours le monde ui les suyuoit, ils s'arrestairent au portail d'vn rand logis, où les Alcades de mer tenoient rdinairement l'audience, & comme ils furent ı assez longuement, les gardes de la porte en- endant que tant de gens s'estoient assemblez, our veoir des estrangers nouueaux venus, qui

Multitude de peuple.

Entree des Espagnols.

eſtoient entrez quand & eux dedans la vil le,contre le commandement à eux fait ſur treſ grandes peines: ils accourent incontinent ver les Eſpagnols, ayant grand'peur qu'on s'apper çeuſt de leurs meſgarde, & leur mettãt la mai ſur le colet les mirent hors de la porte, ſan toutesfois leur mal faire, leur diſant qu'ils at tendiſſent en ce lieu, tant qu'on euſt eſté ad uertir le Gouuerneur,& qu'il leur euſt enuoy la permiſſion d'entrer.

Expulſion des Eſpagnols

Apres auoir eſté long temps là où les garde les auoient mis, voycy venir à eux vn Chinois nommé Canguin,qui ſçauoit parler portugais, lequel connoiſſant à leur port à leurs habit qu'ils eſtoient Chreſtiens, approcha d'eux, & leur demanda en Portugais ce qu'ils cher choyent. Les Eſpagnols luy reſpondirent qu'il eſtoyẽt venus au Royaume pour leur declare le chemin du ciel, & leur donner à cognoiſtr le vray Dieu createur du ciel & de la terre, & que pour communiquer de cela ils ſeroien fort aiſes de parler au Gouuerneur.Le Chinoi leur amena à l'inſtant vn homme qui parloi fort bien Portugais, & eſtoit Chreſtien, en ſemble ſa femme, & ſes enfans (comme le Eſpagnols entendirent depuis) & nonobſtant qu'ils fuſſent Chinois auoient demeuré troi ans à Macao ,qui eſt a vingt lieuës de Canton & illec veſcu en la compagnie des Portugais,le quels ſõt la reſidens.Si leur demãda ce que leu auoit demandé l'autre à quoy ayant reſpondu de meſme, il leur repliqua quel pilote les a-

Canguin Chi nois.

Chinois Chre ſtien.

Demãdes & reſponces.

›it amené à ce pays,ſurquoy ils firent reſpon-
qu'il n'auoyent point eu autre guide que la
›lonté de Dieu,pource que ſans ſçauoir com-
ent, ny par où, apres auoir nauigé ſur mer
ıelques iours,ils s'eſtoyent trouuez en ce lieu,
ıi eſtoit, à ce qu'ils entendoyent, la ville de
anton, de laquelle ils auoyent ouy dire de
andes choſes. Le Chinois leur demanda de re-
ıef comment les auoit laiſſez paſſer la garde
ıuale, qui eſtoit au deſtroit ſuſdit : à quoy ils
y reſpondirent qu'ils n'auoyent veu aucune
ırde, ny perſonne qui leur euſt empeſché le
ıſſage. Le Chinois Chreſtien fut bien eſtonné
: ce propos,& eſtant eſmeu d'vn bon zele leur
t qu'ils s'en retournaſſent à leur nauire,& n'en
ɔugeaſſent tant,qu'il euſt eſté dire leur venuë
ıx Mandarins (qui eſt vne eſpece de Iuge de
ıer) afin qu'ils en aduertiſſent le Gouuer-
eur, pour ſur ce faire ce qu'il luy plairoit or-
onner. *Mandarins.*

Si s'en vont les Eſpagnols à leur nauire, où *Retour des Eſpagnols.*
s furẽt aſſez longuement, en durãt vne grande
ıaleur, & ce pendant virent entrer en vne
ıaiſon proche de là, vn homme de grande au-
ɔrité,porté dans vne chaire à bras, & accom-
agné de beaucoup de gens, lequel s'arreſta en
e lieu,& enuoya querir les Religieux & Eſpa-
nols par quelques vns de ſa ſuite. Deuant eux *Eſpagnols mandez des Mandarins.*
en auoit vn qui portoit vn tablon plaſtré, cõ-
enant,à ce qu'ils entendirent depuis, le congé
ue le Gouuerneur leur enuoyoit pour deſcen-
lre à terre,ſans lequel il n'eſt permis aux eſtran-

gers de desbarquer. Les Religieux obtemperã au commandement ſortirent à l'inſtant du na uire, eſtant accompagnez de plus de gens qu'il ne vouloyent, ſ'eſtant amaſſé là tant de peupl pour les veoir, que combien que les Alguazil du Iuge qui les auoit enuoyez querir, allaſſen deuant, faiſant place à force coups de baſtons ſi demeurairent ils longuement deuant qu d'abborder au logis où eſtoit ledit Iuge, nonob ſtant qu'il y euſt peu de chemin. En y arriuant vn des Alguazils leur dit qu'ils ſe miſſent à ge noux, ce qu'ils firent humblement & ſans con tredit. Il eſtoit aſſis dedans vne chaire fort ri che, & tenoit telle majeſté qu'ils ſ'en esbahirẽt & encore plus quand ils ſçeurent du Chinoi chreſtien ſuſnommé, que ce n'eſtoit ny le Gou uerneur, ny aucun des Iuges ſupremes. Il auoit vne grand' robbe de ſoye, cloſe depuis le haut iuſques en bas, auec des manches fort larges & vne ceinture garnie de boſſettes d'or, & vn bonnet deſſus la teſte auec deux fanons pen dans, comme ont les mitres des Eueſques. De uant luy eſtoit vne table auec du papier & de l'encre; & de coſté & d'autre d'eux rãgees d'hõ mes, qui ſembloyent eſtre ſa garde, combien qu'ils fuſſent ſans armes. Ils auoyent preſque tous en main de longues cannes ou roſeaux, gros de deux doigts, & larges de quatre, auec leſquels, comme ils entendirent depuis, ſont fuſtigez les delinquans deſſus les cuiſſes, auec la cruauté qui a eſté dite en la premiere † partie de ceſte hiſtoire. Tous ceux là auoyent en teſte

Arriuee.

Mandarin cõme veſtu.

Aßiſtence.

*Li.3.ch.10.

vne

ne sorte de morions de cuir noir auec des pé-
iches de plumes de paon, & certaines medal-
s de fonte qui sont les enseignes qu'ont cou-
ıme de porter par le Royaume les maistres
:ecuteurs de iustice.

Si dit le Iuge au trucheman qu'il leur demã- *Demande.*
ıst de quelle nation ils estoient, & ce qu'ils
:noient chercher au païs, & qui les y auoit
nenez: ce que leur ayant esté dit, les Reli-
eux respondirent qu'ils estoient tous Castil- *Response.*
s, & vassaux de Dom Philippe Roy d'Espagne,
qu'ils venoient prescher le saint Euãgile, &
ır donner à connoistre le vray Dieu, createur
ı ciel & de la terre, afin que laissant l'adora-
on des Idoles, lesquelles n'auoiẽt point d'au-
e estre que celuy que leur donnoient les hõ-
es qui les faisoyẽt, ils l'adorassent & cognus-
nt receuant sa S. Loy declaree par la bouche
: son Fils vnique, & confirmee par signes du
el, en l'obseruance de laquelle consistoit le
lut des ames. Et quãt à la guide du voyage, qui
toit le dernier point de la demande, ils respõ-
rent q̃ç'auoit esté Dieu luy mesme, à la volõté
ıquel toutes creatures estoient sujettes, com-
ıe a leur vray Createur. Tout cela comme il
ɔparut depuis, fut desguisé par le trucheman,
quel ne tendoit à autre chose qu'à tirer quel- *Fausseté de*
ue recompense des Espagnols, se doutant biẽ *truchement.*
ı'en interpretant fidellement leur responce, le
ıge les expediroit incontinent, ce qui seroit
ıuse de n'auoir rien d'eux, relata audit Iuge
: qui luy sembloit mieux à son propos, crai-

gnant, comme il confessa depuis, que s'il eust dit la responce des Religieux, le Iuge ne l'eust trouuée odieuse, dont eust peu à eux & à luy s'ensuyure quelque inconuenient. En somme il respondit à ce Iuge que c'estoient certains Religieux qui menoyent vne vie austere, & viuoyent en communauté à la façon de ceux de la Chine, & que s'en allant de l'isle Lusson à celle des Illoques par vn diuers temps, qui leur estoit suruenu, leur nauire s'estoit enfondré, & qu'ayant esté les gens de dedans tous presque noyez, ceux-cy auoient eschapé par leur bonne diligence & s'estoient sauuez dedans ce petit vaisseau, qui alloit en la compagnie du grãd sans pilote ny mariniers, qui estoient tous quasi morts, & qu'ayant fait voile au mieux qu'ils peurent estant aydez de la seule necessité, & le laissant voguer à l'auenture, ils estoient apres maints naufrages arriuez moyennant le vouloir du ciel à cettuy leur port dont ils ne sçauoyent encore le nom. Là dessus le Iuge leur demanda où ils auoient pris ce Chinois qui estoit en leur compagnie, & leur seruoit de trucheman : sur quoy ils luy respondirent que l'ayant trouué à Lusson esclaue d'vn Castillan qui l'auoit acheté, ils l'auoient mis en liberté au moyen dequoy entendant comme ils vouloyent aller à la Chine, d'où il estoit né & natif, ils les auoit priez de l'emmener : ce qu'ils auroyent fait de bon cœur, tant pour condescendre à sa volonté, que pource qu'ils auoient besoin de luy, pour leur seruir en ce cas. Tout

Truchemã Chinois.

la fut falsifié par le trucheman susdit, craignāt
offenser le Iuge, s'il disoit qu'il auoit esté ca-
tif des Chrestiens, & luy dit que s'estant em-
rqué dans vn nauire de quelques marchans
ui s'en alloyēt à Lusso, il s'estoit luy seul sauué,
age, & abbordé à vn Isle où il auoit esté escla-
par l'espace de huit ans: auquel lieu venant
ire aigade le vaisseau des presens Religieux,
se seroit mis dedans sans sçauoir où ils al-
oyent.

Or ces faussetez controuuoit il, pour mieux *Intention du*
ruenir à sa malice, & celer l'intention des *truchemam.*
eligieux, de laquelle il auoit esté desia imbeu
instruit deuant que le Iuge les eust man-
z. Si leur demanda là dessus ledit Iuge, quel-
chose ils auoyent en leur petit nauirot: &
eux luy respondirent y auoir seulement vne
isse, & deux liasses de liures, & des ornemens
our dire messe. Cela fut declaré fidellement
r le trucheman, pource que l'experience s'en
uoit faire, & de fait commanda le Iuge qu'on
last promptement querir ladite caisse auec les
nemens & les liures, & qu'on les luy appor- *Caisse, liures,*
st: ce qu'ayant esté effectué, il fit auaindre *& ornemens.*
ut ce qu'il y auoit, & iceluy regardāt particu-
erement chaque chose, & les trouuant tou-
s estranges & peregrines en son endroit, pour
e les auoir iamais veuës, monstroit par signes
rendre grand plaisir à les veoir, & speciale-
ent les images: toutefois ce qui plus luy agrea
it vne pierre d'autel noire, qui estoit si clai- *Pierre d'au-*
tel.

re & transparente,qu'on s'y voyoit cõme en
miroir,& l'auoyent les Religieux apportée
Royaume de Mexique,où il y en a en abonda
ce,&specialement à Mechaucan.

Apres l'auoir bien regardée, & pris gar
qu'elle estoit seche & sans aucune apparen
d'estre tombee en la mer, se resouuenant q
le truchemanauoit dit que le nauire des Re
gieux s'estoit enfõdré par tourmẽte,& qu'ice
auoyent eschappé à nage, se mettant dans
Replique. petit vaisseau qui les auoit amenez, & con
cturant y auoir de la menterie, leur repliqua,
dit que si ce qu'ils disoyent estoit vray, comm
n'auoyent point esté moüillez leur liures & a
tres choses: adioustant que s'il y auoit de la m
terie en ce fait, comme il leur prouuoit ape
tement, il croyoit aussi y en auoir en tout
reste. Le truchemancraignant que la fausse
ne se descouurist par cet argument, parla
peu auec les Religieux, leur faisant des dema
des & des responses bien differentes de ce qu
Responce. le Iuge luy demandoit, puis incontinent au
vne subtilité estrange respondit à la difficul
par luy proposee, disant que comme les ma
chans voyant le nauire estre en danger de na
frage auoyent sauué premierement leur ma
chandises plus pretieuses,sans se soucier des a
tres qui estoyent moindres,aussi que lesdits R
ligieux auoyent mis toute diligence à gard
leur liures & ornemens, qui estoyent tout le
thresor, & quenonobstant leur deuoir ils e
auoyent perdu beaucoup d'autres. Toutes c

enteries furent sçeuës des Religieux lõg tẽps
res.

A l'instant le Iuge leur demanda s'ils n'auoyẽt
int d'armes en leur nauire: & ils respondi-
nt qu'ils n'estoyent pas hommes qui en por-
ssent ny en peussent porter, selon leur voca-
on, pour ce qu'ils estoyent Religieux qui fai-
yent profession de choses contraires aux ar-
es, promettant à Dieu perpetuelle pauure-
& chasteté, & continuelle obedience à leur
elats & superieurs. Là dessus le Iuge leur de-
anda de rechef, comment donc n'ayant point
rgent, ils pouuoyent viure & s'entretenir
abits, & acheter ces liures & ces ornemens?
ils respondirent que les Chrestiens & bon-
s gens leur donnoyent ces choses par aumos-
pour l'amour de Dieu, auquel ils seruoyent,
n qu'ils priassent pour eux, & pour le salut de
rs ames. Le Iuge s'esmerueilla d'oüyr telle
ose, qui luy fut declaree fidellement par le
ucheman, & monstra par apparence auoir
mpassion d'eux, encore qu'il n'adioustast en-
ere foy à ce qu'il auoit entendu. Si leur dit
'il vouloit aller à leur nauire, pour veoir s'ils
auoyẽt point d'armes, ny de marchandise, ny
reillement or & argent, comme ils disoyent:
qu'il effectua à l'instant, commandant à ceux
ui le portoyent de le mener sur le port, & fai-
nt marcher les Religieux à costé de sa chaire
bras, apres lesquels suyuoyent les gens de sa
ite, & vne infinité de peuple qui s'estoit la
massé, pour veoir examiner les estrangers.

Demandes & responses.

Profession des Obseruãtins.

Mandarin va veoir la fregate des Obseruãtins.

Visitatiõ de la fregate. Estant entré dans la fregate, il se tint as
en sa chaire, & alors commençairent ses off
ciers à chercher par tout dessus & dessous,
ne trouuant qu'vn peu de riz, qui leur estoit r
sté du voyage, le vont dire au Iuge: lequel s
ce point regardant les Espagnols, dit tout hau
en la presence de ceux du vaisseau qui l'ouyre
tous: Certainement ceux cy disent vray, & n
semblent estre bonnes gens sans suspection,
est credible qu'ils soyent de la sorte & manie
de nos Religieux, leur estant cõformes en h
bits & en cheueux & en barbe. En apres il se m
Demãdes & responces. à leur faire quelques demandes plus de curi
sité que soupçon, ausquelles comme ils re
pondoyent en leuant les yeux au ciel, pour est
le propos de choses diuines, ils apperceuoye
que le Iuge estoit fort aise de cela, luy esta
aduis que puis qu'ils regardoyent tant le cie
ç'estoit signe qu'ils le tenoyent Dieu, comm
ils sont entre-eux Chinois. Apres cela le Iug
Depart du Mandarin. sortit du nauire, & commanda aux Religieux &
compagnons de ne bouger, leur laissant pou
garde quelques vns de ses Officiers, ausque
il enioignit de demourer ou bord de la mer, &
aupres de la fregate, plus pour engarder que n
leur fut fait tort, que pour mauuaise suspecti
qu'il eust d'eux.

Affluẽce de peuple. Le peuple qui vint tout le long du iour à l
plage veoir les Espagnols dans leur fregate, af
fluoit en si grand nombre, qu'ils s'esbahissoyen
d'en tant veoir, se resioüissant toutefois d
ces ames qu'ils auoyent esperance de baptise

uand il plairoit à N. Dieu leur donner l'occa-on. Le lendemain du matin ils virent venir euers eux vn autre de ses Mandarins, accom-agné d'vne grande suitte & autant presque de ajesté que celuy du iour precedent : lequel stant entré en la fregate la fit foüiller dessus & essous, pour veoir s'il n'auoient aucunes ar-es ou marchandises, & ne se trouuant autre hose que les liures & ornemens susmention-ez, il se les fit apporter & les regarda auec grād uriosité tout piece a piece, monstrant estre es-ris d'admiration, & prendre grand conten-ement à veoir les liures & images, & sur tout la ierre d'autel dessusdite. Si commenda à l'vn es Religieux de lire en l'vn de ses liures, puis pres d'escrire : ce qu'ayant esté par luy fait en rād agilité & promptitude, le Iuge en fut fort ontent, & alors leur demanda si auec ces aracteres on pouuoit escrire en vn autre lan-ue que la leur. Les Religieux luy respondi-ent que l'on s'en pouuoit seruir en toutes lan-ues, & pour en faire l'experience escriuirent dessus du papier quelque chose en langue Chi-oise: ce qui occasionna le Iuge à s'estonner, & dire en se tournant vers quelques vns qui estoient auecque luy : *Ces hommes ne sont point barbares ny de peu d'esprit à ce que i'en voy.* A tant sortit il du nauire, & alla trouuer le Gou-uerneur qui l'auoit là enuoyé pour luy racon-ter tout ce qu'il auoit veu & entendu en la vi-sitation des Espagnols, lequel leur enuoya in-continent en vn tablon le congé de descen-

Iteratiue visitation.

Lecture & escriture deuāt le Mādarin.

Louange.

Depart du Mandarin.

Congé de desbarquement.

dre à terre, & entrer librement dedans ville.

Les Espagnols descendent de leur fregate, & vont à la ville, auquel lieu ils disent Messe au logis d'vn Chinois Chrestien.

CHAP. IIII.

Desbarquement.



I tost qu'ils eurent ledit cong ils sortirẽt de leur fregate,& en trant par la porte de la ville,no toutesfois sansgrãd peine à cau se des gens qui abbordoient à l foule pour les veoir, cõme cho se nouuelle s'en allairent au logis du Chinoi Chrestien,qui auoit esté trucheman,lequel leu fit bonne chere, & leur donna a entendre qu'i auoit dit tout ce qu'ils luy auoyent command s'offrant à eux d'abondant de faire en sorte aue les Iuges, qu'ils peussent obtenir congé du Go uerneur pour demourer au pays, & auoir vn maison pour les loger. Toutesfois ils les aduer tit qu'ils ne parlassent point encor du chrestien nement des Chinois, iusques à tant qu'ils fus sent cognus & sçeussent la langue, pourcequ lors ce seroit chose aisée à faire.

Entree.

Intention du Chinois.

Or ces promesses ,ensemble les falcificatiõ qu'il auoit controuuees deuant le Iuge en l'in quisition des Espagnols, ne tendoyent elles

ıtre fin cõme ils apperceurẽt auec le tẽps,que
our le faire trouuerbon auxReligieux,&parce
ıoyen tirer d'eux quelque pieces d'argent, eſti-
ıant ne ſe pouuoir faire qu'ils n'en euſſent
eaucoup, venant d'vn riche païs qui eſt abon-
ant en or & pour vne affaire de tant d'impor-
ance,qui les deuoit retenir long temps. Et de
ray,ſuyuant ce qui a eſté dict, & ce que meſ-
ıe les Eſpagnols entendirent depuis plus am- *Falcification*
ılement, ſi ce truchemã euſt fidelement decla- *du truchemã*
é au Iuge ce que diſoyent les Religieux, c'eſt *commẽt profitable aux Eſpagnols.*
ans doute qu'on ne leur euſt jamais permis
.e desbarquer, où qu'ils euſſent eſté mis en
riſon pour auoir entré ſans congé,où à tout le
noins les euſt on fait retourner incontinẽt par
ù ils eſtoient venus, auquel lieu les gardes de
e paſſage que nous auons † dit les euſſent jet- **Au cha. 2.*
ez tous en fond, & noyez de males eaux ou *du preſent li.*
ecretement ou publiquement, cõme gens qui
'e tenoient fort offenſez d'eux,à cauſe que l'Ay-
ao (qui eſt comme nous auons dit en la † pre- *† Li.3.cha 9*
niere partie, Preſident du conſeil de guerre)
yant ſceu que les Eſpagnols auoyent paſſé par
'armee ſans eſtre veus, dont ils furent tous biẽ
eſmerueillez fit faire vne ſecrette information
de ce bruit, & le trouuant veritable,condemna
es Capitaines à perpetuelle priſon,apres les
auoir fait fuſtiger cruellement, & confiſquer
tous leurs biens: au moyen dequoy tous leurs
parens, & les autres gardes eſtoyent grande-
ment indignez à l'encontre des Eſpagnols, &
s'en fuſſent vengez facilement s'ils n'euſſent

craint la Iuſtice, laquelle eſt auſſi ſeuere en c
Royaume, qu'en toute autre part du monde
Eſtant dõc les Eſpagnols au logis de cedit Chi
nois Chreſtien, ils y prirent leur repas ce jou
là, & pluſieurs autres, apres s'en retournãt tou
les ſoirs coucher dedans leur fregate, d'autan
qu'ils n'oſoient laiſſer leur hardes ſeules, ny cou
cher ailleurs, pour leur auoir eſté ainſi com
mandé par l'vn des Iuges.

Repas & giſtes des Eſpagnols.

Quatre jours apres qu'ils furent entrez,
vint la feſte Sainct Iean Baptiſte : auquel jou
ayant bonne affection de dire la Meſſe, ils ac
commodairent vn autel en vne des chambre
dudit Chinois, & preparairent des hoſties
& autres choſes requiſes pour la celebration
ce que ſe faiſant facilement, l'vn des Religieux
chanta, & communia les autres : qui fut à eux
tous vne tres-grande conſolation ſpirituelle &
corporelle, & leur donna nouuelle force &
augmentatiõ de courage, pour ſurmonter tous
les trauaux, qui leur pourroyent ſuruenir, juſ-
ques a entiere execution de ce qu'ils deſi-
royent.

Eſpagnols diſent meſſe, & communient.

Les Espagnols sont mandez de la part d'vn Iuge, qui les examine, & escrit au Viceroy en leur faueur. Le Viceroy enuoye commission à l'Aytao pour examiner leur cause : & ce pendant le Capitaine maje de Macao les accuse pour espies, auec ce qui s'en ensuit.

CHAP. V.

LE mesme iour sainct Iean Baptiste, apres qu'ils eurent dit messe, ils furent mandez de par vn Iuge de plus grand' autorité que les autres à ce qu'ils entendairent depuis, & estât venus là où il estoit, tenant audience les Officiers leur commandirent de s'agenoüiller si tost qu'ils eurét la veuë du Iuge, ce qui fut fort grief aux Religieux. *Mandement de Iuge.*

Si leur fit pareille demande que les autres Iuges: à quoy ils luy respondirent en somme qu'ils venoyent prescher l'Euangile, & que pour ce faire ils les prioyent de leur donner permission de demeurer en icelle ville de Canton, afin d'aprendre la langue, & leur pouuoir dõner à cognoistre le vray sentier & chemin du ciel. Le trucheman falsifia ces parolles, comme il auoit fait deuant les autres Iuges, & dit seulement puisque l'auenture & le mauuais temps les auoit iettez à ce port, ils desiroyent viure auec eux, encore qu'ils leur deussent seruir d'esclaues: attendu que ja soit qu'ils eussét bõne enuie de retourner à l'isle de *Demande.* *Responce.* *Falsification du truchement.*

Lusson, ou bien à Manillle, ils ne pourroyen toutefois y paruenir, pour ne sçauoir pas l chemin, & n'auoir aucun pilote à les conduire. Le Iuge eut compassiō d'eux, & dit qu'ils lu apportassent les choses qu'ils auoyent en leu fregate pour les veoir, entre lesquelles ce qu luy sembla plus admirable, furent les impressions des liures, & l'autel de Iaspe noir, dont nous auons fait ia mention. Si requit les Espagnols qu'ils luy donnassent deux de ces liures imprimez, ce que luy ayant accordé, il monstra estre fort aise du don, comme de chose non vsitee par de là. En apres il parla à eux amiablement, & les fit leuer de terre où ils estoyent à genoux, & en signe de plus grand honneur leur fit boire en sa presence d'vn certain breuuage fait de quelques herbes & fort vsité entre eux, encore qu'ils n'ayent pas soif, comme le tenant tresbon & salutaire pour le cœur, ce que les Chinois presens reputairent à tresgrand faueur. Ce Iuge entendit plus de choses de l'intētion des Espagnols, que nul des autres precedens, luy ayant dit le trucheman qu'ils auoyent affectiō de demeurer au pays pour solliciter les malades & y enterrer les morts, l'vn & l'autre desquels offices ils sçauoyent faire par excellence. Le Iuge oyant ces parolles donna vn grand coup de sa main dessus la table qu'il auoit là deuant luy, & auec grans signes d'admirations dit aux autres Iuges presens selon que le trucheman leur raconta par apres : *O que voilà de bonnes gens à les veoir, ie seroy tres-aise*

Visitatiō des choses des Espagnols.

Dō de liures.

Gracieuseté du Iuge.

Louāges des Espagnols par le Iuge.

e leur accorder ce qu'ils demandent, si ie le pouuoy aire de ma propre autorité, mais nous auons des loix ontraires qui nous le prohibent & deffendent estroite-ient.

Sut ce fair voicy entrer à l'audience vn Chi-ois homme commun, estant tout en sang, & riant tant qu'il pouuoit, lequel se prosternant leuant le Iuge se plaint à luy d'autres Chinois, uec qui ayant eu querelle il auoit esté battu l'eux à coups de poings, & excedé de la sorte. Le Iuge commanda à ses officiers d'aller querir es delinquans, ce qu'ils firent en diligence, & emmenairent trois Chinois liez par les bras, esquels estoyent à les veoir gens de basse con-lition. Si fit ledit Iuge vne sommaire infor-nation du fait, & sans autre forme de procés es condamna sur le champ à auoir chacun vingt coups de foüet. Incontinent les bour-reaux les empoignent à belles mains, & d'vne cruauté diabolique les estendent par terre le ventre dessous, pour executer la sentence du Iuge, & leur ayant osté les chausses se mettent à les fustiger par les cuisses auec les foüets de roseau, dont nous auons parlé † ailleurs. Les Religieux qui estoyent presens à ce spectacle esmeus de grand' pitié & compassion se ietairét aux piez du Iuge, & le requirent par signes pour l'amour de Dieu, que le supplice ne passast ou-tre : & le Iuge condescendant benignement à leur requeste, commanda aux bourreaux de cesser, & pardonna aux delinquans quinze coups de foüet restans des vingts coups, auf-

Plainte d'vn Chinois.

Delinquans.

Cōdamnatiō.

† *En la I. par. li. 3. chap. 12.*

Remission.

quels il les auoit condamnez. Ce Iuge s'esbahissoit fort de veoir la pauureté des Religieux & l'habit austere qu'ils portoyent : mais ce qui le fit encore estonner sur toute chose, fut quand il entendit qu'ils estoyent passez par la flotte du destroit sans auoir esté veus aucunemẽt, luy semblant estre impossible que cela eust peu aduenir sans la volonté du ciel. Ayant acheué ce propos & examẽ, il les renuoya au nauire, leur promettant d'escrire de leur fait au Viceroy, qui estoit à trente lieuës de là, & luy mander comme ils estoyent gens sans soupçon ausquels il pouuoit donner licence de l'aller veoir, & que moyennant ce sien aduis, le Viceroy luy manderoit s'ils deuoyent y aller ou demeurer. Peu de iours apres ils sçeurent que ce Iuge auoit tenu sa promesse, & que le Viceroy en auoit commis l'affaire à l'Aytao, auquel appartient de cognoistre du fait des estrangers, disant par sa commission ce qui ensuit. *On m'a escrit de Canton, que sont arriuez quelques hommes vestus fort austerement à la façon & maniere de nos Hermites Religieux, & qu'ils n'ont point d'armes ny autres chose, qui monstre y auoir en eux quelque mauuaise intention. Puis que c'est le deu de vostre charge de regarder à ce fait, examinez les en diligence, & y prouuoyez comme vous verrais bon estre, nous faisant de tout fidelle & ample rapport.*

Admiratiõ. *Depart.* *Promesse.* *Cõmission.*

Truchemans vers les Espagnols. Ce mesme iour de sainct Iean, estant les Espagnols trãquilles d'esprit, & tous ioyeux d'auoir communié celle iournee, ils virent venir deuers eux en leur fregate les truchemans, qui

ır declarairent apertement leur vilanie & arice: disant qu'ils pouuoient desja bien oir ce qu'ils auoyent fait pour eux, & en quel nger, ils s'estoyent mis pour l'amour d'eux: rtant que c'estoit raison qu'ils fussent recomnsez de leurs peines, autrement qu'ils ne leur deroyent plus en rien, & ne se mesleroiét plus leur affaire: les aduisant qu'au defaut d'eux ne trouueroyent pas homme qui s'y emoyast si diligemment ny de telle affection, mme ils verroyent par experience: adjoustant i'ils auoyent esté cause dequoy on ne les auoit is en prison, pour estre entrez au Royaue sans congé, où pour vser enuers eux de us grand'grace, qu'on ne les auoit fait retourer par ou ils estoient venus, & en fin dequoy s Iuges les traitoyent si amiablement comme faisoient. Le P. Gardien voyant que l'intenon des truchemans estoit totalement fondée r le lucre, & considerant la necessité qu'ils aoyent d'eux, & que s'ils ne les contentoyent, peine trouueroyent ils qui les voulut ayder ce besoin, il eust recours au dernier remede, leur bailla pour gage de leurs salaires l'vn es deux Calices qu'ils auoient, leur enchareant de le tenir & garder comme chose concree & dediee à receuoir le precieux sang de ESVS CHRIST. Le principal truchemanle rit à l'instant fort volontiers, & luy trouuant aistre le vendit le plus qu'il peut à des Orferes, pour le fondre & en faire des ouurages e leur estat. Non content de cela, & croyant

Auarice des truchemans.

Gage.

Sacrilege.

que les Religieux auoient apporté beaucou
de richesses, il tascha par belles parolles de sç
uoir d'vn ieune garçõ Chinois, qui leur seruo
de trucheman, s'ils n'auoient point d'or ou d'a
gent, ou des pierreries, ou autre choses de v
leur: & comme il eust entendu qu'ils n'auoie
autre richesse que des liures & ornemens à d
re messe, il se proposa d'inuenter quelque mo
pour attraper l'autre Calice qu'il auoit, veu
pour mieux conduire l'affaire alla reueoir l
Religieux, & leur tint les mesmes termes qu
dessus, adjoustant autres raisons & parolles,
leur affermant qu'à les nourrir & traiter ch
luy il auoit despensé douze Taës, reuenans
douze ducas de Castille, plus que ne pesoit l
Calice qu'il luy auoient baillé, ja soit que lo
qu'il les traittoit il leur donnast à entendre qu'
le faisoit pour l'amour de Dieu, & par aumo
ne, à quoy il se monstroit tant affectionné, qu
voyant par fois que les Espagnols ne vouloyen
manger de choses exquises, & se contentoyen
de petites viandes, il les exhortoit de faire ha
diment bonne chere, & sans eux challoir de rié
leur disant que quand son bien viendroit à fai
lir, il engageroit son propre enfant.

Voyant donc apertement le Gardien qu'
taschoit à tirer de luy l'autre Galice, il lu
fit responce qu'ils n'auoyent que luy donne
pour l'heure, & que tất pour leur viure & nour
riture, que pour la peine qu'il auoit prise, il
luy auoient baillé en gage ce qu'il leur auo
demandé. Le truchement repliqua que s'ils n'a

Enqueste.

Truchemans de rechef vers les Espagnols.

Fausseté du truchement.

Responce du Religieux.

Replique.

uoyent que luy dõner ils en trouuassent puis *Voyez la I. part. liure 3. chap. 10.
ie ç'estoit despense de bouche † estant la cou-
ıme du pais, que quand vn hõme deuoit quel-
ie chose & n'auoit dequoy payer, il vendoit ses
fans, ou se faisoit esclaue au creancier : pour-
nt qu'ils luy donnassent l'autre Calice qui re- Sacrilege.
oit, attendu que celuy qu'il luy auoit baillé ne
soit pas plus de seize taes, ce qui ne suffisoit
s pour le payer seulement de sa peine de tru-
eman. Le P. Gardien l'appaisa le mieux qu'il Response.
ut, & luy promit de le contenter entierement
ıand il en auroit le moyen, ce qu'il s'efforce-
it de faire, le priant cependant de garder en
ute reuerẽce le Calice qu'ils luy auoyent bail-
en gage, comme chose qu'ils estimoient fort,
plus pour estre sacree & dediée au diuin ser-
ce, que pour son prix & valeur : luy disant en
ıtre qu'il escriroit aux Portugais de Macao
uchãt leur necessité, & les priroit de leur fai-
quelque aumosne, & tout ce qu'ils luy enuoi-
yent fust peu ou prou, ils luy bailleroyent. Le
uchemã qui auoit seulemẽt les yeux à son pro-
t particulier, luy dit qu'il se depeschast dõc d'es
ire, & qu'il luy trouueroit vn messager pour
orter la lettre, & en apporter response, com-
ıe auoit fait peu de iours au parauãt d'vne au-
re missiue.

Or auoit ledit Gardien escrit à l'Euesque de Lettre du P. Gardiẽ à l'Euesque de Macao.
Macao, luy faisant entendre, comme luy &
es compagnons estoyẽt arriuez à Canton, pour
rocurer d'auoir congé d'y prescher le S. Euan-
gile, & conuertir ces Idolatres : à quoy l'E-

Responſe de l'Eueſque. ueſque auoit fait reſponſe qu'il l'auoit grandé
ment l'intention des Religieux, les exhortan
de ſaintes parolles à effectuer vn ſi bon œuure
& les priant par meſme moyen de luy enuoye
la copie des bulles, qu'ils auoyent de N.S.P. l
Pape touchãt ce fait, pour y obeir de ſa part, &
faire ce qui ſeroit de ſa charge, luy ayant eſt
tout ce païs làiuſques au Iappõ, particulieremẽ
recommandé de ſa ſainɛteté. A ceſte reſponſ
Reſponſe du P.Gardien. auoit reſpõdu ledit P.Gardien, diſant que quã
auroit l'opportunité il obeiroit à ſes comman
demens, & luy monſtreroit l'ottroy qu'il auoit
& qu'il iroit vers luy en perſonne luy baiſer le
Obſeruãtins ſcãdaliſez par les Portugais de Macao. mains, & ſatisfaire aux habitans de par de là
leſquels, à ce qu'ils auoyent entendu, les auoyẽ
ſçandaliſez, & fait bruire d'eux qu'ils eſtoyen
des vagabons & gens perdus, & non vrais pre
ſtres ne Religieux: & que meſme ils auoyent
prié des Chinois, qui eſtoyent arriuez pour lor
à Macao, que quand ils retourneroyent à Can-
ton ils diſſent aux Iuges, qu'ils priſſent bien
garde à des Caſtillas, qu'ils ſçauoyent bien eſtre
en leur ville, & s'aſſeuraſſent qu'ils n'eſtoyent
de leur nation, mais d'autre pays, & ſuiets d'vn
autre Roy: leſquels ils croyoyent eſtre allez
là à mauuaiſe intention, & en habit deſguiſé,
comme eſpions des Caſtillas qui eſtoyent en
l'iſle Luſſon, & qu'ils ſe doutoyent qu'apres
eux ne deuſt aller vne armée, pour leur faire
dommage en quelque part: au moyen dequoy
il leur conſeilloit d'y prouuoir à temps, afin que
ſi quelque choſe leur ſuruenoit, ils n'en miſſent

coulpe sur eux.

Tout cela faisoient les Portugais, comme n sçeut bien depuis, de peur qu'ils auoyent ie les Castillans ne leur ostassent le trafic & ing qu'ils faisoient en la ville de Canton, & ur cette cause ils poursuyuirent si auant leur treprise, que les Chinois luy certifiairent que Capitaine Maje de Macao y mis par le Roy Portugal auoit enuoyé aduis à vne autre vil- proche de Canton, aduertissant les Iuges de que dessus, & leur protestant que s'il venoit elque inconuenient au pays pour auoir ad- is les Castillans, ils ne leur fut imputé. Mais Iuge de Canton cognoissant le mauuais des- in du Capitaine, & voyant que l'accusation noit plus d'enuie que de verité, fit responce l'il s'estoit particulierement informé des Re- ;ieux qu'ils accusoyent, & que c'estoient hom- es qu'il n'y auoit cause de craindre, ny auoir cun soupçon d'eux, côme il s'estoit veu mani- stement quãd on visita leur fregate, où furent ulement trouuez quelques liures & autres ıoses, qui estoient plus indices de deuotion, ıe d'intention d'esmouuoir guerre. Ce Iuge, onobstant telle responce, retint deuers luy ıduis dudit Capitaine, afin qu'il ne luy peust fsciter aucune chose, & enuoya fort soigneu- ment au Viceroy de la prouince d'Aucheo our le veoir: lequel comme il eut facilement olligé par iceluy l'intention de celuy qui le dõ oit, & entendu l'innocence des accusez, mã- a au Gouuerneur de Canton qu'il leur fit bon

Espagnols pourquoy scãdalisez.

Aduis de Macao.

Responce de Canton.

Aduis de Macao enuoyé à Aucheo.

Mandement du Viceroy d'Aucheo.

traitement, ſans permettre que leur fut fai
deſplaiſir, & qu'il les luy enuoyaſt à Auch
pource qu'il les vouloit veoir, à cauſe qu'on l
auoit dit qu'ils auoiẽt apparẽce d'eſtre ſaint
gẽs, & qu'ils portoyẽt vn habit, lequel biẽ qu
fuſt de meſme façon que celuy des Religie
Auguſtins leſquels il auoit desja veus, eſt
toutesfois d'vne autre couleur & plus auſter
Le Capitaine Maje voyant que ſon deſſein
reiſſoit pas bien auec les Iuges de la Chine,
Cry public à Macao. crier publiquement à Macoa, que perſon
n'euſt à leur eſcrire, ny auoir aucune comm
nication auec eux, ſur peine de baniſſemen
& de deux mille ducats. Mais tout cela ne pe
jamais refroidir la ferueur de quelques vns q
eſtoyent affectionnez à l'ordre de S. Françoi
Obſeruantins de qui aydez nonobſtant le cry public. ains les incita d'auantage à leur biẽ faire, voy
qu'ils eſtoient en neceſſité, & ſpecialemen
l'Eueſque les ayda de ſes facultez, & vn ſeculi
homme d'honneur, appelé André Cotin, le
quels ne ce ſouciant du cry qui auoit eſté fai
leur eſcriuirent par pluſieurs fois, combien qu
ce fut ſecretement, accompagnant leurs lettr
d'aumoſnes & les exhortant à pourſuyure
continuer tousjours leur ſaint zele. Outre cel
vn Caſtillan, nommé Pedre Quintero, qui auoi
demouré beaucoup d'annees auecque les Por
tugais, leur enuoya à toutes les fois que s'en pr
ſenta l'occaſion, beaucoup de preſens, & d
miſſiues ſans ſuſcriptiõ; afin que ſi d'auẽture o
les trouuoit, elles ne luy peuſſent point nuire.

Reuenant donc à noſtre propos, le truche

n ayant enuie d'estre payé de ce qu'il disoit
oir despensé, leur presenta le messager par
promis pour aler a Macao, & porter les let- *Messager presenté aux*
s à leurs deuots & autres amis, par lesquelles *obseruantins.*
les requeroient de leur faire quelque aumos-
pour payer le truchemẽ, les priant aussi pour
nour de Dieu de leur enuoyer de l'argent
ır desgager leur Calice, ne sçhachant encore
il fut deffait. Si alla ce messager secrettement
en diligence & au retour apporta ce qu'ils *Voyage du messager.*
oient demandé: auec plusieurs honnestes pre
s, lesquels vinrent bien à point à cause que
n des Religieux, nommé Frere. Sebastien de
nct Francisque, estoit fort malade d'vne fie- *Mort de F.*
,de laquelle peu de jours apres il deceda sain *Sebast. de F.*
ient ayant vn tresgrand desir de souffrir mar- *Francisque.*
e pour le nom de IESVS CHRIST. Quand
messager fut de retour, l'Aytao qui est Iuge
s estrangers, & auoit ainsi que dit est, la com-
ssion d'examiner les Religieux, s'en alloit les
uuer pour cet effet en la fregate, & estoit *Visitation*
ja hors de la ville: lequel apres les auoir exa- *de l'Aytao.*
nez particulierement, commanda qu'ils fus-
t traittez en toute faueur & courtoysie, cõ-
e luy auoit enchargé le Viceroy d'Aucheo.

Les Religieux se voyant en necessité demandent l'a-mosne par les rues : le Gouuerneur le sçait qui l[...] fait bailler des viures au despens du Roy. Le t[...] cheman continue en son auarice & tromperie. [...] sont mandez deuant les Iuges de la ville, lesqu[...] traitent auec eux de quelques choses, puis ad[...] sent de tout le Viceroy, lequel leur mande de les [...] enuoyer à Aucheo.

CHAP. VI.

Pourquoy vont les obseruantins demander l'aumosne.



Es Religieux ne se voulant pl[...] veoir en danger auecque le tr[...] cheman comme ils auoyent fai[...] n'alloyent plus manger en sa ma[...] son, mais pour donner bon exe[...] ple à ceux de la ville, alloyent tous les jou[...] deux à deux demander l'aumosne, laquelle le[...] estoit donnee par ces infidelles tres-volontie[...] & de bon cœur: cõme estant chose nouuelle e[...] cettuy Royaume de veoir demãder l'aumosn[...] à raison qu'il n'y a point là de pauures, & qu[...] quand bien il y en auroit, ils ne leurs perme[...] tent aucunement d'aller par les ruës & par l[...] temples, comme nous auons dit † ailleurs. L[...] Gouuerneur sçachant que les Religieux demã[...] doyent l'aumosne & que ç'estoit par necessit[...] & faute d'autre moyens pour se nourrir, leu[...] fit bailler tous les iours leur viure aux despen[...] du Roy en telle abondance, qu'auec ce qu'il[...] nourrissoyent les soudars qui estoient de leu[...] compagnie, il leur en demouroit encore de re[...]

En la 1. part. liure 2. chap. 10.

Prouision de viures.

: leur eſtant baillé leur viure en deniers qui
ɩoyent ſix † maſes ou maëſes d'argent, dont ils
ɩoyent touſiours de reſte, pour le bon marché
ui eſt par tout le pays, comme nous auons dit
ı pluſieurs endroits.

† *Maſe, ou maëſe, eſt vne monnoye de la Chine, valant enuiron vne reale, cõme il a eſté dit en la 1. pa. liu. 3. chap. 4.*

Voyant donc le trucheman comme les Re-
gieux auoyent receu des aumoſnes de Macao,
ſçachant qu'vn de leur deuots enuoyoit ſe-
ettement vne cedule, par laquelle il promet-
ȷit de payer toute la deſpenſe qu'ils feroyent
ce beſoin & neceſſité, auec vne lettre adreſ-
nte au P. Gardien, par laquelle il l'exhortoit
y & les autres à pourſuyure l'entrepriſe que
ieu leur auoit inſpirée au cœur pour la ſalua-
on de ces ames, commence à imaginer qu'il
lloit pour ſon profit retarder le partement
es Religieux, d'autant qu'il leur retenoit tous
s iours la moitié de l'argent qu'ils luy don-
oyent pour acheter leur ordinaire. Partant il
en vint vn iour bien eſmeu, leur feignant que
Aytao auoit commãdé qu'ils fuſſent mis hors
ı Royaume, & leur diſant pour les conſoler
u'il feroit vne requeſte en leur nom, par la-
uelle ils ſupplieroyent, qu'attendu que le tẽps
'eſtoit commode pour nauiger, ny leur vaiſ-
eau preſt pour ce faire, vn logis leur fuſt depu-
é pour quelque trois ou quatre mois, pendans
eſquels ils ſe pourroyent preparer de tout ce
ui ſeroit neceſſaire pour le voyage: & com-
ne on verroit durant ce temps que leur ma-
iere de viure ſeroit bonne & exemplaire, on
es lairroit demourer librement au pays, &

Deliberation du trucheman.

Cautelle du trucheman.

Intention du truchеman. pourroyent apprendre la langue, & commen-
cer à y prescher. Tout cela leur disoit il caute-
leusement, & pour tirer d'eux ce qu'il preten-
doit : sçachant bien que l'Aytao luy auoi-
enioint de leur dire qu'ils ne pouuoyent pas de-
meurer au pays comme ils pretendoyent,
Seiour en la Chine pourquoy denié aux Espagnols & Portugais. cause d'vne de leur loix qui le prohiboit for-
mellement s'ils n'auoyent permission du Roy
laquelle deniroit plustost aux Espagnols & Por-
tugais, qu'à aucuns autres: y ayāt entre eux vn-
prothetie venuë de la bouche du Demon, & te-
nuë entre eux pour trescertaine, pour s'estre ve-
rifiée plusieurs autres choses, qui furent d-
Prophetie du Demon. par luy predites, par laquelle il leur annonça
*Qu'vn temps viendroit qu'ils seroyent subiets à de-
hommes qui auroyent beaucoup de barbe, & de long ne-
aquilins, & de grans yeux semblables à ceux de chat*
en quoy ils sont differens des Chinois, entr-
lesquels à peine y en a il vn qui aye plus d-
vingt poils au manton, & si ont tous les nez ca-
mus, & de petits yeux: & pour ceste cause quā-
veulent offencer quelcun, & luy dire auec gran-
de iniure, ils ont coustume de l'appeller (*yeux d-
Yeux de chat. *chat*.

Responſe des Religieux. Comme donc les Religieux ne desiroyen-
autre chose que demeurer pour mettre à effe-
leur bon zele, ils remerciairent le truchema-
de la courtoisie qu'il leur faisoit, & le priairen-
instamment de presenter la requeste, afin qu-
par ce moyen leur desir fust entendu, & la cau-
se de Dieu iustifieé, lequel vouloit entrer che-
eux par la porte de la predication. Il present-

eur requeste,estãt tous les Iuges assemblez,les- *Requeste presentee.*
uels eurent grand' compassion des Religieux,
c commandairent qu'on les fist venit deuant
ux,ayant enuie de les veoir,& entẽdre aperte-
ient leur volonté. Si y allairent les Religieux *Religieux devant les Juges.*
uec grand' ioye,& ainsi qu'ils entroyent dedãs
a sale, vn des Iuges qui estoit le plus grand de
ous,& personnage d'autorité,leur demãda par
'entremise du trucheman, quelle estoit leur in- *Demande.*
ention à demander vn logis pour y demeurer.
Le P. Gardien respondit que c'estoit pour bien *Response.*
pprendre la langue,moyẽnant laquelle ils leur
peussent donner la cognoissance du vray Dieu,
& les addresser au chemin pour aller viure auec
uy suyuant l'office qu'ils en tenoyent,& la pro-
nesse qu'ils en auoyẽt faite. Tout cela fut rela-
té de la sorte par le trucheman, qui leur souloit
estre peu fidelle,ainsi qu'il a estéveu:a quoy res-
pondit leIuge au nom de tous ses collegues que *Replique du Iuge.*
leur demande estoit illicite, & qu'ils ne pou-
uoyent leur ottroyer. Le truchemã oyant cela,
& sans attendre ce que diroyent les Religieux, *Response du trucheman.*
repliqua & dit qu'a tout le moins il leur dõnas-
sent permission de seiourner là tant que vins-
sent les Portugais,qui y deuoyent estre en bref
pour y charger des marchandises: & qu'ils s'en
iroyent quand & eux, estant tous d'vne mesme
loy.Là dessus le Iuge leur demãda, si les Portu- *Demande.*
gais & Castillas estoyent tous vn: à quoy le P.
Gardien respondit qu'en fait de creance & reli- *Response.*
gion ils ne differoyẽt en rien,mais qu'ils estoyẽt
vassaux de Princes diuers,biẽ qu'ils fussent tous

deux parens fort proches. Ceste derniere peti tion sembla au Iuge plus equitable que la pre miere,& qui leur pouuoit estre concedée aue moins de difficulté:toutefois il fit respõse qu'i ne pouuoit pas en resoudre, mais qu'il escriroi au Viceroy d'y condescẽdre, puis que les Portu gais pour le plus tard deuoyent venir dedans quatre ou cinq mois, pendant lequel temps on feroit en sorte, qu'ils peussent aller librement par tout où ils voudroyent, & sans que person ne leur fist ennuy.

Conclusion.

Requeste des Religieux enuoyee au Viceroy.

Mandement du Viceroy.

Le l'endemain, qui fut le 2. iour d'Aoust,le Iu ge tint sa promesse,enuoyant la petition au Vi ceroy,auec aduis sur icelle, tant de luy que des autres Iuges.La response tarda beauconp à ve nir,& en fin arriua le mandement du Viceroy au Gouuerneur de Canton,par lequel il luy es criuoit qu'il enuoyast les Religieux à la ville d'Aucheo où il estoit,& qu'ils portassent tout ce qu'ils auoyent apporté quant & eux, sçauoir est les liures & ornemens. Le Iuge ayant reçeu ce mandement les en aduertit aussi tost, afin qu'ils s'approchassent pour le voyage : ce qu'ils firent ioyeusement & en diligence, comme il se dira au chapitre qui ensuit.

Aduertissement.

Les Religieux vont à Aucheo: & icy est raconté ce qu'ils virent, & rencontrairent par le chemin.

CHAP. VII.

DE l'endemain, qui fut le seiziesme d'Aoust, les Religieux partent incontinent de Canton pour aller à Aucheo veoir le Viceroy, ayant bien bonne esperance d'obtenir de luy la permission qu'ils pretendoyent: & voulant laisser au partir deux indiens pour prẽdre garde à leur fregate, les Iuges qui estoiẽt presens leur dirent, qu'il n'en estoit point de besoin, & qu'ils la feroient garder eux mesmes: & pour cette occasion firent attacher auec de la colle certains cartels en papier sur les escoutilles du nauire, lesquels ne se pouuoyent oster sans que l'on s'en apperçeust. Apres cela ils firent amener pour les Religieux quatre bonnes barques larges garnies de belles galleries & jalousies, & les faisant embarquer dedans leur enchargeairent d'aller en toute diligence accomplir le mandement du Viceroy: enuoyant auec eux pour le guider, & leur faire bailler ce qui leur seroit necessaire, des gens idoines & d'authorité. *Partement.* *Soin des Iuges Chinois.* *Embarquement.*

Si nauigeairent tousjours par vn grand fleuue amont l'eau, où ils virent des choses fort notables par l'espace de quatre jours, que le voyage dura. Le long du riuage, il y auoit de part & *Nauigatiõ.*

Villes & citez. d'autre tant de ville & de grosses citez, qu'il ne les peurent conter, tant pour le grand nombre, que pource qu'ils cheminoyent de nuict le plus du temps, afin de suyure la maree, & fuir la grand' chaleur qu'il faisoit de jour sur l'eau.
Terres semẽcees. Les autres bors & riuages, qui ne se voyoyent point peuplez, estoient toutes terres ensemencees, où ils virẽt labourer plusieurs bufles d'vne
Maniere de labourer en la Chine. autre mode qu'en Castille, d'autant qu'vn bufle tiroit la charuë tout seul, & labouroit estant mené par vn homme qui estoit monté dessus, & le conduisoit facilement là où il vouloit, auec vn licol lié à vn anneau, qui luy passoit par les
Troupes d'oyes. nareaux, & seruoit de bride. Ils virent aussi plus de vingt mille toruppes d'oyes qui esplachoiẽt les mauuaises herbes qui se procreent parmy le riz, & les autres grains, & semences: estant la coustume du Royaume de les mener ainsi par trouppes paistre emmy les champs, & semailles ce qu'elles font de telles sorte, qu'il semble y a-
**Voyez la 1. part. liure 3. chap. 22.* uoir en elles quelque vsage de raison †sçachant discerner en pasturant les racines qui sont mauuaises, & se gardant bien d'arracher les bonnes plantes, ou de leur faire aucun dommage: dont furent estonnez grandement les Espagnols, & plus que de toute autre chose qu'ils virẽt. Tout
Chine combien peuplee. le pays y est peuplé de telle sorte, & les bourgs & villes si proches les vnes des autres, qu'on les pourroit mieux appeller vn seul peuple, que nõ pas plusieurs: & dire plus proprement la ville, q̃ le royaume de la Chine. On n'y sçauroit veoir vn espan de terre, qui ne soit occupé & culti-

é:ce qui aduient tant a cause de la multitude
e peuple, que de ce que n'y sont tolerez gens
cieux & faineans comme nous auons monstré
aillieurs plus à plein : au moyen dequoy,& de *En la 1. par liu.1.chap.3. & au liu.3. chap.22.
e que la terre y est si fertille,les viures y sont en
bondance,& à tresbon prix.

Reuenant donc au voyage des Religieux,que *Voyage heureux.*
eur fut heureux & de grand contentement,tãt
ar les villes maritimes, que dessus l'eau, où on
eur faisoit bõne chere,en fin au bout de quatre
ours, qui fut le 20. d'Aoust, ils arriuairent aux
auxbourgs de la ville d'Aucheo, toutesfois si
ard, qu'il leur fut force de demeurer là jusques *Arriuee.*
u matin auquel lieu ils furent bien traittez, &
ogez. Le lẽdemain du matin, celuy qui les cõ-
uisoit les solicita de partir,pour aller trouuer
e Viceroy: & pour cette occasion prirent leur *Espagnols võt deuers le Viceroy.*
hemin par vne grand ruë, qui auoit à leur ad-
is plus d'vne lieuë, de sorte qu'ils pensoyent
stre dans la ville: mais cõme ils furent au bout
l'icelle, ils virent la porte de ladite ville, où ils
ntendirent que tout ce qu'ils auoient passé
stoit le fauxbourg. Quant à la grandeur d'i-
elle, & la multitude du peuple qu'ils s'esmer-
ueillairent d'y veoir, ensemble le põt admirable
qu'ils passairẽt,& plusieurs autres choses qu'ils
acõtairent particulieremẽt, je les passe sous si-
ẽce,pour les auoir ja traittees au lõg en la rela-
tiõ des Augustins,qui est au liu. †precedẽt. quãd †chap.22. & 23.
ils arriuairent au logis du Viceroy, qui n'estoit
pas encore leué, ny la porte du palais ouuerte,
qui s'ouure seulemẽt vne fois le jour, de la sorte

qui a eſté dite, & voyant celuy qui les guidoit qu'on ne l'ouuriroit pas ſi toſt ſelon leur couſtu me, il les mena à la court d'vne maiſō, qui eſtoit joignante au palais du Viceroy.

Eſpagnolsme nez deuāt les Iuges d'Aucheo. Or eſtoit-ce lors ſur le point que tous les Iuges de la ville alloient tenir l'audience: de maniere que comme ils ſçeurent que des eſtrangers eſtoient venus, ils les firent venir deuant eux, & les contemplant de pied en teſte, n'admirairent autre choſe en eux, que l'auſterité de leurs habits d'autant qu'ils auoient desja veu les Religieux Auguſtins. Ce pendant s'ouurit la porte du palais, auec vn grand ſon d'artillerie, *Ouuerture du palais.* & inſtrumens de muſique, comme trompettes cornemeuſes, ſaquebutes, & haubois, qui faiſoyent vn ſi grand bruit, qu'il ſembloit que la ville deuſt fondre. Dedans la premiere court eſtoit vn nombre de ſoudars en ordonnance, *Soudars en ordonnances.* armez de lances & arquebuſes: & en vn autre plus en dedans, qui eſtoit fort grande, & toute entourée de barreaux de bois peinturé de noir & d'azur, qui ſembloit de loin eſtre de fer, & d'vn eſtage de haut: ils virent encores d'autres ſoudars en ordonnance, & veſtus de pareille liuree que les premiers, toutefois vn peu plus leſtes, & de meilleur port. Eſtant en cette arriere court, apporté leur fut vn mandement du *Mandemēt.* Viceroy, contenant qu'ils reuinſſent le ſoir, pource qu'il ne pouuoit parler à eux preſentement, à cauſe de quelques affaires qu'il auoit auec les Auditeurs du conſeil, leſquels ne ſe pouuoyent differer.

Au moyen de ce,ils ſortirent du palais, & re- *Sortie.*
urnairent le ſoir en la meſme court,que nous *Retour.*
ons dite, comme il leur auoit eſté comman-
: d'où ils furent introduits dans vne grande
e parée richement, au bout de laquelle y a-
it trois portes, dont celle du milieu eſtoit
ande, & les deux autres petites, & reſpon-
yent à trois autres, qui eſtoyent de meſme
andeur en vne autre ſale en dedans, où eſtoit
Viceroy, front à front de la porte du milieu,
r laquelle il n'eſtoit permis à aucun ny d'en-
r,ny de ſortir. Il eſtoit aſſis dans vne chaire *Siege du*
agnifique,elabouree d'or & d'yuoire,ſous vn *Viceroy.*
aux daix de toile d'or, au milieu duquel
oyent bordées les armoiries du Roy de la
ine, qui ſont des ſerpens entrelaſſez, com-
nous auons dit † ailleurs. Il auoit auſſi vne *† En la 1.pa.*
ble deuant luy, où eſtoyent deux chandelles *li.3.chap. 8.*
umees,à cauſe qu'il faiſoit tard, & vn eſcri- *& en la 2.pa.*
ire deſſus,& du papier. Vis à vis du ſiege où *li.1.chap. 17.*
eſtoit il y auoit contre vne muraille blanche
fier Dragon peinturé,qui iettoit du feu par
bouche,par les yeux, & les narines:qui eſt la *Dragon pein-*
inture,à ce qu'ils entendirent, que tiennent *turé.*
mmunément tous les Iuges du Royaume,
uant leur ſieges & tribunaux, pour ſignifier
e celuy qui eſt aſſis en tel lieu doit eſtre ri-
ureux & ſeuere à rendre iuſtice ſans crainte
apprehenſion de perſonne. La forme qu'ils
rdent à tenir leur audience, c'eſt auec les ce-
monies, & en la meſme façon & maniere, *† Au 18. &*
'il a eſté dit † cy deuant en la relatiõ des Au- *23.chap.*

† Voyez la 1. par. li. 3. ch. 9.

gustins: parlant chacun † à genoux au Vic
roy, encores que ce soyent Iuges & Loytia
comme le virent par plusieurs fois lesdits A
gustins.

Notaires fustigez.

Ce iour là les Religieux, qui attendoye
qu'on les fist entrer, virent tenir l'audience
Viceroy touchant le fait des Notaires, po
veoir & cognoistre s'ils versoyent bien en le
estat: & lors y en eut cinquante qui furent b
tus & fustigez pour auoir esté trouuez coulp
bles à prolonger l'expedition des actes: & qu
ques autres pareillement, pour auoir reç
des presens des parties negociantes, ce qui e
prohibé sur tresgrandes peines: pource que
Roy leur baille à tous suffisans † gages, po
eux nourrir & entretenir, afin qu'ils n'aye
occasion de prendre aucun droits ny salaire. I
furent fustigez cruellement auec des cannes
roseaux, en la façon & maniere que nous auo
declaree* ailleurs. Les soudars de la garde du
ceroy estoyent plus de deux mille hômes, to
posez en rang, & vestus de liurée de soye, au
les morions de fer reluisans dessus la teste,
timbrez de grans plumars. Tous ces souda
faisoyẽt ruë depuis la porte de la sale, où esto
le Viceroy, iusques à la grand' porte, par où l'
entroit au palais. Ceux qui estoyent dans l
sales & aux escaliers, portoyent l'espee ceint
& ceux des courts auoyent des lances, & p
entre-eux estoit posé vn arquebusier. Les so
dars de ceste garde estoyent, à ce qu'on leur di
† tous Tartares, & non Chinois: mais il n'
peure

† Voyez la 1. part. liure 3. chap. 10.

* En la 1. par. liu. 3. cha. 12.

Soudars de garde.

* Ce peuuoyẽt estre quelques soudars pris.

urent sçauoir la cause, bien qu'ils s'en enqui- nt diligemment.

en guerre, les quels estoyēt

...tez à la garde de ce Viceroy, comme ils ont coustume de faire en la Chine ...uant ce qui a esté dict en la 1. partie liu. 3. chap. 5. En quoy notera le lecteur ...me ils se seruent d'estrangers en leurs corps de garde, ainsi que l'on fait en ...ance, & en plusieurs autres lieux: & que mesme en ladicte Chine, le Roy ...t des Alemans soudoyez sur les frontieres de Tartarie, pour luy garder ...assage, selon que l'escrit le P. Gaspard de la Croix, en son traitté de la Chi... en Portugais, chap. 3.

...s Espagnols ont entree chez le Viceroy, & parlent à luy. Il leur fait quelques demandes, puis les renuoye au Timpintao, qui estoit son Lieutenant lequel les receut humainement, & leur donna de bonnes paroles.

CHAP. VIII.

ESTANT sorty vn domestique du Viceroy personnage d'authorité, lequel leur fit signe qu'ils entrassent dedans la sale, & les aduertit qu'il s'agenoüillassent à l'en... ...ree, ce qu'ils firent incontinent, & comme ils ...stoient à plus de cent piez loing du siege, le Vi... ...eroy leur fit signe auec la main qu'vn des Re... ...igieux vinst plus prés: ce que fit le Pere Gardi... ...en, se remettant à genoux aupres de la table. ...qui estoit là deuant luy.

Aduertissement.

Si s'arresta quelque peu le Viceroy à le con... ...templer & auisager, puis luy demanda auec vne grand'grauité d'où ils estoyent, & ce qu'ils venoient chercher en celuy Royaume, où per-

Demande.

ſonne ne pouuoit entrer ſur peine de la v
ſans licence particuliere de quelcun des Iug
de la coſte. Le P. Gardien reſpondit que luy
ſes compagnons eſtoient Caſtillans, & que
zele de l'honneur de Dieu, & le ſalut de leu
ames les auoit amenez à celuy Royaume, po
leur preſcher l'Euangile, & enſeigner le ch
min du ciel. Cela luy fut declaré par le tr
cheman, bien qu'ils ne peurent iamais ſç
uoir s'il auoit vſé de fidelité, ainçois ſelon
demande que leur vint faire le Viceroy, eſ
preſumer qu'il vſa de telle fauſſeté qu'il auo
fait aux autres fois: en ce que ſans luy reſpo
Demande. dre à ce qu'il auoit dit de la predication de l'E
uangille, il leur demanda quelles marchandiſ
Reſponſe. ils amenoyét. Le Religieux luy reſpondit qu'
n'en amenoyent aucunes, d'autant qu'ils n'
ſtoient pas gens qui ſe meſloient de trafique
mais d'enſeigner les choſes du ciel, & ache
miner les ames à ce but. Le Viceroy ayant ou
ceſte reſponce, ou celle que voulu feindre l
Sortie. trucheman pour mieux ſeruir à ſon deſein, le
congedia, leur commandant de reuenir vn au
tre iour, & d'apporter auec eux les images &
autres choſes qu'on luy auoit mandé de Cant
auoir eſté trouuees en leur fregate, d'autan
qu'il vouloit tout veoir.

Pour accomplir ce cõmandement ils retour
Retour. nairent le lendemain du matin à l'heure, qu
leur fut dit que s'ouuroit le Palais (ce qui, ſe fi
de la meſme ſorte que le iour de deuant, auec
muſique & Artilerie) & eſtant le Viceroy ad

rty que les Castillas estoyent venus, commã-
que l'vn d'eux montast auec le trucheman
ılement, & les choses qu'il leur auoit enioint
ıpporter, comme il fut fait. Incontinent il
mença à visiter les images & les liures piece
ɔiece, & s'arresta à les cõtempler par le menu,
ɔnstrant à sa contenance prendre plaisir à les
oir: mais sur tout luy agrea fort l'autel de jas-
noir, qui auoit pareillement semblé chose
lle & rare aux autres Iuges qui l'auoyent veu.
: pendant estoit à genoux le Gardiẽ, & le tru-
eman aupres de luy, sans qu'on leur deman-
st aucune chose, & qu'ils disent mot aussi? &
uoit là des hommes anciens, & d'autorité
es veoir, lesquels venoyent prendre ces
oses l'vne apres l'autre & les alloyent presen-
: au Viceroy, tous à genoux. Apres qu'il eut
en tout veu, il commanda qu'on remist cha-
ne piece comme elle estoit, puis fit signe au
ırdien & au trucheman qu'ils s'en allassent, &
ıportassent tout ce qu'ils auoyent apporté.
uand & eux sortit vn de ces vieillars, qui e-
ɔyent à costé de luy, & leur dit en venant à
rriere sale que le Viceroy auoit esté tres-aise
: les cognoistre, & veoir ce qu'ils auoyent ap-
ɔrté: au surplus qu'il leur mandoit d'aller
ɔuuer le Timpintao, qui estoit son Lieute-
ɪt, & celuy qui despeschoit toutes les affaires
ɔnt on requeroit par escrit le Viceroy, pour-
: qu'il consulteroit auec luy de leur negoce, &
ur prefiniroit l'ordre qu'ils deuroyent tenir
ı iceluy.

Visitation.

Anciens.

Sortie.

Renuoy au Timpintao.

Arriuee. Ils effectuairent à l'instant ce mandement,
arriuant au logis du Timpintao virent qu'il n
uoit guere moins de garde que le Viceroy & t
noit presque autāt de majesté. Apres qu'ils e
rent esté quelque temps dans la court, attend
Entree. son commandement [car on estoit allé l'adu
tir comme le Viceroy les renuoyoit par deu
luy) il les fit monter où il estoit, en vne sale bi
paree, & presque aussi bien garnie que celle
Viceroy, en laquelle il estoit assis comme lu
dedans vne chaire riche, auec vne table au d
uant. Si fit auaindre les choses qu'ils auoyēt d
Caisses visitees. dans leurs caisses, s'arrestant à les regarder,
visiter toutes piece à piece, comme auoit fait
Viceroy, puis estāt fort aises de veoir les imag
demanda curieusement de quelques vnes,
qu'elles signifioyent, & entre autres d'vn Cruc
fix, lequel apres auoir bien attentiuement co
templé, il demanda qui estoit celuy qui pendo
ainsi en Croix, & que signifioyent ces caracter
qu'il auoit dessus sa teste, entendant le tiltre
la Croix: ce que luy ayant esté declaré par le
Le Timpintao se rit du Crucifix. Gardien, il se prit à rire en la sorte, que s'il eu
ouy direquelque nouuelle redicule: puis vi
manier l'habit des Religieux, & s'esmerueil
grandement de l'austerité d'iceluy.

Le P. Gardien voyant son affableté, & i
Requeste. geant à sa contenance qu'il eust pitié d'eux,
supplia de les vouloir fauoriser vers le Vice
roy, & le prier de leur permettre de demeur
au pays, en quelque part qu'il luy plairoit, lu
remonstrant qu'ils ne feroyent ennuy à pe

ine, & que tout leur ſoin eſtoit de vaquer
x œuures de charité, & procurer que les hō-
es puiſſent en fin ioüir de celle felicité & bea- *Relation du*
ude, pour laquelle ils ſont creez. Le truche- *trucheman.*
n fit ſon deuoir ceſte fois auſſi fidellement
e les autres, luy faiſant à croire que les Reli-
eux le ſupplioyent d'interceder pour eux à l'é-
oit du Viceroy, afin qu'il leur donnaſt per-
ſſiō de ſeiourner au pays pour deux ou trois
ois, eſtant la ſaiſon pour lors mal commode
ur nauiger, & ne pouuant ſans grand danger
leur vie retourner aux Philippines. Sur ce le
ge reſpondit qu'ils ne ſe ſouciaſſent de rien, *Reſponce.*
ſe tinſſent touſiours ioyeux, pour autant qu'il
ır feroit aſſigner vne maiſon pour ces trois
quatre mois, auec ordonnance & comman-
ment que perſonne n'euſt à leur faire aucun
plaiſir. Mais le trucheman leur dit, que le *Relation du*
eutenant diſoit ſoy eſtre bien aiſe de ce qu'ils *trucheman.*
uloyent demourer en ce païs, luy ſemblant
ns de bon exemple, & vtiles à la Republique,
qu'ils pourroyent librement apprendre la
ngue, pour enſeigner, comme ils diſoyent, le
emin du ciel. Les Religieux oyant ces paro-
s furent tous rauis d'admiration, & deſlors
mmençairent à ſe promettre de pouuoir par-
enir à leur deſſein: & ſur ceſte opinion prenent
ngé du Iuge en grand ioye, & s'en vont à leur
gis, où ils rendirent à Dieu infinies graces de
e qu'il acheminoit ainſi leur affaire, le priant *Sortie.*
e leur aſſiſter pour en veoir l'iſſuë qu'ils deſi-
oyent.

Fauſſetez du truchemán comme aduenues.

Tous ſes deſguiſemens & fauſſetez, que co trouuoit le truchemá, aduinrét par permiſſi diuine (comme colligeairent depuis les Eſp gnols, quand il ſe deſcouurit luy meſme à eu & leur declara à qu'elle fin il vſoit de telles ſu tilitez) pour autant que ſi les Iuges euſſent e tendu apertement qu'ils vouloyent demour au Royaume, ils ne leur euſſent iamais ſouff de prendre terre: & le Viceroy en ayant eſté a uerty, les euſt fait vuider du Royaume en ſi i commode ſaiſon, en laquelle ils fuſſent parau ture eux tous peris & ſubmergez, pour eſt celle coſte de mer ſujette ordinairement a tourmentes és mois de Iuliet, Aouſt, & Se tembre.

Coſte de mer ſuiette à tourmentes.

Les Religieux ſejournent quelques iours à Aucheo, & v ſitent les principaux de la ville, & ſpecialement le c pitaine General de mer, lequel ayāt affection à la pie re de Iaſpe noir qu'ils auoyent, les ſollicite grandem de la luy donner.

CHAP. IX.

Viſites.



Out le temps que les Religieu furent en la ville d'Aucheo ils l'employairent à aller viſit tous les principaux de la cour entre leſquels celuy qui ſembl plus aiſe de les veoir fut le General des gens d guerre de celle prouince, lequel apres les auo

Religieux chez le General de mer.

esſez, & communiqué auec eux amiablemẽt, pria de le reuenir veoir le lendemain, & luy porter la pierre de Iaſpe, qu'ils auoyent mõ-ée au Viceroy, d'autant qu'il la vouloit veoir, ur la grand'eſtime qu'ou luy en auoit faicte, ſemble quelques vnes de leurs images.

Ils obtemperairent à ſon commandement, eſtant retournez chez luy le trouuairẽt pre-nt ſon repas auec grand' pompe & majeſté, 'iſſuë duquel il les fit entrer dans la ſale où il toit : & comme en approchant pres de luy il t que le trucheman s'agenoüilloit, & faiſoit gne aux Religieux de faire le meſme, il les fit uer, & affuler, s'amuſant à contempler la pier- de Iaſpe, & ſe monſtrant eſpris d'admiratiõ la veoir, Si demande aux Religieux quelques ioſes de curioſité, & apres leur dit qu'ils luy endiſſent ceſte Pierre, & qu'ils leur en donne-oit tout ce qu'ils voudroyent : à quoy le Pere ardien reſpondit, qu'ils ne vendoyent aucu-e choſe, & encore moins ceſte là, pour eſtre acrée & dediee au diuin ſeruice. Le Capitaine epliqua, & dit que s'ils ne luy vouloyent ven-re, ils luy en fiſſent donc preſent, & qu'il le ecognoiſtroit en autre choſe qui leur pour-oit venir à gré : ſurquoy s'excuſa le Gardien, uy faiſant entendre qu'ils n'auoient moyen de e faire, d'autant que c'eſtoit vne choſe ſur la-quelle ils diſoient Meſſe, quand ils faiſoient ſacrifice au vray Dieu. Alors le Capitaine mit les mains deſſus pour la manier, & le Pere Gar-dien luy fit ſigne qu'il les oſtaſt, pour ce que

Retour chez le General.

Courtoiſie du General.

Demandes & reſponces,

Excuſe.

Congedimés. c'estoit vn grand peché. Sur ce voyant qu'ils n
la luy vouloyẽt donner, les congedia, & leur di
qu'ils la luy laissasẽt pour la veoir tout à loisir,
promettant leur rẽdre par apres: à quoy le Pere
Gardien condescendit, & le pria par mesme
moyen de ne la point toucher des mains. Apres
l'auoir bien veuë & contemplee il deuint enco-
re plus enuieux de l'auoir, & pour ce faire trou-
ua vne ruse pour ne point faillir à sa promesse,
& enuoya querir le Gardien, qui l'alla trou-
Gardien remãdé du General. uer fort joyeux, croyant fermemant qu'il luy
voulut rendre son Iaspe, Estant chez luy, il le
receut en grand ioye, & luy dit qu'il estoit prest
Propos du General. de s'en aller en vne guerre par le commande-
ment de son Roy, & que parmy ceux qu'il me-
noit pour son seruice y auoit deux Chinois
Chrestiens, fugitifs de Macao, où ils auoient
esté prisonniers des Portugais, desquels il auoit
entendu au long les Ceremonies de Chrestiens
& leur venuë pour baptiser ceux qui le vou-
droient estre au moyen dequoy luy ayant fort
pleu & agrée le Christianisme, dont il s'estoit
informé, il esperoit estre l'vn de ceux qui re-
Intention du General. ceuroient les premiers la foy: lors que son Roy
dõneroit cõgé de ce faire. Or disoit il tout cela
comme il estoit bon à veoir à l'intention que le
Religieux luy voulust donner le Iaspe, auquel,
Dexterité du Gardien. ainsi que dit est, il auoit si grande enuie: tou-
tesfois le P. Gardien fit si bien, qui le retira de ses
mains biẽ que ce ne fut sans grãd' peine.

Quelques jours apres le Capitaine estãt sur le
point de s'embarquer pour aller audit voyage,

uoya dire aux Religieux que deux d'entre x l'allassent trouuer,& apportassent le Iaspe urce qu'il le vouloit faire veoir à quelques nis. Le Gardien n'osant pas luy refuser y va omptement, & porte le Iaspe,&pensant que l luy faisoit present de quelque singularité il y pourroit oster l'enuie de ce qu'il vouloit, rta encore auec le Iaspe vne image de Magde- ine faite de plume, qui valoit plus que le Ias- e, hormis qu'elle n'estoit sacrée. Quād les Re- gieux vinrent vers luy, il alla au deuant d'eux us de dix pas loing auec grand signe de ioye, les retirant à part leur dit de rechef, que ces hinois susmētionnez luy auoyēt faict tant bō ecit de leur vertueuse maniere de viure, & de lusieurs autres choses qu'ils luy auoiēt fait en- endre du ciel, qu'il desiroit extremement les eoir demourer au Royaume pour y baptiser le euple dōt il vouloit estre tout le premier à re- euoir le baptesme: ce qu'il differoit encore de aire, pour ne point encourir aux peines ordon- ees en leur Royaume contre ceux, † qui reçoi- ent loy & ceremonies estrangeres sans special ongé du Roy: & que pource qu'il estoit pressé le partir presentement pour aller peupler vne Prouince, en laquelle il procureroit au plustost que seroit possible d'y planter la foy Chrestien- ne, & qu'à cet effet estoit consacré leur Iaspe, cōme ils luy auoient fait entendre: il les prioit de le luy donner pour porter quand & luy, & le mettre en la premiere Eglise qui seroit ba- stie & edifiee de par les nouueaux Chrestiens

Religieux remandez du General.

Image de pleume.

Propos du General.

† Voyez la 1. part. liure 2. chap. 3. & la 2. part. liu. 1. chap. 2.

Demandes & respōses.

ce qui aduiendroit bien tost, deliberant d'en-
uoyer querir en peu de iours à Macao deux des
Religieux du lieu pour estre instruit d'eux plus
à plein és choses de la foy Chrestienne. Le pere
Gardien luy dit que si ce qu'il leur disoit pro-
cedoit de vraye affection, ils luy feroyent com-
pagnie tres-volontiers luy & ses confreres &
compagnons. Le Capitaine respondit que cela
ne se pouuoit encore faire, tant que l'Eglise fust
bastie, & eust eu pour ce faire congé du Roy,
ou du Viceroy, lequel il ne pouuoit demander
Don du Iaspe & de l'image de pleume. pour lors estant pressé de partir. Le Pere Gardié
luy repliqua qu'il fist donc ce pendant faire l'E-
glise, & que quand elle seroit faicte, il luy pro-
mettoit le Iaspe: lequel il luy enuoyroit, & ne
le donroit à pas vn autre : pour asseurançe de-
quoy il luy donnoit ceste image de Magdalai-
ne faite de pleumes qu'il prioit de vouloir pren-
dre. Le General l'accepta auec grand contente-
ment, & s'esbahit fort de veoir la subtilité dōt
elle estoit faite, & fit tant aussi par mesme
moyen que la pierre de Iaspe luy demeura, bien
Present en recompence. que plus par force qu'autrement. L'ayant à sa
deuotion, il fit apporter incontinent deux pie-
ces de damas de grande valeur, & commanda
qu'on les donnast au Gardien, pour en faire vn
Refus. parement en recompence du Iaspe : mais le
Gardien bien fasché de veoir que la pierre d'au-
tel luy demeuroit auec l'image de pleume, les
Truchemant corrompu. refusa, & nonobstant la grāde instāce du Gene-
ral, ne les voulut jamais prendre. On sçeut de-
puis que le trucheman ayant esté corrompu

par vn dómeſtique du General,changeoit & re-
ournoit les paroles que diſoit le Gardien,offrãt
le par luy au General la pierre de Iaſpe, & tou-
e autre choſe qui luy peuſt plaire : autrement
ne ſe fuſt iamais enhardy le General de rien pré- *Embarquement.*
dre contre le gré des Religieux. En fin s'embar-
que le General pour aller à ſon voyage, portant
quand & luy le Iaſpe & l'image au contentemẽt
de ſa perſonne, & au grand regret du Gardien,
& de ſes confreres leſquels eſtoyent fort do-
lens d'auoir perdu ces deux pieces, qu'ils auoyẽt
en ſi grand eſtime. A ce depart le General vſa de *Partements.*
grand courtoiſie à leur endroit, prenant congé
d'eux auec grans ſignes & teſmoignages de l'a-
mitié qu'il leur portoit, & de deſplaiſir qu'il
auoit de les laiſſer, & ne les pouuoir mener auec
luy, comme ils l'en auoyent requis. Le truchemá
conſoloit les Religieux, les exhortant de ne ſe *Religieux conſolez.*
faſcher ſi le General auoit pris leſdites choſes,
d'autant qu'il eſtoit vn grand perſonnage, qui
les pouuoit fauoriſer à l'endroit du Viceroy, les
aſſeurant d'abondant qu'il tiendroit la promeſ-
ſe qu'il leur auoit faite de receuoir le Chri- *General affectiõné aux Chreſtiens.*
ſtianiſme, pource qu'il eſtoit fort affectionné
aux Chreſtiens: en quoy ne mantoit le truche-
man, ſelon que les domeſtiques meſmes du
General, leſquels comme i'ay predit eſtoyent
Chreſtiens, l'auoyẽt dit aux Religieux beaucoup
de fois.

Si fut tant faſché le Gardien de ſa pierre de *P. Gardien fort faſché.*
Iaſpe, & de ſon Image de plume, que luy auoit
emportée le General, qu'il faiſoit eſtat d'auoir

perdu vn grand thresor: de sorte que le desirā recouurer il se recōmanda de bon cœur à S. Antoine de Pade, qu'il sçauoit bien par experienc estre le particulier Aduocat des choses perdues luy voüant & promettant de celebrer Messe en son nō, lors qu'il se verroit en lieu, où il le peust faire commodément. Si aduint apres, que le principal trucheman eut querelle auec l'autre qui luy aidoit, touchant leur lucre & salaire, & le menaça de dire au Gouuerneur cōme on luy auoit baillé force argent pour negocier le fait de la pierre de Iaspe, que les Religieux auoyent donnée, plus par force que de leur gré. Le trucheman se trouuant coulpable, & craignant d'ē estre puny seuerement s'en va de ce pas au General, qui estoit desia embarqué pour faire voile, & attendoit le temps propre, & luy conta la querelle qui s'estoit esmeuë entre eux, ensemble la menace que luy faisoit l'autre: ce qu'entendāt ledit General, & se doutant aussi de ce qui luy pourroit aduenir, si vne fois le sçauoit l'Aytao de Canton (comme il le sçauroit sans doute) il appella vn sien domestique, & luy cōmanda de prendre la pierre de Iaspe & l'image, & les porter aux Religieux, comme il fit: lesquels les receurent en grand ioye, rendant graces à Dieu pource fait, & au benoist S. Antoine de Pade, par l'intercession duquel ils creurent fermement auoir recouuré ce qu'ils tenoyent pour perdu.

Priere & vœu à S. Antoine de Pade.

Truchemans en querelle ensemble.

Trucheman coulpable va trouuer le General.

General rēuoye le Iaspe & l'image.

Action de grace.

e Timpintao enuoye querir les Religieux, & les expedie. Ils prennent congé de luy, partent d'Aucheo, & arriuent à Canton: où estant ils deliberent entre eux, les vns de s'en retourner aux Philippines, & les autres d'aller à Macao.

CHAP. X.



E l'endemain qui fut le troisiesme iour de Septembre, le Timpintao, qui estoit, comme i'ay dit, le lieutenant du Viceroy, enuoya querir les Religieux, & leur bailla quelques lettres, où il leur dit estre contenu tout ce qu'ils luy auoyent demandé, auec vn mandemēt addressant au Gouuerneur de Canton, pour n'y mettre aucun empeschement, au moyē dequoy ils pouuoyent partir quand ils voudroyent: & la dessus les congediant vsa enuers eux de grād courtoisie, & de paroles fort gracieuses. Les Religieux se departēt de sa presence auec vne ioye incredible, croyant qu'il leur eust octroyé tout ce qu'ils luy demandoyent, & qu'il leur permist de demourer au Royaume pour y prescher: & sur ceste ioye s'apprestairent pour le voyage, qu'ils commencairent le lendemain en diligence, estant aydez à ce faire tant du grand aise qu'ils auoyent, que des bonnes prouisions & cōmoditez, qui leur estoyent fournies par le chemin, de l'ordonnance & mandement de ce mesme Timpintao.

Religieux expediez.

Congedimēt.

Partement.

Arriuee. Eſtant arriuez à Canton, ils vont de ce pas vi ſiter le Gouuerneur, & luy preſentairent l'ex- pedition qu'ils auoyent, lequel l'ayant leuë, leu dit qu'ils eſtoyent les bien retournez, & qu'il ſe ſentoit fort aiſe de les veoir tant fauoriſez du Viceroy: au moyen dequoy il les aſſeuroit qu'en ce qui dependoit de ſa charge pour l'execution du contenu, il s'y comporteroit conformement au mandement, ſans en rien y contreuenir: & pour y donner cõmencement, leur aſſigna pour leur demeure vn hoſtel du Roy à demy ruyné, qui eſtoit dedans le faux-bourg, où ils furent lo- gez, toutefois auec deffence de ſortir dehors, ny d'entrer dedans la ville ſans expreſſe permiſ- ſion. Si ſe tinrent leans pluſieurs iours auec leur fauſſe perſuaſion, s'eſtonnant fort neantmoins dequoy le Gouuerneur ne leur donnoit point congé de baſtir vn Monaſtere, ny d'entrer de- dans la ville, pour donner ordre à ce qu'ils croy- oyent leur auoir eſté concedé par le Viceroy: iuſques à ce qu'ils entendirent le ſtratageme des truchemans par le rapport d'vn ieune Chi- nois, qui eſtoit venu auec eux des Philippines, lequel leur declara tout le fait comme leſdits truchemãs n'auoyẽt iamais dit aux Iuges qu'ils auoyent enuye de demeurer au Royaume, mais qu'y eſtant abbordez par vne fortune de mer, ils les prioyent de les laiſſer là ſejourner tant que le temps fuſt moderé: où que les nauires des Portugais arriuaſſent: qui eſtoit en ſomme ce que le Viceroy & ſon Lieutenant leur auoyent permis & rien plus.

Religieux vers le Gouuerneur.

Logis aſſigné.

Seiour.

Truchemans deſcouuers.

Quand le Pere Gardien & ses compagnons
:squels estoient fort ioyeux de ce qu'il croy-
ent que leur affaire fust sur le point de s'ef-
ctuer) eurent entendu la malice & fausseté,
ont auoyent vsé les truchemans, ils en furent Deliberatiõ.
schez extremement, & pour y remedier de-
perairent de trouuer vn autre trucheman,
ui declarast fidelement leur volouté au Gou-
erneur: & bien que s'en rencontrassent quel-
ues vns qui l'eussent peu faire par le moyen
u langage Portugais qu'ils entendoyent me-
iocrement, si n'y en eut il jamais aucun, qui le
oulut accepter ny par priere, ny par presens
u'on leur sçeut faire & promettre. Ce que con-
derant le Gardien, & voyant que le temps
refix se passoit) sans auancer aucune chose il as- Consulte.
embla vn jour tous ses compagnons, & con-
ıltaire ensemblement de ce qu'ils deuoyent &
ouuoyent faire en la presente necessité.
Si y eut diuerses opinions: car le Pere Gardiẽ
: vn autre Religieux estoyent d'aduis qu'on Aduis du P. Gardien.
en allast à la ville de Macao, attendu qu'elle
stoit fort proche, & que là ils administre-
oyent les Sacremens, & prescheroient l'E-
angille aux Chinois Chrestiens, & que ce pen-
lant ils pourroyent apprendre la langue de la
Chine, en attendant & procurant la premiere
occasion qui s'offriroit: ce qui leur seroit facile
en entendant bien la langue, à cause qu'ils n'au-
royent plus besoin de truchemans, ny crainte
d'estre trompez, comme ils l'auoyent esté jus-
ques à lors, auec ce que s'en allant en ladicte

ville, les Portugais n'auroient plus la mauuai
opinion que le Capitaine maje auoit fait cou
Aduis contraire. rir contre eux : & plusieurs autres choses à c
propos. Les Religieux & les soudars estoyen
de contraire aduis, disant qu'il ne falloit pas a
ler à Macao, mais s'en retourner aux Philipp
nes, desquelles ils s'estoient partis sans la pe
mission du Gouuerneur, non sans grand dan
ger, qui leur en pouuoit venir, au lieu de la fo
Chrestienne, qu'ils pensoyent planter en l
Chine : ce que n'ayant peu mettre à effect pa
l'occulte jugement de Dieu, ils estoient tenus
de s'en retourner vers leur Gouuerneur, duquel
il seroit aisé d'obtenir pardō de la faute par eu
commise, luy proposant le bon zele qui les
auoit poussez pour procurer l'honneur de Dieu
& le salut de tant d'ames : au moyen dequoy il
se purgeroient enuers ceux qui auroyent pri
leur voyage en mauuaise part, & s'aquiteroyē
pareillement de l'obligation & obeissance qu'il
deuoyent audit Gouuerneur : mais que s'en al
lant à Macao ils se mettroyent en danger d'estr
reputez pour traistres enuers le Roy, & qu
leur voyage de la Chine se pourroit interpre-
ter à la fantaisie d'vn chacun.

Resolution. La resolution de ces opinions contraires fu
de commun consentement differee à quelque
iours, pendans lesquels ils priairent tous Dieu
deuotement de leur vouloir inspirer au cœu
ce qui seroit plus conuenable à son sainct serui-
ce : & au bout d'iceux le Pere Gardien & l'autr
Religieux, qui estoit de son aduis, se resolu-

ren

nt de perseuerer en iceluy, & s'en aller à Ma-
o, comme ils auoyent proposé, & les autres
s'en retourner aux Isles à la premiere occa-
on, laquelle ne peut si tost arriuer, que ne vinst mourir l'vn des Religieux qui deuoyent aller Manile. Apres ceste resolution, ils s'eiournai-
nt plus long temps qu'ils ne pensoyent, pour
use que les Iuges de la ville estoyent occupez
l'examen des estudians, qui se fait de trois en
ois ans de telle sorte & maniere, que nous
ons dite en la premiere † partie: pendant le-
uel ils furent plus de quarante cinq iours par-
y les festes & festins, sans vaquer à autre af-
ire.

Mort de Religieux.

Seiour.

†*Liu.* 3.*cha.* 14.

Le P. Gardien enuoye vn messager à Macao, par lequel il prie l'Euesque & vn seculier, de leur faire quelque aumosne pour s'en retourner. Le Capitaine maje le sçait qui requiert l'Euesque de ne leur aider en rien, & fait plusieurs autres choses à l'encontre des Religieux.

CHAP. XI.

Messagé.

EN ce temps le P. Gardié despescha vn messager à l'Euesque de Macao, & au seculier leur deuot, duquel nous auons fait mention * cy dessus, leur faisant entendre ce qu'il auoyent resolu, & leur demandant quelque aumosne, afin d'auoir

**Au 6. chap.*

des prouiſions de nauire,tant pour ceux qui d
uoyent aller aux Philippines, que pour luy
ſon confrere, qui les vouloyent aller veo
Meſſage deſcouuert par le Capitaine de Macao. Cela ne ſe peut faire ſi ſecrettement, qu'il
vinſt à la cognoiſſance du Capitaine maje d
Portugais, lequel en eſtant bien deſpité & c
leré s'en va vers le ſeculier luy demander l
lettres du Gardien, qu'il ſçauoit fort bien l
auoir eſté apportees par vn Meſſager Chino
le menaçãt s'il ne les luy bailloit de le punir r
goureuſement, & le chaſſer du pays comn
ſuſpect. Le ſeculier luy confeſſa auoir bien r
çeu quelques lettres, mais qu'il les auoit e
uoyees incontinent à l'Eueſque, auquel ell
Querelle. s'addreſſoyent. Là deſſus ſeſmeurent paroll
de part & d'autre, tant que ledit Capitain
Interuention de l'Eueſque. vint à mettre la main ſur le ſeculier pour
prendre: mais l'Eueſque la ſçachant y va ſou
dain en perſonne pour obuier à ce deſordre, &
le luy oſter des mains. Adonc voyant le Capi
taine qu'il ne pouuoit paruenir à ſes deſſeins
fit grandes requiſitions à l'Eueſque, le prian
de ne permettre qu'on reçeuſt des lettres d
ces Religieux Caſtillans, ſçachant bien par l
rapport qu'on luy en auoit fait au vray, qu'il
eſtoyent eſpions & non Religieux, auec prote
ſtation, que s'il en venoit inconuenient de leu
part, il luy en imputeroit la faute, comme à ce
luy qui y conſentoit & leur aydoit. L'Eueſqu
luy reſpondit qu'il eſtoit bien aſſeuré que s'e
ſtoiẽt vrais Religieux & bons ſeruiteurs de Dieu
& qu'il eſtoit bien cõtent de prẽdre à ſes peril

fortunes tous & tels inconueniens, qui pro-
deroyent de leur part: ou au pays, ou au Roy
Portugal.

Machinatiõ du Capitaine de Macao.

Le Capitaine oyant cela appaisa vn peu sa
lere, mais non pas tant qu'il laissast de ma-
iner choses nouuelles contre les pauures
eligieux. Car bien peu apres se proposant de
s prendre, auec l'enuie qu'il en auoit, il man-
vne lettre aux truchemãs, par laquelle il leur
froit grand' somme de deniers, s'ils vouloyẽt
oyenner entre eux que les Iuges de Canton
sent aller à Macao les Religieux & Castillans,
ii estoient pour lors par delà : les aduertis-
ns du moyen qu'ils pourroient tenir à ce fai-
, sçauoir est que la premiere fois qu'ils iroyẽt
arler au Gouuerneur, & demanderoyent à re-
urner aux Philippines, iceux l'interpretas-
nt au contraire, & dissent aux Iuges qu'ils de-
anderoyent à aller à Macao. Si prirent sou-
ain les truchemans cet affaire en affectiõ, pour
amour du lucre & du gain, & le conduisirent
it dextrement, que les Iuges les eussent fait
ller à Macao bon gré malgré, si la majesté Di-
ine qui ne vouloit pas que telle imposture se
it à ses bons Chrestiens & seruiteurs, n'y eust
emedier lors qu'elle estoit preste à s'effectuer,
& ce de la façon & maniere, qui se dira au cha-
pitre subsecutif.

Intelligẽce des truchemans.

*Vn Portugais de Macao descouure la mauuaise int-
tion de son Capitaine Maje, & en aduertit les R
ligieux par vne lettre sans souscription: au moyen
quoy ils remedient au danger, qui leur estoit imm
nent. L'Aytao de la ville les enuoye querir, & tra
te auec eux de plusieurs choses qui sont icy raconte
puis leur donne congé & permission, aux vns po
aller à Macao, & aux autres pour s'en retourne
Lusson.*

CHA. XII.

Intelligences descouuertes.



N Portugais bon catholiqu
de la ville de Macao ayant sçe
les intelligences que le Capita
ne Maje tramoit contre les pau
ures Religieux & leur compa
gnons, qui estoyent pour lors à Canton, & esta
bien accertené de leur saincte intention, & lu
pesant fort dessus le cœur que les Chrestiens
fissent tort les vns aux autres, & qui plus est le
empeschassent de procurer le salut des ames, de
libera de les aduertir le plustost qu'il seroit pos
ble: comme il fit par vne lettre sans souscrip
tion, par laquelle il leur mandoit comme le Ca
pitaine Maje procuroit par le moyen des tru
chemans de les faire venir en lieu, où il les peus
apprehender, & les enuoyer au Roy de Portuga
ou leur faire quelque dommage en leurs person
nes, auec vne fauce information, qu'il auoi
pratiquee secretement: partant qu'il y aduisas
sent, & se gardassent de la trahison.

Religieux aduertis.

La lettre veuë & le contenu d'icelle, ils de- *Religieux se conseillent à vn Chinois.*
erairent de la communiquer à vn Chinois
r amy, homme d'affaire, qu'ils auoyent ex-
rimenté au parauant, & trouué fidelle &
n amy, lequel leur promit qu'ils s'informe-
t de tout en peu d'heure, & sçauroit si cela
oit vray ou non. Auec ceste intention, il s'en
où les Iuges tenoyent l'audience, & se tint *Chinois sollicite pour les Religieux.*
comme n'ayant pas beaucoup à faire, jusques
e qu'il vit venir l'vn des truchemans auec
e requeste en main, qu'il vouloit presenter
Aytao, comme au plus grand Iuge, lequel,
ayant ouy la lecture par vn Greffier, ordon-
que fust fait ainsi qu'il estoit requis. Ceste re-
este fust veuë par ledit Chinois, comme le
cheman s'en reuenoit fort content de l'au- *Requeste respondue.*
ence, & trouua par le contenu d'icelle, qu'il
pplioit le Iuge au nom des Religieux de leur
nner permission de s'en aller à Macao, com-
e en lieu qui leur estoit plus commode que les
illippines, & que le Iuge les auoit desja ot-
oyé, & ne restoit plus que souscrire ladicte
queste, ce qu'il auoit differer jusques au soir
our quelque occupation qui luy estoit sur-
enuë : en quoy opera euidemment le vou-
ir de Dieu, autant que si elle eust esté desja
uscrite, n'eust fallu necessairement l'accom-
ir.

Le Chinois s'estant acertainé de ce que des- *Religieux aduertis de la requeste respondue.*
is, va trouuer de ce pas les Religieux, ausquels
uoit desja dit le trucheman qu'ayant deman-
é permission en leur nom de retourner aux

Philippines, desquelles ils estoyẽt venus, les Iu
ges ne leur auoiẽt voulu ottroyer q̃ pour aller
Macao, qui estoit plus proche, à quoy il leur cõ
Religieux se conseillent. mãdoit d'obeir sans cõtredit, sur peine d'y estr
emmenez par force. Les Religieux se consei
lairent au Chinois amy comme ils pourroyen
remedier à ce danger, que le trucheman auoi
commencé à tramer : & il leur dit qu'il sçauoi
bien que l'Aytao les aymoit, & que pẽsant leu
Conseil du Chinois. faire faueur, il auoit respondu la requeste se
lon qu'elle luy auoit esté presentee par le tru
cheman: que toutesfois puis qu'elle n'estoit en
core souscrite, il y auoit moyen d'y remedier
s'ils en presentoyent vne autre qu'il leur don
roit, & alloyent incontinent le presenter
l'Aytao, & luy presentant luy faisoient enten
dre comme quelques vns d'entre eux vouloyẽ
aller à Lusson, & les autres à Macao : en quo
faisant ils les accompagneroit, volontiers pou
l'amitié qu'il leur portoit, n'estoit qu'il crai
**Voyez le 9 chap. du pres. liure.* gnoit d'encourir la peine & rigoureuse † puni
tion, qui estoit imposee à ceux qui s'auentu
royent de parler pour vn estranger sans licenc
& commission expresse des Iuges.

Religieux mandez par l'Aytao. Eux estant en cet aduis, & ayant desja la re
queste faite, voyent entrer où ils estoient vn do
mestique de l'Aytao, qui leur vint dire que so
maistre auoit enuie de les veoir, & parler
eux deuant leur depart. Si s'en vont de ce pa
quand & luy, & apres auoir marché longue
ment par le fauxbourg arriuent à la porte de l
ville, où ils furent arrestez & retenus, tant qu

nt par deuers eux vn autre domestique de
Aytao, qui apportoit leur congé escrit dessus
tablon, en la façon & maniere que nous
ons dit † ailleurs. Estant entrez dans la por- † *Au 3.chap. du present li.*
, ils cheminent longuement par vne ruë, en
quelle ils virent tant de singularitez & riches-
s, que le P. Gardien en estant rauy d'admira- *Rue excellête en marchandises.*
on dit à l'instant ces paroles : *I'ay esté aux prin-*
pales villes de Flandre & d'Italie, mais ie n'y ay ia-
ais ie n'ay point veu tant de si belles & riches choses,
ue i'en voy en ceste seule rue cy: & de fait au dire
e ceux qui la virent, il auoit cause de l'admi-
er. Estant au bout de celle ruë, & rencontrant
ne autre porte qui estoit de fer, ils se la vi- *Porte fermee aux Religieux.*
ent fermer au nez par les soudars qui la gar-
oyent, lesquels vont pousser l'impetuosité en
eur presence vne grãd' grille de bois, qui estoit
euant la porte. Lors ses soudars leur deman-
airent par vn guichet de la grille le cõgé qu'ils
uoyent d'entrer, & iceux le leur monstrairent
ncontinent, nonobstant lequel lesdits soudars,
 outre ce qu'ils voyoyent estre auec eux
e domestique de l'Aytao, & le trucheman, ne
eur voulurent point ouurir, tant qu'ils eurent
orté leur dit congé referender, & recognoistre
ar vn autre iuge, & qu'ils le leur vinrent mon-
trer.

L'ayant veu, ils leur ouurirent la porte, & les *Ouuerture de la porte.*
menairent au logis d'vn, qui estoit comme Al-
cade de court, dit Tequisi en leur langue : afin
qu'il allast auec eux chez l'Aytao, qui l'auoit *Religieux chez le Tequisi.*
ainsi ordonné. Si baillairent à ce Tequisi la re-

queste qu'ils auoyent apportée toute faite, sa
que le trucheman en sçeust rien, le priant p
signes, & quelques paroles qu'ils sçauoyent d
re en sa langue, de la presenter à l'Aytao,
Religieux se complaignēt du truchemā. leur vouloit faire ottroyer ce qu'ils deman
doyent par icelle. La presentant à ce iuge, do
fut bien esmeu le trucheman, ils luy dirent q
ce trucheman estoit vn traistre & vn larron, l
quel les auoit vendus au Capitaine Maje de M
cao, & mis en vne requeste qu'il auoit faite
leur nom, qu'ils vouloyent aller à Macao, & n
à Lusson, où toutefois ils auoyent enuie de r
tourner: ce qu'il auoit fait moyennant que
Le Tequisi & les Religieux vont deuers l'Aytao. ques presens, que ce Capitaine luy auoit pro
mis. Le Tequisi oyant cela sort de chez lu
auec les Religieux, pour aller au logis de l'Ay
tao, qui estoit proche de la, & comme il alloi
par le chemin lisant la requeste, & la voyoi
differente à celle qu'il auoit veüe presenter
l'Aytao par le trucheman, vint à s'arrester l
dessus, & penser ce que les Religieux luy a
uoyent dit en luy baillant la requeste: pourc
que ia soit qu'il apperçeust bien par les signe
qu'ils faisoyent, & la contenance qu'ils tenoyē
en luy parlant, comme ils estoyent indignez
l'encontre du trucheman, si n'auoit il peu bie
entendre tout, pour n'auoir sceu les Reli
gieux luy deduire clairement le fait en sa lan
gue: iusques à tant qu'il descouurit la contra
Requeste du trucheman descouuerte. diction des deux requestes, & apperceut qu
le trucheman estoit esmeu: au moyen dequo
il appella, & luy demanda comme se faisoi

lle chose.L'autre luy respondit tout tremblāt, *Truchemā comme s'excuse.*
u'il auoit entendu que le Gardien vouloit al-
r à Macao,& que sçachant bien qu'il estoit le
nef de tous, ioint qu'il communiquoit seule-
ent auecque luy, il pensoit aussi que les autres
ussent de mesme opinion, à cause dequoy, &
ensant bien faire, il auoit presenté celle reque-
e, par laquelle il demandoit pour eux tous vn
esme congé,afin qu'ils s'en peussent aller libre-
ent.

Au moyen de ceste excuse, & de ce que les
eligieux ne se voulurent plaindre d'auantage,
oyant ledit trucheman auoir pour lors si bel-
s affres, & les supplier humblement de n'en
ouloir faire plus grande instance, le Tequisi
contenta, & laissant les Religieux en l'allée
u logis de l'Aytao, ou il leur dit qu'ils atten-
issent, entra dedans auec la requeste. Peu a-
res ils furent introduits dans la sale ou estoyēt *Religieux introduits chez l'Aytao.*
s Iuges, lesquels auoyent desja veu la reque-
e,& opiné sur icelle: & comme ils entroyent
ar la porte de ladite sale, on leur fit signe qu'ils
agenoüillassent, ce qu'ils firent incontinent à
ingt pas loing de la table, qui estoit deuant le
uge.Ce Iuge tenoit la requeste, que l'Alcalde
uy auoit baillée, & combien qu'il l'eust desja
euë, commenca encore à la reuoir : puis l'o- *Demande.*
tant de deuant ses yeux demanda qui estoyent
eux, qui vouloyent aller à Macao. Le Gar- *Response.*
lien monstra sa personne, & celle du P. Iuan
Baptiste, disant que pour estre vieux desor-
nais, & gens qui craignoyent la mer, ils de-

siroyent aller là,à cause que c'estoit plus pres:
que les autres qui n'estoyent pas tant aagez,
si poureux, vouloyent retourner à l'Isle Lı
son, de laquelle ils estoyent venus, & viure
Trucheman en grand crainte. comme deuant auec leur freres & amis. (
pendant le trucheman, sentant vn remors
conscience pour les tromperies par luy faite
estoit saisy de telle peur, que chacun le po
uoit bien veoir: car les magistrats de la Chi
sont si seueres, que si la plainte eust passé pl
outre, c'est sans doute que luy & son comp
gnon en eussent esté punis rigoureusemen
mais les Religieux ne permirent à leur con
pagnons qu'ils en declarassent d'auantage, er
core qu'ils en eussent grand enuie, se conter
tant pour leur punition de les veoir en l'ar
goisse où ils estoyent, & mesme en ayant p
tié.

Liures & images visitez. Sur cela l'Aytao voulut veoir leur liures &
images, car c'estoit la principale occasio
pour laquelle il les auoit mandez: & comn
on les luy monstroit au grand contentemer
de sa personne, il dit au P. Gardien qu'il s'ap
prochast de vers luy, pour luy demander la s
gnification de quelques choses, qui luy sen
bloyent plus nouuelles, desquelles apres qu
Le Gardien lit deuant l'Aytao. fut satisfait, il le fit lire en l'vn des liures, e
l'escoutant attentiuement sembloit estre to
estonné de veoir la forme de ces caracte
res differant des leur, lesquels, comme no
**En la I. par. li.3. chap. 13.* auons dit † ailleurs, sont fait comme lettr
Hieroglyphiques. Apres qu'il se fut arre

é quelque temps à cela, il commanda que *Congé comme donné aux Espagnols.*
:ux qui vouloyent aller à Macao se missent
vn, costé, & ceux qui auoient enuie de re-
er à Lusson passassent de l'autre: ce qu'estant
.it, il leur donna à tous congé gratieuse-
ıent, leur disant qu'il leur promettoit de par-
: quand ils voudroient, & que combien
u'il ne peust ce faire sans en aduertir premie-
:ment le Viceroy d'Aucheo, il les licenciroit
outesfois dedans dix iours: apres lesquels, ceux
ui deuoyent aller à Macao pourroient libre-
ıent s'y acheminer, & ceux qui vouloyent
etourner à Lusson seroient de par luy enuoyez
Chincheo, afin que le Gouuerneur les fist
mbarquer en ce lieu au premier abbord de
ıarchans.

Cet Aytao estoit vn homme fort doux & *Humanité de l'Aytao.*
umain, lequel estant touché de compassion à
endroit des Religieux, qui luy sembloyent
ens de bien, commanda qu'outre la prouision
ui leur estoit fournie aux despens du Roy, *Present.*
omme dit est, leur fust encore baillé pour le
oyage vn porc, & du riz, & autres viandes.
Auec cela, ils s'en retournairent tous contens *Retour.*
ı leur logis, & le truchement encore plus, le-
quel pensoit comme l'on dit, estre ressuscité
ce jour là.

Les Religieux sejournent quelques temps à Canton pendant lequel estant arriuez quelques Portugais de Macao, ils se doutent d'eux au commencement puis en fin s'asseurent les vns des autres, & deuiennent tous bons amis. Le Viceroy d'Aucheo vient à Canton & expedie les Religieux, leur faisant à tous grand faueur.

CHAP XIII.

Religieux en grand soupçō



LES Religieux ayant entendu les dix jours à eux prefix par l'Aytao, & quelque peu d'auantage, & voyant qu'on n'auoit non plus souuenance d'eux, que si on ne les eust jamais veus, estoyent tous en grand soucy, & doutoyent mesme que le Capitaine maje de Macao susmentionné n'eust entendu que sa trame estoit descouuerte, & ne leur en voulut ourdir vne autre, prenant pour instrument à ce faire quelque Iuge, ou vn autre des principaux.

Arriuee de Portugais.

Comme ils estoyent en ce doubte, voicy arriuer à Canton quatre Portugais, qui venoyent vendre & acheter des marchandises sous le sauf-conduit qu'ils ont des Chinois pour cest effect: qui fut cause de les faire entrer en plus grand soubçon, & se douter du sinistre inconuenient, dont ils auoyent au parauant esté aduertis de Macao. Toutesfois comme ils eurent vn peu parlé auec eux, & les furent visiter expres pour descouurir leur intention, qui leur fut communiquee par les autres, ils mirent arrie-

Religieux hors de soupçon.

tout leur soubçon, & tant s'en faut que les Portugais leur fussent contraires, que mesme ils ur firent beaucoup d'aumosne & de charitez, ur aydant en tout ce qu'ils peurent, comme ›s Chrestiens deuoyent faire. Estant donc hors ceſt esmoy, ils pensairent à leur partement, & oyant qu'on n'y soignoit point, pour estre les ges occupez à la monstre des soudars de là 'entour (qui se faisoit en vne grande pleine, où estoient esprouuez en toutes especes d'ares, leur faisant tirer de l'arc & de l'arquebuse, ranſler la lance, piquer les cheuaux, & faire tres exercices militaires, apres lesquels ceux ii auoient mieux fait que les autres, tant au rauant qu'à l'heure presente, estoient esleus & stallez Capitaines) ils deliberairent de raenteuoir à l'Aytao ce qu'il leur auoit promis, pour l'effectuer plus aisément & en plus grād' ligence, firent vne requeste qu'ils portairent à n logis, où ils pouuoyent desormais aller liement.

Charité des Portugais.

Partemēt des Religieux pourquoy prolongé.

Deliberation

Requeste.

Comme ils y alloyent, ils rencontrairent aduenture le Tequisi dessudit, qui les appella, leur demanda ce qu'ils vouloyent : à quoy spondant le Gardien, qu'ils vouloyent seuleent presenter vne requeste à l'Aytao, pour le ire souuenir de leur partement, le Tequisi si prit & leur promit de luy presenter, comme fit incontinent, l'Aytao l'ayant leüe, la respon-it, & fit adjouster sur icelle, qu'il estoit fort igneux de leur fait, mais qu'il attendoit le nsentement du Viceroy, qui ne pouuoit plus

Rencontre du Tequisi.

Requeste presentee.

Requeste respondue.

guere tarder, & que dés qu'il seroit venu il n
faudroit à y aduiser: comme il fit peu de jour
apres, & tout aussi tost qu'arriua le mandemẽ
Mandement du Viceroy. du Viceroy, qui vint fort au gré des Religieux
pource qu'il estoit porté par iceluy qu'on leu
fist honneste depart, & leur fust fourny abon
damment ce qui leur seroit de besoin pour l
voyage. Le mesme jour que vint ledit mande
Nouuelle de la venue du Viceroy. ment, on oüit aussi les nouuelles que le Vice
roy venoit à Canton, & qu'il y seroit dans pe
de iours. Cela esmeut tellement l'Aytao &
les autres juges, que sans cesser ne nuict n
Preparatifs. jour ils firent les preparatifs necessaires pou
le receuoir, lesquels furent de telle pompe &
grandeur, que si ç'eust esté pour le Roy mes
me, auec des arcs triomphaux, tapisseries, &
telles autres magnificences que j'omets, pou
remarquables qu'elles soyent, afin de ne dilate
par trop ceste histoire, où il reste encore vn li
ure, auant que faire la fin: joint que si ie voulo
historier tout ce qui se fit en icelle reception i
s'en pourroit faire vn gros liure.

Expeditiõ des Espagnols. Quatre jours apres la venuë du Viceroy
fut baillée de l'ordonnance d'iceluy vne expe
dition aux vns & aux autres, par laquell
estoit mandé aux Gouuerneurs & aux Iuges
qu'ils eussent à les receuoir aux lieux & ville
de leur jurisdiction, par où ils deuoyent pas
ser, sans permettre qu'en aucun endroit leu
fust fait tort, & qu'ils leur tinssent les che
mins seurs, iusques à ce qu'ils fussent arriue

x lieux, qui eſtoyent ſpecifiez par leur expe-
ion, ſçauoir eſt à Macao & à Luſſon : enten-
nt pareillement qu'ils fuſſent tousjours ac-
npagnez de deux Capitaines, tant qu'ils fuſ- *Accompa-*
t hors de danger, & que l'on baillaſt à ceux *gnement.*
i alloyent à Macao des viures & prouiſions *Viures.*
ceſſaires pour cinq iours, ja ſoit qu'il ny aye
e pour trois jour de chemin, & pareillement
eux qui retournoyent à Luſſon, fuſſent bail-
s des munitions pour quarãte iours, bien
e le voyage ſe face ordinairement en quinze
vingt iours pour le plus, enioignant en ou-
à ceux qui auoyent la charge de les mener,
'ils euſſent bien eſgard à leur ſanté, & les con-
iſſent tout à l'aiſe. Quant aux truchemans, *Iniõctiõaux*
eur fut commandé par l'Aytao qu'ils euſſent *truchemans.*
endre la fregate des Religieux, & leur bail-
l'argent qui en prouiendroit, pour en diſpo-
par eux comme bon leur ſembleroit : ce que
nt leſdits truchemans, leur retenant toute- *Larrecin des*
s la moitié dudit argent, & bien encores *truchemans.*
utres choſes, que leur auoit deputees le Vi-
oy pour le voyage, dont n'en firent autre in-
nce les Eſpagnols, afin de ſe veoir pluſtoſt
s de leur mains & artifices. Au depart du P.
rdien, l'vn des ſoudars, nommé Pedre de Vil-
oel, changea d'aduis, & d'opinion & s'en al- *P. de Villa-*
uec luy à Macao, ſe deſguiſant en Portugais, *roel va auec*
auſe qu'il n'auoit pas congé d'aller d'vne au- *le Gardien.*
façon.

Tout eſtant preſt pour le voyage, ils ſe de-

Departemét. partirent les vns des autres auec grãdes larme regrets, puis au bout de quatre iours le P. G dien arriua auec ses compagnons en bõne sa à Macao, le 15. iour de Nouembre, en l'an 15 comme il escriuit par apres: auquel lieu il fut receu de l'Euesque, & de tous les autres, & peu de temps eut vn lieu pour y faire vn Mo stere, où il peust demourer luy & son confrere, aussi tous autres qui voudroyent estre de l Religion.

'Arriuée à Macao.

Nouuelles du P. Gardien.

Depart de ceux de Lusson. Ceux qui alloyent à Lusson partirent de la v le de Canton en vne de ces grandes barques, q sont en grand nombre en la Chine, toutes bi couuertes, & garnies de belles chambres, gall ries, & jalousies peinturees, ainsi que † dit est: estant dans ce vaisseau furent bien cheris & c ressez du patron, & de plusieurs passagers qui estoyent, & alloyent porter des marchandises diuers lieux. Quant est à ce qu'ils virent par chemin depuis Canton iusque à Chincheo, il dira quelque chose au chapitre subsecutif.

En la 1. part. liu. 3. cha. 21.

Ceux qui alloyent à Lusson prennent leur chemin ver Chincheo, & voyent en allant plusieurs riuieres, & villes, & autres choses particulieres.

CHAP. XIIII.

Nauigation. LEs Religieux & leur compagnons laissa rent le fleuue de Canton, apres auoir n uigé enuiron trois lieuës par mer, entraire

vne autre grand' riuiere, sur laquelle ils furẽt
atre iours: & est vne chose incroyable des ci- *Riuieres peuplees.*
z & villes qu'il y auoit le lõg des bords, & tou-
s si proches les vnes des autres, qu'il sembloit
e ce ne fust qu'vne seule ville. *Abbord.*
Au bout de ces quatre iours il prirent port en
ne de ces villes, & en abbordant affluoit tant
gens pour les veoir, qu'il sembloit que tout
peuple du Royaume se fust assemblé en ce lieu
y estoit la foule si grande, qu'ils demourai- *Affluence de gens.*
nt plus de quatre heures à aller à l'hostellerie,
laquelle ils deuoyent loger, ia soit qu'il n'y
t qu'vn quart de lieuë de chemin: & pour
te cause se trouuairent si las de la presse, quãd
y furent, qu'ils n'en pouuoyẽt plus. Ils seiour-
rent vn iour en icelle ville, & le l'endemain
matin leur furent amenez des cheuaux, sur *Chemin par terre.*
quels ils cheminairent deux iours par terre,
i estoit peupleé & habitée presque par tout,
au tiers iour se mirent en vne petite barque,
dans laquelle ils nauigeairent sur vne petite *Chemin par eau.*
iere de fort peu d'eau, enuiron deux heures,
is apres entrairent dans vne grand' barque, &
vn grand fleuue, qui sembloit estre vn bras de
er, sur leque il nauigeairẽt cinq iours, pendãs
quels ils virent monter & aualer tant de ba- *Bateaux & iunques.*
ux & de junques, qu'ils en estoyent tous es-
erueillez.
Si estoyent les bors de ce fleuue aussi peu-
ez & pleins de villes, que ceux de l'autre dõt
ous venons de parler: ce qui sert de beaucoup *Fleuue peuplé.*
ur faire croire ce qui a esté dit par cy deuant

de l'Estendue de la Chine, & du grand peu[ple]
qu'il y a. Estant au bout de ce fleuue, ils entrai[rent]
dedans vn autre, qui n'estoit pas du tout si lar[ge,]
mais auoit le courant plus grand, & estoit to[ut]
couuert de beaux grans arbres de part & d'au[tre]
de la riue, de maniere qu'on n'y voyoit po[int]
presque le Soleil: & combien que le terroir f[ust]
rude & apre en cet endroit, si y auoit-il plusie[urs]
citez bien murées, & infinies villes & villag[es,]
& tous si proches, que les fauxbourgs se tenoy[ent]
presque les vns aux autres. Sortant de ce fleu[ue,]
ils cheminairent par terre quatre autre iou[rs,]
s'estonnant de veoir la fertilité de ce païs, q[ui]
estoit grande, & plusieurs autres choses not[a-]
bles, lesquelles pour auoir esté desia mises [au]
voyage des Augustins, ie passe à present sous [si-]
lence.

Autre fleuue peuplé.

Terroir fertile.

Au bout de ces quatre iours, ils arriuaire[nt]
à vne ville distante à dix lieuës de Chinche[o,]
& furent logez aux fauxbourgs. Là accourut t[ant]
de monde qui les venoit veoir, que combie[n]
qu'ils fermassent les portes pour se defendre [de]
ceste importunité, si ne leur fut-il iamais possi-
ble de les empescher d'entrer, d'autant qu'i[ls]
ne se contentoyent pas seulement d'enfonce[r]
les huis & les portes, mais encore grimpoyen[t]
dessus le murailles, & entroyent par les fene-
stres: de maniere que l'hoste voyant le dom-
mage qu'on luy faisoit en son logis, pria les Es-
pagnols de sortir dehors, & s'en aller en vn[e]
grand' place, qui estoit proche de là entre de[s]
iardins, ce qu'ils firent incontinent, tant pou[r]

Arriuee.

Importunité du peuple.

regard de ceſt hoſte, que pour contenter le monde qui auoit tant d'enuie de les veoir. Si oit ſi grand le bruit de ce peuple que le Gouerneur l'oyant & craignant que ce ne fuſt autre choſe y enuoya vn Iuge pour le ſçauoir: is ayant entendu que c'eſtoit, il enuoya dire x eſtrangers qu'il l'allaſſent trouuer chez pour autant qu'il les vouloit veoir. Ils obeirent à l'inſtant à ſon mandement, & s'acheminant vers ſon logis, aduint qu'en paſſant par e ruë, où joüoyent des Comediens, auſſi toſt e les ſpectateurs apperceurent les Eſpagnols, ſe mettent tous à les ſuyure, & laiſſant là les omediens.

Bruit & tumulte.

Eſpagnols mandez par le Gouuerneur.

Comediens àbandonnez.

Ils entrairent au Logis du Gouuerneur, lequel bié qu'il ſe monſtraſt à eux en grãd pompe ſeruiteurs & ſoudars de garde, leur fit toutefois fort bon accueil, leur demandant quels ils toient, & d'où ils venoient. Lors luy fut mõſtré par le trucheman le mãdement du Viceroy, ontenant en ſomme que les Eſpagnols alloyẽt ec ſon cõgé en la ville de Chincheo: & pour nt que nul n'euſt à empeſcher leur voyage, ais que chacun les aidaſt & fauoriſaſt de toutes hoſes neceſſaires: puis l'ayant tout leu, leur dit uoir entendu ce qu'il deſiroit ſçauoir, & ce que Viceroy mandoit à tous les Gouuerneurs: au oyen dequoy luy comme l'vn d'eux leur ofoit entierement tout ce qui eſtoit en ſa puiſnce, comme il fit, leur faiſant tout plein de aueurs & de careſſes.

Entree & reception.

Mandemant du Viceroy preſenté.

Reſponce du Gouuerneur.

Le l'endemain, ils partirent d'icelle ville

Partement.

auec bonne prouision de viures, que le Go
uerneur leur bailla pour le chemin, & alla
Arriue. par terre arriuairent le mesme jour à vn be
bourg, distant à cinq lieuës de là, où ils del
berairent passer la nuit, pour n'aller loger
vne ville qui estoit vne lieue plus outre, où i
se doutoyent deuoir estre autant molestez c
gens qu'ils auoient esté en l'autre le iour pr
cedent. Estant à ce bourg, encore que le lieu fu
Espagnols mo lestez de gens. petit, & y eust bien peu de gens, si y abborda
tant de peuple de tous les endroits d'alentou
que cela fut cause de les faire partir plus ma
Partement. tin qu'ils ne pensoyent, n'ayãt peu dormir tou
te la nuit pour le grand bruit de ces person
nes.

Arriuée. Apres qu'ils furent sortis de ce bourg, & eu
renfait vn peu de chemin, il arriuairent à
ville susmentionné, qui leur sembla la plus bel
& la plus gentille en situation & edifices, qu'il
eussent point encore veuë en toute celle Pro
uince. Tout par le milieu d'icelle couroit v
Affluence de gens. gros fleuue, qui se Passoit par dessus des pont
lesquels estoient tres-beaux & grans. En ce lie
afflua pareillement tant de monde afin de le
veoir, qu'ils tardairent là assez long temps san
pouuoir entrer dans la ville, & mesme apre
qu'ils furent dedans, ce peuple les enuironn
Retraitte des Espagnols pour la grãd foule. de telle sorte, qu'ils n'eurent pas le loisir d
prẽdre des viures, & leur fut force de s'aller sau
uer dãs vne barque, & se garrer à vau l'eau entr
des arbres : & ce nonobstant il y eut tant de c
peuple qui s'alla lancer auec eux dans la me

e barque, qu'ils estoyēt ja dessus le point d'é-
ndrer, si ceux qui estoient entrez voyant le
nger present ne fussent descendus à terre, en
s laissant la tous seuls auec les passeurs & leur
aistre, lequel leur alla querir à manger, & les
bergea la nuit dans sa barque.

Le lendemain du matin, deuant que le mon- *Partement.*
les peut empescher, ils prirent leur chemin
rs la grande & fameuse ville de Chincheo,
ils entrairent le Dimenche matin ensuyuant, *Entree à Chincheo.*
i fut le 6. jour de Decembre: auquel lieu de-
eurant tousjours en leur barque, pour estre
plus grand repos & seureté, ils enuoyairent
trucheman auec leur patente vers le Gouuer- *Truchement vers le Gouuerneur.*
eur, pour sçauoir de luy ce qu'ils deuoyent
ire. Le Gouuerneur ayant veu le mandement,
it au Trucheman qu'il fit entendre de sa part *Responce du Gouuerneur*
x estrangers, qu'il estoit fort aise de ce qu'ils
toyent arriuez sains & saufs, & qu'il seroit
esque cōtent de les veoir, & leur faire la cour-
isie que le Viceroy luy recōmandoit par le cō-
enu: que toutesfois pource qu'il doutoit qu'ils
e fussent molestez du peuple, qu'il les iroit
eoir à grand foule, il estoit content de s'en pri-
er, & leur suadoit pour leur aise de continuer
e voyage dedans leur barque, & aller au port
'Aytin, où il y auoit des nauires qui alloyent
usques à Lusson, dans lesquelles il manderoit
u'on les embarquast, pour de là passer aux Is-
es, au plustost que seroit possible. Pour ce faire *Mandement au Gouuerneur d'Aytin*
l retint par deuers luy le mandement du Gou-
ierneur, & en expedia vn autre addressant au

Gouuerneur de ce port, où pour lors il les e
uoyoit, par lequel il luy escriuoit tout ce qu
Continuation de chemin. leur auoit promis.
Les Religieux & leur compagnons, enco
qu'ils eussent esté bien contens de veoir la vil
de Chincheo, & les singularitez d'icelle, fire
sans autre replique ce que leur mandoit le Go
Arriuee à Aytin. uerneur, qu'ils croyoient leur bien conseiller,
poursuyuant leur chemin se trouuairent
port susdit, le jour ensuyuant de bon matin: a
quel lieu, pour faire les mesme qu'ils auoye
fait à Chincheo, ils enuoyairent le truchem
auec leur expedition par deuers le Gouue
neur, lequel si tost qu'il l'eust leüe, leur enuoy
dire qu'ils descendissent à terre & l'allasse
veoir, comme ils firent, mais auec autant d
peine qu'ils auoient eüe aux autres lieux, à ca
se du monde qui abordoit, pour les veoir. L
Gouuerneur les reçeut d'vn bon visage, & d
Reception. paroles fort gratieuses, & deuant qu'ils parti
sent d'auecque luy enuoya querir le Capitai
d'vn nauire qui deuoit aller à Lusson, & lu
demãda quãd il partiroit: à quoy l'autre luy re
Espagnols baillez à conduire. põdant que ce seroit dedans dix iours, il luy cõ
manda de mener les Espagnols auecques lu
dans son nauire & leur procurer toutes les fa
ueurs & commoditez qui seroient possibles c
que l'autre luy promit faire. La dessus il les con-
gedie, & s'offrant de leur faire plaisir en tout ce
qu'ils auroient de besoin, les enuoye auec ledi
Capitaine, lequel les mena de ce pas à son na-
uire, où apres leur auoir monstré toute chose, i

: donna la collation, & leur fit beaucoup de
ırtoisie.

Si s'esiournairent en ce port plus de quinze rs,endurant vn fort grand froid & mesaise: noyen dequoy comme ils virent que le na- : ne se hastoit point de partir, ains estoit en- e pour tarder là quelques iours, eux tous nt vn incredible desir de se reposer, & se ›ir parmy ceux de leur nation, & sçachant illieurs qu'vn autre vaisseau estoit sur le point partir, s'en allairent ensemble au Gouuer- ır, qui tenoit pour lors l'audience, & luy di- t à haute voix (comme c'est la coustume du ›yaume) que le Capitaine auquel il auoit en- nt de les mener à Lusson, ne se hastoit point partir, ny ne monstroit le deuoir faire si tost: tant qu'il luy pleust leur donner congé, & : mesme moyen commander à vn Capitaine n autre nauire, qui estoit tout prest, & alloit sme à Lusson, de les emmener auecque luy, urce qu'en l'autre vaisseau ils y estoyent mal cōmodez, & y enduroyent vn grand froid. Le ›uuerneur oyant cela se fascha extremement, de grand' colere commanda à l'vn de ses Al- azils, de luy aller querir presentement le Ca- taine, auquel il auoit recommandé d'emme- r les estrangers: ce qui fut fait en telle dili- nce, qu'ils en furent tous estonnez, & virent nener ce Capitaine, qui estoit saisy de telle eur, qu'il ne sçauoit s'il estoit au ciel ou en ter- . Si luy demanda chaudement, pourquoy il estoit party dans les dix iours, comme il auoit

Espagnols seiournent.

Espagnols demandent permission de partir.

Capitaine mandé par le Gouuerneur d'Aytin.

Interrogatoire.

dit:à quoy le Capitaine faiſant reſponſe que
temps n'auoit eſté propre, ny n'eſtoit enco
pour la nauigation. Il luy repliqua ſi ainſi eſto
pourquoy dõc vn autre nauire eſtoit tout pr
de partir: ſur quoy comme vint à vaciller le C
pitaine, & donner des raiſons impertinentes,
Gouuerneur commanda qu'il fuſt fuſtigé en
preſence pour la mẽterie qu'il auoit dite: & ai
ſi qu'õ alloit le deſpoüiller pour executer le c
mandement, les Religieux ayant pitié de ce C
pitaine, qui auoit la façon d'vn homme d'ho
neur, ſe jettairẽt aux pieds du Gouuerneur, & l
ſuppliairent de luy pardonner, lequel condeſc
dit à leur vouloir, & commãda qu'on le laiſſaſ
ſe contentant de luy dire quelques paroles, q
eſtoyent ſi aigres & aſpres, que ſelon ce qu'o
peut colliger par la contenance de l'vn & l'au
tre, elles ne luy cuyſirẽt pas moins, que les coup
de foüet qu'il euſt peu ſouffrir.

Peine du foüet.

Pardon.

Apres cela, il enuoya querir le Capitaine d
nauire, qui eſtoit preſt de laiſſer le port, & lu
baillant les commiſſions qu'il auoit baillees
l'autre, luy commanda ſur tres-grande peine d
mener les eſtrangers à l'iſle Luſſon, & au retou
apporter certificat comme il les auoit mene
ſains, & ſauf, & laiſſez au lieu qu'ils deſiroyent
Ce Capitaine, qui ſçauoit ce qui s'eſtoit paſſ
auec l'autre, pour ne ſe veoir en meſme danger
accepta à l'inſtant le commandemẽt, & luy tar-
dant fort d'eſtre hors de là, promit encore plu
qu'on ne luy demandoit: au moyẽ dequoy em
menãt les Eſpagnols à ſon nauire, il fit toute di

Eſpagnols baillez de rechef à recõduire.

Conduite des Eſpagnols acceptee.

gence de fortit du port,de peur qu'il auoit d'e-
te remandé.

s Espagnols partent de la Chine pour s'ē retourner à Lusson: il leur vient sur mer quelques tourmētes, durāt lesquelles les mariniers se mettent à inuoquer les Demōs, dōt ils sont repris par les Religieux: puis en fin arriuent au port desiré, ou ils sont receus en grand ioye.

CHAP. XV.

DE l'endemain du iour des Rois, le nauire ou estoyent les Espagnols, & deux autres vaisseaux de compagnie sortent du port d'Aytin auec bon mps, & combien qu'il ne leur durast guere, à use que c'estoit en temps d'hiuer, si arriuairent le mesme iour à l'isle d'Amoy, distante à six eues de la terre ferme, où ils se tinrent vn iour le l'endemain, comme ils se mirent à nauiger. esleua vn si fort & impetueux vent, qu'ils furēt ansportez sur mer errant çà & là, & le plus souent sans esperance, ains en grand danger de se erdre. *Partement.* *Arriuée à Amoy.* *Tourmente.*

En ceste furieuse tourmente, qui dura l'espa- de quatre iour, bien que la mer & le vent e fussent tousiours de mesme force, les trois aisseaux se perdirent & escartairent, allant ous espars çà & là, & taschant chacun d'eux se sauuer, comme ils aduient coustumierement en pareil cas, sans se soucier des autres. *Vaisseaux escartez.*

Abbord des vaisseaux. Tant qu'en fin il pleut à Dieu que le nauire estoyent les Espagnols, & l'vn des deux vaisseau de compagnie arriuairent à vn port seur, tout fois tāt trauaillez, & si pleins d'eau, qu'ils alloy quasi en fond, & specialemēt celuy là de comp gnie. Le troisiesme prit pareillement port à ci quante lieuë de là, ja soit que ce fut, cōme ils e *Sortie.* tendirent depuis, auec autant de trauail & de d ger. Estāt abbordez à ce port, il y s'esiournaire quelques iours en recalfeutrant leur nauires, attendant le temps propice: puis en sortirent 23. iour de Ianuier, auec vn assez bon temps, qui sembloit deuoir durer, pendant lequel il *Veue de l'isle Lusson.* nauigeairēt cinq iours entiers, & au bout d'iceu descouurirent l'Isle Lusson, non sans grand' ioy d'eux tous: à raison dequoy les Espagnols mirent à rendre grace à Dieu, pour estre eschap pez par sa faueur de la tourmente qu'ils auoyen eüe.

Mais il aduint vn peu apres, que comme il alloyent costoyant l'isle, pour prendre le port d *Autre tourmente.* Manille, & en approchoyent desia à cinq lieuë pres, s'esleua tout soudain vn vent de bise impetueux & de si grand' mer, qu'ils se viren en vn bien plus grand' danger, qu'en la tour mente precedente: de maniere que n'ayant plu que le trinquet au milieu de l'arbre, tout s'en al loit mettre en pieces, & estoyent à chaque mo ment sur le point d'aller en fond. Les Chinoi *Inuocatiōs de Demons.* voyant cela, comme ils sont tous superstitieux & fort addonnez aux charmes: commencairen à inuoquer le Demon [comme ils ont accou

umé de faire, toutesfois qu'ils se trouuent
n tels perils) le priant de les secourir & leur
nseigner ce qu'ils deuoyent faire pour eschap-
er le naufrage. Quand les Religieux les en- *Exorcisme.*
endirent, ils les empeschairent de passer outre
uec leurs sorts & inuocations, & se mettant à
onjurer les Demons, furent cause qu'ils ne peu-
ent respondre à l'inuocation des Chinois, qui
s appelloyent en maintes sortes, ainsi qu'il a
sté dit en la † premiere partie: ainçois ouïrent ** Li.2.cha.4*
n Demon, lequel leur dit qu'ils ne leur sçeus-
ent point mauuais gré s'ils ne respondoyent à
eur demandes, d'autant que ces moines Castil-
is qu'ils menoyent dedans leur nauire, les em- *Demons s'excusent.*
eschoient de ce faire, par les coniurations dont
s vsoyent. En fin sur la nuit, Dieu voulut que
a tourmente s'accoisa, & en peu d'heure furent
n bonnasse, laquelle toutesfois leur dura peu, *Bonasse.*
ourceque se mettant à singler de rechef vers le
nesme port, ainsi qu'ils estoient quasi pres d'y
ntrer, il leur vint encore vne autre tourmente *Autre tourmente.*
forte, qu'il leur fut force de reprendre mer,
our se sauuer du naufrage.

Ce pendant l'eaue & les viures commençoiēt *Disette d'eau & de viures*
leur faillir, qui estoit encore vne autre tour-
nente, & se virent en telle extremité, que pour
uatre vingt & seize personnes qu'ils estoyēt
ans le nauire, il ne leur pouuoit rester à boire
à manger pour deux iours. A raison de ce les
Chinois retournant à leurs inuocations, appel- *Iteratiue inuocation de Demons.*
airent les demons par caracteres, qui est la ma-
iere de sort, à laquelle il ne faillent jamais

de respondre, comme ils firent aussi celle foi
nonobstant que les religieux s'efforçassent pa
leurs exorcismes à les empescher de ce fair
toutesfois ce qu'ils leur respondirent fut pur
bourde & mensonge, d'autant qu'ils leur direr
que dedans trois iours ils arriueroyent à Ma
nille, & neantmoins ils en tardairent plus d
quatre. Finalement ayant par la grace de Die
surmonté toutes les difficultez de la mer, & l
disette d'eau & de viures, ils arriuairent au po
de Manille tant desiré, le 2. jour de Feurier, e
l'an 1 5 8 0. auquel lieu ils furent reçus du Gou
uerneur & de tous les autres en tres-grãd'joye
leur pardonnant la faute qu'ils auoyent com
mise de s'en estre allez sans congé, & leur fai
sant à tous force caresses, & au reste biẽ marr
de la demeure de leurs cõpagnõs qui estoiẽt pa
sez à Macao, & specialement du P. Gardien, qu
estoit tant aymé de tous par sa sainctete & grã
des lettres, lequel toutefois quelque tẽps apre
escriuit vne lettre aux Religieux de Manille pa
laquelle il leur mandoit comme il estoit arriu
à Macao en peu de temps, & en bonne disposi
tion, & que l'Euesque & le Capitaine maje, en
semble tous les habitãs du lieu auoyẽt esté for
aises de leur venuë, & osté la fausse opinion
qu'ils auoyent d'eux au moyen dequoy ils a
uoyent bonne esperance de veoir l'effect de leu
desir, pour eux estre en vne ville, où ils hãtoyen
& negocioyent tous les jours auec les Chinois
lesquels ils esperoyent instruire en la foy, si tos
qu'ils pourroyent auoir quelque cognoissanc

Responce des Demons.

Arriuee à Manille.

Lettre du P. Gardien.

leur langue. Il adjousta encore cecy, qu'il oit entendu de bonne part, jaçoit qu'on luy ıst commandé de le vouloir tenir secret, que Royaume de Cochinchine distant à quatre urnees de Macao, où y a trafic de Portugais, & ı beau port pour les nauires qui viennent des ıdes, auoit enuoyé demãder des Prestres à l'E-esque de Macao, pour par eux estre endoctri-ez & baptisez, & qu'ils auoyent tous si bonne fection d'estre Chrestiens, qu'en quelques en-roits ils auoyẽt desia le bois tout couppé pour lifier des Eglises. On à estimé que cela luy auoit té dit par le mesme Euesque, ce qu'on à conje-turé par les paroles contenuës à la fin de la let-e, la teneur desquelles s'ensuit.

Cochinchinois combien affectionnez à receuoir le Christianisme.

On m'a inuité à ceste entreprise, & voudroy bien ıur m'y employer auoir plusieurs compagnons. Car est le thresor que nous allons tant cherchant, & en vn eu situé en terre ferme, où No. Seigneur a preparé vne ande moisson: & entre des gens polliticques, qui sont lus faciles à conuertir que les Chinois, pour n'y auoir ɔint là le Demon mis tant d'empeschemens à l'Euan-ile, comme il a faict en la Chyne: auec ce que le Royau-ıe luy est voysin: à raison dequoy il seroit facile, moyen-ıant la grace de Dieu, d'oster toutes les difficultez qu'il ı a pour le present, lesquelles toutesfois ne sont si gran-les, ny en tel nombre, qu'on se doiue desfier de les pou-ıoir vaincre, principalement eux estans hommes de si bon esprit & entendement, comme nous auons veu par experience, quand nous y estions: & en outre si humains & debonnaires, que combien que nous eussions entré sans permission, & partant encouru peine de mort, si

Extrait d'vne lettre du P. Gardien.

Cochinchinois cõme faciles à conuertir.

nous firent ils bon traittement, nous donnant tout ce qui nous estoit necessaire : & mesme nous eussent ils laissé prescher, si nous eussions sçeu leur langue, laquelle aidant Dieu nous nous hasterons d'apprendre, estant icy en vn lieu, où incessamment nous hantons auec les Chinois. Si deuons prier deuotement Nostre Seigneur, de vouloir tellement guider & conduire ceste entreprise, que son sainct nom en soit exalté : & les ames de ces Mescreans le puissent cognoistre, & le croire, & en le croyant se sauuer. Telle estoit la sustance de ladicte lettre, par laquelle il me semble estre raisonnable de mettre fin à ceste seconde relation, & donner commencement à la troisiesme, qui apportera, comme ie croy, grand contentement au lecteur, & sera intitulee Itineraire, contenant tout plein de choses nouuelles & belles, comme il se verra par la lecture, qui ont esté sçeues & entendues par le rapport de celuy, qui les a veües de ses propres yeux sçauoir est de P. Martin Ignace de l'ordre S. François, lequel apres auoir circui le monde, est venu icy à Rome, auecque Mar Simeon, Euesque de l'isle du Poyure, situee aux Indes orientales auec qui i'ay parlé par plusieurs fois. Il est Caldée de nation, & naturel de Niniue en Babilone, le patriarche de laquelle luy a conferé cest Euesché, & à ceste occasion vint icy à Rome rendre obedience à N S. P. le Pape Gregoire XIII. & à la saincte Eglise Romaine & negocier quelques affaires vers la Saincteté, le 24. iour de Nouembre, en l'an 1584.

Priere.

Transitiō au 3. liure.

Troisiesme liure cōme cōpilé.

Mar Simeō Caldee.

1584.

FIN DV II. LIVRE.



ECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE DV GRAND ROYAVME DE LA CHINE, CONtenant vn itineraire du nouueau monde, ensemble le voyage de P. Martin Ignace, Gardiẽ de l'ordre de S. Frãçois, lequel en l'année 1584. est allé depuis Espagne iusques à la Chine, & de la Chine est retourné en Espagne par les Indes orientales, apres, auoir fait le tour de la terre: Auec vn abbregé & epitome des choses plus singulieres & notables, qu'il a veuës & entendues audit voyage.

LIVRE TROISIESME.

Du port où l'on s'embarque au partir d'Espagne, ensemble des isles de Canarie.

CHAP. 1.

SAINT Lucar de Barramede, & la ville de Caliz, d'où partent ordinairement les flotes & nauires pour aller aux Indes orientales, sont distantes à cinq lieuës ulement l'vne de l'autre, & situees à 37. de- *S. Lucar Caliz.*

grez de hauteur,& de ce lieu iusques aux isles
tesCanaries,y a deux cens trente lieuës,lesque
les se nauigent tousiours en Suvvest, & se fo
ordinairement en huit ou dix jours. La me
est fort impetueuse,& y fait de grandes vagu
& ondes,à cause dequoy est ce passage appell
Le gouffre des Yegues.

Gouffre des Yegues.

Isles Canaries.

Les Isles que les anciens nommoyent Fort
nées,se disent à present Canaries par les Esp
gnols, lesquels les appellent ainsi de ce m
(*Canes*) c'est à dire[Chiens] à cause que quan
elles se descouurirent il y auoit en icelle grā
quantité de gros Chiens & dogues. Ces Isl
sont sept en nombre,sçauoir est la grand'Can
rie,Tenerife,la Palme la Gomere,le Fer,Lanç
rote,& Forteuēture: & sont situées à 28.degre
ou enuiron,& contienēt en soy maintes chos
particulieres, quelques vnes desquelles ie rec
teray icy sommairement.

En l'isle de Tenerife vers l'occident, & à l'ex
tremité d'icelle,il y a vne mōtaigne, appellée l
pic ou bec de Tereyre, laquelle au iugemen
de ceux qui l'ont veüe est le plus haut lieu q
soit au monde,& se voit de soixante lieuës loi
tout à plein: au moyen dequoy quand les naui
res singlent d'Espagne deuers ces Isles, ç'est l
premiere chose qui se descouure à la veuë qu
celle montagne.On ne sçauroit y monter qu'a
mois de Iulliet, & d'Aoust, pource qu'au rest
de l'année il y a tousiours de grandes neige
(iasoit qu'il ne neige jamais en toutes ces Isle
circonuoisines)& faut trois iours pour y mon

Tereyre, mōtagne.

te

er. Au sommet d'icelle est vne terrace faite cõ- *Terrace.*
ie vne plate forme, où se mettant quãd la mer
t calme, on voit toutes les sept Isles separé-
ient l'vne de l'autre, & semble de chacune que
e soyent petites rues jointes ensemble, bien
ue quelques vnes d'entre elles soyent distan-
es des autres à plus de cinquante lieües loin, &
1 ayant encore autant de circuit. Durant les
eux mois susdits se recueille au haut d'icelle
oute la pierre de soulfre, qui est de ceste isle *Pierre de soulfre.*
ansportee en Espagne en quantité. Ceste mõ-
gne appartient au Duc de Maquede, par le *Terreyre à qui appertiẽt.*
on que luy en a fait le Roy d'Espagne.

En ladicte Isle de Tenerife est vne image de
ostre Dame, qui a fait & fait encore plusieurs
iracles, & est nommee ceste image, ensemble
Eglise où elle est, *Nostre Dame de la Chande-* *N. Dame de la Chãdeleur, monastere.*
ur, qui est vn monastere de Iacobins, distant
cinq lieue de la ville de Sainct Christofle.
este saincte image apparut en ladicte Isle, du
mps que les naturels estoient payés, & beau-
oup deuant que les Chrestiens y allassent: &
it l'inuention & aparition d'icelle de la sorte
maniere qui ensuit. Il y auoit vne cauerne,
ui est paroisse pour le iourd'huy, où les bergers *Inuention & apparition de N. Dame de la Chãdeleur.*
uoient coustume de se sauuer de la pluye & au-
es iniures du ciel, & y mettre leurs cheures à
abry: car il n'y auoit pour lors autre bestail en
outes ces Isles, dont en est encore pour le jour-
'huy demouree grande quantité. Si aduint vn
our que cõme vn berger faisoit retirer ses che-
ures en celle cauerne, elle y virent dedans vne

grand'clarté & incontinét de grand' furie for
tent dehors a la campagne, estant toutes si effa
rouchées, qu'elles ne s'arraisterent que bien loi
de là. Le berger voyant telle nouueauté entr
dans la grotte pour en sçauoir l'occasion, &
y apperceuāt la clarté & vn visage, ainsi qu'
empoignoit vne pierre pour ruer contre le bra
luy demeura tout roide mord, & la pierre a
Miracle. poing, lequel en tésmoignage du miracle
tint tousiours ainsi fermé le demeurant de
vie. Cela estant sçeu par les habitans, ils com
N. Dame comme reuerée. mençairent à tenir l'Image en grand' reuerenc
l'appellant la mere du Soleil, & est encore pou
le jourd'huy demeuree ceste deuotiō entre tou
Guanchas. les naturels, que les Espagnols appellent Guan
chas, lesquels la tiennent en grande vener
tion, celebrant vne grande feste chasque anne
le jour de la Chandeleur, en laquelle ils chan
tent & dansent, & demenent joye en plusieur
sortes.

Continuelle merueille. En l'isle du Fer, qui est l'vne des sept susdi
tes, il y a vne continuelle merueille, qui est
mon jugement des plus grandes qui soyent a
monde, & comme elle merite bien d'estre sçeu
de tous les hommes, afin qu'ils magnifient l
prouidence de ce grand Dieu, & luy renden
graces pour cest effet. Toute ceste isle, qui es
Indigence d'eau. des plus grandes, ou pour mieux dire la plu
grande de toutes les sept, est vne terre aspre &
infertile, & tellement seche, qu'il n'y a poin
d'eau par tout, sinon au bord de la mer, enco
en bien peu d'endroits, lesquels sont fort loi

la demeure des habitans. Mais la prouidence *Indigence*
ciel remedie à telle neceſſité par vn moyẽ ad- *d'eau comme*
irable,comme dit eſt : car il y a vn arbre grãd *remediee.*
haut,non iamais veu ny cogneu en autre part
la terre,ayant les fueilles longues & eſtroites,
touſiours vertes comme le lierre,ſur lequel ſe
it vne petite nuée,qui ne croiſt ne diminue ia- *Nuee admi-*
ais,au moyen dequoy les feuilles diſtilent ſans *rable.*
ſe vne eau fort claire & ſubtile, laquelle tom-
dedans des baſſins, que les habitans tiennent
expres pour la receuoir, & remedier à leur de-
ut,ſe ſuſtentant de ceſte eau eux & leurs beſtes,
en ayãt meſme à ſuffiſance,ſans que toutefois
ſçachent quand cet eſtrange & continuel mi-
cle a commencé.

A main droite deſdites Iſles enuiron à cent *Iſle inacceſſi-*
uës loin,il y a vne autre choſe qui n'eſt gue- *ble.*
moins admirable que celle que nous ve-
ns de raconter: & eſt que ſe voit ſouuente-
is vne certaine iſle, qu'on appelle Sainct Bo-
ndon,en laquelle ont eſté perdus beaucoup
gens en y allant & dit-on qu'elle eſt fort bel-
& plaiſante, & bien peuplee d'arbres & de
ures,& habitee de Chreſtiens : & ſi toutefois
ne ſçauroit dire de qu'elle nation ils ſont, ny
quelle langue ils vſent. Deuers icelle ſont al- ** Gomare en*
z infinies fois les Eſpagnols en intention *ſõ hiſt. des In*
la trouuer † ce que iamais ils n'ont ſçeu fai- *des li. 6. cha.*
:d'où vient qu'il y a diuerſes opinions d'icel- *28. eſtime*
en toutes ces Iſles, les vns diſant qu'elle eſt *eſtre ceſte iſle*
chantee, & qu'elle ſe voit ſeulement quel- *là, que Ptolo-*
ues certains iours:les autres eſtimant n'y auoir *mée nomme*
inacceßible.

autre chose qui l'empesche d'estre trouuée,sin qu'elle est trop petite, & ordinairemét couue te de neiges,& qu'il sort d'icelle des riuieres impetueuses, qu'elles rendent les auenues diff ciles. Mais mon opinion est, si elle peut valo en quelque chose,que posé que fust vray le cć mun bruit qui court de ceste isle par toutes l sept Canaries,sçauoir est qu'il n'y a point d'au tre cause qui empesche de la trouuer,sinon l'a qui y est nuble, & ces courans d'eau susdits: est-ce que quand ainsi seroit pour le regard d ceux de dehors,il ne le pourroit pas estre pou ceux de l'isle,ne se pouuant faire que s'il y auoi dedans quelques habitans,quelcun d'entre eu ne fust sorty quelquefois pour quelque affair aux isles voisines,& n'eust esté veu & apperceu & le secret declaré par ce moyen. Dont ie colli ge que ladite isle est imaginaire, ou enchanté ou bien qu'il y a vn autre plus grand mistere e icelle,au moyen duquel,afin de nous exempte de le croire, ou de l'entendre, il est plus expe dient de passer outre,& en concluant ce qui cć cerne ces sept Canaries, dire que l'air & clima d'icelles y est extremement bō, & qu'elles sor abondantes en toutes choses necessaires à la vi humaine,& qui s'y recueille grande quantité d blé & de vin, & d'autres legumes, & qu'il s fait force succre,& s'y nourrit beaucoup de be stial & de bien bon, & specialement des Cha meaux, qui y sont en abondance. Les viures sont à bō prix,& tous à meilleur marché qu'e Espagne.

Opinions de l'isle de S. Borondon non vray semblables.

Opinion de l'Autheur.

Air & viures des Canaries.

Au surplus elles sont toutes peuplees d'Espa- *Habitans.*
nols qui y viuent en toute commodité, entre
squels restent encore pour le iourd'huy quel-
ues naturels des Guanches susdits, lesquels *Capitales des*
nt fort Espagnolisez. La principale d'icelles *Canaries.*
ppelle la grand' Canarie, où il y a Euesché, In-
uisition, & Audience Royale, d'où depend le
ouuernement des six autres.

Des Isles appellées la Desirée, la Dominique, & sainct Iuan de Portriche : ensemble des choses notables, qui sont contenues en icelles.

CHAP. II.



Pres que les flotes & nauires se sõt rafreschies ausdites isles de Canarie, elles vont singlant vers la mesme route iusques à vn isle appellée la Desirée, qui est à 15. degrez de Equinoctial, & à huict cens trente lieuës des Canaries, que courent les nauires toutes d'vne raite, sans veoir terre, & tardent ordinairemẽt vingthuit ou trente iours à faire ceste nauigaion. *Desireé, isle.*

Ceste isle (qui est appellée Desiree, pource que ce goulfe est si grand, & d'vne traite si longue, que quãd on la voit c'est apres l'auoir bien desirée) contiẽt plusieurs autres isles aux enuirõs, l'vne desquelles est celle, qui se nomme la *Isle Desirée, pourquoy ainsi dite.*

Dominicque, Isle Caribes.

Dominique, laquelle est peuplée d'vne manier d'Indiens : que l'on appelle Caribes, lesquel sont gens tres-cruels, qui mangent ordinaire ment chair humaine, & sont fort adroits à ti rer de l'arc, ayant coustume de frotter leurs fles ches auec vne herbe mortelle & si venimeus que quiconque en est blessé, à peine en peut-i guarir par aucun remede. Ceste isle est aussi 15. degrez, & est petite, & de peu de gens, les quels toutesfois ont tué grand nombre d'Espa gnols tant hommes que femmes y abbordant lesquels sans se douter du desastre descenden à terre pour prẽdre de l'eau, ou lauer leurs har des, sur lesquels se ruent incontinent ces Indiẽs, & les tuent, & mangent, disent que la chair hu maine est fort sauoureuse, pourueu que ce ne soit point d'vn Religieux, car ils n'ont plus garde de manger, depuis que leur vint ce qui s'ensuit.

Caribes trai-stres & meur triers.

Caribes ne mangent de la chair de Religieux, & pourquoy.

Comme vn nauire qui alloit à terre ferme eut abbordé à ceste Isle, ceux du vaisseau, entre lesquels estoyent deux Religieux de S. François descendirent à terre, & sans se douter de la for- tune qui leur pouuoit aduenir, se tinrent sur le bord de l'eau pour y prendre la frescheur, & se recreer de la lõgue & penible nauigation qu'ils auoyent faite depuis les Canaries iusque là. Quand les Caribes les virent ainsi de repos, & sans se douter de rien, ils descendirent d'vne montagne, & les vinrent tous assommer, sans pardonner à aucun. Tous ces iours là ils firent grand' chere, mangeant de ceste chair d'hõme,

i'ils rotiſſoyent & cuiſoyent, & apres cela
omme ils en voulurent faire autant de l'vn des
eligieux, qui eſtoit vn homme fort frés & blãc
eux qui en mangeairent deuinrent bouffis en
eu de iours, & moururent tous comme enra- *Caribes*
ez, eſcumant & faiſant horribles grimaſſes: *morts enra-*
ui eſt cauſe qu'ils ne mangent plus depuis de *gez.*
elle chair. Ils ont fait vne infinité de tels
maſſacres, & retiennent encore auec eux pour
e iourd'huy maints hommes & femmes d'Eſ-
agne, auſquels ils ont ſauué la vie pour ſe ſer- *Eſpagnols*
ir d'eux, ou pource qu'ils eſtoient jeunes, leſ- *captifs des*
uels à ce que diſent quelques vns qui ſe ſont *Caries.*
nfuis de la, vont tous nus comme les Indiens,
t parlent leur langue, & ſont preſques desja
hangez en leur naturel. On pourroit reme-
ier à ce grand deſaſtre, ſi le Roy d'Eſpagne mã- *Eſpagnols ca-*
oit à vn General de mer de terre ferme, où de *ptifs comme*
a nouuelle Eſpagne, de ſe tenir là quelques *peuuent eſtre*
ours, & exterminer de l'Iſle toute ceſte race *deliurez.*
le gens qui le meritent (ce qui ſe feroit en peu
le temps) remettant en liberté les pauures
Chreſtiens, qui y ſont detenus captifs en grand
nombre, & meſmes dit on que les aucuns d'eux
ont gens de marque & de qualité. On ne peut
entrer dans ceſte Iſle, ſans eſtre veu par les eſ-
pies ordinaires qu'ils y tiennent: & ſi d'auantu- *Eſpies ordi-*
es ils voyent que ceux qui abbordent ſont en *naires.*
grand nombre, & qu'ils ne les peuuent offen-
ſer, ils ſe tiennent au haut de la montaigne, ou
dedans des halliers & buiſſons eſpés, iuſques
à tant que les nauires s'en aillent, apres auoir

Caribes sont traistres.

fait aiguade, ou pris du bois. Ce sont gens fo
traitres, lesquels se sentant auoir l'auantage n
faillent pas d'assaillir & courir sus, & de cest
façon ont fait & font encore plusieurs domma
ges comme dit est.

S. Iuan Portriche, isle.

Aupres de ceste isle vers le Nortuest, e
celle de S. Iuan de Portriche, qui est à 18 de
grez, & contient quarante six lieuës de long
& vingt cinq de large, & de tour enuiron cen
cinquante lieuës. Il y a en icelle force bestia
de bœufs & vaches, beaucoup de succre, & d
gingembre, & pareillement de blé qui y croi
fort. C'est vn terroir où il y a beaucoup d'or
lequel toutesfois demeure au mines, faute d
gens pour le tirer. Elle est munie de tresbeau
ports vers le Midy, & de la part de Septentrion
elle en à vn si bon & seur, que pour le regard
d'iceluy les Espagnols ont donné le nom de
Portriche à toute l'isle. Si y a dedãs icelle qua-
tre peuplades d'Espagnols, & Eglise Episcopa-
le, où est Euesque pour le jourd'huy le R. P. F.
Diego de Salmanque, religieux Augustin,
Quand les Espagnols y furent la premiere fois,
(qui fut à ce que† dit le R. P. des Cases, Euesque
de Chiapa, en l'annee 1509.) toute ceste isle
estoit si pleine d'arbres & fruits, qu'ils l'appel-
lairent l'isle des iardins, & y auoit en icelle
enuiron six cent mille Indiens, desquels il n'est
† pas resté vn pour le jourd'huy. Depuis ladite
isle jusques à celle de S. Domingue y il a quatre
vingt lieues de port en port, & douze seule-
ment de pointe en pointe: & combien que

Isle s. Iuan pourquoy appelee Portriche.

† En son hist. des Ind-occid. au 4. chap.

† Toutesfois ledit des Cases dit en estre resté deux cens.

le portà autre on y aille ordinairement en trois iours, si a on coustume de tarder vn mois, & plus à faire le tour, pour cause des vens qui y sont contraires.

De l'isle de S. Domingue, dite autrement Espagnole, & des proprietez d'icelle.

CHAP III.



L'ISLE Espagnole dite autrement S. Domingue, pource qu'elle fust descouuerte le iour de S. Dominique, que les Espagnols appellent Domingue, est situee à 18. degrez, & fut la premiere qui se descouurit aux Indes par le Capitaine Christofle Colomb, digne de perpetuelle memoire, & fut peuplee l'an 1492.

Isle Espagnole.

Espagnole par qui descouuerte.

C'est vne isle qui contient plus de six cens lieuës de tour, & est diuisee en cinq Royaumes, l'vn desquels, qui se nomme à present la Vegue, & alors qu'il se descouurit s'appelloit Magua, contient quatre vingt lieuës de circuit, qui s'estendent toutes depuis la mer de Septentrion jusques à celle de Midy, en laquelle (selon que † tesmoigne en son histoire le R. Pere de Chiapa) entrent trente mille riuieres & ruisseaux venans seulement de ce pays là, dont les douze sont aussi grans que le fleuue Ebre, le Duere, & le Guadalquinir en Espagne.

La Vegue royaume.

* *Au 3 cha.*

Riuieres af-fluẽtes en or. Et adiouſte ledit Eueſque vne autre merueille que la plus grand'part de ces riuieres, c'eſt à ſçauoir celles qui ſortent de la montaigne qu eſt deuers l'orient, ſont tres-affluentes en or lequel en quelques endroits eſt fin & exqui en carats, comme eſt celuy qui ſe tire des mi nieres de Cibao, tant renommé par de la & e Eſpaigne, pour ſa grande perfection: deſquelle *Lingot d'or vierge.* minieres eſt aduenu qu'on en a tiré vn lingo d'or vierge, auſſi grand qu'vn grand gaſteau o foüace, qui peſoit trois mille ſix cens Caſtil lans, & fut perdu dedans la mer en l'apportan *† Au meſme chap.* en Eſpagne, cõme teſtifie le mesme † Eueſque

Il y a en ceſte iſle cy plus grand'quantité d bœufs & vaches, qu'en celle la de Portriche *Iſle Eſpagnole en quoy abonde.* & s'y recueille force caſſe, ſucre, & gingembre & pareillement beaucoup de fruits, tant d ceux d'Eſpagne, que du cru de l'iſle, leſquels ſont à foiſon. Il y a auſſi force porcs, dont l chair eſt auſſi ſaine & ſauoureuſe que le mouton en Eſpagne, & y a fort bon marché de tou & n'y vaut vn bouuillon que huit reales, & cõſequemment ainſi les autres choſes, leſquelle ſont du cru de l'iſle: car les marchandiſes d'Eſpagne y ſont cheres. C'eſt vn pays obondant e or, s'il y auoit gens pour le tirer, & y a auſſ *Nul blé en l'iſle Eſpagnole.* force perles. Il ne ſe recueille point de blé e toute l'iſle, ſi ce n'eſt en l'Eueſché de Palençuele, bien qu'il y aye pluſieurs autres endroits où il pourroit bien prouenir ſi on en ſemoit mais la Nature qui a couſtume de ſuppleer au neceſſitez, a ſupplée auſſi à vn tel defaut de bl

eur donnant au lieu d'iceluy vne racine, qui
prouient par toute l'isle en grand' quantité &
abondance,& leur sert de pain encore pour le
iourd'huy,comme elle faisoit au parauant,quād
les Espagnols y allairent. Ceste racine est blan-
che, & s'appelle *Caçaue*, laquelle ils moudent, *Caçaue, racine.*
& de la farine en font du pain pour leur viure,
lequel encore qu'il ne soit si bon que celuy de
blé,est propre pour les nourrir & sustenter, &
s'en contentent.

Le terroir y est fort chaud, & à ceste occa-
sion les viures y sont de peu de substāce. La vil-
le capitale est S. Domingue,où il y a Archeuesf- *Ville capitale.*
ché,& Audience Royale, & est bastie au bord
de la mer,& garnie d'vne grand' riuiere, qui luy
sert de tres-bon port. Il y a aussi trois Con-
uens de Religieux, & deux de Religieuses.
Quand les Espagnols entrairent dans l'isle, il y *Au I. cha.
auoit,à ce que tesmoigne en son † histoire ledit
Euesque de Chiapa, trois millions de naturels
Indiens,desquels ne sont pas restez deux cens
pour le iourd'huy,& encore la plus part d'iceux
sont tous metis,& enfans d'indiens & d'Espa-
gnols,ou de Negres: & à ceste cause ont peuplé *Negres.*
tout le pays,& sont de l'humeur & complexion
desdits Negres, qui sont semez par toute l'isle,
en nombre de plus de douze mille. C'est vn pais
lequel est fort sain pour ceux,qui ont accoustu-
mé d'y demourer. *Balenes.*

Il y a par toute celle mer grande abondance
de balenes,que l'on voit en nauigeant, & font
grand' peur quelque fois:mais sur tout il y a vne

Tiburons, poissons. infinité de certains poissons fort grans, que l'o[n] appelle Tiburons, lesquels vont par grãdes bã[n]des, & sont fort frians de chair humaine, & pou[r] ceste cause suyuent vn nauire cinq cens lieuë[s] loin, sans se laisser veoir aucunement. Si est ad[-]uenu maintefois qu'on a pesché ce poisson, [&] luy ont esté trouuees dedans le corps toutes le[s] immondices & autres choses, qu'on auoit iet[-]tees du nauire en beaucoup de iours de nauiga[-]tion, iusques à des testes de mouton toutes en[-]tieres auec leurs cornes. Si d'auenture ils trou[-]uent vn homme dans la mer, ou à l'orée, ils n[e] faillent à le deuorer, ou a tout le moins luy arra[-]chent tout ce qu'ils peuuent attraper, soit bra[s] ou bien la moitié du corps, comme il s'est ve[u] plusieurs fois: ce qui leur est facile à faire, pou[r]autant qu'ils ont deux * rangs de dents, qui son[t] aigues comme rasoirs: ou crochets de porc san[-]glier.

** Autãt dessus que dessous, se ioignant l'vn l'autre en forme de scie, cõme dit Gomare en son hist. liure. 2. ch. 19.*

Du chemin & isles, qu'il y a depuis ceste isle S. Domin[-]gue, iusques au Royaume de Mexique.

CHAP. IIII.

Nauace, isle.



LA premiere isle qui se rencontr[e] depuis que l'on a laissé S. Domin[-]gue, c'est celle qu'on nõme ordi[-]nairemẽt Nauace, qui est vne pe[-]tite isle à cent douze lieuës de la ville de S. Domingue, & située à 17. degrez.

Ioignant icelle en est vne autre, que l'on ap- *Iamayque.*
elle Iamayque, de cinquante lieuës de long, &
uatorze de large. Aupres d'icelle y a coustumie
ement de grans vracans & birrasques (car ce
not icy [*Vracan*] est vn vocable des Insulaires, *Vracan.*
equel signifie en leur langue les quatre vents
oints ensemble, & soufflant l'vn encontre l'au-
re) lesquels ventent ordinairement en † celle † *Et aussi*
oste au moys d'Aoust, Septembre & Octobre, *aux autres*
u moyen dequoy les flotes qui vont aux Indes *circõuoisines,*
aschent tousiours de passer ladite coste deuant *cõme on peut*
u apres lesdits trois moys, sçachãt bien par ex- *veoir ès hi-*
erience que plusieurs nauires se sont perdues *stoires d'O-*
n cet endroit pendant ledit temps. *uiedo, de Bẽ-*
zoni, & plu-
sieurs au-
tres.

De ceste isle on va à celle de Cube, qui est
ituée à 20. degrez, en laquelle est le port de la *Cube, isle.*
Hauane, qui est à 23. degrez, depuis lequel ius-
ues à la derniere pointe d'iceluy, appellée le
ap S. Antoine, se content enuiron deux cens *S. Antoine*
ieuës, & est ledit cap à 22. degrez de hauteur. *cap.*
C'est vne grand' isle, qui contient deux cens
ingt cinq lieuës de longueur, & trente sept de
argeur, & est habitée d'Espagnols, & toute cõ- *Cube, con-*
ertie à la foy Chrestienne, & en icelle y a Eues- *uertie à la*
ché, & Conuens de Religieux. Les nauires qui *foy.*
õt à l'Espagne neuue passant à la veue d'icel-
e, & au retour tant celles qui viennent de là,
ue celles qui retournent du Peru entrent tou-
es audit port de la Hauane, lequel est tres bon *Hauane, port.*
& seur, & où se trouuẽt toutes sortes de viures
necessaires pour la prouision des flotes, les vns
estans du creu de l'isle, & les autres amenez

d'ailleurs,& ſpecialement y a quantité de bois & de bien bon,tāt pour refaire les nauires, que pour pluſieurs autres choſes, dōt on charge ordinairemēt celles qui ſ'en retournent en Eſpagne. Le Roy Catholique tient en ceſte iſle vn Gouuerneur,& vn Capitaine auec garniſō,pour la defenſe du lieu & d'vn fort qu'il y a là le plus ſeur de toutes les Indes. Ceſte iſle de Cube ſe deſcouurit l'an mil cinq cens onze, & y auoit en icelle eſtant de la grandeur que dit eſt,grand nombre de gēs naturels, leſquels ſont fort peu pour le iourd'huy. Il y a vn fleuue en icelle, qui a beaucoup d'or,ſelon la tradition des naturels, & ſuiuant ce qu'ils en ont dit à leurs enfans, lequel or ils iettairent en l'eau de la maniere qui enſuit.

Fort.

Fleuue abondant en or.

Vn Cacique appellé Hatuey, lequel pour la crainte des Eſpagnols auoit abandonné l'iſle Eſpagnole,& ſ'eſtoit retiré à celle cy auec grand nombre de ſes gens, & toutes ſes richeſſes & beaucoup d'or,comme quelques autres Indiens de S.Dominicque, ou il auoit eſté Roy & Seigneur,luy eurent dit les nouuelles que les Eſpagnols venoyent vers ceſte iſle de Cube,il aſſembla tous ſes gens, & pluſieurs autres de l'iſle, puis leurs tint vn tel propos: *On dit pour certain que les Chreſtiens viennent par deça: vous ſçauez par experience ce qu'ils ont fait aux naturels du Royaume † d'Aytim,c'eſt à dire l'iſle Eſpagnole, ils en feront autant en ce lieu, & ſçauez vous bien pourquoy?* Pource, luy reſpōdirent ils,*qu'ils ſont cruels de leur naturel* Ce *n'eſt pour cela,*dit le Cantique, *mais c'eſt pour autant*

Hiſtoire dudit fleuue abondāt en or.

† Ou Hayti, cōme l'appelle l'Eueſque des Caſes, ch. 5. où il racōte ceſte meſme hiſt.

l'ils ont vn Dieu, lequel ils adorent, & pour l'auoir de
us autres cherchent ainsi à nous tuer, Ayant dict ce-
il auint vn petit coffret tout plein d'or & de
yaux, qu'il auoit apporté secrettemẽt,&en le
onstrant leur dit: *Voicy le Dieu que je dy, faisõs luy*
s Areytos (ç'est à dire des bals & dances) *&* Areytos.
rauenture luy donnerons nous contentement, & con-
indera à ses sujects de ne nous point faire de mal.
our ceste cause ils s'en vont chascun en leurs
aisons prendre l'or qu'ils y auoyent , & l'a-
int mis tout en vn , & fait d'iceluy vn grand
onceau se mettent à danser tout à lentour
nt qu'ils se lassairẽt, & alors leur dit le Caci-
ie: *I'ay pensé en dansant à ce Dieu cy, de ces gens qui*
ennent: car quoy qu'il en soit, si nous le gardons ils nous
eront pour l'auoir, & d'ailleurs si nous leur baillons,
ne nous pardonneront pas , à fin d'en tirer de nous
uantage: partant jettons-le dans ceste riuiere: ce qu'ils
rent tous de commun accord & volonté.

Depuis ceste pointe S. Anthoine, on va trou- Orietté dans l'eau.
er S. Iuan de Lua, qui est vn port en la terre
rme de Mexique distãt à deux cẽs trẽte lieuës.
ar tout ce chemin y a grand' pesche, & princi-
alement de certains poissons appellez Meros, Meros, poissons.
ui sont si aysez à prendre, qu'on en peut char-
er en vn seul jour non seulement des nauires,
ais aussi des flottes: & aduient souuentefois
u'ils montent & entrent eux mesmes dans les
auires, & est on cõtraint de les rejetter dãs la
ier, faute de sel pour les saler. En faisant ceste
auigation, on passe à la veue d'vne isle appel Campeche, Isle.
ée Campeche. qui est vne belle contree, pro-

che du royaume de Mexique, & bien fourni de viures, & ſpecialement de miel & cire, & contient trois cens lieuës de tour. Les origina res d'icelle ſont tous conuertis à la loy de N Seigneur IESVS CHRIST, & y a Egliſe cath drale, & vn Gouuerneur pour le Roy d'Eſpa gne, & des Conuens de Religieux. Peu de jour apres que l'on à paſſé ladite iſle, on arriue a

S. Iuan de Lua, port.

port S. Iuan de Lua, où il eſt beſoin que les na uires entrent auec grand eſgard, à cauſe de plu ſieurs gours & bans de ſable qu'il y a là. Le Ro d'Eſpagne y a fait baſtir vn fort qui eſt acheu & eſt tres-bon.

A cinq lieuës de cedit port eſt la ville de l Vrayecroix, où ſe fait le trait du trafic, & y ſon

Vraye croix ville.

les officiers pour le Roy d'Eſpagne. C'eſt vn contree fort chaude, à cauſe qu'elle eſt à 19. de grez toutesfois elle eſt bien fournie de viure Elle ſouloit eſtre mal ſaine au commencement mais pour le jourd'huy elle ne l'eſt pas tant: i ne ſçay ſi le changement d'air en eſt cauſe, o la diette & le bon regime de ceux qui y viuen Elle eſt diſtante de celle de Mexique, qui eſt l capitale du Royaume, & d'où il a pris ſon nom enuiron ſoixante & dix lieuës de chemin, l tout ſi peuplé d'Indiens & d'Eſpagnols, & abondant en viures, qu'il ſemble à veoir vn

Climat temperé.

terre de promiſſion. Elle eſt temperee de tell ſorte, que preſque tout le long de l'annee il n' fait ny froid ne chaud, & n'y eſt le iour plu grand que la nuict, n'y la nuict plus que le jou ſinon vn bien peu, à cauſe qu'elle eſt preſqu

ſitué

:uée dessous la ligne Equinoctiale. La grande
tédue de ce Royaume, & quelques particulari-
ez d'iceluy se pourrõt veoir au chapitre qui en-
iit.

De l'estendue du Royaume de Mexique, ensemble de quelques autres choses particulieres & notables qu'il y a en iceluy.

CHAP. V.

CE royaume de Mexique est terre ferme, & le bagne d'vne part la mer de Septentrion, & de l'autre celle de midy. Quãt à la lõgueur & largeur, il n'est pas possible de le dire, à cau- *Mexique, royaume.*
e qu'il n'est pas encore tout descouuert, & que *Estendue.*
y trouuẽt chasque iour des terres neuues, cõme
s'est veu nouuellement en l'an 1583. à l'entree
ue fit vn nõmé Antoine d'Espeje, lequel auec
es compagnons descouurit vne estẽdue de païs
ù se trouuairent quinze prouinces toutes plei-
es de villes & bourgs, & peuplees de maisons de
uatre & cinq estages de haut, & appella cettuy *Confins.*
ays, *Le nouueau Mexique*, pour estre conforme en
lusieurs choses à l'autre Mexique descouuert.
l est du costé de septentriõ, & croit-on que par
et endroit on peut aller iusques à la terre de
Labeur, comme nous en parlerons plus am- *† Depuis le 7.*
lement † cy apres. Du costé de l'Orient il est *chap. iusques*
continu au Peru, & courant ainsi par la mer *au 11.*

Septentrionale se va rendre droit au Nomdiei
qui est vn port du Royaume, & allant depui
Acapulque, qui est vn autre port de Mexique, &
en la mer de Midy va trouuer Paname, qui e
pareillement vn port du Peru, & situé en ladit
mer aupres du destroit de Magellan, & nõ loi
du fleuue d'argent, & du Bresil.

Mexique cõme se descouure. Bref cedit Royaume est si grand, que l'o
n'en a point encore trouué la fin, se descouurã
tous les iours nouuelles terres, où les Indien
qu'on y trouue sont tous faciles à conuertir
N. foy, pour estre telles gens dociles & doüe
Langues diuerses. de bon entendement. Il y a en iceluy grand di
uersité de langues & d'idiomes fort differens
toutesfois ils entendent tous le langage Mexi
can, qui est le plus commun & ordinaire. Il con
tient plusieurs prouinces peuplees d'Indien
& d'Espagnols, chacune desquelles est auss
grande qu'vn mediocre Royaume toutesfoi
la plus grand & principale est celle de Mexi-
que, où il y a force Indiens & Espagnols, & er
plus grand nombre qu'aux autres. Les nom
d'icelles sont Hõdures, Guatimala, Campesche
Chapa, Guajaca, Meçhacan, nouuelle Galice
Prouinces. nouuelle Biscaye, Guadiane, & quelques au-
tres, que ie laisse pour n'estre prolixe, en toutes
lesquelles y a audience Royale, ou des Gouuer-
neurs, ou Correcteurs, tous Espagnols. Quant
aux naturels d'icelle, depuis qu'ils sont conuer-
Mexicãs fermes en la foy. tis on ne les a iamais trouuez en heresie, ny er
autre chose, qui soit contre la foy Catholique
Apostolique Romaine. Toutes cesdites Pro

nces ſont ſubiettes à celle de Mexique, & la
cognoiſſent comme capitale. y ayant en icelle
n Viceroy, Inquiſition Archeueſché, & Au-
ence royalle pour le Roy d'Eſpagne.

La ville de Mexique eſt vne des bõnes villes *Mexique ville.*
ui ſoyent au monde. & eſt baſtie deſſus l'eau,
mme Veniſe en Italie. Par tout le Royaume
n ne ſçauroit preſque ſçauoir quand il eſt yuer
u eſté, tant à cauſe que tout le long de l'annee
s jours n'y ſont guere plus longs ou plus
urs que les nuits, comme pour le tẽperament
u pays. Les champs y ſont verds la plus grand' *Champs tousiours verds.*
art de l'annee, & y ſont les arbres preſque
usjours chargez de fruits: à cauſe que quand
yuer eſt en Europe, il tombe la des roſees du
el, qui tiennent la terre fleurie: & puis en
ſté il y pleut touſiours d'ordinaire, ſpeciale-
ent au mois de Iuin, Iuliet, Aouſt & Septem-
re, pendans leſquels à peine ſe paſſe vn jour *Pluye ordinaire.*
ns pleuuoir. Et eſt auſſi choſe merueilleuſe,
u'il ne pleut preſque jamais depuis le midy
e releuee, & ne paſſe jamais minuit: de ma-
iere que ceux qui voyagent peuuent chemi-
er depuis minuit juſques au midy enſuyuant.
l y pleut auec telle furie & impetuoſité, que
ant que dure la pluye il ſe faut mettre à cou-
ert, pource qu'elle y eſt couſtumierement ſi
angereuſe qu'elle peut tuer vne perſonne
ur la place. Par tout le Royaume ſe ſeme & re-
ueille preſque tout le long de l'annee tant du
lé froument, qui y eſt en grande abondance, *Blé & maïz.*
omme du maïz, qui eſt la nourriture ordinaire

Cheuaux. de tous les Indiens, Negres, & Cheuaux, lesquels y sont là à force, & tous aussi bons & beaux qu'il s'en puisse trouuer au reste du monde. La race y fut menee là d'Espagne, lors que le pays commença à se descouurir, & pour ce faire furent choisis les meilleurs qu'on peut trouuer, au moyen dequoy lesdits cheuaux qui en sont sortis, auec ce qu'ils mangēt toute l'annee de l'herbe verte, & du maïz, qui est le bl des Indiens, meritent d'estre tenuz en telle valeur que dit est. Bref cedict Royaume est l'v des plus abondans en viures que nous sça*Mines d'argent.* chions, & pareillement aussi en richesses, pou y auoir en iceluy vne infinité de mines d'argent d'où il se tire en telle quantité, que l'on peu veoir chasque annee, quand la flotte arriue Seuille.

Il est dessous la zone torride, & ce nonob*Situation.* stant est temperé comme i'ay dit, contre l'opinion des anciens Philosophes, qui la disoyent estre inhabitable. Mais afin de les excuser, c ne sera point hors de propos de dire la cause *Zone torride cōme habitee* pour laquelle ils se sont trompez, qui est qu durant les quatres mois que le Soleil est en s plus grand' force (qui sont ceux que i'ay nommez cy dessus) il y pleut tousjours d'ordinaire au moyen dequoy le pays y est temperé. Outre cela il a pleu à la Diuine prouidence que cestuy pays soit rafreschi de vens doux, qui viennent de la mer de septentrion & de midy, & y souflent si continuellement, qu'à grand'peine est elle calme. Et à ceste occasion l'air y est par tou

frés, que combien que le Soleil y ſoit fort
haud & ardent, toutesfois en ſe mettant à
ouuert deſſous quelque ombre, ſi petit ſoit
lle, il y court vne freſcheur fort ſouëue. Au
oyen de ceſte temperature d'air, qui y eſt ſi
ouce, les habitans du royaume n'ont que faire
oute l'annee de diminuer ny augmenter leur
abits & couuerture de lict: car le ciel y eſt ſi
ain & ſalubre, qu'il vaut autant dormir en plei-
e campagne deſſus la dure, que dedans vne ſa-
e bien cloſe & bien tapiſſee. Tout ce qui s'eſt
eſcouuert iuſques à preſent, excepté le païs
es Chichimeques (qui eſt vne ſorte d'Indiens
iuans comme les Arabes d'Afrique, ſans tenir
naiſon ne buron] eſt fort pacifique, baptiſé,
ndoctriné & peuplé de pluſieurs monaſteres
le Iacobins, Auguſtins, Cordeliers, & Ieſuites,
ans vn grand nombre de Preſtres & Clers,
qui ſont departis çà & là, leſquels tant les vns
que les autres s'occupent là ordinairement à
enſeigner les naturels & Eſpagnols qu'il y a
partout le Royaume, leſquels encore qu'il ſoyẽt
peu à comparaiſon des Indiens, y ſont plus de
cinquante mille.

Salubrité d'air.

Chinchimeques Indiens.

Mexique cõme conuerty.

En la ville capitale qui eſt Mexique, comme
dit eſt, il y à vne belle Vniuerſité, & en icelle
pluſieurs Chaires, où l'on lit en toutes facultez,
comme à Salmanque en Eſpagne, par des Do-
cteurs & gens ſçauans, qui ſont bien gagez &
grandement honorez. Il y a pareillement plu-
ſieurs hoſpitaux grans & ſpacieux, tant pour
Eſpagnols, que pour Indiens, où les malades

Vniuerſité de Mexique.

Hoſpitaux.

ſont penſez ſoigneuſement & auec grand ch.
rité, y ayant pour cet effet de grandes rentes à
reuenus. Ie ne parle point des Egliſes, & mo
naſteres de Religieux & religieuſes, ny des au
tres ſingularitez qui y ſont, pource qu'il y
vne hiſtoire traittant amplement de ce ſubje
auec ce que mon intention eſt de dire en for
me d'Itineraire tant les choſes que le P. Ignac
ſuſmentionné m'a communiquees de bouch
& par eſcrit, auoir veuës & entendues en ſo
voyage, comme celles que je ſçay eſtre verita
bles, pour en auoir eüe experience en quelque
lieux. Si ſe nourrit en ceſtuy Royaume plus
grand'quantité de beſtial, qu'en autre part qu
ſoit au monde, tant pour la bonté & tempera-
ture du ciel, que pour la fertilité de la terre
Les vaches & les brebis y portent bien ſouuent
deux fois l'annee, & les cheures ordinairemét
trois fois au moyen dequoy, auec ce qu'il y a
grand'eſtendue de lieux champeſtres, & iceux
tous peuplez de gens s'occupans à telle choſe:
il y a ſi grande abondance de beſtial, que tout
s'y vend à fort bon marché, & arriue ſouuen-
tefois que s'y tuent dix mille beſtes à corne,
pour ſe ſeruir ſeulement de cuirs, que l'on en-
uoye en Eſpagne, laiſſant la chair emmy les
champs pour les oyſeaux, ſans en tenir autre
conte il eſt abondant en beaucoup de fruits,
& les aucuns d'eux differens de ceux qui ſe
recueillent en Europe, ſans y comprendre les
noſtres, leſquels y ſont en auſſi grande quan-
tité, ou peu s'en faut.

Beſtial abondant & fecond.

Cuirs de Mexique.

Fruits.

Entre les choſes notables, & dignes d'eſtre
emarquees, leſquelles ſont en grand nombre *Maguéy*
udit royaume, il y en a vne touchant vne plan- *plante admi-*
e, nommee Maguey, fort cõmune & frequen *rable.*
e en toutes ces prouinces & villes, de laquelle
e font tant de choſes pour le proufit & ſerui-
e des naturels, que malaiſément le croira qui
ie l'aura veu, combien qu'il y aye des teſmoins
le cela en chaſque endroit. De ceſte plante ſe *Suc.*
ire du vin (qui eſt le breuuage que boiuent or-
linairement les Indiens & les Negres) & du
vinaigre fort bon, du miel, & du fil, pour faire
les couuertures, dont ſe veſtent les naturels, *Pointes des*
& pareillement pour les coudre, & de la pointe *fueilles.*
les fueilles que iette la plante, ſe tirent les ai-
guilles, dont ils coudent les meſmes habits, en-
ſemble les ſouliers & patins de corde, leſquels *Fueilles.*
ſe font du meſme fil. Les fueilles de ladite plã-
te, outre ce qu'elles ſont fort medicinales, ſer-
uent encore aux maiſons en lieux de tuiles, &
eſtant deſtrempee en eau ſe fait d'icelle comme
du chanure, qui ſert à faire maintes choſes, &
principalement des cordes. Le tronc ou caule *Caule.*
du milieu eſt ſi gros & fort, qu'il ſert de pou-
tre & ſoliue à des maiſons, qu'ils ont couſtume
de couurir de chaume, ou de fueilles d'arbres
grandes & larges, comme ſont celles du plane.
Mais toutes ces proprietez, bien qu'elles ſem-
blent ſingulieres, ſont toutefois de peu d'im-
portance: comme pourra iuger le lecteur au † *Au 13 cha.*
regard des commoditez, leſquelles prouien- *du preſent li-*
nent de la palme comme nous dirons † cy apres *ure.*

venant à parler des Philippines, où il y en a e[n]
abondance.

Suite & continuation des particularitez du Mexique.

CHAP. VI.

Bō esprit des Mexicans.


Es Indiens de cettuy Royaume sont gens fort ingenieux, & ne voyent rien faire qu'il ne contrefacent & imitent: d'où vient qu'ils sont fort bons chantres, & ioüeurs de toutes sortes d'instrumens, jasoit que la voix ne leur ayde pas. Ils sont fort affectionnez aux ceremonies de l'Eglise, & addonnez au diuin seruice, & en cela surpassant de beaucoup les Espagnols. Il y a des chantres deputez en chasque lieu, lesquels vont tous les iours à l'Eglise dire l'office N. Dame, le chantant deuotement & auec grand attention. Pour bien parer vne Eglise, & l'orner de diuerses fleurs & curiositez, ils y sont adroits par dessus tous autres. Ils peindent mediocrement en quelques parts, & font des images de plume de certains petits oiseaux, appellez Cinçons en leur langues, qui n'ont point de piez, & ne viuent d'autre chose que de la rosee du ciel: & est ceste peinture si belle à veoir, que les plus excellens peintres d'Espagne l'admirent, & principalemēt pour la subtilité du pinceau, & le iugemēt qu'ils ont à appliquer les couleurs des plumes.

Deuotion.

Peinture.

Cinçons, oiseaux.

Il ſont tous grands aumoſniers, ſpecialement l'endroit des gens d'Egliſe, & à ceſte cauſe elles perſonnes peuuent nauiger d'vne mer à utre, qui ſont plus de cinq cens lieuës de diance, ſans deſpendre vne ſeule reale en leur iure ny autre choſe, pource que les naturels eur ſuppedirent fort volōtiers tout ce qui leur ſt de beſoin. Pour ce faire y a par toutes les vil- es des logis & hoſtelleries pour heberger les ſtrangers, & illec des gens deputez pour rece- oir tous Religieux paſſans par là, & leur elar- ir grattuittement ce qui leur eſt neceſſaire: ce u'ils font auſſi aux ſeculiers pour leur argent. t tant s'en faut qu'ils facent cela à regret, qu'au ontraire ils s'en vont eux meſmes les prier de enir chez eux, & leur font honneſte recueil leur venue, allant tous au deuant d'eux tant etits que grans en proceſſion, & quelquefois lus de demie lieuë loin, auec les trompettes, uſtes, cornets, & haubois. Les principaux ortent des bouquets de fleurs en leur mains, ont il font preſent aux Religieux qu'ils reçoi- ent, & luy iettent quelquefois plus de fleurs u'ils ne voudroyent. Ils reuerent par tout le Royaume les Eccleſiaſtiques, & particuliere- nent ceux des Religions, qui ſont employees les conuertir, & baptiſer au commencement; c eſt telle reuerence ſi grande, que ſi le Reli- gieux veut diſcipliner quelcun d'entre eux pour uelque faute, il le fait auſſi aiſément que peut aire vn maiſtre d'eſcole les petits enfans qu'il nſeigne.

Aumoſne.

Eccleſiaſtiques comme hebergez.

Religieux cōme receus.

Religieux comme reuerez.

Reuerence des Mexicãs d'où prouenue.

Ceſte grand' ſubmiſſion & reuerẽce fut intr duite iadis entre eux par le vaillant capitai Hernãd Cortés, Marquis de la Val, qui fut c luy qui au nõ de l'Empereur Charles Quint bonne memoire gaigna & conqueſta ce gra Royaume: lequel entre autres vertus qui ſe r content de luy, & durẽt encore à preſent en memoire des naturels, dont i'eſtime que ſo ame en eſt exaltee au ciel en grande gloire) eut vne ſublime & excellente, ſçauoir eſt treſgrand reſpect & reuerence à l'endroit d Preſtres, & ſpecialement enuers des Religieu laquelle voulant habituer entre tous ces I diens, à chaque fois qu'il parloit à quelque R ligieux, c'eſtoit auec autant d'humilité & de r ſpect, que faict au ſeruiteur enuers ſon maiſtr & iamais ne les rencontroit par la ruë, que d'auẽture il alloit à pié il n'oſtaſt le chapeau d loin, & ne leur baiſaſt les mains en approchant & s'il eſtoit à cheual, il les deuançoit comme d couſtume, & mettant pié à terre leur faiſoit meſme ſubmiſſion. Par ce bon exemple d luy, les naturels ont retenu la meſme cou ſtume, qui ſe garde encore à preſent pa tout le Royaume, & auec telle deuotion, qu'e quelque part qu'arriue vn Preſtre ou vn Reli gieux, le premier qui l'apperçoit ſen va cou rant à l'Egliſe & ſonne la cloche, qui eſt le ſi gnal cogneu par tout de la venue d'vn Reli gieux. A l'inſtant ſortent toutes les femme portant leur petits enfans entre les bras, & ſen allant à la ruë par laquelle il doit paſſe

F. Cortés, reuerẽd à l'endroit des Preſtres & Religieux.

Preſtres ou Religieux ararinas cõme receus.

uy presentent leurdits enfans, à fin qu'il leur
lône sa benediction, côbien qu'il soit a cheual, *Mexique cô-*
on passe chemin sans arrester. Tout ce pays *bien abondât*
est si abondant en viures & aussi en fruits, que
comme ainsi soit que l'argent pour sa grande
oison & abondance y soit tenu en peu d'esti-
ne, & qu'vne reale de là n'y vale pas tant que
ait vn quarril en Espagne: on y trouuera vn
eau bouuillon pour douze reales, & cinquante
nille de tels à mesme prix: vne jenisse pour six
u huit, vn mouton entier pour quatre, & deux
oulles de Castille pour vne, & des poulles
'inde, appellees Pauos en Espagne, il s'en
rouuera cent mille à vne reale & demie la *Pauos.*
iece, & ainsi consequemment de toutes autres
iandes, tant rares & exquises qu'elles puissent
stre: excepté le vin & l'huile qui y sont chers *Vin & huile.*
our ce qu'ils s'y transportent d'Espagne, non
ue la terre n'en peust bien porter en abon-
ance, comme l'effect s'en est veu, mais pour
e qu'ils le laissent à faire à cause d'autres oc-
asions.

Il y a par tout le Royaume des herbes medi- *Herbes me-*
inales à planté, & sont les Indiens grans sim- *dicinales.*
listes, vsant d'herbes en toutes leur cures: de
naniere qu'il n'y a presque maladie, laquelle
s ne sçachent guarir par application de leur
mples, & à ceste cause se maintiennent tous
n bonne santé, & ne meurent point presque
ue de foiblesse, ou de defaut de l'humilité *Indiens côme*
adicale. Ils n'vsent gueres de saignees, & *font la medi-*
noins de medecines composees, pource qu'ils *cine.*

ont force simples dont ils vsent à se purger que chacun d'eux va querir aux champs, pui les appliquent à leur maladies. Ils sont de pe de trauail, & se passent aussi à peu de viandes & ne dorment ordinairement qu'emmy la terr dessus des nattes faites de jonc, & le plus sou uent au serein, lequel comme i'ay † predit n fait iamais mal à eux ny aux Espagnols. Et pou abbreger en peu de paroles ce qui merite v long discours, qui toutefois ne pourroit suffi re pour tout ce qui reste à dire dudit Royaume ie feray fin & conclusion, en le comparant l'vn des plus grands & riches pays qui soyen au monde, excepté celuy de la Chine, dont s sont dites tant de choses en ceste presente hi stoire, & se diront encore en leur lieu † par cy apres: & viendray maintenant à parler du nou ueau Mexique, comme i'ay promis † cy dessus, estimant qu'vn tel discours pour estre chos nouuelle sera fort agreable au lecteur.

Cy dess. au chap. 4.

Depuis le 14. chap. iusques au 20.

Au 5. chap. de ce liure.

Du nouueau Mexique, & comme il a esté descouuert.

CHA VII.



'Ay dit au chapitre antecedent qu'en l'an 1583. auoyent esté descouuertes quinze Prouinces, que les inuenteurs ont appellees le nouueau Mexique situé en la terre ferme de l'Espagne neuue, & ay promis

Exorde.

racompcer comme il a esté descouuert, ce que
feray en ce lieu auec la plus grande breueté
le sera possible : car si ie vouloy diffusement &
long historier tout ce qui s'y est veu & enten-
, il seroit besoin de compiler vne autre hi-
oire. Si est le fait tel que s'ensuit.

L'an 1581. vn Religieux de S. François, dit F. *Narration.*
ugustin Ruyz, lequel demeuroit au val saint *F. A Ruyz*
rthelemy, ayant par le rapport de certains *comme aduer*
diens appelez Conches, lesquels hantoyent *ty du nouueau*
trafiquoyent auec autres leurs voisins dits *Mexique.*
assagates, que vers le costé de Septentrion en
eminant tousjours par terre il y auoit de
ans pays non encore sçeus ny d'escouuerts
es Espagnols, luy estant poussé d'vn grand zele *Licence ot-*
charité & du salut des ces peuples, demanda *troyee.*
cence au Conte de Corune Viceroy de ladicte
ouuelle Espagne, & pareillement à ses an-
ens & Superieurs d'aller par delà afin d'ap-
rendre leur langue, & par le moyen d'icelle les *Partement.*
aptiser, & leur prescher l'Euangille. Ayant eu
ongé des dessusdits, & prenant deux autres cō-
eres de son ordre il partit auec huict soudars
ui le voulurent accompagner de leur bon gré,
our mettre à execution son sainct projet.

En peu de iours ils trouuairent vne prouin-
e, qui s'appelloit les Tiguas, distante des mi- *Tiguas pro-*
ieres de S. Barbe d'où ils commençairent leur *uince.*
oyage, enuiron deux cent cinquante lieuës
ers Septentrion, Auquel lieu pour certaine
ause les naturels tuairent l'vn des compagnons *Religieux mis*
Religieux dudit Frere Augustin Ruyz. Ce que *à mort.*

Retour des soudars.

voyant luy &les soudars qui l'accompagnoyent & craignant plus grand inconuenient qui pouuoit s'ensuyure, ils resolureut de cõmune voi: de reprendre le chemin des mines,desquellesil: estoient partis: consideré qu'ils estoient tro petit nombre pour resister aux ennemis qui s pourroient presenter en celle part, & qu'il: estoyent loin des Espagnols & de leur secour: necessaire. Les deux Religieux qui restoyent ne furent point de cet aduis, mais au contraire voyant si belle occasion pour effectuer leur bon desir, & vne si grande moisson meure & preste pour offrir à la table de Dieu, & considerant d'autre part qu'ils ne pouuoyent persuader aux soudars de passer outre & poursuyure le descouurement, demeurairent eux deux en ceste Prouince auec trois jeunes garsons Indiens & vn metiz qu'ils auoyent amenez auec eux, s'asseurant dessus l'amitié que leur portoyent les naturels, deuoir estre audit lieu en seureté,nõobstant qu'ils y fussent seuls. Les huit soudars estant arriuez où ils desiroyent despeschairent incontinent vn messager à la ville de Mexique, distante à cent soixante lieues desdites mines S. Barbe, pour porter les nouuelles au Viceroy de ce qui estoit aduenu. Si furent biens dolens les autres Religieux dequoy leur confreres estoyent demourez, & craignant qu'estant ainsi seuls ils ne fussent en danger d'estre tuez, commencairent à encourager quelques soudars, & leur persuader de faire compagnie à vn autre Religieux de leur ordre, nommé F. Bernardin

Religieux demeurez.

Descouuremẽt certifié.

Exhortation de voyage F.B.Beleran.

ltran,pour retourner en ladite Prouince des guas,& ayant mis hors de danger leur deux onfreres susmentionnez, leur ayder à pour- vure leur entreprise encommence.

En ce tẽps estoit ausdites mines pour vne cer- ne occasion vn habitant deMexique,appellé ntoine d'Espeje, natif de la ville de Cor- üe, homme riche & de grand esprit & indu- ie,& pareillement fort zelé au seruice de son ince le Roy d'Espagne. Iceluy ayant enten- le desir desdits Religieux, & l'importance l'entreprise, s'offrit à faire le voyage, & y zarder son bien & sa vie, au cas que luy fust nnee licence de ce faire par quelque officier Lieutenaut du Roy d'Espagne, laquelle luy t moyennee tost apres par l'entremise desdits eligieux, & à luy concedee & octroyee par Capitaine Iuan d'Ontiueres, grand Alcalde our sa majesté sur la contree & les peuples, l'on appelle les quatre Cienegas, qui sont du ouuernement de la nouuelle Biscaye, à soi- nte & dix lieuës desdites mines S. Barbe, cõ- nans pouuoir & permission tant d'aller faire dit voyage,que d'assembler autant de gens & soudars qu'il pourroit pour l'accompagner, luy ayder à venir à chef de sa Chrestienne treprise. Ledit Antoine d'Espeje ayant le ngé predit,affectionna tellement cet affaire, l'en fort peu de iours il leua & assembla les udards & munitions requises pour faire ledit oyage,y employant vne bonne partie de son en,& auec telle compagnie partit dudit val

Antoine d'Espeje s'offre au voyage.

Licence donnee à d'Espeje.

Quatre Cienegas.

Preparatifs de voyage.

Partement.

S.Barthelemy le 10.iour de Nouembre, l'ā 158
emmenant pour les occasions qui s'offriroyei
cēt quinze mōturestant en cheuaux que mulet
ensemble beaucoup d'armes, viures, & mun
tions;&quelque gens de seruice.

Si prit son chemin vers Septentrion, &
deux iournees de là trouua grand quantité d'Ii
Conches, I. prouince. diens de ceux qu'on appelle Conches, demei
rans dedans des hameaux & maisons champ
stres, qu'ils appellent en leur langue *Ranch
rius*, lesquels entendant leur venue, & ayant oi
parler d'eux bien long temps au parauant, fi
rent au deuant les receuoir auec grans signes d
Viande ordinaire. ioye. La viande ordinaire de ces Conches, &
autres habitans de la Prouince, qui est de grar
de estendue, git en connils, lieures, cheureu
& telles autres sortes de venaison, qui est là e
abondance, laquelle ils prennent à la chass
& les tuent pour leur viure ordinaire. Ils ot
aussi force Maïz, qui est le blé commun des In
Maiz. des, ensemble des courges, & bons melons
planté, & y à grand nombre de riuieres tout
peuplees de bō poisson, & de plusieurs sorte
Armes. Ils vont entre eux presque tous nus, & les a
mes dont ils se seruent sont arcs & flesches, vi
uant dessous la puissance de certains Seigneur
dits Caciques, ainsi que sont les Mexicans. O
ne leur trouua point d'Idoles, & si ne peut-or
sçauoir ne cognoistre qu'ils en adorassent aucūs
au moyen dequoy ils consentirent facilemen
Croix, dresses. que les Chrestiens missent des Croix, & furen
fort content de les auoir, apres qu'ils euren

est

té informez par les Espagnols de ce qu'elles
gnifioyent, ce qui se fit par le moyen des tru-
chemans qu'ils auoyent, par lesquelles aussi ils
rent conoissance d'autres peuples, où ils
rent guidez & conduits par lesdits Conches,
squels les accompagnairent plus de vingt qua
e lieuës loin, par vn pays tout peuplé de gens
e leur nation, qui les venoient receuoir cour-
oisement, moyennant les aduertissemens que
s Caciques enuoyoyent de lieu à autre.

Ayant fait ces vingt quatre lieues, ils trou-
irent vne autre nation d'Indiens, dit Passa-
uates, lesquels viuoient à la mode des susdits
onches leurs voisins, & leur firent le mesme
cueil, les guidant plus outre à quatre jour-
ees de là, auec les aduertissemens des Caci-
ues, de la maniere que dessus. Ils trouuairent
r le chemin grandes quâtité de mines d'argēt
quel à l'aduis ceux de qui s'y cognoissoyent
toit d'vn metail fertil & riche. En l'vne de
s quatres journees ils trouuairent vne autre
tion, dite les Toboses, lesquels voyant venir
s Espagnols, abandonnairent leur maisons,
s'enfuyrent aux mōtaignes. On sceut depuis
ue quelques annees au parauant estoyent paf-
z par la certains soudars, qui alloyent cher-
ant des mines, lesquels auoient emmené es-
aues quelques naturels du lieu : ce qui fit fuyr
nsi les autres, & se tenir sur leur gardes. Le
apitaine sçachant cela aduisa comme on les
oit appeler, & asseurer que ne leur seroit fait
ucun mal, & s'y comporta de telle sorte, qu'il

Accompagnement.

Passaguates, 2 prouince.

Mines d'argent.

Toboses, 3. prouince.

en fit reuenir plusieurs, ausquels il fit bon re-
Presens. cueil, & donna quelques presens, leur faisan
dire par le trucheman qu'ils ne venoyent fai
mal ne desplaisir à personne: au moyen de
quoy tous commençairent à s'asseurer, & con
Croix. sentirent qu'on leur mist des Croix, & qu'o
leur donnast à entendre le mistere d'icelle
dont ils montrairent estre fort contens, & e
Accompagnement. tesmoignage de ce les allairent accompagne
comme auoient fait leur voisins, iusques à c
qu'ils les mirent dedans vne autre païs de nati
differente, qui estoit distante de la leur enuiro
quelques douze lieuës. Leurs armes sont ar
& fleches, & vont tous nus.

Suite du descouurement du nouueau Mexique,

CHAP. VIII.



Iumanes, ou Patarabueyes prouince. A nation iusques ou les guydai
rent lesdits Toboses, s'appelloi
Iumanes en leur langue, que le
Espagnols nomment autremen
Patarabueyes. Ils tiennent vn
grand' prouince, & remplie de villes peuplees
qui sont disposees en fort bon ordre, & e
Maisons. stoient leurs maisons basties de chaux & de
bonne pierre de taille, auec des portiques &
galeries au haut d'icelles. Les hommes & fem-
Indiens rayez. mes ont tous le visage rayé, & les bras & iam-
bes pareillement. Ils sont de grand'corpulen
ce, & les mieux pollicez de tous ceux qu'ils eus

nt point encore veus,& auoyent chez eux for-
: viures, & abondãce de venaisõ & de gibbier,
: grand' quantité de poisson, à cause des belles
: grandes riuieres qui leur viennent du costé du Riuieres se-
'ort, l'vne desquelles est aussi grãde que le fleu- ptetrionales.
: de Guadalquiuir, & se va rẽdre en la mer sep-
ntrionale. Il y a plusieurs lacs d'eau salee se cõ- Lacs salez.
elant en certain temps dont se fait de fort bon
el.

Ce sont gẽs guerriers & martiaux, ainsi qu'ils Iumanes sont
rent apparoir, pource que la premiere nuict martiaux.
ue les Espagnols se campairẽt, ils leur tuairent
nq cheuaux à coups de flesche, & en blessairent
nq autres, & les eussent tous mis à mort sans
s gens du corps de garde, qui les sauuairent.
yant commis ce meschef, ils desguerpirent à
instant la place, & s'enfuyrent en vne monta-
ne proche de là, où fut incontinent du matin
: Capitaine auec cinq soudars bien armez, &
n trucheman appellé Pedre, lequel estoit In-
ien, & de leur mesme nation, & là par bonnes
aisons les appaisa, & les faisant venir à leur
naisons les persuada de vouloir mander vn pe-
t mot d'aduertissement à leur voisins, comme Aduertisse-
s n'estoyent point hommes qui alloyent pour mens.
aire mal, ny prendre les biens de personne: ce
u'il obtint facilement par sa prudence, en fai-
ant present aux Caciques de quelques pate-
ostres de verre, & de chapeaux, & de telle au- Presens.
re mercerie, qu'il auoit portee pour cet effect.
Au moyen de ce que dessus, & du bon traite-
nent qu'on leur faisoit, plusieurs d'entre-eux

Accompagnement. furent accompagner les Eſpagnols par que
que temps, coſtoyant touſiours le bord de l
grand' riuiere ſuſdite, le long de laquelle y a
Villes & villages. uoit tant de villes & de villages peuplez d'In
diens de meſme nation, qu'ils tardairent douz
iours à les paſſer, en tous leſquels lieux les Ca
ciques enuoyoyent des aduertiſſemens & paſ
ſeports les vns aux autres, & par ce moyen ce
Indiens humains. Indiens venoyent au deuant des Eſpagnol
ſans arcs ny fleches, les receuant humainement
& leur apportāt force viures, & autres preſens
Cuirs & chamois. & ſpecialement des cuirs & chamois ſi bien
parez, qu'ils ne cedoyent point à ceux de Flan
dres.

Iumanes recognoiſſent vn Dieu. Apalito. Ce ſont gens qui vont tous veſtus, & ſi ap
perceurent les Eſpagnols qu'ils auoyent quel
que lumiere & ſcintille de N. foy: car ils de
monſtroyent vn Dieu en regardant deuers le
ciel, & l'appellent en leur langue. *Apalito*, &
le recognoiſſent pour ſouuerain, de la liberale
main duquel ils confeſſent auoir receu la vie
l'eſtre, & les biens. Pluſieurs d'entre eux s'en
venoyent auec leur femmes & petits enfans,
afin que les Religieux ſuſnommé, qui aſſiſtoit le
Capitaine & les ſoudars, leur donnaſt la bene-
diction; ſi que comme iceluy leur eut deman-
dé de qui ils auoyent appris ceſte cognoiſſance
de Dieu qu'ils demonſtroyent, tous luy reſpon-
Iumanes de qui enſeignez en la foy. dirent qu'ils tenoyent cela de trois Chreſtiens,
& d'vn Negre, qui auoyent paſſé par la, & s'e-
ſtoyent tenus quelques iours en leur pays. Or
ſelō les marques & enſeignes qu'ils donnairent

e ces trois Chrestiens & du Negre, on iugea
ue c'estoyent Aluar Nuñes, dit Cabeça de Vaca,
 André Dorante, & Castille Maldonat, auec
e † Negre de leur cõpagnie, lesquels estoyent
schappez de ceste armee, que Pamphile de Nar
aés auoit menée à la Floride, & apres auoir esté
sclaues vinrent abborder parmy ce peuple, où
)ieu leur fit faire plusieurs † miracles, & guarir
rand nombre de malades par le seul attouche-
nent de leur mains, pour lesquelles choses ils
nt laissé par tout ce païs vne grand' memoire
le leur nom. Ceste prouince se mõstra par tout
ort paisible à l'endroit des Espagnols, & en tes-
noignage de ce les aillairent accompagner, &
eur firent seruice quelques iours le long de la-
licte riuiere.

**C'est parauẽture celuy qui est appellé Esteuã d'Azamor par Gomare en sõ hist. liu. 2, cha. 11.*

† En faisant le signe de la croix. Gomare au lieu pre allegué.

Accompagnement.

Cinquiesme prouince.

Peu de iours apres, ils trouuairent vn grand
ays, & tres-peuplé d'Indiens, lesquels selon les
ouuelles qu'ils receurent de leur voisins, les
inrent recueillir humainement, & leur ap-
ortairent pour vendre & changer maintes
elles choses faites de plume, & grand nom-
re de mantes de cotton barrees de blanc &
l'azur, comme sont celles que l'on apporte de
a Chine. Si estoyent eux tous tant hommes
que femmes & petits enfans vestus de cha-
nois fort bon & bien accoustré: mais les Espa-
gnols ne peurent sçauoir quelle nation s'e-
toit, par faute de trucheman qui entendist leur
angage. Toutefois ils trafiquairent auec eux
par signes, & cõme on leur eust monstré quel-
ques pieces de riche metal, & demandé s'il se

Habillement de chamois.

trouuoit de pareille chose en leur païs, ils respé
dirent par mesmes signes qu'à cinq iourness d

Aduertisse-ment de mines.

là vers occidēt il y en auoit de sēblable en tres
grande quantité, & qu'ils les guideroyent eu
mesmes sur les lieux, & leur monstreroyent l'en
droit: comme ils firent apres, les accompagnan

Accompagnement.

par l'espace de vingt deux lieües, qui estoyen

Pays peuplé.

toutes peuplees de gens de leur nation, apres le
quels s'en ensuyuoyent d'autres le long de l
mesme riuiere en amont, qui estoyent en bie
plus grand nombre que ceux qu'ils auoyent pas
sez, & illec furent bien receuz & caressez de plu
sieurs presens, & principalement de poisson
qu'ils auoyēt en infinité, à cause de certains grā

Lacs.

lacs circonuoisins, où ils s'en procree en grand
nombre.

Ils furent trois iours auec eux, pendans lesquels & iour & nuit ces Indiens firent plusieurs danses à leur mode, auec demonstration

Danses d'Indiens.

de toute ioye. Si ne peurent iamais sçauoir comme s'appelloit ceste nation, par faute de truchemant: toutesfois ils entendirent qu'elle estoit de grande estendue. Ils trouuairent parmy eux vn Indien de nation Conche, lequel leur dit & monstra par signes qu'à quinze iournees de là vers le couchant y auoit vn lac treslarge,

Aduertissement de nouueau pays.

& apres d'iceluy de grandes villes auec des maisons de trois & de quatre estages, & les habitans d'icelles bien vestus, & tout le païs fourny de viures, où il s'offroit les mener, & en estoyent bien contens les Espagnols: ce que toutefois ils n'effectuairent, pource qu'ils vouloyent

urſuyure leur entrepriſe, qui eſtoit d'aller au Choſes nota-
ptentrion donner ſecours aux Religieux. Ce bles de la 5.
'ils remarquairent de particulier en celle pro prouince.
nce, fut qu'il y auoit vn fort bon air, & vn
ïs riche en metaux, & plein de gibbiers & de
naiſon, & autres commoditez particuliers.
rtant de celle prouince, ils ſuiuirẽt tousjours Suite de che-
ur route cheminant quinze jours durans par min.
chemin plein d'arbres de pin, tels qu'on en
oit en Caſtille, ſans y trouuer aucunes gens,
bout duquel ayant fait à leur aduis enuiron
atre vingt lieuës, ils rencontrairent vne pe-
te Rancheria, ou bourgade de peu de gens, &
leurs maiſons, qui eſtoient pauures cauen- Petite bour-
es de chaume, trouuairent grande quantité gade.
cuirs de beſtes de chaſſe, auſſi bien parez &
ourroyez que ceux de Flandres, & force ſel Cuirs de
lanc bien bon. Ils les logeairent & traittairẽt chaſſe.
onneſtement tous les deux jours qu'ils y furent,
bout deſquelles ils les accõpagnairent douze
euës loin vers vn grand pays bien peuplé, che-
inant touſiours par la riuiere de Nort ſuſ-
ite, tant qu'ils entrairent en la terre, qu'on Entree au
ppellent Le nouueau Mexique. Si eſtoit ladite nouueau Me
uiere bordee de coſté & d'autre de peupliers, xique.
eſquels en quelques endroits contenoyent
uatre lieuës de large, & pareillement de plu-
eurs noyers, qui auoient des vignes entortil-
ees, comme on en voit en Caſtille. Ayant che-
iné deux iours par ces noyers & peupliers, Deſcouure-
s trouuairent dix bourgs ou viles, ſituees aux mẽt de la 6.
eux bords de ladite riuiere, ſans pluſieurs au- prouince.

tres qui se descouuroyent à costé, toutes for peuplees,& y auoit en ce qu'ils virent plus d six mille personnes.

Reception. Les Indiens de celle prouince leur firent for bonne reception, & les menairent chez eux, où ils leur baillerent des viures, & des poulle du pays,& autres choses : le tout de bonne volonté. Là se trouuairent des maisons de quatre estages,toutes bien basties, & garnies de belles chambres, & en la pluspart d'icelles y auoit des pœsles & estuues pour la saison de l'yuer, Ils alloyent vestus de cotton, & de cuir de bestes de chasse, & estoyent leur habillemens tant des hommes comme des femmes fait à la mode des Mexiquans,& ce qui les fit plus esbahir fut de les veoir eux & elles tous chaussez be bons souliers,& de botines de bon cuir, auec des semelles de vache : chose qu'ils n'auoyent encore veuë.Les femmesauoyent leur cheueux bien pignez & agencez, sans porter autre chose dessus la teste, & y auoit par tout des Caciques, qui les gouuernoyent comme seigneurs à la façon du Mexique, auec des sergens & Officiers pour executer leurs mandemens, lesquels vont par tout le lieu publiant à hautevoix la volonté desdits Caciques, & leur enjoignant d'y obeyr.

Maisons & estuues.

Souliers & botines de cuir.

Caciques.

Idoles. Si se trouua là grand nombre d'Idoles qu'ils adoroyent,& y auoit en chaque maison vn oratoire pour le Demon, où ils luy portoyent ordinairement à manger : & virent en outre les Espagnols, que comme entre nous Chrestiens

us tenons des Croix par les chemins, ils ont ssi par entre-eux vne façon de chappelles utes, toutes bien ornees & peinturees, où ils sent que se repose le Demon, quand il s'en de lieu à autre. En toutes leurs terres labou-bles, qui sont là de grande estendue, ils ont vn coste d'icelles vn portail à quatre piliers, les trauailleurs prenent leur repas, & y pas-nt mesme la feste, estant tout ce peuple fort donné au labeur, & s'y occupant ordinaire-ent: combien que le pays soit montagneux, plein par tout d'arbres de pin. Leurs armes nt arcs tres-forts, & vsent de flesches qui ont ne pointe de caillou, auec quoy ils trauerse-nt vne cotte de maille toute outre. Ils portēt ssi des Macanes, lesquels sont certains ba-ons de demie aune de long, & tous pleins de illoux pointus, lesquels peuuent fendre vn omme en deux. Outre cela ils ont encore mme des targes & boucliers, faits de cuir de che cru & non'paré.

Chappelles hautes pour le Demon.

Portaux à piliers.

Armes.

Macanes.

Suite du noueau Mexique, & des choses veues en iceluy.

CHAP IX.

APRES auoir esté quatre jours en celle prouince, ils poursuyuirent leur chemin, & non guere loin de là en trouuairent vne autre, appellée Tiguas, où il y auoit sei-e villes, en l'vne desquelles nommee Poala.

Suite de chemin.

Tiguas, 7. prouince.

Mort de deux Religieux & compagnons.

ils trouuairent que les Indiens auoient tué l
deux religieux susdits, à sçauoir F. Francisq
Lopés, & Frere Augustin Ruyz, qu'ils alloyẽ
chercher ensemble les trois jeunes garsons
leur compagnie, & vn metis pareillemen
Quand ceux de ce lieu & leur voisins virer
venir les Espagnols, ils eurent vn remors d
conscience, & se doutant qu'ils venoient pou
les punir, & prendre vengeance de la mort de
dits Religieux, ne les osairent attendre, ma
laissant leurs maisons desertes s'enfuyrent au
plus prochaines montaignes, d'où ils ne peuren
jamais les faire descendre pour tous les moyen
& belles paroles, dont ils vsairent. Si trouuai
rent dedans leurs villes & maisons, grande a
bondance de viures, & vne infinité de poulle
du pays, & plusieurs sortes de metaux, & au
cuns d'iceux ayant monstre & apparence d'estr
tresbons: mais on ne peut sçauoir clairemen
quelle nation estoit le grand peuple de cell
prouince, à cause qu'ils s'estoient tous enfuy
aux montaignes, comme dit est.

Tiguas s'enfuyent aux montaignes.

Metaux.

Deliberation des Espagnols.

Ayant ainsi trouué morts ceux qu'ils cher-
choient, ils consultairent entre-eux s'ils s'en de-
uoient retourner à la nouuelle Biscaye, de la-
quelle ils estoient partis, ou bien s'ils passeroyẽ
outre, en quoy y eut diuers aduis. Toutefois
comme ils entendirent en ce lieu, que vers l'o-
rient de celle prouince & assez distant de l
estoit vn grand païs riche, Le Capitaine d'Esp
je se trouuant si proche, delibera auec le con-
sentement du dit Religieux F. Beltran, & de l

lus part de ses compagnõs & soudars, de pour-
ıyure le descouurement tant qu'ils en vissent
bout, à fin d'en pouuoir donner claire & cer-
ine cognoissance au Roy d'Espagne, comme
smoins oculaires : & estant tous conformes
cet aduis, resolurent que le camp demeure- *Suite de chemin.*
it au present lieu, & que ledit Capitaine s'en
oit auec douze de ses compagnons effectuer
n dessein, comme il fit. A deux iournees de
emin ils trouuairent vne prouince, où ils vi-
nt onze villes trespeuplees, ou il y auoit, à leur *8. Prouince de 40000. personne.*
luis, plus de quarante mille personnes. C'est
ne contree tresfertile & fournie de viures, la-
ıelle confine immediatement auec les terres
Siuola, où il y a grande quantité de bœufs &
ches, de la peau desquelles ils se vestent, & de
tton pareillement, suyuant au fait de leur
lice la mesme forme que leur voisins. Il y a *Mines & metaux.*
cet endroit des apparences de mines riches,
pource trouuoyent les Espagnols plusieurs
eces de metal en quelques maisons, où ils
rent aussi des Idoles, que ces Indiens adorent.
e peuple les receut humainement, & leur don- *Retour.*
a à manger. Apres auoir veu toutes ces cho-
s, & là disposition du pays, ils reprirent leur
re vers le camp, duquel ils estoyent partis,
our faire entendre á leur compagnons ce que
essus.

Arriuez qu'ils sont ils ont cognoissance d'v- *Quires, 9. prouince.*
autre prouince, nommee les Qüires, qui
toit à six lieuës de la susdite riuiere de Nort
amont, & comme il s'acheminairent vers

icelle, & en furent à vne lieuë pres, voicy
grand nombre d'Indiens,qui vinrent au deua
d'eux les receuoir en toute paix, & les pri
qu'ils voulussent aller chez eux, ce que faisa
les Espagnols, ils y furent fort bien reçeus
traitez. Ils virent seulement cinq villes en ce
Cinq villes. te prouince,lesquelles estoyent bien peuplee
y ayant en icelles plus de quinze milles perso
nes:adorent tous les Idolles comme leur vo
Pie en cage & Ombraires. sins. Ils trouuairent en l'vne de ces villes v
Pie dans vne cage, comme on en voit en C
stille,&des ombraires cõtre le chaud faits co
me ceux de la Chine,où estoit peint le Soleil,
Quires à 37. 1. degr. 2. Lune, & plusieurs estoilles: auquel lieu co
me ils eurent pris la hauteur du pole, ils
trouuairent à 37. degrez & demy dessous
Nort.

Si sortirent de ceste prouince, & cheminan
par le mesme rum trouuairent à quatorze lieu
Cunames. 10 prouince. de là vne autre prouince dite les Cunames, o
ils virent cinq autres villes, la plus grande
Cia, ville de 20000. personne. principale desquelles s'appelloit Cia, qui esto
de telle grandeur, qu'elle contenoit huit pla
ces, dont les maisons estoyent maçonnees d
chaux,& peinturees de plusieurs couleurs,
bien meilleures que celles qu'ils auoyent veüe
aux autres prouinces, & estimairent que le
Presens de ceux de Cia. habitans qu'ils y virent, estoyent plus de ving
mille personnes. Ils firent present aux Espa
gnols d'vne quantité de belles mantes tissue
curieusement, & de viandes bien accoustree
dont ils iugeairent que ce peuple estoit plu

il & politique que tous les autres qu'ils a-yent veus. Ils leur monstrairent des riches me-ıx, & les montagnes d'où ils les tiroyent les-elles estoyent proches de là. Estant en ce lieu, eurent aduertissement d'vne autre prouince, i estoit deuers Nortuest, où ils se proposairét ller. *Montaignes de mines.* *Aduertisse-ment d'autre prouince.*

Comme ils eurent fait enuiron six lieuës, ils ouuairent ladite prouince, qui s'appelloit les nejes, contenât sept grâdes villes, ou y auoit, eur jugement: plus de trente mille personnes. vne d'icelles estoit grande & belle, toutefois, ne la furent point veoir, pour cause qu'elle oit derriere vne grand' montagne, ioint qu'ils oyent peur de quelque sinistre euenement, si uenture ils se separoyent les vns des autres. est vne prouince toute semblable à la voisine, autant opulente en biens, & d'aussi bon gou-rnement. *Amejes II. prouince.*

A quinze lieuës de ceste prouince en che-nant tousiours deuers occident, ils trou-irent vne grande ville, nommee Acoma, peu-ee de plus de six mille personnes, & situee ssus vne haute roche, qui auoit plus de cin-ante estages de haut, n'ayant autre entree e par des degrez, qui estoyent faits en la mes-e roche, ce qu'admirairét fort les Espagnols, toute l'eau qu'il y auoit estoit de cisternes. s plus apparens d'entre eux vinrent veoir les pagnols en toute paix, & leur apportairent rce mantes & chamois bien accommodez, grand' quantité de viures. Ils ont leur terres *Acoma, grād ville & forte.* *Eau de ci-sternes.* *Recueil & dons.*

Terres arrosees. labourables à deux lieuës de là, & les voulant arrouser tirent de l'eau d'vne petite riuiere qui est proche, au bord de laquelle ils virent des belles rangees de rosiers, comme on voit en Castille. Il y a plusieurs montagnes, qui ont monstre & apparence d'auoir des metaux, toutefois ils n'y furent pas veoir, à cause que ces Indiens sont martiaux, & en grand nombre. Les Espagnols furent trois iours en ce lieu, en l'vn desquels leur fut fait vn bal solennel par les naturels, sautans & dansans ensemble auec des habits bragars, & ioüant à des jeux ingenieux, àquoy prirent grãd plaisir les Espagnols.

Montagnes à metaux.

Bal solennel des Indiens.

A ving quatre lieuës de là vers occident, ils furent à vne prouince, dite Zuny par les naturels, & Siuola par les Espagnols, où y a grande quantité d'Indiens, & en laquelle entra autrefois Francisque Vasques Coronat, lequel y laissa grand nombre de Croix esleuees, & autres marques du Christianisme, lesquelles y estoyent encore debout. Ils y trouuairent aussi trois Indiens baptisez, qui estoyent demeurez là depuis ce voyage, & estoyent leurs noms André de Cuyoacan, Gaspard de Mexique, & Antoine de Guadalajare, lesquels auoyent quasi oublié leur propre langue, & sçauoyent fort bien parler celle de ces Indiens: toutefois comme on eut vn peu parlé auec eux, on les entendist facilement. Si sçeut on d'eux qu'à soixante iournees de là y auoit vn tresgrand lac, & sur les bors d'iceluy grand nombre de bonnes & grosses villes, où il y auoit beaucoup d'or, dont se

Zuny dite autremẽt Siuola, 12. prouince.

F. Vasques. Coronat.

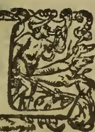
Indiẽs Chrestiẽs à Siuola.

Aduertissemẽt de pays abondant en or.

voyent les indices aux naturels, lesquels portoyent tous des brasselets, & pendans d'oreille d'or : & que comme le susdit Vasque Coronat eust eu aduertissement de ceste chose il estoit party de ce mesme lieu pour y aller, mais apres auoir cheminé douze journees il eut faute d'eau dont il fut contrainct de † reuenir, ayant bonne intention d'y retourner par apres ce que toutesfois il ne peut faire, pource que la mort luy ferma le pas, & le trac de ses entreprises. *En l'an 1582. Gomare en son hist. liu. 6. chap. 17.*

Suite du nouueau Mexique.

CHA X.



LE capitaine Anthoine d'Espeje oyant les nouuelles de telles richesses se delibera d'y aller, & combien que quelques vns de ses compagnons fussent de mesme vouloir toutesfois la plus grand' partie d'iceux, & aussi le Religieux susdit furent de contraire aduis, disant qu'il estoit temps de s'en retourner à la nouuelle Biscaye, de laquelle ils estoyent partis, pour rendre conte de ce qu'ils auoyent veu ce qu'ils effectuairent tost apres, laissant ledit Capitaine auec neuf soudars & compagnons qui voulurent le suyure ? lequel apres s'estre entierement informé desdites richesses, & de la grande quantité des bons & riches metaux qu'il y auoit, sortit auec sesdits *Deliberation des Espagnols.* *Separatiō des Espagnols.*

compagnons de la preſente Prouince, & ch
minant vers l'occident, apres auoir fait vin
Treizieſme prouince de 50000. perſonnes.
huit lieuës, en trouuairent vne autre fort gra
de ou il eſtimoit y auoir plus de cinquante m
le perſonnes.

Les naturels entendant qu'ils venoye
Mandement des Indiens.
vers eux, leur enuoyairent dire en Diligen
qu'ils n'approchaſſent point plus pres, s'
ne vouloyent eſtre tous mis en pieces:
Reſponces.
quoy reſpondit le Capitaine qu'ils n'alloye
point deuers eux pour leur mal faire, com
me ils verroyent par experience, & qu'
les prioient ne point empeſcher leur voyag
en ſigne dequoy il fit preſent au meſſager, c
quelques choſes qu'il auoit. Si s'en retourn
ce meſſager, & ſceut ſi bien moyenner po
les Eſpagnols, & addoucir les Indiens, qu'i
leur permirent paſſage, & entrairent leſdits E
pagnols auec cent cinquante Indiens de lad
Entree permiſe aux Eſpagnols.
te prouince de Siuola, leſquels leur eſtoye
amis, enſemble les trois Mexicans, dont a eſ
parlé cy deſſus. Vne lieuë deuant qu'ils arriua
ſent à la premiere de leurs villes, il alla au deu
Arriuee d'Indiens.
deux plus de dix mille Indiens chargez de v
ures, qu'ils leur donnairent, en cõtreſchange c
quoy le Capitaine leur fit preſent de quelqu
Dons des Eſpagnols.
choſes de peu de valeur, que ces Indiens pri
ſairent fort, & meſme en firent plus de compt
que ſi elles euſſent eſté d'or. Arriuant plus pre
Reception.
de la ville, laquelle s'appelloit Zaguato, il ſort
grande multitude d'Indiens pour les receuoi
& parmy eux les Caciques, leſquels leur mon

ſtroyen

·toyent ſi grãs ſignes d'esjouyſſance, qu'ils iet- *Ionchees*
·yent par le chemin force farine de Maiz, pour *de Maiz.*
·tre foulee des cheuaux. Auec ceſte feſte & alle-
·eſſe ils entrairent dedans la ville, où ils furent
·en logez & traitez, ce que paya bien le Capi- *Dons & pre-*
·ine, donnant aux plus principaux d'entre eux *ſens.*
·s chapeaux & patenoſtres de verre, & plu-
·eurs autres choſes ſemblables, qu'il portoit
·our tel effet.

Incontinent leſdits Caciques mandairent *Aduertiſſe-*
·s aduertiſſemens à tous les autres de la pro- *mens de Ca-*
·nce, leur faiſant entendre la venuë de ces *ciques.*
·ons hoſtes, & comme ils eſtoyent hommes
·urtois, ne faiſant aucun deſplaiſir: ce qui les
· tous venir chargez de dons & preſens, qu'ils
·frirent aux Eſpagnols, les importunant de
·enir quand & eux ſe repoſer en leur villes,
·omme ils firent, ſe tenant toutefois deſſus leur *Eſpagnols ſe*
·rde contre ce qui leur pouuoit arriuer: *tiennent ſur*
·our à quoy ſagement prouuoir, le Capitaine *leur garde.*
·aduiſa d'vſer d'vne ſubtilité, qui fut de dire
·x Caciques que pour autãt que leur cheuaux
·toyent furieux, & qu'on leur auoit dit qu'ils
· faiſoyent que tempeſter, & taſcher à les of-
·nſer, il eſtoit beſoin de faire vn fort de chaux
· de pierre de taille, où on les enſerreroit,
·our obuier à tout d'anger. Les Caciques le
·eurent à la bonne foy, & en peu d'heure firent
·ſembler tant de gens, que les mettant à la *Fort baſty.*
·eſoigne ils firent auec vne diligence incredi-
·le le fort, que demandoyent les Eſpagnols.
·utre ce, cõme le Capitaine leur eut dit qu'il

Presens au depart. auoit enuie de s'en aller, ils luy apportairei
vn present de quarante mille mantes de cotc
peinturees & blanches, & grand quantité (
toüailles & feruiettes, houpees aux coing
auec plusieurs autres choses, & quelque quãt
té de riches metaux, qui sembloyent auoir fo
Aduertissement d'vn grand lac. ce argent mesle. Estant auec ces Indiens. Ils e
rent ample cognoissance du grand lac susmei
tionné, & leur en oüirent dire autant qu'aux a
tres, touchant les richesses, & la grande abond
ce d'or que l'on dit estre iceluy.

Au bout de quelques iours, le Capitaine
fiant sur la bonne affection & amitié de ce pe
Deliberation du Capitaine. ple, s'aduisa de laisser la cinq de ses soudars
compagnons auec les autres Indiens amis, af
qu'ils s'en retournassent à la prouince de Zu
auec le bogage, & delibera de s'en aller luy,
les quatre autres qui restoient, descouurir à
legere, & auoir entiere certitude des rich
mines, dont on luy auoit parlé. Effectuant cest
Acheminement du Capitaine. entreprise, il partit auec les guides qu'il m
noit, & comme il eut cheminé vers la part
occidentale enuiron quarante cinq lieuës,
Mines & metaux. trouua lesdites mines, & en tira luy-mesm
auec ces mains de beaux & riches metaux, o
estoit grand quantité d'argent, & auoyent c
mines vne veine large, & se trouuoyent en vn
montagne, où l'on pouuoit aisement monte
par vn chemin, lequel y estoit ouuert pour ce
Indiens de montagne. effect. Ioignant ces mines estoyent quelque
villes peuplees d'Indiens de mõtagne, lesque
leur firent toute amitié, & sortirent pour l

receuoir auec des Croix ſur leurs teſtes, & autres ſignes de paix. Pres de la, ils trouuairent deux riuieres mediocres, & aux bors d'icelles pluſieurs arbres entrelaſſez de belles vignes, & des rangees de noyers, & grand' quantité de vin pareil à celuy de caſtille, & leur dirent auſſi par ſignes que derriere ces montagnes ſe trouuoit vn fleuue, ayant plus de huit lieuës de large. Toutesfois on ne peut ſçauoir cõme ce fleuue eſtoit ſi pres, bien qu'ils monſtraſſent par ſignes qu'il couroit vers la mer de Nort, & qu'aux deux bors d'iceluy y auoit tant de villes, & toutes ſi grandes, qu'à comparaiſon d'icelles les leur n'eſtoient que hameaux.

Riuieres, & le contenu en icelles.

Aduertiſſemens d'vn fleuue, & de villes.

Apres auoir entendu tout ce recit, ledit Capitaine reprit ſes erres vers la prouince de Zuny, où il auoit commandé aux autres de retourner & allant par vn bon chemin y arriua ſain & ſauf, & y trouua ſes cinq compagnons, & ledit religieux F. Bernardin, auec les autres ſoudars, qui auoyent deliberé de s'y tranſporter, ainſi que dit eſt, & n'eſtoient toutefois encore partis pour qu'elques occaſions, auſquels ce pẽdant les naturels auoyent fait fort bon traittement, & à eux baillé à foiſon tout ce qui leur eſtoit de beſoin, faiſant par apres le meſme à l'endroit du Capitaine, & de ceux qui eſtoyent auecque luy, au deuant deſquels ils vinrẽt, pour les receuoir auec demonſtration de ioye, & leur donnairent force viures pour le voyage qu'ils deuoyent faire, les priant de vouloir repaſſer en bref, & amener force Caſtillas (car

Acheminement à Zuny.

Reception des Eſpagnols.

Voyez la 2 part. liu. 1. chap. 16. & plusieurs autres endroits.

ainsi appellent ils les † Espagnols) promettan
qu'ils leur feroyent à tous bonne chere, & qu
pour ce faire plus commodement, ils auoyen
semé ceste annee là plus de blé & autres grain
qu'ils n'auoyent fait au parauant.

Departement des Espagnols

Alors ledit Religieux & les soudars persi
stant en leur premiere deliberation resoluren
de s'en retourner à la prouince, de laquelle il
estoyent partis sur le dessein que dit est, & aue
eux se ioignit Gregoire Hernandés, qui auoi
esté portenseigne en leur voyage. Eux estan
partis, le Capitaine qui n'auoit auec luy qu
huit soudars, se resolut de suyure ce qu'il auoit
commencé & courir amont le fleuue de Nor
susmentionné : ce qu'il mit à execution, & ayāt
cheminé enuiron soixante lieuës vers la prouin
ce des Quires susdite, ils trouuairent à douze
lieues de là deuers le costé d'orient vne prouin-
ce, qui s'appelloit les Hubates, où les Indiens
les receurent en paix, & leur baillerent force
viures, & les aduertirent qu'il y auoit des ri-
ches mines proches de là lesquelles ils trouuai-
rent, & en tirairent de bons & luysans metaux
auec quoy ils s'en reuinrent au lieu duquel ils
estoient partis. Ils estimairent que ceste pro-
uince estoit enuiron de vingt quatre à vingt
cinq mille personnes gens tous bien vestus de
mantes de coton peinturees, & de chamois bien
accommodez. Ils ont là plusieurs montaignes
pleines de Pins & de Cedres, & y sont les mai-
sons toutes de quatre à cinq estages.

Suite du descouurement.

Hubates 14. prouince.

Mines & metaux.

25000. personnes.

Si furent aduertis en ce lieu d'vne autre

rouince qui eſtoit à vne journee de là nom- *Tamos, 15. prouince.*
nee les Tamos, où il y auoit plus de quarante
nille perſonnes, à laquelle eſtāt arriuez, les ha-
itans ne leur voulurent point bailler de viures *Hebergement refuſé.*
y les receuoir chez eux : au moyen dequoy, &
ttendu le preſent danger, où ils ſe voyoyent,
le petit nombre qu'ils eſtoyēt, & que meſme
uelques vns d'entre eux eſtoyent malades, ils
eliberairent de ſortir, & reprendre leur che-
nin parmi des terres de Chreſtiens, comme *Retour en 1583*
s firent au commencement de Iuliet, en l'an
583. eſtant guydez par vn Indien, qui fut auec
ux & les mena par vn autre endroit, que par
ù ils eſtoyent venus, cheminant aual vne ri- *Riuiere des vaches.*
iere, qu'ils nommairent la riuiere des vaches,
our y en auoir ſi grand nombre, que par
ous les bors d'icelle, le lon deſquels ils firent
x vingt lieuës de chemin, ils en trouuairent
nceſſamment. De ce lieu ils vinrent au fleuue
es Conches, par où ils eſtoyent entrez, & de
au val S. Barthelemy, duquel ils eſtoyent
artis pour faire le deſcouurement.

Y eſtant, ils trouuairent que ledit Religieux, *Arriuee.*
Bernardin Beltran & ceux de ſa compagnie
ſtoyent arriuez à la ville de Gūadiane. Alors
edit Capitaine Anthoine d'Eſpeje fit dreſſer
es amples memoires de ce que deſſus, leſ-
uels il enuoya incontinent au Conte Corūne, *Memoires du nouueau Mexique.*
iceroy de l'Eſpagne neuue, puis ledit Vice-
oy les fit tenir à la maieſté Catholique, & à
on conſeil des Indes, pour odonner ſur i-
eux ce que bon leur ſembleroit, comme ils ont

Souhait catholique. desja effectuer auec grand soin & prudence. Dieu veuille assister tellement à ceste affaire, que tant d'ames rachetees de son pretieux sang ne puissent point estre perdues, attendu qu'on peut presumer de leur bon esprit & entendement, ausquels ils surpasse ceux du Mexique & du Peru, comme on a entendu de ceux qui les ont hantez, qu'ils receuront l'Euangille tres-volontiers, & delairront l'Idolatrerie, qu'ils tiennent à present pour la plus part. Dieu le veüille par sa grace, comme il est en luy de le faire & que ce soit à l'exaltation de sa gloire, & augmétation de la S. foy Catholique.

Nouueaux Mexicans cō bien idoines à receuoir le Christianisme

Epilogue. Ie me suis arresté en ce voyage vn peu plus qu'il n'estoit requis pour le present Itineraire, ce que i'ay fait expressement à cause que c'est chose nouuelle, & peu cognuë, laquelle ainsi que i'estime sera agreable au lecteur. A tant me semble estre temps de reprendre mes premieres erres, & poursuyure la d'escription du nouueau moude, que i'ay commencée, retournant à la ville de Mexique, d'où i'ay fait la digression, pour raconter le descouurement du nouueau Mexique susdit.

Transition à l'Itinerarre.

Du port d'Acapulque, & de l'isle des larrons, auec les mœurs & façons de faire des naturels.

CHAP XI.

AV partir de la ville de Mexique, on va s'embarquer au port d'Acapulque, qui est en la mer Australe, à † 19. degrez du Pole

† Autres disent à 17. degrez & demy comme Escalante, en sa nauigation des Portugaisau dernier chap.

à quatre vingt dix lieuës de ladite ville, lesquelles sont toutes peuples d'Indiens & d'Espagnols. Estant embarquez en ce port, on va singlant en Suüest, puis on descend iusques à .. degrez & demy, afin de chercher les vens propres de celle coste, que les mariniers appellent † briças, lesquels y sont si fauorables, & y ventent si continuellement, que combien qu'on soit au mois de Nouembre, ou de Decembre, Ianuier, ou de Feurier, à grand' peine est-il besoin de toucher aux voiles : au moyen dequoy on y nauige tant à l'aise, qu'à l'occasion de ces vens, & de ce qu'il n'y a guere de tourmentes, on a nommé ce passage, *La mer des Dames*. Ces vens briças courent le long d'occidét, en suyuant tousiours le Soleil, quand il s'eslongne de nostre hemisphere. Cheminant par ladite mer Australe, l'espace, de quarante iours ou enuiron, sans point voir terre, au bout de ce temps se trouuent les isles des Veles, dites autrement des Larrons, lesquelles sont sept ou huit, toutes situees en Nortsu, & habitees d'vn grand peuple de la façon & maniere que nous allons dire.

Il en a fait ja mention en ceste 2. part. liu.1.cha.30.

Mer des Dames.

Isles des Veles ou Larrõs.

Ces isles sont à 12. degrez, & y a opinion differentes touchant les lieuës, qu'il y a depuis le port d'Acapulque iusques à ce lieu : n'y ayant encore aucun qui l'aye peu sçauoir au vray, pource qu'on nauige de l'Est à l'West, qui font les degrez de longueur, que nul n'a encore sceu mesurer. Les vns comptent en ce voyage mille sept cens lieuës, les autres mille huit cent:

† *A cause qu'il n'y a point au Ciel de ce costé là signe aucun qui soit ferme & stable. Gomar. en son hist des Ind. liu.1. chap.8.*

toutefois l'opinion des premiers est tenuë pou
la plus certaine. Toutes ces isles sont peuplee
d'vne nation de gens blanc, de bonne façon
de visage, retirant à ceux de l'Europe, toutefoi
differens à eux en la disposition du corps, estã
iceux grans comme Geans, & si fors de membres, que l'on à veu l'vn d'entre eux prendre pa
vn pié vn Espagnol de bonne grosseur estant à
terre, & vn autre auec l'autre main, & les leue
aussi aisément, que si c'eussent esté deux petit
enfans. Ils vont tous nus de pié en teste, tan
hommes que femmes, fors quelques vnes d'entre elles, qui ont coustume de porter par honnesteté deuant leur parties naturelles, des petites peaux de cheureul, longues d'vne demie
aune, & liees à la ceinture, mais telles femmes
sont rares au regard de celles qui n'ẽ ont point.
Ils n'vsent entre eux d'autres armes, que de fõdes, & de quelques verge endurcies au feu, &
de fort aptes & adroits à tirer de l'vn &
de l'autre. Ils viuent du poisson, qu'ils peschent
le long des costes de leurs isles, & aussi des bestes sauuages, qu'ils prennent aux montaignes à
course de pié.

Geans.

Indiens nus.

Armes.

Viandes.

Si y a vne coustume en ces huit isles, la plus
estrange & peregrine qu'on aye iamais veuë
ny entendue, & est que les ieunes hommes attẽdant le temps qu'il leur est prefix & limité par
leur loix pour eux marier, peuuent entrer librement aux maisons des gens mariez, & aller
visiter leur femmes, sans danger d'en estre punis, bien que les maris les y trouuent, & ont

Coustume estrange & peregrine.

Ieunes hõmes à marier võt voir libremẽt les femmes mariees.

ouſtume ces ieunes hommes de porter quand
: eux vne baguette , laquelle en entrant au
ogis deſdits mariez ils laiſſent à l'entree de la
orte, afin que ceux qui abborderont la puiſ-
ent veoir & ne veuillent entrer dedans, enco-
: que ce ſoit le mari meſme, iuſques à ce qu'el-
ſoit oſtee: laquelle couſtume s'obſerue en-
re eux ſi rigidement, que ſi aucun y contreue- *Eſtat politi-*
oit il ſeroit maſſacré des autres. Il n'y a point *que des I.*
n toutes ces iſles ne Roy ne Seigneur aucun, *des larrons.*
qui les autres ſoyent ſuiets, car chacun y vit
omme il veut: au moyen dequoy il arriue au-
unefois que ceux d'vne iſle ont guerre contre
eux d'vne autre, quand l'occaſion y eſchet,
omme il aduint lors que le P. Ignace & ſes com-
agnons Eſpagnols eſtoyent au port de ceſte
le.

Car eux eſtant arriuez, & allant deuers leur *Abbord d'In-*
auire vne quantité de deux cens canons ou *diens pour*
arquerotes de gens du pays, leſquels venoyent *trafiquer.*
endre auſdits Eſpagnols des poulles, des † co-
os, des batates, & autres choſes de leurs iſles, *† Fruits d'v-*
: acheter d'eux de ce qu'ils auoyent, & prin- *ne eſpece de*
ipalement du fer qu'ils eſtiment fort, enſem- *Palme, dont*
le des vaſes de criſtal, & telles autres merce- *eſt parlé cy*
ies de peu de valeur: comme ceux d'vne iſle *apres au 13.*
oulurent abborder au nauire deuant ceux *chap.*
'vne autre auec leur dits canoas, il s'eſ- *Querelle*
ieut entre eux ſi grand querelle, qu'ils en *d'Indiens.*
inrent aux mains, & s'entrebattirent & ex-
edairent felonnement comme beſtes, dont
en eut grand nombre de morts ſur la place

en la preſence des Eſpagnols, & ne ceſſa poi
la querelle, tant que pour faire la paix ils acco
dairent entre eux auec grãs cris & bruit de voi
que ceux d'vne iſle trafiqueroyent du bas bor
de la nauire, & ceux de l'autre du coſte de l'
ſtribord: au moyen dequoy s'eſtant appaiſez, i
achetairent & vendirent ce qu'ils vouluren
Cela fait, tous ces Indiens en recompenſe d
bon cõmerce, qu'ils auoyent fait auec leſdits E
pagnols, leur lancairent au depart dans le nau
re de leurs lons baſtons de geneſt, & en bleſſa
rent quelques vns de ceux qui eſtoyent deſſu
le couuert: mais ils ne furent pas loin s'en van-
ter, pource que les Eſpagnols le leur rendiren
tout content auec belles arquebuſades, qu'il
leur tirairent à dos.

Paix & accord. *Eſpagnols bleſſez au depart, par les Indiens.* *Reuange.*

Ces gens eſtiment plus le fer que l'argen
& l'or, & pour en auoir donnoyent des fruits
des gnames, des batates, du poiſſon, du riz d
gingembre, des poulles, & grand' quantité d
belle nates ouurees, & le tout preſque pou
neant. Ces iſles ſont fort ſaines, & fertiles, 8
ſe conuertiroyent facilement à la foy, ſi alor
que les nauires prennent la routte de Manille
quelques Religienx s'arreſtoyent là auec de
ſoudars pour les garder, & s'y tenoyent iuſque
à l'annee ſuyuãte: ce qui ce feroit à peu de frais.
On ne ſçait encore pour le preſent quelles
couſtumes & ceremonies ils ont, pour ce que
perſonne n'entend leur langue, & qu'aucun
n'à eſté auſdites iſles, ſinon en paſſant che-
min. Le langage qu'ils parlent ſemble facil

Fer en grande eſtime. *I. des larrons ſont faciles à conuertir.* *Couſtumes & ceremonies incognues.* *Langage.*

pprendre d'autãt qu'il se prononce fort di-
nctement: le gingembre ils l'appellent *Al-*
: & pour dire. *oste de là ceste arquebuse*, ils di-
nt, *Arrepeque*. Ils ne parlent aucunement
nez, & ne prononcent pas vn seul mot du
fier. On cognoist qu'ils sont tous gentils, par
elques signes que les Espagnols leur ont veu
re, & aussi en ce qu'ils adorent les Idoles, &
Demon, auquel ils sacrifient ceux qu'ils pren-
nt en guerre quand ils combattent auec leur
oisins. On estime qu'ils descendent des† Tar-
res pour quelques particularitez & vsances
i se trouuent entre eux lesquelles symbolisent
ec les autres.

† Autres dises des Ægyptiẽs à cause de leur subtilité à desrobber, Gomare en son hist. liu. 4. chap. 3.

Ces isles sont situees en Nortsu vers le pays
† Labeur, qui est aupres de Terreneuue, & ne
nt pas loin distantes du Iappon, & est tout
rtain que les naturels trafiquent auec les
artares, & qu'ils achetent le fer pour le leur
ndre. Elles ont esté appellees isles des Larrõs
r les Espagnols singlans par là, pource que
ritablement les habitans sont tous larrons,
si subtils à desrober, qu'il feront leçon en
t art aux Ægyptiens & Bohemiens, qui vont
udant par l'Europe. Pour verification de ce,
reciteray vn fait aduenu en la presence d'vn
on nombre d'Espagnols, qui les fit bien es-
erueiller, C'est que s'estant mis vn marinier
euers le bord du nauire par le commande-
ent du Capitaiue, afin qu'il ne laissast entrer
ersonne, & ayant son espee entre ses mains
'amusant à regarder quelques cacoas des In-

Il y a toutefois tresgrand distance d'vn lieu à l'autre

I. des larrons poerquoy ainsi appellees.

Lartins. isles des larrons.

Canoas. ſulaires(qui ſont certaines petites barquett
toutes d'vne piece, auec leſquels ils nauigen
l'vn d'entre eux ſe va lancer dedans l'eau,&ab
borde à nage la ou eſtoit ce marinier, qui n
Eſpee deſrobee. penſoit pas à telle choſe, & ſans qu'il le viſt lu
prend ſubtilement ſadite eſpee d'entre le
mains,& ſe remet dedans l'eau. Si commenc
le marinier à crier & tempéſter, & ayant cont
le laſche tour que l'inſulaire luy auoit fait, que
Subtilite d'indien. ques ſoudars ſe mettent à point auecque leu
arquebuſes pour le tirer quand il ſortiroit d
l'eau. L'inſulaire voyant cela, ſe met dehor
monſtrant ſes mains,& faiſant ſigne qu'il n'a
uoit rien: qui fut cauſe que ceux qui eſtoyen
ſur le point de le tirer, ne luy firent rien. Ce pé-
dant il reprend halaine, puis vn peu apres ſe
plongeant dedans l'eau ſe met à nager loin du
nauire, ſi que la bale de l'arquebuſe ne le pou-
uoit pas attaindre : auquel lieu s'eſtimant en
ſeureté, il tira l'eſpee d'entre ſes jambes, où il
Eſpagnols moquez par vn Indien. la tenoit cacheee, & commence à en eſcrimer,
ſe moquant & raillãt des Eſpagnols,qu'il auoit
deſniaiſez ſi facilement. Ce larrecin auec plu-
ſieurs autres, qu'ils ont faits fort ſubtilement,
Nom de larrons communiqué aux iſles voiſines. leur a donné le nom de larrons, lequel a eſté
auſſi communiqué aux autres iſles : ce que tel-
les gens prendront volontiers en bonne part,
pourueu qu'ils ayent où s'employer ſuyuant
leur bonne inclination.

Des isles Lusson, dites autrement Philippines: où l'on abborde apres les isles des Larrons, auec les choses particulieres, qui sont contenues en icelles.

CHAP. XII.

PAISSANT ces isles des Larrons, & s'acheminant vers l'Est presque deux cens lieües, iusques à l'endroit qu'on appelle la Bouche du Sainct Esprit, on entre par *Bouche ou S. Esprit.*
[...]res dedans vn Archipelague d'isles sans nom-[...]e, toutes peuplees presques de naturels du *Archipelague*
[...]ys, combien que plusieurs d'icelles ayent [...]é conquises des Espagnols par amitié où par [...]erre: puis à quatre vingt lieue de là est la [...]le de Manille, qui est dans l'isle Lusson, où [...]ide ordinairement le Gouuerneur de toutes [...] isles, ensemble les autres officiers du Roy [...]Espagne, & y est aussi l'Euesché. *Lusson, isle. Manille ville*

[...]Ceste ville est à 14. degrez & vn †quart, & [...]t à l'entour d'icelle y a tant d'isles, qu'on ne [...] à sçeu encore nombrer. Elles s'estendent [...]ites de Nortuest en Suüest, & en Nortsu, [...]lement que par vn costé elles vont iusques [...] detroit de Sincapure, qui est à 25. lieues de [...]laque, & de l'autre costé penetrent jusques [...]x Moluques & autres isles, ou se recueille le [...]ofle, poyure & gingembre, à cause des gran-[...]s montaignes, qui en sont la toutes pleines. *† Cy dessous, chap. 14. il dit à 14. degrez & demy.* *Situation.*

Isles Lusson par qui descouuertes.

Les premiers qui descouurirent ces isles, furent les Espagnols qui accompagnairent fameux Capitaine Magelan, & toutesfois ne l peurent pas conquester, pource qu'ils estoye meilleurs mariniers que gendarmes : au moy dequoy apres qu'ils eurent passé le destro qui porte encore à present le surnom dudi Magelan, & qu'ils furent arriuez à l'isle Sub ou ils baptisairent quelques gens du lieu, d depuis les Insulains en vn † festin qu'ils l firent le tuairent luy & quarante autres de compagnie : qui fut cause que Iean Sebastian natif de Guetarie en Biscaye, pour eschapp sa vie sauue, se mit dans vne nauire, qui esto restee du voyage, laquelle depuis fut nomme Victoire, & auec ce vaisseau, & fort peu de gē qui luy aidairent, abborda à Seuille moyen nant la grace de Dieu, apres auoir fait le tou du monde de l'orient en l'occident, auec grād admiration de tous, & mesmement de Charle Quint, Empereur de bonne memoire, leque apres auoir honnoré & recompensé ample ment ledit Sebastien de Guetarie, commend qu'on mit sus vne autre armee, & reprenan chemin deuers ces isles on alla descouurir c nouueau Monde : ce qu'estant fait en diligen-ce, il deputa pour General de toute la flote vn certain Villalobos, luy commandant d'alle par l'Espagne neuue. Ce Villalobos arriua au isles Moluques, & à celle de Terrenate, & au autres circonuoisines, lesquelles estoyent † en-gagees par l'Empereur dessusdit à la Couronn

**Autres di sent en vn cō bat, cōme Gomare en son hist. liu. 4 ch. 3. & que ce fut à l'isle, Mautan, & non à Subu, comme veut l'autheur. Toutefois j'estime que c'est faute d'Imprimerie, & qu'au lieu de ce mot* (Combite) *qui est en l'original Espagnol, il y faut lire* (Cōbate.)

**En l'ā 1529. ainsi que dit Castanede en son hist. de Portugal liu. 6. chap. 26.*

geees par l'Empereur dessusdit à la Couronne
e Portugal.

Les Espagnols estant en ces isles eurent for- *Guerre entre les Espagnols & Portugais*
guerre auecques les Portugais: à l'occasiõ de-
noy se voyant auec bien peu de moyens pour
esister, & mal en point pour continuer leur cõ-
ueste, ils se retirairent de là, & s'en allairent la
luspart d'iceux auec lesdits Portugais aux In-
es de Portugal, duquel lieu ils furent enuoyez *Espagnols faits prisonniers par les Portugais.*
epuis comme prisonniers deuers le Roy, les
ccusant pour delinquans, qui estoyent entrez
s isles sans congé ne permission. Mais tant s'en
ut que ledit Roy leur fist desplaisir, qu'au cõ-
raire il les traita humainement, & les renuoya
n Castille, à leur maisons: leur faisant donner *Espagnols eslargis & renuoyez.*
suffisance tout ce qui leur estoit necessaire
our le voyage. Quelques annees par apres, de-
rant le Roy Philippe d'Espagne poursuyure &
ontinuer le descouurement, que defunt l'Em-
ereur son pere auoit si viuemẽt procuré, com- *Descouuremẽt poursuiuy par le Roy Philippe d'Espagne.*
nanda à Dom Louys de Velasque, qui estoit son
Viceroy en la nouuelle Espagne, de preparer
ne armee, & leuer des gens pour continuer de
lescouurir lesdites isles, & enuoyer vers icelles
pour Gouuerneur de tous ce qui se descouuri-
oit, Dom Michel Lopés de Legaspi: ce qui fut
ccomply entierement selon l'ordonnance du- **En la 2. part liur. 1. cha. 1.*
lit seigneur Roy, & se fit le descouurement de
a façon & maniere, que nous auons racontee
cy dessus plus amplement, au voyage des Au-
gustins.

Ces isles ont esté anciennement suiettes au *Isles Philippines.*

Roy de la Chine, iusques au delaissement vo lontaire qu'il en a fait pour les raisons pa nous dites en la premiere partie de ceste † hi stoire: & à ceste occasion quand les Espagnol y arriuairent, ils les trouuairent sans aucu chef ou seigneur à qui elles obeissent, comman dant seulemēt en icelles celuy qui auoit le plu de gens & de pouuoir. Telle sorte de domina tion, auec ce qu'il y en auoit plusieurs auss puissans l'vn que l'autre, estoit cause de les te nir continuellement en guerres ciuiles, san aucun respect de personnes ou de parenté, n d'autre obligation quelconque, non plus que s c'eussent esté bestes brutes, se tirant & massa crant cruellement, & se prenant prisonnier les vns les autres ce qui seruit fort aux Espa gnols pour si aisemēt mettre lesdites isles soub l'obeissance du Roy d'Espagne, lesquelles il nommairent Philippines en faueur dudit sei gneur Roy, qui porte le nom de Philippe. Il auoyent coustume entre eux de se faire captifs & esclaues les vns les autres en guerres & ren cõtres illicites, & pour causes treslegeres, mai la Diuine bonté a remedié à ce mal par la ve nue des Espagnols. Ils arriuoit qu'vn d'entre eux suiuy de quarante ou cinquante compa gnons ou seruiteurs entroit à l'improueu dans vn village, habité seulement de pauures gens qui ne se pouuoyent defendre, & les liant tous les emmenoyent captifs & esclaues sans autre cause ny raison, se seruant d'eux toute leur vie, ou les vendant en d'autres isles. Et si d'auen ture

† Au liur. 3. chap. 7.

Isles occidentales pourquoy dites Philippines.

Isles Philippines comme gouuernees deuant la venue des Espagnols.

te l'vn prestoit à l'autre vne ou deux panne- *Espece de captiuité inhumaine.*
es de riz, qui pouuoient valoir enuiron vne
ale, à condition de les luy rendre dedans dix
urs, si le debteur ne s'aquitoit au iour nom-
é le lendemain il deuoit payer au double, &
nsi doubloit la debte de iour à autre, tant
'elle venoit à estre si grande que pour la **Cela se pratique aussi en la Chine, côme il s'est dit cydess. en la 1. part. liu. 3. chap. 10.*
yer il luy estoit force de se bailler pour escla-
. Mais ceux qui estoient detenus escla-
s pour telles causes, & autres semblables, le
oy d'Espagne à commandé qu'ils fussent tous
is en liberté: ce qui ne c'est pas toutefois en-
erement effectué, pourceque ceux qui le de-
oyent faire ont differé pour leur interest.

Toutes ces isles estoyent habitees de gens *Isles Philippines conuerties à la foy.*
ayens & idolatres, mais pour le iourd'huy il
en à ja plusieurs milliers de baptisez, à l'en-
oit desquels N. Seigneur a vsé de grande mi- *Philippins deuenoyent Mahometistes sans la venue des Espagnols.*
ricorde leur enuoyant le remede de leur sa-
t en vne saison si opportune. Car si les Es-
agnols eussent plus long temps differé à y
ler, c'est sans doute qu'ils seroient tous Mo-
s pour le iourd'huy, d'autant que quelques
ns de ceste secte qui sont en l'isle de Burneo,
estoyent desja transportez vers eux, pour les
tirer à leur fausse loy, & y procedoyent de
elle sorte que quand les Espagnols y arriuai-
ent, ces Indiens estoyent tous presque seduits
à l'idolatrie de Mahumet: ce nonobstant la
erfide memoyre de ce faux prophete fut faci-
ement extirpée par l'Euangile de Iesus Christ.
Ils adoroyent en toutes ces isles le Soleil, la

Idoles. Lune & autres causes secôdes, ensemble que ques idoles d'hommes & de femmes, qu'i *Maganitos.* nomment en leur langues *Maganitos*, celebra *Magaduras.* leur festes appellees *Magaduras* en tout ap rat & magnificence, & auec grandes superst *Batala, prince d'Idoles.* tions & ceremonies. Entre ces Idoles y en uoit vn nommé *Batala*, qu'ils auoyent en gran reuerence par dessus tous autres, & tenoyer ceste reuerence par tradition de pere en fil ne scachant dire ne monstrer en quoy il auro tant excellé, que meriter la prerogatiue deuar toute autre.

Isles des Illoques. Aux Isles des Illoques proches de là, ils ado royent le diable, & luy faisoyent des sacrific en recompence & remerciement de l'or, qu' leur donnoit en grand'quantité. Mais à pr *Isles des Illoques conuerties en la foy.* sent par la bonté de nostre Dieu, & la bonne d ligence des Religieux Augustins, qui ont est les premiers, qui sont allez en celles parts, & ont fort trauaillé, & vescu loüablement, ensẽ ble des Religieux de S. François, qui y sont alle dix ans apres: toutes ces isles & la plus grand part d'icelles sont baptisees, & militent sou l'estandard de Iesus Christ: de maniere qu celles qui restent à conuertir, different leu conuersion plus par faute de predicateurs & *Generale conuersion pourquoy differee.* ministres Ecclesiastiques que par refus ou re- sistence. Il y a pareillement des Iesuistes qui y sont allez, lesquels auec leur bon zele & trauail accoustumé aideront fort à ceste affaire: & pour le jourd'huy y vont aussi en grand nombre de Religieux de S. Dominique, tous personnage

esdoctes, & hommes vrayment Apostoliques, qui trauailleront à bon escient à ceste vigne de [N].Seigneur, comme ils ont coustume de faire [e]n tous les lieux qu'ils se trouuent. *Louanges des Iacobins.*

De quelques choses remarquables, qui se trouuent, & se sont veües aux Philippines.

CHAP. XIII.

LEs naturels de ces isles souloyent celebrer les festes susdites, & faire sacrifice aux Idoles, par l'aduis & ordonnance de certaines sorcieres, di[t]es *Holgoy* en leur langue, & estoyent entre eux [t]enues en pareille estime, que sont les Prestres [e]ntre les Chrestiens. Ces femmes parloyent [o]rdinairement au Demon, & le plus souuent [e]n public deuant le peuple, faisant de parolle [&] d'œuure plusieurs charmes & sorcelleries dia[b]oliques: au moyen desquelles elles venoyent [à] estre possedees infailliblement dudit Demon [&] respondoyent à tout ce qu'on leur deman[d]oit: combien que telles responses fussent le [p]lus souuent pures mensonges, ou bien paro[l]es ambigues, qu'on pouuoit interpreter en [d]iuers sens. Ils auoyent aussi coustume d'vser [d]e sorts en la façon & maniere, que nous auons [d]esia dite en la premiere partie de ceste †histoi[r]e: & estoyent tant addonnez aux superstitions [&] augures, que si s'acheminant à quelque lieu,

Holgoy sorcieres.

Quelle charge auoyent les Holgoy.

† Au 2. liur. chap. 4.

Superstitiõs.

*Caymã, est vne espece de grãd lesard, dont font mẽtion Cieça, & Carate en leurs hist. & Monardis, en ses Simples du nouueau mõde, au titre de la pierre des Caymans.

ou entreprenant quelque voyage, ils renco troyent d'auenture en leur chemin vne espe de lesard, qu'ils appellent † *Cayman*, ou te autre beste & vermine, qu'ils tenoyent po mauuais augure, ils laissoyent à l'instant leu dit voyage, encore qu'il fust d'importance, s'en retournoyent chez eux, disant que le ci ne vouloit pas qu'ils poursuyuissent ce voy ge.

40000. conuertis.

Generale cõuersion des Philippines comme retardee.

Mais toutes ces fausses superstitions, q le Demon leur faisoit croire, ont esté ostees abolies par la loy Euangelique, cõme dit est,& a maintenant entre eux plusieurs Conuer d'Augustins, Cordeliers, & Iesuites, & tient commune opinion qu'il y a plus de quatre cen mille personnes de conuerties & baptise pour le iourd'huy ausdites isles, lequel nomb combien qu'il soit grand en soy, est toutefoi bien petit à comparaison de ceux qui resten encore à conuertir: ce qui se differe à execute ainsi que i'ay desia dit, par faute & disette d'Ec clesiastique. Car combien que le Roy d'Espagn y en enuoye ordinairement, sans auoir esgar aux grandes despenses, qu'il fait en telle com missions: toutefois estant ces isles descouuer tes en grand nombre, & s'en descouurant en core à present,& toutes icelles si loin de nous il ne peut y auoir par tout des Prestres & Reli gieux, comme la necessité le requiert. Ceu qui se baptisent entre eux, reçoiuent la fo tres-volontiers, & viuent tous en bons Chre stiens,& si seroyent encore meilleurs, si les an-

Philippins bons Catholiques.

ens Chrestiens leur seruoyent de bon exem-
le, comme ils y sont obligez: ce que ne faisant,
s sont cause que ces Indiens abhorrent si fort
ucuns d'iceux, qu'ils ne les voudroyēt pas veoir
n peinture, tāt s'en faut qu'il se plaisent en leur
resence.

Mauuais exemple des Chrestiens.

Pour tesmoignage de mon dire, & aussi pour
smouuoir ceux à y donner ordre, qui ont le
ouuoir de ce faire, ie reciteray icy vn cas estrā-
e, qui est toutefois aduenu en vne de ces
les, & est fort notoire & commun par toutes
celles: & fut, que venant à mourir vn Insulain,
es plus principaux, apres auoir esté baptisé, &
n contrition & repentance des pechez qu'il
uoit commis deuant & apres le baptesme, de-
uis par permission diuine il apparut à plu-
eurs personnes du lieu, & les exhortant par bō-
es raisons de receuoir le S. baptesme, leur de-
larant par l'experience de sa personne la beati-
ude celeste, qui leur seroit donnee en recom-
ense, apres qu'ils seroyent baptisez, & auroyent
escu selon les commandemens de Dieu. Si
eur dit & raconta, que soudain qu'il rendit l'es-
rit, il fut enleué par les Anges à la gloire du
iel, où il n'y auoit que plaisir & contentement,
equel se communiquoit aux ames par la seule
ision de Dieu: mais qu'à ceste gloire ny en-
roit aucun, qui n'eust esté baptisé, comme pres-
hoyent les Castillas, desquels & d'autres sem-
lables il y auoit là vne infinité. Pourtant que
'ils vouloyent aussi entre eux aller iouïr de ces
iens, il leur falloit premierement receuoir le

Histoire aduenue par mauuais exēple des Chrestiens.

Apparition d'vn Philippin cōuerty.

Beatitude celeste.

Exhortation au baptesme.

S. Baptesme, puis garder les commandemen[s] que preschoyent les Religieux, qui estoyen[t] auec les Castillas. Cela dit, il disparut, & cu[x] estant tous estonnez se mirent à parler ensem-ble de ce qu'ils auoyent ouy: qui fut cause qu[e] les vns se firent incontinent baptiser, & que le[s] autres differairent, disant que puis qu'il y auoi[t] au ciel des gendarmes Castillas, ils n'y vou-loyent pas aller, pour ne se trouuer en leur cõ-pagnie. Tout ce mal procede d'aucuns, qui son[t] de mauuais exemple, & n'ont aucun soin d[e] leur ame, lesquels meriteroyent d'estre repri[s] & punis rigoureusement par les gens de bie[n] qui sont par tout en grand nombre, & speciale-ment par de là.

Disparition.

Philippins pourquoy refusent leur conuersion.

Salubrité.

Ces isles au commencement qu'elles furent descouuertes eurent le bruit d'estre mal saines, mais du depuis l'experience en a monstré le contraire. C'est vn pays tres-fertile, qui produit grande quantité de riz, blé, cheures, poulles, cheureux, bufles, bœufs, vaches, & infinis porcs, qui ont la chair aussi bonne & sauoureuse comme le mouton d'Espagne, & ensemble grand nombre de chats, desquels se fait la ci-uette. Il y a pareillement des fruits en infinité, qui sont tous fort bons & sauoureux, & gran-de abondance de miel, & de poisson: & le tout à si bon marché, qu'il se donne presque pour neant. Il y a aussi force canelle, & combien qu'il ne se trouue point d'autre huile d'oliue, que celle qui se porte de l'Espagne neuue, si y a il beaucoup d'huile de sisame, & de semence de

Fertilité.

Chats de ciuette.

Huiles.

i, dont on vse ordinairement audit païs, sans
toir toutesfois faute de celle d'oliues. Il y a
a outre force safran, girofles, poyure, musca-
es, & autres drogues, ensemble beaucoup de
otton, & force soyes de toutes couleurs, que
s marchans de la Chine portent là tous les
as à quantité, y arriuant coustumieremẽt plus
e vingt nauires chargees, tãt de draps de soye
e plusieurs couleurs, que de vases de terre,
oudre à canon, salnitre ou salpetre, fer, acier,
& force argent vif, bronze, cuyure, farine de
roment, noix, chastaignes, biscuit, dactes,
oiles de lin, cabinets vernis & peinturez,
oeffes & escoffions de reseau, pieces de bu-
at, voiles & guimples à femme, esguieres d'e-
tain, passemens, franges de soye, & force fil
illé d'vne autre façõ de celuy que par deça, &
plusieurs autres curiositez, & beaux ouurages:
e tout à fort bon marché, comme dit est. Les
choses qui sont du cru des isles ce vendent pa-
reillement à fort bon prix, car on y trouuera
quatre arroues de vin de palme (qui ne cede
point en bonté a celuy qu'on fait de raisins)
pour quatre reales : douze hanegues de riz
pour huit : trois poulles pour vne : vn porc
tout entier pour huit: vn busle pour quatre: vn
bel & bien bon cheureul pour deux : quatre
arroues de succre pour six: vne bouteille d'hui-
le de sisame pour trois: deux panniers ou co-
fins de safran pour deux: six liures de poiure ou
girofles pour vne, & deux cent muscades pour
autant: vne arroue de canelle pour six, vn quin-

Drogues.

Apport ordinaire de marchandises.

Vileté du cru des Philippines.

tal de fer ou d'acier pour dix trente plats de be le & fine pourcelaine pour quatre : & ainsi cor sequemment les autres choses.

Mais entre les singularitez, que les Espa gnols ont veuës tant ausdites isles, qu'en l Chine, & autres lieux où ils ont passé, & l'vn de celles qui leur ont semblé plus admirables & dignes d'estre publiees à la memoire, a est cet arbre, appellé vulgairement, , *Palme d Cocos*, à la difference de celle qui produit les da ctes, & certainement à bon droit. Car ce arbre est si profitable & misterieux, qu'on a ve arriuer vn nauire ausdites isles, lequel aue ce qu'il estoit tout entierement fait de c bois, ayant les cordes, les chables, les voille les mats, & les clous fabriquez de ceste ma tiere : estoit d'auantage chargé de tres-belle pieces de mantes, faites de l'escorce dudit ar bre, & pareillement fourny de viures & mu nitions pour trente hommes estans dedans le vaisseau, lesquels viures & munitions prouenoyent aussi du mesme arbres, voire jusques à l'eau du nauire : & qui plus est asseurairent les marchans dudit vaisseau, qu'en toute l'isle de Maldiue, d'ou ils venoyent, il ne croist & ne se trouue autre chose pour la nourriture des habitans, que ce qui prouient de ceste palme; de laquelle d'abondant sont faites & couuertes les maisons, & dedans le fruits d'icelle se trouue comme vne chair & moëlle, tressauoureuse & bien saine, qui a vn goust comme les auellaines vertes, & en incisant la grappe,

Palme de Cocos, arbre admirable.

Nauire fabriqué & auitaillé de la seule palme de Cocos.

Habitans de l'isle Maldiue nourris de la seule pame de Cocos.

où se procreent ces † Cocos (qui est le princi-pal fruit, ayant ordinairement dedans enuiron vn quartet d'eau fort douce & delicieuse) toute la substance se retire au tronc de l'arbre, & estãt conuertie en liqueur se reçoit toute par vn trou que l'on y fait, puis la meslant auec certaines autres choses se fait d'icelle de bon vin, qui est le breuuage ordinaire tant de ces isles, que du royaume de la Chine. De ceste mesme eau se fait du vinaigre, & la moelle se reduit en vne certaine huile fort medicinale, & en l'air semblable à celuy d'amandes, & en outre s'en fait du miel, & du sucre fin & exquis. De telles & autres † vertus est doüee la palme Coco, que i'ay recitees icy en parties, pour estre chose remarquable, & fort admiree de ceux qui passent par lesdites isles, surseant à dire le reste pour n'estre point si prolixe.

† De ces Cocos parle Garcie Orta en son hist. des aromes, liu. 1. cha. 26.

† D'icelles fõt mẽtion Strabo, liu 16: Ludou. Rom. liu. 5 chap. 12: Ioseph. Ind. cha. 137. & 138. Gomar. liu 4. chap. 4. Garc. Orta liur. 1. chap. 28. & autres.

Pres de la ville de Manille & de l'autre costé de la riuiere, il y a vn bourg de Chinois Chrestiens, qui se sont là domiciliez & arrestez, pour iouyr de la liberté Euangelique : & y a entre eux force artisans, comme cordonniers, cousturiers, orfeures, forgerons, & autres gens de mestier, & quelques marchans pareillement.

Bourg de Chinois baptisez, dont est faite mention en la 1. par. liu. 2. chap. 3

Le parlement du P. Ignace, & de ses confreres & compagnons, ensemble le voyage d'iceux depuis l'isle de Lusson iusques à la Chine, auec les choses qu'ils y ont veües.

CHAP. XLIIII.

Intention du voyage de quelques Religieux d'Espagne.



OMME la cause principale qui auoit meu ces Religieux de partir d'Espagne, estoit en intention d'aller au grand Royaume de la Chine pour y prescher l'Euangile, & perseueroyent tousjours en ce desir: aussi ne parloyent ils jamais d'autre chose que de le mettre a effect, & pour ce regard vsoient de plusieurs moyens, priant quelquefois le Gouuerneur de leur ayder à l'execution de leur dessein, laquelle estoit tresfacile, attendu qu'au port de Manille arriuoyent ordinairement des nauires & vaisseaux des marchans Chinois. Le Gouuerneur les entretenoit de plusieurs raisons, entre autres leur proposoit deuant les yeux la loy rigoureuse, qu'ils sçauoyent estre imposee à ceux qui entroyent audit Royaume sans particuliere permission. Mais toutes ces choses n'estoient pas assez suffisantes pour refroidir la ferueur des Religieux, qui ne se desiroyent autre chose que de pouuoir prescher l'Euangille audit royaume par toutes voyes à eux possibles, encore que ce deust estre au danger de leur propre vie. En execution de ce, le Cõmissaire de ces isles, qui

Requisitions au Gouuerneur.

Response du Gouuerneur.

Grand desir de Religieux.

ſtoit le P. Hieronyme de Burgos, eleut & choi- *Religieux*
it ſept Religieux, l'vn deſquels fut le P. Ignace, *eſleus pour le*
equel comme i'ay dit cy† deſſus m'a communi- *voyage de la*
qué de bouche, & d'eſcrit la plus part des cho- *Chine.*
es, que ie mets au preſent Itineraire: tous bons
eruiteurs de Dieu, & deſirans le ſalut des ames,
qui eſtoit la ſeule cauſe qui leur auoit fait laiſſer †*A la fin du*
eur patrie & le repos, & entreprendre vn ſi lōg 2.
voyage.

Iceux donc auec le bon plaiſir du Gouuer- *Partement*
neur, qui eſtoit dom Gonçale de Ronquille, *auec licence.*
& pareillement de l'Eueſque, qu'ils auoyent
vaincu par leur priere & perſeuerance, eſtant
accompagné d'vn Eſpagnol d'Andeluſie leur
amy, appellé Iuan de Feria, & de deux autres *Compagnons de voyage.*
ſoudars, qui alloyent a ce voyage en intention
de ſe faire Religieux, enſemble d'vn Portugais,
& de ſix Indiens des iſles: eux tous à l'octaue
de la feſte Dieu, qui eſtoit le 21. de Iuin en l'an *Embarquement en l'an*
1583, ſortirent du port de Cabite, où il s'em- *1583.*
barquairent dans vne fregate appartenant au-
dit Feria, & faiſant voile ſur les cinq heures du
ſoir furent au poinct du iour à vingt lieuës de
là à l'endroit qu'on appelle Le port du Frere:
auquel lieu ils s'aduiſairent de ſe mettre en **Il dit toute-*
pleine mer, & ne plus coſtoyer Manille (qui *foys cy deſſus*
eſt en Nortſu, & à 14. degrez & demy, comme *au 13. chap.*
nous auons dit cy† deſſus) depuis laquelle iuſ- *qu'elle eſt ſi-*
ques au cap du Boxeadeor, (qui eſt à 19. de- *tuee à 14. de-*
grez) il y a cent lieuës de nauigation, & depuis *grez & vn quart.*
ce cap iuſques à la Chine quatre vingt lieuës
en trauers, ou enuiron. Si pleut à N. Seigneur

leur donner si bon voyage, que combien qu'ils eurent deux iours de calme: toutefois au septiesme iour, qui estoit la vigile S. Pierre & S. Paul, sur les huit heures du matin ils descouurirent la Chine, & incõtinent qu'ils la virent, le Commissaire dessusdit fit auaindre les habits de Religiõ, qu'ils auoyent dedans leur nauire, pour en vestir les Espagnols: afin que les Chinois les voyãt tous Religieux ne les prissent point pour espies, comme ils auoyent fait leur confreres en l'autre voyage, selon que dit est, & ne se contentant point de cela, iettairent tous les habillemẽs des soudars dedans la mer & vne arquebuse dudit Feria, auecques les flasques où estoit la poudre à canon, & pareillement tout le reste qu'ils pensairent leur pouuoir nuire, si d'auenture ils failloyent à surgir au Port des Portugais, & venoyent donner à la coste, comme il aduint. Seulement la meche de l'arquebuse fut oubliee, laquelle estant si peu de chose leur coustera toutefois bien cher.

Veue de la Chine.

Espagnols se vestent en Religieux.

Espagnols iettent leur hardes en mer.

Meche d'arquebuse oubliee.

Car ne cognoissant pas la terre qui se descouuroit à eux, pour ne l'auoir iamais veuë, & n'ayãt aussi aucune cognoissance des ports [nonobstant qu'ils fussent pres de la plage de Canton] il aduint que courant la coste en Nortuest, au lieu de singler en Suüest, ils vinrent abborder à la prouince de Chincheo, & le mesme iour enuiron cinq heures du soir apperçeurent vn port non loin d'eux, & nauigeant vers iceluy y abbordairent, & prirent fond en dehors non sans grand' crainte, ne scachant la seureté de ce

Espagnols se fournoyent.

Abbord.

eu, & se doutant aussi de quelque danger. *Barque de*
.insi comms ils abordoyent, ils virent sortir *soudars vers*
ors du port grand nombre de barques gran- *les Espagnols.*
es & petites, qui auoyent aux proües quel-
ues petites pieces d'artillerie, & estoyent de-
ans pleines de soudars armez d'arquebuses,
ances, espees,& rondelles, lesquels approchant
e la fregate, où estoyent les Religieux de la
ortee d'vn coup de mousquet, s'arrestairent
ous, & commençairent à tirer force arquebu- *Escopeterie.*
ades. Les Espagnols qui n'auoyent aucunes ar-
nes ny offensiues ny defensiues, ne donnoyent
utre response aux bales volantes qu'on leur
nandoit, que par plusieurs signes de paix qu'il
eur faisoyent,les aduertissant auec les mains *Signes & re-*
u'ils approchassent plus pres, & qu'ils ver- *ponses des*
oyent comme ils n'alloyent point pour mal- *Espagnols.*
aire: mais tout cela ne suffisoit pas pour les
etenir de tirer, ny pour les faire approcher
lus pres. En fin vn d'entre eux qui auoit
sté à Lusson, & cognoissoit bien les Espa-
gnols, estant inspiré de Dieu fit signe aux au-
tres de ne plus tirer: à quoy eux obtempe- *Approche*
ant, iceluy auec vn brigantin approche pres *vers les Es-*
le la fregate, & apres luy tous les autres, les- *pagnols.*
quels comme ils virent que les Espagnols
stoyent sans armes, & n'auoyent point voulu
uyr, sautairent dedans la fregate escrimant
lessus leur testes auecques les espees nues, &
aisant vn tres-grand bruit. Si les menairent in-
continent à vn port voisin, dit Capsonson, où
estoit vne grande armee auecques vn General,

Espagnols mandez par vn General. lequel commanda incontinent que fussent à menez à sa nauire Capitainesse quatre d'entre eux, lesquels estimoyent que ce fust pour les faire mourir : au moyen dequoy comme il n'auoit pas specifié les personnes, les quatre Religieux s'offrirent à y aller, & apres s'estre confessez ensemblement, & auoir pris congé de leur compagnie, s'y acheminairent, *Acheminement.* portant chacun son breuiaire & vne croix en leur mains, sans autre chose.

Arriuee. Estant arriuez à la presence du General, ils le trouuairent plus humain qu'ils ne pensoyent : ce qui aduint volontiers par permission de Dieu, pour remunerer ces siens seruiteurs du grand peril & danger, où ils s'exposoyent pour son seruice. *Demande.* Si leur demanda d'où ils venoyent, & pour quelle occasion, & autres choses à ce propos : *Response.* sur quoy comme ils luy eurent respõdu, il les fit remener à leur fregate, sans que leur fust faite autre chose, *Defense.* sinon defense de ne sortir de leur vaisseau sans permission & congé. *Espagnols reclus & gardez.* En vertu de ceste defense, ils furent reclus trois iours entiers, & gardez de barques & de soudars, & au dernier iour le General enuoya querir deux Religieux, & comme ils furent deuant luy les fit mener à vn Iuge, qui demeuroit pres de là. Ce Iuge & autres magistrats du lieu parloyent à eux auec telle grauité & aigueur, *Seuerité des Iuges Chinois* que chasque fois qu'ils se voyoyent deuant eux, il leur sembloit qu'au sortir de là ils deussent estre enuoyez au supplice. Et ne faut douter que ces Iuges qui sont cruels n'eussent eu la volon-

: de ce faire, ou à tous le moins leur donner
els affres, comme il se voyoit euidemmẽt par
urs effets, & specialement vn iour entre au-
es, auquel vint à eux vn Iuge auec plusieurs
ommes armez, & fit enuironner leur fregate
'vn grand nombre de brigantins, auec signe
: apparance de leur vouloir courir sus, ou met-
e à fond la fregate. Mais vn peu apres ils
appaisairent, & monta ce Iuge dedans vn au-
e nauire, qui estoit ancré pres de là, & se seant
n vn riche siege auec force soudars à l'en-
our, commanda à ceux qui estoient plus bas
ıx brigantins, de s'en aller prõptement veoir
: visiter ce qui estoit dedans la fregate, en-
oyant quand & eux vn trucheman de Chin-
heo, qui entendoit aucunement le Portu-
ais.

Intention des Iuges Chinois.

Ces soudars portoyent vn estandard noir,
: autres indices funebres, dont a coustume
'vser en la † Chine quand on va faire quelque
ıstice, lesquels apres auoir bien visité par tout
: n'auoir trouué en le fregate aucune chose
ui fut suspecte, sinon la mesche de l'arquebu-
: qu'on auoit oubliee à ietter dedans la mer,
omme dit est, neantmoins pour ce seul regard
es firent incontinent embarquer deux à deux
ans les brigantins, où estoient les soudars
rmez, & firent cap vers vne tour, destinee
our la prison des larrons qu'on apprehendoit
n celle coste, duquel lieu ne sortoit aucun, que
our estre mené au supplice. Les Indiens des
Philippines voyant cela pleuroyent si amere-

Fregate des Espagnols visitee.

Autant est dit cy apres au chap. qui ensuyt.

Espagnols menez vers vne tour.

Espagnols & Indiens en extreme peur ment, que les Espagnols en auoyent grand cõ passion, non obstant qu'ils fussent en mesm danger, & eussent la mort si fichee deuāt leur yeux, que deux des Religieux (lesquels quan elle estoit loin faisoyent semblant de ne l craindre] la voyant pour lors si proche perdi rent si fort le sentiment, que l'vn d'eux fut hor de soy toute la nuict ensuyuante, sans ne dis cerner non plus le danger où il se trouuoit que s'il eust esté desja mort : & l'autre de viu imagination & melancolie qu'il conçeut, tom ba si grieuement malade, qu'il en mourut quel ques jours apres dedans la ville de Canton Bref le plus asseuré d'entre eux auoit belles af fres, & eust donné sa vie pour peu de chose, l tenant desja perdue, & s'asseurant infaillible ment de mourir. Et pour ceste cause vn de soudars Espagnols, qui estoit allé en ce voyag en intention de se faire Religieux, & en por toit desja l'habit, jetta dans la mer mille six cent reales qu'il auoit, disant que puisque s mort estoit certaine il vouloit mourir auec l'habit de sainct François, & en la mesme pau urete que ce benoist sainct auoit gardee du rant sa vie, & à sa mort, afin de l'imiter entiere ment.

Religieux en exstase.

Religieux mort de frayeur.

1600. reales jettees en mer.

Espagnols remandez par le General

Estant donc eux tous en si grand transe, & approchant de ladite tour, ils virent venir de uers eux en haste vn esquif à plusieurs rames, lequel les huant de loin à haute voix, leur dict que le General leur commandoit de ramener les prisonniers. Cela fut à l'instant effectué, & alors

lors ledit General apres leur auoir fait quel-
ues demandes, les fit remener par deux fois
n la mesme tour, non à autre fin, à ce qu'ils vi-
ent, que pour leur donner la peur. En fin apres
ur auoir vsé de telles rigueurs, ledit General
mit dans vn brigantin, & vint auec eux à
erre, ou estant abbordé, il les mena dans vn tē-
le de leur Idoles basti fort somptueusement,
ui estoit à l'oree de la mer: auquel lieu com-
ne il eust fait la reuerence à leur mode, les Es-
agnols nonobstant qu'ils eussent grand peur
e mourir, comme dit est, ne le voulurent ia-
nais imiter, ains crachant à la face de ces Ido-
es, donnairent à entendre par signes au Capi-
aine qu'il ne les falloit pas adorer, attendu
u'ils estoyent ouurages, & comme creatures
es hommes: mais qu'au contraire les Idoles
euoyent par bonne raison reuerer les hōmes,
ont ils estoyent la facture: adioustant que l'a-
oration n'estoit deuë à autre qu'à vn seul Dieu,
reateur du ciel & de la terre. En cet acte ap-
arut manifestement le don de force, que le
ainct Esprit donne aux Chrestiens; veu que ces
ens seruiteurs qui estoyent en angoisse extre-
ne, & voyoyent, comme l'on dit, la mort pre-
ente deuant leurs yeux, ne feignoyent point
outefois de resister virilement, & reprendre
insi celuy, qui leur pouuoit oster la vie. De
orte que ce General, bien qu'il monstrast à sa
ontenance n'estre pas content de ce qu'il leur
uoit veu faire, ne s'en ressentit point autre-
nent, mais les faisant sortir hors du temple,

Religieux menez & remenez.

Religieux de dans vn temple d'Idoles.

Remonstrāce des Religieux semblable à vne autre mise cy deuāt en la 1. part. liu. 2. chap. 3.

Religieux hors du tēple,

Espagnols couchent sur la dure.

commanda aux soudars de les garder toute la nuit: que les Espagnols furent cõtraints de passer là, & se coucher sur la dure, dõt ils se tenoyét bien heureux, rendant grace à Dieu de les auoir sauuez de la mort, qu'ils auoyent veuë si prochaine.

Continuation des choses, que virent & entendirent les Religieux estant au Royaume de la Chine : ensemble les trauaux qu'ils y souffrirent.

CHAP. XV.

Espagnols de rechef au temple.



LE lendemain du matin, le sacrificateur des Idoles ouurit le temple, où furent menez de rechef les Religieux, & estant dedans virent les ministres & sacerdots qui allumoyent plusieurs petites chandelles, & parfumoyent les Idoles, auec plusieurs ceremonies superstitieuses: apres lesquelles se fit vne espece de sort, dont on vse ordinairement audit royaume, & estimairent les Espagnols que ces sacrificateurs faisoyent ce sort, pour faire respondre le diable par les Idoles, & sçauoir de luy ce qu'on deuoit faire des estrangers. Toutefois ils ne peurent sçauoir autre chose, sinon qu'on les fit sortir hors du temple, & furent menez par les soudars deuant vn Iuge, qui estoit General de mer, de celle prouince, &

Sort des ministres idolatres à l'encontre des Espagnols.

Espagnols menez à vn Iuge.

demeuroit à six lieues de là en vne ville, nommee Quixuë, où l'on alloit par vn beau grand chemin paué, de part & d'autre duquel estoyét des terres ensemencees & pleines de fleurs. Les Religieux fortifiez de la grace de Dieu firent ce chemin comme ils peurent, toutesfois auec grand'peine d'autant qu'ils n'auoyent aucunes forces pour marcher, les ayant toutes perdues au parauant aux grans effrois & attaintes, qu'ils auoyent eües huit jours entiers. *Quixnë ville*

Estant arriuez à ladite ville, ils furent tout ce iour la mis en la garde des soudars, & menez le lendemain deuant le Iuge general, qui estoit en vne fort grande & belle maison ayant deux courts l'vne desquelles respondoit à la porte de la rue, & l'autre au dedans du logis, & estoyent toutes deux fermees de barreaux à l'entour, & plantees dedans de diuers arbres, entre lesquels alloit pasturant grand nombre de Cerfs, & autres bestes sauuages, qui estoyét deuenues priuees comme brebis. Deuant l'arrierecourt estoit vne allee, où se tenoyét en armes les soudars de la garde de ce Iuge, lequel estoit en vne belle grand sale, assis dedans vne chaire d'yuoire en grand'parade & majesté. Deuant qu'ils entrassent en l'arriere court, ils oüirent tirer dedans quelques pieces d'artillerie & d'arquebuses, & sonner vn tabourin, qui estoit troisfois aussi grand que ceux d'Espagne, apres cela des haubois & des trompettes & plusieurs autres instrumens. Cela fait, on ouurit les portes qui estoyent deuant l'arriere court pres de l'al- *Arriuee.* *Maison du Iuge.* *Cerfs & bestes sauuages* *Artileries & incrumens*

Throne du Iuge. lee susdite, & de ce lieu la se voyoit le trosne où estoit assis le Iuge, lequel, auoit deuant luy vne table, auec du papier & autres choses requises pour escrire: qui est vne vsance de faire pratiquee par tout le Royaume, comme il a esté desja† dit. Les soudars de garde estoyent tous vestus de soye d'vne mesme liuree, & tenoyent vn si bon ordre & silence, que les Espagnols en furent tous esmerueillez. Les premiers estoyēt arquebusiers, & les seconds tous piquiers, & entre ceux cy & ceux là y en auoit d'autres auec l'espee & la rondelle, & pouuoyēt estre ces soudars quelques quatre cens en tout. Derriere eux estoyent les executeurs de haute justice auec leurs foüets, & immediatement apres les greffiers & procureurs, à trente pas loin du siege dudit General, à l'entour duquel estoyent quelques Gentilshommes & cheualiers à les veoir, & aupres d'eux jusques à douze petits pages tous nüe teste, & habillez brauement de soye & d'or, A tant fut la porte ouuerte, & furent mis les Espagnols entre les soudars susdicts, & menez auec les noirs estandars, & autres signes funebres qu'ils ont coustume de †porter quand ils vont presenter aux Iuges ceux qui sont condamnez à mort: & long temps deuant qu'ils approchassent du lieu où estoit ledit General, on les fit mettre à genoux.

**En cette 2. part. liu.1.ch. 23.& liu.2. chap.7.*

400. soudars de garde

Iuge general comme accompagné.

Porte ouuerte

† Le mesme est dit cy dess. au 14. cha.

La dessus, quelques prisonniers Chinois furent amenez pour expedier, lesquels estant trouuez coupables furent condamnez, & la sentence executee en la presence des Espagnols

Prisonniers Chinois condamnez.

par les executeurs de haute iuſtice,qui les deſ-pouillairent premierement, puis leur liairent ſi fort piez & mains auec des cordes,qu'ils faiſoient crier de douleur ces pauures gens, leſquels enuoyent leur cris juſques au ciel. Ils les tiennent ainſi liez, attendant le commandement du Iuge, lequel ayant entendu l'offence, s'il veut qu'ils ſoyent fuſtigez, donne vn coup de ſa main deſſus la table qui eſt au deuant, & à l'inſtant vn des procureurs appelle les bourreaux preſent, leſquelles approchent, & commencent à bailler cinq coups de foüet auec de groſſes canes & roſeaux deſſus les cuiſſes, de la maniere qui a eſté desja † dite, & ſont ces coups de fouet ſi cruels, qu'on n'en ſçauroit endurer cinquante ſans en mourir: & ſi le delit en merite d'auantage, le Iuge frappe de rechef la table, & ſont donnez aux delinquans encore cinq coups de foüet, & ainſi conſequemment tant qu'il plaiſt au Iuge: & n'ont leſdits Iuges non plus de pitié & compaſſion des cris de ces pauures miſerables, que ſi l'on frappoit deſſus des pierres. Ces Chinois eſtans expediez, ledit General commanda aux Eſpagnols d'approcher plus prés, & fit regarder leur habits & tout ce qu'ils auoyent deſſus eux, juſque à leur breuieres: puis apres auoir eſté informé de ceux qui les menoyent comme ils auoyent eſté pris & tout le reſte touchant leur voyage & entree audit royaume, les fit mener en priſon, & tenir là eſtroitement auec bonne & ſeure garde par l'eſpace de quelques jours,

Maniere de fuſtiger en la Chine.

En la 1. par. liur. 3. cha. 12.

Religieux deuant le Iuge General.

Religieux menez en priſon.

pendans lesquels ils enduraient beaucoup de trauaux incredibles tant de faim & soif, que de chaud: qui fut cause qu'ils deuinrent tous presque malades de fieures & de flus de ventre.

Espagnols malades.

Apres qu'ils eurent esté deux iours en prison on les amena derechef à l'audience, & furent ainsi menez & remenez de fois à autre afin d'estre visitez, croyant à chacun coup qu'on les mandoit que ce fut pour aller mourir dont ils estoyent bien contens, afin qu'vne seule mort les deliurast de plusieurs autres, qu'ils voyoyent tous les iours deuãt leurs yeux. Finalement ledit General ordonna qu'ils seroyent menez par mer à Canton, où estoit le Viceroy de celle prouince, afin qu'il les fist luy mesme iusticier, ou punir comme bon luy sembleroit, suyuant la peine imposee à tout †estranger, qui entre au royaume sans permission, comme ceux cy auoyent fait. Les Espagnols se voyant tirer de prison, & mener sur mer crurent fermement que c'estoit pour les submerger: au moyen dequoy apres s'estre cõfessez derechef, & recommandez à Dieu, ils se consolairent & encouragerent les vns les autres se representant la recompense, qui leur en estoit preparee. Quand ils arriuairent au bord de l'eau, où on les deuoit embarquer, la mer commença à s'enfler si impetueusement & si à coup que ce fut vn cas miraculeux: de maniere que les soudars & mariniers disoyent n'auoir jamais veu si grande tourmente, laquelle dura

Espagnols menez & remenez en audience.

Espagnols cõdamnez à aller par mer à Canton.

†Voyez la 1. part liu. 3. chap. 7.

Espagnols se confessent les vns les autres.

Tempeste miraculeuse.

lix iours entiers,& fut cause que leGeneral chã-
Espagnols menez a Saucheofu.
gea d'aduis, & cõmanda qu'il fussent menez par
terre à la grand' ville de Saucheofu, comme il
fut fait. Ils eurent cinquante soudars de garde,&
demeurairent quelques iours à faire ce chemin,
pendant lequel ils virent tant de choses belles&
riches,qu'ils estimairent ce pays estre le meilleur
du monde.

Arriuee.
Estant arriuez à la ville non sans grand' pei-
ne & trauail, à cause de long chemin, & mau-
uais traitement qui leur fut fait par les soudars,
on les mena incontinent d'Herode à Pilate,
comme l'on dit, sans que se passast aucun iour
qu'il ne fussent menez à l'audience publique,
Saucheofu ville.
où à quelque Iuge particulier. Si est ceste ville
de Saucheofu tres-belle & plaisante dedans &
dehors, & pleine de beaux jardinages, où y a
infinis arbres, fruits, vergers, viuiers, & autres
choses de grande recreation, & combiẽ qu'elle
Circuit.
soit trois fois plus grande que Seuille, si est-elle
enuironnee tout à l'entour d'vne muraille tres-
forte, & y sont les maisons bien basties, &
grandes. Les ruës sont belles ce qui se peut, lar-
ges, longues, & si droites, que d'vn bout à l'au-
tre on y peu, veoir vne personne. Despace à au-
**Voyez la I. part. liur. I. chap. 8.*
tre y a des arcs triomphaux distans egalement
l'vn de l'autre(† chose commune & ordinaire à
toutes les villes du royaume)& y a vne tour à
chaque porte, où est mise l'artillerie pour la
**En la I. pa. liur. 3. chap. 5.*
defense de la ville,& comme i'ay desia dit † ail-
leurs. Tout autour d'icelle court vne belle &
grand' riuiere, qui est ordinairement frequen-

Riuiere. tee d'infinies barques & brigãtins, & est si creuse & profonde, que les galleres & nauires mesme de haut bord peuuent nauiger dessus, & surgir iusque à la muraille.

A vn costé de la ville est vne petite isle fort plaisante, & pour y aller faut passer par vn tresbeau pont, la moitié duquel est de pierre, & l'autre de bois, & est si grand, qu'en ce costé qui est de pierre le P. Ignace y a conté trente hostelleries & tauernes, esquelles se vendoyent non seulement des viandes tãt de chair que de poisson, mais aussi plusieurs marchandises de grand' valeur, iusques à de l'ambre & du musc, & des pieces de soye & toiles d'or.

Pont.

Hostelleries & tauernes.

Le P. Ignace & ses compagnons sont enuoyez à la ville de Hucheofu, & se raconte ce qui leur aduint.

CHAP. XVI.



Es Religieux furent enuoyez de la ville de Haucheofu à celle de Hucheofu, qui est plus grande & celebre, ayant tousiours la mesme garde & compagnie de soudars que dit est, & faisant vne partie du chemin par eau, & l'autre par terre, ou ils virent tant de choses si belles & riches, que celles qu'ils auoyent veues au parauant ne leur sembloyent riẽ à comparaison, lesquelles ie me de-

Religieux enuoyez à Hucheofu.

Singularitez du voyage.

orte de raconter, encores que de plusieurs d'i-
elles i'aye des memoires particulieres, craignãt
e faire vne histoire au lieu d'vn Itineraire, attẽ-
lu mesme que la plus grand' part d'icelles sem-
lent incredibles, & seront telles enuers ceux
ui n'ont pas grande cognoissance de l'estat de
ettuy royaume. Les citez & villes qu'ils virent *Citez & villes.*
n chemin, estoyent en grand nombre, & tou-
es munies de forte muraille, en l'vne desquel-
es ils trouuairent vne grande riuiere, qui auoit
lus de cinquante pompes, ou engins à tirer *Põpes à eau.*
au, faits d'vn si bel artifice, que par le seul
ours de l'eau qui les remuoit, ils arrosoyent *Religieux enuoyez à Canton.*
outes les terres circonuoisines plus de deux
ieuës loin, sans autre industrie humaine.
)urant leur seiour en ladite ville ils furent *† Il a esté dit cy dess. en la 1. part. liu. 3. chap. 9. que le Tutan est le Correcteur de la vile, & toutefois en ce lieu il est pris pour le Vice-roy, comme le prẽnent aussi le P. de Croix au 16. cha de son traité: le P. Nunes en ses epist. Iapã & Escalante au 13. cha. de son discours.*
isitez par quelques iours, au bout desquels ils
irent enuoyez à Canton, dont nous auons des-
ı fait particuliere mention aux deux voyages
recedens.
Estant arriuez à Canton, ils furent menez à
ı prison de Tequisi [qui est le lieu ou l'on met
eux qui sont condamnez à mort, comme ils
ı virent aussi de leurs propres yeux] & furent
à par plusieurs iours sans sortir, sinon que plu-
eurs d'entre eux furent menez deuant les Iu-
es tenans l'audience, en la compagnie d'autres
riminels condamnez à mort. Or estoit en ce
emps en la mesme ville le magistrat nommé
'utan, qui est le † Viceroy de la prouince, & pa-
eillement le Chaen, qui est le Visiteur general,
: estoit pour lors la saison, en laquelle se font

leur grandes iuſtices,pour vuider & nettoyer les priſons,qui eſtoyent pleines de milliers d'hommes,entre leſquels il y en auoit,qui y eſtoyẽt detenus de plus de dix ans. Si aduint vn de ces iours là, qu'en la preſence des Eſpagnols furent mis hors deſdites priſons deux mille priſonniers y detenus,& eux tous expediez & condamnez, les vns à la mort, les aucuns au foüet, & pluſieurs à banniſſement,& autres ſortes de peines, ſelon & iouxte la rigueur & diſpoſition de leur loix.Le iour que ſe fait execution de mort,il y a certaines ceremonies qu'on a couſtume d'obſeruer comme de laſcher quelques pieces d'artillerie,& fermer les portes de la ville, n'eſtant permis à aucun d'entrer ou ſortir dehors, tant que la iuſtice ſoit faite, auec pluſieurs autres choſes en tel cas accouſtumees de la façon & maniere, qui a eſté desja dite en la premiere partie de ceſte † hiſtoire.

2000. priſonniers expediez.

Ceremonies obſeruee és iours que ſe fait iuſtice.

† Liur.3. chap.12.

Pendant que les Religieux eſtoyent ainſi à Canton parmy tant d'angoiſſes & calamitez, vn cheualier Portugais , nommé Arias Gonçale de Mirande , Capitaine maje de Macao, perſonnage treſaffectionné à l'endroit des Religieux,& bon amy des Caſtillans, entendant la peine & le danger où ils eſtoyent , ſe reſolut de les deliurer , & s'y employa ſi ſoigneuſement, qu'il mit ſa reſolution en effet;de maniere qu'ils furent deliurez de la priſon , & de la peur où ils eſtoyent tant par les prieres de ce Cheualier, que par ſes bonnes ſollicitatiõs, les purgeant du mauuais bruit qui auoit eſté diuulgué, & fai-

Religieux deliurez par vn cheualier Portugais.

ıs reuoquer par ce moyen la ſentence de
ort, qui eſtoit ja donnee contre eux. Ie ne par-
point des accidens particuliers, qui ſuruin-
ıt à ces Religieux & bons ſeruiteurs de Dieu,
ıt en la priſon, que par le chemin qu'on leur
faire, pource qu'eſtant en grand nombre
requerroyent beaucoup de temps, & ſeroit
ſme neceſſaire d'en compiler vn autre hi-
ire.

Accidens ſuruenus aux Religieux.

Quand à ce royaume de la Chine bien qu'és
tres liures precedens aye eſté traité en parti-
ier de ſes richeſſes & qualitez : toutefois
ur plus grãde approbation il me ſemble que
ne ſera point hors de propos d'adjouſter en-
e au chapitre qui enſuit quelques choſes de
les que le Pere Ignace ſuſdit m'a communi-
ees, vſant de telle breueté à les narrer, que
ſerue pluſtoſt d'epilogue, que de nouuelle
tion. Ce que je fay, tant pour donner plus
nd' certitude de la verité, & par le conforme
port de ceux qui ont veu les choſes cy men-
nnees, les rendre plus faciles à croire,
mme pourceque ledit Religieux & ſes com-
gnons ont veu plus de particularitez, que
autres deſquels nous auons par cy deuant
torié les relations, à cauſe que les Chinois
ayant condamnez à mort ne ſe deffioyent
ux aucunement, mais les laiſſoyent veoir &
endre pluſieurs ſecrets du royaume, ce qu'ils
uſſent fait, s'ils euſſent preueu que les Eſpa-
ols deuoyent eſtre deliurez, & ſortir de la
ine leur vie ſauue: d'autant qu'ils ſe gardent

Sommaire recapitulatiõ de la Chine.

Recapitulatiõ pourquoy iteree.

Secrets de la Chine comme cognens par le P. Ignace

Chinois prudés & secrets. le plus qu'il peuuent de ne point donner à co gnoistre aux autres nations les moyens secre qu'il tiennent en leurs affaires d'estal, & form de viure.

De la grandeur, bonté, richesse, & puissance du grand royaume de la Chine.

CHAP. XVII.



E royaume est situé sous le tro pique du † Capricorne, & pos sede vne coste de mer, qui s'e stend plus de cinq cent lieuë de Suüest à Nortuest. Il a du co sté de Suüest le royaume de Cochinchine, & de la part de Nortuest confine à celuy de Tar tarie, qui en enuironne la plus grand part. D costé de l'orient, & plus loing que Perse, il a vn autre grand royaume, dit Catay, peuplé d'hom mes blancs, & specialement de plusieurs Chre stiens, dont le Roy s'appellent Emanuel: & s tient pour chose certaine que depuis l'extremi té de ce Royaume iusques à Hierusalem il y a si mois de chemin par terre: ce qui s'est sceu pa des † Iuifs ou Indiens qui y vinrent par la Perse le certificat desquels estoit fait en Hierusalem six mois deuant & estoit contenu en iceluy qu'ils auoient cheminé par l'Arabie nommee heureuse, & trauersé la mer Rouge.

† Mais plustost sous le tropique du Cancre, en la mer orientalle depuis le 22. degré où est situé Canton, iusques au 40. où est la ville de Quinsai, & plus outre encore iusques au 50. selon les modernes Geographes, & entre autres le Sr. Theuet Cosmographe du Roy.

Il y a (Indios (*en l'Espagnol, mais ie croy qu'il y faut lire.* (Iudios)

Du quatriesme costé, la Chine est enuiron nee d'vne tres-apre montagne, contenant cinq

nt lieuës de long, en laquelle cōme il y auoit
; costé de Nortuest, aupres la mer du Iapon
uers le Nort, quelques espace & ouuertu-
; de quatre vingt lieuës de long venus ainsi
turellement, cela fut clos & fermé à force
gens & de finances en la façon & maniere,
ie nous auons traitée plus au long en la pre-
iere partie de ceste † histoire : pource que le
Loy qui regnoit pour lors se voyent assailly du
ād Tartare, & estimant se pouuoir biē mieux
fendre, s'il faisoit clorre ce passage que na-
re y auoit laissé ouuert, s'embesongna à cet
iurage, mais auec la mort de maints mil-
rs d'hommes, vsant de grand' tyrannie en leur
droit, ce qui fut par apres cause de sa mort.
ette montagne auec ce supplement artificiel
; la fameuse muraille de la Chine, contenant
iq cens lieuës de long: ce qu'il faut toutefois
tendre de la maniere que dit est, à sçauoir
'il n'y en à seulement que quatre vingts qui
yent faites d'industrie humaine, auec vne in-
iité de bouleuers qui la rendent plus belle &
rte, mais non pas tant toutesfois que les qua-
: cent vingts lieues qui ont esté faites par la
iture. Aupres de celle muraille est vn grand
sert, plein de palus & marescages : qui est la
use que le Royaume s'est maintenu & gardé
r plus de deux mil ans en ça, selon qu'il ap-
rt en leur histoires, qu'on tient pour vrayes
authentiques. Tout le Royaume est diuisé
† quinze prouinces, en y comprenant l'isle
Aynao, chacune desquelles à vne ville capi-

Liu.1.cha.6. *Dit Tzintō au mesme lieu, & au 3. liur. chap.1.*

Muraille de 500. lieues

Grād desert.

† Voyez la 1. part. liu.1. chap.8.

tale, de qui elle prend son nom. Au milieu d
celuy est vn tres grand lac, d'où sortẽt plusieu
belles & grandes riuieres, qui courent par to
le Royaume, de maniere que combien qu'il so
grand & spatieux, on peut toutesfois nauig
par tout auecques barques, fregates, briga
tins & autres vaisseaux. Ce grand nombre c
fleuues & riuieres est cause qu'il est tres-fe
til, & abondant, & fourny de toutes chos
necessaires à la vie humaine, pource que
plus grand part des citez & villes sont basti
*Voyez la 1. part. liur. 1. chap. †aux bors des riuieres, au moyen desquelles o
trafique par toutes les prouince, menant d
vnes aux autres plusieurs marchandises, & au
tres choses singulieres: ce que faisant à peu d
frais, est cause que tout s'y vend à tres-bõ mar
ché. La coste maritime du Royaume est la plu
† grãde & la meilleure qui soit au monde: & e
icelle se vont rendre † cinq belles prouinces
*Il en met dix en la 1. part. liu. 1. chap. 7. sçauoir Canton, Chincheo, Liampon, Nanquin
& Paguia, qui est la derniere vers Nortuest, &
celle où reside ordinairement le Roy & so
Conseil, auec la court, & la plus grand' part de
gens de guerre pour estre situee cette prouin
ce vers les confins des Tartares, qui sont le
ennemis de la Chine. Aucuns disent que le
Roy de la Chine y fait son sejour, pour autan
qu'elle est la plus belle & la plus fertile du roy
aume: toutesfois je croy & le disent mesm
*voyez la 1. part. liur. 1. chap. 7. & liure 3. cha. 7. quelques Chinois, que c'est pource qu'elle es
proche de † Tartarie, & qu'il se voit là en lieu
commode, où il peut obuier aux dangers &

uenemens des ennemis. Entre les bras desdites riuieres sõt situees quelques isles, qui font grãd profit à tout le royaume, d'autant qu'il se nourrit en icelles grande quãtité de cheureux, porcs, & autres bestes, d'où vient que les villes sont toutes bien fournies de chair. *Isles.*

Vne des choses qui fait plus esmerueiller les estrangers estans par delà, est l'infinité des barques & nauires, lesquelles sont en si grand nombre par tous les ports, que des hommes de Macao ont gagé y auoir plus de vaisseaux & nauires sur la riuiere de Canton, qu'il n'y en a en toute la coste d'Espagne. Bien puis ie affermer vne chose, que i'ay ouy dire à des personnes dignes de foy, qui ont esté audit royaume, & nommement au P. Ignace, que j'ensuy au present Itineraire, qu'il est aussi facile à chacun de ces cinq prouinces maritimes d'assembler mille nauires pour combatre, qu'il est facile en Espagne d'en assembler dix, & ce pour les causes, qui ont esté desia dites en vn † chapitre particulier. Touchant l'estenduë dudit royaume, il y en a diuerses opinions, toutefois elles sont la plus part conformes à celle du P. Martin de Herrade, lequel comme excellent Geometre & grand Mathematicien à touché au point le mieux de tous, & a esté son opinion declaree par cy deuant en la † premiere partie, où ie renuoye le lecteur, tant pour ce fait cy, que pour ce qui touche les particularitez du royaume, pour les auoir amplement deduites audit lieu de la mesme sorte & maniere, quel- *Barques & nauires en infinité.* *† En la 1. part liu. 3 chap. 21. auquel lieu n'est fait mention que de 600. Iunques.* *† Liure 1. chap. 6.*

Mortalité ordinaire. les ont esté tirees de leur liures. Vne chose n puis-ie oublier, pour me sembler digne de parti culiere memoire, & l'ay sceuë de bouche dudi P. Ignace, c'est qu'õ luy asseura pour chose tres certaine & veritable que chascun iour de l'an nee l'vn parmy l'autre se meurent en chasqu prouince dudit royaume, sans occasion de guer re ny contagion (car ils n'ont point de souuenã ce y en auoir eu iamais, & ne s'en trouue rien er leurs histoires depuis deux mil ans en ça, ny fa mine aussi, ou autres semblables accidens) plu sieurs milliers de personnes tãt grandes que pe tites: ce qui doit esmouuoir à compassion tou ceux lesquels d'vn zele Chrestien se mettront à considerer le miserable tribut de tant d'ames, que le Demon, reçoit & entraine tous les iours à ses enfers.

Nulle famine, ne contagion en la Chine.

Fertilité. La fertilité de tout ce pays est si grande, tant par l'arrosement ordinaire, que pour la tempe- rature du ciel, que presque toute l'annee il y a à recueillir, & specialement du blé & du riz, lesquels y sont à si bon marché, que les Espa- gnols durant leur voyage ont acheté telle fois vn pic de riz ou de farine de froumẽt (qui sont cinq arroues d'Espagne) au feur d'vne reale & demie, & ainsi consequemment toutes autres choses, comme il a esté desia † declaré. On dit qu'au dedans du pays il y a force Elefans, Liõs, Tigres, Onces, & autres beste sauuages, toute- fois les Espagnols en virent fort peu de viues, mais bien plusieurs peaux d'icelles, ce qu'ils prirent pour vn tesmoignage de verité. Il y a

† En la 1. part. chap. 3. & 4.

Bestes sauuages.

pareillle-

areillement grand nombre de ces †bestes qui *Voyez la 1.
ont le musc,lesquelles sont de la facon & gran- par.li.1.ch.4.
eur de petits chiens, lesquelles ils tuent, &
iennent sous terre par quelques jours,tant que
a chair & le sang venant à se corrompre &
ourrir,tout se conuertit en ces poudres de bō-
es senteur. Il y a aussi bon nombre de chats
e ciuete qui valent fort peu,& en outre gran- *Voyez la
e quantité de cheuaux , & combien que ceux 1.par.li.3.ch.
ue virent les Religieux fussent petits, si est-ce 6.& la 2.par.
e commun bruit qu'il s'en trouue de beaux & li.1.cha.15.
rans en quelques prouinces: mais n'y estās allé
ucun d'eux, ils n'en ont sceu parler de veuë.
es poulles, oysons, canars, & autres oyseaux
u'il y a par tout le Royaume, sont sans nom-
re, & pour ceste cause sans grande estime, & Voyez la 1.
'y a pas moins de poisson tant de mer que de par.li.1.ch.4.
iuiere: en quoy s'accordent tous ceux qui par- & li.3.cha.21
ent de l'estat dudit pays,& pareillemēt au prix & 22.
ue s'y vendent toutes choses, lequel est tel,
u'il m'a esté asseuré par le susdit P. Ignace, &
utres qui ont esté audit Royaume,que pour six
narauedis d'Espagne quatre hommes peuuent
aire bonne chere de chair, de poisson,de riz,&
e fruit, & boire du vin du pays.

Il y a par tout le Royaume beaucoup de mi- Mines.
es d'or & d'argent, & toutes fort riches,où le
Roy ne souffre point trauailler sinon par fois,
& pour cause vrgente: disant que, puisque ses
ujets & vassaux ont telles richesses chez eux
outes acquises,ils doiuent s'efforcer entre eux
'apporter celles des autres Royaumes. Mais

Abondance d'or & d'argent.

nonobſtant tout cela, il y a ſi grande abondance de l'vn & de l'autre, & eſt par tout ſi commune, qu'il n'y a homme encore qu'il ſoit de meſtier, qui n'aye chez luy quelque quantité d'or & d'argent, & autre joyaux fort riches.

Argent plus priſé que l'or.

Ils eſtiment plus l'argent que l'or à proportion, & leur raiſon eſt que le prix de l'or ſe change (comme l'on voit en Italie) mais l'argent eſt touſiours en meſme eſtat & valeur. Il y a des perles en abondance, & principalemẽt en l'iſle d'Aynao, & grand quantité de vif argẽt, cuyure fer, acier, laiton, eſtain, plomb, ſalnitre ou ſalpeſtre ſoulfre, & autres ſemblables choſes, qui ont couſtume de rendre vn royaume fertile, & ſur tout y a force muſc & † ambre. On tient que le Roy outre le grand reuenu qu'il a d'ordinaire, garde encore de grans threſors en toutes les villes capitales des prouinces: & fut aſſeuré pour vray audit P. Ignace en la ville de Cãton, que toute la finance qui eſtoit entree en icelle depuis cinq cens ans, tant par le chemin des Portugais, que par celuy du royaume de Sian, & autres circonuoiſins, & pareillement tous les tributs de la prouince, eſtoyent gardez enſemblement en l'hoſtel du threſor Royal de celle ville, lequel eſtant nombré à bon compte faiſoit tant de millions, qu'on ne le pourroit croire facilement. La ſoye leur eſt auſſi ordinaire en † habillements, comme le lin en Europe, iuſques à porter des ſouliers qui ſont de veloux, ou de ſatin, & quelque fois de toille d'argent, auec des belles figures & broderies.

Voyez la 1. part. liur. 3. chap. 4.

Non du cru du lieu mais d'apport, comme eſcrit le P. de la Croix au 19. chap. & Garc: Orta, liur. 1. chap. 1.

Threſor de Canton.

*Il eſt dit pourtant en la part. liu. 1. chap. 3. & 10. que le cõmun peuple ſe veſt de lin.

Cela se fait pour l'abōdance qu'il y a la de telles estoffes, laquelle est si grande, qu'il en sort de Cantō toutes les annees deuers les Indes de Portugal plus de trois mille quintaux, sans beaucoup d'autres, qui se transportent au Iapon, & plus de quinze nauires d'ordinaire aux isles Lusson, & en outre vne grand' partie, que tirent les ianois & autres peuples: & si nonobstant ceste traite, il en demeure tant au royaume, qu'on en peut charger plusieurs flotes. *Soyes en grā de abondāce.*

Il y a aussi beaucoup de lin, de cotton, & d'autres toiles, & le tout à si bon marché, que ledit P. Ignace m'a affermé en auoir veu vendre vne Cangue (qui sont quinze brasses) pour quatre reales seulement. Quant à la vaisselle de terre, on ne sçauroit dire cōme elle est fine, car celle qui se transporte en Espagne est fort grossiere, bien qu'elle semble belle à ceux, lesquels n'ont pas veu la fine: toutesfois il y en a si grand' foison, qu'vn buffet garny de telle vaisselle seroit autant prisé d'aucuns, que si c'estoit de fin or. La plus fine ne se peut tirer hors du royaume sur peine de la vie, & n'est permis à autres personnes de s'en seruir, fors au Loytias, qui sont les cheualiers & gentils-hommes, comme dit est. Il n'y a pas moins de succre, de miel, & de cire: & le tout à bon marché, comme il a esté dit * ailleurs. Bref pour conclure en peu de paroles, ie dy qu'ils ont là si grande abondance de tout, qu'il en peuuent faire part aux autres, & n'y a aucune commodité du corps qui leur defaille: toutefois quant au principal, qui est le *Lin, cotton, & toiles.* *Vaißelle de terre.* *Voyez la I. part. liu. I. chap. 10.* ** En la I. part. liur. I. chap. 3.*

ſalut des ames,ils en ont grand' neceſſité, cõme il s'eſt peu voir par le diſcours de ceſte hiſtoire. N. Seigneur les vueille inſpirer par ſa ſaincte grace,comme il eſt bien en ſon pouuoir.

Quant au reuenu que tient le Roy,il a eſté mis † ailleurs en vn chapiſtre particulier,&partant i'adiouſteray ſeulement icy ce que m'a dit le P. Ignace, c'eſt à ſçauoir qu'vn ſeul fleuue, appellé le fleuue du Sel en la prouince de Canton, luy valoit tous les ans † vn million & demy, & que combien que ſon reuenu ordinaire de chaſque annee ſoit treſgrand, & tel que ne ſe trouue Roy au monde qui en aye autant: toutefois les threſors qu'il garde & reſerue en toutes les villes capitales des quinze prouinces, ſont ſi exceſſiuement grans à comparaiſon [ſi ce que les Chinois diſent eſt vray] que pluſieurs grans Rois enſemble ne le ſçauroyent egaler, ny en approcher à beaucoup pres. Toutes les citez & villes du Royaume ſont enuironnees de murailles de pierre de taille, auec des rempars & bouleuers de cinquante à cinquãte pas, & tout à l'entour d'icelles y a communement vne riuiere, ou des foſſez fort profons, leſquels ſe peuuent remplir d'eau: au moyen dequoy elles ſont tres fortes. Ils n'ont d'autres forterreſſes, que quelques tours deſſus les portes des villes, comme † dit eſt, où ils mettent toute l'artillerie qu'ils ont là pour leur defenſe. Ils ſe ſeruent de beaucoup de ſortes d'armes, & principalement d'arquebuſes, arcs, lances de trois ou quatre façons, & de certaines eſpees

† Voyez la 1. part. liur. 1. chap. 4.

† Le P. de la Croix. au ch. 11. dit 400. quintaux d'argent.

Voyez la 1. part liur. 1. chap. 8.

† En la 1. par. liur. 3. chap. 5. & en la 2. part. liu. 1. chap 23.

ſemblables à des braquemars, & outre ce de rondelles. Quant les ſoudars vont en guerre, ils portent tous de longues caſaques qui leur vont iuſques aux genoux, & ſont tellement bourrees de cotton, qu'elles reſiſtent facilemẽt à coup d'eſtoc ou de lance. Ceux qui ſont à la ſoude du Roy, portent pour marques & enſeignes des † chapeaux rouges ou paſles, & y a d'iceux ſi grand nombre tant à pié comme a cheual, qu'il eſt quaſi impoſſible de les conter, & eſt telle la commune opinion de tous ceux qui ont eſté audit royaume, & les ont veus, qu'il y en a plus en iceluy, qu'il n'y en a en France, & en Eſpagne, ny auſſi en toute la Turquie.

† Il eſt toutefois dit cy deſſus en la 1. pa. liur. 3. cha. 5. que ces chapeaux de couleur ſe baillent ſeulemẽt aux eſtrangers pris en guerre.

Il y a là des capitaines de dix ſoudars, de cent, de mille, de dix mille, & de vingt mille, & ainſi conſequemment iuſques à cent mille. Tous ces capitaines ſe cognoiſſent, enſemble tous les ſoudars qu'ils ont ſous leur charge, par certaines marques qu'ils portent entre eux. Ils font la monſtre à chaſque nouuelle lune, & au meſme iour ſe paye infailliblement la ſoude à chacun d'eux, & ſe doit faire le payement en argent, & non en autre monnoye. Si diſent ceux qui ont veu faire ceſte paye, & entre autres le P. Ignace, qu'on leur baille vne petite piece d'argent, peſant enuiron vne reale & demie d'Eſpagne: & que cela leur vaut plus entre eux, que quatre eſcus entre nous, eu eſgard à ce que les choſes y valẽt. Le meſme iour qu'ils touchẽt paye, ils font eſpreuue de leurs armes en la pre-

Voyez la 2. part. liur. 1. chap. 28.

Soude & paye des ſoudars.

Voyez la 1. part. liur.3. chap. 14.

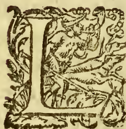
sence des intendans deputez, & celuy qui ne les manie comme il doit en est de par eux repris, & puny seuerement. Ils escarmouchent d'vn bel ordre, & quant à l'obeissance qu'ils rendent à leur capitaines,& au signal dont ils ont coustume d'vser en guerre,ils ne sont en riẽ inferieurs à toutes les autres nations.

Voyez la 1. part. liur.3. chap.5.

De quelques vs, ceremonies,& autres marques, qui monstrent comme les Chinois ont eu anciennement la cognoissance de la loy Euangelicque.

CHAP. XVIII.

Voyez la 1. part.liur.2. chap.2.



Es ceremonies qu'on a veües iusques à present entre les gens dudit royaume sont payennes & gentilesques, & ne participent en rien de la creance des Mores, ny de pas vne autre secte. Toutefois s'en trouuent quelques vnes, lesquelles donnent grand tesmoignage que cettuy royaume a eu anciennement cognoissance de la loy Euangelicque, comme il se voit clairement en quelques peintures, qui ont esté veuës & trouuees entre eux, dont nous auons fait mention † ailleurs, en vn chapitre particulier. Ceste cognoissance de nostre loy est procedee,à ce qu'on estime,par la predication de S. Thomas, lequel passa par la Chine,quand il s'en alla aux Indes,

† En la 1. part liur.2. chap.1.

t de là à la ville de Calamine, dite en leur langue Malipur, où il fut martirisé pour la foy de Jesus Christ, & dit on qu'ils ont encore à present memoire de luy par la traditiue de leur ancestres, lesquels leur ont dit que fort long temps au parauant y eut vn homme en leur royaume qui leur anonçoit vne nouuelle religion, par laquelle ils pourroyent aller au ciel, & qu'apres auoir presché quelque temps, & veu le peu de fruit qu'il faisoit, d'autant qu'ils estoyent tous occupez en guerres ciuiles, il chemina vers les Indes, laissant en ce lieu quelques disciples baptisez & instruits en la foy Chrestienne, pour la prescher & annoncer à la premiere occasion, Ils adorent le Demon en plusieurs lieux, mais seulement à l'intention qu'il ne leur face aucun mal. Et pourtant m'a dit le P. Ignace, que s'estant trouué plusieurs fois aux obseques de leurs defunts, il vit depeint deuant le mort vn furieux diable, qui auoit vn soleil en la main gauche, & vne dague en la droite, de laquelle il faisoit semblant le vouloir frapper : & entendit qu'ils mettoyent coustumierement ceste peinture lors que le malade estoit sur le point de rendre l'esprit l'incitant le plus qu'ils pouuoyent à la regarder attentiuement : & que leur demandant la cause de ce, quelques vns luy respondirent qu'ils mettoyet ainsi le diable deuant les yeux du malade, afin qu'il ne luy fit point de mal en l'autre vie, ains le cognut & luy fut amy.

Voyez le cha. du present liure

Predicatiõs de S. Thomas.

Voyez la I. part. liure. 2. chap. 2.

Demon represente à la mort & aux obseques des Chinois.

On a remarqué en ces Chinois, que com-

Chinois faciles à cõuertir

bien qu'ils ſoyent imbus en pluſieurs erreurs du paganiſme, ils ſe reduiroyent toutesfois aiſement à noſtre foy, s'il y auoit liberté pour la preſcher, & permiſſion à eux de la receuoir. Quand il y a eclipſe de Lune ou de Soleil, ils croyẽt que le Prince du ciel les veut faire mourir, & que de grand' peur qu'ils en ont ils deuiennent de ceſte couleur: & jaſoit qu'ils adorent entre eux & le Soleil & la † Lune, ſi croyent ils que le Soleil eſt vn homme, & la Lune vne femme: & à ceſte cauſe quand ils voyent commencer quelque eclipſe, ils font de grans ſacrifices & inuocations audit Prince, le priant de ne leur point oſter la vie pour la grand' neceſſité qu'ils ont d'eux. Ils croyent tous generalement l'immortalité de l'ame, & qu'elle doit en l'autre vie auoir recompenſe ou punition, ſelon qu'elle aura veſcu en la compagnie du corps. Pour ceſte cauſe ils font ordinairement faire de belles ſepultures aux champs, où ils commandent d'eſtre enterrez apres leur mort. Quand ils veulent enſeuelir le defunt, ils † tuẽt tous les ſeruiteurs, ou les femmes, qu'il a le mieux aimez en ſa vie, diſant qu'ils le font à l'intention qu'ils voiſent quand & luy le ſeruir en l'autre monde, ou ils croyent qu'ils doiuent viure eternellement ſans eſtre plus ſubiets à la mort. Ils mettẽt dedans la ſepulture quelques viandes, & pluſieurs choſes pretieuſes, croyant qu'ils les emportent auec eux en l'autre monde, & qu'ils doiuent la s'en ſeruir ſelon les neceſſitez qui y peuuent eſtre. En

Opinion des Chinois touchãt l'eclipſe.

† *Et pareillemẽt les eſtoiles, ce dit le P. de la Croix, au 27. chap.*

Voyez la 1. part. liu. 2. chap. 6.

† *Autant en ont ceux du royaume de Biſnague. cõme il ſe dit cy apres, au 24.*

Voyez la 1. part. liur. 2 chap. 8.

e mesme erreur estoient anciennement les In-
iens du Peru, comme l'ont veu par experience
es Espagnols.

Il y a audit Royaume plusieurs Vniuersitez & estudes, où est enseignee la Philosophie morale & naturelle, ensemble les loix du païs, pour le fait d'estat & de police: & sont à ces Vniuersitez enuoyez de par le Roy des † Visiteurs ordinaires, pour voir & entendre cõme ils se gouuernent, & aussi pour remunerer, ou punir les estudians, selon le merite d'vn chacun, les Chinois sont gens fort honteux, quand on les surprent en quelque faute, encore qu'ils n'en doiuent estre punis, & recoiuent aisemẽt la correction, comme l'ont experimenté le P. Ignace & ses confreres, lesquels bien qu'ils fussent la comme gens cõdamnez à mort, ce neãtmoins toutes les fois qu'ils les voyoyẽt adorer le diable ou les idoles, ou faire autre choses impertinente, les reprenoyent fort librement, & tant s'en failoit qu'ils leur fissent aucun desplaisir pour ce regard, qu'au cõtraire ils estoyẽt bien aises d'ouyr les raisons, par lesquelles ils leur defendoyent d'idolatrer. Si m'a conté ledit P. Ignace, que passant vn iour par vn hermitage, où demeuroit, vn hermite qu'ils tenoyẽt entre eux pour saint homme, & voyant en ce lieu vn Chinois homme de marque, qui faisoit adoration à vn idole, qui estoit là sur l'autel, il alla hardiment vers luy, & commençaà le reprendre, & cracher contre l'idole de telle sorte, qu'il luy fit cesser l'adoration, & s'esmer-

Voyez la 2. part. liur. 3. chap. 13

**Voyez la 1. part. liur. 3. chap. 11. & 14*

Voyez la 1 part. liur. 2. chap. 3.

Acte semblable du P. de la Croix est raconté cy deuãt en la 2. part. liur. 2. chap. 3.

ueiller grandement auec ses amis y assistans de la hardiesse du Religieux, auquel toutesfois il ne fit aucun deplaisir : ce qui aduint, ou pource qu'il le reputoit comme fol, ou [ce qui est plus credible] pour ce que N. Seigneur voulut operer alors ce miracle à l'endroit de son seruiteur, & le recompenser du seruice qu'il luy auoit fait & son honneur, en moderant la furie de ce personnage, & luy donnãt à cognoistre qu'il estoit repris à bon droit.

Voyez le 13. chap. du present liure & la 1. part. le 3. chap. du 2. liure.

Il y a grand nombre de Chinois conuertis tant aux Philippines, qu'à Macao, & s'en baptisent encore plusieurs journellement, lesquels tous font actes de bon Chrestiens, & disent entre-eux que la plus grande difficulté qu'il y a pour conuertir le royaume depend de ceux qui y gouuernent, lesquels ont besoin en cela de la speciale grace de Dieu pour estre reunis à la foy : attendu qu'ils sont colloquez en si haut grade, & tous si bien respectez & obeys, qu'ils sont comme Dieux en terre D'auantage ils s'addonnent à tous les plaisirs & delices que l'entendement humain peut penser, comme en chose ou ils mettent leur felicité : ce qu'ils font auec tel exces, qu'il n'y a parauẽture nation au monde, qui les egale à ce faire. Car outre qu'ils sont si curieux de leur personnes, qu'ils se font tousjours porter à espaules d'hõmes dedans des chaires tresriches, & sont tous couuerts de soye & d'or : ils s'addonnent encore aux banquets, & diuersitez de viandes, autant que leur appetit peut demander. Et est chose fort estrange, cõme

Conuersion de la Chine empesché par les Magistrats

Autant en dit le P. Nunes, jesuistes en vne epist. Japaniq. de l'an 1555. & le P. de la Croix, iacobin, au 18. chapitre de son traicté.

ſtant les femmes du royaume toutes autant
haſtes &ſobres qu'il eſt poſſible,les hommes y
ont ſi vicieux , & principalement les Gouuer-
eurs & Magiſtrats : au moyen dequoy comme
N.Loy reprend auec grand rigueur & menaces
'exces de toutes ces delices, auſſi crain- ie que
cela n'empeſche grandement l'entree de l'Euã-
ile : toutefois Dieu les peut toucher de telle
orte, que ceſte difficile entrepriſe leur ſera faci
e à faire. A l'endroit du cõmun peuple il n'y au-
oit pas tant de † difficulté, car i'eſtime qu'ils
eceuroyent volõtiers la foy, cõme celle qui les
ourroit deliurer vn iour de la captiuité du De-
non, enſemble de la tyrannie de leur Iuges &
Potentats, leſquels les traitẽt comme eſclaues.
Telle eſt l'opinion de tous ceux qui ſont entrez
udit Royaume, & ont communiqué de cet af-
aire auec les meſmes Chinois.

† Voyez la 1. part. liur 3. chap. 4.

Ils ont quelques ordonnances bõnes & loüa-
les, & dignes d'eſtre imitees, dõt i'en mettray
cy deux, leſquelles me ſemblẽt fort ſingulieres.
*L'vne eſt, que nul office ou charge publique
ne ſe confere à perſonne par voye de faueur, ou
utrement, mais par le ſeul merite de ſa capa-
cité & ſuffiſance. L'autre, que nul ne peut eſtre
Viceroy, Gouuerneur, ny Iuge de la prouince, ou
de la ville dont il eſt † natif: ce qu'ils diſent faire
fin d'oſter les occaſiõs de corrompre la iuſtice
pour reſpect de parenté, alliãce, ou amitié. Quãt
ux autres particularitez dudit royaume, ie
renuoye le lecteur à ce qui en a eſté dit en ceſte
hiſtoire, afin de paſſer outre à ce qui reſte dont
'ay promis faire mẽtiõ en ce preſent Itineraire.

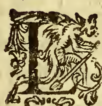
** Conforme à loy 11. § 1. De muner. & honor & aux ordonnances de France.*

** Conforme à l'edit de Marc Aurele recité par Xiphilin, en la vie d'Antonin, & à l'ordonnance de Philippe le Bel l'an 1303. & de Charles cinquieſme l'an 1357.*

Des Isles du Iappon, & de l'estat de leur royaume.

CHAP. XIX.

† De 600. lieues de lõg, & 300. de large, comme escrit le P. Torrés, iesuite, en ses epistres du Iapon.



Es isles du Iapon) qui sont plusieurs, & toutes ensemble, font vn † grand royaume, diuisé & departy entre beaucoup de Seigneurs) sont distãtes de la terre ferme de la Chine enuiron trois cent lieuës, & au milieu des deux Royaume est la prouince de Lanquin, qui est l'vne des quinze prouinces susnommees. Toutefois du costé de Macao, qui est vne ville habitee de Portugais, & proche de la ville de Canton, qui est en ladite Chine, elle n'en sont qu'à deux cent cinquante lieuës en tirant vers septentriõ, & si l'on estime qu'il y a pareille distance desdites isles iusques à celles de Lusson, dites à present Philippines, où l'on peut aller fort aisément en passant par l'Espagne neuue, pour y estre la nauigatiõ meilleure & plus seure, & le voyage plus court: atẽdu que selon le compte des pilotes qui nauigẽt par celle mer, il n'y a pas plus de mille sept cens cinquãte lieües, qui est plus de la moitié moins du chemin que font ordinairement les Portugais.

Distance du Iapon à la Chine, & aux Philippines.

Iaponnois cõformes aux Chinois.

Ces isles outre qu'elles sont plusieurs, comme dit est, sont encore bien peuplees de gens peu differens aux Chinois en traits de visage, & de

rps,combien qu'ils ſoyent moins politiques: † Toutefois le P. Xauier. ieſuite, en ſon epiſt. du Iapon de l'an 1549. dit qu'ils ſont iſſus de Cegnico, qui eſt vne prouince de là la Chine
moyen dequoy ſemble eſtre vray ce qui ſe
ouue par eſcrit dans les hiſtoires de la Chine,
çauoir que ces Iaponnois furent ancienne-
ent † Chinois,& que ſortant de ladite Chine
allairent en peuplade auſdites iſles pour le
s qui enſuit. Vn parent du Roy de la Chine,
mme de grande valeur & courage, ayant
nceu en ſon eſprit de tuer le Roy, & ſe faire
aiſtre du royaume,pour, executer ce meſchāt
ſſin le communiqua à ſes amis, les requerant
luy aider en telle entrepriſe, & leur pro-
ettant en recompenſe de les tenir à touſiours
ur ſes principaux amis. Iceux n'appre- Trahiſon cōtre le Roy de la Chine.
ndant point la difficulté de cet affaire, &
ant pouſſez d'ambition luy promirent de
ſſiſter, & en confirmation de ce commen-
irent à leuer des gens, & les tenir preſts pour
certain iour. Mais comme ceſte trahiſon ne
peut faire ſi ſecrettement qu'il eſtoit re- Trahiſon deſcouuerte.
is, elle vint à ſe deſcouurir, & fut declaré au
oy à ſi bonne heure, qu'il eut loiſir d'y re-
edier,à la conſeruation de ſa perſonne, & au
and danger de ſon parent & autres compli-
s, leſquels furent tous apprehendez. Si leur
t fait leur proces,& dit par arreſt du Conſeil
yal que tous les traiſtres auroyent la teſte Centence de mort.
enchee, ſuyuant les loix du royaume: ce qu'e-
ant porté au Roy pour le confirmer, comme
entendit qu'ils ſe repentoyent de l'offenſe,&
ahiſon intentee par eux contre ſa perſonne,
en eſtoyent tous fort deſplaiſans, s'aduiſa

d'y remedier auecques moins de dommage, &
craignant quelques inconueniens qui se pour-
roit causer de leur mort, commanda qu'on ne
les fist point mourir, mais qu'ils fussent bannis
à perpetuité de tout le royaume, & à eux en-
ioint estroitement de demeurer à tousjours
eux, & leur femmes, & enfans, & descendans
deux, aus isles qu'on nomme à present le Iapon,
qui estoit pour lors vn pays desert, & sans au-
cuns habitans. Ceste moderation du Roy fut
executee, & l'acceptairent les criminels comme
leur grace, & furent menez ausdites isles: au-
quel lieu se voyant hors de leur pays, & sans
esperance de iamais plus y retourner, ils ordon-
nairent vne Republique comme chose perpe-
tuelle, & pour se maintenir & gouuerner y
establirent des loix, toutes † contraires à celles
de la Chine d'où ils venoyent, en faisant parti-
culierement vne, qui enioignoit que leur po-
sterité & descendans ne fussent iamais amis
aux Chinois, mais vsassent en leur endroit de
tous actes d'hostilité; comme ils gardêt encore
inuiolablement pour le iourd'huy, leur estant
contraires en tout ce qu'ils peuuent, iusques au
langage, habillemens, & coustumes: au moyen
dequoy il n'y a peuple sous le ciel, qui soit plus
haï des Chinois que les Iaponnois, ny respecti-
uement nation, qui soit plus ennemie aux Ia-
ponnois que les Chinois. Et cõbien, qu'en celle
saison, & encores long temps apres lesdits Ia-
ponnois fussent subjets & tributaires au Roy
de la Chine: toutefois pour le iourd'huy tant

Sentence de mort cõmune en bannissemẽt au Iapõ.

Republique du Iapon.

† *Toutefois le P. Xauier, jesuite, en vne de ses epistres Iapaniques de l'an 1552. escrit que les loix du Iapon sont emanees de la Chine.*

Haine des Chinois & Iaponnois.

en faut qu'ils les recognoissent en quelque
hoses qu'au cõtraire ils vont quelque fois leur
ourir sus, & les brauer à l'auantage.

Ces isles abondant en argent, combien qu'il
e soit si fin, que celuy des autres Indes. Elles
nt aussi grande abondance de riz, & de chair,
: en quelques lieux y a du blé: & ce nonobstãt
out cela, & plusieurs fruits, & herbage, & au-
es choses qu'on y mange ordinairement, elles
e sont si bien fournies ny auitaillees, que les
itres isles voisines : & ne procede point ce
efaut de la qualité du terroir (car il est bon &
rtil] mais de la negligence des naturels, qui
addonnent peu à semer & cultiuer, estant plus
fectionnez à la guerre, qu'à l'agriculture: à
ause dequoy ils ont quelquefois faute de vi-
res, cõme ils confessent eux mesmes, & tous
eux qui y ont esté.

Choses prouenantes au Iapon.

Voyez de cecy les Aduis des Iesuites

Si y a en toutes ces isles soixante six royau-
nes ou prouinces, & plusieurs Roys, lesquels
appelleroyent mieux Roitelets, ou petits Sei-
neurs, estant semblables à ceux, que les Espa-
nols trouuairent aux isles Lusson : & pourtant
õbien qu'ils portent le nom de Roys, si ne le
ont ils aucunement en leur estat, & reuenu,
ui est bien petit à comparaison des vassaux,
u'ils ont sous eux en grand nombre. Le Roy
Jobunanga, qui mourut en l'an 1583. estoit le
lus grand seigneur de tout le pais tant en su-
ets qu'en cheuance. Il a esté tué par vn de ses
Capitaines, non sans la permission de Dieu,
ui a chastié par ce moyen son orgueil s'embla-

Royaumes de tout le Iapon.

Nobunango, Roy.

† *Dit Aqueci, par le P. Froes Iesuite, en son epistre de Coquinoscu.*

Presomption satanique de Nobunanga.

ble à celuy de Lucifer & surpassant de beaucoup le Roy Nabucodonosor, attendu qu'il est venu iusques là de vouloir estre adoré comme Dieu & pour à ce paruenir auoit fait bastir vn temple fort somptueux, & mettre dedans des choses qui monstroient bien sa folie, pour tesmoignage de laquelle je reciteray icy seulement celles qu'il promettoit à tous ceux qui voudroyent visiter son † temple. La premiere est, que les riches qui visiteroyent ledit temple, & adoreroyent sa figure croistroyét d'auantage en leurs richesses, & que ceux qui seroyent pauures deuiendroyét plus riches & opulens, & que tant les vns comme les autres qui n'auroyent aucuns enfans ne successeurs en leur famille, viendroyent à auoir lignee, & viuroient longuement sur terre en toute paix & contentement. La seconde, que leur vie seroit prolongee iusques à l'âge de quatre vingts ans. La troisiesme, qu'ils reschaperoyét de tous maux & maladies, & auroyent l'accomplissement de leurs desirs en toute tranquilité & santé. Et en la derniere, il leur commandoit de fester par chacun mois le iour de sa natiuité, & visiter son temple en ce temps: les asseurant, que ceux qui adiousteroyent foy à luy & a ses promesses, joüiroyent sans doute de ce que dessus & que les contreuenans à icelles iroyent en ce monde & en l'autre au chemin de perdition, Et afin que fut mieux gardee ceste sienne ordonnance & volonté, il fit mettre audit temple tous les idoles qui estoient plus venerez au

**Dit Sequengi par le P. Froès Iesuit en ladite epistre de Coquinoscu.*

Ordonnances de Nobunanga.

Orgueil & presomption de Nobunanga.

Royaume

oyaume, & vers lesquels accouroit plus grand
equence de pellerins : puis defendit que nul
'iceux fust adoré, mais tant seulemẽt luy seul, se
isant le vray Fotoque, & Dieu de tout l'vni-
ers, & auteur de la Nature. Voila les actes te-
eraires, que fit ce Roy outrecuidé vn peu de-
ant qu'il mourust miserablement, comme dit
t, sans plusieurs autres que ie laisse, craignant
e me dilater au present Itineraire. A ce pre-
omptueux Roy a succedé au Royaume vn sien
fils nommé Voxequixama, au lieu duquel, pour
tre encore fort ieune & en bas âge, gouuerne à
resent vn renommé capitaine, appellé Faxiuã-
ono.

Fotoque.

† Le P. Froés Iesuite, en ses aduis du Iapõ de l'an. 1583. dit que c'est vn petit fils de Nabunanga, & que Faxiba lieutenant de ce Roy defunt luy à baillé pour tuteur vn Ociaxem Fonge donc, secõd fils du dit defunt Roy.

Les originaires de ce pays sont tous enclins
aturellement à desrobber, & à combatre, &
font ordinairement la guerre entre-eux, em-
ortant tousiours le meilleur butin, celuy qui
plus de force & de pouuoir, lequel toutefois
en ioüit guere en seureté, d'autant qu'il ren-
ontre le plus souuent forme à son pié (com-
e l'on dit) & tel qui l'assaut & luy desrobbe la
ctoire quand il y pense le moins : vengeant
insi les iniures les vns des autres de leur plein
ré, & sans autre occasion. Pour ceste cause
t tousiours entre-eux vne perpetuelle guerre
uile, & semble que cela aduienne par l'influ-
ce de l'air & le climat du pays : au moyen de-
oy, & pour le continuel exercice qu'ils font
x armes, & à piller, ils ont esté dits † martiaux
belliqueux, & se sont rendus redoutables à
us les peuples circonuoisins. Ils vsent de di-

** Touchãt le naturel des Iaponnois, voyez les aduis & epistres des Iesuites, & entre autres celles du P. Xauier, de l'an 1552. & du P. Cosme Torrés, de l'ã 1562.*

uerses armes, & principalement d'arquebuses, d'espees,& de lāces, & sont fort adroits à les ma-

Courses & pillages Japonnois.

nier. Ils ont fait quelques courses dans la Chine, & en ont remporté du butin à leur honneur, & leur bagues sauues: mais ayant voulu faire le mesme aux isles Lusson, & s'y estant efforcez par tous moyens, ils n'ont iamais sceu y paruenir, & ont esté contraints de tourner dos à leur honte, ayant leur mains sur leurs teste. Ils furent vne fois aux Illoques, lesquels auec l'ayde des Espagnols, dont ils sont sujets, se deffendirent si vaillamment, que les assaillans se sentirent bien heureux de pouuoir retourner à leur maisons sans autre exploit, & auec bonne intention comme i'estime, de ne plus s'auenturer en tel hasard, y ayant perdu grand nombre des leur. Ils eurent aussi pareille fortune en la Chi-

Iapōnois vaincus en la Chine.

ne depuis peu d'annees en ça: car s'y estant acheminez bien dix mille homme pour y fourrager, & ayant pillé vne ville auec bien peu de perte & de resistence, ainsi qu'ils s'occupoyent au butin, sans se garder du danger qui leur pouuoit suruenir, les Chinois, qui se ressentoyent de leur brauade, les enuironnairent de toutes parts: de maniere que ces Iaponnois se voyant en tel destroit par leur faute furent forcez de se rendre à la mercy de leurs ennemis, lesquels prirent telle vengeance de leurs iniures, que les autres qui l'entendirent peurent apprendre au danger de leurs patriots à ne se point mettre en tel danger.

Iapon cōuerty à la foy.

La foy Catholique est bien auant introduite en quelques vnes de ces isles par le trauail &

iligence des Iesuites, & specialement du P. rancisque Xauier, de sainte memoire, qui fut n des dix confreres du P. Ignace Loyole, fonateur de la Compagnie, comme celuy qui a rauaillé d'vn tres-grand zele à la conuersion esdites isles, preschant vne saincte doctrine, menant vne vie vrayement apostolique, omme le confessent encore à present les Iaonnois, lesquels luy attribuent apres Dieu, ce rand bien qui leur est venu par le baptesme. quoy faire l'ont bien imité les autres Peres e la compagnie, tant ceux qui y demeurairent pres sa mort, que les autres qui y sont allez epuis: ausquels tous est deüe à bon droit l'aion de graces d'vn tel bienfait, ayant amolly s cœurs durs & diamantins de ces Iaponnois, squels encore qu'ils soyent doüez de bõesprit voyent naturellemẽt si fort enclins à guerres illeries, & autres excés, que pour le present onobstant qu'ils soyent Chrestiens ils ne laisent point de suyure leur mauuaises inclinaons: toutesfois par le bon exemple & saincte octrine desdits Peres, ils sont bien meilleurs Chrestiens que ceux des Indes orientales. Ie e mettray point icy le nombre des baptisez ui sont à present en ces isles, tant pour les dierses opinions qui sont sur ce fait, que poure que lesdits Iesuites l'ont bien amplement eclaré en leur aduis & epistres. Si disent les Portugais, que le nombre desdits baptisez est ien petit à comparaison de ceux qui restent ncore à conuertir: ce que different plusieurs

De la vie & mort vrayement Apostolique du P. Xauier & du general Loyole, voyez l'histoire de Portugal, liu. 20. chap. 3. & cõformement à ce passage la nauigation d'Escalante chapitre 16. ensemble les aduis & epistres des Iesuites, & entre autres du P. Nunes, de l'an 1554. 55. & 58. du P. Gagus, du P. Quadrus audit an & aussi du P. Froés, de l'an 1556.

Iaponnois cõuertis & à conuertir.

Coadiuteurs necessaires aux Iesuites du Iapon.

d'entre eux faute de prestre & predicateurs : à quoy on pourroit aisement remedier, en y enuoyant des Religieux des autres ordres pour ayder ausdits Iesuites, lesquels en seroyét cóme j'estime fort consolez & soulagez, selon qu'il s'est veu par experiéce en tous les endroits des Indes par eux euangelisez & conuertiz, où ils ont eu d'autres Religieux coadjuteurs. Car lesdites isles sont si peuplees, que quand seroyent en icelles plusieurs ouuriers Euangeliques, & de tous ordres & religions ils ne s'épescheroyent point les vns les autres, & auroyent tous assez où s'occuper, & principalement si le successeur du Nobunanga se conuertit auec ses vassaux.

Iapon tres-peuplé.

**De cela s'est plaint le P. Xauier, en vne epistre Iapanique de l'á 1552. & aussi le P. Nunes, en celle de l'á 1558.*

**Toutesfois le P. Froés en vne epistre japanique de l'á 1556. escrit. qu'ils se ventent en medecine par dessus tous autres, mais qu'ils n'entendent rien en chirurgie.*

Ils ont plusieurs prestres, & sacrificateurs d'Idoles, qu'ils appellent *Bonzes*, desquels y a de grans conuens : & se trouuent entre eux de grans sorciers, qui parlent ordinairement au demon, lesquels par ce moyen †empeschent fort que la loy diuine ne soit receuë par le royaume Les hommes sont gens fort dispos, de belle taile, & bien en ordre, non toutesfois tant que les Chinois. Ils viuent longuement en bonne santé, pource qu'ils ne changent guere de viandes. Ils ne souffrent point entre-eux de† Medecins, & ne se medicamentent d'autres choses que d'herbes simples. Leur femmes sont fort recluses, & sortent bien peu souuent de la maison, en quoy elles sont cóformes à celles de la Chine, ainsi que dit est : & combien qu'en chaque

aiſon il y en aye pluſieurs enſemble (car a ux eſt permis ſuyuant leur loix d'en tenir † tāt u ils en veulent, & peuuent nourrir) elles ſont outesfois ſi prudentes, qu'elles viuent toutes n paix. Les ſeruiteurs & ſeruantes y ſeruent omme s'ils eſtoient eſclaues, & eſt en la puiſ- nce des maiſtres de les † tuer, comme bon mble ſans encourir par leur loix aucune pei- e: qui eſt vne ordonnance tres-cruelle, & al- ene de bōne police. Pluſieurs autres choſes ui ſe pourroyent dire dudit Royaume, je les aſſe ſous ſilence tant pour la raiſon ſuſdite que ource que les Ieſuites les ont traittees en leurs piſtres diffuſement & au vray.

Toutefois Paul Sāſide, Iaponnois. en ſa deſcri- ption du Iapon dit qu'ils ſecō- tentent tous d'vne femme.

**Selon le droit ancien l. § 1. De his qui ſui vel alie. jur.*

Iſles des Amazones.

Non guere loin du Iapon, ſe ſont depuis eu en ça deſcouuertes d'autres iſles, dites les es des Amazones, par ce qu'elles ſont peu- ees des femmes leſquelles pour armes ordi- aires portent des arcs & des fleches, & ſont rt adroites à en tirer, & pour mieux s'y ex- cer ſe bruſlent la mamelle droite. A ces les ont couſtume d'aller tous les ans en cer- ins mois quelques nauires du Iapon, pour y orter des marchandiſes, & remporter de cel- s de là,: pendant lequel temps les † Iapon- ois hantent & conuerſent auec leſdites Ama- ones, comme auec leur femmes propres, & our obuier entre eux à tout inconuenient, ſent de la maniere qui enſuit. Les nauires ſtant arriuees, deux meſſagers deſcendent a erre, pour aller aduertir la Royne de leur ve- ue, & luy faire entendre combien ils ſont

**Strabo en ſa Geograph. liur. 11. rap- porte preſque le meſme, & au lieu des Iaponnois met les Gargarēs, ou biē les Ge- les & Leleges ſelō Plutarq. en la vie de Pompee.*

Ordonnance de la Royne des Amazones.

d'hommes. Icelle leur assigne vn jour, auquel ils doiuent tous desbarquer, & à cedit iour s'en vont au port autant de femmes qu'il y a d'hōmes, deuant qu'ils ſoyent desbarquez, & portant chacune en la main vne paire de ſouliers ou d'alpargates faits de cordes, auec quelque marque pour les recognoiſtre, les mettent là peſle meſle deſſus le ſable, puis ſe retirent à quartier. Alors les hommes ſautant à terre chauſſent chacun les premiers ſouliers qu'ils rencontrent, & incontinent approchent les femmes, leſquelles emmenent pour leur hoſte celuy qui aura leur ſouliers aux piez, ſans faire autre acception de perſonne, jaſoit que le plus vil & malotru aye les ſouliers de la Royne, ou autrement. Au bout du temps limité, pendant lequel elles permettent les hommes ſuſdits, chacun prend congé de ſon hoſteſſe, & luy laiſſe vne enſeigne de ſon nom, & de ſa demeure, afin que ſi d'auanture elle deuient groſſe, & accouche d'vn enfant maſle elle le puiſſe porter au pere l'annee enſuyuant, retenant les filles par deuers elles. Mais cela me ſemble difficiles à croire, bien qu'il m'aye eſté certifié par des Religieux, leſquels m'ont dit auoir parlé à tel homme qui depuis deux ans en ça eſt entré auſdites iſles, & y a veu ces Amazones : & ce qui m'empeſche le plus d'y adjouſter foy eſt de ce que leſdits Ieſuites du Iapon n'en font aucune mention en leurs aduis & epiſtres. Si en croira le lecteur ce que bon luy ſemblera.

Iapponnois comme receus par les Amazones

Partemēt des Iaponnois, & à quelle condition.

Nation des Amazones nō credible : ce qu'eſtime auſſi Strabo lieu prealle-gué.

De quelques lieux circonuoisins du Iapon, & de leur particularitez: ensemble au royaume de Cochinchine, & des choses contenues en iceluy, auec quelques notables miracles y aduenus.

CHAP. XX.



E la ville de Macao, qui est habitee de Portugais, & situee à 22. degrez à l'extremité de la terre ferme, ledit P. Ignace chemina deuers Malaque, passant par le goufe d'Aynao, qui est vne isle & † prouince de la Chine à cinq lieuës de la terre ferme, & à neuf vingt lieuës des Philippines. C'est vne prouince fort riche, & bié abondantes en viures, & entre l'isle & la terre ferme est vn destroit, ou se pesche grád nombre de perles grosses & menues, qui surpassent en plusieurs caras celles de Baren, qui est en la coste d'Arabie, & celles du royaume de Manar, d'où il s'en transporte ordinairement en grand' quantité à la Chine. Aussi est ceste isle tresbonne & forte, & les habitans d'icelle sont tous dociles & bien nez. *Macao.* *† Toutefois au 17. cha. cy dessus elle n'est pas mentionnee cóme prouince distincte, mais comme cóprise sous l'vne des quinze.*

A vingt cinq lieuës de ladite isle est le royaume de Cochinchine, distant de Macao six vingt cinq lieuës. Ce royaume est grand, & situé à 16. degrez, tenant d'vne part à la terre ferme de la Chine, & diuisé en trois prouinces. La premiere s'estend quarante lieuës loin dans le pays, & *Cochinchine, royaume.* *Prouince de Cochinchine.*

fait vn puissant royaume. La seconde est plus en dedans, & a vn Roy plus puissant que le premier: puis ioignant icelle du costé de septentrion est la derniere, qui est beaucoup plus grande & plus riche, & à vn Roy, lequel à comparaison des deux autres est comme Empereur, & pource s'appelle en leur langue *Tunquin*, qui signifie la mesme chose. Ces deux autres Roys luy sont suiets, & luy aussi (nonobstant qu'il soit si puissant, & porte le nom imperial) est suiet au Roy de la Chine, & luy réd hommage & tribut. C'est vn pays abondant en viures, qui pour ceste cause y sont à aussi bõ prix qu'en la Chine, & y croist aussi force bois d'aloés, & vn autre bois odoriferant, qu'ils appellent † *Calambay*, auec grande abondance, de soye, & d'or & d'autres choses rares & belles. Tous ces royaumes ont grand desir de se reduire à nostre foy, car le plus grand Roy d'iceux lequel comme j'ay predit porte le tiltre d'Empereur, a enuoyé plusieurs fois à Macao, & autres lieux de Chrestiens demander des personnes doctes & religieuses qui les aillent instruire au Christianisme, estant tous deliberez de le receuoir, & se faire baptiser: ce qu'ils desirent si ardemment, qu'ils ont desia en plusieurs villes le bois tout coupé pour edifier des Eglises, auec les autres materiaux necessaires tous apprestez.

Tunquin.

† *Ou* (Calãbac) *comme escrit le* P. *de la Croix, au* 1. *cha. de son traité, & Garc. Orta, au* 1. *liure de Aremes, ch.* 16. *&* 19. *ausquels lieux, il dit que Calambac est le bois d'aloés plus excellent.*

Ayant entendu cela vn Obseruantin de sainct François, qui demeuroit à Macao, & procurant de satisfaire au bon desir de ce Roy, il luy enuoya par quelques marchans Portugais, qui

Present & lettres à Cochin

rafiquoyent en ſon royaume, vne peinture du
ıgement & de l'enfer fort bien tiree, auec vne
ettre miſſiue, par laquelle il luy mandoit qu'il
uoit grande affection de s'achem ner à ſon
oyaume auec quelques ſiens confreres, pour
preſcher l'Euangile. Le Roy ayant receu le
reſent, & la miſſiue, & s'eſtant informé tant
e la peinture, que du Religieux qui l'enuoyoit,
n fut extremement aiſé, & en eſchange du-
it preſent luy en enuoya vn autre de grande
aleur, auec vne lettre fort gracieuſe, acceptant
offre qu'il luy faiſoit, & luy promettant en re-
ompenſe de bien traiter tous ceux qui iroyent,
 incontinent leur faire baſtir vne maiſon ioi-
nant la ſienne. Le Religieux eut bonne enuie
'accomplir le vouloir du Roy, mais il ne le
eut faire pour lors, à cauſe qu'il auoit peu de
onfreres: ce que voyant ledit Roy, il com-
ença à s'en douter, & pourtant manda trois
u quatre lettres à l'Eueſque de Macao, par leſ-
uelles il le prioit de luy enuoyer leſdits Reli-
ieux, l'aſſeurant que toſt qu'ils y feroyent,
ıy & ceux de ſon royaume receuroyent la
oy Chreſtienne, & le bapteſme. L'Eueſque
iſoit touſiours reſponſe à ſes lettres, luy pro-
ettant les Religieux qu'il demandoit: mais
omme il ne peut pas l'accomplir, le Roy s'en
eſſentit fort, & ſe plaignit de luy à des Por-
ıgais, en ces termes: *Voſtre Eueſque de Macao*
l vn homme de peu de foy, en ce que luy ayant
r quatre miſsiues demandé des Religieux pour
us preſcher l'Euangile, & m'ayant promis de ce

chine, pour les conuertir à la foy.

Reſponſe du Roy de Cochinchine.

Requiſitions du Roy de Cochinchine.

Plainte du Roy de Cochinchine.

faire, il ne m'a pas toutesfois tenu promesse.

Cochinchinois attendans baptesme. Ils sont encore pour le iourd'huy à attendre ce qu'ils desirent, faute de Religieux & gens d'Eglise, qu'ils demandent en ces quartiers là : de sorte qu'on ne sçauroit leur subuenir, sinon en abandonnant ceux qui sont desia baptisez. Ce pendant on les entretient d'esperances, & leur promet on qu'au plustost que sera possible on satisfera à leur desir. *Responſe aux Cochinchinois* Et telle fut la responſe, que ledit Euesque de Macao fit à quelques ambassadeurs enuoyez vers luy à celle fin, lesquels au nom de leur Roy priairent l'Euesque a tres-grande instance, & afin de consoler ceux qui les auoyent enuoyez, emportairent quand & eux autant d'images qu'ils peurent, & principalement plusieurs croix, dessus le patron desquelles ils en ont fait vne infinité, à ce que i'enten, & les ont plantees par tous les chemins, ruës, & places, où elles sont venerees en grãd honneur, *Croix plantee à Cochinchine.* tant pour l'amour de Iesus Christ, duquel elle sont les armes, & la foy duquel ils veulent receuoir, que pour vn notable & memorable miracle aduenu audit Royaume, lequel ie declareray icy de la mesme sorte, qu'il fut racõté publiquement par lesdits ambassadeurs aux habitans de *Miracles notables.* Macao, quand ils vinrent demander ce que dessus.

Vn Cochinchinois laissant son pays pour certaines occasions & s'en allant demourer *Premier miracle.* auecques les Portugais, vit & contempla les ceremonies des Chrestiens, & estant touch

de la main de Dieu se fit baptiser, & se tint là quelques annees, faisant les actes de bon Chrestien & craignant Dieu, au bout desquelles il s'aduisa, & delibera de s'en retourner à sa patrie pour y viure à la maniere qu'il auoit apprise des Chrestiens : ce qu'il estimoit pouuoir faire, sans y auoir aucun obstacle, Retourné qu'il est, il garde & obserue les choses, esquelles il estoit obligé comme Chrestien, & entre les autres marques qu'il en donna, ce fut qu'il fit vne Croix, & la mit aupres de la porte de sa maison, à laquelle il faisoit la reuerence en tres-grande deuotion, toutes les fois qu'il passoit par là. Cõme ses voisins virent ce signal, qu'ils n'auoyent jamais veu entre eux, & apperceurent que ce Chrestien luy faisoit ainsi la reuerence, ils commençairent à le moquer, & se rire de ladite Croix, la prenant & jettant par terre, & faisant autres indignitez au mespris d'icelle, & de celuy qui l'auoit dressee : & vint leur insolence si auant, qu'ils deliberairent de la brusler, & de fait vouloyent l'executer. Mais soudainement & à l'instant, ceux qui la vouloyent brusler moururent tous miraculeusement de male mort, en la presence de plusieurs autres qui en donnairent bon tesmoignage, & dans peu de jours moururent de mesme tous leurs parens & lignee, & n'en reschappa aucun.

Cochinchinois baptisé.

Croix plantee à Cochinchine

Croix iettee par terre.

Mort miraculeuse des contempteurs de la Croix.

Ce miracle estant diuulgué par tout le royaume, incontinent tous les habitans dressairent plusieurs Croix de toutes parts, lesquelles

Croix reuerees à Cochinchine.

ils adorent pour le present,&tiennent en grād' reuerence & singuliere veneration. Cela comme ils disent, fut la principale occasion, par laquelleDieu les inspira de demander le baptesme, & la predication de l'Euangile, aydant aussi à ce fait le present de ladite peinture enuoyee à leur Roy par le Religieux susmentionné. Depuis peu de temps en ça, quelques vns d'entre eux sont allez à Macao, & s'estant affectionnez à nostre foy se sont fait là baptiser:au moyen dequoy tous les autres viuent en mesme esperance, attendant qu'il plaise à Dieu leur enuoyer le remede, qu'il leur a fait desirer pour leurs ames, lequel ne sçauroit plus guere tarder : suyuant les choses qui se voyent & les merueilles que Dieu opere pour les enflammer d'auantage, comme est le miracle de la Croix predit, & autres semblables, que certains Cochinchinois racontairent en ladite ville de Macao l'an 1583. & dirent estre aduenus la mesme annee, & de fresche memoire en leur royaume.

Cochidchinois conuertis à Macao.

Second miracle aduenu en l'an 1583.

L'vn d'iceux fut, qu'vn des Chrestiens susmentionnez se delibera d'aller visiter vn des principaux du lieu, qui estoit au lit paralitique maintes annees y auoit, & deuisant auec luy de ceste longue maladie luy vint raconter quelques miracles, qu'il auoit entendu auoir este faits par IESVS CHRIST, lors qu'ayant pris chair humaine il conuersoit entre leshommes,pour les racheter de son pretieux sang, & particulierement ceux qu'il auoit faits,en gua-

issant telles † maladies qu'auoit celuy à qui il *Math.9. Marc.2.&5. Luc.5.&8. &Ioan.5.
arloit, par sa diuine vertu, & en les touchant
eulement de quelque endroit de sa robbe, ou
e son ombre. Le Iuge oyant ce recit, & con-
euant vne singuliere foy & deuotion enuers
eluy que le Chrestien luy disoit auoir operé
ant de miracles, luy demanda comme il s'ap-
elloit, & qu'elles marques il auoit. Le Chre-
tien luy dit qu'il s'appelloit IESVS DE NA-
ARET, *Redempteur du monde, saluateur & glo-
ificateur des hommes*: & pour luy mieux decla-
er ses marques & enseignes, luy monstra vne
nage de l'Ascension de nostre Seigneur, im- Image de l'Ascension.
rimee dessus du papier, qui luy auoit esté dō-
ee quand il se fit baptiser, afin qu'à faute d'E-
lise, & de plus grandes images, il la tinst chez
ıy de là en auant, & fit ses prieres deuant elle.
.e paralitique prend cet image, & se mit à cō-
empler fixement la remembrance de N. Sei-
gneur auec telle foy & deuotiō, que le suppliāt
le luy rendre sa santé, & luy promettāt de croi-
e en luy, & de se faire baptiser, au mesme in-
tāt à la veuë de tous, il se sentit & trouua sain
x guari de la maladie, qui l'auoit detenu au lit
oar tant d'annees, sans auoir peu estre soulagé Paralitique comme guary
le pas vn remede des hommes, ja soit qu'il en
eust essayé vne infinité. Si voulut incontinent
estre baptisé du Chrestien, & en recompence Paralytique baptisé.
le ses bons offices luy dōna vn grand' somme
le deniers, que l'autre fut cōtraint de prendre
nalgré luy, laquelle toutefois il ne retint, mais
en dispensa la moitié en œuures pies, & de

Argent dispẽsé en œuures pies.

l'autre en acheta vn grand bac, dans lequel passent à present par vne perilleuse riuiere (où se perdoit au parauant grãd nombre de gens) tous ceux qui se veulent presenter, & ce pour l'amour de Dieu, & sans rien payer.

Troisiesme miracle aduenu à Cochinchine

Peu de iours apres, en vn autre endroit du mesme royaume aduint vn autre miracle, non moindre que les precedens : & fut qu'vn Cochinchinois estant en ladite ville de Macao demanda le sainct Baptesme à vn Religieux de l'Obseruance, lequel apres l'auoir suffisamment cathechisé le luy donna, puis l'ayant tenu quelque temps aupres de, soy & fait espreuue de sa foy & deuotion luy permit de s'en retourner à son pays, à l'intention d'augmenter par luy de tout son pouuoir le desir du Christianisme, que Dieu auoit desja commencé de leur inspirer au Cœur. Le bon personnage nouueau Chrestien s'y employa si ardemment, que moyennant la grace de Dieu qui l'assistoit, il faisoit vn tresgrand profit, & comme instrument de la main celeste guarissoit quelques maladies, en monstrant seulement à ceux qui en estoyent detenus vne image de N. Dame qu'il portoit au col, à laquelle il auoit grand' deuotion, & leur disant bien deuotement la Patenostre. Si se diuulga tellement sa renommee par la prouince ou il demouroit, que le bruit paruint jusques aux oreilles d'vn Mandarin, l'vn des grans Iuges d'icelle qui estoit depuis quelque temps detenu au lit d'vne lepre ou rogne de piez & mains, sans que iamais mede-

Cochinchinois baptisez.

Miracles du Cochinchinois baptisé.

Mandarin detenu de lepre.

ins, ny medecines, ny autres remedes quelconques luy eussent sceu rendre sa santé. Iceluy desirant fort sa guarison enuoya querir ledit Chrestien, & luy demanda s'il vouloit entreprendre de le guarir de son mal, comme on l'asseuroit qu'il auoit fait de plusieurs autres maladies, lesquelles estoyent bien plus grandes. Comme le Chrestien luy dit qu'il le guariroit, & sur ce le Iuge luy promist de grans presens, ledit Chrestien les refusa, & luy demanda seulement pour recompense, qu'apres qu'il se verroit en santé il se baptisast & fist Chrestien: à quoy s'accordant le Mandarin, il luy monstra ladite image de Nostre Dame qu'il portoit sur soy, & luy dit ainsi : *Si tu crois en ceste Dame qui est icy peinte, & en son tres-cher & tres-sacré fils* IESVS CHRIST, *Redempteur du monde, tu seras guary incontinent.* Le Mandarin regardant fixement l'image, & pensant fort profondement aux paroles qu'il venoit d'entendre, se delibera d'y adiouster foy, & comme il se mit à le croire, il fut à l'instant entierement guary de son mal : ce qui excita une grande merueille par toute ladite prouince.

Cochinchinois mandé par le Mandarin pour le guarir.

Paroles du Cochinchinois au Mãdarin.

Mandarins guary de lepre.

Ces presens miracles, qui se diuulgairent en peu de temps, ensemble celuy de la Croix dessmentionné, ont donné vn si grand desir aux habitans dudit royaume de se faire tous Chrestiens, qu'ils le procurent par toutes voyes à eux possibles, à quoy toutefois ils ne peuuent encore paruenir, par faute & necessité de ministres Ecclesiastiques, comme dit : est

Miracles susdits attirent les Cochinchinois à conuersion.

Regret Catholique. ce qui doit estre vn grand regret à l'endroit des Chrestiens, qui le considereront pieusement à par eux, & verront comme nostre aduersaire le diable entraine en enfer ces ames, qui semblent estre disposees à iouïr de la face de Dieu & de ses biens eternels, veu mesme que cela n'auient sinon par defaut de Religieux & gens d'Eglise. N. Seigneur y vueille remedier par sa S. grace, comme il est bien en sa puissance. A ce propos m'a raconté le P. Ignace [duquel comme i'ay dit cy dessus, ie pren la plus part des choses qui sont au present itineraire] que luy passant par ledit royaume pour retourner en Espagne, & voyant la deuotion des habitans, & le grand desir qu'il auoyent d'estre Chrestiens, estant tous bien disposez à receuoir l'Euangile, & d'auantage gens fort humbles, & de bon esprit, voulut s'arrester au lieu pour les baptiser, & l'eust fait tres-uolontiers par charité & compassion, considerant de quel zele ils demandoyent le baptesme, & ayant esgard au grand nombre d'ames qui se perdoyent : mais pource qu'il estoit contraint de s'en aller à Malaque, & estimoit y pouuoir faire peu de fruit auec si peu de coadjuteurs au milieu d'vn si grand peuple, il s'auisa qu'il luy estoit plus expedient de retourner en Espagne, & procurer des confreres pour luy ayder : comme il fit & retourna auecques eux en celles parts, ayant receu de grandes graces & indulgences du Pape Gregoire XIII. de sainte memoire, & beaucoup de faueur de Dom Philippe, Roy d'Espagne,

Priere.

P. Ignace à Cochinchine.

Cochinchinois demandét baptesme.

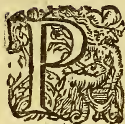
P. Ignace baptise les Cochinchinois par permissiõ Apostolique.

l'Eſpagne : eſperant que la majeſté Diuine luy
ſſiſtera de ſa ſpeciale grace, pour venir à chef
le celle entrepriſe qui eſt ſi haute & impor-
ante. Ie croy pour certain que tout ce royau-
ne ſe reduira en peu de temps ſous l'obeiſſan-
e de la S. Egliſe Romaine, & qu'il doit eſtre aussi la porte, par laquelle entrera l'Euangile dans le grand Royaume de la Chine : eſtant ce païs de Cochinchine ſitué en meſme terre ferme, & à luy conforme tant en langage qu'en couſtume. *Porte de la conuerſion de la Chine.*

Quant aux naturels, ce ſont peuples blancs, leſquels vont veſtus comme les Chinois, & y ſont les femmes fort honneſtes, & s'habillent toutes mignardement. Les hommes portent les cheueux fort longs & eſpars ſans les lier, & en ſont par trop curieux. Ils ſe veſtẽt tous preſque de ſoye, car il en prouient à force & de tresbonne par tout le pays, lequel eſt treſſain & ſalubre, & peuplé par tout d'vn grand monde de vielles & ieunes perſonnes : qui eſt vne preuue ſuffiſante de ſa bonté. Si diſent tous les naturels n'y auoir eu jamais entre eux ne contagion ne famine, ce que pareillement nous auons † dit du grand royaume de la Chine. Plaiſe à la Diuine maieſté qu'vne ſi grande infinité d'ames qui eſt à preſent ſous la tyrannie du Demon, ſe voye en fin en la liberté Chreſtienne, & puiſſe jouyr en l'autre vie de la preſence de leur createur. *Mœurs & façons des Cochinchinois* *Diſpoſition de Cochinchine.* *Au 17. chap du preſent liure.*

Des Royaumes circonuoisins a celuy de Cochinchine, & de quelques choses notables y contenues, ensemble des vs & coustumes des habitans.

CHAP XXI.



Chāpa, royaume.

RES le royaume de Cochinchine en est situé vn autre, dit Campa, lequel bien qu'il soit pauure d'or & d'argent, est pourtant tres-riche en drogues, en bois excellens, & en viures. Le Royaume est grand, & peuplé de gens, lesquels sont vn peu plus blancs que ceux là de Cochinchine,& se voyent aussi prests & disposez à estre Chrestiens que leur voisins : mais pour ce faire le mesme leur defaut qu'aux autres. Si ont les vns & les autres de mesmes loix & ceremonies, & sont eux tous idolatres, adorant les secondes causes à la mesme sorte que les Chinois, ausquels ils payēt aussi tribut.

Champās disposez au Christianisme.

Cambaye.

De ce Royaume on va aisement à Malaque, laissant à main droite vn autre royaume, appellé Cambaye, lequel est grand, & habité d'vn grand peuple, fort addonné à nauiger & aller par mer, & pour ce faire ont vne infinité de vaisseaux. C'est vn pays bien fertile en viures, & abondant en Elephans & † Abades, qui sont certains animaux deux fois aussi grans qu'vn grand toreau, ayans sur le mufle vne petite corne, desquelles il y en a vne pour le jourd'huy

**I'estime que ce sont ces Rhinoceros descrits par Orta liure 1. des Arom. chap. 14. excepté le nom qui est different, car il les appelle (Guandas).*

n Espagne, en la ville de Madrid, qui fut portee es Indes au Roy Catholique, & la va voir grãd ombre de gens, pour vne chose fort estrange, y iamais veüe en europe. Elle à la peau si tres-ure, à ce qu'on dit, qu'il n'y a homme si fort soit, qui la puisse percer d'vne estocade. Aucuns ont oulu dire que c'est Licorne, mais ie ne me le uis persuader, & de mon opinion sont presque ous ceux, qui ont esté au pays † où sont les rayes Licornes.

† Voyez de cecy l'histoire de Plin. liur. 8. chap. 21. & Guarcie Orta, liur. 1. des Arom. au 14. chap.

En cettuy Royaume est à present vn Relieux de sainct Dominique, appellé P. Siluestre, equel on peut dire auoir esté là enuoyé pour e salut des habitans. Il s'occupe à sçauoir leur angue, & à les prescher en icelle, & les a desia bien preparez, que s'il auoit des coadiuteurs, feroit de belles conquestes spirituelles. Il en enuoyé demander aux Indes de portugal, nais on ne luy a poinct effectué sa requeste our quelques sinistres raports, qu'ont seez de luy des personnes, que le Demon prend & suscite pour ses instrumens à empescher la aluation de toute ces ames, & les retenir tousours sous sa puissance tirannique. Du depuis l a escrit vne missiue à Malaque au P. Ignace, & à autres personnages du mesme Ordre, par aquelle il les prioit affectueusement de luy enoyer quelques Religieux de quelque ordre que ce peust estre, afin qu'ils luy allassent aider & secourir: les asseurant qu'ils feroyent choses tresagreable à N. Dieu, & remedieroyent au sauuement de tant d'ames qu'il n'osoit pas ba-

P. Siluestre, iacobin, de present à Cãbaye.

Coadiuteurs demãdez par P. Siluestre.

ptiser, craignant que venant apres à tarir l'arrosement de l'Euangile par le defaut des canaux, la mauuaise herbe de l'Idolatrie ne vinst à repulluler. Mais ceste siéne petitiõ n'a peu estre effectuee cõme il desiroit, par faute & disette de Religieux, estãt occupez tous ceux de Malaque. On sçeut de celuy qui apporta la missiue que le Roy de ce Royaume portoit grand honneur & reuerence audit P. Siluestre, de maniere qu'il tenoit le second lieu par tout le royaume, comme vn autre Patriarche † Ioseph en Egypte, & que le Roy toutes les fois qu'il alloit parler à luy, le faisoit seoir prés sa personne & luy auoit cõcedé de grans priuileges, & donné licence & permission de librement prescher l'Euangile sans contredit, ensemble bastir des Eglises, & faire en somme tout ce qu'il verroit estre necessaire, luy aidant à cet effet le mesme Roy de grans moyens & aumosnes. Il leur dit aussi mesmement qu'il y auoit grand nombre de Croix plantees par tout le royaume, & qu'elles estoyent tenuës en tresgrand honneur & reuerence. Pour confirmation de ce, ledit P. Ignace vit a Malaque vn present que cedit Roy de Cambaye enuoyoit à vn autre Roy sien amy, auquel entre les plus rares & riches choses qu'il contenoit, estoyent deux belles grand's Croix faites & elabourees artistement d'vn beau bois odoriferant, & toutes deux garnies tres-richement d'argét & d'or, auec les Titres grauez d'esmail.

P. Siluestre comme honnoré à Cambaye.

† Voyez le Genes. au 41. & 42. chap.

Present de Croix fait par le Roy de Cambaye.

Sian, royaume.

Pres ce Royaume de Cambaye est le Royau-

ne de Sian, situé a 14. degrez du pole Arcti- *Sian, mere de l'idolatrie.*
que, & distant à trois cent lieuës de Macao, d'où
les Portugais vont trafiquer iusque là. Ceste
terre est la mere de toute l'Idolatrie, & le vray
seminaire de plusieurs sectes lesquelles se sont
respandues vers le Iappon, & iusque à la Chine, & au Pegu. Quant à la qualité du Royaume,
il est florissant, & abondant en toutes les choses
requises, pour estre iustement appellé bon: & *Dispositiō du Royaume & des habitans.*
y a en iceluy plusieurs Elephans & Abades, &
autres bestes & animaux particuliers en telles
contrees: & outre ce est riche en metaux, & en
beaux bois odoriferans. Les habitans sont la
plus part tous timides & pusillanimes, & à
ceste cause quoy qu'ils soyent infinis en nombre, sont suiets au Roy de Pegu, qui les a vaincus anciennement en vne bataille (comme il se
dira † cy apres) & luy payent anuellement **Au 23. cha.*
grand & gros tribut. Ils renonceroyent aisement à l'idolatrie, & se conuertiroyent volontiers à la foy de Nostre Seigneur Iesus Christ,
s'ils auoyent des Predicateurs: & se rendroyent
mesme au premier Roy ou Seigneur, qui leur
aideroit à secoüer le ioug de celuy sous qui ils
sont pour le iourd'huy, lequel les traite tyranniquement. Ils ont entre eux plusieurs Religieux à leur mode, lesquels viuent en commun, *Religieux de Sian.*
& en grand' austerité, & pour ce sont fort respectez entre les autres. La penitence qu'ils font
est merueilleuse & estrange, comme on pourra coniecturer de quelques vnes de leur manieres que ie mettray en ce lieu, extraites & ti-

rées de plusieurs autres qu'on raconte d'eux.

Regle des Religieux de Sian.

Aucun ne se peut marier ny parler à femme, & si d'auenture il l'attentoit, seroit puny de mort sans remission. Ils vont nus piez en tout temps, & sont pauurement vestus, & ne mangent rien que du riz, & des herbes questez par aumosne, allant tous les iours de porte en porte auec la besace sur les espaules, & les yeux fichez contre terre auec vne modestie & honnesteté esmerueillable: & ne demandent point l'aumosne, ny ne la prennent auec les mains mais ils crient tant seulement, puis se taisent iusques à tant qu'on les esconduise, ou qu'on leur mette l'aumosme dans leurs besace. On raconte aussi d'eux pour chose certaine, que bien souuent par penitence il s'exposent nus & en viue chair deuant la face du soleil (qui est fort chaud & ardent en celle contrée, comme estant à vingt six degrez pres de l'Equateur) auquel lieu ils sont tourmentez du chaud, & des mouscherons & cusins qui sont là en infinité: lequel tourment leur seroit vn genre de martyre de grand merite, s'ils l'enduroyent pour l'amour de Dieu. Plaise à la diuine misericorde les illuminer de sa grace, afin que cela qui leur profite à present si peu pour leurs ames, leur face meriter apres le baptesme plusieurs hauts degrez de gloire. Ils font aussi en secret d'autres penitences, & se leuent à minuit pour faire prieres à leurs Idoles, chantant à haute voix & à tour de choeur, comme nous autres Chrestiens; & ne leur est permis d'auoir rente ne re-

Grand penitence des Religieux de Sian.

Prieres à minuit.

ıenu, ne de faire aucun trafic, & si quelcun le faisoit il seroit aussi detesté entre eux, qu'est entre nous vn heretique. Au moyen de ces austeritez (qu'ils font à ce qu'ils disent pour l'amour du Ciel, & par vn bon zele) le commun peuple les tient pour saincts personnages, & les reuere comme tels, & se recommande à leur prieres, estant en quelque trauail ou maladie. Telles & plusieurs autres œuures se racontent d'eux en ceste maniere à la confusion des Chrestiens, qui faisant profession d'icelles n'ont toutefois cure de les obseruer, cõbien qu'ils soyent asseurez de la recompense qu'ils en doiuent receuoir, non point en biens temporels, mais en ceux que la Diuine majesté tient preparez pour ses bien heureux au ciel.

Religieux de Sian comme respectez.

La predication de l'Euangile feroit vn grand fruit en ce royaume, pource que les habitans d'iceluy sont grands aumosniers, & amateurs de la vertu & des personnes qui la suyuent & en font profession, cõme l'experimenta le P. Ignace & ses compagnons, estant prisonniers en la Chine. Car comme fussent arriuez en vne ville de ladite Chine quelques ambassadeurs du Roy de Sian qui alloyent en Court, & eussent là entendu qu'on auoit condamné à mort des Religieux, pour estre entrez au royaume sans permission : ces ambassadeurs les furẽt veoir, & les trouuant auec ces habits si pauures & austeres, leur semblant estre fort conformes & semblables à leur Religieux, les prirent en si grande affection, qu'outre deux sachees de riz & beau

Sianois grans aumosniers & amateurs de vertu.

Aumosne des Sianois au P. Ignace prisonniers.

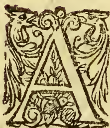
Rançon offerte.

force fruit & poiſſon qu'ils leur enuoyairent par aumoſne, ils leur offrirent encore tout & tel argent qu'ils voudroyent, & en outre payer pour eux telle & ſi grande rançon, que les Iuges demanderoyent. Si les remerciairent grandement les Religieux, & cognurent par cet acte comme ils eſtoyent amateurs de la vertu.

De plusieurs autres royaumes du nouueau monde touchant leur noms & proprietez, & ſpecialement de la fameuſe ville de Malaque.

CHAP. XXII.

Lugor & Patane, Royaumes.



PRES ce royaume de Sian ſont deux autres royaumes ioints enſemble, l'vn deſquels s'appelle Lugor, & l'autre Patane, appartenans tous deux à vn Roy More de la maiſon & lignee de Malaya : & ce nonobſtant ſont les habitans de ces Royaumes tous idolatres, & ſi a on cogneu en eux qu'ils ſe feroyent volontiers Chreſtiens, s'ils auoyent des Predicateurs. Le pays eſt fort riche en or, & en poyure, & plusieurs autres drogues & eſpiceries, & y ſont les gens puſillanimes & de peu d'effect, & pour ceſte cauſe plus addonnez à leurs plaiſirs & delices, que non pas aux armes ny à la guerre.

Paon & Ior, Royaumes.

A l'extremité de ce Royaume eſt le deſtroict de Malaque, ou ſont deux petits Royaumes, l'vn

nõmé Paon,& l'autre Ior. Les habitans du premier ſont lesplus grans traiſtres qu'il y aye peut eſtre au monde, comme l'ont experimenté ſouuent les portugais : & ceux de l'autre royaume ſont tantoſt en paix, & tantoſt en guerre auec lesdits portugais:eſtant martiaux de leur naturel, & ne ſe tenant en amitié ſinon à leur grand beſoin. Ces deux royaumes tiennent à demy la ſecte Moreſque : au moyen dequoy il ſemble qu'ils ſe reduiroyent mal aiſement à N.loy Euãgelique, ſi Dieu par ſa ſaincte grace ne les amollit, & y diſpoſe leurs cœurs. *Naturels des Paonois & Iorons.*

Ce deſtroit de Malaque eſt deſſous l'Equinoctial, & diſtant du royaume de Cochinchine 376. lieuës : & eſt fort mauuais & dangereux pour les vaiſſeaux, leſquels ny paſſent guere ſouuent ſans auoir tourmente, ou autre plus grand danger:comme il aduint à vn grand nauire, qui fut englouty en peu de temps dans la mer à l'embouchure du deſtroit en la preſence du Pere Ignace, auec plus de trois cens mille ducats de marchandiſe qu'il portoit. Toutefois ledit Religieux &ſes compagnõs attribuairẽt pluſtoſt ce naufrage au juſte jugement de Dieu qu'à la tourmẽte : pour les treſgrandes offenſes que l'on entendit depuis auoir eſté commiſes dans le nauire au parauãt, où à tout le moins au tẽps qu'il fut ſubmergé : attendu qu'eſtãt iceux fort pres de là dedans vn autre nauire, ils ne ſe virent point en tourmẽte, ny en aucun dãgerou peril. Depuis ce deſtroit juſques à la ville de Malaque, on va tout le lõg d'vne coſte de mer, *Deſtroit de Malaque.* *Nauire ſubmergé, & pourquoy.*

Coste de mer. contenant cingt cinq lieuës de chemin, l'orce de laquelle est toute peuplee de bocages & grans parcs d'arbres fort touffus : au moyen dequoy auec ce que c'est vn pays inhabité, il y a grande quantité de Tigres, Elephans, & principalemẽt de tresgrans Lesars, & plusieurs autres bestes sauuages.

Malaque. ville. Quand à la ville de Malaque, elle est situe en nostre pole, & esleuee seulement d'vn degré de l'Equateur : & estoit anciennement la ville capitale de tous ces royaumes, & en icelle residoit vn grand Roy More. Depuis elle a esté † conquestee par les Portugais, lesquels y ont eu de grandes guerres, & exploité en icelles de treshauts faits d'armes, & autres actes de proüesse, jusques à chasser les Mores de ladite ville, & de tout le pays d'alentour, & faire de leur Mosquee (qui estoit vn excellent edifice) la grande Eglise de la ville, comme elle est pour le iourd'huy : y ayant encore outre icelle deux monasteres de Religieux, à sçauoir de Sainct Dominique, & de S. François, auec les Peres de la compagnie de IESVS. C'est vn pays fort temperé, nonobstant qu'il soit si proche de la ligne Equinoctial, y pleuuant ordinairement trois & quatre fois toutes les semaines, qui est cause de sa grande salubrité, & dequoy la terre est tresfertille & fort abondante en viures, & principalement en fruits, & les aucuns d'eux n'ont jamais veus en Europe, entre lesquels y en a vn, qui s'appelle † Durion en langage Malacan, lequel est si excellent & sa-

**Enuiron l'ã 1511. Voyez Castanede & Osore en leurs hist. de Portugal.*

† Ou (Dorion) comme l'appelle Orta liur. 2. des Arom. cha. 11.

uoureux, que i'ay ouy affermer à plusieurs personnes qui ont circuy tout le monde qu'il surpasse en saueur tous ceux qu'ils ont veus & goustez en leur voyages. Il est de la forme d'vn melon, & à l'escorce vn peu dure, & est ouuert par dehors de petits piquans, doux comme laine ou duuet, & au dedans est la chair enclose en de petits entredeux, laquelle est semblable à la paste que l'on nomme blanc manger, & est aussi bonne saueur & nourriture. Si disent aucuns qui l'ont veu, que ce pourroit bien estre le fruit qui a fait offenser Adam, eu esgard à son excellente saueur, & que les fueilles de l'arbre qui le produit sont si tresgrandes, qu'vne seule d'icelles est suffisante de couurir vn homme entierement: mais telle opinion n'est fondee que sur coniecture. Il y a de la casse en telle abondance, qu'on en peut charger des flotes, & est toute fort grosse & bonne, & de singuliere opinion. Vne des choses plus notables dudit Royaume, est vn arbre miraculeux & de merueilleuse vertu, lequel produit plusieurs racines de qualitez si contraires, que celles qui naissent vers l'orient sont bonnes contre toutes poisons & fieures, & plusieurs autres maladies aduersaires à la vie humaine: & les racines qui regardent l'occident sont vn vray poison tresdangereux, produisant des effets totalement differens aux autres: de façon qu'il appert icy comme se trouuët deux cõtraires en vn suiet, qui est toutefois vne maxime tenue en † Philosophie pour impossible.

Descriptiõ du Durion conforme à celle du Guanabã dont fait mẽtion Ouide liu. 8. cha. 18. & Gomar. liu. 3 cha. 17.

Casse singuliere.

Arbre de poison & contrepoison.

† *Voyez Arist. aux Categor. chap.* de Contrariis, *& en ses problem. sect. 3. quest. 15.*

Trafic de Malacque.

Ceste ville est de grand trafic, y abbordant ordinairement tous les Royaumes susnommez, & plusieurs autres circonuoisins, & specialemēt grand nombre de grosses nauires des Indes, de Canton, & de Chincheo, & autres parts. Les Iaponnois y vont vendre aussi leur argēt: & y portent les Sianois tout plein de belles marchandises, & specialement des girofles & du poyure des Moluques: ceux de Burneo force sandal, & muscades: ceux de la Iaue & du Pegu le bois d'aloés. Ceux de Cochinchine & de † Champa grande quantité de pieces de soye, & autres drogues & espiceries. Ceux de Samatre, dite anciennement Taprobane, beaucoup d'or: puis ceux de Bengale & Coromandel plusieurs ouurages, & belles robes. Toutes ces choses & plusieurs autres rēdent ladite ville forr celebre & opulēte, & pour telle est estimee & prisee des Portugais, qui vont ordinairement tous les ans y trafiquer.

† Il ny a seulemēt (Chã) *en l'original Espagnol: mais il y faut lire* (Chãpa) *comme i'ay traduit.*

Continuation de quelques royaumes du noueau Monde, & des choses particulieres qui se sont veües en iceux, ensemble quelque mention du fleuue Gange.

CHAP. XXIII.

Taprobane, à present Samatre, Royaume.

VIs à vis de ceste fameuse ville de Malaque, de laquelle tant de choses se pouuoyent dire, est le grand royaume & isle de Samatre, dite aciennement Taprobane par

les Cosmographes,laquelle selõ l'aduis de quelques vns est l'isle d'Ofir, où fut enuoyee la flote que fit freter Salomon, dont est faite mention en † l'Escriture, laquelle en reuint chargee d'or & de bois tresprecieux,pour orner le temple de Hierusalem,auec plusieurs autres belles choses, dont les naturels ont encore quelque cognoissance pour le iourd'huy, bien que confuse: toutefois non telle, qu'elle ne semble bien vray semblable à ceux qui lisent le viel Testament. Ceste isle est droitemẽt situee sous la ligne Equinoctiale,& s'estend la moitié d'icelle vers le pole Arctique, & l'autre deuers l'Antarctique. Elle contient en longueur † deux cent trente lieuës, & soixante sept de largeur: & est si proche de Malaque, qu'en quelques endroits il n'y a pas dix lieuës. En ce Royaume sont plusieurs Seigneurs & petits Rois: toutefois celuy qui possede la plus grand' part d'iceluy, est vn More qui s'apelle Achen. C'est vne des plus riches isles qui soyent au monde,pour y auoir en icelle plusieurs mines de tres-fin or, lequel nonobstant la loy expresse, qui prohibe d'en tirer que ce qu'il en faut seulement pour le pays, sort ordinairement en telle abondãce,qu'on en transporte à Malaque,& en Turquie, & en plusieurs autres parts.

Ofir, isle.

† *Au 3. liur. des Rois, cha. 9. & 10. & au 2. de Paralipom. cha. 9.*

* *Osore liur. 6. cha. 18. luy en dõne 450. de long, & 120. de large*

Il se recueille en icelle grande quantité de poyure,& de beniuy de † Bonines,& y a de grandes montagnes toutes peuplees de ces arbres, desquels sort vne si soüeue odeur, qu'il semble que ce soit vn vray Paradis terrestre. La mer

† *Il est ainsi appellé pour son odeur tres excellẽt. Orta 1. des Arous chap. 5.*

entre couſtumierement en icelle vingt lieuës en dedans, & pour ceſte cauſe les nauires qui paſſent par là coſtoyent la terre le plus prés qu'ils peuuent, pour mieux ioüir de l'aſpect & plaiſante odeur d'icelle. Il y a pareillement beaucoup de Camphre, & de toutes ſortes deſpiceries: au moyen dequoy vont trafiquer à ce Royaume pluſieurs Turcs, auec leur nauires & autres fuſtes par la mer Rouge. Auſſi trafiquent en iceluy les Royaumes de Sunde, de la grand' Iaue, d'Ambayno, & autres circonuoiſins. A ceſte iſle allairent quelques Portugais pour leur fait de marchandiſe, leſquels y furent tous tuez, & aucuns d'entre eux pour la confeſſion de la Foy: à raiſon dequoy les Chreſtiens qui ſont pres de là, & ont eu entiere information de ce fait, les tiennent pour martirs de Ieſus Chriſt. Les habitans de ce Royaume ſont Mores la plus grand part, & pour ceſte cauſe abhorrent & hayent extremement les Chreſtiens, leur faiſant à guerre ouuerte toutes les hoſtilitez qu'ils peuuent, ſpecialement à ceux de Malaque, qu'ils ont mis ſouuent au danger de la vie & de leurs biens.

Trafic, de Samatre.

Malacās cōtraire aux Chreſtiens.

Pegu, Royaume.

En courant le long de la coſte de ceſte iſle vers le Nort & Nortueſt ſe trouue le Royaume de Pegu, qui ſurpaſſe l'autre en grandeur, & luy eſt egal en richeſſe, & ſpecialement en perles, & en toutes ſortes de pierreries, & de cryſtal, qui eſt tres fin. Il abonde en viures, & eſt peuplé d'infinies gens, & ſi a vn Roy tres-puiſſant, lequel (comme i'ay deſia † dit) à fait le Roy de

† Au 21. ch.

Sian son tributaire, pour l'auoir vaincu en bataille, le motif & occasion de laquelle ie reciteray icy brieuement, selon qu'il s'est peu entendre par leurs histoires, & par la commune opinion.

Roy de Sian tributaire au Roy de Pegu & comment.

En l'an 1568. ce Roy de Pegu entendant que ledit Roy de Sian auoit en sa court vn blāc† Elephant (que ceux de Pegu tiennent & adorent pour leur Dieu) le luy enuoya demander promettant de luy payer ce qu'il le voudroit estimer. Mais comme l'autre ny voulut entendre, & fit responce qu'il ne le luy bailleroit point pour tout le vaillant de son Royaume: cela deplut tellement au Roy de Pegu, qu'il fit appeler à ban & arriere ban general tous les hommes de guerre qu'il luy fut possible, se resoluant de gaigner par force d'armes ce qu'il n'auoit peu obtenir par courtoisie & grande cheuance. Si exploita de telle sorte, qu'en peu de jours il assembla vne armee d'vn million & six cens mille hommes, auec laquelle il s'achemina vers le royaume de Sian, qui estoit à deux cens lieues distant du sien: & y estant arriué poursuiuit tellement son entreprise, qu'il emmena quand & luy le blanc Elephant sus mentionné, & en outre fit le Roy son tributaire, (Ainsi que j'ay dit) comme il l'est encore à present.

† Dont il estoit appellé le Roy au blanc Elephant. Orta, 1. des Aromat. chap. 14.

Armee de 1000000. 600000. hommes.

Les vs & coustumes de ce pais, ensemble leurs prestres & sacerdots sont tous conformes & semblables audit Royaume de Sian, & y a entre-eux plusieurs Monasteres d'hommes qui

Vs & coustumes du Pegu.

Peguans cō me disposez à receuoir l'Euangile.

menent vne vie recluse & solitaire, en grand austerité & penitence. C'est vne nation bien disposée à receuoir l'Euangile car outre ce qu'ils sont doctes & de bon esprit, ce sont gēs speculatifs & philosophes, tous bien nez, & specialement fort enclins à la vertu, & enuers les personnes vertueuses, secourant volontiers leur prochain en necessité.

Arracon royaume.

Passant ce royaume, & courant derriere le Nort, se trouue celuy d'Aracon, qui est tres-fertil en viures, mais indigent es choses requises au trafic: a cause dequoy il n'est guere cognu des Espagnols, pour n'y estre point encore entrez. Toutesfois selon ce qu'on à peu entēdre des naturels touchant leur vs & coustumes, c'est vne nation preste & disposee à receuoir lEuangile. De ce royaume en suyuāt tousjours la mesme coste, on va à celuy de Bengale, à trauers lequel passe le Gange, qui est l'vn des quatres fleuues qui sortent du Paradis terrestre: ce qu'ayāt entendu vn certain Roy du royaume, il delibera de le faire nauiger tousiours amont l'eau tant que se trouuast sa source, & par mesme moyen ledit Paradis. Pour ceste cause ayant fait faire des barques de plusieurs sortes grandes & petites, il enuoya dedans icelles quelques hommes, desquels il auoit de longue main esprouué la diligence, prouueus de viures pour long temps: leur commandant de nauiger amont le fleuue, & si tost qu'il auroyent descouuert ce qu'il desiroit, reuenir en diligence luy raconter particulierement & au vray

Bengale, royaume.

Gange fleuue

Expedition de barques, pour trouuer le Paradis terrestre.

tout

tout ce qu'ils auroyent veu, se proposant d'y aller incontinent, pour en vn lieu si delicieux ioüir des choses qu'il croyoit necessairement qu'on y deuoit veoir, & meritoyent d'estre souhaitees. Ces hommes nauigeairent amont le fleuue par plusieurs mois, & finalement arriuairent à vn endroit, où il fluoit si doucement & auec si peu de bruit, qu'ils pensairent estre pres sa source, & du Paradis terrestre qu'ils cherchoyent : auquel lieu ils virent maintes belles choses, & sentirent de tressouëues odeurs, & flairairent vn doux air delicieux, comme ils racontairent à leur retour, & si dirent d'auantage, que quand ils arriuairent à cet endroit où fluoit le fleuue si bellement, & y estoit l'air si subtil & odoreux, ils sentirent tous dedans leur cœur vne si grand' ioye inaccoustumee, qu'il leur sembloit estre dedans le vray Paradis: au moyen dequoy ils oubliairent tous les trauaux de leur voyage, & toutes autres peines & molesties. Mais que s'efforçant de passer plus outre pour paruenir à leur dessein, & s'employant à ce faire de tout leur pouuoir, ils cogneurent par experience que leur labeur estoit vain, & qu'ils demeuroyent tousiours en vn mesme lieu, sans pouuoir sçauoir la cause, attendu que le cours du fleuue estant si doux & tranquille ne les retardoit aucunement. Ayant fait tous leurs efforts, & attribuant à quelque mistere cet obstacle de passer outre, ils rebroussairent chemin à vau le fleuue pour retourner à leur Royaume, où ils arriuairent en peu de

Nauigation.

Apparẽce du Paradis terrestre.

Retour à Bengale.

temps, & racontairent à leur Roy qui les auoit enuoyez tout ce que dessus, & plusieurs autres choses que i'omets, pour me sembler fausses & apocriphes.

Euphrate & Tigris.

On tient pour certain que le fleuue Euphrate & Tigris ne sont pas loin dudit Gange: ce qui peut estre veritable, d'autãt qu'ils se deschargẽt tous deux dans le sein Persique, lequel n'est pas trop distant de ce royaume de Bengale. Au surplus les habitans du pays tiennent ce fleuue en grãd' reuerence, & pour ceste cause ne se mettent iamais dessus qu'auec grand respect & tremeur, croyant fermement que quand ils se lauent dedãs, ils deuiennent purs & mondes de tout leur † pechez & offenses. Ce royaume seroit aussi facile que les autres à conuertir, selõ que l'on peut coniecturer de plusieurs vsances, & ceremonies morales & vertueuses qu'ils ont entre-eux.

† De là vient aussi, que quãd ils doiuent mourir, on leur va plonger les pieds dans ce fleuue Orta. 1. des Arom. chap. 33. & Osore liu. 11. chap. 16.

Du royaume de Coromandel, & autres y circonuoisins, & aussi de la ville de Calamine, où demoura & mourut le benoist Apostre S. Thomas: ensemble du grand pouuoir & richesse de ce Roy, & de la maniere comme on l'enterre, & autres choses curieuses.

CHAP. XXIIII.

En courant vn peu plus outre la coste de Bengale, on trouue le Royaume de Maçulapatan, & quelques autres ioignant à luy, dont les habitans sont tous idolatres cõme leurs

Maçulapatã, Royaume.

voisins: encore qu'on croye qu'ils renonceroyent aisément à leur payennisme & idolatrie. Le Royaume abonde en viures, mais defaut en choses de trafic: & pour ceste cause est peu cogneu.

Maçulapatans dociles au Christianisme.

Passant vn peu plus auant, est le Royaume de Coromandel, en la capitalle ville duquel, dite au parauant Calamine, & pour le iourd'huy Malipur, fut martirisé le benoist Apostre sainct Thomas, où l'on dit y auoir encore à present quelques reliques de son corps, au moyen desquelles la diuine majesté fait & opere plusieurs miracles: & y a encore entre les naturels du pays vne particuliere memoire du glorieux Saint. Si est à present celle ville peuplee en partie d'originaires, & en partie de Portugais: & y a en icelle deux conuens de Religieux, l'vn de Iesuites, & l'autre de l'ordre Sainct François: & dedans vne autre Eglise de la mesme ville est la maison, où demoura & mourut le Sainct Apostre, à laquelle le Roy de Bisnague seigneur du pays porte grand honneur & reuerence, combien qu'il soit idolatre & en speciale deuotion y fait tous les ans certaine aumosne. On raconte de ceste maison, que tous les ans au iour & feste dudit Apostre, se voit publiquement vn miracle en la pierre sur laquelle il fut martirisé: & est que quand se chante l'Euangile de la grand Messe, icelle pierre cõmence à suer, premierement de couleur de † rose, puis d'vne autre couleur fort obscure si apparemment, que tous ceux qui sont en l'Eglise le peuuent veoir.

Coromandel, Royaume.

Calamine, ou Malipur, ville.

Maison, & miracle de S. Thomas.

† Et aussi de sang, ce dit le P. Gaspar Zelandois, en son epist. Indiene de l'an 1553. & pareillement Osore, liu. 3. chap. 19.

Croix de S. Thomas. Ceste pierre n'est pas fort grande, & a au milieu vne croix, faite de la main du glorieux Sainct, deuant laquelle il se prosternoit.

Bisnague, ville royale. De ceste ville de Calamine iusques à celle de Bisnague où est le Roy, il y a 35. lieuës par terre, Ce roy est vn prince fort puissant, & tient vn royaume fort grand, & bienpeuplé, & de si grād reuenu, que seulement en pur or il luy vaut ce dit on trois millions, desquels il n'en despense qu'vn seul, & en reserue deux tous les ans au *Reuenu.* thresor de son espargne, lequel selon le commun bruit, monte à present à beaucoup de millions. Il entretient douze principaux Capitaines, chacun desquels commande à infinies *Douze Capitaines de Bisnague.* gens leur baillant à tous si grans gages, que le moindre à six cens mille ducats par an. Aussi est obligé chacun d'eux de fournir à ses despēs la nourriture du Roy & des gens de sa maison vn mois de l'annee: de sorte qu'à ce compte ces douze grans Capitaines [qui sont les Seigneurs du royaume, à l'instant des pair de Frāce) luy fōt *Despense* sa despence toute l'annee: & le million d'or que dit est, s'employe de par luy en dons & occurrances extraordinaires. Ce Roy tient dans son hostel tant en femmes, qu'en seruiteurs & *Train.* esclaues, quatorze mille personnes, & mille cheuaux d'ordinaire en son Escuyerie, & pour son seruice & sa garde huit cens Elephant, qui despensent chaque iour huit cens ducats, *Soudars de garde.* qui est vn ducat à chacun. La garde de sa personne est composee de quatre mil hommes de cheual, ausquels il baille de grans gages

Il tient auſſi dedans ſa maiſon trois cens femmes ordinaires, ſans pluſieurs autres cõcubines leſquelles vont toutes brauement veſtuës, & ornees de treſriche bague & joyaux qu'il y a là par excellence, changeãt de couleurs & d'habillemens preſque de trois en trois iours. Elles portent ordinairement des colliers de certaines pierres precieuſes, que les Eſpagnols appellent † *yeux de chat*, & ont auſſi force perles, ſaphirs diamans rubis, & pluſieurs autres ſortes de pierreries qu'il y a en grand' abõdance audit royaume. Entre toutes ces femmes y en a vne, qui eſt comme l'eſpouſe legitime, & ſuccedent à la couronne les fils d'icelle : & ſi d'auanture ceſte legitime eſt ſterile, le premier qui vient à naiſtre de l'vne des autres eſt heritier: au moyẽ dequoy le royaume n'a iamais faute de ſucceſſeurs.

Femmes & concubines.

† Elles ſe trouuent en Zeilan. au Pegu. & en Bramaa, & ſont fort priſees aux Indes. Ortá, 1. des Arõ. chap. 54.

Quand le Roy vient a mourir, on le porte hors la ville en vne grand' plaine, & la en preſence des douze Grans ſuſmentionnez ſe bruſle ſon corps dãs vn grand feu de ſandal (qui eſt vn bois odoriferant) duquel on fati vne grand' pile. Le corps du Roy eſtant bruſlé, on iette dedans ſes femmes les plus fauoriſes, enſemble ſes ſeruiteurs & eſclaues les plus aimez, leſquels y võt tous ſi volõtiers, que chacũ procure d'entrer le premier au feu, & celuy qui eſt le dernier, ſe tiẽt pour infortuné & malheureux: diſant eux tous qu'ils s'en vont ſeruir leur Roy en l'autre mõde auquel lieu ils s'attẽdent de viure en toute joye: qui eſt la cauſe qu'ils s'offrent à la mort de ſi bõ

Ceremonie funebre du Roy de Coromandel.

Cela ſe fait auſſi en la Chine, & au Peru, comme il a eſté dit cy deuant au 18. chap.

Coromandelois croyent l'immortalité de l'ame.

cœur, & qu'ils mettẽt ce jour là leur plus beaux & riches habillemens. De là se collige qu'ils croyẽt l'immortalité de l'ame, puis qu'ils confessent y auoir vne autre vie, en laquelle ils võt viure à tousjourmais: & a cette occasion ils se cõuertiroyent à l'Euangile aussi facilement que leur voisins, si on les alloit prescher.

Pagode d'idoles magnifique.

A soixante & dix lieües de cette ville, est vn certain temple d'Idoles, qu'ils appellent Pagode en leur langue, là où se faict tous les ans vne foire tres-riche & marchande : & est ce Pagode vn somptueux edifice, & basty en vn si haut lieu, qu'il se voit beaucoup de lieües loin. Il y a quatre mille hommes de garde ordinaire, qui sont soudoyez du reuenu de ce temple, qui est grand & opulent, joüyssant de tout ce qui se tire des mines d'or, & force pierres precieuses, qui sont prez de là. Si a la charge de ce temple vn certain prestre & sacerdot, qu'ils nomment *Brama* en leur langue, & est comme vn souuerain Pontife en ce pays. On abborde à luy de tout le Royaume, pour auoir resolution des doutes qu'on luy propose touchant leur maniere de viure, & pour obtenir aussi dispense de plusieurs choses prohibees par leurs loix, ce qu'il peut faire suyuant icelles, & le faict ordinairement: dont est cette-cy digne de risee, que quand vne femme ne peut endurer les complexions de son mary, ou qu'elle l'a à contre-cœur pour autre cause, elle s'en va à ce Brama, lequel receuãt d'elle vne piece d'or (qui peut valoir en-

Grand reuenu du Pagode.

Brama, souuerain pontife.

Le Brama a le pouuoir de desmarier les femmes.

uiron vn ducat d'Eſpagne] il la deſmarie, & luy donne congé & licence de ſe remarier à vn autre, ou à pluſieurs, ſi elle veut: & en ſigne de ce, luy coule ſur l'eſpaule droite vne piece de fer, au moyen dequoy elle deuient libre, & ne ſçauroit plus le mary luy faire aucun deſplaiſir, ny la contraindre de retourner en ſa compagnie. Il y a en ce Royaume force mines de diamans, qui ſont tresfins, & bien eſtimez en Europe: & s'eſt auſſi trouuee là vne pierre ſi fine & de ſi grande valeur, que le Roy depuis peu en ça la vendue à vn autre grand Roy ſon voiſin, appellé Odialcan, pour le prix d'vn million d'or, ſans pluſieurs autres preſens qu'il a receus. Tout ce pays eſt treſſain, & ſitué en vn bon air & bien frés, auec ce qu'il abonde en viures exquis, & en toutes autres choſes neceſſaires non ſeulement pour l'vſage, mais auſſi pour le plaiſir & la curioſité. Il eſt ſitué a 14. degrez du coſté du Pole arctique. Les habitans d'iceluy ſont puſillanimes & gens peu aptes au trauail, & pour ceſte cauſe n'ayment la guerre, & ſi à ce qu'on peut entendre, receuroyent l'Euangile facilement.

Femmes cõme ſont deſmariees.

Mines de diamans.

Pierre precieuſe d'vn million d'or.

Coromandelois aptes à receuoir l'Euãgile.

Pres de là eſt vn autre petit Royaume, appellé Mana, ou eſt vne ville de Portugais qui s'appelle Negapatan en la langue du pays. Il y a auſſi vn conuent de Religieux de Sainct François, leſquels s'occupent fort diligemment à la conuerſion des naturels, cõbien qu'ils ſoyent en grand nõbre, & croy qu'ils y feront vn treſgrãd fruit, comme ils ont deſia fait apparoir: y ayant

Manar, royaume.

Negapatan ville.

Roy de Mana conuerty. trois ans ou enuiron que le Prince de ce Royaume s'est conuerty par la predicatiō d'iceux, & s'ē alla † à Goa receuoir le sainct Baptesme auec vne ioye & alegresse incredible des Chrestiens de là: & si croit on que ses suiets doiuent bien tost faire le mesme. En ceste isle il y a force perles petites & grosses, & toutes fort belles, & fines, & rondes.

*Il y a (agora) en l'Espagnol: mais il faut lire (à Goa) comme i'ay traduit.

Suite de plusieurs Royaumes du nouueau monde, auec les mœurs & coustumes des habitans, & autres choses curieuses.

CHAP. XXX.

Isles de Nicobar.

Zeilan, isle & ville.



LE DIT P. Ignace & ses compagnons laissairent ceste coste, & passant par les isles de Nicobar, toutes habitees d'Idolatres & de Mores meslez, sans y arrester, allairent aborder à Zeilan, qui est vne isle & peuplade de Portugais, distante à quatre cēs & seize lieues de Malaque. Elle est situee enuirō de 6. a 10. degrez sous nostre Paule, & cōtient en longueur soixāte six lieuës, & en largeur trente neuf. Ceste isle a esté anciennement fort celebre & reueree en celles parts, pource que les habitans disent que iadis y ont vescu & y sont morts plusieurs hommes saints estans à present au ciel, lesquels ils celebrent & honnorent comme Dieux, leur faisant ordinairement des sacrifices & prieres, & y

† Autres ne luy donnent que 80. lieues de tour, & 30. de long comme Orta, 1. des Arom. chap. 1. Autres la font de 125. de long, & de 75. de large cōme Osore, liu. 4. ch. 20.

vont aussi en voyage force pellerins des Roy-aumes circonuoisins : dont toutefois les Espagnols n'ont peu entẽdre la vraye cause, ny cõme ont vescu ceux là qu'ils tiennent pour saints.

Pelerinage des Zeilanois.

En ceste isle est vne montagne tres-haute, qui s'appelle le bec d'Adam, que le P. Ignace a veüe de ses yeux, & ouy dire aux naturels qu'elle estoit ainsi nommee, pource qu'Adam estoit † de ce lieu monté au ciel : toutefois ils ne luy sceurent dire quel homme fut cet Adam. En ceste montagne, qui est comme vn monastere, que les naturels appellent Pagode, y eut pour vn temps vne dent de Singe, qu'ils adoroyent pour leur dieu, y allant en deuotion de deux cent & trois cent lieuës loin. Si aduint en l'an 1554. que Dom Pedre Mascarene pour lors Viceroy des Indes enuoyant vne armee à ce royaume auec grand nombre de Portugais, pour le reduire à l'obeyssance de la couronne de Portugal, cõme il estoit au parauant, & de laquelle il s'estoit soustrait depuis peu d'annees par vne rebellion generale : ainsi que les Portugais saccageoyent le Pagode ou monastere, & pensant trouuer quelque thresor le demolissoyent iusques aux fondemens, ils trouuairent ceste dent de Singe que ces Idolatres adoroyent, mise & posee pretieusement dedans vne caisse d'or & de pierreries, & la portairent à Goa audit Viceroy. Le Roy de Pegu & autres circonuoysins sçachant ceste perte, qu'ils estimoyent fort grande entre-eux, enuoyairent leur ambassadeurs audit Viceroy, le priant au nom de

† Dont y sont demourees les traces de ses deux piez ayans plus de deux espans de long, cõme escrit Ludon. Roman, li.6. de sesnauiga. chap.4. Orta 1. des Arom. chap.15. & aussi Osore, liu.4.cha.20

Dẽt de Singe reueree en Zeilan, & trouuee par les Portugais.

700000. ducats en or offerts pour rachat d'vne dẽt de Singe.

tous de vouloir rendre ladite dent qu'ils adoroyent, s'offrant de bailler pour ſon rachat, ſept cent mille ducats en or. Le Viceroy ſe voyant offrir ſi grande cheuance, eſtoit en deliberation de la rendre, ſi l'Archeueſque de Goa, qui eſtoit pour lors Dom Gaſpar, & autres Religieux preſens ne l'en euſſent deſtourné, luy propoſant le grand ſcrupule de conſcience, & l'inconuenient de l'idolatrie qui s'en enſuyuroit pour ce regard, dont il rendroit cōpte eſtroitement à la diuine majeſté: laquelle remonſtrance eut tant de pouuoir en ſon endroit, que renuoyant les ambaſſadeurs, & refuſant lors qu'ils luy offroyent, il mit la dent en leur preſence entre les mains dudit Archeueſque & Religieux, leſquels la bruſlairent là deuant eux, & en iettairent la cendre en la mer, non ſans le grand eſtonnement de tous ces ambaſſadeurs, voyant qu'ils auoyent refuſé ſi grande & notable quantité d'or, pour vne choſe qu'ils auoyent perdue & diſſipee, & iettee en la mer ſi franchement.

Dent de Singe bruſlee, & iettee dedans la mer.

C'eſt vne iſle bien fertile, plaiſante & ſalubre, & toute pleine de beaux bocages, & de grandes montagnes touffues, toutes peuplees d'orangers, citroniers, limons, planes, & palmes, & vne grād' partie d'icelles produiſant la meilleure & la plus fine canelle qui ſe puiſſe trouuer: au moyen dequoy vont l'acheter là les marchans pour l'apporter en Europe, & l'ont en ce lieu à tresbon prix. Il y a pareillement du poyure, cōbien que les naturels ayent deſraciné quelques

Canelle de Zeilan excellente deſſus les autres: autant en eſcrit Orta, 1. des Arom. chap. 15.

montaignes qui en estoient pleines : comme ils ont aussi fait de la canelle, voyant venir deuers eux des marchans de lointain pays pour acheter ces deux sortes d'espiceries, & craignant par ce trafic que l'on n'enuahist leur isle. C'est vn pays abondant en viures, & en Elephans tresgrans & puissans, & dit on en outre y auoir plusieurs mines de diamans & de rubis, & aussi vne certaine pierre, qui est appellee *Girasol*. Il n'y a eu aucun endroit en ces Indes orientales, où se soyent veus de si bons commencemens de conuersion, qu'en ceste isle de Zeilan : pource que quelques Religieux de S. François y trauaillerent de telle sorte, qu'ils baptisairent en peu de jours plus de cinquante mille personnes, qui monstroyent toutes en apparence auoir receu l'Euangile de tresbon cœur, & si auoyēt ja edifié plusieurs Eglises, & quatorze monasteres de cet ordre de S. François : toutesfois depuis peu en ça leur Roy appellé Raxu, s'estāt, scādalisé de quelques choses qui sont fort communes & familieres en celles parts, a renié sa foy Chrestienne, & a persecuté & ruine plusieurs Portugais qui s'estoyent domiciliez dedans l'isle, chassant hors tous les Religieux qui baptisoyent, & administroyent les Sacremēs, Plusieurs de ceux qui estoyent desia Chrestiens, perseuerant constamment au Christianisme, & detestant l'impieté de ce Tyran, s'allairent tenir auecque les portugais plus proches de là, & les autres firent peuplade en vn certain lieu, dit en leur langue Colombo, où

Montaignes de poyure & canelle desracinees.

Girasol, pierre de Zeilan.

Conuersion de Zeilan.

Raxu, Roy de Zeilan, apostat.

Peuplade de Zeilanois baptisez.

Marques du Christianisme de Zeilan. ils sont en quantité. Ce nonobstāt, les Croix & autres marques de l'ancien Christianisme de ce peuple se voyent encore par tout le royaume. Ceste coste est fort frequentee de galeotes, qui vont rodant & escumant le long d'icelle. Si disent les naturels, qu'ils receuroyent volontiers l'Euangile comme deuant, s'ils auoyent des predicateurs.

Tutucurins, Royaume. Laissant ceste isle, & passant par vn petit goufe, ils allairent trouuer la coste d'vn Royaume, appellé Tutucurin, & le coururent tout par terre, depuis le cap de Comorin iusque à Zeilan. Là est vn Pagode & temple d'idoles grand & riche, où accourent en grand' deuotion tous les idolatres du royaume, à la solennité de certaines festes qui s'y celebrent l'annee. Il y a vn char triomphal qui est si grand, que vingt cheuaux ne le sçauroyent remuer, & est monstré en public aux iours de leur festes, estant trainé par des Elephans & infinis hommes, lesquels le *Solennité de char triōphal* tirent auec des cordes par deuotion & de leur gré. Au plus haut lieu de ce chariot est vn tabernacle richement orné, & au dedans est posé l'idole que l'on adore, puis immediatement au dessous sont placees les femmes du Roy, qui vont chantant. Ils le tirent du lieu où il est auec grand' musique & resiouïssance, & le menent en procession vne bonne traite de chemin, & entre maintes ceremonies dont ils vsent lors, *Bestialitez estranges des Tutucurins.* ils en font vne la plus bestiale qui se puisse point imaginer, comme pourra iuger le lecteur: pource que plusieurs d'iceux se coupent des mor-

ceaux de chair dessus leur corps, & les jettent à l'idole: puis les autres non contens de ce, se plaquent là amy la terre, afin que le char passe dessus eux, demeurant là tous escrasez. Ceux qui meurent de ceste sorte, sont canonisez comme grans saints, & tenus entre eux en singuliere veneration. Il y a plusieurs autres manieres d'idolatrie qui se raconte de ce royaume, & les aucuns plus bestiales que celle que ie vien de dire, lesquelles i'omets esciemment, pour fuir vne superflue prolixité en ce present Itinerai re. Ceste nation de gens est meschante, & encline à mal: & pour ceste cause les Iesuites qui sont en quelques villes de par delà, n'ont peu encore les retirer de leurs erreurs, bien qu'ils ayent vsé en ce fait de toute sollitude & diligence.

Tutucurins se laissent escraser par le char triumphal de leur idole.

Tutucurins difficiles à cõuertir.

En la mesme coste, & non guere loin de ce royaume, est vne ville de portugais, dite Coulan: & vingt cinq lieuës plus auant est la ville de Cochin, où il y à des Religieux de S. François, S. Dominique, & S. Augustin: & y ont aussi là les Iesuites vn beau college & Seminaire, où ils font grãd fruit. Pres de ceste ville est S. Thomas, où y a beaucoup de naturels baptisez tous bõs Chrestiens, & viuans en grand' sobrieté & cõtinẽce, lesquels sõt prouueus d'Euesques par les Patriarches de Babylone : mais auec quelle authorité je ne scay, car à ce que j'ay peu entendre ils ne l'ont pas du S. siege Apostolique. Aussi touchant cet affaire est pour le iourd'huy icy dans Romme l'Euesque du royau-

Coulan, ville

Cochin ville

Chrestiens de S. Thomas,

Collation d'Eueschẽ par le Patriarche de Babilonne.

Autant en a esté dit cy dess. en cette 2. par. liu. 2. chap. dern. à la fin.

me & isle du Poyure, auec qui i'ay parlementé maintefois, † lequel est venu rendre obedience au Pape Gregoire XIII. & sçauoir de sa Saincteté si elle veut & entend qu'on reçoiue par de là les Euesques qui sont enuoyez dudit Patriarche. Il y a plusieurs Rois en ce Royaume, & est le plus grand d'iceux celuy de Cochin, & apres luy celuy de Coulan, & à l'entour d'eux sont d'autres petits Roitelets, comme celuy de Mangate, & de Cranganor, tous idolatres, fors quelques Mores meslez qu'il y a entre eux. Aussi se sont veus quelques Iuifs en ce royaume, venans de la palestine & de celles parts. Si ont ceux de cestuy pais vne certaine loy generale, qui est fort estrange & peregrine, & raremẽt entenduë, par laquelle les enfans ne succedent point à leurs peres, mais les neueux seulement: & leur raison est, que n'ayant point entre eux de fẽmes propres & particulieres, les peres ne sont pas certains que ce soient leurs vrais enfans: laquelle raison, à mon aduis, est aussi barbare que la loy, y ayant pareil inconuenient en leur neueux. Ils se laissent abandonner à plusieurs superstitions & erreurs, entre lesquelles est ceste cy tres-ridicule, qu'ils vsent de certains lauatoires en quelques vnes de leurs festes, estimans par ces lauemẽs se purger de tous leur pechez. Ils s'addonnent pareillement à maints augures & sortileges, dont je me deporte de parler, comme de choses qui sont indignes de la memoire. En ce païs, se recueille la plus part du poyure: qui se transporte en

Mangate.
Cranganor, Royaumes.

Coustume estrange & ridicule.

Lauemẽs superstitieux.

Poyure.

Europe, & pour ceste cause s'appelle le Royaume du Poyure. *Royaume du poyure.*

Continuation de plusieurs Royaumes du nouueau monde, & des choses notables y contenues.

CHAP. XXVI.

DE Cochin, le P Ignace dessusdit alla au Royaume de Cananor, passant par Tanaor, & Calicut, appellé Malauar des naturels. Ce sont deux petits Royaumes, mais ce neãtmoins fort peuplez. En celuy de Cananor y a quelques peuplades de Portugais, & parmy eux des Religieux de S. François. C'est vn païs tout semblable à celuy là de Cochin: au moyẽ dequoy, auec ce qu'ils tiennent de mesmes vs & coustumes, ie renuoye touchant ce present Royaume à ce qui a esté dit cy dessus. Vn peu plus auant, sont deux autres petits Royaumes, l'vn appellé Barcelor, & l'autre Mangalor, & y a en iceux quelques Chrestiens. C'est vn bon païs & riche, où l'on espere qu'en peu de temps ils se feront tous baptiser. *Cananor. Tanaor. Calicut. Malauar. Barcelor. Mangalor.*

De ce Royaume, ils allairent à Goa, ville peuplee de Portugais, & si celebre, qu'elle est comme la Metropolitaine de tous ces Royaumes. Elle est à 15. degrez de hauteur, & a cent lieues loin de Cochin, estant bastie en vne petite isle enuironnee d'eau de toutes parts, & ayant seulement † quatre lieuës de tour, & separee de *Goa, ville. *Le P. Gaspar Zelandois en vne epist. de Goa de l'an 1553. luy donne seulement six mil de tour, qui est vne lieue & demie ou deux pour le plus.*

la terre ferme du Royaume Odialcan, par vn grand fleuue qui y passe. C'est vn lieu plaisant & fertile, & iouït encore d'vn autre beau fleuue. Là resident ordinairement l'Archeuesque, & le Viceroy de ces Indes. Il y a en icelle plusieurs Eglises, quatorze desquelles sont parochiales, outre la grande & cathedrale, & quinze hermitages tant dedans que hors la ville. Il y a pareillement quatre cōuens de Religieux, tous somptueux & magnifiques, à sçauoir de sainct Dominicque, de sainct Augustin, de sainct François, & de la compagnie de Iesus: puis hors la ville y en a vn de reformez de S. François, qui s'appellent les Recolets.

Archeuesché Conuens, & Eglises.

Pres de ceste isle sont celles de Salcete, & de Bardes, où les Franciscans & Iesuites ont conuerty quelques naturels. En Salcete peu d'ānees y a que furent tuez par les idolatres quelques peres Iesuites pour la foy de Iesus Christ, lesquels endurairent la mort d'vn tel courage & force d'esprit qu'il est credible, & l'estime ainsi, qu'ils sont bien heureux au ciel, iouyssant de la gloire de Dieu. Plus outre que Goa en la mesme coste, & deuers la part du Nort, est situee à dixhuit degrez & demy la ville de Chaul, & vn peu plus auant est Baçayn, & ioignant luy Damaun: & sont ces trois villes peuplees de Portugais, la derniere desquelles confine à la prouince de Cābaye, qui est suiette au grād Tartare, appellé autrement Mogor.

Salcete, & Bardes, isles.

Chaul. Baçain. Damaun villes.

Quarante deux lieuës plus auant, est la ville de Diu, où les Portugais ont vne belle & bonne forteresse

Diu, ville.

fortereſſe, & vn port ſpacieux & ſeur, qui eſt renommé par celles parts iuſques au pays de Turquie. Deux cens ſoixante & dix lieuës plus outre, eſt ſituee la ville † d'Ormus en la coſte de Perſe, où auſſi leſdits Portugais ont vne belle fortereſſe, & beaucoup meilleure & plus ſeure, eſtant la plus grande de toutes ces Indes, bien qu'elle ne ſoit ſi renõmee que celle là de Diu. En ceſte ville d'Ormus ne ſe recueille autre choſe, ſinon † du ſel à grande abondance: & ce nonobſtant eſt celle ville tres-bien fournie & prouueue de tout ce qui ſe peut imaginer, y eſtant, là tranſportez du pays de Perſe & d'Arabie des marchandiſes & des viures à quantité. Si dit on que par cet endroit on peut aller à Veniſe, en ſuyuant la route d'Alep, & de Tripoly de Sirie.

**Ainſi nommee en memoire d'vne autre Ormus ſitué en la terre ferme de Perſe, cõme eſcrit le P. de la Croix, en ſa cronique d'Ormus en Portugais.*

† Et à cauſe de ce terroir ſalſugineux eſt entierement ſterile, ce dict le P. Brandus. Ieſuitte, en vne epiſt. Indienne de l'an 1554.

Toute celle coſte d'Inde iuſques au païs de Perſe eſt pleine de pluſieurs royaumes, grans & infinement populeux, entre leſquels eſt celuy d'Odialon, qui eſt tres-riche, & tout peuplé de gẽs Mores, Pres d'iceluy en eſt vn autre, appellé Diſamaluco, lequel confine au Royaume du grand Tartare, dit en leur langue, Mogor, lequel apres celuy de la Chine eſt à mon aduis le plus grand Prince qui ſoit au monde, comme l'on peut colliger des hiſtoires antiques & modernes, qui parlent de la grandeur d'iceluy.

A l'autre coſté d'Ormus, eſt le royaume de Perſe, le Roy duquel eſt † Xactamas, dit autrement Iſmaël Sofi, grand ſoudan d'Egypte, & deſcendant en ligne directe du ſoudã Campſon

** Ou Xatamas, e, le Roy Tamas, qui eſt le nom du Roy preſẽt, & nõ pas Iſmael Sofi, cõme veut l'Autheur, car c'eſtoit le nom de ſõ pere. Orta. 2. des arom. chap. 28. & Oſore liu. 13. chap. 20.*

*Voyez Paul Ioue en l'histoire Turque.

Gaurio, que Selim Empereur des Turcs † vainquit en bataille lez Damas, l'an 1516. Tous ceux de cettuy royaume sont Mahometistes, cõme les Turcs: toutefois entre les vns & autres il y a telle diuersité en fait de Religion, qu'il y a entre les Catholiques & les Heretiques, car les Perses suyuent l'interpretation de l'Alcorã selon des Alis ou † Alies & les Turcs selõ d'autres leur Docteurs. Au moyẽ de telle discordãce en l'interpretation de leur loy, ils se font la guerre l'vn à l'autre à toute outrãce: ce qui aduient par la speciale grace & prouidence de Dieu qui le permet, afin que le Turc n'aye moyen de venir contre les Chrestiens, & quoy qu'ils voulust s'y acheminer en soit retardé & empesché pour la crainte du grãd dommage, que luy peut faire du costé de Perse son ennemy le Sofi: lequel nonobstant qu'il soit More, & tienne la secte de Mahomet, est toutefois amy aux princes Chrestiens, & specialement au † Roy d'Espagne.

† Ce sont Docteurs Mahometains tenans la secte d'vn Ali gẽdre à Mahomet, dont ils sont appellez Aliis & Moaliis. Orta 1. des arom. ch. 18 & 25. & Osore liu. 10. chap. 3.

† En vertu de l'aliance faite auec luy par l'Empereur Charles Quint.

Cõclusion des autres Royaumes, & choses notables, veues par le P. Ignace iusques à la ville de Lisbonne, où il aborda apres auoir fait le tour du monde.

CHAP. XXVII.

Arabie heureuse.



AVPRES le destroit d'Ormus est situee l'Arabie heureuse, tout le peuple de laquelle est de la secte de Mahomet, & suit la mesme loy & interpretatiõ que

le Sofi. Courant la coste de ceste Arabie, on va trouuer le destroit de la mer rouge, dite autrement sein Arabique, qui a quatre cent cinquante lieuës de longueur, & est tresprofonde en quelques endroits. L'eau d'icelle semble estre rouge, bien qu'elle soit blanche estant hors de la mer: & la cause de telle couleur prouient du sable qui est rouge, au moyen dequoy, quand le soleil rayonne dessus elle semble rouge, dont telle à acquis le nom. Par celle mer & le destroit de Baçore, le Turc enleue force espiceries & draps de soye, & plusieurs toilles d'or & d'argent & en somme toutes les richesses de ces Indes orientalles: laquelle traite s'empescheroit bien aisement, & en donneroit bien l'aduis, si le têps & le lieu present le permettoit.

Mer rouge.

Sein Arabique.

Destroit de Baçore.

De l'autre costé de la mer rouge, se trouue le † royaume d'Abissin possedé par le Pretejan: lequel bien qu'il soit tres-grand, s'estend peu auât en celle coste. De la pointe de ce Royaume, en tirant six cêt lieües loing vers Suuest, se trouue la ville de Moçambique, qui est peuplee de Portugais. Toute celle coste est situee à quinze degrez du costé de Midy, & est toute peuplée de gens Negres qui adorent les idoles, comme font aussi tous les peuples qui sont entre Moçambique & le cap de Bonne esperance, lesquels n'ont aucune cognoissance de l'Euangille, si Dieu par sa misericorde n'a pitié & compassion d'eux, & n'inspirer quelques siens eslus d'aller procurer le salut d'vne si grande infinité d'ames, qu'il y a en celles parts.

*Touchant ce royaume & son Roy, voyez Francisq. Aluares en l'hist. d'Ethiopie, & aussi Osore en l'histoire de Portugal, chap. 20. 21. 22. 23. 24.

Moçambique ville.

* Orta, l. des arom. chap. I. en met quatre & dit que pour cette cause elles s'appellent (Naledi uas. é. Quatre isles de (na le) mot Malanare, qui signifie quatre & diua (isle (que l'ō à depuis changé en [Maldiue.

† Osore liu. 5. chap. 4. luy donne 600. lieues de long & 240. de large.

Bonne esperance. cap.

Par les Portugais. qui le descouurirent du regne de Iean 2. roy de Portugal. Osore li. 1. chap. 10.

Apres que le P. Ignace se fut informé de ce que dessus, & de plusieurs autres choses que i'ō mets pour euiter prolixité, attendant que de toutes icelles se face vne histoire particuliere: il partit de Goa & de Cochin pour retourner en Portugal, & passant tout ioignant les isles de Maldiue) qui sont † plusieurs, toutes habitees de Mores, & cōfines en pole Antarctique) passa l'Equinoctial de la coste d'Arabie. Si nauigeairent auec bon temps, & suyuant tousjours celle route vinrēt mouiller l'ācre à S. Laurent, qui est vne isle de grande estēduë, car elle cōtiēt † deux cent soixante & quinze lieuës de long, & quatre vingt & dix de large: & y a par tout force peuple, & tous gens humains & amiables. La foy Chrestienne ne leur à jamais esté preschee, & croy toutefois qu'ils la receuroyent facilement si on leur alloit annoncer.

Passant ceste isle, ils allairēt au cap de Bonnesperāce, qui est pareillement vne bonne isle, les habitans de laquelle sont fort semblables à ceux de l'Isle S. Laurent. Ce cap de Bonnesperāce, dit autremēt le cap des tourmētes, cōfine à la zone tēperee pres le detroit de Magelan, & est au pole Antarctique à trente cinq grans degrez de hauteur & distant de Cochin mille trois cent cinquante huit lieuës, par la route ordinaire des nauires. En pafsāt iceluy cap, il y a coustumierement de grans vens, à raison desquels il a estē† appellé le cap des Tourmentes, comme dit est. De ce lieu, on va à l'isle S. Heleine, qui est cinq cens soixante & dix lieus plus

auant, & n'est † habitee que de pourceaux & de cheures, & de perdrix en grande abondance, & y a le long de la coste force poisson, lequel se pesche facilement. L'isle est petite, & ne contient que cinq lieües de tour.

† Elle est toutesfois peuplee de gens, à ce qu'escrit Castanede, li. 1. chap. 2. & Osore liure 1. chap. 14.

Depuis ceste Isle ils nauigeairent quatre cent lieües, & repassant l'Equi noctial prirent la coste de Guyenne, situee au pole Arctique à quarante quatre degrez de hauteur qui fut presque au mesme endroit qu'ils auoyent laissé en allant, quand il prirent la route de la Chine. Si passairent à veüe de terre, & de la sans mouiller l'ancre singlairent jusques a Lisbonne ville capitale de Portugal, où ils surgirent à port de salut, apres auoir fait depuis qu'ils passairent l'Equinoctial, mille quatre cens cinquante lieuës de chemin: de maniere que le P. Ignace ayant supputé ce qu'ils auoit nauigé en ce sien voyage du monde, depuis qu'il partit de Seuille en Espagne jusques à son retour à Lisbonne en Portugal, trouua y auoir neuf mille quarãte lieues de mer & de terre, sans plusieurs autres qu'il chemina par la Chine, & autres lieux, qu'il n'a point mises en ligne de conte. Or tous ces milliers de lieüs sont peuplez de grans royaumes, & iceux tous ou la plus part tenus sous la tirannie de Lucifer.

Coste de Guinee.

Arriuee du P. Ignace.

Supputation des lieuës faites par le P. Ignace en son voyage.

Plaise à N. Seigneur IESVS CHRIST, les conuertir par son infinie misericorde, & auoir pitié & compassion d'eux, comme il fit quand il descendit du ciel en terre souffrir la mort pour nous tous: & à ces fins veüile in-

Conclusion de l'histoire par vne priere Chrestienne.

Souhait Chrestien au Roy d'Espagne.

spirer le Roy d'espagne, pour entre les bonnes œuures qu'il proiette faire & fait continuellement de iour à autre par vn zele tres-catholique, procurer encore par luy celle cy, laquelle estāt fondee sur le salut de tant d'ames doit triōphāment reissir à la gloire de la Diuine majesté & au grand merite de sa personne: ce qu'il peut faire fort aisement, estant comme il est pour le present seigneur de toutes les Indes, & de la plus grand'part de ce nouueau monde. Ceste requeste merite bien d'estre faite à Dieu deuotement de la part de tous les Chrestiens, afin que son S. Nom soit louangé & exalté par toute la terre, & que ces enfans d'Adam, qui par le peché originel sont tant esloignez & abandonnez de leur Createur & premier principe, puissent joüir quelque jour de celle beatitude de gloire, pour laquelle ils sont de par luy creez.

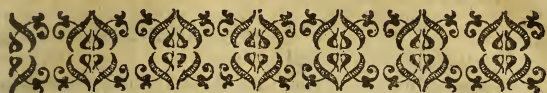
Roy d'Espagne, combien puissant & terrien.

Gēre humain à qu'elle fin creé de Dieu.

FIN

De la seconde partie de l'histoire du grand Royaume de

LA CHINE.



INDICE DES CHOSES NOTABLES contenues en la presente histoire de la Chine.

A

C

D

G

I

M

FIN.

Fautes furuenues en l'impreſſion.

Fueil,8.pag.b.lig.23.pour eſtangs,*liſez* viuiers.
Fueil.13 pag.b.lig.28.pour eſtang,*liſez* viuier.
Fueil.18.pag.a.lig.5.pour eſtangs,*liſez* viuiers.
Fueil.18.pag.b.lig.23.pour peſons,*liſez* balences.
Fueil.47.pag.a.lig.2.pour marbre, *liſez* marfil,ë, yuoire.
Fueil.57.pag.b.lig.26.pour Cengala *liſez* Bengale.
Fueil.57.pag.b.lig.27.pour le bourg *liſez* le pagode.
Fueil.95.pag.a.lig.11.apres oes mots hormis qu'ils n'ont point, *liſez* de palemente & d'eſperon.
Fueil.99.pag.a.lig.25.pour cagebel,*liſez* cages &.
Fueil.101.pag.a.lig.2.pour marbre, *liſez* martil ë, yuoire.

